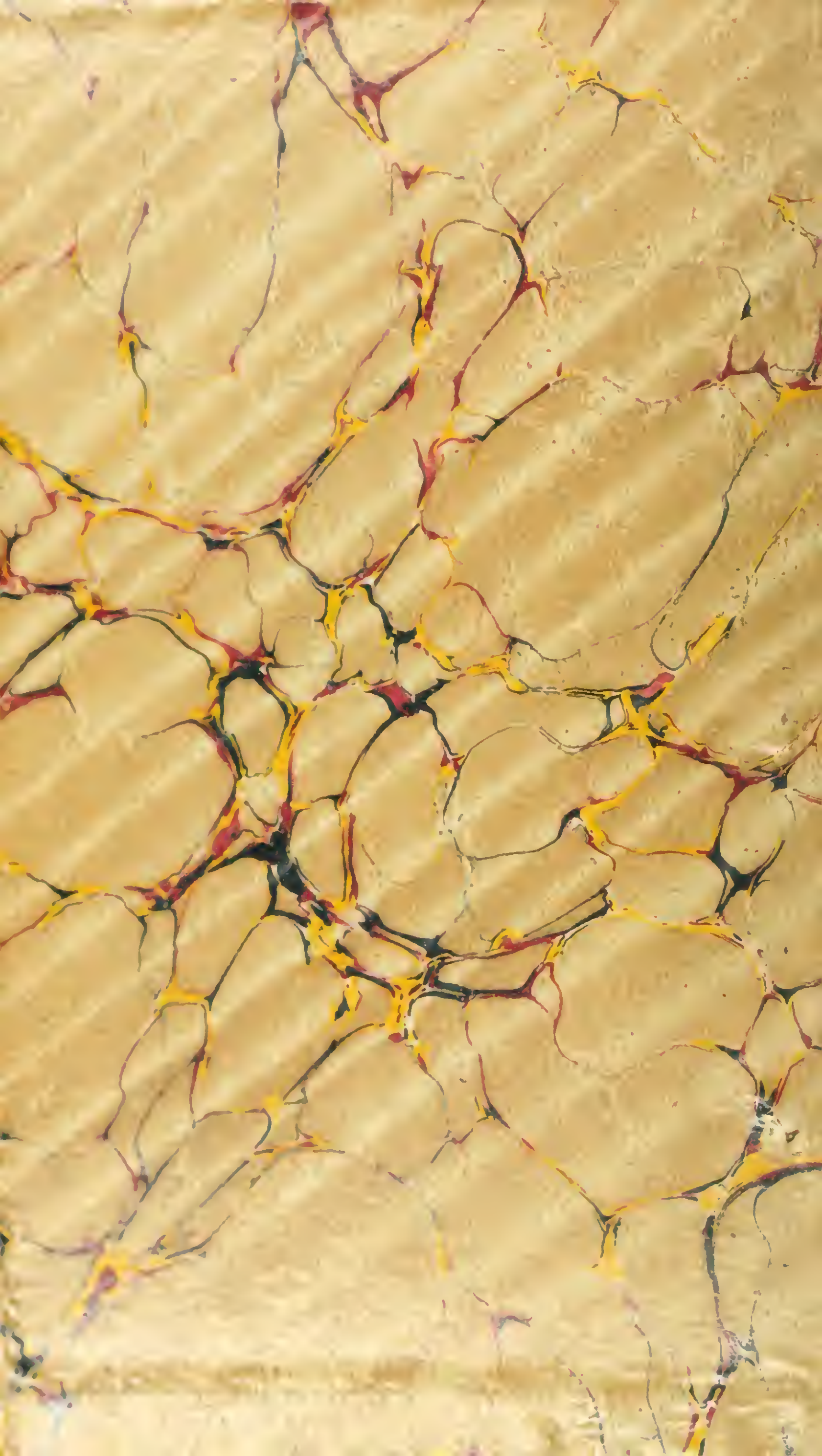
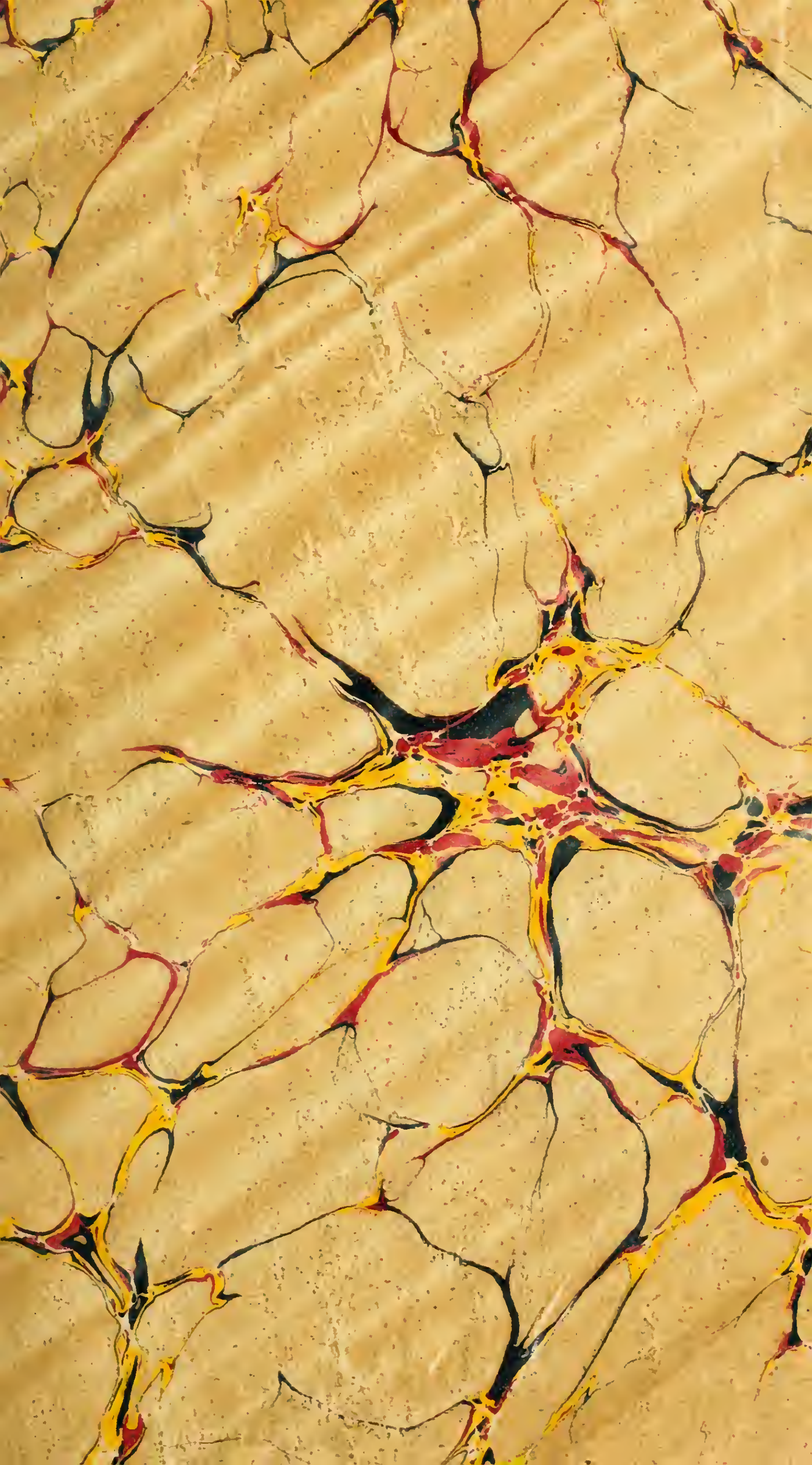






ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1898

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XXVI

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1898

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XXVI



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVIII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON.

SÉANCE DU 7 JANVIER.

M. Héron de Villefosse, en quittant le fauteuil de la présidence, adresse à l'Académie l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Il y a un an, à pareille époque, j'abordais avec une vive émotion et avec une crainte bien naturelle les fonctions que vous veniez de me confier. Aujourd'hui, arrivé au terme de mon mandat, j'éprouve une émotion et une inquiétude d'un autre genre. Pendant le cours de cette année vous m'avez entouré d'une indulgence si amicale, qu'au moment de remettre à mon successeur les fonctions qui me donnaient des titres à votre bienveillance, je crains de ne plus en éprouver les effets d'une manière aussi constante, et je me retire, je l'avoue, avec un certain regret. Ce n'est pas le regret de quitter le pouvoir; c'est celui de ne plus me trouver en communion aussi fréquente avec chacun d'entre vous.

« Il faut avoir passé par la présidence pour apprécier, comme ils le méritent, les travaux et l'existence laborieuse de notre Académie. Aussi je rentre dans le rang avec la conscience d'avoir contracté envers vous une double dette de reconnaissance : je vous dois tout ce que j'ai appris cette année; je vous dois aussi

IMPRIMERIE NATIONALE.

un des meilleurs souvenirs de ma vie. Je vous en remercie sincèrement : je n'oublierai jamais la marque d'estime et de confiance que vous m'avez donnée. Je remercie aussi, d'une façon particulière, notre cher Secrétaire perpétuel, qui a été pour moi un guide si sûr et si précieux.

« Vous aviez placé à mes côtés un confrère auquel les portes de l'Institut ont été ouvertes le même jour qu'à moi-même et qui m'a donné, depuis vingt-cinq ans que je le connais, assez de témoignages de son amitié pour que je me réjouisse d'être remplacé par lui. En l'invitant à me succéder au fauteuil de la présidence, je lui souhaite d'être plus heureux que moi et de pouvoir, le jour où il cédera lui-même la place à son successeur, exprimer sa reconnaissance à tous les confrères dont le vote lui a confié, pour cette année, le soin de vos destinées.

« J'invite M. Auguste Longnon à occuper le fauteuil de la présidence et M. Alfred Croiset à prendre place au bureau à ses côtés. »

M. Longnon, en prenant possession du fauteuil de la présidence, s'exprime en ces termes :

« Vous avez bien voulu, Messieurs, m'appeler à la présidence de l'Académie, et c'est là un honneur pour lequel je vous prie d'agréer l'expression de ma plus vive gratitude. Je ne l'accepte cependant qu'avec émoi, car, en toute sincérité, votre nouveau président ne trouve en lui qu'à un bien faible degré les qualités nécessaires au directeur de vos séances. Qu'il lui soit donc permis de faire appel à une indulgence dont son prédécesseur n'a jamais eu besoin. Il attend beaucoup d'ailleurs des deux confrères qui siègent à ses côtés, le vénéré Secrétaire perpétuel qui est, depuis un quart de siècle déjà, le fidèle gardien des traditions de la Compagnie, et l'académicien plus jeune possédant à un rare degré le tact et l'autorité qui font les bons présidents.

« J'ai, Messieurs, un premier devoir à remplir en adressant, en votre nom, de sincères remerciements au président sortant. M. Héron de Villefosse, l'interprète autorisé des sentiments de

tous lors des deuils cruels qui ont frappé l'Académie au cours de l'année 1897. Mon vœu le plus vif est que pareille épreuve me soit épargnée, et c'est pourquoi j'exprime le souhait de retrouver la Compagnie intacte au début de la prochaine année, quand l'heure sonnera pour moi de quitter le fauteuil.»

Sur la proposition du Président, l'Académie, à l'unanimité, vote des remerciements à M. Héron de Villefosse.

MM. Ignazio Guidi et le R. P. Denifle écrivent à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle leur a fait en les nommant correspondants.

M. A. Barth adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, 7 janvier 1898.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Parmi mes livres se trouve une collection d'*Alsatica* formée par mon père. Mon intention serait de les offrir à l'Institut.

La collection se compose d'environ 1,200 volumes et d'un grand nombre de brochures. Elle ne renferme pas de manuscrits inédits, sauf un seul qui n'est pas de grande valeur; mais il s'y trouve un bon nombre de pièces devenues rares ou qui l'ont toujours été. Elle représente d'une façon suffisamment complète et dans toutes ses branches la littérature de l'Alsace ou relative à l'Alsace jusque vers 1873.

Je désirerais que la collection pût continuer de former un ensemble sous la désignation de «Collection Étienne Barth», et qu'il en fût fait une liste ou catalogue séparé, qui la rendrait plus facilement accessible et utile aux travailleurs qui peuvent s'intéresser au passé de nos provinces perdues.

Si l'Institut veut bien me faire l'honneur d'accepter cette offre, je m'entendrai avec Monsieur le Bibliothécaire pour mettre immédiatement les livres à sa disposition.

Veuillez agréer, etc.

A. Barth.

L'Académie accepte l'offre de M. Barth et lui adresse ses remerciements.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (*Étude des Métamorphoses d'Ovide*), un manuscrit portant pour épigraphe : *Naso fecit quod in multis versibus Virgilius fecerat, non surripiendi causa, sed palam imitandi, hoc animo ut vellet agnosci* (Sénèque, *Suas.*, III, 7).

2° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE :

Les anciens chanoines-comtes de Lyon, par M. l'abbé Ad. Vachet (Lyon, 1897, in-8°);

Les anciens couvents de Lyon, par le même auteur (Lyon, 1895, gr. in-8°);

Abbaye de Mas-d'Azil, monographie et cartulaire (817-1774), par M. l'abbé D. Cau-Durban (Foix, 1897, in-8°);

Coutumiers de Normandie. 1re partie : *Le très ancien coutumier de Normandie*, texte latin. Tome II : La *Summa de legibus Normanie in curia laicali*, par M. E.-J. Tardif (Paris, 1881 et 1896, 2 vol. in-8°);

Les maîtres musiciens de la Renaissance française, éditions publiées par M. Henry Expert (Paris, 1894-1897, 6 fasc. in-4°);

Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges, publiés par M. Louis Guibert. Tome Ier comprenant : 1re série, *La cité* (de 1188 à 1792); 2e série, *Le château* (jusqu'au 26 janvier 1372) (Limoges, 1897, in-8°; *Société des archives historiques du Limousin*);

Histoire de la corporation des apothicaires de Bordeaux, de l'enseignement et de l'exercice de la pharmacie dans cette ville (1355-1802), par M. Émile Cheylud (Paris, 1896, in-8°);

Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat (1630-1776), par le même (Paris et Bordeaux, 1897, in-8°);

Apostolicité de l'église de Viviers et nouveaux éclaircissements sur les origines du christianisme dans les Gaules, par M. l'abbé M. Constant (Nice, 1897, in-8°);

Églises et chapelles du diocèse de Chartres, publiées par M. l'abbé Ch. Métais; 1re série (Chartres, 1897, in-8°; *Archives du diocèse de Chartres*).

3° Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) :

Traité de numismatique du moyen âge, tomes I et II, par MM. A. Engel et R. Serrure (Paris, 1891 et 1894, 2 vol. in-8°);

Traité de numismatique moderne et contemporaine, par les mêmes (Paris, 1897, in-8°);

Essai de numismatique luxembourgeoise, par M. R. Serrure (Paris, 1893, in-8°).

4° Prix Gobert :

Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, tome Ier (1100-1200) et tome II (1201-1260), par M. J. Delaville-Le Roulx (Paris, 1894 et 1897, 2 vol. in-fol.);

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle, fasc. 76 à 88 (Paris, 1894-1897, in-4°).

5° Prix Louis Fould :

L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, du XIe au XIIe siècle, par M. Eug. Lefèvre-Pontalis (Paris, 1894-1897, in-fol.);

Histoire générale des arts appliqués à l'industrie. — Les meubles du moyen âge et de la Renaissance. — Les sculptures microscopiques. — Les cires, par M. Émile Molinier (Paris, 1897, gr. in-4°).

6° Prix Stanislas Julien :

A Chinese biographical Dictionary, fasc. 1, par M. Herbert-A. Gilles (London et Sanghaï, 1897, in-8°).

7° Prix Delalande-Guérineau :

Essais de philologie française, par M. A. Thomas (Paris, 1897, in-8°).

8° Prix Loubat :

Les origines de l'Amérique du Nord et le voisinage périlleux du Pôle, par M. E. Labbée (Paris, 1896, in-8°);

Notes de linguistique comparée (Ancien et Nouveau Monde), 1re et 2e parties, par Mlle M. Lecocq (Paris, 1897, in-8°);

L'Amérique a-t-elle droit sous ce nom à un nom indigène? par M. X. Franciot-Legall (Paris, 1896, in-8°);

La question du contesté franco-brésilien au point de vue linguistique, par Mme M. Lecocq (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Marine française*).

9° Prix Saintour :

Cours de grammaire latine, à l'usage des classes de sixième, de cinquième, de quatrième et des classes supérieures, par M. H. Brelet (Paris, 1892-1897, 7 vol. in-8°);

Fastes des provinces africaines (*Proconsulaire, Numidie, Maurétanies*) *sous la domination romaine*. Tome I. *République et Haut-Empire*, par M. A.-Clément Pallu de Lessert (Paris, 1896-1897, 2 vol. in-4°).

10° Prix J.-J. Berger :

Histoire générale de Paris. Épitaphier du vieux Paris, tome II : *Bernardins-Charonne*, par M. Émile Raunié (Paris, 1893, in-4°).

Si, aux ouvrages présentés dans la séance de ce jour on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1898, la situation suivante :

Prix ordinaire de l'Académie. I. *Étude sur les* Métamorphoses *d'Ovide* : 2 concurrents;

II. *Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle;* pas de concurrent;

Antiquités de la France : 22 concurrents;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 3 concurrents;

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Bordin (*Catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec, etc.*): pas de concurrent;

Prix Louis Fould : 3 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau (au meilleur ouvrage sur la langue française du moyen âge ou sur les patois) : 2 concurrents;

Prix de La Grange; aucun concurrent :

Prix Loubat : 2 concurrents;

Prix Joseph Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique) : 11 concurrents;

Prix Jean-Jacques Berger (à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris) : 1 concurrent.

M. Babelon, au nom de la Commission du prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions de prix.

Sont élus :

Prix ordinaire de l'Académie (*Étude sur les* Métamorphoses *d'Ovide*) : MM. Girard, Weil, Boissier et Havet.

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : MM. Deloche, Schlumberger, de Barthélemy, Babelon.

Prix Louis Fould : MM. Heuzey, Maspero, de Lasteyrie, Müntz.

Prix Stanislas Julien : MM. Schefer, Oppert, Maspero, Devéria.

Prix Delalande-Guérineau : MM. Delisle, G. Paris, P. Meyer, E. Picot.

Prix de la Grange : MM. Delisle, G. Paris, P. Meyer, E. Picot.

Prix Loubat : MM. Schefer, Oppert, Maspero, Hamy.

Prix Saintour (antiquité classique) : MM. Heuzey, Perrot, Weil, Boissier.

Au sujet du prix J.-J. Berger, l'Académie, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, décide que la Commission sera composée de six membres.

Sont élus : MM. Delisle, Paris, de Boislisle, Viollet, de Barthélemy, de Lasteyrie.

M. Émile Bourguet, ancien membre de l'École d'Athènes, présente à l'Académie la copie d'une inscription trouvée à Delphes. C'est le tableau des comptes que le Conseil de la ville a tenus sous l'archontat de Damocharès (338-7). Douze personnages d'Athènes et de Corinthe y sont nommés comme appelés en consultation au sujet d'un cratère d'argent et d'un bassin à lustration en or. Il est permis de reconnaître dans ces deux vases sacrés les restes des offrandes que Crésus avait consacrées au dieu de Delphes. Ce texte et quelques fragments très mutilés d'autres inscriptions laissent entrevoir qu'on a travaillé à ces vases plusieurs années. Il faut donc préciser un passage de Diodore (XVI, 33, 2) et corriger une inexactitude de Plutarque (*Vie de Sylla*, 12), parce qu'on ne peut pas refuser d'admettre que les Phocidiens aient anéanti, pendant la guerre sacrée, deux offrandes d'un si grand prix. C'est l'argent de leur amende qui a servi à les refaire. La première colonne du texte se termine par l'énoncé de quelques travaux faits au sanctuaire des Thermopyles.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Le sceau de Jeanne Plantagenet, reine de Sicile et comtesse de Toulouse, par Sir John Evans, traduit et annoté par M. Jules Momméja (Toulouse, 1897, in-8°);

Report on the search for sanskrit manuscripts in the Bombay Presidency, during the years 1887-1888, 1888-1889, 1889-1890 and 1890-1891, by Bœmkrishna Gopal-Bhandarkar, M. A. Ph. D. (Bombay, 1897, in-8°).

SÉANCE DU 14 JANVIER.

M. le comte Delaborde écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que l'Académie des beaux-arts a désigné MM. Daumet et Larroumet pour faire partie de la Commission du prix Fould à décerner en 1898.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom de M. Joseph Buche, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Bourg, les photographies de plusieurs morceaux (et en particulier de la tête) de la statue de bronze trouvée près de Coligny (Ain), au lieu dit *Verpois*[1]. La découverte a été faite par M. Roux, propriétaire à Ville-sous-Charmoux. Les photographies ont été exécutées par M. Fournier, agent voyer, qui faisait partie, avec MM. Huteau, professeur à l'École normale d'instituteurs, Sommier et Joseph Buche, professeurs au lycée de Bourg, de la commission envoyée par la Société d'émulation de l'Ain pour examiner la découverte de M. Roux.

M. J. Buche croit que les débris de statue recueillis ne peuvent appartenir à une statue d'Apollon, comme le pense M. Dissard, conservateur du Musée de Lyon, mais qu'ils conviennent beaucoup mieux à une statue de Mars. Après avoir constaté au-dessus des boucles de cheveux les traces d'un rebord ébarbé, percé de trous pour les rivets destinés à supporter une coiffure, il en conclut que la statue de Coligny devait être coiffée d'un casque. Sa conclusion est confirmée par le rapprochement des fragments de Coligny avec une statuette en bronze du dieu Mars, nu et casqué, trouvée en 1788 à Oyonnax (Ain), dans le

[1] Voir les *Comptes rendus* de 1897, p. 703.

même pays. Cette statuette appartient aujourd'hui à M. Aimé Vingtrinier, conservateur de la bibliothèque de Lyon[1].

L'étude des fragments de la statue de Coligny conduit donc M. J. Buche à affirmer que ces fragments proviennent d'une statue de Mars identique au Mars d'Oyonnax, dont il existe du reste d'autres répliques dans les musées. Les attaches des bras, des jambes, les rotules, ne laissent, d'après lui, aucun doute sur l'attitude du dieu. C'est bien le même corps svelte, sec et nerveux. Il croit qu'un casque à haut panache, dont aucun débris n'a été retrouvé, couvrait les boucles épaisses de la chevelure du dieu. Cette ingénieuse hypothèse paraît très vraisemblable.

M. Héron de Villefosse lit ensuite, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie, une note sur une *Marque de fabrique avec la croix* :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un simple col d'amphore avec une marque de fabrique; c'est un de ces objets que l'on trouve couramment dans les ruines gallo-romaines; mais la présence de la croix sur cette marque donne à ce vulgaire débris un intérêt particulier.

« Au mois de septembre 1897, on fit dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux d'importants travaux pour la construction d'un calorifère; à 5 mètres environ de profondeur, au-dessous des fondements actuels de l'église[2], on trouva, en même temps que des objets du moyen âge et un certain nombre d'ossements, les deux moitiés — séparées — d'une petite amphore gallo-romaine.

« Il était visible que l'amphore avait été autrefois et à dessein coupée en deux parties; on avait dû, ensuite, y enfermer le corps d'un enfant, en rapprochant les deux moitiés du vase.

[1] M. A. Vingtrinier a lu une étude sur cette statuette à l'une des réunions de la Sorbonne, le 31 mars 1880. Il en a publié une lithographie dans une brochure intitulée : *La statuette d'Oyonnax*, Lyon, 1880.

[2] A gauche, en entrant.

C'était un usage courant dans l'antiquité. M. Blanchet a récemment dressé le catalogue des sépultures de ce genre retrouvées en Gaule[1]. On peut y ajouter celle de Saint-Seurin.

« La forme des lettres de l'inscription gravée sur l'amphore annonce le IIe siècle. A moins qu'on ne se soit servi d'une amphore ancienne, ce qui paraît douteux, l'ensevelissement doit être regardé comme contemporain de l'objet qui a servi de sépulture.

« On connaissait depuis longtemps, par des textes et des monuments, l'existence d'un cimetière antique dans le sous-sol de l'église de Saint-Seurin[2]. Ce cimetière n'a encore livré que des souvenirs chrétiens, et le plus ancien débris qui en provienne n'est pas antérieur au Ve siècle[3].

« Il faudra donc reculer de deux ou trois siècles les premiers temps de ce cimetière, et sans doute lui donner une origine païenne. La question a son importance. La nécropole de Saint-Seurin est, avec celle des Alyscamps d'Arles, la plus célèbre de la France du moyen âge; développée autour du corps de l'évêque Seurin (au début du Ve siècle[4]), elle devint, dans les légendes populaires[5], la terre sainte entre toutes de la Gaule méridionale. Jusqu'ici on avait cru qu'elle s'était formée dans les temps chrétiens, grâce au voisinage fertile en miracles du bienheureux Seurin[6]. Il est plus vraisemblable qu'il y avait là un très vieux cimetière païen[7], que les chrétiens et Seurin ont adopté, transformé et popularisé.

« A moins que la marque gravée sur notre amphore ne soit un

(1) *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 1893, p. 54. Page 55, Marseille : j'ai vu moi-même de ces amphores, contenant des ossements, encore en place sous des terres rapportées dans la tranchée ouverte par la rue Fauchier.

(2) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 19.

(3) *Ibid.*, n° 850.

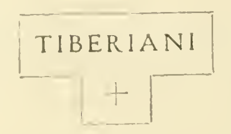
(4) Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 41.

(5) *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 637.

(6) Voir Cirot de la Ville, *Histoire et description de l'église Saint-Seurin*, 1867.

(7) Remarquer que M. de Mensignac a trouvé près de là, rue de Fleurus, une amphore ayant renfermé le corps d'un enfant en bas âge; nous sommes là, évidemment, sur l'emplacement du même cimetière.

indice de christianisme. De fait, au-dessous du nom, on voit une croix :



«La marque est imprimée en creux par un moule d'une seule pièce. Les lettres ont 12 millimètres de hauteur.

«Je ne connais pas encore de marque semblable sur un col d'amphore. La croix a la forme habituelle dans les marques de fabrique [1], ou les pierres gravées [2] du IVe siècle et des siècles suivants. N'était la forme des lettres, on croirait voir l'empreinte d'une brique contemporaine des derniers Flaviens.

«Il m'est impossible pourtant, en dépit de toutes ces circonstances, — la forme de la croix, la singularité de cette marque, la sainteté chrétienne du cimetière de Saint-Seurin, — de voir dans cette croix un symbole religieux et dans notre monument un des plus anciens vestiges du christianisme gallo-romain. En cherchant bien dans le *Corpus*, on finit par découvrir de petites croix semblables, placées semblablement au-dessous du nom du fabricant; on en trouve fort peu, il est vrai, mais enfin on en trouve sur des lampes en terre cuite [3].

«Et précisément, celles que l'on trouve nous fournissent, si je ne me trompe, la solution du problème et l'explication de ce signe. Un des potiers les plus achalandés de la Gaule Narbonnaise était Lucius Hosidius Crispus, dont les lampes rouges se

(1) *Corpus*, XV, 1693 : OFGEMINIANI | 1687 : OFFEXXVPERANTI
+ | +

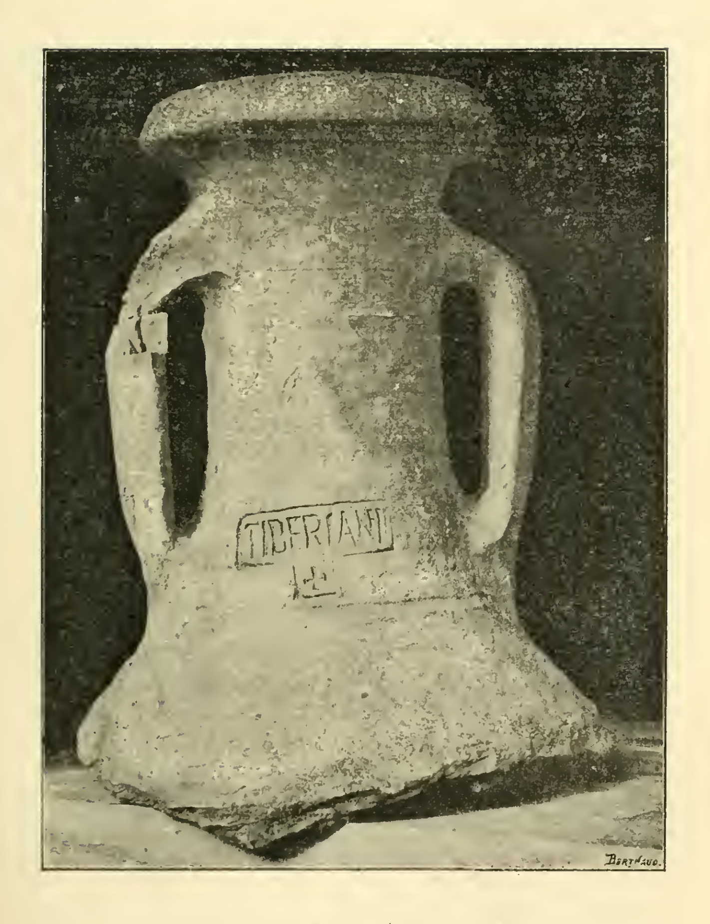
(2) Perret, *Catacombes*, t. IV, pl. XVI, nos 16 et 74.

(3) *Corpus inscr. lat.*, XII, 5682, 122 :

+
VOL

Cf. XV, p. 290, 1 :

OP·D·DIONYSDOMIT·P·F·LVCIL
PAET·ET APR·COS
×



COL D'AMPHORE TROUVÉ A BORDEAUX.

rencontrent en grand nombre dans la vallée du Rhône, avec la signature LHOSCRI[1]. Or, la plupart du temps, cette signature est accompagnée, en dessous, d'une lettre ou d'un signe; on a trouvé ainsi des lampes marquées à la moitié des lettres de l'alphabet, d'autres à des flèches, et enfin une autre à une croix[2].

« Celle-ci est au musée d'Avignon[3]. Or, la signature du potier et la croix sont disposées de la même manière que sur l'amphore de Saint-Seurin, et la croix est de même forme sur les deux objets.



« On peut deviner ce que cette croix signifiait; c'était, comme les lettres, une marque destinée, pour le fabricant, à reconnaître les objets frappés dans une même série ou sortis du même moule. Elle tenait lieu d'un numéro d'ordre.

« L'excellent Bosio, dans son livre sur la *Croix triomphante*, intitule ainsi un de ses chapitres : « Quand les païens ne savaient « que faire, ils marquaient les objets d'une croix[4]. » Ce n'était point tout à fait cela. Quand les potiers avaient assez des lettres et des chiffres, ils recouraient à la croix[5]. Elle a été, pour les artisans païens, une marque d'industrie[6]. »

(1) *Corpus inscr. lat.*, XII, 5682, 57.

(2) Autre série de lettres et de signes chez FORTIS (*ibid.*, 50; *Corpus*, X, 8052, 10), COMMVNIS (X, 8052, 5). De même, en Afrique, sur les lampes de CCLOSVC, dont l'estampille est accompagnée d'un fer à cheval, ou d'une étoile, ou d'un petit disque, ou encore d'une croix (communication de M. Toutain).

(3) 5682, 57, *m*. Estampage envoyé par M. Labande, que je remercie.

(4) Bosius, *Crux triumphans*, chap. v, 12 : *Quod antiqui ethnici nescientes quid facerent, crucis figura et imagine in multis utebantur.*

(5) On sait qu'elle se rencontre souvent isolée, soit sous la forme ×, soit sous la forme +, sur les poteries trouvées en Gaule et antérieures au IVe siècle.

(6) C'est à tort, je crois, que Dressel (*Corpus*, XV, p. 3) dit que ces signes, palmes, etc., *ornamenti tantum causa ponuntur nec peculiarem habent significationem.*

M. Héron de Villefosse ajoute encore :

« La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône vient d'acquérir, d'exhumer et de faire transporter dans le musée de cette ville une mosaïque antique trouvée à Sens, commune de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire). M. Arcelin, président de cette société, m'a transmis sur la découverte quelques détails intéressants; il y a joint un croquis de la mosaïque et un fac-similé des inscriptions qu'elle porte.

« Le tableau principal, encadré dans une large bordure rectangulaire, nous montre une course de chars dans le cirque. Deux obélisques, placés à l'extrémité gauche, indiquent l'endroit où se passe la scène; quatre chars, attelés chacun de deux chevaux, sont lancés au galop; ils s'avancent, l'un derrière l'autre, conduits par leurs cochers dans la direction des obélisques placés sur la *spina*. Les cochers excitent leurs coursiers au moyen d'un fouet; leur attitude varie suivant la place qu'ils occupent dans la course.

« Au-dessous de chaque char est inscrit le nom de l'aurige. Sous le premier char, dont le conducteur va sortir vainqueur de la lutte et conserve l'attitude calme qui convient au triomphateur, on lit le nom *p*RISCIANVS. Le second cocher fait tous ses efforts pour ne pas perdre la place qu'il a su conquérir; il s'appelle COMM*unis*. Le troisième agite son fouet, pousse ses chevaux; il espère encore gagner du terrain : son nom est BALEARIO. Peut-être ce nom indique-t-il en même temps son origine. Enfin le quatrième, dont l'attelage est en partie détruit, est désigné par le surnom PECVLIARIS. Ces quatre auriges, *Priscianus*, *Communis*, *Baleario* et *Peculiaris*, représentent chacun l'une des quatre factions du cirque.

« Tout le reste du pavage consiste en ornements géométriques, à l'exception d'un grand panneau à personnages, malheureusement détruit, où l'on ne distingue plus qu'un pan de draperie.

« L'ensemble forme un grand parallélogramme terminé en hémicycle à l'une de ses extrémités et mesurant 7 m. 10 sur 5 m. 20. L'hémicycle a 3 m. 55 de rayon. Les couleurs les plus employées dans la mosaïque sont le blanc, le jaune, le rouge et le noir. L'ouvrage repose sur un ciment de mauvaise qualité, établi sur

un blocage; il est limité par un mur revêtu d'un enduit rouge. On n'a retrouvé aucune trace de porte.

« Dans le déblai, au-dessus de la mosaïque, on a rencontré dix-huit squelettes humains étendus sans ordre. Au milieu d'eux se trouvaient un squelette d'enfant, deux squelettes de chevaux, quatre médailles impériales du commencement du IVe siècle, une aiguille de bronze, un bracelet de bronze formé de deux fils tordus, et une boucle de bronze d'un type commun dans les sépultures burgondes. Des fragments de poutres carbonisées prouvaient que l'édifice avait été détruit par le feu.

« Antérieurement, on avait découvert dans la même localité deux autres mosaïques de même style, qui ont été publiées dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie* de Chalon-sur-Saône. Ces premières trouvailles datent des années 1840 et 1852. La mosaïque découverte en 1852 vient d'être exhumée de nouveau; elle consiste simplement en dessins géométriques.

« Sans parler des célèbres mosaïques espagnoles d'Italica[1], de Barcelone[2] et de Gerunda[3], on a déjà trouvé en France des mosaïques représentant les jeux du cirque. La plus connue est celle qui est conservée au Musée de Lyon[4]. En 1894, une autre mosaïque, découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne, a fourni aux archéologues un spécimen différent du même sujet[5]. »

M. Cagnat continue et achève la lecture du rapport de M. de Roquefeuil sur les sondages opérés dans les anciens ports de Carthage, sous la direction de M. le commandant Dutheil de la Rochère[6].

MM. Dieulafoy, Boissier et Clermont-Ganneau présentent à ce sujet quelques observations.

(1) Cte de Laborde, *Description d'un pavé en mosaïque trouvé à Italica*, 1802.
(2) Hübner, *Annali dell' Inst. arch.*, XXXV, 1863, p. 135, tav. d'ag. D.
(3) J. de Laurière, *Bulletin monumental*, LIII, 1887, p. 225.
(4) Artaud, *Mosaïque représentant les jeux du cirque*, Lyon, 1806.
(5) *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 224, avec une planche.
(6) Voir ci-après.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Clermont-Ganneau donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue du Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine, à Beyrouth :

Beyrouth, le 2 janvier 1897.

Monsieur,

Je vous prie de communiquer en mon nom, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une découverte importante qui vient d'être faite sur le point précis que j'ai assigné comme étant celui de Laodicée de Canaan, dans mon mémoire sur cette ville, publié en 1896. Il s'agit de deux puits à sépultures phéniciennes. Ces puits, à formes rectangulaires sans escaliers, seraient profonds de 5 à 6 mètres et donnent accès à des chambres qui n'ont pas été violées. Ils sont séparés par une cuve creusée dans le roc, à surface du sol. Ces puits sont, à ma connaissance, les premiers que l'on ait trouvés sur le territoire de Béryte-Laodicée. J'espère qu'ils font partie d'une nécropole ignorée jusqu'ici; demain, si le temps le permet, je me rendrai sur les lieux pour étudier les résultats acquis, donner des indications pour diriger les fouilles, enfin recueillir les éléments d'un rapport plus complet que je m'empresserai de vous faire parvenir. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait lieu d'appeler l'attention du Ministère de l'instruction publique sur la nécessité : 1° de prier M. le Consul général de France de nous prêter, le cas échéant, officiellement son appui auprès des autorités locales; 2° de me confier une mission scientifique avec quelques, ressources, pour explorer cette localité intéressante, après autorisation donnée par le Gouvernement ottoman?

En tout cas, je suis entièrement à la disposition de l'Académie et du Ministère.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Dr Jules Rouvier.

M. M. Prou commence la lecture d'un mémoire de feu M. Edmond Le Blant, intitulé : *Les commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles.*

M. E. Babelon a la parole :

« Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte par la lecture d'un mémoire posthume de M. Edmond Le Blant, pour informer l'Académie que ce savant très regretté a légué au Cabinet

des médailles les antiquités de toute sorte qu'il avait recueillies au cours de sa longue et laborieuse carrière. Ce legs, d'un réel intérêt archéologique, comprend : 102 pierres gravées, intailles ou camées et pâtes antiques; 13 tessères, bagues, cachets et autres monuments en plomb, cuivre ou ivoire; 45 lampes en terre cuite; une vingtaine de statuettes ou fragments de figurines et de vases de diverses formes; enfin deux inscriptions funéraires romaines, qui viennent ainsi rejoindre une autre inscription déjà donnée au Cabinet des médailles par M. Le Blant, en 1895, et qui contient une liste des vigiles de Rome.

« Presque toutes les intailles qui composent ce legs portent des inscriptions, que M. Le Blant a relevées et commentées dans l'un de ses derniers ouvrages : *750 inscriptions de pierres gravées*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie*. Parmi les lampes, les unes sont ornées de sujets bibliques ou chrétiens : la Colombe tenant un rameau, les Hébreux portant la grappe de raisin de la Terre promise, le Poisson et l'Agneau; d'autres représentent des sujets païens, et, parmi ces dernières, je rappellerai celle où l'on voit deux squelettes qui dansent, sujet à rapprocher, en particulier, de la danse macabre qui décore le pourtour de gobelets du Trésor de Bosco Reale.

« Je n'insisterai pas autrement sur ces monuments variés, puisqu'ils sont tous connus des érudits, grâce aux publications de M. Le Blant; j'ajouterai seulement qu'un inventaire sommaire en sera prochainement publié par M. Prou, qui prendra à tâche de faire suivre la description de chaque monument des indications bibliographiques qui le concernent. Cet inventaire rapide aura le double avantage de perpétuer le souvenir de la libéralité de M. Edmond Le Blant, et de rapprocher bibliographiquement, de grouper en un faisceau, des notices éparses que les travailleurs auraient peut-être quelque peine à retrouver dans les nombreux recueils scientifiques auxquels M. Le Blant a collaboré.

« J'ai pensé, en attendant cette publication, que le témoignage de la reconnaissance du Cabinet des médailles devait être, en premier lieu, exprimé dans le sein de cette Académie où Edmond Le Blant a laissé un souvenir si honoré et si sympathique. »

M. Théodore Reinach fait une communication sur un texte d'un manuscrit d'Oxford, publié jadis par Cramer, et dont on avait cru pouvoir déduire l'existence d'un personnage mythologique appelé Kyropalatès, époux de la déesse Irène (la Paix). Il montre que le texte a été mal lu. Au lieu de Kyropalatès, le manuscrit porte Constantin; il s'agit du règne conjoint de l'impératrice de Constantinople Irène et de son fils Constantin II (vers 800 après J.-C.) Le fait mentionné sous ce règne consiste dans l'invention d'un procédé d'écriture appelé «lettres tronquées», et qui représente soit la minuscule ordinaire, soit un système de tachygraphie.

COMMUNICATION.

RECHERCHES SUR LES PORTS DE CARTHAGE, EXÉCUTÉES SOUS LES ORDRES DE M. LE COMMANDANT DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, CAPITAINE DE FRÉGATE, COMMANDANT LE *CONDOR*, PAR M. DE ROQUEFEUIL, ENSEIGNE DE VAISSEAU.

I

SONDAGES ENTRE BOU-SAÏD ET EL-KRAM.

La région sous-marine explorée constitue un triangle rectangle dont l'hypoténuse est formée par le rivage entre la pointe Bou-Saïd et l'extrémité du musoir signalé par le docteur Courtet; les deux côtés perpendiculaires entre eux partent de ces deux points extrêmes et courent l'un au sud, l'autre à l'est.

Un premier réseau de sondages très lâche n'ayant révélé aucune irrégularité dans les fonds, je profitai de cette uniformité pour commencer le travail méthodique, en espaçant les sondages un peu plus dans l'angle droit du triangle rectangle, parce que cet endroit, étant le plus profond (9 m. 50) et le

plus éloigné de terre (2,500 mètres), avait peu de chances d'être occupé par des constructions isolées, non réunies à la terre par des ruines quelconques. Dans ce même ordre d'idées, les sondages près de terre devaient être plus rapprochés, car c'était là que devaient se trouver les amorces de constructions, s'il y en avait. Ainsi les coups de sonde furent très rapprochés près de terre, et d'autant plus espacés qu'ils gagnaient le large, et en particulier le sommet du triangle, tout en conservant cependant une densité suffisante pour ne laisser aucun doute sur la nature des fonds.

Or il résulte des 4,500 coups de sonde donnés qu'il n'y a aucune trace de constructions quelconques sous l'eau, dans la zone examinée. N'ayant même pas rencontré de dénivellation quelconque, creux ou bosse, je n'ai pas eu à élucider la grave question de savoir si elle était naturelle ou non. La carte sous-marine construite avec ces sondages donne des courbes de niveau absolument parallèles à la côte, sensiblement équidistantes, indiquant pour les fonds une pente douce et très régulière.

Je me réserve de mettre cette carte au net lorsque j'aurai terminé l'étude des vestiges bordant la côte et qui marquent la ligne de soudure entre les restes visibles et les ruines sous-marines. L'étude de celles-ci, que je poursuis en ce moment, fera l'objet d'une note ultérieure.

Mais je puis déjà dire qu'elles n'ont aucun rapport avec un port quelconque et qu'elles s'adossent simplement au rivage, sans s'étendre au large. On peut dès maintenant affirmer qu'il n'y a aucune trace de port en cet endroit.

Ces résultats ne semblent pas justifier les opinions de M. Cécil Torr [1] et de M. Gauckler [2]. Leur idée d'un port de commerce disparu aujourd'hui mérite de fixer l'attention, mais

[1] *Classical Review*, t. V, 1891, p. 280-284.
[2] *L'archéologie de la Tunisie*, p. 28 et 29.

il faut en chercher les traces non pas au nord du mur 45-46 de Falbe[1], mais dans la baie au sud, et peut-être dans cette partie de terrain comprise entre les ports actuels et El-Kram.

II

VÉRIFICATION D'UNE PARTIE DES DÉCOUVERTES DU DOCTEUR COURTET.

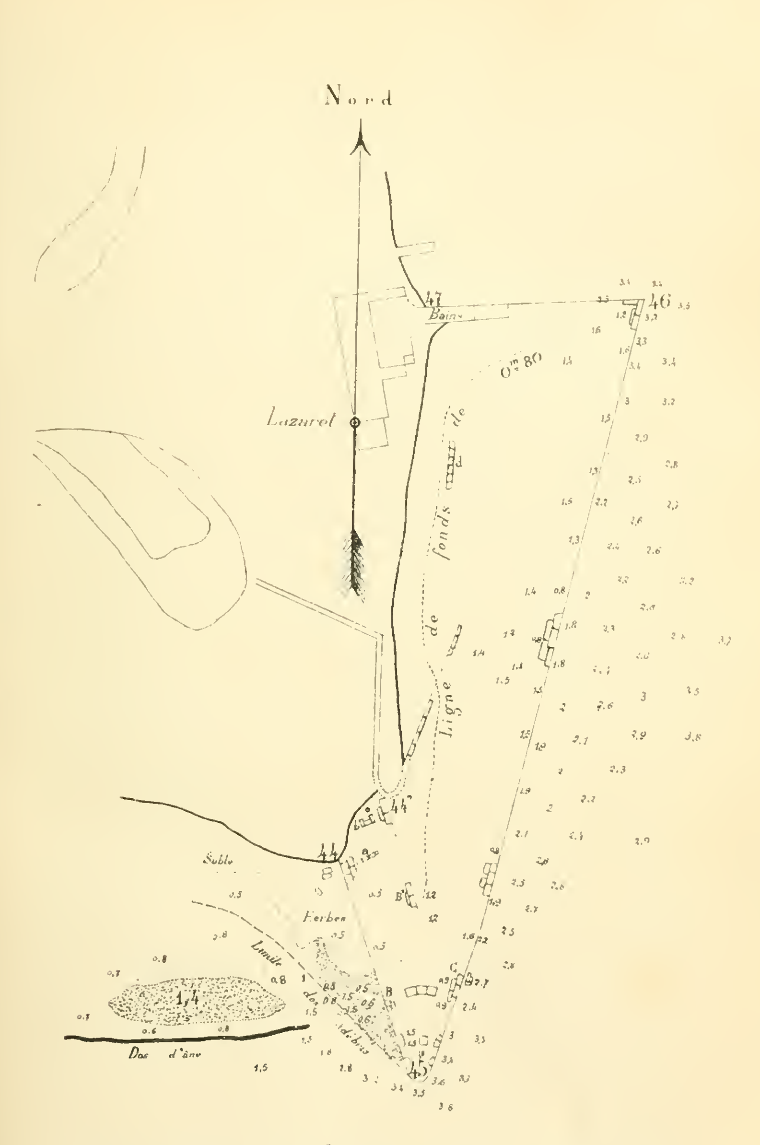
Étude du mur de Falbe. — Tous les auteurs qui ont parlé du môle situé près des ports s'appuyant sur l'autorité de Falbe dont le plan fait loi en la matière, j'ai pensé qu'il était plus simple de donner aux quatre sommets de ce quadrilatère les mêmes numéros 44-45-46-47, que Falbe leur attribue.

La description générale qu'il en donne est encore conforme à ce qu'on voit aujourd'hui, sauf que les pierres composant la tête du môle ne sont pas à 12 pieds d'eau, mais simplement à 3 mètres. Je vais, du reste, rendre compte des observations que m'a suggérées l'étude de ce môle, en donnant pour plus de simplification le nom de *Mur de Falbe* à la ligne 45-46 de son plan.

Les bains du Lazaret sont construits sur des blocs de pierre parallèles entre eux, taillés dans du grès, dont la ligne court pendant 75 mètres à l'est jusqu'au point 46, où elle coupe le mur de Falbe. Ce point marque un angle vif, et il n'est pas étonnant que, sous l'effort incessant de la mer, il ait été fortement émoussé. Aussi les blocs qui le constituent sont-ils très désagrégés, cette pointe s'étant affaissée dans la mer. Les dernières pierres sont par des fonds de 1 m. 80 à 2 mètres, et la sonde aux environs tombe à plus de 3 mètres.

Le mur de Falbe, long de 425 mètres et réunissant le point 45 au point 46, est parfaitement visible. Il est formé des débris de cubes renversés dans l'ouest de l'ali-

[1] *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 17 et suiv.


Nord
Lazaret
Bains
0m 80
Ligne de fonds de
Sable
Herbes
Limite
Dos d'âne
1,4
47
46
44
44'
45
QUADRILATÈRE DE FALBE
Plan levé par : Mr de Roquefeuil, Enseigne de vaisseau.
Condor, Octobre 1897.

gnement du mur, et chavirés dans tous les sens, sauf à 175 mètres du point 46, où des pierres taillées, immobilisées dans leur position initiale sur une longueur de 15 à 20 mètres, indiquent le gisement du mur (Nord 10° Est du Monde); de même à 300 mètres environ du point 46 par des fonds de 0 m. 80. En continuant à parcourir ce mur, dont l'aspect général est le même partout, on arrive jusqu'à des rochers émergeant de 1 m. 50 à 2 mètres, situés à 350 mètres du point 46. L'examen attentif de ces rochers m'a prouvé que, s'il y en a de naturels, encastrés dans la construction, — ce que je n'ai pu vérifier, — il y en a d'autres qui ne sont que des pierres taillées de même nature que le long du mur de Falbe, c'est-à-dire en grès. Ces pierres sont assez peu régulières, ce qu'on comprend facilement, car elles sont friables et soumises depuis des siècles à l'influence de la mer, qui vient sans obstacle se briser contre elles. Cependant, d'après l'examen de leurs bases et par comparaison avec les blocs immergés, on peut dire qu'elles ont en moyenne 1 m. 50 de côté et qu'elles sont de forme cubique.

Si, après avoir donné le détail des restes apparents du mur de Falbe, on en fait l'hydrographie, on trouve que les fonds au large de ce mur sont de 2 mètres ou 2 m. 50 environ (voir la carte correspondante). Sur l'alignement de ce mur, ils sont de 1 m. 70 entre les blocs et de 0 m. 90 sur ceux-ci. Si on gagne la côte en pénétrant à l'intérieur de ce mur, on constate que les fonds se maintiennent à 1 m. 50 assez longtemps, avec des blocages épars à environ 0 m. 40 d'immersion, puis ils remontent assez brusquement jusqu'à 0 m. 80, suivant une courbe de niveau que j'ai tracée sur la carte. On voit que cette ligne est sensiblement parallèle à la côte. Les inflexions qu'elle subit à ses deux extrémités sont dues aux deux murs perpendiculaires à la côte constituant le quadrilatère 44-45-46-47.

L'aspect de ces ruines et des sondages fournit les réflexions suivantes :

Le mur de Falbe, soumis à l'effort incessant de la mer venant de l'est, a fini par s'écrouler, ses débris tombant tous vers la terre, et c'est pourquoi le mur est si bien délimité dans l'eau. Peu à peu, la mer, continuant son œuvre de destruction, a dissocié les assises mêmes de ce mur, les broyant pour ainsi dire, et c'est pourquoi les débris de ce mur sont mâchés et plus petits que ceux de la jetée massive, dont je parlerai tout à l'heure. Puis la mer, pénétrant toujours au milieu de ces décombres, s'est frayé un chemin suivant les lignes de moindre résistance, et c'est pourquoi la sonde révèle la présence de boyaux profonds, véritables sillons creusés par le flot perpendiculairement à la côte, et d'autant moins profonds qu'on se rapproche du rivage. Enfin la mer a commencé à ensabler sérieusement lorsqu'elle a eu rencontré un obstacle assez dense pour arrêter les alluvions, et c'est pourquoi l'ensablement complet ne commence qu'assez près de terre, à la courbe de 0 m. 80 à peu près. A partir de cette ligne, les fonds diminuent graduellement et ne laissent affleurer que quelques blocages.

Tout ceci prouve bien que le mur de Falbe était bien une *jetée* et non un terre-plein réuni à la terre par un remplissage quelconque, ainsi que le dit Tissot [1]. Je n'ai pu en déterminer l'épaisseur à cause des affaissements qui se sont produits et du chaos des débris chavirés qui se confondent avec le mur lui-même. Toutefois le peu de débris observés permet de croire que ce mur ne devait pas être très large.

Détermination du musoir. — Au point 45, situé à environ 425 mètres du point 46, le mur se coude brusquement dans le nord-ouest environ et forme une ligne de débris de blocages renversés que j'ai tracée sur la carte; cette ligne se perd bientôt dans le sable, qui constitue une plage basse jus-

[1] *Géographie de l'Afrique*, t. I, p. 628.

qu'à la côte. Tel est l'aspect général des ruines en cet endroit. Ce n'est qu'en les examinant très attentivement qu'on aperçoit des différences dans leur aspect.

Une grande partie est constituée par du sable couvert d'herbes qui ont pris racine sur des pierres que recouvre cette mince couche de sable. La partie la plus rapprochée du rivage, celle où la jetée 44-45 disparaît sous la terre, est constituée par du sable sans herbes, ce qui semblerait indiquer qu'il y a là ensablement sans débris couverts, à moins — et c'est plus probable — que la couche de sable ne soit trop épaisse pour laisser pousser les herbes. Il m'a été impossible de pratiquer des tranchées suffisantes pour élucider cette question parce que je ne possédais pas les instruments nécessaires pour ce travail qui sortait du cadre qui m'était tracé. Du reste, c'eût été le prélude d'investigations à faire sous terre et dans les environs, ce qui amènerait probablement la découverte de documents importants. La partie pointillée de la carte est constituée par des blocs plus ou moins cassés dont quelques-uns ont conservé des formes géométriques et qui sont tombés là sous l'effort constant de la mer. J'ai essayé de figurer le contour approximatif de ces débris ainsi que la limite où on les trouve. Mais cette ligne de débris ne réprésente que la limite où ils sont tombés. Elle n'appartient pas au musoir, car un examen plus approfondi des lieux suggère les réflexions suivantes :

En 44 se trouve l'amorce nettement conservée d'un mur courant dans le Sud 20° Est vers le point 45. Il est constitué par des pierres en grès taillées, de 2 mètres sur 1 m. 50 environ. Au point B, situé à 75 mètres plus au large, on aperçoit de nouveau des pierres taillées, dont la direction — Sud 20° Est — se raccorde précisément avec les pierres précédentes. Elles sont très visibles et, bien que dissociées légèrement par la mer, leur gisement est très facilement observable.

En C on remarque des pierres analogues comme structure et dimensions, parallèles les unes aux autres et dont le gisement est environ le Nord 10° Est.

Il m'a semblé que l'espace compris entre B et C était rempli, non plus par des pierres, mais par des blocages réguliers dont les faces sont sensiblement parallèles aux pierres B et C. On les observe facilement sur la bissectrice de l'angle 45 et à environ 50 mètres du sommet de cet angle; c'étaient des cubes de 1 m. 50 de côté disposés dans l'alignement de cette bissectrice.

L'examen de ces pierres taillées ou de ces blocages, de leur gisement et de leur forme peut se continuer de la même façon par approximations successives jusqu'au point 45, qui serait l'extrémité du musoir considéré.

En 44′ se trouve l'amorce d'un mur analogue, qui serait parallèle au mur 44-45 et à une distance de 30 mètres environ de lui.

En B′, situé à 40 mètres plus au large, j'ai reconnu une série de pierres taillées, toujours en grès, parallèles entre elles, dont le gisement — Sud 20° Est — se trouve dans le prolongement du mur 44′, absolument comme les pierres B se trouvent dans le prolongement du mur 44.

Il y a donc là deux murs formant réellement les limites d'une jetée, car toute la partie comprise entre eux est remplie de ruines régulières et parallèles, tandis que la partie qui leur est extérieure, dans le nord et dans le sud, est occupée par des débris sans aucune harmonie ni orientation. C'est un véritable chaos de blocages chavirés épars au fond des eaux, quelquefois isolés, d'autres fois formant de véritables pans de murs tombés sous l'effort de la mer. J'ajouterai que les fonds entre ces deux murs sont de 0 m. 50 et tombent au delà à 1 m. 20 environ, sauf près de la terre où l'ensablement a été plus grand pour d'autres causes.

On peut donc affirmer qu'il y avait là une jetée de 30 mètres de large environ, de 120 mètres de long, courant dans le Sud 20° Est. Elle se raccordait avec le mur de Falbe sous une incidence de 30 degrés, formant ainsi un angle aigu, autrement dit un véritable musoir, ainsi que l'a découvert le Dr Courtet, dont les recherches persévérantes ont singulièrement facilité mes travaux.

La présence de ce musoir est rendue encore plus lumineuse par l'examen des sondages, ainsi que je vais l'expliquer.

En reprenant les sondages près du mur de Falbe, par le travers du point C, on trouve à quelques mètres de la jetée des fonds de 2 m. 40 à 2 m. 70 environ sur lesquels reposent de rares blocs de pierres tombés sous l'influence de la mer ou de l'affranchissement du mur.

Les fonds augmentent insensiblement à mesure qu'on se rapproche du bout du musoir; là on voit clairement la chute brusque de la sonde qui tombe à 3 m. 50 après s'être reposée au point 45 par 0 m. 50 sur des blocages affleurant le niveau de la mer. A ce point, qui est le bout du musoir, on voit encore des blocs immobilisés dans des positions plus ou moins penchées, mais désunis les uns des autres.

En continuant les sondages le long de la ligne des débris, les fonds restent d'abord assez considérables pendant 20 ou 30 mètres. Ils remontent alors assez rapidement à 1 m. 80 et à 0 m. 70, 50 mètres plus loin; enfin ils acquièrent une valeur uniforme de 0 m. 50 près de terre et sur toutes les ruines de la jetée.

Vers le point B′ les fonds s'infléchissent graduellement dans le quadrilatère de Falbe, augmentant insensiblement jusqu'à 0 m. 80, ainsi qu'on le voit sur la carte.

Ces différentes sondes, ces débris plus ou moins bien conservés et ces ensablements se trouvent parfaitement justifiés

par la présence d'une jetée aboutissant au mur de Falbe sous forme de musoir.

La mer, agissant depuis des siècles et toujours du même sens sur ce musoir, en a chaviré la partie haute vers l'ouest, d'où amoncellement de décombres vers la terre et absence de débris vers la mer, comme pour le mur de Falbe. Continuant son œuvre de destruction, la mer a dissocié les pierres de la jetée qui se sont affaissées entraînant même quelques blocs épars aux environs du point C. Vers l'extrémité du musoir, la résistance de la jetée étant moins grande, les blocs ont été chavirés davantage; la mer s'y est frayé un chemin plus facile en rejetant vers l'ouest, pour ainsi dire, tout le nez de ce musoir qui paraît, en effet, avoir subi une légère déviation dans ce sens.

Puis, une fois ces destructions opérées, la mer a commencé son œuvre d'ensablement, se frayant une voie à travers les premiers blocs rencontrés, et portant ses alluvions le plus loin possible vers la terre. Aussi les fonds, au large, sont-ils plus grands entre les blocs que près de terre. Vers le point C, la sonde donne du côté de la mer des fonds de 0 m. 90 entre les blocs et de 0 m. 30 sur ces blocs. Cette différence de niveau diminue à mesure qu'on se rapproche de l'ouest. Elle devient à peu près nulle vers le milieu du musoir et jusqu'à terre, alors que la mer, trouvant une masse trop compacte pour s'y frayer un chemin, a accumulé les sables au point de niveler tous les débris, sauf quelques rares pierres émergeant encore dans le sud du point 44.

Vers l'extrémité du musoir, la mer a rencontré une masse moins compacte qu'au milieu. Elle a pu désunir plus complètement les blocages jadis assemblés et se creuser des ravinements plus ou moins réguliers, traversant impunément ces ruines qui ne lui offraient pas une bande de décombres suffisante pour arrêter les alluvions. Il s'ensuit que, dans cette partie,

les blocs sont moins ensablés et la sonde révèle des fonds de 1 m. 50 à 1 m. 80 entre les blocages, alors qu'elle n'indique que 0 m. 80 à 0 m. 50 sur les mêmes blocages.

Malgré tout, l'ensablement de ces blocages, tout en étant moins considérable vers l'extrémité de ce musoir, parce que la résistance à la mer y était moins grande, n'en a pas moins été réel et plus grand qu'en dehors du môle, où la mer a pu passer en contournant la pointe du musoir. Aussi la sonde accuse-t-elle en cet endroit des différences de fond encore plus tranchées que partout ailleurs, — 3 m. 50 à toucher des blocages à fleur d'eau, — aux environs du point 45.

On voit donc que les ensablements sont partout en proportion inverse des obstacles qui s'opposent au charroyage des alluvions, et, si l'on s'étonne de voir la jetée 44-45 conservée au point d'en pouvoir mesurer la largeur, je dirai qu'elle formait au mur de Falbe une espèce d'arc-boutant en retrait sur la mer, qui a été protégé par les ruines de ce mur et les ensablements dus à ces ruines.

En présence de tous ces faits, il faut bien reconnaître que le quadrilatère de Falbe constitue un bassin ayant évidemment quelque relation avec le port de Carthage. Ce bassin ne pouvait communiquer avec la mer que par le nord du mur 44-45; il y aurait donc un vif intérêt à déterminer, par des fouilles à terre, l'origine de ce mur, et voir aussi comment se termine vers l'ouest le mur 46-47.

Ruines dans le quadrilatère de Falbe. — Il y a, dans l'intérieur de ce quadrilatère 44-45-46-47, des constructions aujourd'hui en ruines reposant sur des débris plus anciens, et n'ayant, comme allure ou construction, aucun rapport avec eux. On se trouve en présence de deux systèmes de ruines superposés, chevauchant parfois les uns sur les autres et qu'il est très difficile de discerner.

Suivant leurs opinions, les auteurs se réfèrent soit au plan de Falbe, qui a représenté les ruines les plus anciennes et les plus importantes, soit au plan de Caillat, qui a figuré les ruines les plus récentes et les moins intéressantes. Dans les pages précédentes, j'ai parlé des ruines les plus anciennes (plan de Falbe). Je vais maintenant fixer, sans commentaire, la position des vestiges les plus récents (plan de Caillat).

En *a*, amorce d'un mur se dirigeant vers le nord-est, construit en blocages d'époque byzantine, et complètement différent de la construction des jetées précitées. Ce mur paraît tout à fait contemporain des autres murs représentés sur le plan de Caillat, et qui, au point *44* [1], s'épanouissent dans différentes directions.

Je n'ai pas représenté tous ces murs sur la carte qui accompagne cette note pour ne pas embrouiller une figure déjà trop surchargée. Quelques-uns se dirigent vers le point C, ou l'extrémité du musoir, et pourraient être pris comme l'amorce de files de blocages parallèles formant la jetée mentionnée plus haut.

Un de ces murs est particulièrement remarquable. Il part du point *44'* et court au Nord 20° Est. Il est en blocage, bien conservé, sur une longueur de 30 mètres environ. Après une interruption de 20 mètres, on retrouve un pan de ce mur émergeant sur une longueur de 14 mètres.

Tous ces débris de murs sont de même nature, faits par des petites pierres, briques, débris de poterie maçonnés ensemble. Le peu d'unité dans leur direction ouvre un champ d'hypothèses si vaste à parcourir, qu'il ne permet pas de s'arrêter à l'une quelconque d'entre elles.

La seule chose qui me paraît probable, c'est que ces murs n'ont de rapport ni avec le musoir, ni avec le mur de Falbe et

[1] Voir la figure dans la *Carthage* de M. Babelon, p. 33.

qu'ils sont postérieurs à ceux-ci, car leur construction paraît être byzantine et leur destruction est moins avancée, quoique étant plus facile à consommer.

Pour compléter l'examen des débris situés sur la côte, je mentionnerai, près du point 44' et à le toucher dans le sud, une pierre grise quadrangulaire percée de deux trous carrés de trois centimètres de côté et paraissant avoir servi à sceller du fer.

En *b*, il y a un tronçon de colonne cylindrique en pierre grise et trois pierres de même nature placées à angle droit les unes des autres et parallèlement à la direction générale de la jetée 44-45.

Enfin, dans le quadrilatère de Falbe, au point marqué *d* et près du Lazaret, se trouve un pan de mur parallèle à la côte et constitué par des blocages de 2 mètres de large réunis entre eux sur une longueur de 25 mètres environ. Il ne paraît concourir à aucun système d'ensemble avec les précédents murs énumérés, et présente cette particularité d'être surmonté de deux pierres de 0 m. 40 de hauteur, placées à angle droit l'une de l'autre et maçonnées dans les assises de ce mur. Les dimensions de ces deux pierres sont, pour l'une 1 mètre sur 0 m. 60, et pour l'autre 0 m. 70 sur 0 m. 40. Elles sont bien conservées et pas très anciennes, car leurs angles sont fort peu émoussés. Sur le haut de ces pierres se trouvent encore des restes de maçonnerie indiquant que ces deux pierres se trouvaient enclavées entre deux constructions de blocages.

Peut-être, dans des temps plus rapprochés de nous, a-t-on voulu construire là des jetées ou des quais en retrait sur les constructions puniques ou romaines, dont les débris ont été utilisés comme brise-lames pour défendre les nouvelles constructions contre la mer du large. Mais cette hypothèse, absolument gratuite, aurait besoin d'être confirmée soit par des fouilles à terre, soit par l'étude de textes en dehors de ma compétence.

Détermination du dos-d'âne. — En opérant des sondages entre le Lazaret et El-Kram, je fus frappé de trouver près de terre un dos-d'âne parallèle à la côte, et dont je déterminai exactement le gisement figuré sur la carte.

Cet obstacle, s'opposant à l'uniformité des fonds sablonneux dans une baie aussi régulière, ne doit pas être naturel, car la côte à cet endroit n'est nullement rocheuse.

L'hydrographie de ce dos-d'âne est résumée dans les quelques lignes suivantes :

En venant du large vers la terre, les fonds diminuent d'abord en pente douce jusqu'à ce dos-d'âne; j'en ai remarqué un deuxième presque continu et parallèle au premier, avec lequel il forme un berceau dont le fond est à 1 m. 40 et les bords à 0 m. 70. A terre, les fonds vont mourir progressivement.

La distance de 25 mètres ne semble pas justifier l'hypothèse que l'un de ces dos-d'âne serait les débris renversés de l'autre, et, du reste, dans ce cas, la présence du berceau ne s'expliquerait pas. On peut croire qu'il y a là les ruines de deux murs distincts, peut-être ceux qui entouraient les ports.

Quoi qu'il en soit, le petit dos-d'âne se perd vers le nord dans les sables et se termine au sud à des débris en blocage, situés dans l'est de la maison de l'agha d'El-Kram, ce qui prouve bien que nous sommes en présence de constructions artificielles.

A partir de ce point aussi, le grand dos-d'âne devient moins bien défini, jusqu'à se perdre dans les fonds environnants, 60 mètres plus au sud. La fin de ce grand dos-d'âne vers le nord offre des particularités remarquables; il se termine suivant une direction perpendiculaire au musoir, non loin de son nez, et disparaît insensiblement, dans les fonds voisins de 1 m. 50, à environ 30 mètres du musoir. Puis, au milieu des

petits fonds environnants, l'extrémité de ce dos-d'âne abrite vers la terre un bas-fond, véritable cuvette elliptique de 100 mètres de long sur 20 mètres de large, dans laquelle les fonds tombent à 1 m. 40. En considérant la position, la forme et l'isolement de cette cuvette ainsi que la direction constante de la mer, j'estime qu'elle peut être l'effet d'un «révolin de courant» contournant l'extrémité de la jetée considérée.

S'il en était ainsi, l'extrémité de cette jetée déterminerait avec le musoir une véritable passe, et sa largeur, grossièrement appréciée d'après la position de la cuvette, serait d'environ 25 mètres, correspondant précisément à la largeur de 70 pieds qu'Appien assigne à l'entrée des ports. La deuxième cuvette, plus petite, mais analogue, figurée sur la carte, proviendrait, pour les mêmes raisons, de la présence du petit dos-d'âne intérieur.

Ces conclusions expliquent du reste parfaitement le régime des fonds dans cette partie de la baie. Le flot, resserré par la passe, a ensablé de plus en plus cette gorge encombrée de débris. Gravissant un plan incliné d'ensablement sans cesse augmenté, la mer a rapidement nivelé les ruines près de terre, en y déposant des alluvions nombreuses; mais elle a contourné l'extrémité des murs en formant deux bas-fonds, comme un courant violent contourne dans un fleuve une pile de pont, en laissant sous le vent une zone de calme inaccessible aux tourbillons voisins.

Mais cette étude superficielle ne saurait fixer définitivement la question, et on comprend l'intérêt qu'il y aurait à faire autour de ces dos-d'âne des sondages qualitatifs. Une barre à mines, confectionnée par les moyens du bord, dont je me suis servi, ne m'a donné aucun résultat jusqu'à présent. A défaut de fouilles directes impossibles à faire dans le sable et sous l'eau, une sonde Liepmann donnerait évidemment des renseignements précieux, mais fort longs à obtenir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Discussion sur les ports. — Au point de vue purement marin, l'entrée des ports, à l'endroit que j'indique, eût été très heureuse, car c'est le seul endroit où la côte se défile un peu et puisse ajouter aux protections des môles un abri naturel contre les vents du nord. Partout ailleurs, l'entrée du port eût dû être ouverte à l'est et «la violence des vents du nord et du nord-est n'aurait jamais permis d'ouvrir un port ainsi orienté»[1]. C'est aussi l'opinion du capitaine de vaisseau Falbe[2] et ce n'est certainement pas en marin que Tissot a parlé lorsqu'il dit que «l'ouverture prise par Beulé pour l'entrée méridionale du port marchand est précisément construite dans de telles conditions, qu'il est impossible d'y voir l'entrée du port romain».

Je ne fais donc à ce point de vue que partager les idées de Falbe et de Beulé, bien que je considère la dépression 42 du plan de Falbe, non comme l'entrée commune aux deux ports, mais comme l'entrée du port militaire seul. Cette dernière opinion résultait des observations que j'avais faites sur place, lorsque l'étude récente du docteur Œhler[3] me tomba sous les yeux, donnant la sanction de la science à l'idée personnelle que je m'étais faite des lieux. Je comparai alors tous les auteurs que je savais avoir parlé des ports de Carthage, et je fus frappé de divers points que je me permets d'exposer ici.

J'ai remarqué d'abord que, à l'encontre des idées primitives dont Falbe et Beulé s'étaient faits les champions, les théories nouvelles (Œhler, Torr, Gauckler) préconisaient un port extérieur aux deux flaques d'eau, dans lesquelles Beulé avait enserré ses recherches.

Il m'a semblé en outre qu'il faut voir dans le mot «Cothon» un terme général embrassant les deux bassins actuels, malgré

(1) Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 112.

(2) *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 22.

(3) *Die Hafen von Karthago* (Leipzig, 1893).

la phrase de Festus : *Cothones appellantur portus interiores in mari, arte et manu facti,* car, tandis que cet auteur parle de Cothons en général[1], Appien, qui s'occupe de celui de Carthage en particulier, s'exprime ainsi[2] : «Scipion voulut attaquer Byrsa et celui des deux ports qu'on appelle «Cothon». Pendant la nuit, Asdrubal incendia la partie quadrangulaire du Cothon, croyant qu'elle serait exposée de nouveau aux assauts de Scipion, . . . mais Lélius escalada par surprise la partie opposée du Cothon, qui est de forme circulaire.»

Il semble qu'entre la description vague d'un Cothon quelconque et celle beaucoup plus détaillée du Cothon de Carthage donnée par Appien, il n'y ait pas de doute à avoir. Aussi Tissot, commentant le texte précité d'Appien, s'exprime ainsi[3]:

«Il semble résulter de ce texte :

«1° Que l'un des deux ports, le plus rapproché du Forum, par conséquent le port militaire, était plus spécialement désigné sous le nom de Cothon:

«2° Que la partie de ce port la plus voisine du Forum ou de Byrsa était de forme circulaire ou courbe, *περιφερές*;

«3° Que la partie opposée était quadrangulaire ou rectiligne, *τετράγωνον.*»

Or les fouilles de Beulé[4] indiquent que l'un des bassins actuellement visibles était quadrangulaire ou rectiligne et que l'autre, s'il n'était pas absolument circulaire ainsi que Daux l'affirme, affectait au moins une forme courbe dans ses grandes lignes.

On est donc bien obligé d'admettre que le terme «Cothon»

(1) Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 92.
(2) App., *Pun.*, 127.
(3) *Géographie de l'Afrique*, I, p. 603.
(4) Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 98 et suiv.

ne peut signifier l'un quelconque de ces bassins, mais doit les embrasser tous les deux. Beulé l'a parfaitement remarqué, mais cette interprétation ne servant pas sa cause, *il n'a pas craint d'indiquer à l'avance une erreur commise par Appien en transcrivant Polybe*[1].

Contrairement à l'opinion de Sainte-Marie, le «Cothon» n'étant qu'un des ports de Carthage, il faut donc chercher le deuxième ailleurs que dans ces deux bassins, et non loin d'eux, puisqu'ils avaient une entrée commune.

M. Cecil Torr, fasciné par le *interiores in mari* de Festus, le place vers le nord, en négligeant même les deux bassins actuels. Or les sondages opérés vers le nord n'ont révélé aucune trace de constructions sous-marines se rattachant à un port quelconque. C'est donc dans une autre direction qu'il faut chercher ce port, et les recherches opérées dans le sud sont couronnées de succès, puisque les sondages révèlent la présence de dos-d'âne remarquables dont j'ai parlé plus haut. Le plan de Falbe représente bien une dénivellation reliant les n°s 41 et 45 et dans laquelle Tissot veut voir les vestiges de la jetée de Scipion[2]. Or cette dénivellation n'existe pas aujourd'hui telle que Falbe la figure. Elle est remplacée par les deux dos-d'âne situés plus à l'ouest[3], et dont les dimensions ne sont pas du tout conformes à celles qui ont été données par Tissot. On peut voir dans ces deux dos-d'âne les traces de deux murs entourant le port, ainsi que je l'ai expliqué plus

[1] Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 98.

[2] *Op. cit.*, p. 625.

[3] Une carte de la baie du Kram, que je donnerai ultérieurement, indiquera qu'il n'y a aucune dénivellation à l'endroit où Falbe en représente une dans son plan. On y verra que Falbe a sans doute rejoint par un trait continu les extrémités de deux jetées complètement différentes : d'une part, l'amorce de la jetée mentionnée par le docteur Courtet, et de l'autre, l'extrémité est du dos-d'âne près du musoir.

haut, et non les ruines de la jetée de Scipion, parce que leurs dimensions réfutent d'elles-mêmes cette hypothèse.

Je ne crois pas non plus que l'un de ces murs, le plus au large, représente à lui seul la jetée de Scipion, parce qu'Appien dit qu'elle était droite, et le dos-d'âne est courbe, et aussi parce que celui-ci se termine, ou paraît se terminer à 25 mètres du musoir, et par conséquent n'intercepte pas l'entrée du port. Toutefois les dimensions de ce dos-d'âne unique, abstraction faite du dos-d'âne intérieur, étant assez conformes à celles de la jetée de Scipion, il serait intéressant d'élucider cette question par des fouilles méthodiques.

Dans tous les cas, soit que les deux dos-d'âne représentent deux murs différents, soit que l'un d'eux représente la jetée de Scipion, nous sommes toujours en présence d'un mur de 600 mètres environ de long, dans lequel le docteur Œhler voit avec raison, ce me semble, un môle abritant le port de commerce. Les sondages exécutés dans la baie du «Kram» semblent donner gain de cause à sa théorie, de même que l'argumentation développée dans son récent travail explique clairement les faits.

Je peux dire dès maintenant que la grande jetée, signalée par le docteur Courtet[1], n'a pas tout à fait l'allure qu'il lui donne. Je n'ai pas trouvé qu'elle se recourbe vers le nord, et j'estime qu'elle se rattache plutôt à des constructions dans le sud, ainsi que je l'expliquerai ultérieurement à l'appui des sondages opérés dans la baie du Kram. Sa présence ne modifiera pas plus l'hypothèse du docteur Œhler qu'elle ne jettera un jour nouveau sur la jetée de Scipion, malgré l'espoir de M. Otto Meltzer[2].

Je n'essaierai pas de discuter les textes pour savoir s'ils s'ac-

(1) *Note sur les constructions en mer voisines des ports de Carthage. Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1897, p. 125 et suiv.

(2) *Zur Topographie des punischen Karthago*, addition à la page 296.

cordent tous avec la théorie du docteur OEhler; je me contente de dire que la nature des fonds semble la confirmer, et c'est uniquement pour prouver cette assertion que je me suis un peu étendu sur la question de la passe près du musoir, car, si cette passe existe réellement, il semble qu'il n'y ait plus de doute à avoir sur l'interprétation à donner au mot «Cothon».

Ainsi mon impression est qu'il y avait près du point 45 une passe en mer conduisant directement dans le port de commerce, puis, au n° 42 du plan de Falbe, une entrée spéciale au Cothon formé par les deux bassins actuellement visibles. Le port de commerce était très grand; le mur qui le limitait dans le sud pouvait être baigné par le canal faisant communiquer la mer et le lac de Tunis; peut-être le quadrilatère de Falbe en faisait-il partie. Ce port pouvait même entourer le Cothon dans le sud-ouest et l'ouest, mais la bande de terre qui sépare à l'est la mer des bassins actuels est trop étroite pour que le port de commerce ait pu contourner le Cothon de ce côté. Et, du reste, l'attaque de Lélius ne s'expliquerait pas si le Cothon avait été entouré de partout par le port de commerce, puisque les Romains commencent par s'emparer du Cothon.

La place où Censorinus fut repoussé par les Carthaginois se trouverait toujours à l'endroit indiqué par Tissot, près de l'angle faible des fortifications et non loin aussi du port de commerce.

Le docteur OEhler et M. Cecil Torr s'accordent avec raison pour voir dans le mur 45-46 de Falbe le quai dont Scipion chercha à s'emparer après le combat naval funeste aux Carthaginois.

Des fouilles méthodiques pourraient seules faire connaître l'étendue du port marchand, s'il est à l'endroit que j'indique sommairement, ainsi que les relations entre les bassins actuels, les dos-d'âne et les murs constituant le quadrilatère de

Falbe. C'est là que doit être localisé le travail des recherches relatives aux ports.

Il me semble que l'hypothèse actuelle qui satisfait déjà au récit d'Appien pouvait encore répondre au texte de Festus, car les deux ports eussent été en grande partie (plus de la moitié) intérieurs l'un à l'autre, *interiores*. Ils eussent bien été *in mari*, puisque le dos-d'âne et le musoir déterminé par le docteur Courtet en auraient formé la passe non éloignée de terre, et le Cothon eût bien été creusé artificiellement dans la terre, *arte et manu facti*.

Je dois en terminant rappeler la rapidité des ensablements dans la baie du Kram, car elle peut être la cause de modifications ultérieures dans les fonds observés. C'est peut-être à eux qu'il faut attribuer les différences constatées — en l'espace de soixante-dix ans à peine — entre les jetées 41-45 de Falbe et les dos-d'âne que j'ai récemment déterminés. Pour ma part, j'estime, par comparaison avec différents points observés, que les fonds près de terre ont été exhaussés de 4 mètres au moins depuis l'époque punique.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de Mlle Clarisse Bader, une étude intitulée : *Un ami du général Bonaparte; Les souvenirs du receveur général Collot*, d'après des documents en partie inédits (Lyon, 1898, in-8°; extrait de l'*Université catholique*).

M. G. Perrot présente le fascicule IX-X du *Bulletin de correspondance hellénique*, septembre-octobre 1897 (Paris, 1897, in-8°).

M. Paul Viollet offre à l'Académie le tome II de son *Histoire des institutions politiques et administratives de la France* (Paris, 1898, in-8°).

M. Clermont-Ganneau offre au nom de l'auteur, M. Louis Leger, une brochure intitulée : *Études de mythologie slave*, n° 3; *L'empereur Trajan dans la mythologie slave ;* mémoire lu à l'Académie des inscriptions (Paris, 1897, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des auteurs, MM. Whitley Stokes et E. Windisch, la seconde livraison du tome III des *Irische Texte* (Leipzig, 1897, in-8°).

«Cette livraison comprend deux morceaux :

«L'un, publié par M. Whitley Stokes, est un traité d'étymologie irlandaise qui paraît dater des derniers temps du moyen âge. Il a peu de valeur au point de vue auquel se placent les linguistes modernes, mais il nous conserve les débris d'un grand nombre de textes plus anciens et très curieux au double point de vue de la mythologie et du droit. De savantes notes en rehaussent la valeur.

«Suit une des introductions à la grande épopée irlandaise : «L'enlèvement des vaches de Cooley.» L'éditeur est M. Windisch. C'est la demande en mariage de Ferb, *Tochmarc Feirbe;* ce document a un grand intérêt au double point de vue de l'histoire littéraire et de l'histoire des mœurs de l'Irlande. À la suite des deux textes que les manuscrits nous fournissent M. Windisch a mis la traduction et des index. Son travail fait grand honneur à l'auteur et augmente notre vif regret de ne pas voir enfin paraître l'édition de l'épopée fondamentale : *Táin bó Cúailnge*, «enlèvement des vaches de Cooley», c'est-à-dire de l'*Iliade* irlandaise, que M. Windisch nous fait espérer depuis plus de vingt ans et qu'il est, plus que personne, capable de nous donner.»

M. Dieulafoy, en présentant de la part de l'auteur, M. Roschach, deux brochures intitulées : 1° *Une hypothèse sur la statue de Clémence Isaure* (extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1892); 2° *Variations du roman de dame Clémence* (extrait de la même publication, année 1896), s'exprime ainsi :

«Clémence Isaure, personne ne l'ignore, est une gloire de Toulouse. L'accord ne s'est pas fait sur la date précise de sa naissance, mais on

sait qu'elle vint au monde à la fin du xv[e] siècle. Au surplus, nous connaissons la durée de ses jours et la demeure où elle finit, inconsolée, une vie que traversa un irréparable désastre. Puis les archives contiennent l'état des biens qu'elle a légués aux Jeux floraux, tandis que l'Académie conserve son épitaphe gravée sur cuivre, sa statue en marbre blanc et, relique plus précieuse, le manuscrit de ses œuvres. Enfin, tous les ans, le 3 mai, à la fête des Fleurs, les mainteneurs glorifient pieusement leur bienfaitrice, alors que l'éloge de Richelieu, créateur d'une autre académie, n'est plus célébré par les bénéficiaires de sa fondation qu'en d'exceptionnelles rencontres.

«Or l'existence de cette femme illustre, dont la figure est si populaire à Toulouse que chacun affirmerait l'avoir connue, ne se rattacherait à aucun fait réel, n'incarnerait aucun souvenir, ne répondrait à aucun symbole.

«M. Roschach, en classant les archives des Capitouls, a retrouvé l'origine des attributs dont trois siècles et demi ont revêtu la fiction. L'en ayant dépouillée, il n'est resté que le vide, et Clémence Isaure s'est évanouie.

«En réalité, les Jeux floraux, dont la fondation remonte à 1323, furent placés dès le début sous la protection de la Vierge Marie, qui, durant près de deux cents ans, resta leur unique patronne. Comment la mère du Christ fut-elle dépossédée? A quel propos l'Académie fut-elle *laïcisée* comme une école ou un vulgaire hospice? Je reviendrai sur ce sujet encore mal éclairci. Grâce aux patientes recherches de M. Roschach, on sait seulement que les Capitouls, l'an 1488, firent peindre «le «pitaffle del portal de la grand porta et le pitaphle de Dama Cla«menssa, comme apar per lo mandament que monta x solz».

«En 1524, nouvelle pièce datée du 27 avril; celle-ci, très explicite. Il s'agit d'une proclamation, la première faite en français dans les rues de Toulouse. L'on y prévient les habitants que le 1[er] mai on désignera le vainqueur du tournoi poétique «ainsi qu'est de bonne coustume, là «où fonda dame Clémence..... et voulut que l'on donnast trois fleurs «d'or et d'argent composées au mieulx disant touchant l'art de Rhéto«rique».

«Cette première mention d'une fondatrice des Jeux floraux coïncidant avec l'apparition du français dans les documents officiels répond ellemême à un drame municipal. Un arrêt du Parlement avait cassé les Capitouls et condamné leur trésorier à être pendu pour fraudes et malversations. Or il est bien remarquable qu'à dater de cette époque la

commune argue de biens considérables légués par cette dame Clémence, à la charge par elle de doter largement le «Gai Savoir», et profite de ce testament introuvable pour soustraire certaines recettes ou dépenses au contrôle inquiétant des agents royaux. Outre les états des charges de Toulouse, une harangue de 1559 témoigne de cette ingénieuse précaution.

«Le trésor municipal, y dit-on, s'est gonflé des revenus qu'Isaure a voulu décerner à la science, et la commune doit d'autant plus de reconnaissance à sa bienfaitrice qu'en arguant de ses libéralités elle échappe aux édits qui contraignent les autres villes à rendre leurs comptes.

«Il y a, dans ces faits, les indices de mœurs publiques louches et d'une comptabilité ombrageuse qui, à mon sens, expliqueraient l'invention d'une patronne ou bienfaitrice terrestre et l'incarnation en la dame Clémence d'une vertu de la Vierge : *Virgo clemens... O clemens Virgo Maria!* Je crois que c'est la direction où le savant archiviste de Toulouse devra poursuivre ses recherches.

«On remarquera ce nom d'Isaure qui, après soixante-dix ans, vient s'ajouter à celui de Clémence. Il est emprunté à l'épitaphe de la fondatrice que l'on venait de découvrir deux ans auparavant. Mais cette épitaphe, en belles capitales romaines, est un décalque — M. Roschach l'a démontré — de trois inscriptions tumulaires antiques recueillies à Ravenne et à Rome, et publiées en 1534 par Petrus Apianus.

«Le plagiat est flagrant. Marin de Gascons, un capitoul doublé d'un littérateur de profession, accusé à bon droit d'en être l'auteur, avait respecté jusqu'aux singularités orthographiques de son modèle. C'est ainsi que *rhosas* est écrit avec un *h*, comme dans l'inscription de Ravenne.

«Une personne aussi généreuse que Clémence Isaure devait avoir sa statue. Elle l'eut en effet dès cette même année 1557. La bienfaitrice est représentée debout. De la main droite, elle tient la fleur symbolique; de la gauche, un rouleau de parchemin à moitié déplié. La tête et le corps, détachés d'une dalle tombale, remontent au commencement du XIVe siècle; les bras, ajoutés après coup et mal raccordés aux épaules, accusent par leur style et la forme des manches l'époque de Louis XIII. J'ajouterai que la tête a été sciée au-dessous du cou et recollée grossièrement pour s'ajuster au corps d'un personnage debout, et que les pieds ont été repris dans la masse de marbre.

«Ici encore, les recherches de M. Roschach sont décisives. La tête et le corps proviennent de l'église de la Daurade, et ont été détachés du tombeau de Bertrande Ysalguier, morte en 1348. D'autre part, il existe

dans les comptes de l'année 1627 un bail à l'entreprise, accompagné de deux mandats ayant trait à la transformation d'une statue allongée de dame Clémence, «qu'est dans le grand consistoire, en une figure debout «avec la fleur de la violette en la main».

«Pourquoi le choix des Capitouls s'était-il porté en 1557 sur Bertrande Ysalguier? Sans doute à cause de ses armoiries, qui sont un bouquet d'iris à cinq fleurs. Peut-être aussi, le nom déjà fruste et mal lu sur la pierre sépulcrale fut-il latinisé par l'auteur de l'épitaphe et attribué à la patronne des Jeux floraux. En cela, Marin de Gascons fut mal inspiré. Le nom d'Isaure était inusité à Toulouse, à ce point que l'annaliste municipal Jacques de Combladour, requis d'en rechercher l'origine, déclara «qu'il n'est fait mention de la famille des Ysaure dans les «livres de nos histoires», à moins de remonter «à Servilius Romain», conquérant d'Isaurum en Pamphilie, d'où il mérita le nom d'*Isaureux*.

«Du reste, à cette époque, la légende de dame Clémence traversait une crise difficile. On la défendait sans conviction, à cause des avantages attachés à l'authenticité du legs, puis par amour-propre, et peut-être en reconnaissance du banquet offert chaque année par les Capitouls à l'occasion de la fête des Fleurs.

«Mais les esprits chagrins avaient semé l'ivraie et elle germait avec le bon grain. Ainsi le chroniqueur de 1627 parle en homme bien désabusé de la statue restaurée cette année-là, qu'on prétend «estre celle de «Dame Clémence, laquelle on présuppose estre la fondatrice des Jeux». Quel manque de foi dans ses autres aveux : « Tout ce qui se dit de dame «Clémence Isaure et de son prétendu testament sont choses assez fresles «et dont n'appert point, si est-ce que les dits sieurs Capitouls. . . . . » auraient fait réparer «la dicte image et statue de marbre blanc d'Isaure» à seule fin de «favoriser la Rhétorique et les Sciences» et «d'encourager «les poètes qui se plaisent en leur objet». On retrouve une note aussi sceptique dans un travail de Cazeneuve sur l'*Origine des Jeux floraux*, publié en 1658.

«Ce fut Florian qui ranima la légende en introduisant la figure de l'héroïne dans la pastorale d'*Estelle* :

A Toulouse, il fut une belle,
Clémence Isaure était son nom;
Le beau Lautrec brûla pour elle
Et de sa foi reçut le don.

«Ainsi de suite durant treize couplets et cent quatre vers, musique de Cherubini.

«La fortune de cette romance fut inouïe. Aussi bien, en 1806, quand la ville résolut d'effacer les derniers souvenirs de la période révolutionnaire, le nom de la fondatrice des Jeux fut-il donné à la rue de la Régénération. Par une singulière rencontre, il s'y trouvait quelques vestiges du palais des Ysalguier. Clémence Isaure en hérita et s'appropria de la sorte l'habitation où avait vécu la malheureuse qu'elle avait évincée de sa demeure funèbre et dont elle avait usurpé les traits et la statue. La spoliation, que légalisa bientôt un arrêté préfectoral, devenait définitive, irrévocable.

«Enfin, quatre ans plus tard, le chevalier Dumège, un bien curieux personnage, fit découvrir dans la poussière d'une église lointaine, et dans une circonstance restée aussi mystérieuse que l'exhumation de l'épitaphe, quelques poésies de l'illustre bienfaitrice. Au fond, les *Dictats de dona Clamensa Isaure* ne sont que des variations sur la romance de Florian, sans autre valeur que les feuilles de parchemin, mal lavées, où elles sont transcrites avec des caractères empruntés à des inscriptions lapidaires. On ne saurait penser à tout. Du reste, personne n'y prit garde, et désormais il ne se trouva plus de sceptiques au sujet de l'«indiscutable Clémence».

«Maintenant en renaîtra-t-il? Les arguments mis en lumière par M. Roschach sont déduits avec une telle sûreté, présentés avec tant de méthode, que la conviction s'impose. Pour ma part, je suis enclin à le regretter, comme à déplorer le naufrage d'une fable devenue charmante, si je n'avais l'assurance que la science engage une lutte vaine quand elle s'attaque à la poésie et heurte le sentiment populaire.»

M. DE VOGÜÉ offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le prince Abamelek-Lazarew, un volume en russe intitulé : *Djerasch* (Saint-Pétersbourg, 1897, in-4°).

«Ce volume renferme le récit d'une excursion faite aux ruines de l'antique Gerasa, sur la rive gauche du Jourdain; il est accompagné de planches photographiques très bien exécutées et de reproductions exactes d'un certain nombre d'inscriptions grecques et latines. Ces textes ne sont pas inédits; l'auteur le reconnaît et cite très exactement les ouvrages où ils figurent déjà : le petit volume n'en offre pas moins un réel intérêt par le soin et l'élégance de l'exécution. Il se termine par la reproduction photographique de plusieurs bas-reliefs à inscriptions prove-

nant de Palmyre, qui ne sont pas inédits, mais n'avaient jamais été figurés aussi complètement. »

M. de Vogüé offre en outre à l'Académie, de la part de son savant correspondant M. Tamizey de Larroque, une brochure renfermant une série de *Lettres et billets inédits de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille* (Bordeaux et Paris, 1892, in-8°; extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*).

« Ces lettres intimes, adressées à un de ses amis, l'abbé de Saint-Amans, curé de Saint-Hilaire d'Agen, de 1712 à 1748, sont écrites d'une plume alerte et familière et offrent un réel intérêt par les détails piquants qu'elles donnent sur la vie intime du prélat, les incidents de son administration épiscopale, ses relations avec ses confrères : l'une d'elles, écrite pendant la peste de Marseille, est dramatique dans sa simplicité et bien d'accord avec le rôle historique de Mgr de Belzunce. Les notes ajoutées par M. T. de Larroque sont telles qu'on pouvait les attendre de l'érudition si étendue et si sûre de l'infatigable correspondant de l'Académie. »

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, recueillis par feu M. le chanoine J.-H. Albanès et publiés par le chanoine Ul. Chevalier, t. I (Paris et Marseille, 1897, in-8°).

« Le chanoine Albanès a publié plusieurs mémoires importants sur la vie d'un pape, d'origine française, qui occupe une place considérable dans les annales du xive siècle. Mais il est mort sans avoir pu mettre au jour un recueil général des textes relatifs à ce pontife. Les matériaux qu'il avait amassés, et dont beaucoup étaient mis en état d'être imprimés, sont heureusement arrivés entre les mains d'un de nos correspondants, M. le chanoine Chevalier, qui saura en faire un excellent emploi, dans l'intérêt de la science historique comme dans celui de la mémoire de son ami.

« Le tome premier du recueil contient le texte d'une dizaine d'anciennes vies d'Urbain V. Presque toutes avaient déjà été publiées; mais la nouvelle édition a été revue sur différents manuscrits, qui ont permis de rétablir beaucoup de leçons altérées.

« A la suite de ces vies se trouvent deux documents d'une étendue considérable : les procès-verbaux des miracles attribués à Urbain V (1376-1379) et une information sur la vie et les miracles du même pape

(1390). Ces deux derniers documents, qui remplissent plus des trois quarts du volume, n'avaient point encore été publiés; ils fournissent beaucoup de renseignements sur l'histoire des mœurs et sur la biographie de différents personnages du dernier tiers du XIVe siècle.»

2° *Catalogue des manuscrits grecs, latins, français et espagnols et des portulans* recueillis par feu Emmanuel Miller, publié par Henri Omont (Paris, 1897, in-8°).

«La collection qu'avait formée notre regretté confrère, et que M. Omont a décrite avec le plus grand soin, renferme plusieurs morceaux importants dont les hellénistes sauront tirer parti. On y remarquera un exemplaire de l'*Histoire de Florus*, datant du XIe siècle.»

M. SCHLUMBERGER offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Émile Deschamps, un volume intitulé : *Au pays d'Aphrodite, Chypre; carnet d'un voyageur* (Paris, 1898, in-8°).

«C'est le récit familier des excursions de l'auteur à travers toutes les régions de l'île de Chypre, durant un séjour de plus d'un an qu'il y a fait tout récemment. M. Deschamps, qui a longtemps habité l'Orient, qui a été chargé de diverses missions scientifiques, à la fois naturaliste et archéologue, s'est intéressé avec passion au passé de l'île qu'il a parcourue dans tous les sens. Son petit volume abonde en observations qui intéressent l'ethnographie de Chypre, son histoire surtout et l'étude de ses monuments à toutes les époques. Chemin faisant, M. Deschamps a décrit une foule de vestiges de monuments mal connus de l'antiquité et surtout du moyen âge. L'historien et l'archéologue trouveront dans ce petit volume sans prétention bien des détails à glaner; les illustrations, charmantes, présentent parfois grand intérêt.»

SÉANCE DU 21 JANVIER.

M. V. Blanchet, ancien élève de l'École normale supérieure, dans une lettre qu'il a adressée au Président, sollicite de l'Académie une subvention pour l'aider dans les travaux archéolo-

giques qu'il a entrepris à la Kalaa des Beni Hammad et à Seddrata (Algérie).

Renvoi à la Commission Piot.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1897[1].

M. Philippe Berger communique à l'Académie deux inscriptions grecques des environs de Naplouse, qu'il a reçues de M. Zamaria, et qu'il a traduites avec le concours de M. Foucart[2].

M. Müntz annonce à l'Académie que le torse de la Minerve Médicis, envoyé en 1841 par Ingres à l'École des beaux-arts, vient d'être installé dans le vestibule du Palais des études, où il sera facile aux archéologues de l'étudier. Il discute à ce sujet la conjecture de M. Furtwængler, qui considère le torse en question comme provenant d'un des frontons du Parthénon.

M. Max. Collignon ajoute quelques observations.

M. M. Prou achève la lecture du mémoire de M. Edm. Le Blant sur les *Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles* et lit ensuite un autre mémoire de notre regretté confrère sur *Artémidore*.

M. L. Hervieux commence la lecture d'un mémoire sur la version latine du livre de *Kalila et Dimna* par Raymond de Béziers.

(1) Voir ci-après.
(2) Voir ci-après.

COMMUNICATION.

DEUX INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE NAPLOUSE,

PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les deux inscriptions grecques dont je désire entretenir l'Académie ont été trouvées en Syrie par M. Zamaria, directeur de la Régie impériale des tabacs ottomans à Naplouse, qui nous tient au courant, avec le zèle le plus louable, de tout ce qu'il peut découvrir.

La première, qui mesure o m. 60 sur o m. 40, a été découverte par M. Zamaria au village de Deir-Charaf, à 3 kilomètres au sud de Sebastyeh, et est en sa possession.

Voici comment elle doit se lire :

ⅭΑΡΡΑΧΑΙΡΗΜΟ·ΕΤ Ν̄
ΔΟΜΝΑ·ΘΥ ΕΤ·ΙΗ̄
ⅭΑΡΡΑ ΘΥ·ΠΑΡΘ·ΕΤ ΙΔ̄
ΜΕΛΧΑ·ΘΥΓ ΕΤ ΙΓ̄
ΑⅭΑΛΕΥΤΑ·

Σάρρα Χαιρήμο(νος) ἔτ(η) ν̄ (50)
Δόμνα θυ(γάτηρ) ἔτ(η) ιη̄ (18)
Σάρρα θυ(γάτηρ) παρθ(ένος) ἔτ(η) ιδ̄ (14)
Μελχὰ θυγ(άτηρ) ἔτ(η) ιγ̄ (13)
Ἀσάλευτα.

Ligne 1. — Le nom de la défunte est suivi du groupe *χαιρημο*, dans lequel on pourrait être porté à chercher une formule du genre de *χαίρε μοι*. Comp. *θάρσει μοι* sur l'inscription suivante. Il doit se lire Χαιρήμο(νος), ainsi que l'a vu sans peine M. Th. Reinach, à qui j'avais communiqué ma lecture; c'est le nom grec bien connu de Chérémon.

Les lignes suivantes contiennent le nom et l'âge des filles

de la défunte enterrées avec elle. On remarquera que ces noms, de même que celui de la mère, sont des noms juifs.

Ligne 2. — Δόμνα, en latin *Domna*. Comp. le nom de Δόμνος porté par un juif (Pape, *sub voc.*). Ce nom apporte un nouvel exemple à l'appui de la thèse d'Eckel (VII, 197), reprise depuis par Renan, et d'après laquelle le nom de l'impératrice Julia Domna, l'épouse de Septime Sévère, serait un nom sémitique, et non, comme on a voulu le dire, une contraction du latin *Domina*. En effet, il n'est guère porté que par des Orientales, et on le trouve sur certaines inscriptions grecques, où il pourrait difficilement être une transcription du latin. Comp. le nom de Proserpine Δόμνα Σώτιρα (Eckel, II, p. 452) et l'inscription *Domno et Domnae Satrius Felix* (*Ephemer. epigr.*, IV, p. 70, n° 171). Peut-être doit-on le rattacher au nom divin Dôm (*Corp. inscr. sem.*, n° 115, et *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1896, p. 394-395). Il faut ajouter aux formes qui ont été rapportées à cet endroit les formes épigraphiques Δαμάτηρ et Δώματρος (Roscher, *Mythologie*, art. *Kora*, p. 1284-1285), ainsi que les formes Δηώ, usitée dans le culte éleusinien, et Δημώ, rapportée par Suidas, Zonaras et l'auteur de l'*Etymologicum Magnum*.

Ligne 3. — Σάρρα est le nom juif Sara. — Le mot ϑυ(γάτηρ) est suivi, contrairement à ce qui a lieu aux lignes 2 et 4, de παρθ(ένος); peut-être pour distinguer la seconde fille de sa mère qui portait le même nom [1].

Ligne 4. — Μελχά est le nom de la femme de Nachor, frère d'Abraham (*Gen.*, XI, 29).

[1] M. Cagnat me fait très justement observer qu'il s'agit très probablement d'une *Virgo sacrata*, et qu'il convient de rapprocher de cette mention l'inscription publiée par M. de Vogüé dans le *Journal asiatique*, 1896, p. 325 et où il est question d'une *Hocmæa virgo dei Hadaranis* (cf. R. Cagnat, *Revue des publications épigraphiques*, mars-juin 1897, n° 52).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ligne 5. — Ἀσάλευτα, de l'adjectif ἀσάλευτος «tranquille», «non battu par les flots», cache certainement une forme funéraire. Ici encore, M. Th. Reinach a trouvé, je crois, le sens véritable. Il y voit un pluriel neutre pris adverbialement, *tranquilliter*, et il le rapproche très heureusement de la formule si fréquente sur les tombes juives שלים «en paix». Qui sait même s'il n'y a pas entre les deux mots *Salôm* et *Asaleuta* une de ces paronomasies si aimées des Juifs.

On remarquera que les trois filles de la défunte se suivent par rang d'âge. Il serait assez surprenant qu'elles fussent mortes toutes trois dans cet ordre. Peut-être faut-il admettre, ou que la pierre n'a été érigée que lorsqu'elles étaient toutes mortes, ou qu'elles sont mortes toutes en même temps que leur mère. Il semble en tous cas résulter de la comparaison de leurs âges qu'un très court intervalle ait séparé la mort de ces trois jeunes filles enlevées à la fleur de l'âge.

L'autre inscription vient de Naplouse même; elle est gravée sur une colonne ayant 1 mètre de haut sur 0 m. 42 de diamètre. Elle est également funéraire et se compose de deux alexandrins tracés sur 7 lignes.

Voici comment je la lis, grâce au concours de M. Foucart, qui a bien voulu m'aider de sa grande expérience :

ΒΑΡϹΕΙΜΟΙ
ϹΥΝΟΜΑΙΜΕ
ΚΑΛΗΖΑΚΟΡΟ
ΕΑΡΥΠΑΡΧΕΙϹ
ΚΟΥΡΑϹΠΛΟΥ
ΤΗΟϹΜΥϹΤΗ
ΡΙΟΝΗϹΓΑΡ
ΕΛΕΥϹΕΙΝ

Θάρσει μοι συνόμαιμε καλή, ζάκορος γὰρ ὑπάρχεις Κούρας Πλουτῆος· μυστήριον [ἧς] γὰρ Ἐλεύσειν.

Ligne 3. — *καλή* peut se rapporter grammaticalement soit à *συνόμαιμε*, soit à *ζάκορος*. Les habitudes de l'épigraphie grecque, dans laquelle le nom de la défunte est constamment suivi des épithètes *καλή*, *χρηστή*, nous obligent à mettre la virgule après *καλή*. Cette construction est confirmée par la position de la conjonction *γάρ*, qui doit venir régulièrement après le premier mot de la phrase.

Lignes 4-5. — On est tenté au premier abord de lire Κούρα ἔπλου τηθε, ce qui ne donne aucun sens; l'examen attentif de l'estampage montre que ce que l'on pourrait prendre pour une barre à l'intérieur des lettres ⊏ et ☐ n'est en réalité qu'un accident de la pierre ou même de l'estampage. Κούρας Πλουτῆος signifie « de Kora » (femme) de Pluton (de Πλουτεύς, Πλούτεως et Πλουτῆος = Πλούτων). Dans le langage classique le génitif marque plutôt la filiation, et Κούρα Πλουτῆος signifierait « Cora fille de Pluton »; la tradition presque unanime de l'antiquité nous fait préférer la première traduction. Cette lecture commande la coupure de la phrase, qui doit tomber après Πλουτῆος.

Lignes 4-7. — Ce second membre de phrase, dont la lecture est certaine, ne laisse pas que d'être obscur. Il y a un rapprochement évident entre *μυστήριον* et Ἐλευσείν, et il ne me paraît pas douteux que l'auteur de l'épitaphe ait voulu faire une allusion directe ou indirecte aux mystères d'Éleusis, qui sont la consolation suprême en présence de la mort. La phrase n'en est pas moins difficile à construire. La forme Ἐλευσείν pour Ἐλευσίν (=Ἐλευσίς) est attestée par plusieurs auteurs anciens (H. Estienne, *Thes.*, sub voc.). Eleusin paraît même avoir été la forme primitive d'Éleusis; mais on n'arrive à rien de satisfaisant en cherchant à l'expliquer par le nom géographique Éleusis, que l'on prenne *ης* comme le pronom relatif ou comme l'imparfait du verbe *εἶμι*.

M. Th. Reinach a eu l'idée très ingénieuse de rechercher dans Ἐλευσείν le nom de la défunte, ce qui l'amène à traduire : «Car tu étais un mystère, Éleusine», c'est-à-dire : «Ton nom, Éleusine, signifiait en effet mystère». Cette traduction, qui répond à une idée plus française peut-être que grecque, aurait le grand avantage de nous rendre le nom de la défunte qui sans cela serait absent de l'inscription; mais ce nom est inconnu comme nom de femme, et même comme nom d'homme il est très peu documenté. Ἐλευσίν, le fils de Mercure et de Daira, est trop étroitement lié lui-même à l'origine d'Éleusis, pour qu'on puisse en tirer aucune conclusion. Une seule fois on rencontre Ἔλευσις comme nom d'homme (quidam *ἐν τῷ περὶ Ἀχίλλεως*. H. Est. *Thes.*; *Diog. Laërt.* 1, 1, 7). M. Th. Reinach suppose que Ἐλευσείν est la forme contractée d'Eleusion (Plaute, *Aululaire*, II, 5, 7), féminin (neutre) d'Ἐλεύσιος, dont il y a de nombreux exemples à la fin de l'antiquité. En d'autres termes, il propose d'accentuer, non pas Ἐλευσείν, mais Ἐλεύσειν.

La phrase se trouverait bien soulagée, s'il était possible de voir dans *μυστήριον* un synonyme de *μύστης*, *μυστήρ* : «myste». Il faudrait alors traduire : «Car tu étais affiliée aux mystères, Éleusine», ce que le sens paraît réclamer. Mais on ne trouve aucun exemple de l'emploi de *μυστήριον* avec cette acception.

Quoi qu'il en soit, la traduction de M. Reinach est encore celle qui nous paraît tenir le mieux sur ses pieds[1]. Voici dès lors comment nous proposons de traduire l'inscription entière :

«Courage, ma belle sœur, car te voilà (maintenant) servante

[1] M. Croiset se demandait, en face de l'inscription, si le texte ne porterait pas ΠΑΡ au lieu de ΓΑΡ. Il faudrait lire alors Μυστήριον ἧς παρ' Ἐλευσεῖν = «(la déesse) dont le mystère est à Éleusis», ce qui ne supprimerait pas l'incorrection, puisque *παρά*, dans ce sens, régit le datif, mais nous donnerait un sens beaucoup plus simple et plus naturel. L'examen de l'estampage ne permet pas cette lecture; il faudrait avoir recours à une correction du texte, toujours bien hypothétique.

de Cora, la femme de Pluton. Tu étais en effet mystère, Éleusine.»

Malgré les doutes que laisse encore subsister le dernier vers de cette inscription, elle est intéressante, parce qu'elle contient une allusion aux espérances d'une autre vie, fondées sur les mystères d'Éleusis, qui sont une garantie d'immortalité. En mourant, la défunte devient servante de Cora, la déesse des mystères, car c'est là, au fond, ce que dit notre inscription.

Le terme de Zakoros, qui sert à désigner ce service sacré, d'une nature particulière, qui était presque un sacerdoce, répond à une idée très familière à l'Égypte, mais qui avait pénétré de bonne heure (M. Clermont-Ganneau en a très justement fait la remarque) parmi les populations de Syrie, comme l'atteste l'épigraphie de ces régions.

On remarquera que ce terme, comme celui de Camillus, qui servait aussi à désigner les servants de la divinité, appartient aux deux genres. Les Grecs, si habiles à fabriquer des étymologies, l'expliquaient par *Διάκορος*, en faisant de *Ζα* un équivalent de *Δια*; mais cette explication est si superficielle et si insuffisante, qu'il est permis de se demander si le mot Zakoros n'a pas, lui aussi, une origine orientale, et s'il ne se rattache pas à ce Dionysos Zagreus, venu de Crète, qui s'introduisit dans les mystères sous l'influence orphique et qui n'était sans doute lui-même qu'un Zakar. Nous aurions là un nouvel exemple d'un nom de dieu étranger, qui aurait perdu sa valeur primitive en passant d'une religion dans une autre, et aurait fini par ne plus désigner que les ministres de la divinité qu'il représentait à l'origine.

Au moment de livrer cette note à l'impression, il me vient à l'esprit un rapprochement qui est peut-être de nature à éclairer les obscurités du dernier vers. Une inscription grecque

d'époque chrétienne, relevée par Ernest Renan dans la nécropole de Byblos et publiée par lui dans la *Mission de Phénicie*, p. 187-188, débute par les mots : *τὸ μυσΊήριν τοῦτο Μοσεμοῦ*. Renan suppose que *μυσΊήριν* est pour *μυσΊήριον* et doit s'entendre du tombeau. ΜυσΊήριον serait donc le tombeau. Qui sait s'il n'aurait pas le même sens sur notre inscription? Alors on pourrait être tenté de traduire : «dont le tombeau est Éleusis». Éleusis aurait été le tombeau de Cora, comme Tyr celui de Melquart. Je ne propose cette hypothèse qu'avec beaucoup de réserves; mais, de toute façon, il me semble qu'il faut tenir grand compte, pour l'intelligence du passage qui nous occupe, du sens qu'a le mot *μυσΊήριον* sur cette inscription, si voisine de la nôtre par la date et par la provenance.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXXV, 2e partie, du recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* (Paris, 1898, in-4°).

Sont encore offerts :

Annales du musée Guimet, tome XXVI, 2e partie : *Guide pour rendre propice l'étoile qui garde chaque homme et pour connaître les destinées de l'année*, traduit du coréen, par Hong-Tyong-Ou et Henri Chevalier (Paris, 1897, in-4°); et 3e partie : *L'exploration des ruines d'Antinoë et la découverte d'un temple de Ramsès II, enclos dans l'enceinte de la ville d'Hadrien*, par Al. Gayet (Paris, 1897, in-4°);

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier. Tome XXXVI, nos 1 et 2, juillet-octobre 1897 (Paris, 1897, 2 fasc. in-8°);

Petit guide illustré au musée Guimet, par M. L. de Milloué, conservateur (Paris, 1894, in-18);

Étymologies euskariennes, par M. le comte de Charencey (Paris, 1897, in-8°);

Recueil de vers de Pierre de Marbeuf, publié avec introduction par M. A. Héron (Rouen, 1897, in-8°; *Société rouennaise des bibliophiles*);

Annales de la Société d'émulation des Vosges, LXXIIIe année, 1897 (Épinal et Paris, 1897, in-8°).

M. Boissier offre à l'Académie, de la part du docteur Carton, une *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie* (Tunis, 1897, in-8°; extrait de la *Revue tunisienne*).

«L'œuvre n'est pas tout à fait nouvelle; M. Carton y a rassemblé ce qu'il avait eu l'occasion de dire sur ce sujet dans ses mémoires précédents. Il a voulu réunir, en un travail d'ensemble, les observations que ses voyages lui avaient suggérées. Il y trouve l'occasion de décrire 48 barrages, 25 captages de sources, 62 aqueducs, sans compter un très grand nombre de puits et de citernes, dont il a pu constater l'existence. Il lui a semblé que cet ouvrage répondait aux préoccupations du moment et qu'en faisant mieux connaître le passé il pouvait rendre service au présent.»

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *La chronologie du* Canzoniere *de Pétrarque*, par Henry Cochin (Paris, 1898, petit in-8°; *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, publiée sous la direction de MM. P. de Nolhac et L. Dorez, I).

«M. Henry Cochin a examiné avec une remarquable perspicacité chacune des pièces du *Chansonnier* de Pétrarque pour en déterminer la date, au moins d'une façon approximative et relative. Il a été amené à considérer le *Chansonnier* comme un vrai roman amoureux et mystique et à trouver que l'ordre dans lequel les pièces se succèdent est vaguement conforme à l'ordre chronologique.»

M. Hamy présente à l'Académie un mémoire intitulé : *Cachettes de fondeurs de Loupian, de la Boissière et de Bautarès-Péret*, qui a pour auteur M. Cazalis de Fondouce (Montpellier, 1897, in-8°, 6 pl.).

«On nomme *cachettes de fondeurs* des dépôts plus ou moins volumineux, confiés jadis à la terre par les fondeurs ambulants apportant les métaux dans nos régions occidentales qui ne connaissaient encore que les armes et les ustensiles de pierre.

«Dans la brochure que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, M. Cazalis de Fondouce étudie trois de ces dépôts, découverts dans le département de l'Hérault, qui offrent ceci de particulièrement intéres-

sant, de contenir un mélange d'objets appartenant à la fin de ce qu'on appelle communément l'*âge du bronze* et aux débuts du premier âge du fer.»

M. Hamy offre, en même temps, à l'Académie, un mémoire dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les grottes de la Basse-Falize, à Hydrequent, commune de Rinxent* (Pas-de-Calais) (Boulogne-sur-Mer, 1897, in-8°, 10 fig.).

M. Giry offre, au nom de l'auteur, M. J. Lair, une brochure intitulée : *Les Normands dans l'île d'Oscelle* (Pontoise, 1897, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Pontoise et du Vexin*).

«Dans cette brochure M. J. Lair donne la solution, que je crois certaine, d'un problème intéressant et important de géographie historique, qui a depuis longtemps divisé les érudits et qui a notamment été l'objet au siècle dernier de discussions de Bonamy et de l'abbé Lebeuf, publiées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

«En l'année 858, les Normands conduits par Björn, maîtres de la basse Seine, s'étaient établis et retranchés dans une île du fleuve, que des textes contemporains désignent sous le nom d'*Insula Oscellus*. De là ils faisaient des incursions rapides dans les pays voisins, pillant et rançonnant les monastères : un jour même, ils réussissaient à enlever dans l'abbaye de Saint-Denis l'abbé Louis, le chef de la chancellerie royale, et son frère Gozlin, le futur évêque et défenseur de Paris, qu'ils ne rendirent que moyennant une rançon énorme, pour le payement de laquelle on dut mettre à contribution les trésors des plus riches églises du royaume.

«Charles le Chauve, dont les historiens de nos jours paraissent s'être complu à exagérer la pusillanimité, avait entrepris de résister. Il rassembla une armée et surtout une flotte considérable, fit appel au concours de son neveu Lothaire, le roi de Lorraine, et tous deux, pendant près de trois mois, bloquèrent les Normands dans leur île. Charles tenta même un assaut en personne, mais, abandonné des siens, il échoua et ne s'échappa que par miracle. Vers le même temps la défection de ses fidèles l'obligeait à se retourner contre son frère Louis le Germanique, qui avait saisi le moment où Charles et son armée étaient occupés sur la Seine pour envahir le royaume. Lothaire et ses troupes se retirèrent et les Normands restèrent maîtres de la position.

«Abandonnées à elles-mêmes, les populations de la région de la Seine

essayèrent encore de résister aux envahisseurs, mais elles furent bientôt écrasées et les Normands reprirent le cours de leurs expéditions sans plus rencontrer de résistance.

«En 860, les Normands de la Somme firent à Charles le Chauve l'offre de le débarrasser de ceux de la Seine; l'offre fut acceptée, une contribution destinée à rémunérer leur concours fut demandée au pays, et, en 861, une bande de pirates, conduite par Weland, attaqua ses compatriotes retranchés dans l'*Insula Oscellus*. Affamés, les assiégés traitèrent avec les assiégeants; ils avaient assez d'or pour enchérir sur le roi de France et payer largement la levée du blocus. Assiégeants et assiégés firent alors route de concert, descendirent d'abord le fleuve, puis le remontèrent et vinrent hiverner : Weland et sa bande à Melun, les anciens assiégés d'*Oscellus* à Saint-Maur-les-Fossés, sous la conduite du fils même de Weland.

«Où se trouvait cette *Insula Oscellus* occupée de 858 à 861 par les Normands de la Seine, qui pendant trois ans en avaient fait la base de leurs opérations? On l'a cherchée et placée tout le long du cours de la Seine, depuis Rouen jusqu'à Melun. Beaucoup d'historiens ont cru la retrouver un peu au sud de Rouen, en face du village qui porte le nom d'Oissel; Bonamy la mettait à Pont-de-l'Arche, l'abbé Lebeuf auprès de Marly et Baluze au-dessous de Melun. Aucune de ces localités ne répond aux données des textes.

«Pour résoudre la question M. J. Lair a repris d'un peu plus haut l'histoire des incursions des Normands dans la Seine.

«Les *Annales* de Saint-Bertin et la *Chronique* de Saint-Wandrille racontent qu'en octobre 852 deux bandes normandes avaient remonté la Seine et s'étaient établies en un lieu que l'annaliste de Saint-Wandrille nomme *Ghivoldi fossa*, et qui est incontestablement Jeufosse, sur la rive gauche de la Seine, presque en face de l'embouchure de l'Epte, à un endroit où le lit du fleuve forme un véritable défilé et est aujourd'hui encore semé d'îles, dont le courant a bien pu modifier le nombre et les dimensions, mais dont la plus grande, la *Grande île*, longue de 1,500 mètres sur 2 à 300 de large et d'une superficie d'environ 5 hectares, devait certainement exister, réunie peut-être à l'île voisine, au IXᵉ siècle, et pouvait servir de retraite à plusieurs milliers d'hommes.

«Charles le Chauve, voulant repousser les pirates, avait sollicité le secours de son frère l'empereur Lothaire, et les deux souverains, pour les bloquer, avaient occupé les deux rives du fleuve, ce qui semble bien impliquer que les Normands s'étaient réfugiés dans les îles.

«Ce blocus paraît avoir duré jusqu'au début de l'année 853, mais il arriva à Charles le Chauve ce qui lui arrivait dans toutes ses expéditions : ses troupes et ses auxiliaires l'abandonnèrent peu à peu et il en fut réduit à traiter avec les envahisseurs qui restèrent à Jeufosse jusqu'au mois de juin 859.

«Des expéditions dans la Loire et des événements qui rappelèrent plusieurs chefs en Danemark, débarrassèrent la Seine des pirates pendant environ deux ans; mais en 855 de nouvelles bandes revinrent et en 856, sous la conduite de Björn, elles se réinstallèrent à Jeufosse. Tandis que l'évêque Prudence désigne expressément Jeufosse comme le lieu où s'établirent les Normands, l'annaliste de Saint-Wandrille, bien placé pour être renseigné, s'exprime ainsi en parlant de l'expédition de cette année 856 : *Berno in quadam insula castrum edificaverat ubi a Carolo rege obsessus est, anno 859, sed factione Ludovici fratris et quorumdam seditiosorum ab eo repellitur*, ce qui est une allusion évidente au siège de 858.

«Il résulte avec évidence de ces textes, sainement interprétés, que l'endroit où les Normands s'étaient établis dès 852, celui où ils se réinstallèrent en 856, est le même que celui où ils furent assiégés en 858 par Charles le Chauve et en 861 par leurs compatriotes de la Somme, et qu'il le faut placer dans les îles en face de Jeufosse.

«Cette conclusion est du reste corroborée par d'autres preuves et la situation de Jeufosse convient admirablement à toutes les données des textes.»

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1897.

Messieurs,

Le tome XXXV, 2e partie des *Notices et extraits des manuscrits*, dont je vous indiquais la composition presque complète dans mon dernier rapport, vient de paraître.

La collection des *Monuments et mémoires* de la *Fondation Piot* compte aussi un fascicule de plus, le 1er du tome IV, qui contient :

I. La Minerve de Chantilly, par M. Léon Heuzey. — II. Une statuette de bronze de la reine Karomama (Musée du Louvre), par M. Émile Chassinat. — III. Sarcophage de Clazomène, appartenant au Musée Britannique, par M. A.-S. Murray. — IV. Le Diadumène de Madrid, par M. Pierre Paris. — V. Miroirs grecs à reliefs, par M. A. de Ridder. — VI. Panthère de bronze (collection de M. le baron Edmond de Rothschild), par M. Salomon Reinach. — VII. Phylactère du XIIIe siècle (collection de M. Martin Le Roy), par M. Émile Molinier. — VIII. Le sculpteur Laurana et les monuments de la Renaissance à Tarascon, par M. Eug. Müntz.

Nos grandes publications, à la veille d'aboutir, sont encore retardées par le travail de la dernière heure.

Historiens des croisades. — Le tome II des *Historiens arméniens* attend toujours l'achèvement de sa préface. Des *Historiens orientaux*, le tome IV touche à sa fin; pour les *Historiens occidentaux*, le tome VI est en préparation.

Histoire des Gaules et de la France; quatre nouvelles feuilles, 94-97, sont en bon à tirer. On a poursuivi la rédaction de la partie préliminaire du volume et la mise au net de la table.

Dans la série *in-4°* de la même collection, voici exactement l'état du travail, qui est poussé avec la plus grande activité par M. Longnon :

Pouillés. — Tome Ier (province de Lyon), 39 feuilles tirées. La feuille 40 sera complétée par les *errata*. Il reste à composer l'introduction.

Tome II (province de Rouen), 48 feuilles tirées. Huit feuilles de l'index sont composées en placards; il y a à l'imprimerie la copie de vingt feuilles environ.

Tome III (province de Tours), 49 feuilles tirées. La feuille 50 sera ultérieurement complétée par le début de l'index, que l'on prépare en ce moment.

Obituaires. — Tome Ier (diocèses de Sens et Paris), 103 feuilles tirées. Les feuilles 104 à 106 sont en bon à tirer, 107 à 110 en pages, et deux autres feuilles en placards. L'Imprimerie possède encore la copie d'une dizaine de feuilles terminant le texte des documents dont se composera ce volume. On poursuit au fur et à mesure la préparation de l'index.

La *Table de Robert Mignon*, publiée par M. Ch.-V. Langlois, sous la direction de M. Léopold Delisle, a 17 feuilles en bon à tirer et 29 en épreuves.

Collection des chartes et diplômes. — La préparation en est poursuivie sous la direction de M. Giry. Voici la note qu'il me remet sur les deux parties de la publication :

1° *Diplômes carolingiens.* L'établissement du texte des documents relatifs à la province ecclésiastique de Tours est maintenant à peu près achevé et l'on a pu commencer l'étude et la préparation de ceux de la province de Bourges. Il reste à faire ce travail pour les documents des provinces d'Aix, Auch, Besançon, Bordeaux, Embrun, Lyon, Narbonne, Tarentaise et Vienne, déjà en très grande partie rassemblés. Aussitôt qu'il sera terminé, on pourra établir un classement chronologique qui permettra de commencer l'impression du recueil; — 2° *Diplômes capétiens.* M. Maurice Prou a dès maintenant formé le recueil très probablement complet des actes de Philippe Ier, qui se composera de 150 documents ou environ. Il s'occupe à le reviser en établissant le texte des diplômes, abbaye par abbaye : ce travail est achevé pour un tiers d'entre eux. Il y a tout lieu d'espérer que le recueil pourra être mis sous presse en 1899.

Mémoires de l'Académie. — La 1re partie du tome XXXVI a maintenant 40 feuilles tirées, 5 en bon à tirer et 5 en épreuves : c'est dire qu'elle est bien près de paraître.

La 2e partie du même tome compte déjà deux mémoires en cours d'impression de M. Helbig et de M. Dieulafoy.

Mémoires des savants étrangers à l'Académie. — Le tome XI de la première série, 1re partie, est commencé avec un mémoire de M. Cuq sur le *Colonat partiaire dans l'Afrique romaine.*

Notices et extraits des manuscrits. — Le tome XXXVI débute avec une notice rédigée par notre confrère M. P. Meyer; cette notice est suivie d'un article de feu Ch. Graux, publié par les soins de M. Albert Martin, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Un texte publié par M. l'abbé Chabot, le *Synodicon Orientale*, doit former seul la 1re partie du tome XXXVII.

Histoire littéraire de la France. — 76 feuilles du tome XXXII sont tirées. C'est un nouveau volume qui enrichira bientôt ce précieux recueil.

Corpus inscriptionum semiticarum. — Partie phénicienne. — Le fascicule 2 du tome II, comprenant les feuilles 15-33 et les planches 13-35, est tout entier en bon à tirer. Il se compose d'un millier d'inscriptions (n°s 906-1900) contenant la fin des ex-voto trouvés à Carthage par M. de Sainte-Marie.

— *Partie himyarite,* 3e livraison. Les feuilles 23-28 et les planches 19-24 sont tirées: les feuilles 29-31 sont en bon à tirer et le manuscrit est livré pour les feuilles 32 et 33.

Partie araméenne. — Le troisième fascicule de la 2e partie comprendra Petra et la Péninsule sinaïtique, soit plus de 2,000 textes et environ 100 planches. La copie sera prête sous peu et donnée à l'impression; 90 planches sont terminées et peuvent être tirées.

Dans mon prochain rapport j'espère avoir à vous parler d'un nouveau recueil, qui prendra dans nos travaux la place des *Œuvres de Borghesi*, dont l'Académie vient, à son grand honneur, d'achever la publication.

H. Wallon.

SÉANCE DU 28 JANVIER.

M. L. Guimet écrit à l'Académie pour poser sa candidature à la place de membre libre, laissée vacante par la mort de M. le baron de Ruble.

M. Schefer communique à l'Académie la dépêche suivante qu'il a reçue de M. Blanchet, qui entreprend en ce moment, avec une subvention de l'Académie, des fouilles à Seddrata (Algérie).

Ouargla, 21 janvier.

J'ai grand plaisir à vous annoncer l'heureux commencement des travaux de Seddrata. J'ai déjà déblayé treize pièces du palais signalé par

M. Tarry et j'ai trouvé intacts sur murailles soixante mètres carrés de sculpture décorative et d'inscriptions. La mosquée à demi déblayée est encore haute de quatre mètres, les voûtes subsistant. J'ai remis également à jour une maison ornée d'arceaux et de colonnes.

BLANCHET.

M. CAILLETET, membre de l'Académie des sciences, a la parole pour une communication :

« Plusieurs fois déjà j'ai eu l'honneur de faire connaître à l'Académie le résultat des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'antique cité de Vertillum, par la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine.

« Pendant l'année 1897 nous avons pu continuer nos recherches grâce à la subvention que l'Académie nous a généreusement accordée.

« Nous possédons actuellement une partie importante du terrain qu'occupait Vertillum; un arrangement fait avec la commune de Vertault nous assure l'entière liberté dans nos recherches, ainsi que la propriété de tous les objets découverts.

« Les photographies que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie représentent la série des points que nous avons étudiés. Tous ces points sont reportés sur un plan général à grande échelle, qui fait connaître l'état de nos recherches pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Nous avons fouillé une surface de terrain d'environ 25 ares et nos travaux de recherches ont dû atteindre souvent 5 mètres et plus en profondeur.

« J'espère que l'année 1898 nous sera favorable. Nous dirigerons cette fois nos recherches vers un autre point de la cité, et ce sera pour moi un devoir de reconnaissance de faire connaître à l'Académie les résultats de nos travaux, qu'elle a bien voulu si généreusement encourager. »

M. CROISET donne lecture d'une notice sur le poète lyrique Bacchylidès.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie un travail de M. Bertone, que le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts communique à notre Compagnie. C'est un recueil d'inscriptions latines, grecques et palmyréniennes, relevées par M. Bertone, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, au cours d'une exploration qu'il a faite des ruines de Palmyre, pendant les mois de mai à octobre 1895.

L'Académie décide que ce travail sera renvoyé d'abord à la Commission des inscriptions sémitiques et ensuite à ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement des autres inscriptions.

M. Müntz fait une communication sur la *Décoration d'un mausolée impérial au temps de Constantin.*

La décoration du mausolée de sainte Constance, situé aux portes de Rome, sur la «Via Nomentana», marque, mieux que n'importe quel autre monument, le passage de l'art païen à l'art chrétien. Si, par la richesse des ornements, par le choix d'une gamme claire et encore sans parti pris, par la prédominance de l'élément symbolique, elle se rattache aux traditions romaines du Haut-Empire, le caractère confessionnel des représentations (longtemps mal interprétées) autorise, avec la dernière évidence, à la considérer comme le premier manifeste de la religion nouvelle.

M. Müntz, qui s'occupe depuis longtemps de reconstituer, à l'aide de descriptions ou de dessins anciens, cet ensemble précieux, dont il ne subsiste qu'une petite partie, communique à l'Académie une série de reproductions inédites, parmi lesquelles des croquis du xve et du xvie siècle conservés à la bibliothèque de l'Escurial et au cabinet des estampes de Berlin. On y voit, entre autres, une scène de sacrifice (Elie faisant descendre le feu sur l'autel).

M. Müntz montre en outre que, contrairement à l'opinion de M. de Rossi, les niches du mausolée étaient ornées de statues, — probablement celles des *Douze apôtres.*

On a récemment établi un rapprochement entre les *Tableaux* de Philostrate l'ancien et une des scènes du mausolée de sainte Constance. M. Müntz est disposé à admettre qu'une autre mosaïque

romaine du IVe siècle, celle de l'ancienne basilique du Vatican, se rattachait également aux descriptions du rhéteur grec.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Giry donne lecture d'une note de M. Brutails, archiviste de la Gironde, sur la date de construction de la chapelle Sainte-Croix de Montmajour[1].

M. L. Hervieux continue et termine la lecture de son mémoire sur la version latine du livre de *Kalila et Dimna* par Raymond de Béziers[2].

COMMUNICATIONS.

NOTE SUR LA DATE DE LA CHAPELLE SAINTE-CROIX DE MONTMAJOUR, PAR M. BRUTAILS, ARCHIVISTE DE LA GIRONDE.

La date de construction des églises romanes en Provence et en Languedoc a donné lieu à l'un des plus curieux problèmes qu'ait soulevés l'archéologie du moyen âge. Parmi ces édifices, il en est un dont il importe particulièrement de déterminer l'âge exact : c'est la chapelle Sainte-Croix de Montmajour, qui est attribuée à l'an 1019. Dans cet oratoire, la franchise du parti architectural, la science de la construction, la perfection de l'appareil, la richesse sagement entendue de la décoration, la fermeté de la sculpture, tout décèle un art en plein épanouissement, maître de ses moyens. Or une école n'arrive pas d'emblée à cette maturité, qui suppose une longue période d'essais. Si donc Sainte-Croix est de 1019, la conclusion néces-

[1] Voir ci-après.
[2] Voir ci-après.

saire est que l'école provençale a réellement devancé les autres écoles romanes d'architecture.

Sur quelles raisons se fonde-t-on pour assigner à Sainte-Croix cette date?

Les *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, publiées par Mérimée en 1835, renferment un extrait d'une histoire manuscrite qui attribue à l'abbé Rambert l'édification d'une chapelle dans l'enclos du monastère, au pied de la colline, vers le levant. Une charte, dont un passage est imprimé avec ledit extrait, constate que le même abbé Rambert fit consacrer par l'archevêque Pons un oratoire dédié à Sainte-Croix, et cette charte est datée comme il suit : « XIII kal. maii ann. 1019, quo dies XIII kal. maii incidit in dominicam »[1]. Ch. Lenormant, qui avait communiqué ces textes à Mérimée, Mérimée lui-même, Quicherat et Viollet-le-Duc les appliquèrent à la chapelle actuelle de Sainte-Croix.

Ne pouvait-on pas supposer que charte et chronique se référaient à une autre construction? En 1854, M. Révoil découvrit sur un fronton de Sainte-Croix, gravée en caractères de l'époque romane[2], une inscription dont il a donné un dessin[3] :

XIII K*alendas* [MAII], DEDICACIO SANCTE-CRUCIS.

Le rapprochement s'imposait entre cette date et celle du procès-verbal de consécration publié par Mérimée, et de ce rapprochement on a conclu que la chapelle Sainte-Croix de Montmajour est bien la même qui fut dédiée en 1019.

L'étude attentive des pièces ou plutôt de la pièce du débat conduit cependant à une opinion contraire.

[1] Je reproduis cette date sous la forme même qu'elle a dans l'ouvrage de Mérimée, p. 304-305, note.

[2] *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 14-15.

[3] *Op. cit.*, pl. VII.

L'instrument qui relate la consécration d'un oratoire par l'archevêque Pons à la prière de l'abbé Rambert a été transcrit en entier dans le *Spicilège* de Dachery[1]. La construction dont il s'agit dans cet acte est, à plusieurs reprises, dénommée *crypta* : «Obnixe flagitans dicari sibi quamdam in sanctæ Crucis honore cryptam.» «Cryptam, Pater Reverende, quam petis, gratis tibi dicabimus.» «Ipsa namque crypta.» Il suffit de se reporter aux beaux dessins de M. Révoil[2] et de Viollet-le-Duc[3] pour s'assurer que la chapelle Sainte-Croix n'est pas et n'a jamais été une église souterraine, une crypte. A cause de la déclivité du terrain, on y descend à l'ouest par trois ou quatre marches; mais à l'est elle s'élève de toute sa hauteur au-dessus du sol, et les proportions en sont fort élancées.

En second lieu, l'acte imprimé par Dachery ne contient pas la date reproduite par Mérimée : «XIII kalendas maii anno 1019» etc. La seule indication que l'on y trouve dans cet ordre d'idées est précisément contradictoire à cette date : «Chaque année l'indulgence accordée pour la dédicace de l'église Sainte-Croix sera célébrée, par le retour du cycle annuel, le jour de l'invention de la sainte Croix, c'est-à-dire le 3 mai»[4]. On sait que, d'après les usages liturgiques, la fête commémorative de la dédicace est, à moins d'empêchement, célébrée le jour anniversaire de cette solennité.

Au surplus, les termes dans lesquels est libellée la date donnée par Mérimée indiquent suffisamment que cette date est une addition. La coïncidence entre le 19 avril et le dimanche y est soulignée avec un soin qui n'est pas dans les habitudes des rédacteurs de chartes; on peut voir en la lisant

(1) Éd. de 1664, t. VI, p. 427-431.

(2) *Op. cit.*, t. I, pl. VI; *Annales archéologiques*, t. XVII.

(3) *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. II, p. 445-447.

(4) «Omni anno absolutio, quæ facta fuit in dedicatione ecclesiæ Sanctæ Crucis, celebrabitur annua recursione in Inventione sanctæ Crucis, quod est v nonas maii.» (*Op. cit.*, p. 428.)

que la détermination de cette date est le résultat d'un calcul. Le calcul a été fait d'ailleurs très anciennement : dom Chanteloup, auteur d'une histoire manuscrite de Montmajour, a emprunté cette date à un calendrier qui précédait un vieux sacramentaire de l'abbaye [1].

Voici vraisemblablement comment les choses se sont passées. Les moines de Montmajour possédaient le procès-verbal de consécration de la première chapelle de Sainte-Croix ; n'ayant pas de texte analogue pour la seconde chapelle, celle qui subsiste encore, ils ont appliqué à celle-ci l'acte de consécration de celle-là. Aucune erreur n'est plus fréquente dans l'histoire monumentale de nos pays [2]. Le nom des personnages mentionnés dans cette charte permettait d'en fixer approximativement la date ; peut-être s'aida-t-on dans ce but de l'indication y contenue sur l'œuvre de l'église abbatiale [3], laquelle passait pour avoir été entreprise en 1016 [4]. Les religieux voulurent plus de précision : la consécration des églises doit avoir lieu de préférence un dimanche ; c'est la première recommandation faite par le Pontifical romain au chapitre *de ecclesiæ dedicatione*. Sur ces données, l'anniversaire de la dédicace ayant lieu le 19 avril, on chercha quelle était, aux environs de 1016, l'année où le 19 avril correspondait à un dimanche. C'est ainsi que l'on attribua la consécration de Sainte-Croix « au 19 avril 1019, année où le 19 avril tombe sur un dimanche ».

Mes déductions sont d'ailleurs confirmées par l'observation directe du monument. La chapelle Sainte-Croix, construite et

(1) Révoil, *loc. cit.* — Une inscription du XIIIe siècle attribue la construction de la chapelle à Charlemagne (Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 354.)

(2) Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 157.

(3) « Ipsa absolutio jamdicta erit omni tempore, si ita venerint, . . . cum adjutorio ad opus ecclesiæ jamdictæ. » (Dachery, t. VI, p. 428.)

(4) Mabillon, *Annales benedictini*, ann. 1016 ; Mérimée, *op. cit.*, p. 304. — Cette date doit être inexacte, du moins en ce qui concerne l'église actuelle.

décorée avec la perfection signalée plus haut, est le produit d'un art sûr de lui-même; elle ne saurait être attribuée à cette époque de tâtonnements maladroits que fut le commencement du XIᵉ siècle. Que l'on considère, par exemple, les blocs où sont taillées les moulures rectilignes de l'avant-corps pénétrant la masse cylindrique de l'absidiole ouest : elles dénotent une science de tracé, une habileté de coupe dont les appareilleurs étaient bien loin aux environs de l'an 1000. De même, la voûte en arc de cloître, qui est si savamment maintenue par les culs-de-four des absidioles, appartient, par sa forme aussi bien que par l'économie de ses butées, à une date plus récente.

Quant à prétendre que l'école provençale était fort en avance sur les autres écoles, c'est une de ces hypothèses improbables *à priori*, que l'on ne saurait tenir pour vraies sans les preuves les plus sérieuses, et ces preuves, il n'est pas téméraire de croire qu'on ne les fournira jamais. On peut admettre à la rigueur qu'un architecte de génie, qu'un groupe d'édifices particulièrement favorisé aient devancé leur temps sur quelques points; mais qu'ils aient réalisé de toutes pièces un type ultérieur, avec ses voûtes, son appareil, ses modes de percement, etc., c'est ce qu'on ne peut pas raisonnablement soutenir. Au surplus, bien que les provinces n'eussent pas alors des relations aussi assidues que de nos jours, néanmoins, sous l'influence de conditions à peu près semblables, les diverses écoles d'architecture évoluaient d'un mouvement plus égal qu'on ne pense, et il est impossible de faire remonter aux premières années du XIᵉ siècle la chapelle de Montmajour quand on a vu les églises barbares que d'autres abbayes bénédictines élevaient alors.

Sainte-Croix de Montmajour laisse, il est vrai, une vague impression d'archaïsme, à cause de son plan et du style de sa sculpture presque antique.

En plan, elle dessine un quatre-feuilles, précédé, vers l'occident, d'un vestibule. C'est une rareté dans l'architecture re-

ligieuse; on peut citer cependant, comme s'en rapprochant, le baptistère de Biella et les chevets en trèfle ajustés sur une nef. L'un et l'autre plan appartiennent plutôt, semble-t-il, à l'époque latine et peuvent se rattacher à ces très anciens oratoires découverts dans la campagne romaine, comme Saint-Sixte, qui reproduisaient les *cubicula* des Catacombes[1]. On en a signalé d'ailleurs d'assez nombreux exemples de l'époque romane; c'est dire que ce plan ne constitue pas une note certaine d'ancienneté.

Quant à la sculpture, on n'a pas assez remarqué peut-être que l'antiquité romaine a servi de modèle aux ornemanistes du moyen âge jusqu'au style gothique exclusivement. Avant 1100 environ, les artistes, plus malhabiles, ont imparfaitement reproduit ce modèle; pendant le XIIe siècle, devenus plus adroits, ils l'ont serré de plus près, de sorte que plus leurs œuvres s'approchent de l'antiquité comme exécution et plus ils s'en éloignent comme date.

Si j'étais tenu de me prononcer sur le temps où fut édifiée Sainte-Croix, je désignerais le XIIe siècle avancé.

En résumé, il y a eu à Montmajour deux chapelles successivement placées sous le vocable de la Sainte Croix : l'une existe encore sous ce nom, elle a été dédiée le 19 avril d'une année indéterminée; auparavant, une église souterraine avait été consacrée un 3 mai, vers 1010-1030. De celle-ci on ignore l'emplacement exact. Ne serait-ce pas la grotte sise au pied de l'église abbatiale et connue sous le nom d'*oratoire de Saint-Trophime*?

Cette chapelle souterraine passe, il est vrai, pour plus ancienne, sans doute à cause de ses proportions écrasées et de certains de ses ornements. L'un des morceaux les plus archaïques est le pilastre dont M. Révoil a donné un dessin[2]; or

[1] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Basilique*.
[2] *Op. cit.*, t. I, p. 12.

cet auteur, qui n'est certainement pas porté à rajeunir les édifices provençaux, fait observer qu'une décoration identique se retrouve dans le cloître voisin, sur le tombeau d'un personnage mort en 1063, et il conclut que l'*oratoire de Saint-Trophime* est du milieu du XIe siècle[1]. D'autres raisons portent à ramener cette construction en deçà de l'époque carolingienne: le soin de l'appareil, l'ébrasement des fenêtres, enfin l'arcature longitudinale qui règne à l'intérieur contre le mur latéral.

Il est donc permis de penser que la construction souterraine présentement appelée *oratoire de Saint-Trophime* est bien la *crypta* dédiée à la Sainte Croix en 1019.

Cette conclusion positive est d'ailleurs d'importance secondaire: le but principal de la présente note est d'établir que la chapelle actuelle de Sainte-Croix n'a pas été édifiée au commencement du XIe siècle.

NOTICE SUR RAYMOND DE BÉZIERS ET SUR SA VERSION LATINE DU *LIVRE DE KALILA ET DIMNA*, PAR LÉOPOLD HERVIEUX.

Dans les quatre volumes que j'ai consacrés aux fabulistes latins, je ne me suis occupé que de ceux dont les œuvres avaient la Grèce antique pour origine. Je me propose de les compléter par un dernier ouvrage, dans lequel il ne sera plus question que des fables latines dérivées de l'Inde. Les seuls recueils de ces fables que je connaisse sont ceux qui ont pour auteurs Jean de Capoue, Baldo, Raymond de Béziers et le père Poussines.

Dans cette notice je ne parlerai que de Raymond de Béziers, et, en ce qui le touche, je me bornerai à l'examen de quatre questions.

(1) Martigny, *Dictionnaire*, t. I, p. 13.

I

Raymond de Béziers n'a-t-il pas été un simple plagiaire?

L'opinion aujourd'hui admise, c'est qu'il a exécuté sa version latine sur une vieille traduction espagnole qui, vers 1251, avait été faite sur l'ordre de l'Infant Don Alphonse, devenu plus tard Alphonse X, ou peut-être, si l'on en doit croire Théodore Benfey, par ce prince lui-même.

Le père Sarmiento, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la poésie et des poètes espagnols*, et Don Rodriguez de Castro, dans sa *Bibliothèque espagnole*, avaient, vers la fin du siècle dernier, révélé l'existence de cette vieille traduction dans un manuscrit de l'Escurial. Mais elle n'est bien connue que depuis la publication qui en a été faite, en 1860, par Don Pascual de Gayangos dans la Bibliothèque des auteurs espagnols.

Suivant ce savant éditeur, cette version a été directement faite, non sur un texte latin, mais sur l'arabe, et Benfey, en adoptant cette opinion, a démontré qu'elle était parfaitement fondée.

Il est également hors de doute que Raymond a eu dans les mains un exemplaire de cette version, et l'on conçoit qu'il en soit réputé le traducteur latin. Mais mérite-t-il cette qualification?

Retenu par un sentiment de bienveillance exagéré, Silvestre de Sacy n'a pas voulu la lui refuser. Il a fait plus, il a essayé de démontrer que c'était bien la version espagnole que Raymond avait mise en latin. Il a, à cet effet, relevé quelques indices qui, en réalité, ne sont guère probants.

D'abord il a fait observer que la traduction de Raymond s'appelle *Liber de exemplis sensibilibus* et que ce titre semble avoir quelque rapport avec celui d'une version espagnole moins ancienne que celle de 1251, mais plus anciennement imprimée,

qui est intitulée : *Exemplario contra los engaños y peligros del mundo*. Il est vrai que, dans le manuscrit latin 8505 de la Bibliothèque nationale, on lit les mots *Liber sensibilium animalium exemplarium*; mais le mot *Exempla* était, au moyen âge, une expression constamment appliquée aux ouvrages auxquels des fables étaient mêlées. Cette première remarque est donc sans valeur démonstrative.

Passons à une autre. On sait que, dans le *Directorium humanæ vitæ* de Jean de Capoue, le médecin de Nouschirwan est toujours nommé *Berosias*. Raymond l'appelle *Berzebuy*; quelquefois c'est par les mots *Berosias seu Berzebuy* qu'il le désigne. Silvestre de Sacy, ne connaissant pas la vieille version espagnole, n'affirme pas formellement que le second de ces deux noms en soit tiré; mais il le suppose. «Je suis, dit-il, fort tenté de croire que Berzebuy vient de la traduction espagnole.» Sa supposition, je le reconnais, a été justifiée par la publication de cette traduction; Barzouyèh y est nommé *Berzebuey*.

Quant au philosophe que Jean de Capoue nomme toujours *Sendebar*, Raymond, à partir du dernier feuillet de son chapitre v, lui donne le nom de *Sendebat* visiblement calqué sur le précédent; mais il est vrai qu'il avait commencé par l'appeler *Bendabeh*, nom issu de celui de *Bendeba* fourni par la version espagnole.

D'autres indices sont encore signalés par Silvestre de Sacy : au début du premier des deux chapitres consacrés à l'histoire du Lion et du Bœuf, le nom de l'île Majorque, *patriam Maioricam*, est substitué par Raymond à celui de *Mathor* adopté par Jean de Capoue.

Dans l'une des fables du même chapitre il est question d'un héron qui, dans l'arabe, est appelé *oldjoum* ou *olgoum*, que Jean de Capoue se contente de désigner par les mots *quædam avis*, dont le nom espagnol est *Garza* et que Raymond nomme *Garca*.

Enfin Silvestre de Sacy prend pour exemple un autre oiseau, dont, suivant Raymond, le nom arabe est *Marzan* et le nom vulgaire *Moratico;* or ce nom vulgaire, qui ne figure pas dans le *Directorium,* a une terminaison espagnole.

Tels sont les éléments de preuve par lesquels le savant orientaliste croit avoir démontré que c'est sur la version espagnole que Raymond a fait la sienne.

Qu'il y ait pris des noms de localités, de personnages et d'animaux, je l'admets aisément; je suis même enclin à penser que c'est un des moyens qu'il a systématiquement employés pour se faire reconnaître traducteur; mais qu'il ait vraiment mérité ce titre, c'est ce que je lui dénie.

Raymond, dans bien des endroits, n'a fait que copier le *Directorium,* et dans ceux où il ne l'a pas copié, il l'a servilement imité. La chose était si patente, qu'il n'était pas possible qu'elle ne fût pas avérée, même pour Silvestre de Sacy. Aussi, malgré son indulgence pour Raymond, s'est-il cru moralement obligé de la reconnaître. Il a, en conséquence, fait entre les deux textes des rapprochements instructifs et il a notamment placé tout entier le chapitre de Raymond *De rege et ave* en présence du chapitre correspondant du *Directorium.* Il ne s'en est pas tenu là : dans sa notice du *Liber de Dimna et Kalila,* il a mis en parallèle beaucoup d'autres extraits qui auraient dû l'éclairer sur le véritable genre de besogne accompli par Raymond. Il n'en a rien été : il s'est, au contraire, ingénié à donner des procédés de ce traducteur une explication susceptible de le préserver de toute déconsidération.

Suivant lui, Raymond, qui avait commencé son travail du vivant de la femme de Philippe le Bel, n'aurait pas, avant le décès de cette reine, survenu en 1305, connu la traduction latine de Jean de Capoue, et ce n'est que lorsque, vers 1312, il a repris son travail, que le *Directorium* serait tombé entre ses mains. De là viendrait que Barzouyèh a reçu de lui deux

noms différents, d'abord sans doute celui de *Berzebuey* ou de *Berzebuy*, et plus tard, sous l'influence de la version de Jean qui lui était révélée, celui de *Berozias* qu'on rencontre en divers endroits et particulièrement dans les rubriques.

De là viendrait également que Bidpaï, appelé d'abord *Bendabeh* dans les quatrième et cinquième chapitres, a été ensuite nommé *Sendebat*, nom qui n'est que l'altération de celui de *Sendebar*, adopté par Jean de Capoue.

Avant de présenter sa traduction à Philippe le Bel, Raymond l'aurait entièrement revue, et il y aurait fait, après coup, des additions tirées du *Directorium;* telles sont, par exemple, celle qui forme le dernier alinéa de la vie de Barzouyèh et celle où, attribuant à la version espagnole la même généalogie qu'au *Directorium*, il faisait du texte hébraïque la source des deux versions.

Si Raymond s'était borné, dans une traduction qui aurait bien été son œuvre, à substituer aux noms propres de la version espagnole ceux qu'il aurait trouvés dans le *Directorium* et même à prendre çà et là des alinéas entiers de cet ouvrage pour les ajouter littéralement à son propre texte, on pourrait encore voir en lui un traducteur digne de ce nom. Mais il n'en a pas été ainsi.

Quand on compare les deux traductions latines, il devient indéniable qu'il a pillé celle de Jean de Capoue depuis le commencement jusqu'à la fin de son travail.

Souvent une erreur en engendre une autre; c'est ce qui est arrivé à Silvestre de Sacy : il a eu le tort de voir dans le manuscrit 8504 de la Bibliothèque nationale l'œuvre authentique de Raymond, et les additions qui, dans ce manuscrit, ont été faites à sa version par un lettré inconnu et qui la font différer du *Directorium*, l'ont empêché d'y démêler la servile imitation qu'elle recélait.

Si, au lieu de voir dans le manuscrit 8505 une copie in-

complète de l'autre, il l'avait pris pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour le texte entier de Raymond, il est probable qu'il aurait aperçu le plagiat.

Maintenant pourquoi Raymond a-t-il été plagiaire? Il n'y a qu'une raison à en donner, et lorsqu'on est dans la bonne route, elle saute aux yeux.

Raymond, qui, comme il nous l'apprend, était médecin, aurait, à une époque où le latin était la seule langue employée dans les livres de médecine, eu de cette langue une notion suffisante pour être en mesure d'accomplir aisément sa tâche, si l'ouvrage à traduire avait été écrit en français. Mais il est plus que probable qu'il n'avait aucune connaissance de l'idiome castillan. Néanmoins, comme il espérait retirer un sérieux avantage de la traduction qui lui était demandée, il n'hésita pas à s'en charger. Lorsque le décès de la reine Jeanne lui eut momentanément fait perdre l'espoir qu'il avait conçu, il abandonna sa traduction, et si, après une interruption de plusieurs années, il s'était remis à l'œuvre, c'est parce qu'il avait cru y voir un moyen d'entrer en relations personnelles avec le roi. Quant au goût des lettres, il n'avait été pour rien dans ses résolutions.

Comment, ne connaissant pas l'idiome dans lequel la version espagnole avait été écrite, avait-il pu avoir la témérité d'accepter une mission qu'il était incapable de remplir? Voici la seule explication qui s'en puisse donner : il n'ignorait pas l'existence du *Directorium,* et il s'était dit que les versions hébraïque et espagnole avaient été l'une et l'autre directement faites sur le texte arabe, et que, le *Directorium* étant la version du texte hébraïque, il lui était facile de le copier et de le faire passer pour celle du texte espagnol.

On comprend ce que, dans ces conditions, devait être et a été sa version; il était fatalement condamné à manquer du vulgaire genre d'honnêteté qu'on appelle la probité littéraire.

Maintenant, pour qu'on soit bien édifié sur les procédés auxquels il a eu recours, je tiens à le redire, il n'a pas toujours copié, pour ainsi dire littéralement, le texte du *Directorium*. Le plus souvent, entre les deux versions, les différences sont plus grandes; tantôt en conservant à une phrase les mêmes mots, il en a changé l'ordre; tantôt il en a supprimé quelques-uns, tantôt il en a ajouté plusieurs, tantôt il a condensé deux phrases en une seule, tantôt il en a d'une seule fait plusieurs. Souvent il a ainsi violé les règles grammaticales; mais il n'a guère atteint son véritable but, car un examen bien attentif n'est pas nécessaire pour apercevoir ses larcins.

Du reste, il n'a pas tardé à se fatiguer de ce démarquage. Supposant sans doute que la reine Jeanne, pour qui il avait d'abord entrepris sa version, et le roi de France, à qui il l'avait ensuite dédiée, ne connaîtraient pas le *Directorium* ou ne songeraient pas à rapprocher les deux versions l'une de l'autre, il s'est de moins en moins efforcé de créer entre elles des différences factices, et, comme Silvestre de Sacy l'a lui-même observé, à mesure qu'il s'éloignait davantage du commencement de son œuvre, il s'est de plus en plus rapproché de celle de son devancier.

Voilà, selon moi, la solution du problème; en voyant combien elle était facile à trouver, je m'étonne que les érudits se soient tant torturé l'esprit pour ne parvenir qu'à se fourvoyer.

II

Le manuscrit latin 8505 de la Bibliothèque nationale, qui renferme dans son premier état la version de Raymond, a-t-il été copié sur le manuscrit 8504 de la même Bibliothèque?

Parlant du premier des deux, Silvestre de Sacy s'est exprimé ainsi : «Il n'y a aucun doute que ce manuscrit ne soit une copie du manuscrit 8504.» Plus loin, parlant de l'auteur de

cette copie qui, à la fin de son travail, s'est fait connaître par une note signée de lui et qui se nommait Devassenex, le même savant ajoute : «J'ai dit que le manuscrit 8505 suit en général le texte du manuscrit 8504 : cela est vrai, mais avec une restriction remarquable, c'est qu'il omet presque toujours les vers et les citations de toutes sortes d'auteurs dont Raymond a embelli ou plutôt surchargé sa traduction. Si le copiste Devassenex n'a pas fait cela uniquement pour abréger son travail, c'est une preuve de goût et d'un jugement droit de sa part ou de la part de celui sur l'ordre duquel il a fait cette copie.»

Partant de cette idée, certainement fausse, qu'il n'a jamais existé que deux manuscrits de la version de Raymond, Silvestre de Sacy en a tiré cette déduction toute naturelle en apparence, que le manuscrit 8504, plus ancien que l'autre d'environ un siècle et demi, en était le père.

Ce qui peut à première vue conduire à cette erreur, c'est qu'il ressort du texte du manuscrit 8505 que la copie qu'il renferme a été prise sur un exemplaire de luxe. En effet, quoiqu'il soit dépourvu de tout ornement, on y trouve toutes les légendes explicatives des miniatures qui existaient dans le modèle employé par le copiste, et comme le manuscrit 8504 est enrichi de miniatures qui correspondent parfaitement à ces légendes, on n'en doit être que plus porté à conclure que c'est sur ce manuscrit qu'il a été copié.

Il n'en est pas moins vrai qu'en raisonnant ainsi on s'égare.

Je vais d'abord montrer que ce raisonnement pèche par la base. C'est le même que celui qui a induit en erreur M. Robert dans son *Essai sur les fabulistes qui ont précédé La Fontaine*; ayant aperçu à la Bibliothèque nationale le manuscrit français 1594, qui renferme les fables de Walther l'Anglais et une partie de celles d'Avianus, il pensa, lui aussi, qu'il n'existait pas d'autre exemplaire ainsi illustré, et les fautes de copiste,

aussi grossières que nombreuses, qui le déshonoraient et que d'ailleurs il n'avait guère aperçues, ne l'ont pas empêché d'y voir un livre unique qui ne pouvait être que l'exemplaire offert, suivant lui, en 1333, à la reine de France, Bonne de Luxembourg, femme de Jean le Bon. Or il se trompait étrangement: car aujourd'hui, sous un format un peu plus petit, deux exemplaires manuscrits du même livre, moins fautifs, mieux calligraphiés et pourvus de pareilles miniatures, sont conservés, l'un au Bristish Museum, l'autre dans la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La version de Raymond de Béziers avait été traitée de la même façon et, qui plus est, vers la même époque.

Non seulement il a pu, comme on le voit, exister d'autres manuscrits de la même version, mais encore il est constant que c'est sur un des autres que le manuscrit 8505 a été copié.

Dans la dédicace que Raymond a faite de sa traduction au roi de France, ce manuscrit renferme deux légendes explicatives de deux miniatures; or ni ces légendes, ni les miniatures correspondantes n'existent dans le manuscrit 8504; ce n'est donc pas sur ce manuscrit que la copie a été prise.

En outre, si l'on examine les miniatures du manuscrit 8504, on remarque deux espaces blancs qui étaient destinés à en recevoir chacun une. Dans l'un de ces vides, la légende existe, et dans l'autre elle fait défaut; au contraire, les deux légendes figurent dans le manuscrit 8505. Comment en serait-il ainsi, s'il avait été copié sur le manuscrit 8504 ? Il aurait donc fallu que le copiste inventât l'une de ces deux légendes! Cela n'est pas soutenable.

Si l'on pouvait faire à cette question une réponse satisfaisante, tout ne serait pas encore dit. Pour qu'on pût affirmer que le copiste Devassenex a exécuté son travail sur le manuscrit 8504, quatre choses seraient encore nécessaires : il fau-

drait établir qu'en faisant sa copie il a, dans sa dédicace et dans son prologue, bouleversé toute la suite des idées de son modèle, qu'il a rétabli les phrases et les mots oubliés, qu'il a pu discerner les mauvaises leçons et en substituer de bonnes, et qu'enfin il a été assez habile pour éviter d'introduire dans sa copie tout ce qui était étranger à la simple version du *Livre de Kalila et Dimna.*

Examinons ces quatre points :

1° Ceux qui connaissent les différences qui séparent les dédicaces et les prologues des deux manuscrits savent quelles sérieuses modifications le copiste aurait dû opérer. Je n'ai donc, sur ce point, rien à démontrer.

2° Mais est-il vrai que dans le manuscrit 8504 il y ait de nombreux mots et même des phrases oubliés, dont le manuscrit 8505 rend possible la restitution?

Je regrette de ne pouvoir faire ici le relevé de toutes les omissions du premier auxquelles le second permet de remédier; mais qu'il me soit permis de citer un seul exemple, qui montrera que quelquefois ce n'est pas seulement une phrase qui a été oubliée. Ainsi, à la fin du chapitre x, le texte omis dans le manuscrit 8504 occupe, dans le manuscrit 8505, les feuillets 133[a] à 155[b], c'est-à-dire six pages entières. Si après cela on persistait à prétendre que le scribe a fait sa copie sur le manuscrit 8504, on en arriverait à faire de lui un véritable auteur, et je ne crois pas que personne puisse avoir cette pensée.

3° Quant aux leçons, qui, lorsqu'elles sont différentes, sont presque toujours meilleures dans le manuscrit 8505, le nombre en est considérable; mais les énumérer ici serait fastidieux, et je suis obligé de m'en abstenir.

4° Enfin le copiste Devassenex a-t-il été assez clairvoyant pour ne transcrire aucune des citations qui encombrent la version de Raymond? Sur ce dernier point il m'est encore impossible de me ranger à l'avis de Silvestre de Sacy.

Il est vrai que Devassenex se qualifie *maître ès arts;* mais d'une part, les fautes dont sa copie est émaillée et qu'un latiniste de force ordinaire n'aurait pas commises ou laissées passer, et, d'autre part, la maigre rémunération qui lui avait été allouée prouvent qu'il ne devait être qu'un copiste sans grande valeur; aussi, si les leçons de sa copie, pourtant fautive, sont presque toujours les plus exactes, cela tient moins à ce qu'il était plus instruit que ne l'avait été le copiste à qui était dû le manuscrit 8504, qu'à ce qu'il avait fait son travail sur un meilleur texte.

En voyant qu'il avait transcrit toutes les légendes de son modèle qui, dans sa copie dénuée de toute enluminure, ne pouvaient se rapporter à rien et que, s'il en avait compris le sens, il aurait dû omettre, j'en arrive à me demander dans quels arts il a été *maître.*

Si maladroitement que les additions aient été soudées au vrai texte de la traduction, l'endroit précis où la soudure a été faite n'est pas toujours apparent, et le savant le plus habile n'aurait pu opérer ses coupures avec la certitude d'avoir fait chacune d'elles à la bonne place. Pour qu'une parfaite élimination fût praticable, il aurait fallu que, comme l'annonçaient les dernières lignes de la dédicace, toutes les additions sans exception, même celles consistant dans un simple mot, eussent été écrites à l'encre rouge dans le manuscrit 8504; mais cette précaution a été très mal observée.

Dans ces conditions, comment Devassenex, sur la faible valeur duquel nous sommes maintenant fixés, aurait-il procédé si, prenant sa copie sur le manuscrit 8504, il avait voulu débarrasser la traduction de Raymond de toutes les mauvaises

herbes dans lesquelles elle était pour ainsi dire étouffée? Suivant à la lettre l'indication du manuscrit 8504, il n'en aurait distrait que ce qu'il aurait vu écrit à l'encre rouge et il aurait conservé ainsi un nombre considérable d'interpolations, et notamment les cinq fables suivantes des chapitres XVII et XVIII qui sont étrangères au *Livre de Kalila et Dimna* : les Colombes et leur Libérateur; les Bœufs, le Laboureur et le Loup; l'honnête Femme, la Vieille et le jeune Amoureux; la Femme bien gardée et le Mari bafoué; l'Espagnol en voyage et le Dépositaire infidèle.

Ces explications doivent paraître amplement suffisantes. Si néanmoins on ne s'en contentait pas, et si l'on voulait encore que Devassenex eût été capable de faire exactement le départ entre les deux séries d'éléments dont le manuscrit 8504 a été formé, je répondrais qu'on sait maintenant combien sont sensibles les différences entre les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale dans les parties qui leur sont communes et notamment dans le prologue et dans la dédicace. Or, étant donnée la nature de la besogne assignée à Devassenex, on ne peut admettre que, même s'il en avait eu la capacité, il aurait eu l'idée d'opérer des modifications si importantes dans une œuvre qu'il était seulement chargé de transcrire.

Il n'a donc été que copiste, et sa copie il l'a faite sur un manuscrit enluminé, qui ne contenait que le simple texte de la version de Raymond.

J'ajoute que si aujourd'hui on peut éliminer tout ce qui est l'ivraie, c'est parce que, faisant sa copie sur un manuscrit qui ne possédait que le bon grain, Devassenex, à son insu, en a fourni les moyens.

Je n'en dis pas davantage: les plus sceptiques doivent être maintenant fixés.

IMPRIMERIE NATIONALE

III

Raymond de Béziers est-il l'auteur des additions considérables faites à sa traduction dans le manuscrit 8504 de la Bibliothèque nationale?

A cet égard, il me semble facile d'être édifié. De mes précédentes explications il ressort qu'un point est déjà acquis, c'est que Raymond, à l'origine, n'est pas sorti des limites prescrites à toute œuvre intitulée traduction, et que c'est par un travail ultérieur que l'amplification a été faite. Est-ce Raymond qui l'a faite, voilà ce que je vais en quelques mots discuter.

Si l'on s'en rapporte aux dernières phrases de la dédicace dans le manuscrit amplifié, on répondra affirmativement : en effet, elles font annoncer par Raymond qu'il a ajouté à sa traduction *versus, proverbia, auctoritates et alia*, c'est-à-dire des vers, des proverbes, des citations d'auteurs autorisés et d'autres choses encore.

En outre, on peut, pour fortifier cet avertissement, citer la phrase suivante écrite par Silvestre de Sacy : « Il n'y a aucune raison de douter de ce que Raymond dit dans les textes que nous avons rapportés. »

Avant de proclamer ainsi qu'il n'y avait pas lieu de suspecter sa sincérité, il aurait été prudent de se demander s'il était l'auteur des phrases qui viennent d'être transcrites. Du moment que des additions considérables avaient été faites à sa version, il était tout naturel qu'elles fussent annoncées soit dans le prologue, soit dans la dédicace, et l'annonce ainsi placée faisait des additions son œuvre.

En réalité, il y était étranger, et il ne pouvait guère en être autrement. Raymond, comme la plupart des plagiaires, avait dû l'être par nécessité. Il l'a été parce que la notion de la langue espagnole lui manquait et qu'il ne pouvait traduire un ouvrage

écrit dans cette langue. On ne peut dès lors supposer qu'il ait voulu d'une part comme amplificateur, compliquer une besogne que, d'autre part comme traducteur, il avait tenu à simplifier.

Mais, s'il avait agi ainsi, il aurait plus habilement accompli sa tâche; il aurait avec plus d'à propos évoqué les pensées morales des prosateurs et des poètes, et il ne les aurait pas intercalées au hasard au milieu d'un récit, d'un dialogue et même d'une simple phrase, brusquement suspendus, puis repris sans transition.

Je pourrais donner de ce fait de nombreux exemples; je m'en abstiens, mais j'affirme que constamment les interpolations sont faites de façon si maladroite, qu'on ne cesse de distinguer à la lecture deux œuvres qui, ayant été mal mélangées, ne se sont nulle part fondues ensemble.

Raymond n'a des deux écrit qu'une. Quant à l'autre, ainsi que je l'ai déjà dit, je la crois d'un moine à la fois très dévot et très érudit, qui, voyant dans la traduction du médecin de Béziers un monument de morale païenne conçu et exécuté sous une forme attrayante, a jugé qu'il en pouvait faire et en a fait un livre de propagande chrétienne.

IV

Le manuscrit 8504 est-il celui qui a été offert à Philippe le Bel ?

Ce qui vient d'être dit préjuge la solution à donner à cette question. Il est vraisemblable que Raymond n'a pu vouloir offrir son livre au roi que tel qu'il l'avait conçu et exécuté. Si, comme je l'ai établi, les additions faites à sa version n'émanent pas de lui, le manuscrit 8504 ne peut être celui dont il a été fait hommage au roi.

Je pourrais m'en tenir à cette simple déduction, mais il n'est pas mauvais que j'y ajoute d'autres raisons.

D'abord la dédicace ne prouve rien; elle ne prouverait quelque chose que si le manuscrit 8505 n'en portait aucune. Or il en possède une, et, quoique l'apparence semble contraire, elle y figure à la même place; car, il ne faut pas s'y tromper, les deux manuscrits débutent l'un et l'autre par une dédicace. Le manuscrit 8504 n'a pas toujours été dans son état actuel; il n'a pas, à l'origine, possédé le premier cahier de deux feuillets, aujourd'hui réduit à un seul; le livre était achevé lorsqu'ils ont été ajoutés en tête.

Pour justifier leur addition, on a fait remplir la quatrième page du cahier additionnel par un prologue qui, par la forme et par le fond, se rapproche beaucoup de la dédicace du manuscrit 8505 et qui démontre une fois de plus que c'est bien ce manuscrit qui renferme la véritable rédaction de Raymond. C'est à la quatrième page du cahier suivant, formé aussi de deux feuillets seulement, que commençait le livre. Mais plus tard on s'est procuré, je ne sais comment, sans doute en les découpant sur un autre manuscrit, les miniatures qui, au nombre de six, ont été collées sur le verso du premier feuillet et sur le recto du deuxième. Ce collage et le caractère artistique des miniatures, qui, sous ce rapport, diffèrent beaucoup des autres, montrent que primitivement on n'avait pas utilisé les trois premières pages, de sorte qu'en somme dans le manuscrit 8504 comme dans le manuscrit 8505, le livre n'était précédé que d'une dédicace et d'une préface.

Il en ressort qu'il en était autrefois des manuscrits comme il en est aujourd'hui des imprimés : le premier manuscrit précédé d'une préface était transcrit par des copistes, qui le plus souvent copiaient, sans rien élaguer, tout ce que contenait leur modèle, de sorte que la dédicace n'existait pas seulement sur l'exemplaire offert et qu'elle figurait sur toutes les copies successivement faites.

Mais, si la dédicace ne prouve rien, il y a dans le volume

des indices très significatifs qui montrent qu'il n'a pas eu la destination qu'on lui a attribuée. Ils sont fournis par l'écriture, qui, très pure et très régulière au début, ne tarde pas à devenir plus grosse et plus négligée, et par les signes indicateurs du commencement de chaque alinéa, qui sont, au début, sur fond d'or, et pour lesquels ensuite on n'use plus de ce luxe.

On pourrait ajouter que, si Raymond avait voulu offrir au roi l'exemplaire qui est devenu le manuscrit 8504, il aurait commencé par reviser le travail du copiste, corrigé ses nombreuses fautes de lecture et rétabli les mots que plus souvent encore il avait omis. Mais je n'insiste pas sur cet indice, parce que Raymond a pu supposer que le roi ne pourrait en apprécier que l'aspect extérieur et que, faute de temps ou d'instruction suffisante, il n'en prendrait pas plus ample connaissance.

Mais il y a une raison plus probante, c'est que, suivant Silvestre de Sacy, c'est l'année même où il l'avait achevé que Raymond a offert son livre au roi. Or ce n'est pas dans cette même année que l'amplification a pu être composée, que le manuscrit 8504 qui la renferme a pu être écrit et enluminé et a pu recevoir les additions dont, en tête, il a été ensuite surchargé.

Telles sont les raisons qui me semblent justifier les solutions par moi données aux quatre questions que je me suis posées. Si sur quelques points on me démontre que je me suis trompé, c'est sans peine que je le reconnaîtrai.

Quoi qu'il en soit, maintenant qu'on connaît l'œuvre de Raymond, on doit être convaincu qu'il méritait la qualification que je lui ai infligée. Il paraît néanmoins que, comme auteur latin du moyen âge appartenant à notre pays, il aura place dans l'*Histoire littéraire de la France*. A mon sens, il ne mérite pas cet honneur.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* en 1897, novembre-décembre (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut et Charles Chipiez. Tome VII : *La Grèce de l'épopée, La Grèce archaïque* (*le Temple*), livraisons 346 à 355 (Paris, 1898, in-8°);

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes. Tome Ier (introduction), par M. L. Gilliodts-Van Severen (Bruxelles, 1897, in-4°).

M. Collignon dépose sur le bureau de l'Académie une notice, dont il est l'auteur, sur *Un vase de terre cuite en forme de double tête*, signé de Cléoménès d'Athènes et appartenant au Musée du Louvre (Paris, 1897, in-4°; extrait des *Monuments grecs* publiés par l'Association des études grecques).

SÉANCE DU 4 FÉVRIER.

M. Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, présente une note sur le bras reliquaire donné au Musée du Louvre par Madame Spitzer en 1892. Cette pièce d'orfèvrerie, d'un travail remarquable, contenait, d'après l'inscription qu'elle porte, une relique de saint Louis d'Anjou, le fils de Charles II, roi de Sicile, qui abandonna le trône pour prendre l'habit de Saint-François et qui mourut en 1296, évêque de Toulouse. Par l'étude des armoiries et par la citation d'un texte qu'il a retrouvé dans les Archives angevines de Naples, M. Bertaux établit que ce reliquaire a été donné au couvent castillan de Medina del Campo

par la reine Leonor, vers 1418, et qu'il a été exécuté en 1337, par ordre du roi Robert d'Anjou, le propre frère de saint Louis de Toulouse. L'objet que l'on peut voir exposé dans la galerie d'Apollon acquiert du fait de cette découverte une haute importance historique.

M. Homolle présente à l'Académie une série d'aquarelles et de dessins exécutés pour l'École française d'Athènes par M. Chesnay, architecte.

Sauf une reproduction très poussée et très fine d'un vase grec, toute la collection se rapporte à l'architecture et à la peinture byzantines et plus exactement encore à diverses églises du Péloponnèse, datant des XIe et XIIe siècles et situées dans les provinces d'Argolide, de Laconie et de Messénie. Les planches ont un grand charme d'élégance, qui se concilie avec une très fidèle exactitude.

M. Homolle fait connaître à cette occasion le programme des recherches byzantines dont l'École française a conçu le plan et poursuivra patiemment l'exécution.

L'archéologie byzantine n'a pas encore, comme l'archéologie classique, un corps de doctrine constitué, ni de recueils complets de monuments et de documents.

Par des monographies consacrées aux antiquités d'une région ou à des œuvres d'une même catégorie, le *Corpus* des monuments d'architecture, de sculpture, de peinture et de mosaïque se formera peu à peu par nos soins, en même temps que par les travaux entrepris à l'étranger.

Nous avons commencé par l'Attique et le Péloponnèse, dont MM. Millet et Laurent ont depuis quatre ans poursuivi l'exploration, assistés de MM. Eustache et Chesnay, architectes. Un jeune Grec, de grande espérance, qui s'était joint à eux, M. Jean Negroponte, nous a été tristement enlevé après son premier voyage.

La monographie du monastère de Daphni par M. Millet paraîtra avant trois mois; M. Diehl donnera ensuite le couvent de Saint-Luc; puis M. Millet, les églises, les couvents et la ville de

Mistra; puis M. Laurent, les églises du Péloponnèse. Après viendront encore l'Athos, dont l'étude est commencée, Kahrié-Djami, Constantinople, etc.

Cette collection avec des planches d'architecture, comme celles de MM. Eustache et Chesnay, avec les dessins de MM. Ypermann et Ronsin, artistes peintres, aura une valeur d'art remarquable. Son avenir est assuré pour quelques années grâce aux libéralités de MM. Roujon, Liard et Charmes et à l'esprit entreprenant de l'éditeur, M. Leroux.

En même temps, l'École d'Athènes prépare le recueil des inscriptions byzantines. Il devra contenir tous les textes grecs chrétiens depuis la paix de l'Église jusqu'au xve siècle au moins, et les reproduire en fac-similés. C'est une entreprise longue, difficile et coûteuse. Aussi, après en avoir délibéré avec notre confrère, le maître des études chrétiennes, l'abbé Duchesne, avons-nous décidé, pour mettre le plus tôt possible les textes à la disposition des travailleurs, de donner sans retard un recueil provisoire, en caractères courants, précédé d'une introduction, accompagné de planches, où seront groupés les principaux types d'écritures, suivi d'*indices* abondants; ce sera comme une sorte de manuel de l'épigraphie byzantine et un guide précieux pour les voyageurs ou les érudits des provinces turques ou grecques, dont l'aide nous sera indispensable. M. Cumont, le savant épigraphiste belge, a bien voulu accepter de partager ce travail avec M. Laurent.

Ainsi l'École, aidée par le concours des artistes, restera fidèle à son passé, aux exemples de MM. Dumont, Bayet, Diehl; elle conservera en France, avec notre confrère M. Schlumberger, la tradition des études byzantines; elle tiendra sa place dans cette science à côté des savants allemands, autrichiens et russes et des architectes anglais.

Les dessins ou restaurations, les photographies forment déjà une belle collection; il serait souhaitable que l'ensemble pût être réuni et autant que possible exposé. Ce serait un complément précieux des collections des monuments historiques et un *apparatus* excellent pour un enseignement de l'archéologie

byzantine. Cet enseignement existe dans les universités étrangères; il ne saurait manquer plus longtemps dans le pays de Du Cange. L'École des hautes études se ferait honneur en l'inaugurant.

M. Homolle, en signalant à l'Académie ce qui se fait, ce qui se prépare, en lui faisant connaître les ouvriers de ce travail, remercie ses confrères de l'aide qui a été déjà prêtée par l'Académie aux études byzantines et exprime l'espérance qu'elle ne leur fera pas défaut dans l'avenir.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Ch. Sellier, attaché au Musée Carnavalet, qui signale la découverte, à la pointe orientale de la Cité, parmi les matériaux du mur gallo-romain récemment mis à jour, de huit pierres portant des inscriptions.

«Ces inscriptions, qui étaient cachées dans les joints, sont absolument analogues à celles qui avaient été précédemment trouvées dans le mur découvert au parvis Notre-Dame, en 1847, et plus tard, en 1870, dans les gradins des arènes de la rue Monge, et qui ont été étudiées par M. de Longpérier dans le *Journal des Savants* (1873, p. 641-657).

«Il serait à souhaiter que les pierres nouvellement découvertes pussent être déposées à côté des précédentes au Musée Carnavalet.»

MM. Héron de Villefosse et Cagnat sont chargés d'examiner ces inscriptions et d'appuyer, s'il y a lieu, au nom de l'Académie, leur transfert au Musée Carnavalet.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims. Lecture à la séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims, le 22 juillet 1897, par M. Gaston Paris, de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie nationale de Reims (Reims, 1898, in-8°; extrait du tome CI des *Travaux de l'Académie de Reims*);

Die Prolegomena *περὶ κωμῳδίας*, von Georg Kaibel (Berlin, 1898, in-4°; extrait des *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*).

M. Devéria présente le tome II des *Mémoires et fragments* de feu Théodule Devéria, publiés sous la direction de M. G. Maspero, membre de l'Institut, dans la *Bibliothèque égyptologique* (Paris, 1897, in-8°).

M. Cagnat offre, au nom de l'auteur, M. B. Modestov, un mémoire intitulé *De Siculorum origine, quatenus ex veterum testimoniis et ex archæologicis atque anthropologicis documentis apparet* (Saint-Pétersbourg, 1898, in-8°).

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, des Missionnaires d'Afrique, un mémoire intitulé : *Carthage. Quelques tombeaux de la nécropole punique de Douïmès (1892-1894)* (Lyon, 1897, in-8°; extrait des *Missions catholiques*).

«Les abords immédiats du terrain de Douïmès étaient occupés par le *Serapeum* de Carthage; c'est là qu'ont été découverts plusieurs textes grecs et romains qui sont autant d'ex-voto à Jupiter-Sérapis, ainsi que la tête colossale de ce dieu conservée aujourd'hui au Musée du Louvre. Le Serapeum était donc contigu à l'importante nécropole punique, déjà décrite par notre savant correspondant. Le présent mémoire a pour but de faire connaître plusieurs sépultures de cette nécropole dont le mobilier renfermait des monuments intéressants. Parmi ces monuments il faut signaler quelques pièces d'orfèvrerie, des figurines de terre cuite et surtout un important vase peint, à figures noires, de la forme dite *olpe*, dont la panse est décorée d'un tableau qui représente l'épisode d'Achille et de Troïlos. Les dessins dont ce mémoire est illustré sont dus au marquis d'Anselme de Puisaye.»

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, de la part de M. Ermanno Ferrero, un opuscule intitulé : *I fasti dei prefetti del Pretorio di Bartolomeo Borghesi* (Torino, 1898, in-8°; extr. des *Atti della R. Accad. delle scienze di Torino*, vol. XXXIII).

«C'est un rapport précis et fidèle sur la publication des *Œuvres complètes de Borghesi* et, en particulier, sur le volume X qui contient les notices des préfets du Prétoire. Le savant membre de l'Académie de Turin y félicite, en excellents termes, l'Académie des inscriptions d'avoir

terminé cette publication qu'il considère comme très utile pour la science des antiquités romaines et remercie la France d'avoir ainsi rendu hommage à l'illustre Italien, maître incontesté de l'épigraphie latine.»

SÉANCE DU 11 FÉVRIER.

M. Héron de Villefosse donne lecture du rapport suivant, sur la découverte d'un mur antique et d'inscriptions romaines dans la Cité :

« Conformément au désir exprimé par l'Académie, M. R. Cagnat et moi, nous avons été examiner les découvertes faites derrière Notre-Dame, signalées par M. A. Longnon à la dernière séance.

« C'est dans un terrain situé entre le quai aux Fleurs, la rue du Cloître-Notre-Dame et la rue Chanoinesse que le mur en question a été rencontré. C'est bien un mur antique, de basse époque, élevé à la hâte, et construit avec des matériaux provenant d'édifices qui devaient être encore debout au IVe siècle. Sous la conduite de M. Charles Sellier, architecte, attaché au Musée Carnavalet, nous avons visité le chantier de construction et nous avons pu suivre sur une longueur d'environ 60 mètres les traces certaines de ce mur qui appartenait à l'enceinte de la Cité et faisait face à l'île Saint-Louis.

« Dans la partie la plus rapprochée de la rue du Cloître-Notre-Dame le mur a été entièrement dégagé par les soins et aux frais de M. Loup, entrepreneur et propriétaire de la maison en construction. C'est aussi M. Loup qui, avec la plus parfaite obligeance et avec le désir de témoigner l'intérêt qu'il prend à l'histoire du vieux Paris, a fait sortir à ses frais et déposer dans le square Notre-Dame un certain nombre de pierres romaines parmi lesquelles il s'en trouve une vingtaine portant des inscriptions.

« Le mur a été bâti à l'aide d'anciens matériaux arrachés à un

édifice; ces matériaux ont été disposés à la hâte, mais cependant avec une certaine régularité, tantôt à plat, tantôt sur champ; plusieurs grandes dalles mesurent plus de 0 m. 80 de longueur sur 0 m. 32 d'épaisseur.

« A sa base le mur a environ 3 mètres d'épaisseur. C'est à peu près à 5 mètres au-dessus du niveau actuel de la rue que les premières assises ont été rencontrées. La plupart des inscriptions sont tracées sur la tranche des dalles et se trouvaient tournées vers les joints intérieurs du mur de sorte qu'elles n'étaient pas visibles au moment de la découverte.

« Sur le plan très exactement dressé par M. Charles Sellier, on reconnaîtra facilement la partie du mur qui a pu être dégagée et les sondages pratiqués pour en constater le prolongement. D'excellentes photographies exécutées par M. Edgar Mareuse, que je place également sous les yeux de l'Académie, constituent aussi des éléments d'information d'autant plus précieux et utiles qu'une maison de rapport va promptement s'élever au-dessus de ce mur et le dérober pour toujours aux recherches.

« L'examen des pierres inscrites déposées dans le square Notre-Dame nous a conduits à partager l'opinion déjà émise à leur sujet. Il y a là, à n'en pas douter, plusieurs gradins d'amphithéâtre sur lesquels ont été tracés des noms propres.

« Un de ces gradins portant une inscription incomplète mais très nette, où se reconnaît le mot PRIOR précédé d'un nom de femme terminé par . . LA, conserve encore sur sa face inscrite, usée et polie, les formes des spectateurs qui s'y asseyaient.

« Notre regretté confrère Adrien de Longpérier avait déjà signalé des gradins portant des inscriptions de même nature, parmi les pierres découvertes en 1847 sur le parvis Notre-Dame, à quelques mètres de l'endroit où ces nouvelles pierres viennent d'être recueillies; il les avait très ingénieusement rapprochées des gradins trouvés en 1870, encore en place dans les arènes de la rue Monge. Plusieurs des pierres extraites du mur de la Cité nous paraissent avoir la même origine. Les inscriptions y sont tracées sans soin, tantôt légèrement, tantôt profondément, quelquefois grossièrement et les unes sur les autres. Elles ont

néanmoins un intérêt indéniable puisqu'on y retrouve les noms d'anciens habitants de Lutèce, *Prior*, *Quinta*, *Marcellus*, etc.

« La Ville de Paris a le devoir de conserver ces trop rares souvenirs de son passé romain; elle leur donnera sans doute un abri au Musée Carnavalet. C'est le désir que nous exprimons formellement, M. Cagnat et moi, en priant l'Académie d'user de sa haute influence pour que ces inscriptions soient déposées promptement en lieu sûr, à l'abri des dégradations et de la destruction. »

La proposition de MM. Héron de Villefosse et Cagnat est adoptée à l'unanimité.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant la découverte par M. le D[r] Rouvier d'une ancienne nécropole aux portes de la ville de Beyrouth et demandant à l'Académie de lui accorder sur la fondation Piot une certaine somme pour lui permettre de poursuivre ses fouilles.

M. Philippe Berger donne quelques détails sur les découvertes de M. Rouvier. Il résulte des rapports successifs qu'il a adressés au Ministère que M. Rouvier, en faisant des fouilles dans les dunes qui s'étendent entre la montagne et la mer, au sud de Beyrouth, y a découvert des puits funéraires soigneusement bouchés et non violés. M. Rouvier pense que ces tombes doivent appartenir à la nécropole de l'ancienne Berytus. Il y a rencontré une série de jarres dont plusieurs portent des graffiti grecs ou même phéniciens. Non loin de là, M. Rouvier a mis au jour l'angle d'une mosaïque de très grande dimension, appartenant sans doute à une église construite dans le voisinage du temple antique, dont M. Rouvier croit reconnaître l'emplacement à quelque distance; à côté de cette mosaïque gisaient de fort belles colonnes de 0 m. 65 de diamètre et des fragments de plaques de marbre.

M. Clermont-Ganneau confirme et complète les indications de M. Berger, d'après une lettre que lui a adressée M. Rouvier en le priant de la communiquer à l'Académie.

L'Académie décide le renvoi des rapports de M. Rouvier à la commission Piot.

M. Gaston Boissier communique un mémoire de M. Philippe Fabia, professeur à l'Université de Lyon, sur *Julius Paelignus, préfet des vigiles et procurateur de Cappadoce.*

Les conclusions de ce travail sont qu'il faut identifier le procurateur Julius Paelignus, dont parle assez longuement Tacite (*Ann.*, XII, 49), avec l'ancien préfet des vigiles Laelianus, mentionné dans un fragment de Dion Cassius (LXI, 6, 6); corriger dans le texte de Dion *Lailianos*, qui n'est qu'une erreur de copiste, en *Pailignos;* restituer au livre LX (règne de Claude) le fragment en question, indûment attribué jusqu'ici au livre LXI (règne de Néron). Enfin M. Fabia trouve dans la comparaison des deux textes un argument en faveur de l'indépendance de Dion Cassius par rapport à Tacite.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Archæologia, or miscellaneous Tracts relating to Antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, 2[d] series, vol. V (Londres, 1897, in-4°);

Le tombeau de Iadamelek à Carthage, par M. Gabriel Médina (Tunis, 1897, in-8°; extrait de la *Revue tunisienne*).

M. Gaston Paris offre, au nom de l'auteur, les deux ouvrages suivants :

1° *Chansons populaires recueillies en Franche-Comté,* par Charles Beauquier (Paris, 1894, in-8°);

2° *Blason populaire de Franche-Comté,* sobriquets, dictons, contes, relatifs aux villages du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, par Charles Beauquier (Paris, 1897, in-8°).

«Ces deux publications de M. Charles Beauquier se recommandent

par la fidélité avec laquelle l'auteur a reproduit les éléments dont elles se composent, recueillis par lui de la bouche du peuple franc-comtois, et par les commentaires dont il les a accompagnés. L'auteur a fourni une contribution précieuse non seulement au folklore de sa province, mais à la science comparée du folklore; car on sait combien il est peu de traits populaires, relevés dans une région, qui ne se retrouvent pas dans d'autres, souvent fort éloignées. Les recueils de M. Beauquier méritent d'autant plus de reconnaissance que, en Franche-Comté comme ailleurs, le vieux trésor des chants, des récits, des croyances et des dictons populaires va tous les jours s'appauvrissant et risque de se perdre tout à fait, au détriment de la postérité, s'il n'est pas mis à temps, par des soins intelligents, à l'abri de la destruction imminente.»

M. G. Paris offre, en outre, au nom de l'auteur, M. Léopold Hervieux, une *Notice sur les fables latines d'origine indienne* (Paris, 1898, in-8°), qui a été lue par l'auteur à l'Académie (voir le présent Bulletin).

SÉANCE DU 18 FÉVRIER.

L'Académie des sciences de Berlin offre à l'Académie un exemplaire en bronze de la plaquette qu'elle a fait exécuter en l'honneur de M. Théodore Mommsen, à l'occasion de son entrée dans sa quatre-vingtième année.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. le baron de Ruble. Il consulte la Compagnie pour savoir s'il y a lieu de déclarer la vacance de son siège de membre libre.

La majorité s'étant prononcée pour l'affirmative, le Président propose de fixer au 18 mars l'examen des titres des candidats. Cette proposition est adoptée.

M. Héron de Villefosse donne lecture de la lettre suivante qu'il

a reçue du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage :

Saint-Louis-de-Carthage, le 9 février 1898.

Je suis heureux de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de nos fouilles.

Depuis le 8 janvier, nous avons déblayé une vingtaine de puits et ouvert quarante tombes.

La nécropole que j'explore en ce moment a beaucoup de ressemblance avec celle qui a été découverte sur la colline de Bordj-Djedid. Presque toutes les tombes sont des chambres creusées dans le roc, au fond d'un puits rectangulaire variant de dix à douze mètres de profondeur. C'est absolument la reproduction de la nécropole sidonienne. Chaque puits est muni d'entailles à droite et à gauche, permettant à un homme agile de descendre en s'aidant des pieds et des mains. Le caveau funéraire n'a quelquefois que la largeur du puits, mais, le plus souvent, c'est une chambre occupée par deux auges et une banquette centrale, ou par une auge centrale et deux banquettes, ou enfin par une seule banquette et une seule auge. Nous avons aussi trouvé une chambre sans auge et sans banquette. Le tout, puits et chambre, est creusé en plein roc. Souvent des caveaux ont été ajoutés en face ou au-dessus de la sépulture primitive. Aucune auge funéraire n'a été trouvée couverte de dalles. On y rencontre souvent de petits sarcophages remplis d'ossements calcinés. Les puits eux-mêmes ont reçu des cadavres qui ont été inhumés à différentes profondeurs.

Je fais dresser des plans et coupes des puits et chambres, chaque fois qu'ils offrent quelque particularité. Ils accompagneront le rapport détaillé que je publierai lorsque j'aurai terminé les fouilles. Ce rapport renfermera également la description minutieuse de chaque mobilier.

Ce mobilier est surtout constitué par des urnes à double oreillon et à queue[1], poteries caractéristiques des tombes de Bordj-Djedid, complètement absentes de la nécropole de Douïmès, rencontrées une ou deux fois seulement dans la nécropole de la colline de Saint-Louis, et une fois aussi au fond des cimetières romains superposés de la Malga. Dans aucune chambre nous n'avons rencontré les six poteries qui revenaient constamment dans les tombes de Douïmès. Ici on retrouve, il est vrai, la lampe

[1] Ces vases, renversés sur leur orifice, rappellent la forme de la coiffure des Pharaons.

punique et la patère, mais la lampe est plus petite et plus haute; les bords repliés se rejoignent le plus souvent. La patère est toujours la plus petite. Le plus grand nombre de tombes renferment en même temps des lampes grecques et des monnaies carthaginoises, petites pièces qui portent au revers la tête de cheval, le cheval au galop ou au repos. Quelques-unes sont numidiques. Une petite monnaie, que je n'ai pas encore déterminée, offre sur la face le profil d'une tête de jeune roi à la chevelure crépue, accostée de deux épis, et sur le revers un cheval, ou plutôt peut-être un bélier courant.

Nous n'avons trouvé que quatre terres cuites méritant une mention spéciale. En voici la description :

1° Personnage à cheval (hauteur 0 m. 17). Le cavalier, vêtu d'une courte tunique et coiffé d'un bonnet conique, dirige sa monture à droite. Le visage conserve des traces de peinture rouge. On dirait un Numide. La tête du cheval et la base sur laquelle il était posé sont détériorés;

2° Figurine de femme (hauteur 0 m. 19) complètement vêtue et coiffée de la stéphané, jouant de la double flûte. Elle rappelle, comme pose, la joueuse de flûte que donne M. Perrot dans le troisième volume de son *Histoire de l'art dans l'antiquité,* p. 588. Mais le style en est beaucoup moins archaïque. Elle tient chaque flûte à pleine main. Les yeux conservent des traces de couleur noire, la bouche est encore rouge. Cette statuette est évidée intérieurement. La base et le sommet sont ouverts. Le revers est percé d'un large trou de forme elliptique et porte une croix graffite, marque d'atelier;

3° Moitié supérieure (hauteur 0 m. 14) d'une figurine de déesse, sous la forme particulière que nous avons déjà rencontrée dans la nécropole punique de la colline de Saint-Louis [1]. Le buste, qui semble entouré d'un voile gonflé par le vent, est orné d'un pectoral dont les éléments sont peints en bleu. Un filet rouge et une ligne perlée jaune figurent un collier aux grains d'or. La stéphané est entourée de plusieurs rangées de globules, sur lesquels se dressent des épis. Enfin les oreilles sont ornées de pendants;

4° Personnage à demi couché sur l'échine d'un bélier. La tête manque. La pièce entière devait mesurer environ 0 m. 25 de hauteur. Le personnage était accoudé du bras gauche sur la tête du bélier. De la main droite, il tient l'anse d'un vase posé sur le genou de la jambe droite, qui est re-

[1] *Nécropole punique de la colline de Saint-Louis,* Lyon, 1896, p. 82.

pliée, et dont le pied s'appuie sur la croupe de l'animal. Pour vêtement, il ne porte qu'un manteau agrafé sur le cou et ne couvrant que les épaules. Les pieds sont chaussés de cothurnes bleus, avec détails rouges et noirs. De l'épaule droite passe sur la poitrine nue un filet rouge figurant la courroie d'un objet porté en bandoulière. Le bélier est tourné à droite. L'œil conserve de la couleur noire. L'oreille est peinte en rouge, la corne en bleu. Une large bandelette à décors rouges semble passer sur la tête de l'animal et tombe au-dessous de la corne. Ce groupe se dresse sur une base longue de 0 m. 155, dont la face est ornée d'une ligne d'oves peintes à l'aide des couleurs rouge, noire et bleue.

Dans ces trois dernières terres cuites, qui paraissent d'art grec, les ornements de couleur ont été appliqués sur une sorte d'engobe blanc qui recouvre toute la surface moulée.

Le mobilier funéraire des tombes que nous avons explorées est souvent complété par des morceaux d'œufs d'autruche peints, quelques grains de collier, des amulettes égyptiennes, des poteries grecques et par des objets de métal.

Les tombes d'enfant, comme dans la nécropole de Saint-Louis, sont accompagnées de vases-biberons. Un de ces vases est orné de deux palmiers peints sur la panse.

Le bronze est représenté dans l'inventaire des tombes par de grosses poignées de cercueil, des clous à tête dorée, des goupilles, un boulon, des pointes de flèche et de lance, une œnochoé de forme trapue, des hachettes, toutes plus grandes que celles des tombes des autres nécropoles, des œnochoés et enfin des miroirs, dont un atteint 0 m. 205 de diamètre.

Le fer se présente sous forme de lames de couteau, quelquefois de grand coutelas, et aussi dans une quantité considérable de clous.

Le plomb ou l'étain apparaissent dans un petit couvercle et dans trois étuis terminés chacun par une tête de bélier, avec anneau de suspension.

L'ivoire et l'or se montrent surtout dans les manches de miroir et dans de petites figurines.

Enfin l'or a fourni trois anneaux en forme de croissant à extrémités fines se rejoignant l'une sur l'autre. Ces anneaux, dans la partie moyenne de leur épaisseur, sont entourés d'un fil de même métal à tours très serrés. Ils ne sont pas tous de la même dimension : les deux plus grands pèsent chacun douze grammes; le plus petit, six grammes.

Ces tombes enrichissent peu l'épigraphie punique. Dans le plus beau puits nous avons trouvé, avec une grande stèle ornée simplement d'un chapiteau et d'un fronton triangulaire à acrotères lancéolés, un débris

d'une épitaphe qui se composait d'une seule ligne se terminant par ces mots : *fils d'Hannon.* Nous avons retiré d'un caveau une grosse amphore portant sur chaque anse la marque : *Magonem*, et enfin une autre chambre renfermait trois cols d'amphores, d'apparence romaine, portant quelques caractères puniques écrits à l'encre rouge.

Mais, si les sépultures sont si muettes, le sol supérieur ne l'est pas autant, car, à 0 m. 60 à peine de profondeur dans la couche de terre qui a recouvert le rocher, nous avons eu la bonne fortune de trouver le texte punique le plus long qui ait été trouvé jusqu'à ce jour à Carthage. C'est une inscription de la belle époque. Elle était gravée en caractères fins et très nets sur une plaque de calcaire blanc, haute de 0 m. 185, qu'entourait une baguette formant cartouche. La pierre est brisée à gauche et ne mesure que 0 m. 20 de longueur. La partie qui manque ne doit pas être considérable, car la pierre, qui a 0 m. 05 d'épaisseur du côté où commence l'inscription, n'a plus que 0 m. 03 à l'endroit où elle est brisée. Le texte se compose de 9 lignes renfermant chacune de 33 à 40 lettres; c'est la dédicace d'un sanctuaire élevé à un ex-voto à la déesse Astaroth et à Tanit. La seconde partie de l'inscription contient des noms de suffètes et de prêtres. Je vous en envoie une excellente photographie, deux frottis et une copie faite par un de mes confrères, le P. Huyghe.

Et maintenant une question se pose. Cette nécropole est-elle la nécropole primitive de Carthage? En tous cas, il est curieux de constater la ressemblance de ces tombes avec celles de Sidon, en même temps que les points de contact si rares avec la nécropole de Douïmès, et si nombreux avec les nécropoles successives de la colline de Saint-Louis.

Veuillez être, Monsieur, l'interprète de ma reconnaissance auprès de l'Académie, et agréez vous-même l'expression de mes sentiments les plus respectueux, avec lesquels je suis heureux de me dire

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A.-L. Delattre.

M. Héron de Villefosse ajoute qu'il a remis les photographies et les frottis de l'inscription punique trouvée par le P. Delattre à nos confrères MM. de Vogüé et Ph. Berger, qui voudront bien en exposer l'intérêt à l'Académie.

M. Ph. Berger fait observer que M. Jules Rouvier a trouvé dans ses fouilles de la nécropole de Beyrouth des restes de sarcophages en bois qui ont de frappantes analogies avec les sépul-

tures de Carthage découvertes par le R. P. Delattre et déjà rapprochées par lui des sarcophages de Sidon.

M. de Vogüé rend compte de l'examen sommaire auquel il s'est livré, avec M. Berger, du texte qui leur a été communiqué par M. Héron de Villefosse, de la part du P. Delattre. Il ne saurait aujourd'hui en donner une traduction complète, l'état de mutilation où il se trouve rendant assez difficile l'interprétation des nombreuses expressions techniques qu'il contient; néanmoins le sens général peut être déterminé avec certitude.

L'inscription, gravée avec le plus grand soin, appartient à la belle époque de l'indépendance de Carthage. Elle offre la plus grande analogie avec les tarifs sacrés et les fragments de dédicaces déjà trouvés sur le sol de l'antique cité punique. Elle est elle-même la dédicace *à Astoreth et à Tanit du Liban* de *sanctuaires nouveaux avec tout ce qu'ils contiennent*; elle donne une énumération, malheureusement incomplète, d'objets fabriqués et sculptés, de mobilier sacré, peut-être d'autels situés devant les sanctuaires; elle se termine par une date indiquée par le nom du *mois de Higar* et les noms des magistrats éponymes. Leur liste est longue et semble conçue d'après un ordre hiérarchique. En tête, les *soffetes*, magistrats suprêmes de la cité, puis des personnages simplement désignés par le titre *Rab*, membres sans doute du Sénat; puis le *grand-prêtre*, fils lui-même et petit-fils de grands-prêtres; enfin un magistrat dont la fonction reste à déterminer.

Ce texte est le plus important et le plus intéressant qui ait été jusqu'ici trouvé à Carthage, et M. de Vogüé félicite le P. Delattre de l'avoir acquis à la science.

M. Senart annonce à l'Académie l'envoi, qui vient d'en être fait à M. Foucher, pour recevoir la destination définitive qui paraîtra la meilleure, par M. Klobukowski, consul général à Calcutta, d'une sculpture intéressante. Il s'agit d'une pierre recueillie au Leidak, sur la route de Leh, qui est un spécimen curieux et probablement unique chez nous d'art tibétain. M. Klobukowski donne un exemple excellent, dont nous devons d'autant plus le remercier

qu'il nous fait espérer d'autres spécimens d'art oriental. Nous ne pouvons que souhaiter qu'une pareille initiative trouve de nombreux imitateurs.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission Piot sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide de la fondation Piot pendant l'année 1897[1].

La séance étant redevenue publique, M. Babelon a la parole pour une communication :

«Je demande à l'Académie la permission de lui communiquer une nouvelle, à la fois importante pour le Cabinet des médailles et intéressante pour les études de numismatique française. Un collectionneur fort instruit, dont les travaux sont bien connus de tous ceux qu'intéresse la numismatique du moyen âge, M. Jules-Joseph Rouyer, ancien directeur départemental des postes, est mort, il y a une dizaine de jours, à Thiaucourt, près Nancy, en léguant par testament au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale toute sa collection de jetons historiques.

«Cette collection, la plus importante qu'un particulier ait jamais formée, se compose de 4,888 pièces. Dans le classement qu'en a fait M. Rouyer, elle est divisée en deux parties. La première se compose de jetons du moyen âge, c'est-à-dire antérieurs à François Ier, et cette série forme, à elle seule, un total de 1,775 variétés. On en saisira tout de suite l'importance, si je fais observer que le Cabinet des médailles lui-même, bien qu'attentif — je puis dire depuis deux siècles — à développer et à enrichir cette série des jetons du moyen âge, comme toutes les autres suites numismatiques, ne possède pas 400 jetons antérieurs à François Ier. C'est dire aussi, par là même, l'ardeur, la passion et l'intelligence dont M. Rouyer, au cours de sa longue carrière, a dû faire preuve pour rassembler une série de ces monuments, montant jusqu'à 1,775 numéros.

«Ces jetons du moyen âge se rapportent :

[1] Voir ci-après.

« Aux cours souveraines et aux offices divers de l'Administration supérieure des finances du roi;

« A la maison ou hôtel du roi et aux différentes charges qui la composaient;

« Aux reines de France et aux princes du sang royal;

« Aux administrations des provinces;

« Enfin aux pays étrangers, tels que la Flandre et la Bourgogne, l'Angleterre et les différents États de l'Italie.

« Les plus anciens de ces jetons remontent jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

« La deuxième partie de la collection Rouyer comprend les jetons depuis l'époque de François Ier jusqu'à la fin de l'ancien régime : il y a, ici, 3,113 pièces. Bien que cette série soit moins importante que la précédente au point de vue historique et qu'un assez grand nombre de pièces doivent, probablement, faire double emploi avec la suite similaire de notre ancien fonds, les pièces nouvelles y constituent encore, pour le Cabinet des médailles, un enrichissement des plus heureux et des plus utiles. On y trouvera, par exemple, presque au complet l'œuvre du célèbre graveur français Nicolas Briot, ainsi que l'œuvre de ces artistes de Nuremberg qui ont, durant deux siècles, inondé l'Europe de leurs produits aussi variés que nombreux.

« M. Rouyer a fait ressortir lui-même, dans de nombreuses monographies, l'intérêt scientifique de ces monuments monétiformes, dont les types et les légendes, parfois si énigmatiques, sont en quelque sorte la traduction ou le reflet de l'esprit contemporain. Les jetons sont, à certains points de vue, pour les siècles passés ce qu'étaient les tessères dans l'antiquité. M. Jules Rouyer, qui les a étudiés et souvent interprétés avec tant de perspicacité, était si pénétré de leur importance historique que, dans une note écrite quelques mois seulement avant sa mort, il exprime le vœu qu'un catalogue sommaire de sa collection soit publié, afin qu'il serve de base aux recherches des curieux et des érudits. Ce vœu, je crois pouvoir dire que nous nous empresserons, à la Bibliothèque, de le réaliser dans le plus bref délai possible. Celui de mes collaborateurs le mieux préparé à ce genre de travaux,

M. Henri de La Tour, à qui nous devons déjà le premier volume du catalogue général de nos jetons, sera chargé de rédiger et de publier, pour la collection Jules Rouyer, un inventaire analogue à celui de la collection Waddington dont je poursuis personnellement la publication.

« Je dois ajouter que les intentions libérales de M. Jules Rouyer en faveur du Cabinet des médailles étaient connues depuis plusieurs années déjà, par ses amis intimes, et parmi ces derniers, il en est, comme notre confrère M. A. de Barthélemy, que je soupçonne de n'avoir pas été tout à fait étrangers à la détermination prise par notre généreux bienfaiteur. Qu'on me permette enfin de me prévaloir, au nom de mes collègues du Cabinet des médailles, d'un passage de la note à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, et où M. Jules Rouyer nous prie de considérer son legs comme un souvenir des bons rapports qu'il n'a cessé d'entretenir avec le personnel du Cabinet des médailles.

« J'espère que l'Académie m'approuvera d'emprunter la publicité de ses séances pour adresser à la mémoire du très regretté Jules Rouyer, le tribut de reconnaissance que lui doivent le Cabinet des médailles et, en général, les études de numismatique, que sa belle donation contribuera, dans une large mesure, à développer dans notre pays. »

M. Ulysse Robert achève la lecture de son mémoire sur Philibert de Chalon, prince d'Orange.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne,* par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut (Paris, 1898, in-4°; extrait des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques,* t. XXXV, 2e partie);

2° *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique*, par M. Paul Meyer, membre de l'Institut (Paris, 1898, in-4°; extrait du même recueil, t. XXXVI).

Sont encore offerts :

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung, Band XXII, viertes Heft (Athènes, 1897, in-8°);

Register zu den Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung, Band XVI-XX (Athènes, 1897, in-8°).

M. G. Perrot présente le numéro XI (novembre 1897) du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1897, in-8°). Ce numéro contient les articles suivants : I. *Inscriptions de Delphes : les versements de l'amende des Phocidiens*, par M. Émile Bourguet; II. *L'inscription philosophique d'Œnoanda*, par MM. Rudolf Heberdey et Ernst Kalinka; III. *Notes céramographiques*, par M. Louis Couve; IV. *Notes sur quelques inscriptions de Delphes*, par M. E. Bourguet.

M. Senart offre à l'Académie le tome III de sa publication intitulée : *Le Mahâvastu*, texte sanscrit publié pour la première fois et accompagné d'introductions et d'un commentaire (Paris, 1897, in-8°; Société asiatique, Collection d'ouvrages orientaux, 2e série).

APPENDICE.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS À L'AIDE DE LA FONDATION PIOT, PENDANT L'ANNÉE 1897, PAR M. MAX. COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

C'est aujourd'hui une tradition établie que, chaque année, la Commission Piot présente à l'Académie ses comptes de gestion et lui rappelle quel emploi elle a fait des ressources affectées, suivant les intentions du testateur, aux publications, fouilles et voyages entrepris dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques. Je n'ai donc pas à m'excuser

de commencer ce rapport par une énumération de chiffres. Vous savez que l'exposé des dépenses en est le début obligé.

Dans le courant de l'année 1897, il a été dépensé une somme totale de 24,750 francs, dont voici le détail :

1° Une allocation de 6,000 francs à M. Leroux, éditeur, pour la publication de deux fascicules des *Monuments et mémoires ;*

2° Une souscription de 2,100 francs à vingt exemplaires des trois premiers volumes des *Monuments et mémoires*, accordée à l'éditeur Leroux;

3° Une allocation de 1,500 francs au même éditeur pour la publication du *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, par M. Babelon;

4° Une subvention de 2,000 francs à M. Jules Delamarre, ancien élève de l'École des hautes études, pour exécuter des fouilles dans l'île d'Amorgos;

5° Une subvention de 3,000 francs à M. Millet, ancien membre de l'École française d'Athènes, pour continuer à Mistra et au Mont-Athos ses recherches sur la peinture byzantine;

6° Une subvention de 500 francs à M. Letaille, pour poursuivre ses recherches sur les sarcophages chrétiens de l'Espagne, de l'Algérie et de la Tunisie;

7° Deux subventions successives, l'une de 1,500 francs, l'autre de 2,000 francs, à M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, pour étudier, dans les musées de Madrid et dans les musées provinciaux de l'Espagne, les monuments phéniciens, grecs et gréco-romains, et recueillir les matériaux d'une histoire de l'art dans l'ancienne Ibérie;

8° Une subvention de 1,000 francs à M. Toutain, professeur à l'Université de Caen, pour réunir les matériaux d'un *Corpus* des lampes romaines de l'Afrique;

9° Une subvention de 150 francs à M. le Dr Carton pour terminer ses recherches au théâtre de Dougga;

10° Une subvention de 2,000 francs à M. Fossey, ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché à l'Institut du Caire, pour entreprendre des fouilles dans la Syrie du Nord;

11° Une subvention de 3,000 francs au P. Delattre pour la continuation

de ses fouilles dans l'amphithéâtre de Carthage et sur la colline de Byrsa.

Le quatrième volume des *Monuments et mémoires* est en cours de publication, et sera très prochainement complété par un nouveau fascicule. C'est assez dire que, sans être périodique, ce recueil continue de paraître avec une régularité qui atteste le zèle des collaborateurs et l'activité du secrétaire de la rédaction. Cette publication si bien conduite a cependant donné lieu à une dépense imprévue. Le luxe des planches a entraîné pour l'éditeur un déficit d'environ 2,100 francs. L'Académie, estimant que les fascicules parus jusqu'ici ont répondu de tous points à ses intentions, a décidé de rembourser à l'éditeur cet excédent de dépenses, sous la forme d'une nouvelle souscription aux trois premiers volumes.

Le *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale* est un ouvrage considérable, accompagné d'un album de planches, et contenant la description des 1,050 pièces qui constituent la belle collection du Cabinet de France. Je serais plus à l'aise pour dire avec quelle méthode et quelle érudition a été conduit ce minutieux travail, si l'auteur n'était aujourd'hui notre confrère. Il me sera permis de rappeler qu'en présentant à l'Académie l'ouvrage de M. Babelon, M. Delisle en a fait ressortir tous les mérites et signalé l'introduction comme l'étude la plus complète sur la glyptique ancienne et moderne.

Plusieurs des subventions accordées avaient pour objet de faciliter des recherches archéologiques en Grèce et en Orient. Deux de ces missions, celle de M. Delamarre et celle de M. Millet, ont été malheureusement contrariées par les événements. M. Delamarre s'est rendu dans l'île d'Amorgos, qu'il avait déjà explorée avec succès en 1894. Il se proposait d'y reviser toutes les inscriptions de l'île, et il espérait, en pratiquant des fouilles sur l'emplacement des villes d'Arkésiné et de Minoa, enrichir par de nouvelles découvertes l'épigraphie d'Amorgos. Il n'a pu remplir tout son programme. Atteint d'une maladie grave, qui a sérieusement compromis sa santé, il a dû cesser tout travail et ajourner à une autre campagne la suite de ses recherches.

M. Millet avait obtenu du Ministère de l'instruction publique une mission à l'effet de poursuivre à Mistra et au Mont-Athos des études brillamment commencées sur la peinture byzantine. Il devait, au Mont-Athos, combiner ses travaux avec ceux d'une mission russe dirigée par M. Kondakof, et l'Académie avait témoigné, par une subvention, de

l'intérêt qu'elle porte à cette entreprise. En raison des événements de la guerre gréco-turque, M. Millet a reçu du Ministère de l'instruction publique le conseil de remettre son voyage à l'année 1898, et il s'est conformé à cet avis. Il ne s'est cependant pas résigné à rester inactif. Pendant quatre mois, il a voyagé en Italie, étudiant les miniatures byzantines de la Vaticane et de la Marciana, les mosaïques de la Vénétie et de la Sicile, et recherchant, en Ombrie, les traces de l'influence byzantine sur la peinture italienne du XIIIe siècle. Enfin il a consacré trois semaines à exécuter des fouilles à Daphni. M. Millet se propose de retourner cette année à Mistra et au Mont-Athos avec le peintre qui lui est adjoint par la Direction des beaux-arts, et il a, en prévision de ce voyage, réservé la plus grande partie de la subvention de l'Académie.

M. Fossey a reçu de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire la mission de diriger des fouilles dans la Syrie du Nord. Il s'y rendra au printemps et tiendra certainement à honneur de communiquer à l'Académie les résultats de ses fouilles.

Les travaux qui ont l'Afrique romaine pour objet n'ont pas cessé de trouver à l'Académie les encouragements les plus bienveillants. Notre regretté confrère M. Le Blant portait un intérêt particulier aux études de M. Letaille sur les sarcophages chrétiens du nord de l'Afrique, et la demande de subvention formulée par M. Letaille pour reviser et photographier ces monuments avait obtenu son appui. Pour apprécier les résultats de ce nouveau voyage en Algérie, en Tunisie et en Espagne, il faut attendre que le travail définitif annoncé par M. Letaille ait été publié. De même le *Corpus* des lampes romaines d'Afrique, dont s'occupe M. Toutain, est encore en préparation; mais nous avons l'assurance que les documents sont déjà réunis. Pendant l'automne de 1897, M. Toutain a étudié les nombreuses lampes antiques, inédites pour la plupart, que contiennent les musées et les collections particulières d'Algérie et de Tunisie, depuis Sidi-Bel-Abbès et Oran jusqu'à Sousse, El-Djem et Mahdia; il a examiné environ 4,000 lampes, notant les formes, les représentations figurées et les signatures de potiers. Les travaux antérieurs de M. Toutain garantissent le soin qu'il a apporté à cette enquête et l'intérêt des conclusions qu'il en saura tirer pour l'histoire de l'industrie et de la civilisation dans l'Afrique romaine.

En 1896, plusieurs des membres de l'Académie, voyageant en Tunisie, pouvaient apprécier par eux-mêmes l'importance des fouilles exécutées par M. le Dr Carton au théâtre de Dougga. Avant de mettre la dernière main à la publication qu'il prépare, M. le Dr Carton a voulu

compléter le déblaiement d'une partie de la scène. La modeste subvention qui lui a été attribuée a paru justifiée, et au delà, par l'intérêt qui s'attache à ses recherches.

J'aurai terminé ce qui a trait à l'Afrique du Nord, quand j'aurai rappelé que le concours de l'Académie a permis au P. Delattre de poursuivre les fouilles auxquelles il consacre toute son activité. Après l'exploration de la nécropole punique de Carthage qu'il a décrite dans un récent mémoire[1], le P. Delattre a entrepris de déblayer l'amphithéâtre romain; il a dégagé le sol et le pourtour de l'arène, et mis à jour des sculptures et des inscriptions dont il a communiqué à l'Académie un inventaire sommaire par l'intermédiaire de M. Héron de Villefosse. Cette tâche terminée, il se propose de pousser ses investigations plus loin, sur le plateau et sur les flancs de la colline de Byrsa.

C'est vers l'Espagne que M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, a dirigé ses recherches. Un premier voyage, entrepris en 1896, lui avait permis de constater que les musées royaux ou provinciaux offrent un champ d'études à peine exploré, et contiennent nombre de monuments antiques inédits ou mal connus, témoin ces curieuses têtes de bronze de Costig, qu'il a eu le mérite de signaler à l'attention des archéologues. M. Paris ne s'en est pas tenu là. Grâce à la subvention de l'Académie, il a pu retourner en Espagne, et commencer à recueillir les matériaux d'une histoire de l'art et de la civilisation dans l'ancienne Ibérie. Les résultats de cette mission ne se sont pas fait attendre, et ils ont été des plus heureux. Si le Musée du Louvre possède aujourd'hui l'admirable tête d'Elché, dont M. Heuzey vous a communiqué la photographie, cette acquisition est due au zèle et à l'initiative de M. Paris, secondé par l'action de M. Heuzey et par le concours généreux d'un donateur ami du Louvre. Nos collections nationales se sont ainsi enrichies d'un monument capital; c'est le chef-d'œuvre de cet art gréco-phénicien d'Espagne, dont M. Heuzey avait défini les caractères avec tant de sûreté, que le buste d'Elché y avait sa place assignée d'avance.

En terminant ce rapide exposé des travaux exécutés sous le patronage de l'Académie, votre rapporteur croit devoir exprimer un vœu au nom de la Commission. Il est à souhaiter que les savants dont les recherches sont encouragées par une subvention n'oublient pas qu'ils contractent envers l'Académie une sorte de dette scientifique. Il importe qu'ils la tiennent régulièrement au courant de leurs découvertes, et lui adressent,

[1] *La nécropole punique de Douïmès à Carthage, fouilles de 1895 et 1896. Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LVI.

à la fin de l'année, un rapport détaillé sur leur mission. Ils ne sauraient mieux répondre à la bienveillance de l'Académie dont ils ont sollicité le concours, et votre rapporteur aurait la satisfaction de vous soumettre non pas seulement, comme il arrive parfois, le programme de leurs recherches, mais des résultats acquis.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER.

M. Henri Cordier écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. le baron de Ruble.

M. Cagnat communique une lettre de M. l'enseigne de vaisseau de Roquefeuil, contenant quelques renseignements complémentaires sur les sondages exécutés par ses soins, sous la direction de M. le capitaine de frégate Dutheil de La Rochère, dans le port de Tunis.

Le même membre annonce que M. le Préfet de la Seine a décidé la translation au Musée Carnavalet des pierres portant des inscriptions qui ont été découvertes dans le mur romain de la Cité.

M. Müntz annonce à l'Académie que Mme H. Taine vient d'offrir à la bibliothèque de l'École des beaux-arts une riche série de calques pris par son père, M. Denuelle, ancien architecte des monuments historiques, sur les fresques du Palais des papes à Avignon. Ces reproductions, au nombre de cinquante-six, offrent le détail des peintures — jusqu'ici la plupart inédites — exécutées vers 1343 dans la chapelle Saint-Jean.

Elles complètent à souhait la collection des dessins originaux qui ont servi de base à l'ouvrage de MM. Magne et Laffillée sur la peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle et que l'École des beaux-arts a acquis il y a peu d'années.

Tous les artistes et tous les archéologues appliqués à l'étude du moyen âge sauront gré à M[me] Taine de ce don si précieux.

M. Paul Meyer annonce à l'Académie qu'il a trouvé dans la reliure d'un vieux registre, appartenant aux archives de Forcalquier, un fragment composé de dix feuillets doubles en papier, reste d'un livre commercial tenu par un certain Ugo Teralh, marchand de drap et notaire à Forcalquier. Toutes les opérations inscrites en ordre chronologique dans ce livre sont datées des années 1330 à 1332. On ne possédait aucun registre commercial de cette date : les comptes des frères Bonis, marchands établis à Montauban, qui ont été publiés il y a peu d'années, sont postérieurs de quelques années et d'ailleurs diffèrent du livre de Forcalquier. Dans ce dernier la disposition est celle-ci : les pages sont divisées en trois colonnes inégales. Dans la première est écrit uniquement le nom du lieu où habitait le client. Le nom qui revient le plus fréquemment est naturellement celui de Forcalquier. Les autres noms sont ceux de localités voisines (Pierrerue, Sigonce, Cruis, Redortiers, etc.). Dans la seconde colonne, qui est plus large, est expliquée la nature de l'opération, généralement sous cette forme :

« Doit N... une somme de ... pour tant de cannes de telle étoffe. Payable à telle date. Livraison a été prise le ... »

Quelquefois il est spécifié que le payement doit être fait immédiatement. Souvent, probablement pour des clients peu sûrs, sont nommées les personnes qui garantissent le payement; d'autres fois même on indique qu'un acte d'obligation a été rédigé par un notaire dont on donne le nom.

Toutes ces mentions sont rédigées en provençal, et par suite ce livre de commerce offre pour le vocabulaire, comme pour les formes de la langue, un réel intérêt. Mais ici il faut remarquer que tout n'est pas de la même main.

Sans parler de quelques articles, sur lesquels je reviendrai, qui sont en latin ou en hébreu, deux personnes, que l'on peut distinguer, grâce à la différence de l'écriture, ont concouru à la rédac-

tion du livre. Ces deux personnes sont certainement le notaire et marchand Ugo Teralh et son commis. Non seulement ils n'ont pas la même écriture, mais ils ne suivent pas tout à fait le même formulaire.

L'un d'eux (celui que je désigne par *A*, donne d'abord la date de l'année, puis la date du mois et celle du jour; comme ceci : *e pres o* M CCC XXX, *lo xj jorn de noembre;* l'autre (que je désigne par *B*) suit un ordre plus conforme à nos habitudes, plaçant le millésime en dernier lieu : *e pres o le* XV *jorn de noembre* M CCC XXX. Il y a d'autres différences qui ne laissent pas de surprendre, les deux écrivains vivant dans le même pays. *A* écrit *Bees*, pour la ville de Béziers; *B* au contraire écrit *Bezes*. Tous deux mentionnent fréquemment les sous tournois à l'*o* rond, c'est-à-dire un genre de sous tournois où l'*o* de *Turonus* est rond, et distinct d'un autre sou tournois, dont il n'est pas question ici, où l'*o* était ovale.

L'écrivain *A* écrit *am o reon*, l'autre *am o redon*. En certains cas l'obligation de payer est écrite de la main du client. Si ce client est un notaire, il ne manquera pas de rédiger un véritable acte d'obligation avec les formules de droit, et d'y joindre son seing manuel. D'autres fois le client est un juif et alors ce juif écrit en hébreu son obligation, le marchand écrivant au-dessous un résumé de l'obligation et constatant que c'est bien l'acheteur qui l'a écrit de sa main. Parfois aussi l'obligation est écrite en provençal par l'acheteur, mais c'est un cas fort rare.

Dans une troisième colonne la mention du payement est inscrite par le marchand ou par son commis.

Les sommes sont évaluées en sous et deniers renforcés (*reffor-sats*). Très souvent on donne la correspondance de cette monnaie avec le sou tournois à l'*o* rond : treize deniers renforcés équivalent à un sou tournois de cette espèce. Il est souvent aussi fait mention de sous du roi Robert de Naples, mais il n'est pas question du florin, si usité en Provence un peu plus tard.

Les étoffes vendues sont désignées par leur couleur et par leur provenance. Ce sont des *blanquets* de Béziers ou de Limoux, des *bleus* de Béziers, de Carcassonne, de Limoux, de Saint-Pons,

des *camelins* de Carcassonne et de Montolieu, des *cannets* et des chausses de Carcassonne, de l'*escacat* ou *eschagat* de Carcassonne, de Lodève et de Toulouse, du *mesclat* de Montolieu et de Toulouse, de la *palmella* bleue de Carcassonne, du *perseguier* de Carcassonne, du *vayr* de Carcassonne, de Rouen et de Toulouse, du *vermelh* de Carcassonne et de Toulouse, du *vert clar* de Limoux, de l'*arangilat*, étoffe qui était vraisemblablement de couleur orange, du *cadis* qui actuellement encore désigne une sorte de bure dont on fait des vêtements de paysans. Ainsi toutes les étoffes dont la provenance est indiquée viennent de ces fabriques du Languedoc dont l'histoire est encore mal connue.

Ce précieux document, qui sera bientôt publié, nous est parvenu en un très mauvais état. Tout un côté des feuillets a été rogné de façon qu'il manque à chacun d'eux soit la colonne de gauche, contenant la mention du lieu, soit la colonne de droite contenant les payements, mais, en général, la colonne du milieu, qui est la plus importante, est entière, ou peu s'en faut. D'ailleurs, comme les mêmes formules reparaissent à presque tous les articles, il est possible de tenter des restitutions, les unes certaines, les autres probables.

M. L. Delisle donne communication d'une note adressée de Londres à l'Académie par M. W.-H.-James Weale. Ce savant bibliographe, à l'occasion d'une publication de M. Gilliodts, donne des détails très précis sur un certain Jehan Breton, bourgeois de Bruges, auquel on a voulu attribuer une part considérable dans l'invention de l'imprimerie. Il établit que ce Jean Breton était originaire de Pipriac, près de Redon en Bretagne, qu'il exerçait à Tournai, en 1446, la profession d'écrivain, qu'il acheta le droit de bourgeoisie à Bruges en 1454 ou 1455, et qu'il fit partie de la gilde de Saint-Jean-l'Evangeliste jusqu'en 1494 ou 1495.

L'édition du *Dortrinal* de Jean de Gerson, qui a été publiée par Jean Breton et dont le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale, n'est pas vraisemblablement antérieure à l'année 1475. La souscription en vers par laquelle se termine le petit volume

ne peut pas être invoquée pour prouver que l'art typographique a été découvert par Jean Breton. Ce qu'on en peut tirer, c'est que Jean Breton, bourgeois de Bruges, a imprimé le *Doctrinal* de Jean de Gerson, sans avoir été initié par un maître aux secrets de l'art typographique.

M. Homolle lit la première partie d'un mémoire sur la statue de bronze découverte dans les fouilles de Delphes[1].

M. Devéria fait la communication suivante :

« Au cours de sa récente mission dans l'Inde, M. Foucher avait adressé à M. Chavannes, professeur au Collège de France, les estampages des inscriptions chinoises de Bouddha-Gayà, pour qu'il vous les remît, après en avoir effectué la traduction.

« L'année dernière, M. Chavannes vous a fait une lecture relative à ces inscriptions[2]; il me prie aujourd'hui d'en déposer les estampages originaux à l'Institut avec l'expression de ses très vifs remerciements. Dans la pensée de M. Chavannes ce dépôt est d'autant plus urgent qu'un sinologue étranger l'a accusé d'en avoir retouché ou, autrement dit, falsifié les reproductions photogravées qu'il en a publiées.

« Je m'inscris en faux contre une telle accusation. »

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un nouveau volume de la fondation Eug. Piot : *Les arts à la Cour des papes : Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III (1484-1503)*; recueil de documents inédits ou peu connus, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et

(1) Voir *Comptes rendus*, 1896, p. 362 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 217.

IMPRIMERIE NATIONALE.

belles-lettres, par M. Eug. Müntz, membre de l'Institut (Paris, 1898, gr. in-8°).

Sont encore offerts :

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XVI, 3e partie (Beauvais, 1897, in-8°);

Eine neu-aufgefundene alttürkische Inschrift, vorlaufiger Bericht von Dr W. Radloff (Extrait du *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1898, janvier, t. VIII, n° 1).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LONGNON.

SÉANCE DU 4 MARS.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gaston Schefer annonçant la mort de son père, M. Charles Schefer, membre de l'Académie, arrivée dans la soirée du 3 de ce mois.

Le Président, au nom de l'Académie, s'associe au deuil de la famille de notre très regretté confrère, et lève la séance en signe de deuil.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, sur les travaux des membres de ces deux écoles pendant l'année 1896-1897[1].

[1] Voir ci-après.

IMPRIMERIE NATIONALE.

APPENDICE.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1896-1897, PAR M. GEORGES PERROT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

(LU DANS LA SÉANCE DU 4 MARS 1898.)

Messieurs,

Au cours de l'année 1896-1897, la curiosité de l'esprit ne s'est pas ralentie et les bonnes méthodes de recherche ont continué d'être pratiquées dans nos deux colonies savantes de Rome et d'Athènes, sous la direction de deux de nos confrères qui donnent aux jeunes gens confiés à leurs soins l'exemple du travail et qui leur offrent, par leurs écrits, d'utiles et précieux modèles de science et de judicieuse critique.

L'École des hautes études, l'École des chartes et l'École normale sont en possession du privilège de fournir à l'École française de Rome les pensionnaires qui reçoivent l'hospitalité du palais Farnèse et de sa belle bibliothèque. La variété des mémoires que nous adressent ces pensionnaires s'explique par la diversité même de leurs origines. L'Italie, par la richesse de son histoire tant de fois séculaire, par celle de ses ruines, de ses monuments et de ses musées, de ses bibliothèques et de ses archives, sollicite en tous sens la curiosité de nos jeunes missionnaires; il leur est souvent difficile de faire un choix entre tant de sujets qui les tentent. C'est ainsi que M. Dufourcq, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire, a partagé son temps, pendant ses deux années de pension, entre l'étude des antiquités chrétiennes et celle d'événements politiques qui appartiennent presque à l'histoire contemporaine.

A ne lire que les titres des deux mémoires qu'il nous a envoyés, on croirait avoir sous les yeux l'œuvre de deux auteurs différents; ces mémoires n'ont de commun que le sentiment qui les anime, le vif et sincère désir de résoudre, par une minutieuse enquête, d'obscurs et difficiles problèmes, d'arriver, par une recherche bien conduite, à la découverte de la vérité.

Le plus important des mémoires de M. Dufourcq, ou du moins celui qui se rattache le mieux aux études auxquelles s'intéresse l'Académie, a pour titre : *Les* Gesta martyrum *romains*.

Il ne faut pas étudier longtemps, dans leur texte original, les légendes des martyrs romains, pour être frappé de la singulière ressemblance qu'elles ont entre elles, tant au point de vue du style et de la langue, que pour la façon de concevoir les choses et d'ordonner le récit. Ces textes sont évidemment apparentés. Ne serait-il pas possible de les tirer de l'extrême dispersion où nous les présentent les recueils hagiographiques, de les rapprocher, de les comparer, enfin de les replacer à leur date et dans leur milieu littéraire?

Telle est la tâche que M. Dufourcq s'est assignée. Il a recherché, dans les collections de Surius, des Bollandistes et autres, les textes publiés d'une manière telle quelle, le plus souvent en fragments. Il s'est enquis, sommairement, du rapport qu'il y a entre ces éditions et les manuscrits dont elles dérivent. C'est ainsi qu'il a pu dresser la liste d'une cinquantaine de compositions hagiographiques, offrant toutes cet air de parenté qui incite à les grouper dans une même suite de recherches.

Que ces pièces soient inauthentiques, c'est ce qui se voit au premier coup d'œil. M. Dufourcq a voulu renforcer cette impression en comparant minutieusement les gestes romains avec un texte vraiment antique : la passion africaine des saints

Jacques et Marin. Pour plus de sûreté, il a dressé l'inventaire des renseignements que l'on possédait au IVe siècle sur les martyrs de Rome, et constaté que le pape Damase, en particulier, pourtant bien placé pour être informé et très curieux de ce genre de traditions, n'avait déjà plus que des notions très vagues et très rares. Il est donc clair que les légendes romaines doivent beaucoup plus à l'imagination de leurs rédacteurs qu'à des traditions sérieuses.

Mais d'où viennent-elles? A quelle date ont-elles été rédigées? M. Dufourcq est parvenu à en dater quelques-unes avec une certaine précision. Il a remarqué que plusieurs d'entre elles avaient été mises à contribution pour la plus ancienne rédaction du *Liber pontificalis*, ce qui suppose qu'elles existaient au commencement du VIe siècle; enfin que le *Liber pontificalis* et quelques autres écrits du même temps se préoccupent en général des *Gesta martyrum*. De tout ceci il ressort une date non seulement pour telle ou telle pièce, mais pour toutes, car il est évident qu'elles sont contemporaines; l'auteur du mémoire le met en parfaite évidence par une attentive comparaison de tous les détails de langue, de style et de composition.

Ainsi les *Gesta martyrum* sont du temps des Goths, antérieurs à la période byzantine de l'histoire de Rome. Aucun trait, dans leur rédaction, ne dément cette attribution chronologique. Il est, d'ailleurs, manifeste que tout cela sort d'un milieu romain, de ce milieu ecclésiastique inférieur, où l'on écrivait pour les petites gens, pour satisfaire en particulier la curiosité des pèlerins. L'idée que l'on se faisait des persécutions déjà lointaines est singulièrement enfantine; la morale est dépourvue d'élévation; la psychologie est assez grossière. La chasteté a pris, pour le public auquel on s'adresse, la place de reine des vertus, autrefois réservée à la charité; le merveilleux est un ressort dont on use et abuse de la façon la plus fatigante.

D'autre part, il est visible que ces récits ne sont pas complètement en l'air; les héros des *Gesta* figurent dès le IXe siècle dans les calendriers officiels de l'Église romaine; leurs tombeaux étaient visités dans les cimetières suburbains; les pèlerins y affluaient; quelques-uns d'entre eux s'étaient transformés en églises; enfin, dans l'enceinte même de Rome, plus d'une basilique se réclamait de leur culte. M. Dufourcq a voulu voir ce que la tradition monumentale, liturgique, populaire, avait pu fournir à chaque légende. Il a fait le tour des sanctuaires de la ville et de la banlieue, rattachant à chacun la légende qui paraît y être née, et cherchant à démêler dans les conditions topographiques et historiques la genèse du récit hagiographique. On peut regretter qu'il ait porté tant de zèle dans cette enquête spéciale; il a voulu tout expliquer, ou au moins expliquer plus de choses qu'il n'y en a d'explicables dans l'état présent de nos informations. Ajoutons que, sans cesser d'être scientifique, sa critique des traditions pourrait être moins implacable.

Le mémoire se termine par un essai sur l'influence qu'ont exercée sur la littérature et sur l'art les *Gesta* des martyrs romains. Ce n'est qu'un essai. Une étude complète serait infinie; peut-être l'auteur eût-il bien fait de ne pas dépasser les temps carolingiens, et plus précisément le IXe siècle.

Dans sa distribution générale, le travail de M. Dufourcq s'inspire d'une tendresse peut-être excessive pour les classifications méthodiques. La charpente en est trop apparente. S'il imprime son mémoire, il devra l'expurger d'un peu de scolastique et aussi baisser le ton, parfois autoritaire, avec lequel il inculque, j'allais dire il assène, ses impressions et conclusions. C'est ainsi qu'il fera valoir, comme elles le méritent, des recherches patientes, conduites avec beaucoup de sagacité. Il serait à désirer que l'intérêt extrême avec lequel il a traité son sujet l'encourageât à s'en occuper plus à fond et à nous donner

un recueil de ces *Gesta* romains, si curieux dans leur ensemble, mais où il est si difficile de faire la part des éléments historiques qu'ils peuvent contenir.

Nous insisterons moins sur le second mémoire de M. Dufourcq, qui, par le sujet qu'il traite, semblerait devoir être plutôt soumis à l'examen d'une autre académie; il est intitulé : *Murat en 1815*. La première idée de ce travail a certainement été suggérée à M. Dufourcq par des souvenirs de famille, car il est l'arrière-petit-neveu du général Desvernois, qui servit de 1806 à 1815 dans le royaume de Naples, et dont il lui a été donné de lire les mémoires encore inédits; mais, le sujet une fois choisi, l'auteur n'a négligé aucun moyen d'information, et l'œuvre qu'il nous présente est un intéressant morceau d'histoire.

Le travail de M. Dufourcq se compose de deux parties bien distinctes. Dans la première, il nous montre en Murat le champion de l'unité italienne, perdant son trône dans une campagne malencontreusement entreprise contre l'Autriche; dans la seconde, il retrace la vie errante du roi de Naples, de juin à octobre 1815, en prenant à tâche de réfuter la thèse récemment développée par le marquis de Sassenay dans un livre sur *Les derniers mois de Murat*, et d'après laquelle ce prince aurait été attiré au Pizzo, dans un guet-apens véritable, ourdi par le chevalier Luigi de Medici, puis agréé par les ministres de Ferdinand IV. Pour M. Dufourcq, la chasse odieuse à laquelle Murat fut en butte sur les côtes de Provence et sa mise hors la loi en septembre 1815 sont les principaux éléments de la folle résolution qui devait perdre le monarque déchu; à son avis, les ministres de Ferdinand IV, après avoir tout fait pour éviter le débarquement du roi Joachim, frappèrent surtout en lui l'homme qui, deux mois auparavant, avait donné au rêve de l'unité italienne une forme précise. Le mémoire de M. Dufourcq, écrit d'une allure rapide, se lit avec plaisir; il

gagnerait, cependant, à être soigneusement revu au point de vue du style.

Avec M. Madelin, ancien élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études, nous sommes reportés vers une période de notre histoire qui est comprise dans le champ de nos études.

L'Entrevue de Bologne et le Concordat de François Ier et de Léon X, tel est le titre du mémoire que nous a adressé M. Madelin. En vue de cette étude, il a entrepris le dépouillement des archives et des bibliothèques de l'Italie et de la France. Son enquête est terminée en ce qui concerne l'Italie; elle est seulement commencée pour la France. Les documents retrouvés ne sont pas, jusqu'ici, fort nombreux; mais ils sont utiles et intéressants.

M. Madelin a bien vu que la manière dont furent conduites les négociations suffit à expliquer cette pénurie de textes. Le mémoire qu'envoie M. Madelin n'est pas définitif; mais déjà il nous fait mieux connaître et mieux comprendre le concordat dont l'histoire est rattachée, comme elle doit l'être, aux événements politiques et militaires.

Avec M. Join-Lambert, ancien élève de l'École des chartes, nous remontons plus haut encore, jusqu'au cœur du moyen âge. M. Join-Lambert continue à l'École la tradition de ces études d'histoire de l'art qui y ont été représentées si brillamment jadis par notre confrère M. Müntz, et, au cours des années précédentes, par M. Bertaux, dont les recherches et les découvertes ont trouvé à l'Académie un bienveillant accueil. M. Join-Lambert nous a envoyé la première partie d'une *Étude sur l'art et l'architecture en Sicile du XIIe au XVIe siècle* (texte et planches).

Ce travail, qui dénote un esprit d'observation très développé et de longues recherches, porte sur un grand nombre de monuments civils et religieux. L'auteur commence par soumettre

à un rapide examen les édifices de la Sicile antérieurs à Frédéric II. Il cherche à définir la part des différents styles dont l'action s'est fait sentir aux artistes qui ont construit et décoré ces monuments; il étudie, l'une après l'autre, l'influence arabe, l'influence byzantine et l'influence normande. Il réduit cette dernière à une juste mesure. Un autre pensionnaire de l'École de Rome, lui aussi élève de l'École des chartes, M. Enlart, s'était déjà attaqué à ce problème. M. Join-Lambert complète et rectifie sur certains points les observations de son devancier. Il montre que l'édifice subsistant où les influences normandes sont le plus sensibles est la cathédrale de Cefalù; par malheur il reste peu de chose de la construction première. Bâtie de 1129 à 1132, cette église a été fort remaniée. Les parties hautes du chœur et du transept datent de la fin du XIIe siècle; la nef date du XIIIe siècle. D'autres parties sont plus jeunes encore.

Dans la seconde partie de son travail, M. Join-Lambert décrit l'œuvre architecturale de Frédéric II. Il consacre une étude étendue et très neuve aux châteaux bâtis par Frédéric II, châteaux où la marque des méthodes de l'architecture française est très manifeste. Il examine avec force détails Castro-Giovanni, Castro del Monte, Castel-Maniace, etc.

Deux atlas de planches et de photogravures permettent de suivre ces descriptions et font connaître une foule de particularités inconnues jusqu'ici.

Après avoir étudié ceux des châteaux de Frédéric II qui ont évidemment été bâtis par des maîtres français, M. Join-Lambert examine une série de monuments où l'influence française est encore très marquée, mais qui sont l'œuvre d'artistes locaux.

Enfin, dans la troisième partie, il étudie les travaux d'architecture du XIVe et du XVe siècle et montre les influences qui y dominent. C'est, d'une part, l'art italien, très reconnaissable dans la cathédrale de Messine, et l'art espagnol.

M. Join-Lambert expose son sujet avec sobriété, sans se perdre dans la minutie des détails. Pour être publié, le travail aurait besoin d'être revu au point de vue du style; il a été rédigé un peu rapidement.

Enfin il semble que l'auteur aurait pu trouver dans les sources écrites d'utiles indications. On peut lui reprocher également de n'avoir pas suffisamment indiqué ses références. Mais cela tient en partie à ce que son œuvre est, dans une large mesure, un travail original.

Avec MM. Besnier et Segrestaa, nous arrivons à l'antiquité classique qui, on peut en juger par cette énumération, n'occupe qu'une place secondaire dans l'ensemble des recherches et des travaux de notre colonie romaine; c'est le résultat nécessaire du mode de recrutement qui a été adopté pour l'École de Rome, quand elle a reçu son organisation définitive. Tout au moins cette antiquité est-elle bien représentée, cette année, par les deux mémoires dont il nous reste à parler.

Jadis, avec la permission et sous le contrôle de l'autorité italienne, les pensionnaires de l'École avaient pu concourir utilement à l'exhumation des inépuisables richesses que renferme le sous-sol des sites antiques, du nord au sud de la Péninsule; on se rappelle les fouilles que M. Gsell a exécutées à Vulci, en 1889, dans des terrains appartenant au prince Torlonia, fouilles qu'il a dirigées et dont il a exposé les résultats avec une méthode et un scrupule d'exactitude rigoureuse auxquels on a, de toutes parts, rendu hommage; les fouilles de 89 ont beaucoup ajouté à ce que nous savions de l'industrie et des arts de l'Étrurie. Ces beaux jours sont passés; aujourd'hui l'administration italienne repousse toute offre de concours étranger. On sait comment, malgré la permission d'abord accordée, ont été interrompues, dès qu'elles ont paru devoir être fructueuses, il y a deux ans, les fouilles entamées à Satricum, aux frais du comte Tyszkiewicz, par M. Graillot, ancien membre

de notre École. Plus récemment, un refus formel a été opposé à une demande analogue qu'avait présentée le premier directeur de l'École américaine, nouvellement fondée; il sollicitait la permission de dégager des remblais qui le cachent le pied des murs d'enceinte et des édifices d'une vieille ville des Volsques, Norba[1]. Le parti est pris; nous ne voulons pas examiner ici s'il est conforme aux vrais intérêts de l'Italie et à ceux de la science; mais, en tout cas, les directeurs de l'École française, M. l'abbé Duchesne après M. Geffroy, ont été heureusement inspirés en détournant sur l'Afrique française, Algérie ou Tunisie, l'ardeur et la curiosité des jeunes explorateurs qu'ils ont sous leurs ordres; c'est là que ceux-ci dépenseront désormais les fonds qu'ils auraient, en présence de dispositions plus libérales, pu employer, en Italie même, à déblayer la nécropole ou à rendre au jour les édifices de quelque ville étrusque ou latine, avec les sculptures qui les décoraient.

M. Besnier s'est donc rendu, l'année dernière, en Afrique et y a passé les mois d'avril et de mai. Ce qu'il se proposait, c'était, sur le conseil de notre confrère M. Cagnat, d'interroger les restes du camp légionnaire de Lambèse, construit et occupé jusqu'aux derniers temps de l'Empire par la légion troisième Auguste. Depuis cinquante ans qu'on en parle et qu'on s'en occupe, on n'y a pas encore fait une seule fouille d'ensemble; on ne s'est jamais avisé d'y chercher, par le déblaiement suivi de quartiers entiers qui existent encore sous terre, quel était l'aspect d'un camp romain permanent à l'époque impériale. L. Renier n'a demandé aux ruines de Lambèse que des inscriptions; c'était le but de sa mission. Le service des monuments historiques n'a fait que déblayer le *prætorium* et deux portes pour en assurer la conservation; Cherbonneau a mis au jour les thermes, parce que les murs en étaient bien apparents à la

[1] *American journal of archæology*, 2e série, t. I, 1897, p. 64.

surface du sol et que la fouille promettait la découverte de mosaïques. D'autres ont creusé de ci de là, au gré de leur caprice. A ceux qui s'occupent des choses africaines, le moment semble venu de procéder plus scientifiquement. M. Besnier est entré dans ces vues et a obtenu de M. le Directeur de l'École de Rome l'autorisation de consacrer sa première année de pension à une recherche spéciale très nettement définie.

Derrière le *prætorium*, dit-il, à la place que devait occuper à l'origine, d'après les écrivains anciens, le *quæstorium*, se trouve un édifice, de destination inconnue, appelé depuis L. Renier «carceres» et déblayé récemment par les Monuments historiques : il comprend un étage terminé en abside et un sous-sol divisé en logettes. M. Cagnat (*Armée d'Afrique*, p. 540) y voit «le lieu de réunion d'un des collèges de sous-officiers qui existaient dans la légion depuis l'époque de Septime Sévère». C'est des environs de cet édifice que semblent provenir tous ces monuments semi-circulaires appelés *Scolæ*, dont nous possédons un exemple caractéristique au Musée du Louvre. Il y a donc lieu de supposer que cette partie du camp était occupée par une suite de salles de réunion réservées aux collèges militaires. Comment un tel quartier était-il aménagé dans le détail? C'est ce que M. Besnier s'est proposé d'examiner. Il n'a pu opérer cette année que des sondages, n'ayant à sa disposition qu'une somme très modique. Il a cependant obtenu des résultats encourageants; il a reconnu la présence d'une suite de chambres à absides, dont quelques-unes sont certainement, ainsi que le prouvent des inscriptions qu'il y a trouvées, des salles de réunion de collèges militaires.

Dans ses fouilles, il a recueilli un certain nombre de textes épigraphiques plus ou moins mutilés : on pouvait être certain d'avance qu'il en serait ainsi, les murs qui ont été établis à une basse époque dans cette partie du camp étant faits de morceaux empruntés à des édifices antérieurs. A cet égard, une

fouille quelconque dans le camp de Lambèse sera toujours féconde.

En outre, au cours des excursions qu'il a faites dans la ville de Lambèse, à Timgad, à Tébessa, M. Besnier a photographié un certain nombre de monuments figurés encore inédits. Les plus curieux sont de grandes stèles votives à Saturne, où se voient les Dioscures, les dédicants, les victimes et la procession des Canéphores. C'est un utile complément à la série de documents analogues qu'avait recueillis en Algérie un de ses prédécesseurs à l'École de Rome, M. Toutain.

Enfin M. Besnier a commencé à étudier et à photographier la collection très riche de M. le capitaine Fayes, de Constantine, dont il se propose de publier le catalogue. Il s'est occupé particulièrement des bronzes.

En résumé, le voyage de M. Besnier a déjà donné des résultats scientifiques intéressants, mais paraît surtout en promettre pour l'avenir. Il faut qu'il retourne le prochain printemps à Lambèse et qu'il achève sur le terrain les recherches qu'il a commencées. Il est assuré dès maintenant d'arriver à la solution de la question qu'il s'est proposé de résoudre.

Formé à l'École des hautes études, M. Segrestaa est un philologue, un helléniste, élève de MM. Tournier et Desrousseaux. En 1896, des circonstances indépendantes de sa volonté l'avaient empêché de nous adresser l'étude sur les *Idylles de Théocrite,* qu'il avait décidé d'entreprendre dès son arrivée en Italie. Il n'avait envoyé qu'une série de pièces qui témoignaient de son effort. Celui-ci ne pouvait manquer d'aboutir à un travail d'ensemble que nous avons reçu cette année.

On sait que le texte de Théocrite avait déjà fait l'objet de travaux importants, notamment de la part d'Ahrens et de Ziegler. Ce dernier avait collationné, d'une manière à peu près définitive, les meilleurs manuscrits du poète. Mais beaucoup d'autres manuscrits, qu'on ne saurait négliger, n'avaient pas

encore été explorés ou ne l'avaient été qu'imparfaitement, et personne n'avait encore réussi à déterminer la filiation des manuscrits venus jusqu'à nous. M. Segrestaa s'est proposé de combler cette double lacune. Il a examiné avec un soin minutieux les manuscrits de Théocrite qui se trouvent en Italie. Il en donne une description complète et exacte. Comme pièces justificatives, il joint à son mémoire la collation de douze de ces manuscrits pour un certain nombre d'idylles. Il essaye enfin de classer trente manuscrits et d'en établir l'arbre généalogique. C'est là une entreprise aussi délicate que méritoire. Nous n'oserions affirmer que le classement de M. Segrestaa soit définitif. Il est possible que notre jeune philologue y apporte lui-même quelque jour certaines modifications. Mais il nous paraît que M. Segrestaa a mis dans ses recherches une patience à toute épreuve, l'exactitude la plus consciencieuse et une méthode judicieuse.

Il faut donner le même éloge au chapitre consacré à la métrique de Théocrite. L'agencement des dactyles et des spondées dans l'hexamètre, les césures et les coupes, les particularités prosodiques, enfin toute la structure du vers héroïque dans Théocrite, Callimaque et Apollonios de Rhodes y est l'objet d'une étude approfondie et d'une statistique mise sous les yeux du lecteur au moyen de plusieurs tableaux.

Ajoutons que M. Segrestaa donne aussi des variantes de l'*Editio princeps* et de la *Juntine* pour un assez grand nombre d'idylles. Il a même pris la peine de noter pour quatre idylles les variantes de toutes les éditions.

Ce laborieux travail a été entrepris par M. Segrestaa afin de préparer une nouvelle édition de Théocrite. Il ne se dissimule pas que nos meilleurs manuscrits de Théocrite, qui ne remontent pas plus haut que le XIIIe siècle, ne sont que relativement bons et laissent beaucoup à désirer, que les huit ou dix dernières pièces du recueil n'ont été transmises que par des manuscrits

récents et de peu de valeur. On peut donc se demander si des collations plus multipliées et plus exactes et un classement motivé des manuscrits contribueront beaucoup à l'épuration du texte. Quoi qu'il en soit, le texte se trouvera établi sur une base plus solide. Nous souhaitons que M. Segrestaa puisse compléter ses études et réaliser le projet qu'il a conçu, et nous l'inviterions, lorsqu'il reprendra son travail en vue d'une publication définitive, à se préoccuper, plus qu'il ne l'a fait dans cette première rédaction, de la correction du style et de la propriété des termes.

L'élaboration des mémoires soumis à notre jugement n'épuise pas, à elle seule, toute l'activité de l'École. Pour mesurer l'étendue des recherches que poursuivent, dans des domaines très différents, ses membres actuels et ses anciens membres, il faut feuilleter les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que l'École publie depuis dix-sept ans. Si les savants qui s'occupent d'archéologie classique et d'épigraphie latine ou grecque peuvent éprouver quelque regret de ne plus trouver souvent, dans ces cahiers, d'articles et d'images qui se rapportent à leurs études favorites, ils savent du moins, par le témoignage de leurs confrères, quelle haute valeur présentent nombre des essais que le recueil consacre aux antiquités chrétiennes, à l'histoire et aux arts du moyen âge et de la Renaissance, à la biographie et aux correspondances des humanistes des xve et xvie siècles.

L'histoire de la Grèce, au cours des quatre derniers siècles, ne présente pas le même intérêt que celle de l'Italie; et d'ailleurs les membres de l'École d'Athènes, par les études qu'ils ont faites soit à l'École normale, soit à la Faculté des lettres, sont particulièrement inclinés à s'occuper plutôt de l'antiquité que des temps modernes. Jusqu'à ces dernières années, c'est à l'étude de la Grèce classique, de son histoire et de sa géographie, de son industrie et de ses arts, de sa langue

et de ses lettres que se sont consacrés presque tous les jeunes gens qui ont passé par cette école; les travaux que celle-ci nous envoyait présentaient entre eux une frappante analogie, tout au moins par le choix et la nature des thèmes qui y étaient traités. Cependant, par une heureuse innovation, l'École a depuis quelque temps élargi le champ de ses recherches dans diverses directions; il y a donc plus de variété qu'autrefois dans les sujets des mémoires qui nous viennent d'Athènes.

L'empire d'Orient, au moins jusqu'en 1204, est, par son organisation administrative et militaire, par son droit public et privé, comme une prolongation de l'empire romain d'Occident, dont il perpétue le nom. C'est lui qui conserve le dépôt de la pensée et des lettres grecques; son art se rattache, par une tradition ininterrompue, à l'art antique. C'est là une vue historique dont la justesse ne saurait être contestée; aussi l'Académie, par les encouragements qu'elle a accordés à M. Millet, n'a-t-elle, depuis trois ans, pas cessé de témoigner qu'elle avait vu avec plaisir l'École prendre position dans le domaine des études que l'on est convenu d'appeler *byzantines*, études qui, nous devons l'espérer, ne tarderont pas à trouver leur consécration dans un enseignement fondé soit au Collège de France, soit auprès de quelqu'une de nos universités.

Le mémoire de M. Colin, élève de troisième année, a pour titre : *La corporation athénienne des artistes dionysiaques, d'après les inscriptions des Athéniens de Delphes.*

Il est tiré, comme celui que M. Colin nous avait adressé l'an dernier, des textes épigraphiques découverts dans les fouilles de l'École française à Delphes. Ce travail présente l'intérêt et les qualités auxquels l'Académie a rendu justice dans un précédent rapport. Les textes sont reproduits en caractères épigraphiques avec une minutie scrupuleuse, retraçant très soigneusement la forme des nombreux fragments que l'auteur a dû rapprocher pour recomposer les inscriptions

brisées. M. Colin en a donné une transcription avec des restitutions presque toutes satisfaisantes; il les a fait suivre d'un commentaire philologique et historique approfondi. Ces documents réunis nous font pénétrer dans la vie des compagnies d'artistes dionysiaques au IIIe et au IIe siècle avant notre ère. Ces compagnies, qui comprenaient non seulement des acteurs, mais des musiciens et des poètes dans tous les genres, étaient placées sous le patronage de Dionysos, et avaient pour objet de célébrer les jeux en l'honneur des dieux. Tous ces artistes étaient des citoyens libres, et étaient considérés, en raison de leur fonction, comme des hommes sacrés qui avaient droit à des honneurs et à des privilèges considérables. Les Romains les en comblèrent aussi bien que les Amphictyons; c'est ce que nous montrent les documents déchiffrés et commentés par M. Colin.

Nous mentionnerons rapidement deux décrets des Amphictyons conférant aux artistes d'Athènes la sûreté et l'inviolabilité personnelles, l'exemption du service militaire et des contributions extraordinaires. Une copie incomplète en avait été trouvée à Athènes dans le théâtre; le nouveau texte a permis à M. Colin d'en combler plusieurs lacunes et d'en corriger quelques restitutions.

Plus nouveau est le texte suivant. La compagnie d'Athènes, désireuse de prendre le premier rang, demande et obtient des Amphictyons le droit pour les prêtres, qu'elle prenait parmi ses membres, de porter une couronne d'or dans toutes les villes où ils se rendront, sans que nul puisse les en empêcher. M. Colin fait voir, par les considérants du décret, que la Grèce avait alors accepté tous les éloges que les poètes et les écrivains d'Athènes avaient décernés à leur patrie. C'est au peuple athénien que l'humanité doit tous les bienfaits de la civilisation; c'est lui qui l'a tirée de la vie sauvage en lui communiquant les mystères et les lois donnés par les dieux,

en lui faisant part de l'agriculture qu'il avait reçue comme don particulier; c'est encore Athènes qui a formé la première compagnie d'artistes dionysiaques, fondé les jeux scéniques, trouvé et développé la tragédie et la comédie. En conséquence, les Amphictyons jugent qu'il y a lieu d'accorder à la compagnie d'Athènes tout ce qui intéresse sa gloire et son honneur.

Le texte le plus important est un sénatus-consulte daté des ides de juin de l'année 112 avant notre ère.

La seconde moitié en est conservée sur deux morceaux presque intacts; mais pour reconstituer la première, il a fallu rapprocher de nombreux fragments ou du moins en marquer la place afin de restituer, autant qu'il était possible, les parties qui avaient disparu ou d'indiquer le sens général de la phrase, quand les lettres conservées ne suffisaient pas à la restitution des mots. M. Colin s'est très bien acquitté de cette double tâche. Nous devons également louer le commentaire qu'il a donné de ce document de premier ordre, discutant une à une les difficultés et justifiant, d'une manière presque toujours satisfaisante, ses restitutions et ses explications. Il a étudié séparément la forme et le fond.

En tête, l'indication du magistrat qui consulte l'assemblée avec la date et le lieu de la séance, ainsi que les noms des témoins qui assistèrent à la rédaction de l'acte. Puis le résumé du discours et des arguments des deux parties, se terminant par une demande formelle. Enfin la décision, divisée en quatre paragraphes dont chacun est l'objet d'un vote spécial. C'est la forme déjà constatée dans les sénatus-consultes de la République que les inscriptions nous ont fait connaître. Celui-ci confirme l'observation faite à propos du sénatus-consulte de Thèbes : le Sénat envoyait aux villes de la Grèce une traduction grecque, faite à Rome par les scribes de la République, traduction qui rendait chaque mot latin par un mot grec et

IMPRIMERIE NATIONALE.

dont quelques passages ne se comprenaient qu'en rétablissant les expressions latines.

L'affaire jugée par le Sénat est des plus curieuses. Les parties aux prises sont deux compagnies d'artistes dionysiaques, celle d'Athènes et celle de l'Isthme et de Némée; cette dernière avait absorbé plus ou moins complètement les compagnies locales de la Grèce du Nord et tendait à exploiter exclusivement les jeux de toute la Grèce continentale. Un compromis semble avoir été conclu entre les deux sociétés; mais les artistes d'Athènes, se jugeant lésés, firent appel vers 135 au gouverneur de Macédoine, Sisenna, qui enjoignit aux artistes de l'Isthme d'envoyer devant lui des députés pour les justifier. Ceux-ci, probablement sur l'invitation de Sisenna, signèrent à Pella une convention avec les députés d'Athènes, dont on reconnaissait les prétentions. Grande colère des artistes de l'Isthme qui accusèrent leurs mandataires de prévarication et les condamnèrent. Ceux-ci, loin de se soumettre, entraînèrent dans leur révolte les artistes de Thèbes et de Béotie, et s'emparant par force des archives, de la caisse, des couronnes et des offrandes, constituèrent une compagnie indépendante. Pour étouffer la rébellion et abattre leurs rivaux d'Athènes, les artistes de l'Isthme et de Némée convoquèrent à Delphes une assemblée illégale qui interdit aux dissidents et aux Athéniens de prendre part aux jeux. Nouveau recours des Athéniens au gouverneur de Macédoine et appel à la sentence du Sénat. Celui-ci, confirmant ses décisions précédentes, donna pleinement gain de cause à la compagnie d'Athènes, dont les députés étaient traités de la façon la plus honorable. Les décrets de la société de l'Isthme étaient abrogés; la convention de Pella était déclarée en vigueur et le consul, alors en Macédoine, chargé de régler les questions d'argent. M. Colin nous a rendu là une page curieuse de l'histoire du théâtre grec, ou plutôt des gens de théâtre, de leurs querelles inter-

minables, de leurs luttes bruyantes de vanité et d'intérêt. Au sénatus-consulte était annexée une copie de la convention de Pella, dont malheureusement il reste à peine quelques lignes. La compagnie d'Athènes triomphante voulut poursuivre sa victoire; un décret du peuple athénien demanda aux Amphictyons, pour ses artistes, et obtint la confirmation de leurs anciens privilèges : sûreté et inviolabilité, privilège pour leurs prêtres de porter en toute ville une couronne d'or, droit d'exercer leur métier dans tous les jeux, comme déjà l'avait décidé le Sénat.

Il y a lieu d'accorder à M. Colin les mêmes éloges et les mêmes encouragements que l'année dernière, pour ce mémoire qui fait honneur à l'École d'Athènes.

Ce sont encore les fouilles de Delphes qui ont fourni la matière du mémoire de M. Fournier, agrégé de grammaire et élève de troisième année. Sa *Grammaire des actes delphiques d'affranchissement au second siècle* est une étude consciencieuse, à laquelle l'auteur s'est préparé par la lecture des travaux antérieurs de même nature. Le reproche que l'on peut lui adresser, c'est que l'ordre n'y est pas assez rigoureux. Après avoir traité de la conjugaison, l'auteur arrive à la phonétique (p. 51), puis il revient à la conjugaison (p. 102), après quoi la phonétique reparaît (p. 109).

Au lieu d'engager une polémique contre Curtius et les autres linguistes, M. Fournier aurait plutôt dû exposer les faits pour son propre compte, en suivant l'ordre adopté dans tous les ouvrages de ce genre : 1° Phonétique; 2° Morphologie; 3° Vocabulaire. La dissertation de Allen, *De dialecto Locrensium*, aurait pu, sous ce rapport, servir de modèle. S'il s'était conformé à ce plan, il n'aurait eu qu'à indiquer, au terme de chaque chapitre, les faits nouveaux et caractéristiques par lesquels se distinguait le dialecte qu'il étudiait; son exposition serait ainsi devenue beaucoup plus claire.

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi M. Fournier n'a cherché la matière de ces observations que dans les textes d'affranchissement. Ceux-ci ne constituent pas, à eux seuls, une unité linguistique; il y aurait eu profit à faire intervenir d'autres textes delphiques. Pages 14 et suivantes, il y a une étymologie bien risquée. A certaines pages, les notes manquent, quoique annoncées par des chiffres de renvoi. Le mémoire porte donc la trace de quelque précipitation et d'une certaine inexpérience, mais lorsqu'il aura été revu, disposé dans un autre ordre et complété, il peut rendre service et faire honneur à son auteur.

M. Fossey, agrégé des lettres, a été conduit, par les voyages qu'il a faits en Syrie, à s'occuper de la recherche des textes écrits dans une des langues sémitiques qui étaient parlées dans cette région; le désir d'expliquer lui-même les textes l'a mené à étudier ces langues; il a obtenu d'être attaché à l'École du Caire, et il va repartir très prochainement pour la Syrie, avec l'espoir d'y entreprendre des fouilles en vue desquelles l'Académie lui a déjà assuré des ressources. Comme pensionnaire de première année, M. Fossey avait soumis à la Commission deux mémoires qui témoignaient déjà du tour très particulier qu'ont pris ses recherches. L'un d'eux est un *Recueil d'inscriptions palmyréniennes,* au nombre de trente; l'autre est une étude *Sur le Panthéon nabatéen, d'après les inscriptions.*

Le premier de ces mémoires est tiré du butin que MM. Perdrizet, élève de quatrième année, et Fossey ont rapporté d'un voyage en Syrie, qu'ils ont exécuté de concert. Les inscriptions grecques qu'ils ont recueillies au cours de cette mission ont déjà paru en partie au *Bulletin de correspondance hellénique*[1]. Mais MM. Fossey et Perdrizet ont, en outre, pris soin de relever toutes les inscriptions palmyréniennes qu'ils ren-

[1] 1897, p. 40-91.

contraient sur leur passage[1] et d'en prendre, toutes les fois qu'ils l'ont pu, des estampages et des photographies. Ce sont ces inscriptions qui font l'objet du premier mémoire de M. Fossey.

Les numéros 1-13 *bis* ont été trouvés à Damas, chez divers habitants.

Les numéros 14-23 sont en la possession de Moutran-Pacha, à Baalbek.

Les numéros 24-29 viennent de diverses collections à Antioche et à Alexandrette.

Les inscriptions de Moutran-Pacha avaient déjà été publiées, sauf le n° 17, par M. Euting[2]; mais les estampages, très soigneusement pris par M. Fossey, lui ont permis de compléter et de corriger, sur certains points de détail, les lectures de M. Euting, et prouvent ainsi l'utilité qu'il peut y avoir à reprendre à nouveau, quand il s'agit de contrées aussi éloignées, des inscriptions déjà connues. M. Fossey y a joint de bonnes photographies de ces inscriptions et des bas-reliefs qui les accompagnent et dont quelques-uns ne sont pas sans intérêt.

On peut regretter que M. Fossey n'ait pas indiqué la correspondance de ses inscriptions avec celles de M. Euting, ni marqué les points où il se sépare de son devancier; mais ce sont des lacunes qu'il fera disparaître, de même que les quelques fautes de transcription qui lui ont échappé, quand il publiera à loisir son mémoire.

Les séries I (1-13 *bis*) et III (24-29) ne comprennent que

[1] C'est également à M. Perdrizet que nous devons l'acquisition de la grande inscription de Larnaca-Lapithou, aujourd'hui au Musée du Louvre, ainsi que l'estampage et la photographie de l'inscription phénicienne d'Avignon, dont il a eu le mérite de reconnaître le premier le caractère.

[2] *Epigr. Miscellen, Sitzungsber. der k. Akad. zu Berlin*, t. XXXV (1885), p. 677-678 et tab. IX. Elles ont été depuis recopiées par moi (1894) et par M. l'abbé Chabot (1896).

des textes inédits. Pour la première série, M. Fossey nous donne des photographies ou des estampages; pour la troisième, il n'a ni photographies ni estampages, mais des copies qui paraissent bien faites. M. Fossey ne nous donne aujourd'hui que la traduction des inscriptions, sans la confirmer par aucun rapprochement. Son travail gagnera encore en intérêt comme en utilité, lorsqu'il aura pu le documenter plus solidement à l'aide d'instruments de travail qu'il n'avait pas sous la main.

Le second mémoire de M. Fossey : *Le Panthéon nabatéen d'après les inscriptions,* n'est, ainsi que M. Fossey l'a dit lui-même, qu'une esquisse, dont les éléments sont empruntés au *Corpus inscriptionum Semiticarum.* On y trouvera, à côté de certaines idées qui ont cours depuis longtemps, comme aussi d'affirmations dont quelques-unes auraient besoin d'être revisées[1], des hypothèses ingénieuses et des vues originales. C'est ainsi que M. Fossey nous paraît avoir raison lorsqu'il rapproche les noms du type «Abd-el-Baali», de l'arabe Abd-el-Mélik et des autres noms formés sur le même modèle.

D'une façon générale, peut-être M. Fossey a-t-il trop cédé à la tentation de simplifier le panthéon nabatéen. Des épithètes, qui étaient à l'origine de simples qualificatifs, sont souvent devenues de véritables noms divins. El-Gasiou, «le dieu du Gasiou», désignait sans doute une divinité particulière, ayant son culte et son caractère propres, tout aussi bien que le grand dieu des Nabatéens, Dusarès, dont le nom signifiait primitivement «le dieu du Sara». Il y a là une source importante qu'il ne faut pas négliger dans l'étude du panthéon nabatéen.

Nous espérons que M. Fossey reprendra ce travail, en lui donnant pour base une étude méthodique et complète, avec

[1] M. Fossey affirme que le fait d'hommes ayant porté des noms divins est très fréquent en phénicien. Je n'en connais, pour ma part, que deux ou trois exemples parmi toutes les inscriptions phéniciennes.

renvois à l'appui, de tous les noms de dieux mentionnés dans les inscriptions nabatéennes et de tous les noms d'hommes renfermant des noms divins. Une étude de ce genre sera encore plus fructueuse quand M. de Vogüé aura publié les inscriptions nabatéennes de Petra et que les inscriptions du Sinaï, qui sont sous presse, auront paru. Elle peut déjà être tentée utilement avec les matériaux publiés dans le *Corpus*. Il faudra surtout les rapprocher des noms divins qui se trouvent soit chez les auteurs anciens, soit sur les inscriptions grecques et latines. Nul n'est mieux placé que M. Fossey pour le faire, et il rendra en le faisant un vrai service à la science.

Nous ne pouvons que nous applaudir de voir de jeunes savants, sortis de l'École d'Athènes, apporter leur connaissance approfondie de l'antiquité classique à l'étude de questions qui touchent par tant de points au monde grec et romain. Aucun concours ne peut être plus profitable aux études d'épigraphie orientale. Sans doute, l'étude des langues sémitiques ne s'improvise pas plus que celle du grec et du latin; mais l'exemple donné depuis quelques années par les membres de l'École d'Athènes prouve quels résultats nous pouvons attendre d'une collaboration aussi active et aussi éclairée.

Le mémoire de M. Laurent, élève de seconde année, est consacré aux *Églises byzantines de la Morée antérieures à la conquête turque.*

L'auteur s'est attaché à dresser un catalogue aussi complet que possible des sanctuaires tant byzantins, au sens propre du mot, que francs et néo-grecs. Il a ensuite étudié chacun de ces monuments, pour finir par dégager de ses observations un certain nombre de lois générales. C'est ainsi que, là où l'on ne voyait jusqu'ici qu'uniformité et monotonie, il a réussi à mettre en lumière un certain nombre de types distincts. Il a constaté que les églises imitées de Sainte-Sophie étaient toutes antérieures au IXe siècle; celles dont le plan rappelle Saint-

Serge ont été construites, sauf une exception, entre le xe siècle et le milieu du xiie. Enfin c'est seulement depuis la seconde moitié du xie siècle qu'entre dans l'usage courant la disposition qui consiste à faire soutenir la coupole par quatre colonnes indépendantes.

Il est fâcheux que la décoration peinte ou exécutée en mosaïque ait presque partout disparu à l'intérieur de ces sanctuaires. Par contre, les fragments architectoniques, recueillis en grand nombre, ont leur importance pour l'étude de la sculpture ornementale byzantine du viie au xiie siècle, presque inconnue encore, du moins pour les monuments sortis de la Grèce propre.

Un choix fort varié de photographies accompagne ce mémoire. M. Laurent ne s'est pas borné à reproduire l'ensemble et les détails d'une foule d'églises de la Morée, il a établi de nombreux rapprochements entre ces édifices et les monuments similaires soit du reste de la Grèce, soit de l'Italie. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le vif intérêt que présente ce constant parallèle.

En résumé, le mémoire de M. Laurent témoigne de beaucoup de conscience et d'un véritable esprit critique. Il faut louer entre autres le soin avec lequel l'auteur s'est tenu au courant des plus récentes publications italiennes, allemandes ou russes. Ce travail offre un utile et très neuf complément des recherches entreprises par M. Millet. De même que celles-ci, il fait le plus grand honneur à notre École française d'Athènes et prouve combien notre confrère M. Homolle a été bien inspiré en dirigeant du côté de l'archéologie chrétienne les études de quelques-uns des jeunes érudits placés sous sa direction.

Il est à souhaiter que M. Laurent, après s'être familiarisé avec les principes généraux de l'art byzantin par cette étude sur un ensemble de monuments relativement secondaires, s'attaque

maintenant à quelque problème transcendant. Salonique ou Constantinople lui offriront une ample moisson de découvertes.

L'analyse des mémoires qui ont été soumis à votre Commission ne suffit pas à donner une juste idée du travail qui s'accomplit à l'École d'Athènes, de l'importance et de l'intérêt des recherches d'érudition que les membres de l'École engagent pendant leur séjour en Grèce et dont ils nous offrent alors les prémices, pour les poursuivre et les achever après leur retour en France; ils y trouvent souvent la matière d'études qui rempliront toute leur vie, d'ouvrages qui honoreront la science française. C'est ce qui frappe tout d'abord, quand on parcourt les tables du *Bulletin de correspondance hellénique*. Bien des années encore après avoir quitté Athènes, les anciens membres de l'École continuent leur concours au recueil où ont paru leurs premiers essais; dans maints cahiers, leurs articles tiennent plus de place que ceux des jeunes gens en cours de pension. Grâce à l'empressement avec lequel les membres même des promotions les plus lointaines saisissent toutes les occasions qui s'offrent à eux de collaborer au *Bulletin*, celui-ci, dès le lendemain même du jour où il avait été fondé par notre cher et regretté confrère Albert Dumont, en 1876, acquérait dans le monde savant une autorité qui n'a fait depuis lors que grandir, par l'effet des soins qu'ont donnés à cette publication MM. Foucart et Homolle.

L'École française d'Athènes s'apprêtait, l'an dernier, à célébrer avec éclat son cinquantenaire; elle avait donné rendez-vous à tous ses fils dispersés, dont beaucoup auraient répondu à son appel, et nombre de savants étrangers, réunis à ce propos en congrès dans sa bibliothèque, promettaient de s'associer à cette fête de famille, par leur présence et par les communications qu'ils annonçaient. Français et étrangers auraient ainsi, de concert, rendu hommage à la pensée libérale d'où

est née l'École et aux efforts que se sont imposés, depuis un demi-siècle, directeurs et pensionnaires, en vue de faire que cette haute pensée portât tous ses fruits.

L'Académie sait les tristes événements qui ont empêché ce beau projet de se réaliser, et cette année, il n'a pas été possible de le reprendre, comme nous l'avions un moment espéré. La Grèce, qui a été si cruellement éprouvée l'an dernier, est encore dans une situation trop douloureuse et trop précaire pour que l'on ait pu songer à lui donner le spectacle de réjouissances dont il lui aurait été difficile de prendre sa part, comme elle l'eût fait si volontiers dans d'autres temps. Ce n'est pas sans regret que les *Athéniens,* pour les désigner par l'appellation familière dont ils se servent entre eux, ont renoncé à cette solennité, à l'agrément des rencontres qu'elle leur promettait et au plaisir qu'ils auraient pris à entendre remémorer les titres scientifiques de leur chère École; mais l'année du jubilé ne s'écoulera d'ailleurs pas sans rien laisser derrière elle qui en marque la trace. Le souvenir en sera perpétué par la belle médaille où notre confrère M. Roty a fixé, telle que pouvait la concevoir l'esprit d'un grand artiste, l'image idéale de l'École : il le sera par le livre dans lequel un *Athénien*, M. Radet, professeur à l'Université de Bordeaux, a entrepris de raconter l'histoire semi-séculaire de l'École, de ses origines incertaines et mal définies, des épreuves où, bientôt après, elle faillit succomber, des réformes heureuses, suggérées par l'expérience, dont l'initiative a été prise par les directeurs et que les ont aidés à réaliser la tutelle éclairée et bienveillante de votre Commission ainsi que la bonne volonté des Ministres de l'instruction publique[1]. On verra par ce récit que le développement

[1] L'histoire de ces origines vient d'être racontée avec beaucoup d'exactitude et d'agrément par un des membres de la première promotion, par notre confrère M. Lévêque. Voir, dans le numéro du 1er mars 1898 de la *Revue des Deux Mondes*, l'article intitulé : *La fondation et les débuts de l'École française d'Athènes.*

et le progrès ont été continus. Dans ces conditions, le passé nous répond de l'avenir.

Ce qui, mieux encore que la médaille et le livre, donnera dans la vie de l'École une importance et un caractère tout particuliers aux dernières années de cette période d'un demi-siècle, ce sont ces belles fouilles de Delphes qui, assurées à la France par l'action persévérante de M. Foucart, ont été, grâce à la munificence du Parlement, exécutées par M. Homolle. Elles sont achevées maintenant, et les documents de tout genre qu'elles ont fournis, restes d'édifices, monuments figurés et textes épigraphiques, assurent pour longtemps au *Bulletin* une riche matière. M. Homolle a commencé à donner dans ce recueil une description des édifices et des sculptures qui les décorent. Cette description, où le détail est d'une extrême précision, sera complétée et illustrée à bref délai par un *Compte rendu des fouilles,* où toute une série de planches reproduira ceux des monuments qui sont les mieux conservés et les plus intéressants pour l'histoire de l'art.

Cette description et cet atlas seront comme la première esquisse de la publication d'ensemble où nous espérons trouver, avec une relation circonstanciée des travaux, avec les inscriptions, avec de fidèles reproductions des statues et des bas-reliefs, les relevés et les restaurations de l'habile architecte adjoint à la mission, M. Tournaire. Cette publication, les savants français et étrangers l'attendront désormais avec moins d'impatience; mais ils ne cesseront pourtant pas de compter sur elle et de la réclamer. Il importe à l'honneur de la science française que l'ouvrage qui aura pour titre *Les fouilles de Delphes* vienne faire, dans la bibliothèque des archéologues, un digne pendant à celui dans lequel, par les soins de l'Académie de Berlin, l'Allemagne a exposé les résultats de ses fouilles d'Olympie.

SÉANCE DU 11 MARS.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La volonté formellement exprimée à plusieurs reprises par M. Schefer, qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, a empêché votre président de lui adresser en votre nom un dernier adieu. Permettez-moi donc de mettre à profit la séance de ce jour pour rendre un douloureux hommage à la mémoire de notre bien regretté confrère.

« Né à Paris le 16 novembre 1830, Charles-Henri-Auguste Schefer appartenait à une famille originaire de Nassau et son père était du nombre de ces fonctionnaires natifs des contrées rhénanes, qui, d'abord attachés à la fortune de Napoléon, se fixèrent dans notre pays. Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, suivit en même temps les cours des Jeunes de langues et plus tard ceux de l'École des langues orientales vivantes. Nommé en 1843, après un premier voyage en Orient, maître répétiteur à l'École des Jeunes de langues, il débutait la même année dans la carrière diplomatique à Beyrouth, en qualité de drogman, passait de là comme drogman chancelier à Jérusalem, puis à Smyrne, à Alexandrie et, en dernier lieu, à Constantinople, près l'ambassade de France, à laquelle il resta attaché durant huit années. Il participa, comme tel, à toutes les négociations dont le traité de Paris fut le couronnement. Il devint ensuite, au cours de l'année 1857, premier secrétaire interprète pour les langues orientales et professeur de persan à l'École des langues. Chargé d'une mission en Syrie lors des troubles du Liban, il y demeura un an entier avec le corps expéditionnaire et contribua efficacement à la pacification. Il fit enfin, en 1862, un dernier voyage dans la mer Rouge pour traiter avec les chefs dangalis de la ces-

sion du territoire d'Obock et s'acquitta avec un plein succès de cette délicate négociation.

«Plus de quinze ans de séjour en Orient lui avaient permis d'acquérir une profonde connaissance de l'arabe, du persan et du turc. Il parlait ces trois principales langues du monde musulman avec une facilité, une élégance dont les Orientaux eux-mêmes étaient surpris, et il avait pu réunir une importante collection d'anciens textes, particulièrement précieuse au point de vue de l'histoire des Seldjoucides qui se lie d'une façon si intime à celle des Croisades.

«En chacun des postes qui lui furent successivement confiés, Schefer déploya une très louable activité, mais nulle part les heureux résultats de son action ne se firent plus vivement sentir qu'à l'École des langues orientales vivantes qu'il administra durant les trente dernières années de sa vie et dont il fut en quelque sorte le restaurateur. Dans les premiers temps de son administration, les cours avaient lieu les uns à la Bibliothèque nationale, les autres au Collège de France; il fut assez heureux, en 1873, pour faire attribuer à l'École l'hôtel antérieurement occupé par le génie maritime et qui, depuis, a été totalement reconstruit. En ce nouveau local et grâce à de constants efforts de sa part, les études prirent un développement inconnu jusque-là : trois nouvelles chaires furent créées, ayant pour objet la langue russe, la géographie, l'histoire et la législation de l'Extrême-Orient et la langue roumaine; l'enseignement de l'arabe littéral fut rétabli, l'enseignement du malgache substitué à celui du javanais. La bibliothèque, qui ne se composait que de 325 volumes apportés du Collège de France ou de l'École des Jeunes de langues, en comprend aujourd'hui 40,000 environ; on y trouve de nombreux textes arabes, persans, turcs, chinois et japonais imprimés en Orient, ainsi qu'une belle collection d'ouvrages en grec moderne léguée par notre ancien confrère Brunet de Presle. Enfin l'École commença en 1875 cette magistrale série de publications qui, à l'heure actuelle, compte plus de soixante volumes grand in-8°, cette belle collection que chacun de nous connaît bien et dont l'Asie ou les livres écrits en quelqu'un des idiomes de cette partie

du monde ne sont point l'unique objet; elle renferme, en effet, quelques spécimens de la littérature grecque, médiévale ou moderne, de la littérature slave et de la littérature roumaine.

«La collection s'ouvre par deux volumes que Schefer publia lui-même : ils présentent le texte persan ainsi que la traduction française d'une histoire de l'Asie centrale depuis les dernières années du règne de Nadir-Chah, livre écrit au commencement de ce siècle par Mir Abdul-Kerim Boukhari. C'était là le plus important ouvrage que Schefer eût encore livré au public avant d'appartenir à votre Compagnie, où il fut admis à titre de membre ordinaire le 29 novembre 1878; mais ceux qui l'avaient élu savaient qu'on pouvait compter sur lui pour diriger avec une parfaite compétence quelqu'une des séries orientales qui font partie du *Recueil des historiens des croisades* entrepris par l'Académie des inscriptions. D'abord attaché à la publication des Historiens arabes, il succéda bientôt à Dulaurier dans la préparation du tome III des Historiens arméniens, pour lequel on lui adjoignit plus tard le comte de Mas-Latrie. Ni l'un ni l'autre des deux collaborateurs, hélas! n'aura vu paraître cet in-folio, auquel ils avaient donné leurs soins et qui est entièrement achevé cependant, la préface exceptée, depuis trois années déjà.

«C'est seulement à partir de 1875 que l'activité de Schefer se manifesta d'une façon régulière par des publications qui toutes sont marquées au sceau de la plus saine érudition : je ne tenterai pas d'en donner l'énumération. Je crois cependant devoir mentionner une importante chrestomathie arabe, fort estimée des Orientalistes de l'Europe entière. Le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, publié sous sa direction et sous celle de M. Henri Cordier, renferme une dizaine de volumes dont il est l'éditeur et parmi lesquels je citerai d'une façon toute particulière le *Voyage d'outre-mer* d'un gentilhomme gascon, Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, voyage exécuté en 1433 et qui, malgré tout l'intérêt qu'il présente, n'avait encore été l'objet que d'une sorte de paraphrase, incomplète, de Le Grand d'Aussy, insérée en 1804 dans les *Mémoires de l'Institut*.

«En ces dernières années, notre cher confrère allait au temps des vacances chercher le calme à son château de la Croix-Saint-Alban, en Savoie, près Chambéry. C'était une vieille maison-forte datant du XIVe siècle. Il la fit restaurer et il y transporta toutes ses collections : son incomparable bibliothèque, riche de 12,000 volumes, comprenant une suite unique de manuscrits arabes et un certain nombre de manuscrits relatifs à notre histoire nationale; ses belles porcelaines de Chine, et tous les objets — tapis, meubles, bronzes, etc. — qui lui venaient d'Orient.

«Par l'âge, par le savoir et par l'éclat des services rendus, Schefer était comme le patriarche de ceux des Orientalistes français qui se sont voués à l'étude du monde musulman. Tous, on peut le dire, étaient plus ou moins ses obligés, et c'est toujours avec une extrême libéralité qu'il ouvrit à chacun les trésors de sa vaste érudition et de ses précieuses collections. En octobre 1895, il eut la grande joie de présider à la célébration du centenaire de l'École des langues orientales pour laquelle il avait tant fait, et c'est en souvenir de cette solennité qu'en une cérémonie intime, et au cours de l'année suivante, le corps des professeurs lui témoignait la gratitude qu'il inspirait à tous par la remise d'une médaille commémorative reproduisant son image : cette manifestation le toucha vivement. Enfin, au mois de septembre 1897, en qualité de président du Congrès international des Orientalistes, qui, pour la seconde fois, tenait ses assises à Paris, il souhaitait la bienvenue aux savants venus de toutes les parties de l'Europe pour assister à cette grande réunion d'un caractère strictement scientifique.

«Le 16 novembre dernier, il entrait dans sa soixante-dix-huitième année, parfaitement alerte et l'esprit toujours vigoureux. Il caressait encore l'espoir de nombreux travaux, et, quelques semaines plus tard, il entretenait de ses projets notre confrère M. Barbier de Meynard, qui se disposait à partir pour le Midi. La mort l'a frappé, pour parler ainsi, en pleine activité intellectuelle, et l'on peut dire de lui qu'il a bien mérité à la fois de l'Académie, de la science et de la patrie.»

M. Émile Picot a la parole :

« Messieurs,

« Lors de l'élection de M. Gaston Paris à l'Académie française, quelques-uns de ceux qui s'honorent d'avoir été ses élèves ou d'être ses amis se sont réunis pour faire frapper une médaille à son effigie. Cette médaille, œuvre de notre confrère M. Chaplain, est d'une parfaite ressemblance. J'ai l'honneur d'en présenter un exemplaire à l'Académie. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien en ordonner le dépôt dans les collections de l'Institut, pour conserver à nos successeurs l'image d'un des hommes qui par leur enseignement et leurs écrits ont le plus contribué au progrès de la science contemporaine. »

M. Ph. Berger offre à l'Académie, de la part de M. Dujardin, le portrait héliogravé de M. Léon Gautier.

M. Gaston Boissier communique à l'Académie, au nom de M. l'abbé Duchesne, une reproduction photographique en trois planches des *graffiti*, trouvés dans une salle de la maison de Tibère, au Palatin, dont on a fait tant de bruit dans ces derniers temps. Ces photographies sont publiées par les soins de la *Conférence d'archéologie chrétienne* et accompagnées de quelques explications du père Cozza-Luzi, président de la Conférence. M. Boissier y joint ses observations personnelles et il résulte de l'étude minutieuse de ces vieux débris qu'on s'est tout à fait trompé quand on a cru y voir une reproduction grossière du Christ mis en croix. Du reste, M. Marucchi lui-même, qui avait propagé cette opinion, reconnaît, dans une lettre qui suit les photographies, qu'elle est tout à fait erronée.

M. Barth communique le texte d'une inscription en caractères maurya gravée sur un reliquaire du Buddha, dont M. le Dr Führer a eu l'obligeance de lui envoyer une copie.

« Le reliquaire provient d'un stūpa en ruine situé dans le district britannique de Basti, sur la route qui, de la station d'Uska

(*North Bengal Railway*), conduit au Népal, à un demi-mille de la frontière népalaise et à seize milles environ au sud des ruines maintenant célèbres de Kapilavastu. Le stūpa, que les gens du pays appellent le Piprūvakōṭ, fait partie d'un grand domaine privé, et c'est le propriétaire du domaine, M. W.-C. Peppé, qui, au commencement du mois de janvier dernier, a entrepris d'y pratiquer des fouilles. A dix-huit pieds de profondeur, il rencontra une grande auge de pierre mesurant 4 pieds 4 pouces, 2 pieds 8 pouces et 2 pieds 1 pouce 1/2 dans les trois dimensions. Cette auge contenait deux coffrets à reliques en pierre, ayant la forme d'urnes, une boîte en pierre, une cassette de cristal avec anses et un bol de pierre ayant la forme d'un *loṭa*. Tous ces récipients contenaient, mêlés à des ossements, les objets qu'on trouve d'ordinaire dans ces reliquaires : ornements de diverses pierres taillées de différentes façons, feuilles d'or carrées ou en forme de fleur, d'étoile, perles et baies de diverses sortes et couleurs; mais point de monnaies. Quelques-uns des vases portaient l'empreinte d'un lion, sans doute comme symbole du Buddha. Sur le pourtour du couvercle de l'un des coffrets de pierre était gravée, en beaux caractères de l'époque maurya, l'inscription suivante :

ya salālanidhani budhasa bhagavate sakiyana[1] *sukitibhatina sabhagiṇikana saputadalana.*

(le) récipient à reliques[2] que (voici) du Buddha Bhagavat (est le don) des Çākyas Sukīrti et ses frères, avec leurs sœurs, avec leurs fils et leurs femmes.

« La transcription reproduit exactement la copie que m'a envoyée M. Führer; j'ai seulement marqué la séparation des mots, qui n'est pas indiquée sur l'original. La copie, qui est l'œuvre de l'assistant de M. Peppé, M. E.-W. Judson, paraît soignée; mais elle est faite de main levée, à simple vue. Elle n'a donc pas

[1] Les deux caractères soulignés, d'abord omis par le lapicide, ont été gravés après coup, au-dessus de la ligne.

[2] Ou «(le) dépôt de reliques».

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'autorité d'une photographie ou d'un estampage et, par suite, plusieurs des observations que j'ai à présenter sont d'un caractère forcément provisoire.

« Une première particularité qui distingue cette inscription de toutes celles de même écriture qu'on a trouvées jusqu'ici[1] est l'absence complète de la notation des voyelles longues : il n'y en a pas une seule, pas même pour l'*ā*. Au deuxième mot, il y a bien un *ā*, mais il ne compte pas; c'est sûrement ou un effet de l'usure de la pierre, ou un lapsus soit du graveur, soit du copiste : au lieu de *salāla*, on a gravé ou voulu graver *salila* qui, lui-même, représente le sanscrit *çarīra*.

« Pas plus que la voyelle longue, l'inscription ne marque le son nasal, l'*anusvāra*, comme on le voit par la finale des quatre derniers mots. Toutefois, au-dessus du premier mot, *ya*, il y a sur la copie un point, placé un peu haut, qui, s'il n'est pas accidentel, serait l'*anusvāra*. Ce sera à l'estampage, promis par M. Führer, d'en décider. En attendant, il est impossible de dire si ce premier mot représente *yaṃ* (qui serait lui-même pour le sanscrit *yat*) ou *yā*, et, par conséquent, si *nidhani* est un neutre ou un féminin[2].

« La réduction des consonnes doubles et l'emploi de *ṇ* dans *bhagiṇi* ne nécessitent pas d'observation. Mais le génitif *bhagavate*, s'il n'est pas un lapsus pour *bhagavato*, est remarquable. Pour le moment, je n'en ai pas d'autre exemple sous la main[3].

« Si de la langue on passe à l'objet de l'inscription, on remarquera qu'il s'agit ici de reliques du Buddha lui-même. C'est certainement jusqu'ici la première mention de ce genre en un document épigraphique.

« Enfin l'épithète de Çākya que prennent les donateurs mérite attention. Rien de plus commun que des expressions comme

(1) Même dans celle de Sohgaurā (*Proceedings As. Soc. Beng.*, May-June 1894, et *Wiener Zeitschr.*, X, p. 138), il y a au moins un *ā* de noté.

(2) La copie ne porte aucune trace d'un caractère avant *ya* (ou *yaṃ*), et il n'est pas probable non plus que l'usure en ait fait disparaître un; car l'inscription a dû être enfouie au sortir des mains du graveur. C'est ce qui me décide à écarter la conjecture (*i*) *yaṃ* = sanscrit *idam*.

(3) Il y a bien des exemples de la finale *as* représentée par *e*; mais ce sont des nominatifs.

çākyaputra, *çākyabhikshu*, pour désigner un religieux bouddhiste; on trouve aussi, mais pas dans les inscriptions, que je sache, *çākya* tout seul employé dans ce sens. Mais ici il ne s'agit pas de religieux, puisqu'il est fait mention de leurs femmes. Ou bien le mot signifie donc simplement «bouddhiste» et, dans ce cas, il est plus que rare; ou bien il est à prendre comme ethnique, ce qui est plus probable et le rendrait plus intéressant encore: car l'inscription serait alors antérieure à l'établissement de la légende de l'extermination totale des Çākyas du vivant même du Buddha.

«On voit que, pour un texte de huit mots, cette inscription ne manque pas de portée.

«M. Führer est maintenant sur le point de terminer sa deuxième campagne d'exploration à Kapilavastu, qu'il a commencée le 2 décembre de l'année dernière. Le Gouvernement népalais a pleinement tenu sa promesse de faciliter l'œuvre des fouilles, et celles-ci ont été fructueuses. Mais c'est tout ce qu'on peut en dire pour le moment. M. Führer a reçu les ordres les plus stricts de ne rien divulguer avant d'avoir remis son rapport au Gouvernement anglo-indien. Ce n'est donc que dans deux ou trois mois qu'on pourra juger des résultats de la campagne.

«Je suis heureux de pouvoir aussi donner à l'Académie de bonnes nouvelles de son missionnaire dans l'Inde, M. Sylvain Lévi. Arrivé au Népal, à Katmandu, en janvier dernier, il a déjà mis la main sur quelques manuscrits d'ouvrages rares et peu connus, qu'il se propose d'acquérir ou de faire copier, et il a l'espoir d'en trouver d'autres. Il a aussi pris des estampages de plusieurs inscriptions nouvelles, deux entre autres datées du roi Aṃçuvarman (commencement du VIIe siècle).

«Auprès du Gouvernement népalais, d'ordinaire si jaloux et si défiant — et qui a des raisons pour l'être —, il a trouvé l'accueil le plus libéral, l'appui le plus bienveillant; grâce à sa qualité de Français, il n'est en butte à aucune suspicion, et il ne peut assez se louer des prévenances dont il est l'objet de la part des autorités et des notables de la vallée.

« J'ai eu sous les yeux des fragments étendus d'un journal où il relate l'emploi de chacune de ses journées. Ce journal échappe à l'analyse, et ce serait vraiment dommage de le résumer; il est d'ailleurs tout intime; je me bornerai donc à en lire deux ou trois morceaux comme spécimens.

« Voici, par exemple, un des nombreux passages où il parle de l'amabilité des autorités népalaises :

Je dois avouer et proclamer que ces Népalais... je les trouve aimables et complaisants au possible... Le Commanding in chief, Deb Shamsher, a donné les ordres les plus gracieux : il est défendu maintenant de vendre les anciens manuscrits sans les offrir d'abord à la Bibliothèque du Durbar, qui se réserve un droit de préemption. La règle est suspendue en ma faveur. Je n'ai à payer pour les copies de manuscrits que le tarif du gouvernement et non le tarif privé, c'est-à-dire uniquement les journées des copistes; l'encre, le papier, les plumes (1) ne sont pas à mon compte.

« En voici un autre où il apprécie l'utilité de son séjour au Népal :

La soirée était si froide que je me suis frileusement fourré au lit. Mon pauvre lit! J'ai eu la curiosité d'en mesurer l'épaisseur : 7 centimètres, en forçant le chiffre; des lanières de toiles entrecroisées sur un châssis de bois, un rezaï dessus et, pour me couvrir, ma couverture de voyage et un autre rezaï. Voilà quinze jours que je dors sur cette couche moelleuse. J'y insiste, car je ne voudrais pas qu'on pût imaginer que je suis ou que je reste ici pour mon plaisir. L'étrange plaisir que cet isolement formidable et ce froid glacial, quand l'Inde offre partout une hospitalité confortable avec une température paradisiaque.. Du jour où l'Institut m'a accordé des fonds, j'ai inscrit le Népal à mon programme, j'en ai entretenu ceux que le voyage pouvait intéresser et je n'ai pas rencontré d'objection. Depuis que je suis ici, je me réjouis d'y avoir été envoyé. L'Inde est trop grande pour l'entrevoir d'un coup d'œil et trop fermée pour entr'ouvrir même sa porte au premier coup de marteau. L'Européen ne peut vivre que près des Européens, et par suite en dehors des indigènes. Un souci légitime de l'hygiène a partout établi la résidence des « sahibs » loin des grouillements indigènes. Tenter une recherche personnelle en quelques mois, c'est perdre son temps. Les fonctionnaires anglo-

indiens sont seuls en état d'y faire une besogne utile; ils ont qualité officielle, on les craint et on recherche leur faveur. Ils ont la longue pratique du pays et de la langue. Chercher des manuscrits derrière Peterson, ou Bhandarkar, ou Haraprasad Sastri, des inscriptions derrière Führer, c'est jouer son temps sur un billet de loterie. Le Népal contraste heureusement avec ces désavantages : l'étendue en est étroitement limitée, trop étroitement même; car en dehors de la vallée, le reste du pays est juste aussi connu que le Pôle Nord. Pour soutenir que la vallée est elle-même aussi rebattue que le boulevard des Italiens, il faut quelque peu le goût du paradoxe. Hodgson et Wright en ont, à coup sûr, drainé les manuscrits, Bhagvanlal et Ben lall en ont relevé les inscriptions; mais, derrière Hodgson et Wright, il est permis de chercher à glaner encore. De tout le Tripiṭaka, combien de textes restent encore à découvrir! Haraprasad a eu entre les mains une feuille du manuscrit sur talapattra qui est tout simplement un fragment d'Aryadeva! en çlokas, et en çlokas sanscrits, dont quelques-uns sont la traduction des vers du Dhammapada; il ne s'en doutait pas! Mes explorations dans le Tripiṭaka chinois me préparent peut-être spécialement à cette recherche... Enfin c'est la dernière région encore appartenant à l'Inde où le bouddhisme survive, et déjà bien près de s'éteindre, ou plutôt de se fondre dans l'hindouisme comme il a fait ailleurs. Au point de vue de l'archéologie bouddhique, la vallée est un musée complet, depuis les stūpas d'Açoka jusqu'aux temples hindous et aux caityas tibétains.

«Enfin voici une description du plus ancien édifice de Katmandu, le Svayambhunâth :

J'ai commencé ma journée à 9 heures par une course à Svayambhunâth, l'herbe était encore blanche de gelée. Le thermomètre est descendu ce matin (20 janvier) au lever du soleil à — 2°; à 8 heures et demie, il montait à + 3°; par contre j'ai risqué un coup de soleil au retour. Svayambhunâth, Sambhunâth comme on dit ici, est à l'E.-N.-E. de la ville, par delà la Vishnumati, sur une colline conique, aux flancs abrupts, jetée en avant des montagnes et toute revêtue de verdure. La haute flèche de cuivre émerge seule du feuillage. Le chemin contourne la ville, traverse la Vishnumati sur un pont et coupe à travers les champs taillés en gradins pour défendre la terre végétale contre l'entraînement des pluies. Tout au long de la voie sacrée, les caityas succèdent aux caityas. Au pied de la colline, la route se change en escalier. Mais quel escalier! marches rugueuses, inégales, ruineuses, branlantes étroites, glissantes,

un vrai chemin d'enfer. Des singes sarcastiques se jouent sur les degrés, paraissent et disparaissent, regardant d'un air de pitié méchante les confrères humains qui suent à la montée. Des caravanes de Tibétains aussi montent et descendent, plus laids, plus sales et moins adroits que les singes. Entre deux lignes de stūpas, sous une véritable charmille, on atteint enfin la plate-forme : un vajra colossal, tout doré, couché sur un socle énorme, décore l'entrée. Le caitya, vaste hémisphère de stuc, que surmonte un clocheton de cuivre avec une flèche, ouvre aux quatre points de l'horizon les chapelles toutes dorées des quatre Bodhisattvas : Amitabha, Amoghasiddhi, Ratnasambhava, Akshobhya. L'émotion, une émotion d'église, saisit au premier pas : les cloches tintent, les clochettes chantent des carillons, des voix à demi étouffées sous les voûtes des chapelles chantent des hymnes, et des flûtes discrètes soutiennent les voix. L'esprit a bien changé sans doute, mais l'aspect extérieur de Svayambhunāth ne doit guère différer des temples qu'a connus Açoka. Sur la plate-forme au sommet de la colline, aux côtés et en arrière du caitya, c'est un véritable chaos de petits monuments, caityas, stèles, statues; des Bouddhas colossaux, tout noirs, ou tout blancs, ou tout rouges. J'ai beau chercher, pas une inscription qui date... Des bandes de Tibétains, aux longs cheveux graisseux parés d'un cercle qui encadre leur tête d'une auréole, font le tour du grand caitya avec une piété aussi enthousiaste que singulière : ils se laissent tomber tout du long sur la pierre, les bras en avant, en murmurant quelques dharaṇī, tracent à bout de bras une ligne de craie sur la pierre, se relèvent et, les pieds sur la ligne de craie qu'ils viennent de tracer, se prosternent encore pour recommencer le même exercice. En passant devant les quatre chapelles cardinales, ils s'arrêtent et adressent au Bodhisattva une ardente prière, transfigurés par une foi mystique qui les embellit presque. Les Nevaris, plus hindouisés [1], se contentent d'apporter des fleurs, du minium, du santal, comme on ferait à Çiva ou à Vishnou.

« M. Sylvain Lévi n'aura pas de peine, une fois de retour, à tirer de ces notes une relation agréable et instructive. En attendant, nos meilleurs vœux l'accompagnent dans ses laborieuses pérégrinations. »

[1] Hindouisés, les Nevaris le sont sans doute plus que les Tibétains, qui ne le sont pas du tout, mais ce que M. Lévi a vu faire à ces Tibétains est précisément une pratique hindoue.

M. Ph. Berger présente ensuite des observations sur l'inscription dédicatoire du sanctuaire d'Astarté, découverte par le P. Delattre et signalée par MM. de Vogüé et Héron de Villefosse.

Il communique aussi la photographie de vases et d'autres objets d'antiquité recueillis dans les dernières fouilles du P. Delattre.

M. Clermont-Ganneau propose une explication pour une formule qui lui semble dominer le sens général de l'inscription.

LIVRES OFFERTS.

Journal de la dépense faite pendant le mois de décembre 1552 par Françoise de Brézé et son train, publié par M. A. Héron (Rouen, 1897, in-8°: extrait des *Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie*);

Histoire d'un dépôt littéraire. L'abbaye de Silos, par le R. P. Dom J.-Martial Besse, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé (*S. l.*, 1897, in-8°):

A Chinese biographical Dictionary, by Herbert-A. Giles. LL. D., professor of Chinese in the University of Cambridge; fascicule II (London, 1898, in-8°);

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, septième série, 1er volume, 1896 (Besançon, 1897, in-8°):

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. Procès-verbal de la réunion de Limours (année 1897) et *Notices diverses*, série in-8° tome XII (Tours, 1897, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, tome XI (Chambéry, 1897, in-8°);

Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ editum. Voluminis IV supplementum : *Inscriptionum parietariarum Pompeianarum supplementum*, ediderunt Augustus Mau et Carolus Zangemeister. Pars I : Tabulæ ceratæ Pompeïs repertæ annis MDCCCLXXV et MDCCCLXXXVII, editæ a Carolo Zangemeister (Berolini, 1898, gr. in-4°).

M. d'Arbois de Jubainville offre à l'Académie, de la part de son correspondant, M. Ernst Windisch, le tirage à part d'un mémoire lu par ce savant à l'Académie royale des sciences de Saxe, le 23 avril dernier et intitulé : *Zur Theorie der Mischsprachen und Lehnwörter* (in-8°).

«Ce mémoire traite de la théorie des langues hybrides et des mots empruntés par une langue à une autre. Comme conclusion, M. Windisch conteste une doctrine que j'ai exposée il y a quelques années et que je continue à croire exacte, malgré la savante critique de l'éminent linguiste allemand; c'est qu'il y a eu au nord de l'Europe une civilisation celto-germanique, caractérisée dans l'ordre du langage par un grand nombre de termes communs relatifs surtout aux institutions politiques, au droit et à l'art de la guerre, et que, dans la création de ce vocabulaire celto-germanique, c'est l'influence celtique qui a été prépondérante. Cela ne m'empêche pas de rendre hommage à la profonde érudition comme à la courtoisie de mon éminent contradicteur, et de le remercier de m'avoir choisi pour offrir à l'Académie ce mémoire, où la thèse opposée à la mienne est exposée avec autant de science que de talent.»

M. Boissier présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé Thédenat, un volume intitulé : *Le Forum romain et les Forums impériaux*, avec 2 grands plans et 46 plans ou gravures (Paris, 1898, in-18). Ce fut d'abord un article du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, qui fut remarqué. M. Thédenat l'a repris et complété; il en a fait un volume qui apprend sur le Forum tout ce qu'il est possible d'en savoir et qui rendra les plus précieux services aux visiteurs de la vieille Rome.

Il dépose ensuite sur le bureau un *Discours prononcé à la Société des Antiquaires de France*, dans la séance du 5 janvier 1898, par M. l'abbé Thédenat, président sortant (Paris, 1898, in-8°).

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Pierre Paris, un mémoire intitulé : *Buste espagnol de style gréco-asiatique, trouvé à Elché* (*Musée du Louvre*) (Paris, 1898, in-4°; extrait des *Monuments et Mémoires* de la fondation Eug. Piot, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2ᵉ fasc. du tome IV).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 18 à 23 de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1898, in-8°), qui contiennent les articles suivants : § 66. Les tombeaux de David et des rois de Juda (*suite et fin*): — § 67. Une nouvelle inscription phé-

nicienne de Tyr; — § 68. L'ère d'Actium en Phénicie; — § 69. Gadara et la Xe légion Fretensis; — § 70. La basilique de Constantin et la mosquée d'Omar à Jérusalem; — § 71. L'inscription de Nebî Hâroûn et le «dharîh» funéraire des Nabatéens et des Arabes; — § 72. La statue du dieu Obodas, roi de Nabatène.

M. Foucart présente à l'Académie le *Recueil d'inscriptions grecques*, publié par M. Charles Michel, professeur à l'Université de Liège (Paris, 1897-1898, 3 fasc. in-8°).

«L'auteur, très bien préparé à sa tâche par son enseignement et ses travaux d'érudition, s'est proposé de réunir les inscriptions les plus importantes pour l'histoire et les antiquités du monde grec, jusqu'à la conquête romaine. Les trois fascicules déjà parus comprennent les traités, conventions et arbitrages (p. 1-38); les lettres et rescrits de souverains (p. 39-77); les lois et décrets (p. 78-422); les documents relatifs aux finances et aux travaux publics (p. 422-499); le commencement des inscriptions relatives à l'éphébie, à l'armée, à la marine (p. 500-512). La fin de cette section se trouvera dans un dernier fascicule, ainsi que les antiquités religieuses.

«Pour faire tenir autant de texte en un seul volume, M. Michel a dû renoncer à y joindre un commentaire : il s'est contenté d'indiquer la nature et la date de chacun des documents; une bibliographie très complète permettra de recourir aux recueils et aux dissertations spéciales où sont discutées les difficultés. Le texte a été établi avec le plus grand soin et d'après les travaux les plus récents. Cette publication met à la disposition des professeurs d'histoire grecque et des étudiants des universités une précieuse série de documents originaux qui n'étaient guère accessibles jusqu'ici qu'aux épigraphistes.»

M. G. Perrot offre au nom de l'auteur, M. Paul Gauckler, le second fascicule d'un volume intitulé : *Régence de Tunis. Direction des antiquités et beaux-arts. — Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie,* ouverte par ordre de M. René Millet, résident général, sous la direction de M. Paul Gauckler (Tunis, 1898, in-8°).

«Le problème de la distribution et de la conservation des eaux, par un emmagasinement judicieusement combiné, est un de ceux dont la solution importe le plus à l'avenir de notre colonie tunisienne. C'est ce que le résident général, M. Millet, a très nettement aperçu; il n'a pas eu de peine à faire comprendre aux fonctionnaires placés sous ses ordres

et aux colons combien la France aurait d'intérêt à s'inspirer, en cette matière, des exemples qu'avaient donnés les Romains, sous lesquels l'Afrique nourrissait une population bien plus nombreuse qu'aujourd'hui. On s'est mis à étudier partout les travaux hydrauliques exécutés sous la domination romaine. Les communications affluent à la Direction des antiquités et des beaux-arts, qui est confiée à M. Gauckler. Celui-ci choisit parmi les notes et les mémoires qui lui sont adressés; il publie les plus intéressants avec les plans et coupes qui permettent de comprendre l'usage et le caractère de chacun des ouvrages décrits.»

M. L. Delisle présente, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*, par Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Institut (Rouen, 1897, in-8°).

«Dans ce volume, notre infatigable correspondant a réuni une série considérable de communications, faites par lui pendant les dernières années à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, dont il est le vice-président. Toutes ces notices se rapportent à différents points d'histoire et d'archéologie, relatifs soit à la ville de Rouen, soit à diverses localités de la Seine-Inférieure. Chacune de ces notices fait connaître des objets d'antiquités ou des textes à propos desquels M. de Beaurepaire développe des observations originales et instructives.»

SÉANCE DU 18 MARS.

Lecture est donnée d'un décret, en date du 11 mars 1898, par lequel le nombre des correspondants de l'Académie, tant nationaux qu'étrangers, est porté de 50 à 70.

Mgr Botto envoie l'estampage d'une inscription arabe, récemment entrée dans le musée de Faro (Portugal).

M. Hamy est désigné pour faire une lecture, à la séance trimes-

trielle que tiendra l'Institut le 6 avril prochain, sur *Les origines de l'enseignement de la chimie à Paris au xviie siècle.*

M. Ph. Berger donne lecture du rapport suivant :

«L'Académie avait transmis à la Commission du *Corpus* le recueil d'inscriptions rapporté de Palmyre par M. Bertone, pensionnaire de l'École de Rome, et que lui avait communiqué M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. M. l'abbé Chabot, qui travaille sous la direction de M. le marquis de Vogüé à la publication des *Inscriptions palmyréniennes*, a bien voulu étudier ce recueil et il m'a remis la note ci-jointe que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie :

Le *Recueil des inscriptions palmyréniennes* réunies par M. E. Bertone contient 67 inscriptions. Sur ce nombre, 45 ont été identifiées par M. Bertone lui-même avec des inscriptions déjà publiées par MM. Waddington et de Vogüé. Sur plusieurs points, M. Bertone a apporté des additions ou des corrections aux anciennes lectures; malheureusement, il a cru bien faire de compléter ses copies d'après les textes déjà publiés, de sorte que son travail très considérable a perdu par là même une grande partie de son utilité. Il est à désirer que M. Bertone veuille bien mettre à la disposition de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* ses carnets eux-mêmes ou, tout au moins, des copies non retouchées.

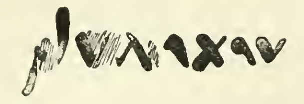
Des 22 autres inscriptions, 4 sont déjà éditées; 4 autres consistent en des fragments sans importance, 3 sont des inscriptions hébraïques anciennes, dont un fragment illisible, et 11 sont des inscriptions grecques ou palmyréniennes qui paraissent inédites. Parmi ces dernières, 4 sont complètes et présentent un réel intérêt. On ne peut s'empêcher de regretter que M. Bertone, au lieu de copier ces inscriptions, n'en ait pas rapporté des estampages, ce qui aurait été pour lui-même une économie de temps et de fatigue, et pour les savants une garantie d'exactitude que ne peuvent donner des copies, quels que soient le soin et le talent avec lesquels elles ont été faites.

«J'ajouterai que les deux inscriptions hébraïques sont également connues. Ce sont les deux inscriptions de la synagogue de Palmyre, qui ont été publiées, l'une par M. Landauer dans les *Comptes rendus de l'Académie de Berlin* (séance du 31 juillet 1884,

n° XXXIX, p. 933-934), l'autre par moi-même (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. VII, p. 65-72).

« Il n'en convient pas moins de remercier M. Bertone, pour avoir trouvé le temps, au milieu des fatigues et des dangers d'une mission qui lui a fait tant d'honneur, de penser à l'Académie des inscriptions et à nos études, et pour avoir ainsi donné un exemple que nous espérons voir suivi par d'autres. »

M. Ph. Berger, revenant en même temps sur une précédente communication [1], commente le graffito en caractères sémitiques relevé par M. le docteur Rouvier, sur une des amphores de la nécropole de Beyrouth, avec le concours de MM. les docteurs Musil et Haffner.



Ces caractères paraissent appartenir, ainsi que ces deux savants l'ont bien reconnu, à l'alphabet araméen de basse époque, ce qui concorderait avec la date 183 de l'ère des Séleucides, donnée par le chalque sidonien d'Antiochus VII Évergète trouvé au fond du puits n° 1. On croit y reconnaître les lettres :

ע[ד]א[ר]געלת

La lecture toutefois est douteuse, et nous n'avons, jusqu'à présent, réussi à en tirer aucun sens.

Les deux amphores à graffiti grecs portent les légendes suivantes :

La première :

M........A
'Σ...ΘΕΟΥ

Le mot *θεου* qui finit la deuxième ligne peut être la fin d'un nom propre. Pourtant il serait possible aussi d'y voir un titre

[1] Voir la séance du 11 février 1898, p. 93.

divin appliqué à un roi dont le nom Σελευκου ou le surnom Σωτηρος serait indiqué par le Σ majuscule qui commence la ligne.

La seconde :

ΕΠΙΞΕΝΟΦ

. . . .

ce qui doit se lire de la façon suivante :

Ἐπὶ Ξενόφ-
[αντος]...

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres que MM. Cordier, Guimet, Hervieux, Joret, le duc de La Trémoïlle, Ulysse Robert et l'abbé Thédenat ont adressées à l'Académie pour annoncer qu'ils se portent candidats à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le baron de Ruble.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats au fauteuil de M. le baron de Ruble.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Noli me tangere. A mathematical Demonstration of the Exactness of biblical Chronology, par M. Jules Oppert, membre de l'Institut (extrait des *Proceedings of the Society of biblical Archæology*);

Tables générales des trente premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine, 10e volume de la 3e série (Constantine, 1897, in-8°):

Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1894-1895, tome II (Reims, 1897, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome IX (Toulouse, 1897, in-8°).

M. Babelon fait hommage à l'Académie du 2e fascicule de son *Inven-*

taire sommaire de la Collection Waddington, acquise par l'État, en 1897, pour le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale (Paris, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 25 MARS.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. le baron de Ruble, décédé.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des académiciens libres. Il rappelle les noms des candidats : MM. Cordier, Guimet, Hervieux, Joret, le duc de La Trémoïlle, Ulysse Robert et l'abbé Thédenat.

Il y a 44 votants, majorité absolue 23.

Au premier tour de scrutin, M. l'abbé Thédenat obtient 13 suffrages; M. le duc de La Trémoïlle, 11; M. Joret 7; M. Cordier, 6; M. Hervieux, 4; M. Robert, 2; M. Guimet, 1.

Au deuxième tour de scrutin, M. l'abbé Thédenat obtient 16 suffrages; M. le duc de La Trémoïlle, 13; M. Joret, 8; M. Cordier, 3; M. Guimet, 2; M. Hervieux, 1; M. Robert, 1.

Au troisième tour de scrutin, M. l'abbé Thédenat obtient 17 suffrages; M. le duc de La Trémoïlle, 16; M. Joret, 8; M. Guimet, 3.

Au quatrième tour de scrutin, M. l'abbé Thédenat obtient 20 suffrages; M. le duc de La Trémoïlle, 15; M. Joret, 8; M. Guimet, 1.

Au cinquième tour de scrutin, M. l'abbé Thédenat obtient 23 suffrages; M. le duc de La Trémoïlle, 18; M. Joret, 3.

M. l'abbé Thédenat, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre libre de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Senart dépose sur le bureau de l'Académie un envoi du capitaine Godfrey, commissaire assistant au Cachemire, qui lui

a été transmis par M. Dauvergne, un de nos compatriotes établis depuis longtemps au Cachemire et bien connu de tous les voyageurs français. Cet envoi comprend plusieurs manuscrits ou parties de manuscrits provenant de l'Asie centrale et de la Kashgarie.

« C'est un présent d'une rare valeur, et nous ne saurions exprimer trop vivement la gratitude que nous inspire la libéralité si éclairée et si courtoise du capitaine Godfrey.

« Il s'agit de spécimens de ces monuments nouveaux, manuscrits et poteries, dont les premiers ont été signalés ou étudiés par M. Hörnle à Calcutta, dont d'autres ont, par l'intermédiaire de M. Petroffsky, pris le chemin de Saint-Pétersbourg.

« C'est une mine imprévue qui vient de s'ouvrir à l'étude des Orientalistes et qui promet des renseignements précieux pour la connaissance de l'Asie centrale et de l'Inde. Monuments bien énigmatiques et bien obscurs encore, dont nous devons nous féliciter hautement de posséder, nous aussi, quelques fragments grâce au don si généreux que le capitaine Godfrey fait à l'Académie des inscriptions. »

L'examen de ces documents est renvoyé à MM. Senart et Barth. M. le capitaine Godfrey sera particulièrement remercié de sa libéralité; des remerciements seront aussi adressés à M. Dauvergne, qui a bien voulu se charger d'apporter à Paris le cadeau de M. Godfrey.

M. Babelon lit une notice sur les monnaies d'un certain Getas, roi de la tribu thrace des Édoniens, avant l'invasion de Xerxès en Grèce, en 480.

M. Michel Bréal propose la traduction d'une inscription italique récemment acquise par le Louvre.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie deux notes relatives à l'inscription de Coligny (Ain).

La première est de M. Dissard, conservateur des Musées de Lyon. Un nettoyage plus complet des fragments recueillis a per-

mis à M. Dissard de faire au texte déjà publié un certain nombre d'additions et de corrections. Il est du plus haut intérêt de faire connaître la revision de M. Dissard, car, dans un monument de cette nature, les moindres détails ont une importance particulière. Cette note se termine par des observations relatives à la forme des caractères employés par le graveur. Cinq lettres, F, H, K, Y, Z, ne se rencontrent pas une seule fois dans le cours de l'inscription.

La seconde note est due à M. Frédéric-Paul Thiers, membre de la Commission archéologique de Narbonne. Dans cette note très claire, l'auteur établit l'ordre des mois ordinaires indiqués dans le texte et il se propose de rechercher quel était le cycle adopté dans le calendrier de Coligny. Il démontre que c'était le cycle dit de *Méton*, période de 19 années. Dans ce système les mois complémentaires étaient au nombre de sept et, sur les années correspondantes, une avait 383 jours, cinq 384 et une 385. Les mois avaient tous 30 jours, mais tous les 63 jours on en supprimait un, ce qui fait que plusieurs mois se trouvaient, en réalité, être des mois caves. Cela explique parfaitement les anomalies dans la durée des mois que l'on constate dans ce texte.

En cosmographie on ne connaît que le mois lunaire et l'année solaire. Celle-ci ne contenant pas un nombre exact de lunaisons, on est obligé d'en réunir un certain nombre pour former un cycle au bout duquel le soleil et la lune occupent respectivement la même position qu'au commencement. Le cycle de Méton, adopté par les Grecs, comprend 19 années solaires correspondant à 235 lunaisons.

M. Héron de Villefosse exprime le vœu que de nouvelles recherches aient lieu à Coligny. L'Académie pourrait en prendre l'initiative. Elles amèneraient probablement la découverte de nouveaux fragments épigraphiques qui permettraient de poursuivre avec plus de succès encore l'étude de chronographie gauloise à laquelle l'inscription du Musée de Lyon convie tous les spécialistes qui s'intéressent à nos antiquités nationales[1].

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATIONS.

ADDITIONS ET CORRECTIONS
AU TEXTE DE L'INSCRIPTION GAULOISE TROUVÉE À COLIGNY (AIN)
PAR M. DISSARD, CONSERVATEUR DES MUSÉES DE LYON [1].

La découverte d'une inscription gauloise gravée sur des tables de bronze, faite au mois de novembre dernier sur le territoire de la commune de Coligny (Ain), a été communiquée par nous, peu de temps après, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En raison de l'importance exceptionnelle de ce document, l'Académie voulut bien décider que notre copie serait reproduite en fac-similé et insérée dans son bulletin. Depuis cette époque, un nettoyage plus complet des fragments et une nouvelle revision du texte nous ayant permis de faire de nombreuses additions et quelques corrections, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de les signaler; dans un monument de ce genre, les moindres détails peuvent avoir de l'importance.

Nous rappellerons sommairement qu'avec les débris de l'inscription, et mêlés avec eux, se trouvaient ceux d'une magnifique statue, également en bronze, représentant une figure virile entièrement nue et debout; le tout était enfoui à 0 m. 30 du sol, dans une excavation dont la forme spéciale a suggéré l'idée que tous les fragments avaient été au préalable réunis dans une espèce de panier en forme de hotte.

(1) Voir les *Comptes rendus* de l'année 1897, p. 703 et 730, avec 6 planches.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le nombre des fragments d'inscription était de 149, se répartissant ainsi :

Avec inscriptions	121
Anépigraphes	8
Bordures moulurées	20
	149

L'assemblage de tous ces morceaux fut des plus laborieux, à cause des nombreuses lacunes; actuellement il est encore loin d'être parfait.

L'existence de deux tables est démontrée par la présence de deux angles inférieurs gauches (pl. V, n. 30, et VI, n. 34). En outre, on peut constater que sur l'une d'elles le texte commence dans le haut, très près de la moulure du cadre (pl. VI, n. 33), tandis que sur l'autre, au contraire, il y a un champ de près de six centimètres (pl. IV, n. 17, 18, 19, et V, n. 24, 25).

On ne peut pas savoir exactement quelles étaient les dimensions de ces tables, dont l'épaisseur ne dépasse pas 5 millimètres; néanmoins, en prenant pour bases les données fournies par diverses parties assemblées, il est à présumer qu'elles devaient avoir environ 1 mètre de hauteur sur une largeur d'à peu près 0 m. 80, encadrement compris. Il convient aussi de noter que les vingt morceaux de bordure n'ont ensemble qu'une longueur totale de 2 m. 10, c'est-à-dire moins du tiers de ce que devait avoir l'encadrement complet, ce qui donne le moyen d'apprécier, dans une certaine mesure, toute l'étendue des lacunes.

Le texte, disposé par colonnes de 8 à 9 centimètres de largeur et divisé par paragraphes avec titres en grandes lettres, au-dessous desquels sont gravés des chiffres allant de I à XIIII ou XV placés en regard de trous destinés à recevoir des che-

villes mobiles, fait supposer qu'on se trouve en présence d'un calendrier: malheureusement il n'est pas présentement possible de se rendre compte de la façon dont il était établi, et, d'autre part, le nombre des paragraphes plus ou moins complets parvenus jusqu'à nous vient encore compliquer la question et augmenter les difficultés d'une restitution.

En examinant les différents titres des paragraphes, on constate qu'ils alternent régulièrement avec ceux qui portent le mot ATENOVX, gravé en lettres d'égale importance, mais que ces derniers ne viennent en réalité qu'en seconde ligne et ne sont jamais précédés de l'initiale M, ni accompagnés des abréviations MAT ou AMN qu'on remarque habituellement à la suite des autres paragraphes, que ce sont aussi les seuls qui se terminent quelquefois au chiffre XIIII, suivi dans ce cas du mot DIVERTOMV ou de ses variantes.

Sur 138 titres plus ou moins complets, ou restitués d'une manière certaine, nous en avons trouvé:

Formés de mots autres qu'ATENOVX.....	66
Avec ATENOVX....................	56
Absolument indéterminables..............	16
	138

Dans une inscription aussi longue et aussi compliquée, le graveur ne pouvait manquer de commettre quelques erreurs; celles que nous avons relevées proviennent le plus souvent de lettres oubliées ou non terminées; on trouve, par exemple: ANB, AM, AMI, pour AMB; ANN pour ANM; IVC pour IVO; LOD et LOVↃ pour LOVD; RIVII pour RIVRI, etc. Le même mot est aussi orthographié de différentes façons; ainsi DIVERTOMV se retrouve sous les formes DIVIRTOMV et DIVORTOMV, CVTIO sous celle de QVTIO, etc.

Les lettres liées en monogrammes sont très rares; on en

trouvera à peine deux ou trois exemples dans la table que nous donnons plus loin.

A l'exception des chiffres de I à XV, deux autres nombres seulement, XIII et CCCLXXXV, se lisent dans le texte (pl. V, n. 25). Ils paraissent avoir une importance particulière et peut-être pourront-ils contribuer un jour à la découverte de la véritable interprétation.

Cinq lettres, F, H, K, Y, Z, ne se rencontrent pas une seule fois dans le cours de l'inscription; quelques autres offrent certaines particularités que nous devons signaler :

A. La barre transversale est presque toujours omise. On trouve aussi cette lettre avec une barre plus ou moins inclinée de droite à gauche.

C. Il n'est pas facile de distinguer cette lettre du G; sa boucle inférieure est parfois légèrement recourbée en forme de croissant, et la confusion devient inévitable.

E. Les barres sont souvent inclinées de droite à gauche.

G. Se confond fréquemment avec le C.

I. Souvent plus grand que les autres lettres et dépassant la ligne.

L. La barre horizontale est parfois tombante et s'étend au-dessous de la ligne.

O. Allongé dans les titres, est au contraire presque circulaire dans les autres parties du texte.

Q. La queue, quelquefois très grande, s'allonge au-dessous de la ligne.

R. La queue, légèrement allongée, passe rarement au-dessous de la ligne.

T. La barre n'est presque jamais horizontale; elle est ordi-

nairement assez longue, fortement inclinée de droite à gauche et dépassant parfois la ligne.

D'après le style des lettres, les tables de bronze de Coligny pourraient remonter à la fin du premier ou au commencement du IIe siècle; mais il ne faut pas oublier que les monuments épigraphiques de ce genre sont de la plus grande rareté et que, dans le cas présent, les points de comparaison font complètement défaut.

Pour mieux apprécier les rectifications qui accompagnent cette note, le lecteur devra se reporter aux six planches doubles insérées dans les *Comptes rendus de l'Académie* en 1897 (p. 730). L'échelle employée est la moitié de la grandeur réelle[1].

NOTE SUR L'INSCRIPTION DE COLIGNY (AIN)

PAR M. FRÉDÉRIC-PAUL THIERS,

MEMBRE DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE.

L'inscription récemment découverte à Coligny (Ain) était gravée sur deux tables de bronze de grandeur sensiblement égale. Elle est répartie en colonnes verticales, dont le plus grand nombre comprennent chacune quatre chapitres d'égale longueur, séparés par des en-têtes et divisés chacun en deux parties égales par le mot ATENOVX. Toutefois plusieurs de ces colonnes n'ont que trois chapitres, dont l'un a une longueur double de celle des autres. Ces chapitres spéciaux sont tous placés en tête de leurs colonnes respectives. Cette coïncidence est peut-être fortuite.

Pour la commodité de la discussion, je donnerai aux divers chapitres le nom de *mois*. C'est une pure hypothèse, qui d'ail-

[1] Voir en APPENDICE au présent *Bulletin* le nouveau texte de l'inscription de Coligny.

leurs a été déjà émise; mais je dois dire que, dans la suite, rien ne viendra modifier cette manière de voir.

Les noms des mois, placés en tête des chapitres, sont tous, sauf une exception, précédés de la lettre M, initiale du mot MID, ainsi qu'on peut s'en convaincre en étudiant le mois de *Samon*, désigné deux fois par la formule M SAMON et une fois par la formule MID SAM. La syllabe MID elle-même est-elle une abréviation? Je ne le crois pas; car nous retrouvons en tête du fragment 33 le mot MIDX, qui pourrait en être le pluriel.

Les noms des mois sont constamment, sauf une exception, suivis les uns de la syllabe ANM, les autres de la syllabe MAT, qui se présente aussi sous la forme MATV (fragment 33). Ils sont donc divisés en deux classes. Je reviendrai sur ce point.

Si les douze mois se suivaient sans intercalation de mois complémentaires, leur suite naturelle serait facile à retrouver, malgré les nombreuses lacunes du texte. Mais l'intercalation des mois complémentaires modifie la juxtaposition des autres, et, pour en établir la série, il est nécessaire de faire de nombreuses comparaisons, qui finissent cependant par donner un résultat certain.

Voici l'ordre des mois ordinaires :

SAMON (mat), DVMANNI (anm), RIVROS (mat), ANACAN (anm), OGRON (mat), CVTIOS (mat), GIAMON (anm), SIMIVIS (mat), EQVOS (anm), ELEMBIV(*is*) (anm), EDRINI (mat), CANTLOS (anm).

Ils ne sont pas toujours désignés exactement de la même façon. Ainsi OGRON est plusieurs fois remplacé par OGROMV, et ANACAN par ANAGTIO, par l'addition du suffixe TIO au mot abrégé ANAC. Le mois EDRINI s'écrit quelquefois AEDRINI. Les mots SIMIVIS et ELEMBIV(*is*) me paraissent être mis au génitif. Enfin je ne quitterai pas ce sujet sans men-

tionner l'équivalence presque absolue du C et du G, comme dans les inscriptions en latin archaïque. De même, le M est pris quelquefois pour le N, et le X pour le S.

Les mois complémentaires, qui correspondent aux chapitres longs, sont placés avant *Giamon* ou avant *Samon*, c'est-à-dire au milieu ou à la fin de l'année. Quatre fragments (n[os] 1, 4, 25, 33) se rapportent à ces mois. L'un d'eux nous fournit des totaux concernant l'année correspondante :

MM XIII
.ILAT CCCLXXXV

et il est bien évident que, dans ces mots, M est l'initiale du mot *mois* et . . .ILAT, la fin du mot *jour*, peut-être mise en abrégé.

Il y avait donc dans le cycle adopté une année au moins comprenant treize mois et trois cent quatre-vingt-cinq jours. Cela suffit pour exclure le cycle de huit ans ou cycle de Cléostrate, dans lequel les trois années complétées par l'addition d'un treizième mois avaient toutes 384 jours seulement.

D'ailleurs, dans le cycle de Cléostrate, les mois *pleins* ou de 30 jours alternaient avec les mois *caves* ou de 29 jours. Or cette alternance n'existe pas dans notre texte.

Il en était tout autrement dans la période de 19 années dite *cycle de Méton*. Dans ce système les mois complémentaires étaient au nombre de sept, et, sur les années correspondantes, une avait 383 jours, cinq 384 et une 385. Les mois avaient tous 30 jours; mais tous les 63 jours on supprimait un jour, ce qui fait que plusieurs mois se trouvaient en réalité être des mois caves. Cela explique parfaitement les anomalies dans la durée des mois, que l'on constate dans notre texte.

L'argument décisif en faveur du cycle de Méton nous est fourni par l'examen des mentions portées en petit texte en regard des différents jours de chaque mois. Le plus souvent, ces mentions ne sont autre chose que les noms abrégés des

douze mois ordinaires. Il y en a cependant sept autres, qui sont : PRINNI ou PRINOS, EXINGI, LOVD ou LOVDIV, LAC ou LACIT, SIND ou SINDIVIS, COBREX, SONNO. Ces mots, placés dans le petit texte, y jouent absolument le même rôle que les noms des mois ordinaires, et, si j'ajoute que l'un des mois complémentaires a pu s'appeler SONNO CINGOS (fragment 25), il paraîtra vraisemblable que ces sept mots sont les noms entiers ou abrégés des sept mois intercalaires. Tout conspire donc en faveur du cycle de Méton.

Mais comment expliquer ces mentions? Toute réflexion faite, je serais porté à croire que les mois étaient personnifiés; et en fait, *Exingus* est pour nous une vieille connaissance : c'est un nom d'homme. Il en est de même de *Cutius* (*C. I. L.,* XII, n° 1614). Une inscription de Narbonne, aujourd'hui perdue, mentionnait une *Qutia Silvana* (*C. I. L.,* XII, 5193). Il existe encore dans mon service une pierre portant le nom d'un GIAMILLVS (*C. I. L.,* XII, 4761), qui est certainement dérivé de *Giamon*. Une inscription de Saint-Alban (*C. I. L.,* XII, 2356) mentionne un COBROVILLVS, dérivé peut-être de *Cobrex*. Je suis donc porté à croire que les mois étaient personnifiés et qu'on célébrait leur fête aux jours indiqués par l'inscription. Nous aurions ainsi l'explication sommaire du petit texte, sauf pour les quatre suffixes (ou préfixes) AMB, INIS, IVOS, TIO, sur le compte desquels je reste muet.

Je ne saurais terminer cette étude sommaire du texte, sans signaler quelques erreurs de gravure, dues sans doute à la difficulté qu'il y avait à graver d'aussi petites lettres. Ainsi je signalerai RIXRI mis évidemment pour RIVRI, IOVDIX pour LOVDIV, OCIOMV pour OGROMV, TRINOS pour PRINOS[1].

[1] J'oubliais de signaler le rapprochement 17-24 (OGREMV-EQVOS). En théorie ce rapprochement s'impose, et, en fait, il ne paraît pas invraisemblable. Du reste, il a peut-être été effectué sur place.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, 1700-1794, tome IX, contenant les ordonnances du 7 janvier 1763 au 21 décembre 1769, par M. Jules de Le Court, président à la Cour d'appel de Bruxelles (Bruxelles, 1897, in-fol.);

Les parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers talismans celto-armoricains, précédé d'un aperçu sur les temps préhistoriques, par M. Aveneau de La Garancière (Paris, 1897, in-8°);

The Castle of Lohara, by M.-A. Stein, Ph. D. (Bombay, 1898, in-8°; reprinted from «The Indian Antiquary», September 1897);

Notes on new Inscriptions, discovered by Major Deane, by M.-A. Stein. Part I (Calcutta, 1898, in-8°; reprinted from the «Journal of the Asiatic Society of Bengal»);

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXVI. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, II (Paris et Saintes, 1897, in-8°);

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. Tome IV, 1er fasc.: *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens* (Amiens, 1897, in-4°);

Rapport sur des trouvailles faites aux environs de Croisilles (communication faite à la Société des Antiquaires de la Morinie par MM. le docteur Carton et le docteur Ficheux; extrait de la 184e livraison du *Bulletin historique* de la Société).

L'Institut Égyptien adresse à l'Académie :

1° Le tome III, fasc. 1 à 5, de ses *Mémoires* (Le Caire, 1897, in-4°);

2° Son *Bulletin*, année 1896, et les fasc. 1 à 3 (janvier-avril) de l'année 1897 (Le Caire, 1897, in-8°).

L'Université catholique de Louvain offre à l'Académie un exemplaire de ses publications pendant l'année 1896-1897, savoir :

Annuaire de l'Institut catholique de Louvain, 1898 (Louvain, in-12);

L'impôt sur le capital et le revenu en Prusse; Réforme de 1891-1893, par M. Georges Legrand (Bruxelles et Paris, 1894, in-8°);

Du régime légal de l'enseignement primaire en Angleterre, par M. Alfred Nerincx (Gand et Paris, 1895, in-8°);

Du régime légal de l'enseignement primaire en Hollande, par M. Romain Moyersoen (Gand et Paris, 1895, in-8°):

Des impôts sur les valeurs mobilières en France, par M. Auguste Mélot (Gand et Paris, 1895, in-8°);

Les syndicats industriels, par M. Ch. Genart (Gand et Paris, 1896, in-8°);

De l'enseignement obligatoire en Allemagne, par M. Henri de Kerchove d'Exaerde (Paris et Gand, 1897, in-8°);

Le socialisme aux États-Unis, par le Rév. W.-J. Kerby (Bruxelles, 1897, in-8°);

Socialistes anglais, par M. Pierre Verhaegen (Gand et Paris, 1897, in-8°).

L'Académie jugoslave d'Agram fait hommage à la Compagnie de quelques-unes de ses publications :

Zbornik za Narodni Život i Običaje Južnih Slavena. Na svijet izdaje jugoslav. Akademija znanosti i umjetnosti, tome II, par le docteur Ant. Radić (Zagreb, 1897, in-8°);

Rječnik Hrvatskoga ili Srpskoga Jezika, na svijet izdaje jugoslavenska Akademija znanosti i umjetnosti, obrađuje P. Budmani, tome XVII, Kamenosiv-Kipac (Zagreb, 1897, in-8°);

Rad jugoslavenske Akademije znanosti i umjetnosti. Knjiga CXXXII. *Razredi filologijsko-historijki i filosofysko-juridički, XLVIII* (Zagreb, 1897, in-8°);

Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, vol. XXIX. *Monumenta Ragusina. Libri reformationum*, tomus V, A. 1301-1336 (Zagrubiæ, 1897, in-8°);

Znanstvena Djela za obču Naobrazbu, na svijet izdaje jugoslav. Akademija znanosti i umjetnosti. Knjiga I. *Rimski svijet na Domaku propasti i Varvari*, napisao Natko Nadilo (Zagreb, 1898, in-8°).

M. de La Borderie offre à l'Académie le tome II de son *Histoire de Bretagne* (Paris et Rennes, 1898, gr. in-8°).

SÉANCE DU 1er AVRIL.

Lecture est donnée du décret, en date du 27 mars, par lequel M. le Président de la République approuve l'élection de M. l'abbé Thédenat, nommé membre libre, en remplacement de M. le baron de Ruble.

M. l'abbé Thédenat, introduit dans la salle des séances par M. le Secrétaire perpétuel, prend place parmi ses confrères.

Le Président annonce que la prochaine séance de l'Académie aura lieu le mercredi 6 avril, au lieu du vendredi 8 (jour du *vendredi saint*).

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à se faire représenter à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, le 16 avril. Les membres de l'Académie qui font partie du Comité des travaux historiques assisteront à cette séance.

M. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, annonce que, ses nouvelles fonctions ne lui permettant pas de prendre part aux travaux de la Commission du prix Fould, l'Académie des beaux-arts l'a remplacé dans cette Commission par M. Corroyer.

M. Barth recommande à l'attention de l'Académie le prospectus d'une édition photographique que M. le Prof. Maurice Bloomfield, de l'Université John Hopkins à Baltimore, se propose de donner du manuscrit de l'Atharva-Veda, possédé par l'Université de Tubingue. Le prix de souscription sera de 25 dollars.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le capitaine Vaulet, du 156e régiment d'infanterie, à Toul, communique à l'Académie un mémoire sur le lieu où s'est livrée la bataille de Fontanet.

Renvoi à M. Longnon.

M. Bréal, au nom de M. Senart, donne lecture de la note suivante :

«Je suis heureux de pouvoir donner à l'Académie de bonnes nouvelles de son missionnaire, M. Sylvain Lévi. Son séjour au Népal doit avoir pris fin. Les détails contenus dans ses dernières lettres nous donnent l'espérance qu'il aura été fructueux. Il ne m'appartient pas de devancer les communications ultérieures, plus précises, partant plus intéressantes, que nous apportera un avenir peu éloigné. Je puis dire au moins que, grâce à l'accueil excellent qu'il a reçu au Népal, M. Lévi va nous en rapporter des documents variés et précieux. Il a relevé des inscriptions anciennes encore inconnues, et ses efforts pour obtenir communication des richesses manuscrites jusqu'ici inexplorées, appuyés de la façon la plus éclairée et la plus obligeante par le Gouvernement népalais, ont donné des résultats appréciables. Je citerai seulement, parmi ses acquisitions précieuses, le manuscrit du Sūtrālaṅkāra d'Asaṅga, qui devra sans doute fournir une base solide aux études futures sur le Mahâyâna. Avec ses acquisitions, M. Lévi emporte du Népal des espérances non moins précieuses : c'est la promesse qui lui a été faite par le durbar de le tenir, après son retour, au courant des découvertes nouvelles qui pourront être faites en inscriptions et en manuscrits.

«Ces procédés, si bien mérités par notre savant missionnaire et par son zèle scientifique, honorent grandement le Gouvernement du Népal. En lui faisant parvenir l'expression de notre gratitude, nous nous félicitons qu'il trouve, dans les recherches de M. Lévi et dans l'intérêt avec lequel nous les suivons de loin, la preuve de la part active que la France ne cesse de prendre à l'étude de la religion, de l'histoire et des antiquités du Népal.»

M. Giry étudie un diplôme concédé par Charles le Chauve le 29 décembre 843 à l'abbaye de Marmoutier. Il démontre que ce diplôme est authentique, mais qu'il a subi à la fin du xe ou au commencement du xie siècle une interpolation destinée à justifier par un titre la façon de procéder de l'abbaye à l'égard de ceux de ses serfs qu'elle affranchissait pour les élever aux ordres sacrés

et recruter ainsi le clergé rural des nombreuses églises de ses domaines[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. d'Arbois de Jubainville communique, au nom de M. Seymour de Ricci, élève du lycée Janson-de-Sailly et de l'École des hautes études, un mémoire sur l'inscription de Coligny. Ce mémoire peut se résumer de la façon suivante :

1° La langue de l'inscription est le ligure : ce serait une langue intermédiaire entre le groupe italique et le groupe celtique; on en retrouverait les vestiges non seulement dans l'onomastique de la Narbonnaise, mais encore dans celle de la Germanie, de la Norique et des Pyrénées;

2° L'inscription est le calendrier d'au moins sept années successives et elle doit comprendre au moins vingt-deux colonnes;

3° L'année gauloise serait une année lunaire de 355 jours composée de douze mois. Tous les deux ans et demi, on intercalait un mois; tous les trente ans, on en supprimait deux;

4° Le mot ATENOVX signifierait «Grande nuit» et indiquerait la nuit de la pleine lune.

Une doctrine différente est exposée dans les termes suivants par M. Loth, doyen de la Faculté des lettres de Rennes :

«Planche V, n° 25, sous *ciallos*, j'ai été arrêté par le chiffre CCCLXXXV (385). Je me suis demandé ce que c'était. Cela ne peut indiquer des jours. Les mois du calendrier sont de 29 et 30 jours, ce qui donne une année lunaire de 354 jours. En supposant qu'on ait ajouté un mois intercalaire, on n'arriverait par l'addition de 29 ou 30 jours qu'à 384. Et puis on ne ferait rien du chiffre XIII qui est au-dessus. *385* ne peut indiquer des an-

[1] Voir ci-après.

nées; donc il indique des mois. Le cycle serait de 385 mois, en y comprenant 13 (XIII) mois intercalaires, ce qui fait exactement *31 ans*. En effet, 31 ans de 12 mois donnent 372 mois. En y ajoutant 13 mois intercalaires, on arrive exactement à 385. Et, de plus, on a une parfaite concordance avec le cycle solaire. Multipliez en effet 385 par le mois moyen 29 1/2 ou *29,50* (compromis entre 29 et 30) :

```
    29,50
      385
  -------
    14750
   23600
   8850
  -------
 11357,50
```

Pour avoir le nombre des années solaires, divisez ces jours par *365*, moyenne de l'année solaire :

```
11357,50 | 365
         |------
  407    | 31,11
   42 5  |
    6 00
```

vous avez 31 ans et une légère fraction qui disparaîtrait si on ajoutait à 365 la fraction de jours mathématiques.

Giamon rappelle *gaeaf*, = **giamo-* « hiver (1) » ;

Ogron, le gallois *oer* = **ogro-s* « froid » ;

Cantlos, le gallois *cathl*, irl. *cétal* (2) avec un genre différent.

Il est possible que, sous *ciallos*, il y ait une sorte d'exposé du calendrier et que *sonnocingos* se rapporte à la marche du soleil : cf. irl. *forsunnud* (3).

(1) Cf. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, t. I, 2e édition, p. 412.

(2) Brugmann, *ibid.*, p. 379, 445; t. II, p. 113.

(3) Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 306.

UN DIPLÔME ROYAL INTERPOLÉ DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER;
NOTE DE M. A. GIRY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans la série des diplômes royaux concédés à l'abbaye de Marmoutier qui nous sont parvenus, il en est un de Charles le Chauve confirmant, à la prière de l'abbé Renaud, les privilèges par lesquels Charlemagne et Louis le Pieux avaient placé l'abbaye sous la protection du souverain et l'avaient dotée de l'immunité[1].

L'original de cette confirmation est perdu, et nous ne la connaissons que par des copies, dont la plus ancienne, du XIIIe siècle, se trouve dans le cartulaire de Chemillé, aux archives de Maine-et-Loire. Ce diplôme a, du reste, été publié plusieurs fois, par Mabillon, par D. Bouquet et, en dernier lieu, par M. Hauréau.

Il est daté du 4 des calendes de janvier, 6e indiction, 4e année du règne, Saint-Martin de Tours, c'est-à-dire du 29 décembre 843; tous les éléments chronologiques sont en concordance, et nous savons par d'autres sources que Charles le Chauve se trouvait bien à cette date au monastère de Saint-Martin[2].

Des deux diplômes antérieurs allégués par la confirmation de Charles le Chauve, l'un, celui de Charlemagne, ne se retrouve plus; l'autre, celui de Louis le Pieux, s'est conservé. Il est daté du 13 décembre 814 et nous est connu par des copies modernes et par plusieurs éditions[3].

Si l'on compare ce dernier document avec la confirmation

(1) Voir plus loin le texte de ce document.

(2) Le 27 décembre, il date de Saint-Martin de Tours un diplôme en faveur de l'abbaye de Ferrières (Orig. arch. du Loiret; *Rec. des hist. de France*, t. VIII, p. 448, n° 26). Il s'y trouvait encore le 5 janvier, date de trois diplômes pour l'abbaye de Saint-Martin (*ibid.*, p. 451, 452, 453).

(3) Voir plus loin le texte de ce document.

de Charles le Chauve, on constate que, conformément à l'usage, le texte de l'acte confirmé a passé presque en totalité dans l'acte confirmatif : le préambule, la moitié environ de l'exposé, tout le dispositif et une partie des formules finales ont été textuellement empruntés, *mutatis mutandis*, par le notaire de la chancellerie de Charles le Chauve, au précepte de Louis le Pieux. Seuls, la seconde moitié de l'exposé, quelques mots du dispositif et certaines clauses finales ont été ajoutés à l'acte antérieur. C'est sur ces additions que je voudrais appeler l'attention de l'Académie.

Avant de les examiner, il convient de constater encore que, sauf ces passages, tout dans ce diplôme, protocole initial, texte, souscriptions et date, est conforme aux usages, correct et régulier.

Dans la partie de l'exposé empruntée au diplôme de Louis le Pieux, je trouve cependant déjà l'addition d'une expression insolite. Rappelant les concessions antérieures, dans les termes mêmes où celle de Louis le Pieux rappelait celle de Charlemagne, notre diplôme ajoute que chacun de ces deux empereurs a octroyé ces privilèges au temps de sa grande puissance : *quisque in tempore magnæ suæ potentiæ,* expression inconnue au formulaire de la chancellerie carolingienne, et que l'on chercherait vainement dans les nombreuses confirmations de cette époque où elle aurait pu trouver emploi.

J'arrive à l'addition importante.

Après avoir dit que l'abbé a produit les deux diplômes pour en solliciter la confirmation, l'exposé continue par l'expression d'un autre vœu dont il n'est pas question dans le diplôme de Louis le Pieux.

En voici les termes :

Insuper supplici voce innotuit (Rainaldus abbas) culmini dignitatis nostrae quatinus concederemus memorato sancto loco ut quisquis ex fratribus ejusdem congregationis, de colonis aut servis Sancto Martino

olim attributis aliquem nutrierit aut docuerit, ex quacumque sit villa aut beneficio, a nemine inde subtrahatur; sed cujus fuerit alumnus habeat licentiam, si dignus fuerit, ad sacerdotale onus provehere sine aliqua alicujus insultatione. Et hoc ob id postulavit, quia quamplurimi ex ipsis fratribus ex villis Sancti Martini erant diversis, etiamsi in officinis eorum aliquem habuerint servientem, cujuscumque sit conditionis, tantum ut de potestate sit Sancti Martini, a nemine invadatur neque subtrahatur.

Il est à peine besoin de remarquer combien ce latin est loin d'offrir la correction, la précision et la clarté de celui qu'on a l'habitude de rencontrer sous la plume des notaires de la chancellerie royale au milieu du IXe siècle. *Innotuit* est ici un terme impropre; on l'employait bien dans les diplômes, mais avec la conjonction *qualiter* au lieu de *quatinus*, et lorsqu'on exprimait que quelque chose avait été porté à la connaissance du souverain, non comme ici avec le sens de solliciter, demander; on disait presque toujours alors *petiit*. — *Quatinus concederemus... ut quisquis... de colonis aut servis... aliquem nutrierit ... a nemine subtrahatur;* c'est évidemment le colon ou le serf qui ne doit pas être soustrait, mais alors il faut admettre que le dernier verbe a un autre sujet que le précédent et que ce sujet est sous-entendu. Et il en est de même encore à la dernière phrase dont la fin semble une maladroite répétition de la fin de la première : ... *etiamsi in officinis eorum aliquem habuerint servientem, ... a nemine ... subtrahatur*. Là encore, c'est le serviteur qui ne doit pas être soustrait, et il faut sous-entendre *ille serviens* comme sujet du second membre de la phrase. Le sujet de la seconde proposition est également sous-entendu et doit être *frater : sed* (*frater*) *cujus* (*servus*) *fuerit alumnus*, le chanoine, dont un serf aura été le disciple, aura le droit d'élever ce serf (le régime est sous-entendu comme le sujet) *ad sacerdotale onus*. Cette dernière expression encore me paraît impropre; je trouve fréquemment, dans les documents carolingiens, *ad sacros ordines* ou bien *ad ecclesiasticos*

IMPRIMERIE NATIONALE.

gradus promovere; j'y rencontre souvent le mot *sacerdotium* ou *officium sacerdotale*, j'y ai cherché vainement l'expression *onus sacerdotale.* — Le début de la dernière phrase : *Et hoc ob id postularit quia* . . . . . annonce une explication, l'indication d'un motif que la suite n'exprime pas. — Enfin les mots : *quamplurimi ex ipsis fratribus ex villis Sancti Martini erant diversis,* pour dire, si je ne m'abuse, qu'un grand nombre de chanoines étaient répartis entre les différents domaines de Marmoutier, sont d'un latin bien douteux et, dans tous les cas, d'une langue qui n'appartient pas au formulaire carolingien.

Je n'épuise pas les observations de ce genre auxquelles ce texte pourrait donner lieu; aussi bien n'y a-t-il guère, dans ces quelques lignes, de termes, d'expressions ou de tournures convenant au style des diplômes royaux. Tout le passage me paraît rappeler la maladresse et la prétention des clercs ignorants qui écrivaient des chartes au début de l'époque capétienne, et contraster vivement avec la langue qu'employaient, au milieu du IXe siècle, les clercs du palais, instruits dans le latin aux écoles encore florissantes instituées par Charlemagne, formés à la pratique du *dictamen* dans les bureaux de la chancellerie.

Quoi qu'il en soit, ce passage me paraît signifier à peu près : que l'abbé avait demandé au roi que les colons ou serfs jadis attribués à l'abbaye, sur quelque domaine ou sur quelque bénéfice qu'ils fussent fixés, ne pussent être enlevés par personne aux chanoines qui les auraient élevés et instruits, mais que les chanoines qui auraient eu quelques-uns de ces serfs pour disciples eussent la faculté d'élever aux fonctions sacerdotales ceux de ces serfs qui en seraient dignes. La dernière phrase donne comme motif de cette requête que, des chanoines résidant en grand nombre dans les divers domaines de l'abbaye, il fallait empêcher que l'on pût s'emparer de leurs serviteurs employés dans les *officinæ* (on désignait ainsi les services, ateliers, chan-

tiers ou bureaux d'un monastère) ou les détourner, quelle que fût, du reste, la condition de ces serviteurs et pourvu qu'ils fussent sous la dépendance de Marmoutier.

L'exposé du diplôme se termine ici, et le dispositif, qui commence immédiatement après, reprend les termes du privilège de Louis le Pieux, pour répondre à la première partie de la requête exprimée dans l'exposé. On s'attendrait à trouver ensuite une réponse à la seconde moitié de l'exposé pour accéder à la partie de la requête relative aux serfs; mais point. Contrairement à l'usage constant de la chancellerie, on ne reprend pas, dans un paragraphe spécial du dispositif, cette seconde moitié de l'exposé; on n'y dit pas expressément que la requête concernant les droits des chanoines sur leurs serfs a été exaucée. Pour toute réponse, on s'est borné à intercaler dans la phrase du dispositif où est exprimée la concession faite à l'abbaye, à titre d'aumône royale, de tout ce que le fisc était en droit de percevoir sur ses domaines, la mention que les élèves des chanoines et tous les serviteurs étaient compris dans cette concession : *quicquid de praefatis rebus monasterii jus fisci exigere poterat in nostra elemosina in integrum concessimus monasterio* CUM PRAEDICTIS ALUMNIS EORUM ET SERVIENTIBUS OMNIBUS. Addition maladroite, incorrecte, puisque le pronom *eorum,* qui représente les chanoines, a pour antécédent *eidem monasterio;* inexacte, puisque l'abbé avait demandé non pas une concession, mais une interdiction d'usurpation et la garantie d'un droit; sans rapport avec la disposition dans laquelle elle est insérée, puisque celle-ci a pour objet la remise à l'immuniste des redevances dues au souverain.

La confirmation des privilèges de Marmoutier a dû être renouvelée, suivant l'usage, par les successeurs de Charles le Chauve; nous n'avons conservé que celle du roi Raoul du 7 octobre 931 [1]. Ce roi y rappelle ainsi les confirmations antérieures

[1] Voir plus loin le texte de ce diplôme.

et notamment celle de Charles le Chauve : *ut sicut temporibus magni Karoli atque filii ejus Hludowici quondam Augusti, seu etiam alterius Karoli regis serenissimi, necnon domni Odonis atque gloriosissimi regis omniumque predecessorum nostrorum regum*; il en reproduit en partie les termes, y ajoute quelques dispositions nouvelles; mais rien, ni dans l'exposé, ni dans le dispositif, ne rappelle le passage cité plus haut du diplôme de Charles le Chauve. On cherche vainement les motifs qui auraient pu faire supprimer cette disposition du renouvellement des privilèges.

Ces constatations faites, si l'on passe à l'examen du fond même des choses, on éprouve quelque difficulté à expliquer la raison de l'introduction, dans la confirmation de Charles le Chauve, du passage qui nous occupe. Il faut remarquer tout d'abord qu'il y en a une partie qui fait double emploi avec la formule traditionnelle de l'immunité, telle qu'on la lit sur le diplôme. On ne voit guère l'intérêt qu'aurait eu l'abbé à faire spécifier par une disposition spéciale l'interdiction de s'emparer des serfs des domaines de l'abbaye, alors que la concession d'immunité contient déjà cette clause formelle : *Precipimus ut nullus . . . in ecclesias aut loca vel agros seu reliquas possessiones . . . ad . . . homines ipsius monasterii tam ingenuos quam et servos super ejusdem terram commanentes distringendos . . . ingredi audeat.*

La seule chose nouvelle réclamée par l'abbé semble donc avoir été la faculté, pour les chanoines, de conférer le sacerdoce à leurs serfs, sans opposition de qui que ce fût.

On sait que l'Église s'était toujours opposée à ce que les serfs pussent entrer dans les ordres sans avoir été préalablement affranchis. Des abus en assez grand nombre semblent s'être produits à ce sujet à l'époque carolingienne, et les Capitulaires durent, à plusieurs reprises, rappeler le clergé à l'observation des canons. Le chapitre 6 du Capitulaire ecclésias-

tique de 818[1] règle en particulier comment les évêques devront affranchir d'abord et ordonner ensuite les serfs ecclésiastiques dont l'ordination aura paru utile, et il prend soin de spécifier que les mêmes formes seront observées pour les serfs dont les chapitres ou les monastères solliciteront l'ordination. Des circulaires aux métropolitains, dont plusieurs nous sont parvenues[2], et des actes d'affranchissement des IXe et Xe siècles témoignent de la stricte observation de ces règles. Le préambule de l'affranchissement d'un serf de Saint-Aignan d'Orléans, en 876, allègue le capitulaire de Louis le Pieux et une confirmation qu'en aurait faite Charles le Chauve et qui ne nous est pas parvenue[3]. A s'en rapporter au texte de notre diplôme, c'est une dérogation à cette règle qu'aurait sollicitée l'abbé de Marmoutier.

Les documents relatifs aux serfs de cette abbaye sont nombreux, et il semble que l'administration de ce genre de propriété y ait toujours été l'objet d'un soin particulier. A la fin du XIe siècle, les actes concernant les serfs furent transcrits dans un recueil spécial, le cartulaire intitulé *De servis*[4]; les

(1) *Capitularia*, ed. Boretius-Krause, I, 276.

(2) Voir *Epistola Hludowici Pii ad Hetti archiepiscopum Trevirensem*, en 819, *Capitularia reg. Franc.*, ed. Boretius-Krause, I, 355. Cf. d'autres lettres analogues aux archevêques de Besançon et de Salzbourg, en 821 et 823 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, nos 712 et 749). Il est fait allusion à celle de l'archevêque de Sens dans les *Formulæ Senon. recentiores*, n° 9, ed. Zeumer, p. 215.

(3) «... Imperator Ludovicus ... inter cetera sanctæ devotionis suæ studia exhibuit, ut usus valde inolitus atque reprehensibilis, qui dignitatem ejus [Ecclesiæ] magna ex parte fuscare videbatur, eo quod scilicet servilis et originariæ conditionis personæ contra statuta canonum sacris divinisque mysteriis eatenus applicarentur, suæ auctoritatis præcepto ab ea pellerentur; et qualiter dehinc hujuscemodi conditionis homines ecclesiæ utilitati idonei reperti nexu servitutis eriperentur, et ad hanc dignitatem promoverentur, una cum consensu pontificum et optimatum imperii sui statuere procuravit. Idipsum quoque veneranda proles ejusdem imperatoris, invictissimus rex Karolus, pari voto honorificentiæ sanctæ Dei ecclesiæ annuit.» (Mabillon, *Annales Bened.*, t. II, p. 742.)

(4) *Le livre des serfs de Marmoutier*, publié par A. Salmon et Ch.-L. Grandmaison (Tours, 1864, in-8°).

plus anciens documents qui s'y trouvent sont des dernières années du xe siècle. Parmi les serfs qu'on y voit figurer, les plus nombreux sont naturellement des paysans (closiers, jardiniers, bûcherons, vignerons, pêcheurs, bouviers, bergers) et des domestiques (*famuli*); mais on y trouve aussi des ouvriers ou artisans de toutes sortes : cuisiniers, meuniers, boulangers, pâtissiers, fourniers, charpentiers, forgerons, tailleurs, pelletiers, tanneurs, cordonniers, bouchers, maçons, médecins, chirurgiens, barbiers, infirmiers, potiers, foulons, etc., répartis dans les divers domaines de l'abbaye sous l'autorité de prévôts, ce qui correspond bien aux *villae* et *beneficia*, ainsi qu'aux *officinae* dont parle notre texte. Quelques actes ont trait aux contestations de l'abbaye avec des seigneurs au sujet de droits de propriété sur des serfs; beaucoup d'autres sont des donations rémunérées, qui paraissent avoir été la conséquence de différends terminés à l'amiable; et cela rappelle les empiètements, les usurpations et les détournements de serfs, contre lesquels la requête de l'abbé aurait tendu à protéger le monastère. Mais surtout plusieurs actes ont pour objet de faire entrer des serfs dans les ordres; on appelait cela *clericare servum*. Il semble que la chose ait été très fréquente, et c'était sans doute le moyen employé pour recruter le clergé rural et pourvoir à l'administration du culte dans les nombreuses églises des domaines de l'abbaye. L'une des notices du cartulaire le dit expressément : *eum clericavimus ut ordinatus presbiter, in ecclesiis nostris . . . deserviat*[1]. Dans aucun de ces textes on ne voit trace d'une intervention de l'évêque. La cérémonie, qui semble avoir été dépourvue de toute solennité, se passe simplement en présence de l'abbé et des moines; l'affranchissement et l'admission dans la cléricature ont lieu en même temps. L'acte spécifie : que le nouveau clerc ne quittera pas le

[1] Vers 1064. *De servis*, n° 112.

service de l'abbaye (*prout dominis suis serviat — nunquam se a Sancti Martini servitio auferat*), que s'il viole cet engagement il retombera en servitude (*jugo pristinae servitutis collum summittet*), et que s'il s'enfuit, il sera partout poursuivi et revendiqué comme serf (*revocetur ut fugitivus et repetatur ut servus*). La liberté ainsi concédée n'était guère que nominale et n'avait d'autre but que de faire entrer les serfs dans la cléricature sans enfreindre les canons. Combien différente était la formule d'affranchissement du IXe siècle qui donnait aux serfs l'accès des ordres sacrés :

. . . Quendam ecclesie nostre famulum nomine illum, sacris ordinibus dignum, ad altaris cornu, nobilium virorum in praesentia, civem Romanum per hoc auctoritatis testamentum statuo, ita ut ab hodierno die et tempore bene ingenuus atque ab omni servitutis vinculo securus permaneat, tanquam si ab ingenuis fuisset parentibus procreatus vel natus. Eam denique pergat partem, quamcumque volens canonice elegerit, habensque portas apertas ut deinceps nec nobis neque successoribus nostris ullum debeat noxie conditionis servicium neque aliquod libertinitatis obsequium, sed omnibus diebus vitae suae sub certa plenissimaque ingenuitate, sicut alii cives Romani, per hunc manumissionis atque ingenuitatis titulum bene semper ingenuus atque securus existat[1].

M. de Sickel a supposé[2], non sans vraisemblance, que, composée dans la chancellerie impériale, cette formule avait dû être transmise dans les diverses provinces de l'empire, tant sont nombreuses les copies et les imitations qui s'en sont conservées.

Pour appuyer les nombreuses revendications de serfs qu'elle poursuivait, pour justifier surtout la manière dont elle procédait à l'égard de ceux d'entre eux qu'elle faisait entrer dans les ordres, l'abbaye de Marmoutier dut juger utile d'avoir et de pouvoir au besoin produire un titre. Un moine ingénieux

[1] *Formulæ imperiales*, n° 33, ed. Zeumer, p. 311.

[2] *Die Urkunden der Karolinger*, t. II, p. 322.

mais maladroit eut, dans les dernières années du xe siècle ou les premières du xie, l'idée de l'insérer, sous forme de disposition spéciale, dans l'une des confirmations générales de ses privilèges que possédait l'abbaye. Il choisit celle de Charles le Chauve, peut-être parce qu'il croyait, comme il arrivait si souvent, qu'on pouvait l'attribuer à Charlemagne, auquel on aimait à rapporter de préférence toutes les faveurs dont jouissaient les églises. Opérant à une époque où les traditions de la chancellerie carolingienne étaient oubliées, où l'art du *dictamen* était dans une décadence profonde, où on avait l'habitude de voir dans les chartes toutes les parties du discours diplomatique confondues par l'ignorance des scribes, il n'est pas étonnant qu'il ait introduit seulement dans l'exposé une clause qui aurait dû figurer aussi dans le dispositif.

Ce remaniement n'est pas le seul qu'il ait fait subir au diplôme de Charles le Chauve.

A la suite du dispositif, dont les termes reproduisent celui du diplôme de Louis le Pieux, se trouve une clause finale comminatoire qui ne figure pas dans le diplôme antérieur et qui diffère de celle qui termine la confirmation du roi Raoul en 931.

DIPLÔME DE CHARLES LE CHAUVE.

Si autem quis nostrorum sua cupiditate aut aliqua maligna suggestione hujus praecepti immunitatis temerarius violator extiterit, primitus multetur nostra offensione, deinde sociato fisco ac regali lege auri libras xxx. coactus exsolvat.

DIPLÔME DU ROI RAOUL.

Si quis autem in tantam prorumpere ausus fuerit temeritatem et hoc preceptum nostrum violare presumpserit, non solum in offensam nostram lapsurum verum etiam auri libras xxx. se noverit poena multandum, ex quo duas partes rectores monastherii, tertiam vero jus fisci recipiat.

De ces deux textes, celui qui figure dans l'acte du roi Raoul semble le plus ancien et convient seul à un précepte royal.

Les clauses comminatoires sont extrêmement rares dans les diplômes de Charles le Chauve; celles qu'on y trouve sont généralement assez différentes de celle-ci, et l'expression *sociato fisco*, usitée dans les contrats privés lorsqu'on voulait intéresser le fisc à en garantir l'exécution, est peu admissible dans un diplôme royal[1]. Ces formules, depuis longtemps employées dans les chartes ecclésiastiques et privées, se sont introduites dans les diplômes royaux à la fin du IXe siècle; l'usage s'en est généralisé au cours du Xe siècle, et, au début de l'époque capétienne, on ne concevait pas qu'un privilège solennel pût en être dépourvu. C'est ce qui explique comment un moine, qui remaniait à cette époque un diplôme de Charles le Chauve, a pu croire qu'il lui donnerait plus d'autorité en y ajoutant cette sanction.

Tout se réunit donc pour faire croire que le privilège de Charles le Chauve a dû subir des interpolations à la fin du Xe ou au début du XIe siècle. Mais une dernière question se pose: comment ont été faits ces remaniements? S'est-on contenté de les introduire dans une prétendue copie du diplôme; a-t-on fabriqué un document nouveau, destiné à remplacer l'original; ou bien a-t-on falsifié par des grattages et des surcharges le diplôme émané de la chancellerie royale?

Il est certain qu'au XVIIIe siècle encore l'abbaye possédait un original ou prétendu tel de ce document : Gaignières l'a vu et copié, et D. Étienne Eyme, religieux de Marmoutier, a joint à la copie qu'il en envoya à Moreau, en 1765, le calque de quelques mots du début et la description suivante :

[1] On doit reconnaître, cependant, que les clauses de ce genre, pour rares qu'elles soient, ont commencé à être reçues dans le formulaire royal dès le temps de Charles le Chauve, témoin un diplôme pour Saint-Martin de Tours, du 10 mai 862, certainement authentique et que nous connaissons notamment par une copie de Baluze faite sur l'original: la disposition comminatoire s'y termine précisément par les mots : *socio fisco ac regali lege auri libris xxx. multetur* (Martène, *Ampliss. coll.*, I, 66).

«La feuille de parchemin sur laquelle le diplôme est écrit est large de près de 27 pouces (soit environ 0 m. 730) et haute de 21 (soit 0 m. 568); la couleur usée de l'encre rend l'écriture assez difficile à déchiffrer, surtout dans les endroits où le parchemin se trouve percé ou sali. Vers la fin de la quatrième ligne le mot *redderemus* est en interligne, mais la couleur de l'encre et l'écriture, entièrement semblables au reste, font assez voir que le mot n'a pas été mis après coup, mais que c'est un pur oubli de l'écrivain qui a été suppléé dans le même instant. Tout au bas de la page, on voit les traces du sceau qui avait été appliqué sur le parchemin, mais il n'en reste plus d'autres vestiges que l'incision faite en forme de croix.»

Cette note exclut l'hypothèse d'une falsification faite sur une simple copie, mais ne semble pas, au premier abord, de nature à dissiper toute incertitude sur le procédé employé par le faussaire; toutefois elle fournit quelques données dont on peut, semble-t-il, tirer parti.

L'indication que le mot *redderemus* se trouvait «vers la fin de la quatrième ligne» permet d'estimer qu'une ligne devait compter environ 128 syllabes, ce qui concorde avec l'indication de la dimension du parchemin qui devait donner à la ligne une longueur d'environ 0 m. 70. Dès lors l'interpolation principale, placée dans l'exposé, comptant 245 syllabes, devait occuper deux lignes. Or, pour intercaler deux lignes dans la teneur d'un diplôme carolingien, étant donnée sa disposition, il eût été nécessaire d'effacer, c'est-à-dire de gratter deux autres lignes, afin de pouvoir en récrire quatre, dont les deux nouvelles, en diminuant les interlignes. L'insertion dans les clauses finales d'une autre addition de 89 syllabes aurait également exigé le grattage d'une ligne pour permettre d'en récrire deux en serrant les interlignes. Des deux autres interpolations plus courtes, l'une, celle de l'exposé, aurait pu être comprise dans la partie grattée et récrite pour faire place à l'interpolation principale; mais l'autre, celle du dispositif, qui compte 19 syllabes, aurait dû être ajoutée en interligne,

et, dans ce cas, cette correction aurait été vraisemblablement signalée comme celle du mot *redderemus;* ou bien elle aurait nécessité le grattage d'une ligne entière qu'il aurait fallu récrire en ajoutant 19 syllabes de plus, ce qu'on n'aurait pu obtenir qu'en serrant l'écriture sans supprimer de mots, puisque le contexte est la reproduction textuelle du diplôme de 814 qui servait de modèle. Ainsi notre diplôme aurait présenté au moins quatre lignes grattées et sept lignes écrites dans les interlignes.

Est-il vraisemblable que Gaignières et D. Eyme, qui tous deux signalent l'addition interlinéaire d'un seul mot à la quatrième ligne, que le dernier surtout, qui prend soin de faire observer que ce mot est de même encre et de même écriture que le reste de la teneur, n'aient pas fait remarquer les grattages, les surcharges, les différences d'encre et d'écriture, l'inégal espacement des lignes que l'insertion de quatre interpolations aurait produits dans le diplôme, et qui, si fatigué, si usé et sali qu'on suppose le document, n'auraient pas manqué de frapper des observateurs aussi attentifs?

Si au contraire on suppose que le diplôme a été récrit tout entier à la fin du xe ou au commencement du xie siècle, en imitant un original que le faussaire devait avoir sous les yeux, ni Gaignières, ni D. Eyme ne devaient être des paléographes assez habiles, des diplomatistes assez exercés pour pouvoir discerner que l'écriture n'était qu'une imitation, postérieure d'environ un siècle et demi, de celle de la chancellerie de Charles le Chauve. Le calque joint par D. Eyme à sa transcription est trop grossier et surtout trop court pour confirmer ou démentir cette conjecture; il ne reproduit, en effet, que quelques mots de la première ligne du diplôme en caroline allongée, écriture qui s'est traditionnellement conservée, sans modifications notables, jusqu'à l'époque capétienne.

I

814, 3 décembre. — Aix-la-Chapelle.

Louis le Pieux, empereur, à la prière de Jérémie, abbé de Marmoutier, confirme les privilèges de protection et d'immunité concédés à cette abbaye par Charlemagne[1].

A. Orig. perdu. — B. Cop. de Gaignières, Bibl. nat., ms. lat. 5441[4], p. 17, d'apr. A. (Il l'attribue à Louis le Bègue.) — C. Cop. de D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, Bibl. nat., ms. lat. 12878, fol. 20, d'apr. A. — D. Cop. de D. Ét. Eyme, ibid., *Coll. Moreau*, t. 284, fol. 143, d'apr. A et un vidimus de Philippe de Valois[2].

a. Recueil des histor. de la France, t. VI, p. 468, n° 18, «ex chartular. monasterii». — *b.* Migne, *Patrol. lat.*, t. CIV, p. 998, d'apr. *a*.

Ind. : *Table des diplômes*, t. I, p. 148; Sickel, *Acta... Karolinorum*, L. 33; Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, I, n° 536.

☧[a] In nomine domini Dei et salvatoris nostri Jhesu Christi. Hludowicus, Dei[b] ordinante providentia, imperator augustus. Si erga loca divinis cultibus mancipata propter amorem Dei ejusque in eisdem locis famulantibus oportuna largimur, praemium[c]

[a] *Le Chrismon n'est indiqué que par* D. — [b] Dei *omis par* C *et* D. — [c] proemium *C*.

[1] Diplôme perdu.

[2] D. Eyme décrit ainsi l'original : «Ce diplôme est écrit sur une feuille de parchemin d'un pied et demi de hauteur sur vingt-deux pouces de largeur; il est percé et déchiré dans plusieurs endroits, noirci et enfumé dans d'autres; il n'auroit pas été possible de déchiffrer certains mots presqu'entièrement effacés sans le secours d'une copie en forme probante rapportée dans un *vidimus* de Philippe de Valois. L'écriture est fort irrégulière, tant pour la forme des caractères que pour la distance qui règne entre chaque mot et entre chaque ligne. La formule de l'invocation expresse est précédée d'une invocation monogrammatique représentée par des sigles, semblable à celle qui se trouve auparavant le nom d'Helisachar.» Dom Eyme a joint à sa description le calque des premiers mots en caroline allongée et de quelques mots en minuscule.

nobis apud Deum aeternae remunerationis rependi non diffidimus. Proinde comperiat omnium fidelium sanctae Dei ecclesiae tam praesentium quam et[a] futurorum industria, quia vir venerabilis Hieremias[b], abba ex monasterio Sancti Martini Majoris[c], quod est constructum prope Turonis civitatem, super alveum Ligeris, obtulit obtutibus nostris auctoritatem inmunitatis domni et genitoris nostri bonae memoriae Karoli piissimi augusti, in qua erat insertum qualiter idem genitor noster eundem monasterium, ob amorem Dei tranquillitatemque fratrum ibidem consistentium, semper sub plenissima tuitione et inmunitatis defensione consistere fecisset, sed pro rei firmitate postulavit nobis praedictus abba, ut paternum morem sequentes, hujuscemodi nostrae inmunitatis praeceptum ob amorem Dei et reverentiam divini cultus erga ipsum monasterium fieri censeremus. Cujus petitioni libenter adsensum praebuimus et hoc nostrae auctoritatis praeceptum, inmunitatis atque tuitionis gratia, pro firmitatis studio et animae nostrae emolumento, fieri decrevimus, per quod praecipimus atque jubemus, ut nullus judex publicus, neque quislibet ex judiciaria potestate aut ullus ex fidelibus nostris tam praesentibus quam et futuris, in[d] ecclesias aut loca, vel agros, seu reliquas possessiones, quas moderno tempore in quibuslibet pagis et territoriis infra ditionem imperii nostri possidet, quicquid ibidem propter divinum amorem conlatum[e] fuit, quaeque etiam deinceps in jure ipsius sancti loci a Deum timentibus hominibus, ibidem voluerit pietas divina augeri, ad causas audiendas vel freda exigenda[f], aut mansiones vel paratas faciendas aut fidejussores tollendos, aut homines ipsius monasterii tam ingenuos quam et servos super ejusdem terram commanentes distringendos, nec ullas redibitiones[g] aut inlicitas[h] occasiones requirendas nostris nec futuris temporibus ingredi audeat vel ea quae supra memorata

[a] etiam *B*. — [b] Iheremias *B*. — [c] Majoris Monasterii *B*. — [d] ut *B*. — [e] collatum *B*. — [f] exienda *D*. — [g] reddibitiones *B*. — [h] illicitas *B*.

sunt poenitus[a] exigere praesumat[b]. Et[c] liceat praefato abbati suisque successoribus res ejusdem monasterii et rebus vel hominibus ibidem aspicientibus vel pertinentibus sub tuitionis atque immunitatis nostrae deffensione[d], remota totius judiciariae[e] potestatis inquietudine, quieto ordine residere. Et quicquid de praefatis rebus[f] jus fisci exigere poterat, in nostra aelemosina in integrum eidem concessimus monasterio, scilicet ut perpetuo tempore ad peragendum Dei servicium[g] augmentum et supplementum fiat, quatenus ipsis servis Dei, qui ibidem Deo[h] famulari videntur, pro nobis et conjuge prolequc nostra et stabilitate totius imperii a Deo nobis conlati et ejus clementissima miseratione per inmensum[i] conservandi, Dei inmensam[j] clementiam jugiter exorare [delectet]. Hanc itaque auctoritatem, ut pleniorem in Dei nomine obtineat vigorem et a fidelibus sanctae Dei ecclesiae et nostris diligentius conservetur, manu propria subterfirmavimus et anuli nostri inpressione[k] signari jussimus.

Signum (*Monogr.*[l]) Hludowici serenissimi imperatoris.

☧[m] Helisachar[n] recognovi et subscripsi[o]. (*Ruche. — Place du sceau.*)

Data III. nonas decembris, anno Christo propitio primo[p], indictione[q] octava. Actum Aquisgrani palatio regio. In Dei nomine feliciter. Amen[r].

[a] penitus *BC.* — [b] presumat *D.* — [c] Set *B.* — [d] defensione *BC.* — [e] judiciaria *BD.* — [f] in *B;* rebus monasterii *B.* — [g] servitium *D.* — [h] sub *C.* — [i] immensum *C.* — [j] inmensam *C.* — [k] impresione *BC.* — [l] *Le Chrismon est figuré dans* C. — [m] *L'indication du monogramme est donnée par* B; *il est figuré dans D.* — [n] *Le nom d'*Helisachar *manque dans* B. — [o] recognovit et *B;* et subscripsi *omis par* C; B *et* D *figurent la ruche où se perd la fin du mot* subscripsi *et indiquent la place du sceau.* — [p] *Il devait y avoir dans l'original :* imperii nostri. — [q] inditione *D.* — [r] Amen *manque dans* C.

II

843, 29 décembre. — Saint-Martin de Tours.

Charles le Chauve, à la prière de Renaud, abbé de Marmoutier[1], *confirme les privilèges de protection et d'immunité concédés à ladite abbaye par Charlemagne et Louis le Pieux*[2]. (Document interpolé.)

A. Orig. perdu. — B. Cop. du XIIIe s. Arch. de Maine-et-Loire, Cartul. de Chemillé, fol. 75 v°. — C. Cop. de Gaignières, Bibl. nat., ms. lat. 5441⁴, fol. 1, d'apr. A. — D. Cop. de D. Martène, ibid., ms. lat. 12878, fol. 23, d'apr. A. — E. Cop. de D. Ét. Eyme, avec fac-similé du commencement, ibid., *Coll. Moreau*, t. 1, fol. 154, d'apr. A.

a. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. II, p. 746, «ex archivo Majoris Monasterii». — *b*. *Rec. des histor. de la France*, t. VIII, p. 449, n° 27, d'apr. *a*. — *c*. *Gall. christ.*, t. XIV, Instrum., col. 31, d'apr. B., à 844.

Ind. : Georgisch, I, 102; *Table des dipl.*, 1, 210; Böhmer, n° 1548.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei rex. Si erga loca[3] divinis cultibus mancipata, ob amorem Dei eorumque necessitatibus consulentes, qui in eisdem locis supernae pietatis[a] sedulo famulantur, beneficia oportuna largimur, praemium nobis a Domino sempiternae remunerationis[b] rependi minime[c] dubitamus. Proinde comperiat[d] omnium fidelium sanctae Dei ecclesiae tam praesentium[e] quam et futurorum industria[f], quia vir venerabilis Rainaldus, abbas monasterii Sancti Martini Majoris quod est constructum prope Turonis civitatem, super alveum Ligeris, obtulit[g] obtutibus nostris auctoritates immunitatis Augustorum, id est glo-

[a] pietati *BE*. — [b] remuneracionis *C*. — [c] minimae *E*. — [d] compertum sit *C*. — [e] presencium *B*. — [f] industriae *C*. — [g] optulit *B*.

(1) Frère du comte de Tours, Vivien, mentionné comme abbé de Marmoutier jusqu'en 846.

(2) Voir le diplôme précédent.

(3) Les parties en petit texte sont textuellement empruntées au diplôme de Louis le Pieux.

riosae memoriae avi nostri Karoli, beateque recordationis[h] genitoris nostri Ludovici, in quibus erat insertum qualiter idem[i] gloriosissimi imperatores prefatum monasterium, propter amorem Dei tranquillitatemque fratrum ibidem consistentium, sub plenissima tuitione[j] et immunitatis defensione, ⟨quisque[1] in tempore magnae suae potentiae⟩, consistere fecissent; sed pro rei firmitate postulavit clementiam[k] nostram praedictus[l] abbas, ut parentum morem sequentes, hujuscemodi nostrae immunitatis praeceptum, ob amorem Dei et reverentiam[m] divini[n] cultus, erga ipsum monasterium fieri censeremus, quo et antecessorum nostrorum auctoritates erga memoratum locum pietatis gratia ordinatas inviolabiliter decerneremus mansuras et a pravorum inlicitis[o] infestationibus et a callidis occasionibus redderemus[p] securum. ⟨Insuper supplici voce innotuit culmini dignitatis nostrae quatinus[q] concederemus memorato sancto loco ut quisquis ex fratribus ejusdem congregationis[r] de colonis aut servis Sancto Martino olim attributis aliquem nutrierit aut docuerit, ex quacumque sit villa aut beneficio, a nemine inde subtrahatur; sed cujus fuerit alumnus habeat licentiam, si dignus fuerit, ad sacerdotale onus provehere sine aliqua alicujus insultatione. Et hoc ob id postulavit, quia[s] quamplurimi ex ipsis fratribus ex villis Sancti Martini erant diversis, etiamsi[t] in officinis eorum aliquem habuerint servientem, cujuscumque sit conditionis, tantum[u] ut de potestate sit Sancti Martini, a nemine invadatur neque[v] subtrahatur.⟩ Cujus petitionibus[x] libenter assensum[y] praebuimus et hoc nostrae auctoritatis praeceptum, inmunitatis[z]

[h] recordacionis *B.* — [i] iidem *D.* — [j] tuicione *B.* — [k] clemenciam *B.* — [l] predictus *E.* — [m] reverenciam *B.* — [n] dominici *D.* — [o] illicitis *B.* — [p] *C et E notent que le mot* redderemus *était écrit en interlig..e.* — [q] quatenus *C.* — [r] congregacionis *B.* — [s] quare *B.* — [t] et etiamsi *D.* — [u] et *C.* — [v] aut *D;* atque *E.* — [x] peticionibus *BE.* — [y] adsensum *CD.* — [z] immunitatis *BDE.*

[1] Les phrases entre ⟨ ⟩ sont interpolées.

atque tuitionis[a] gratia, pro firmitatis studio et animae nostrae emolumento, fieri decrevimus, per quod praecipimus atque jubemus ut nullus judex publicus neque quislibet[b] ex judiciaria potestate, aut ullus[c] ex fidelibus nostris tam praesentibus quam et[d] futuris in ecclesias aut loca vel agros seu reliquas[e] possessiones quas moderno tempore in quibuslibet pagis et territoriis infra ditionem[f] regni nostri possidet, quicquid ibidem propter divinum amorem conlatum fuit, quaeque[g] etiam deinceps in jus ipsius sancti loci a Deum timentibus hominibus voluerit pietas divina augeri[h], ad causas audiendas vel freda exigenda, aut mansiones vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut homines ipsius monasterii tam ingenuos quam et servos super ejusdem terram commanentes distringendos, nec theloneum[i] aut inferendas, aut rotaticum[j] vel ripaticum[k], seu portaticum[l], sive etiam exclusaticum[m], aut nautaticum[n], vel retiaticum[o], aut herbaticum[p] requirendum, nec[q] ullas redibitiones[r] aut inlicitas[s] occasiones ingerendas, nostris nec futuris temporibus ingredi audeat, vel ea quae supra memorata sunt poenitus exigere praesumat. Sed liceat[t] praefato abbati suisque successoribus cum rebus omnibus ad memoratum monasterium pertinentibus, id est cum agris, vicis, villis, cum omni familia et universa possessione, quae ad ipsam ecclesiam conlata[u] est, vel undecumque moderno tempore [in] quibuscumque provinciis, pagis, locis et territoriis noscitur habere dominium, sub tuitionis[v] atque inmunitatis nostrae defensione[x], remota totius[y] judiciariae potestatis inquietudine, quieto ordine residere; et quicquid de praefatis rebus monasterii jus fisci exigere poterat, in nostra aelemosina[z] in integrum eidem concessimus monasterio ⟨cum praedictis alumnis[a] eorum et servien-

(a) tuicionis *B.* — (b) quilibet *BC.* — (c) nullus *B.* — (d) et *omis B.* — (e) aliquas *B.* — (f) dictionem *DE;* intra *B.* — (g) quoque *B.* — (h) augere *B.* — (i) teloneum *B.* — (j) rotaticam *C.* — (k) ripaticam *C.* — (l) portaticam *C.* — (m) exclusaticam *C.* — (n) nautaticam *C.* — (o) retiaticam *C.* — (p) herbaticam *C.* — (q) ne *B.* — (r) redhibitiones *D.* reddibitiones *B.* — (s) illicitas *B.* — (t) scilicet *D.* — (u) collata *B.* — (v) tuicionis *B.* — (x) defensionis immunitatis nostrae *CDE.* — (y) tocius *B.* — (z) elemosina *B.* — (a) alumpnis *B.*

IMPRIMERIE NATIONALE

tibus omnibus⟩, scilicet ut perpetuo tempore ad peragendum Dei servitium[b] augmentum et supplementum fiat quatinus ipsis servis Dei, qui ibidem Deo famulari videntur, pro nobis et conjuge prolequc nostra et stabilitate totius[c] regni a Deo nobis conlati[d] et ejus clementissima miseratione per inmensum[e] conservandi, Dei inmensam[f] clementiam[g] delectet jugiter exorare[h]. ⟨Si autem quis nostrorum sua cupiditate aut aliqua maligna suggestione hujus praecepti inmunitatis[i] temerarius violator extiterit, primitus multetur nostra offensione, deinde sociato[j] fisco ac regali lege auri libras[k] xxx. coactus exsolvat.⟩ Hanc itaque auctoritatem, ut pleniorem in Dei nomine obtineat vigorem et a fidelibus sanctae Dei ecclesiae et nostris diligentius[l] conservetur, manu propria subterfirmavimus et anuli[m] nostri impressione signari jussimus.

Signum[n] (*Monogr.*) Karoli gloriosissimi regis.

Aenas notarius ad vicem Hludowici[o] recognovit et s. (*Ruche.* — *Place du sceau*[p]).

Data iiii. kal.[q] januarii, indictione vi., anno iiii. regni Karoli gloriosissimi regis. Actum[r] Turonis[s], in monasterio Sancti Martini. In Dei nomine feliciter[t]. Amen.

[b] servicium *B.* — [c] tocius *B.* — [d] collati *B.* — [e] pro immensum *B.* — [f] immensam *CD.* — [g] clemenciam *B.* — [h] orare *C.* — [i] immunitatis *CD.* — [j] socio *B.* — [k] librarum *B.* — [l] diligencius *B.* — [m] annuli *D.* — [n] *Les souscriptions manquent dans* B. — [o] *Hludovici* CD. — [p] *La ruche et la place du sceau sont figurées dans* B. — *Le sceau est ainsi indiqué* D : « Tout au bas de la page on voit les traces du sceau qui avoit été appliqué sur le parchemin, mais il n'en reste plus d'autre vestige que l'incision faite en forme de croix. » — [q] calendas *D;* viii kalendas *B.* — [r] Acta *B.* — [s] in Turonis *CDE.* — [t] feliter *B.*

III

(931, 7 octobre[1]. — Saint-Corneille de Compiègne.)

Raoul, roi de France, à la prière de Hugues, abbé des deux monastères de Saint-Martin et marquis du royaume[2], confirme les privilèges de protection et d'immunité concédés à l'abbaye par Charlemagne[3], Louis le Pieux[4], Charles le Chauve[5] et Eudes[6]; il garantit aux chanoines le maintien de l'attribution aux services de la boisson, de la nourriture et du vestiaire des domaines qui y ont été affectés, leur confirme les terrains, maisons, jardins et mains fermes possédés par chacun d'eux, et leur concède la même faculté qu'ont les chanoines de la basilique de Saint-Martin[7],

(1) Le 7 octobre de la 10e année du règne correspondrait à 932, mais D. Bouquet observe avec raison qu'à cette époque Ansegise avait succédé à Abbon comme archichancelier; il propose en conséquence de corriger *anno x* en *anno ix* et de dater de 927. M. W. Lippert fait remarquer à son tour que cette dernière date n'est pas admissible : les relations de Hugues avec Raoul en 927 ne semblent pas de nature à justifier les expressions employées par le roi à son égard; il est difficile d'admettre la présence du roi à Compiègne en octobre 927, mais surtout le présent diplôme est nécessairement postérieur au diplôme pour Saint-Martin de Tours qui y est visé et dont la date certaine est le 24 mars 931. M. Lippert propose donc de corriger *anno x* en *anno ix* et de dater de 931 ; nous acceptons cette date, mais en observant que l'erreur de chiffre ou de compte devait se trouver sur l'original, car toutes les copies et notamment celles qui dérivent directement de l'original portent : *anno xmo*.

(2) Hugues le Grand, abbé de Saint-Martin de Tours et de Marmoutier depuis 922 jusqu'à sa mort en 956.

(3) Diplôme perdu.

(4) Voir ci-dessus, n° I.

(5) Voir ci-dessus, n° II.

(6) Diplôme perdu.

(7) Le privilège claustral des chanoines de Saint-Martin de Tours, auquel il est fait ici allusion, leur avait été concédé par la disposition suivante d'un diplôme de Charles le Chauve du 5 janvier 845 : « . . .quando alicui ex fratribus dies migrationis ex hoc saeculo evenerit, mansionem quam ipse fecit aut quoquo modo habet, cui libuerit tantum ex fratribus derelinquere queat, sine aliqua contradictione.» (Martène, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 105.) Cette disposition n'a pas été reproduite dans les confirmations générales postérieures et ne figure pas no-

de les donner ou vendre à leurs élèves ou aux chanoines leurs confrères; il confirme en outre les privilèges des rois et des papes[1], *qui avaient décidé que l'abbaye de Marmoutier et celle de Saint-Martin de Tours auraient désormais le même recteur ou abbé.*

A. Orig. perdu. — B. Cop. du xve s., Arch. nat., JJ. 198, n° 63, fol. 62 v°, dans des vidimus de Charles VII, de nov. 1423, et de Louis XI, de déc. 1461. — C. Cop. de D. Étiennot, Bibl. nat., ms. lat. 12772, p. 322 (fragm.). — D. Cop. de Gaignières, ibid., ms. lat. 5441⁴, p. 23, d'apr. A; il signale en outre une copie du xie siècle et des vidimus de Philippe le Bel, d'août 1301, et de Charles VII, de nov. 1423. — E. Cop. de D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* ibid., ms. lat. 12878, fol. 40, d'apr. A. — F. Cop. de D. Housseau, ibid., *Coll. de Touraine,* t. I, n° 163, d'apr. A. — G. Cop. de D. Ét. Eyme, ibid., *Coll. Moreau,* t. 5, p. 116, d'apr. A, avec fac-similé de l'invocation monogrammatique et des cinq premiers mots.

a. D. Bouquet, *Recueil des histor. de la France,* t. IX, p. 571, n° 11, «ex chartul. Majoris Monasterii», à 927.

Ind. : *Table des diplômes,* t. I, p. 389, à 927; E. Mabille; *Catal. . . . des diplômes, chartes. . . relat. à la Touraine contenus dans la Coll. de D. Housseau,* n° 163, à 927; W. Lippert, *König. Rudolf v. Frankreich; Regesten,* n° 14, à 931.

☧ *In nomine*[2] *sanctae et individuae Trinitatis. Omnipotentis Dei misericordia, Rodulfus, Francorum rex. Si petitionibus servorum Dei pro quibuslibet ecclesiasticis necessitatibus aures nostras pulsantium libenter annuimus et ad divinae potentiae in locis Deo dicatis uberius famulandum auxilium porrigimus, id nobis procul dubio* et *ad mortalem vitam temporaliter dedu-*

tamment dans le privilège du roi Raoul du 24 mars 931, dont celui-ci est l'imitation.

[1] Aucun diplôme royal, aucune bulle pontificale, à ma connaissance, n'ont jamais sanctionné l'union des deux monastères qui dura, sauf de courtes interruptions, depuis la concession de Saint-Martin à Robert le Fort en 866 jusqu'à la réforme de Marmoutier par saint Maieul de Cluny vers 982.

[2] Les parties en petit texte italique sont la reproduction textuelle des parties correspondantes du diplôme de Raoul pour Saint-Martin de Tours, du 24 mars 931.

cendam et ad futuram feliciter obtinendam commodum provenire confidimus. Igitur notum esse volumus cunctis sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris, scilicet praesentibus atque *futuris,* quia *adiit serenitatem culminis nostri vir venerabilis, noster quoque satis superque fidelis Hugo, inclitus abba* utriusque monasterii *eximii confessoris Christi beati Martini* ac regni nostri marchio, *humiliter reverenterque deposcens ut monasterium Sancti Martini,* quod ex antiquo sermone Majus Monasterium dicitur, *cum omnibus rebus sibi pertinentibus,* ut sicut antea aliud monasterium sive basilicam ejusdem sancti confessoris, in qua ipse dominus noster Martinus corpore quiescere videtur cum suis omnibus rebus nostrae defensioni commiserat[1], *de more regum predecessorum videlicet nostrorum sub nostrae immunitatis tuitione sive defensionis munimine recipere dignaremur, ut, sicut temporibus* magni Karoli atque filii ejus *Hludowici quondam Augusti, seu etiam* alterius *Karoli* regis *serenissimi, necnon domni Odonis* atque *gloriosissimi regis omniumque predecessorum nostrorum* regum, tam idem tum praelibatum Majus Monasterium quam etiam eaedem ipsae *res* sibi pertinentes *in* quibuslibet *regni nostri partibus consistentes* inconvulso firmitatis jure eatenus ad peculiaria stipendia seu necessarios usus canonicorum ibidem Christo sanctoque ipsius confessori Martino sedulo famulantium, per instrumenta predictorum regum ad laudem nominis Christi conservatae sunt, *ita et nostris temporibus sine aliqua* subtractione *vel diminutione sub nostrae immunitatis defensione consistere et ab omni publica functione ac judiciaria exactione* illas ipsas res *immunes liberasque* fore *decerneremus.* Hac itaque *saluberrima* praefati illius abbatis *suggestione permoti, petitionibus* ejusdem *congruentissimis tanto libentius assensum* praebuimus *quanto* illum *erga fidelitatem* Dei sanctique ipsius Martini ac *nostram* intellexeramus esse devotum; *et insuper id quod sanc-*

[1] Allusion à la confirmation des privilèges de Saint-Martin de Tours par le roi Raoul, du 24 mars 931 (D. Martène, *Thes. anecd.*, I, col. 63; Lippert, *Koenig Rudolf; Regesten*, n° 13), dont la teneur est en partie reproduite par le présent diplôme.

tiendum ille *petebat nostris futurisque temporibus eidem venerabili monasterio ac fratribus* illic *perpetuo degentibus providebamus* constare *proficuum*. Praecipientes igitur jubemus[1] ut nullus judex publicus, aut quislibet judiciariae potestatis, aut ullus ex fidelibus nostris tam praesentibus quam et futuris, in praelibatum Sancti Martini Majus Monasterium, quod est prope Turonicam civitatem, juxta alveum Ligeris situm, seu in ecclesias ad se respicientes sibique subditas, aut loca vel agros et reliquas possessiones, quas in quibuslibet pagis et territoriis infra dicionem regni nostri possidere ecclesia illa dinoscitur, quicquid ibidem propter divinum amorem conlatum fuit vel etiam deinceps in jus ipsius sancti loci a Deum timentibus hominibus voluerit pietas divina augeri, ad causas audiendas vel freda exigenda, aut mansiones vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos aut homines ipsius monasterii tam ingenuos quam et servos super ejusdem terram commanentes distringendos, nec teloneum aut inferendas, aut rotaticum vel ripaticum sive portaticum, seu etiam exclusiaticum, aut nautaticum vel retiaticum aut herbaticum requirendum, nec ullas redibitiones aut inlicitas occasiones ingerendas, nostris nec futuris temporibus ingredi audeat, vel ea que supra memorata sunt penitus exigere presumat. Decernimus etiam atque concedimus benignitate regali pretitulatis canonicis, ad suggestionem ut dictum est atque precatum saepius nominandi abbatis Hugonis, videlicet ut villae quae ad victum eorum potumque necnon et vestimenta deputatae sunt, quarumque nomina in instrumentis regum habentur inserta, absque ulla inquietudine eis perpetuo deserviant; areas etiam sive domos earum tam infra ipsum monasterium quam infra civitatem sitas, ortulos quoque atque ex ipsa potestate manuum firmitates quas unusquisque habet vel habiturus est, regali munificentia ita eis indulgere satagimus ut habeat illorum quisque alumnis suis seu quibuscumque voluerit tantum canonicis, veluti habent fratres congregationis Sancti Martini basilicae,

[1] Les parties en petit texte sont la reproduction textuelle des parties correspondantes du diplôme de Charles le Chauve.

licentiam dimitendi vel si maluerint vendendi. Intulit praeterea etiam nobis idem Hugo abbas multum diligendus, veridico suo et nobili quodam presagio, timere se nimium malis quae et de praesenti locis sanctorum Dei contingunt et de futuro eis deteriora evenire possunt, hoc est quia non solum in laicali sed in ipso ecclesiastico ordine tales esse noscuntur qui eadem loca tamquam ad regendum vel suscipiunt vel suscipere cupiunt, ut rerum ipsorum locorum non rectores verissimi sed pervasores atque rapaces esse velint perversissimi. Propterea libet nobis liberalissima nostra majestate eis, qui hujusmodi sunt nostri obicem precepti usquequaque protendere eosque ab hac malesuada intentione penitus excludere, ita ut nullus alius ab hinc et in reliquum tempus illius Majoris Monastherii rector vel abbas esse presumat, nisi ille tantum qui alterius monasterii sive basilicae Sancti Martini, in qua ipse etiam corpore quiescit, rector vel abbas extiterit, secundum quod in preceptionibus continetur regum et in privilegiis sanctorum apostolicorum habetur insertum. Quicquid igitur de praefatis saepe fati Majoris Monastherii rebus jus fisci exigere poterat, in nostra elemosina eidem concedimus monastherio, ut perpetuis temporibus ad peragendum divinum officium sive servitium fiat augmentum et supplementum quatinus ipsis servis Dei, qui ibi perpetuo famulantur, tam pro domno Odone gloriosissimo rege quam etiam pro domno Rotberto rege serenissimo, pro nobis quoque ac conjuge nostra, nec non pro Hugone dulcissimo abbate et pro stabilitate totius regni a Deo nobis conlati, immensam clementiam Dei delectet exorare. *Si quis autem in tantam prorumpere ausus fuerit* temeritatem *et hoc preceptum nostrum violare presumpserit, non solum in offensam nostram lapsurum, verum* etiam *auri* libras xxx. *se noverit poena multandum, ex* quo *duas partes rectores monastherii, tertiam vero jus fisci recipiat. Et ut haec auctoritas inviolabilem obtineat effectum et a fidelibus sanctae Dei ecclesiae et nostris verius credatur ac diligentius* conservetur, *manu propria subterfimavimus et de bulla nostra solempniter insigniri jussimus.*

Signum domni Rodulfi (*monogr.*) regis serenissimi[1].

Heribertus notarius ad vicem Abbonis presulis necnon archicancellarii recognovit[2].

Data nonas octobris, anno domni Rodulfi serenissimi regis x. Actum Compendio palatio, in ipsa Sancti Cornelii basilica. In Dei nomine feliciter. Amen.

LIVRES OFFERTS.

M. Maspero offre, au nom des auteurs, un ouvrage intitulé : *Les confréries religieuses musulmanes*, publié, sous le patronage de M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, par MM. Octave Depont et Xavier Coppolani (Alger, 1897, gr. in-8°).

«Ce gros volume a été fait sous l'inspiration de M. Cambon, alors gouverneur de l'Algérie. La première partie contient une histoire abrégée des confréries, en partie disparues aujourd'hui, qui se sont formées dans l'Islam à diverses époques; la seconde contient le tableau de celles des confréries qui existent actuellement et surtout de celles dont le siège se trouve ou dont l'activité s'exerce dans l'étendue de notre domaine africain. Les renseignements utilisés dans cette seconde partie, puisés aux sources officielles ou obtenus grâce aux moyens d'action officiels dont les auteurs disposaient, présentent pour nous un intérêt particulier. On sait quel rôle important certaines de ces confréries ont joué dans notre conquête de l'Algérie, les unes pour nous combattre, d'autres moins

(1) «La signature du roi est en lettres longues à l'antique.» (Note de Gaignières.)

(2) «Scellé à plat sur le parchemin à côté du monogramme, en cire blanche, le sceau est en morceaux et presque en poudre.» (Note de Gaignières.) — «Tout au bas de la pièce est l'empreinte du sceau; l'incision faite en forme de croix de Saint-André est d'un pouce en carré; il reste encore quelques vestiges du sceau, un linge cousu sur le parchemin au-dessus et au-dessous de l'incision conserve encore quelques petits morceaux de cire assez blanche; il n'est pas possible de distinguer aucun trait.» (Note de D. Eyme.)

nombreuses pour nous aider : leur rôle ne sera pas moindre dans l'avenir, et quelque ligne de conduite que notre gouvernement adopte à leur égard, il nous est plus que jamais nécessaire de les connaître, soit pour nous servir d'elles, soit pour prévenir ou pour déjouer leurs complots. C'est à quoi cet ouvrage nous sera utile, et il faut remercier les auteurs, comme l'ancien gouverneur général, de nous l'avoir donné si complet.»

M. Jules Girard présente, de la part de M. Georges Radet, *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes* (Paris, 1898, in-8°).

«M. Radet, ancien membre très distingué de l'École française d'Athènes, offre à l'Académie le premier fascicule d'une histoire de cette école, qu'il avait été invité à écrire par le directeur actuel, notre confrère M. Homolle, en vue du cinquantenaire dont la guerre gréco-turque n'a pas permis, l'an dernier, la célébration. Étant à l'Académie le doyen des anciens membres de l'École d'Athènes, c'est à ce titre que j'ai l'honneur de présenter l'ouvrage de M. Radet. Ce premier fascicule contient la partie sinon la plus intéressante, du moins assurément la plus curieuse de la matière qu'il avait à traiter : les deux premières années, la fondation, l'arrivée et le séjour des premiers membres; ce que M. Radet appelle «l'âge héroïque». L'École d'Athènes a été l'œuvre d'un philhellénisme un peu vague, qui comprenait à la fois l'admiration de la Grèce antique, de sa littérature et de ses arts, et la sympathie pour la Grèce moderne. Elle est née aussi d'une pensée politique, le désir de faire prévaloir l'influence française sur celle de la Russie et de l'Angleterre, les deux autres protectrices de la Grèce. De là, à Paris, des incertitudes avant qu'on se décidât à créer la nouvelle école; à Athènes, des tâtonnements et des difficultés, auxquelles vient ajouter le contre-coup de la révolution de Février. Dans ces circonstances, la vie de nos premiers missionnaires d'Athènes, leurs émotions et leurs impressions sont particulièrement intéressantes à retrouver. Ayant vécu plusieurs mois avec quatre d'entre eux, MM. Burnouf, Hanriot, Roux et Gandar, qui avait rejoint, au bout d'un an, la première génération, j'avais pu recueillir presque immédiatement des faits et des souvenirs : M. Radet m'a beaucoup appris, grâce à ses patientes et intelligentes investigations et à la netteté avec laquelle il en a exposé les résultats. Il conduit son récit jusqu'à la crise décisive qui, en 1850, mit en question l'existence de l'École et lui donna son caractère définitif. Vous savez qu'elle fut sauvée par l'intervention de notre Académie, qui la prit sous son patronage, y organisa le travail et en fit avec le temps un centre d'études scientifiques.

«M. Radet me paraît avoir bien saisi les phases par lesquelles a passé l'École naissante, bien compris les divers états d'esprit de ses premiers membres et fait à chacun la part qui lui revenait. Il signale comme fondateurs trois hommes : Salvandy, ministre de l'instruction publique; Piscatory, ancien philhellène et ministre de France à Athènes; Guigniaut, qui, par son zèle et son active sollicitude, a beaucoup contribué à créer l'École d'Athènes et à la conserver. L'Académie me permettra sans doute d'exprimer devant elle la satisfaction que j'éprouve à voir le souvenir de son ancien secrétaire perpétuel, mon beau-père, définitivement attaché par le travail de M. Radet à une œuvre qui lui doit beaucoup. J'ai eu aussi beaucoup de plaisir à retrouver dans une image exacte le premier directeur, M. Daveluy, dont les qualités très particulières étaient sans doute celles qui convenaient le mieux aux débuts de la nouvelle institution.

«La publication de M. Radet est fort belle. Des vues et des portraits (particulièrement ceux de Salvandy, de Piscatory, de Coletti), faits d'après des daguerréotypes, des photographies et des dessins, ajoutent à l'intérêt d'une relation dont la lecture est très agréable. Avant tout, je dois signaler dans les illustrations la reproduction de la belle médaille que notre confrère M. Roty a bien voulu faire pour le cinquantenaire de l'École. Je suis certain que l'Académie accueillera avec faveur cette histoire d'une institution qu'elle a sauvée et organisée et dont elle reste la patronne.»

M. Cagnat dépose sur le bureau de l'Académie deux volumes relatifs à l'archéologie africaine :

1° *Catalogue du Musée Alaoui*, par MM. Du Coudray-La Blanchère et Gauckler; 2e fascicule (Paris, 1897, in-8°). Ce travail est presque entièrement l'œuvre de M. Gauckler;

2° *Catalogue du Musée de Philippeville*, par M. Gsell (Paris, 1898, in-4°). Ce volume forme la première livraison de la 2e série des catalogues illustrés des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*.

M. Ph. Berger a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Pognon, consul de France à Alep, la première partie de ses *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir* (Paris, 1898, in-8°).

«Depuis une cinquantaine d'années, la Mésopotamie a fourni un assez

grand nombre de coupes, en poterie grossière, dont la face intérieure le plus souvent est couverte de longues inscriptions circulaires tracées à l'encre noire. Ces inscriptions, les unes en hébreu carré, d'autres en caractères syriaques ou mandaïtes, contiennent des formules d'imprécation d'une lecture en général très difficile.

«Pendant son séjour à Bagdad, M. Pognon a recueilli une trentaine de coupes avec inscriptions mandaïtes, qu'il a traduites et qu'il publie aujourd'hui. Il semble résulter des renseignements qu'il a recueillis auprès des indigènes et de la position que ces coupes occupent à la surface du sol, où elles sont tantôt renversées, l'ouverture contre terre, tantôt accouplées deux à deux comme un double couvercle, qu'elles étaient destinées à retenir emprisonnés les mauvais esprits et à les empêcher de nuire à ceux en faveur de qui ces inscriptions étaient tracées.

«Quoique l'alphabet mandaïte réponde à un type d'écriture assez archaïque, ces inscriptions ne sont pas en général fort anciennes. Il en est en effet de l'écriture comme de la langue mandaïte qui a existé longtemps avant l'apparition de la secte qui porte ce nom. Certains noms propres comme aussi certains noms de génies portent pourtant M. Pognon à croire que les coupes qu'il publie sont antérieures à la conversion de la Perse à l'islamisme. M. Pognon y a aussi relevé des traces manifestes de gnosticisme, répondant très bien à ce que les auteurs nous apprennent de la doctrine des Mandaïtes. C'est ainsi qu'Adonaï, de même que le démiurge chez les disciples de Marcion, est classé parmi les mauvais génies. Il faut citer encore parmi les esprits mentionnés sur ces coupes «Estra la reine», qui paraît être une altération d'Istar ou d'Astarté.

«Nous espérons que M. Pognon ne tardera pas à faire paraître les suppléments qu'il nous annonce et qui donneront à son travail toute sa valeur. Dès à présent, il faut le féliciter de s'être attaqué avec tant de courage à une étude aussi ardue et d'y avoir apporté une méthode qui paraît de tous points excellente.»

Sont encore offerts :

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, publiée sous la direction de MM. J. Oppert, membre de l'Institut, et E. Ledrain, professeur à l'École du Louvre. La partie archéologique est dirigée par M. Léon Heuzey, membre de l'Institut. 4e volume, n° IV (Paris, 1898, in-4°);

Le collège de Beaupréau en 1763-1764, par M. l'abbé F. Uzureau (Angers, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, etc., d'Angers*);

Répertoire général de la bio-bibliographie bretonne, par M. René Ker-

viler. Livre I[er], *Les Bretons;* fasc. 27 (Cond-Covol), (Rennes, 1897, in-8°);

Mechhed el kaïnât fil khâlik ou el makhloukât (*Coup d'œil sur le Créateur et la création*), par Mikkaïl Efendi Abdallah Gabriel, professeur à l'École du Liban (Beyrouth, impr. du Liban, 1897, in-12);

Die Heimath der Homanen (*Indogermanen*), IV, par M. Schwerdtfeger (Cruttinnen, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 6 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, annonce que la célébration du cinquantenaire de l'École et l'inauguration du monument commémoratif de cette fondation, exécuté par M. Roty, de l'Académie des beaux-arts, auront lieu le 18 de ce mois. M. Homolle exprime le vœu que l'Académie se fasse représenter à cette solennité.

M. Perrot fait connaître que notre confrère M. Collignon, parti pour la Grèce, sera présent à Athènes plusieurs jours avant le 18 avril. Il pourrait être officiellement chargé de représenter l'Académie à la cérémonie et se ferait l'interprète des sentiments de notre Compagnie à l'égard d'un établissement dont elle ne cesse de suivre avec une vive sollicitude les beaux et utiles travaux.

M. Perrot propose d'écrire dans ce sens à M. Collignon une lettre qui lui serait adressée à Athènes, sous le couvert de M. Homolle.

M. Heuzey propose d'adresser en même temps au directeur de l'Ecole un télégramme résumant le contenu de la lettre ci-dessus.

Ces deux propositions sont adoptées.

M. Babelon fait la communication suivante :

«J'ai reçu de M. le Dr Jules Rouvier, de Beyrouth, une lettre accompagnant un long mémoire manuscrit que l'auteur me prie d'analyser devant l'Académie, et qui est intitulé : *Du monnayage alexandrin d'Aradus aux IIe et IIIe siècles avant l'ère chrétienne.*

«Dans ce mémoire, que je vais déposer sur le bureau, M. Rouvier étudie les huit séries monétaires qui sont sorties de l'atelier d'Aradus après Alexandre le Grand, et il s'efforce d'en préciser la répartition chronologique. Les nombreuses monnaies inédites de sa collection particulière, et l'examen intelligent de la composition de trouvailles récentes sont la base des nouvelles recherches de M. le Dr Rouvier et donnent à son travail un réel intérêt scientifique. Il entreprend de démontrer que les dates qui figurent sur un grand nombre des monnaies aradiennes sont toutes supputées suivant l'ère autonome d'Aradus. Autrefois on croyait que les premières séries aradiennes, à types alexandrins, portaient les dates d'une ère dont le point de départ était fixé à l'année où la Phénicie fut délivrée du despotisme perse, soit la bataille d'Issus en 333, soit celle du Granique en 334. Lorsque, personnellement, j'ai rédigé le catalogue de cette série du Cabinet des médailles, je me suis aperçu des difficultés historiques et autres qu'entraînait ce système chronologique, et j'ai proposé de rattacher à l'ère des Séleucides les premières émissions monétaires d'Aradus, de même que celles de Marathus. Parmi les arguments que j'invoquais pour justifier cette rectification, je citais les monnaies alexandrines d'une autre ville de Phénicie, Acé-Ptolémaïs, sur lesquelles l'emploi de l'ère des Séleucides est généralement regardé comme hors de toute contestation. M. le Dr Rouvier, en s'appuyant sur de nouvelles découvertes, fait descendre plus bas encore les émissions monétaires dont il s'agit; il les rattache toutes à l'ère spéciale d'Aradus, dont le point de départ est l'automne de l'an 259 avant notre ère.

«Même s'il y a lieu, comme je le crois, de réserver son jugement définitif sur la théorie de M. Jules Rouvier, elle mérite néanmoins considération, surtout à cause des documents nouveaux sur lesquels elle s'appuie; déjà, dans un travail précédent

communiqué à l'Académie, M. Rouvier a proposé d'heureuses rectifications au sujet des dates inscrites sur les monnaies de Tripolis. J'ajoute que ces questions intéressent non pas seulement les études numismatiques, mais l'épigraphie et l'archéologie, car il peut être utile, pour fixer la date d'autres monuments, de savoir, par exemple, si Aradus s'est ou non servie de l'ère des Séleucides avant de se créer pour elle-même et ses colonies une ère nationale.»

M. Héron de Villefosse annonce que le P. Delattre poursuit avec succès ses fouilles de Carthage. L'exploration de la nouvelle nécropole punique, entreprise sous le haut patronage de l'Académie, a produit d'importants résultats. Parmi les objets sortis des tombes, il faut signaler en première ligne : un sarcophage en marbre blanc et son couvercle, ornés de peintures encore très vives qui, malheureusement, se sont un peu altérées au contact de l'air; des bijoux d'or et d'argent, un très beau collier en pâtes de verre de différentes couleurs, des scarabées, des amulettes de collier de style égyptien et enfin une série de remarquables figurines en terre cuite. L'une d'elles représente une vieille femme décrépite tenant un enfant sur ses genoux. Un des puits funéraires, fouillé à une époque ancienne, avait été comblé avec des débris d'architecture et de sculpture de l'époque romaine. Le P. Delattre a eu le bonheur d'y retrouver la tête d'une statue d'Esculape dont il possédait depuis longtemps le torse au Musée de Carthage, et une statuette de Télesphore qui, à l'origine, était groupé avec cet Esculape. Cette heureuse reconstitution prouve une fois de plus qu'il est très nécessaire de conserver à Carthage même tous les fragments rencontrés dans ces vastes ruines; elle montre combien il est intéressant et important de ne pas les disperser [1].

M. Perrot et M. Dieulafoy ajoutent quelques observations auxquelles répond M. Héron de Villefosse.

[1] Voir ci-après.

M. Bréal donne lecture d'une lettre de M. Sylvain Lévi, qui rend compte de la suite de sa mission. Le jeune missionnaire de l'Académie a trouvé auprès du Gouvernement du Népal l'accueil le plus favorable. Toutes facilités lui ont été données pour ses recherches archéologiques et paléographiques, et il emporte l'espérance que les relations scientifiques entre la France et le Gouvernement népalais seront continuées dans l'avenir.

M. F. de Mély communique à l'Académie une note sur l'inscription d'un anneau trouvé dans le tombeau de l'évêque d'Angers, Ulger, précédemment communiquée à l'Académie[1].

Le P. Scheil, professeur d'assyriologie à l'École pratique des hautes études, fait une communication sur deux rois babyloniens antédiluviens, Arodõs et Adaparos, retrouvés par lui dans un texte cunéiforme de la bibliothèque d'Asurbanipal, à Ninive[2].

M. Oppert présente quelques observations pour appuyer l'assimilation proposée par le P. Scheil. En effet, les formes sont *Alorus* et *Alaparos* : il se peut que *Arad-Ea* et *Adapa* soient les prototypes d'*Adorus* et d'*Adaparus*, avec le changement du *delta* et du *lambda*.

M. Théodore Reinach fait une communication sur l'origine de la tête d'Elché récemment acquise par le Louvre. Il montre par l'analyse des textes, principalement du Périple d'Avienus, que la ville d'Elché, à l'époque présumée de la confection de ce buste (milieu du ve siècle avant J.-C.), s'appelait *Herna* et n'appartenait ni aux Ibères, ni aux Phéniciens, ni aux Grecs, mais aux *Tartessiens*, peuple civilisé dont le siège principal était dans la vallée de Guadalquivir. Le buste d'Elché est l'œuvre d'un artiste ionien, probablement un Phocéen d'Héméroscopion, qui l'a exécuté pour le compte d'une riche famille d'Herna. Elle est grecque par l'art,

[1] Voir *Comptes rendus* de 1896, p. 411 et 447, et ci-après.
[2] Voir ci-après.

tartessienne par le costume, phénicienne par les bijoux seulement.

M. Heuzey présente quelques observations sur cette communication.

COMMUNICATIONS.

LETTRE DU R. P. DELATTRE ADRESSÉE À M. HÉRON DE VILLEFOSSE SUR LES FOUILLES DE LA NÉCROPOLE PUNIQUE DE CARTHAGE.

Saint-Louis de Carthage, le 27 mars 1898.

Depuis ma dernière communication à l'Académie, nos fouilles ont continué avec succès.

Certains puits de la nécropole renferment plusieurs caveaux creusés dans la même paroi, les uns au-dessus des autres, à intervalles inégaux.

Une découverte fort intéressante a été celle d'un grand sarcophage en beau marbre blanc, à moulures peintes. Ce monolithe, avec son couvercle également d'une seule pièce, mesure 2 m. 24 de longueur et 0 m. 77 de largeur. Il a été trouvé au fond d'un puits de 9 m. 90, dans un caveau tout juste assez long et assez large pour le contenir.

La cuve, sur ses quatre faces, est ornée en haut et en bas d'une moulure simple sur laquelle on avait peint, d'une part, une ligne d'oves alternées avec des fers de lance, et de l'autre une ligne de raies de cœur renversées. Les couleurs employées sont le rouge, le bleu, le noir et le jaune. Le bleu, bien conservé tant que le sarcophage est resté dans le caveau, a disparu à peu près complètement aussitôt que le monument a été exposé à l'air et à la lumière.

Le couvercle en dos d'âne est orné de douze acrotères symétriquement disposés aux angles et le long des deux grands côtés.

Cette belle sépulture ne renfermait que le squelette avec quelques monnaies puniques de bronze portant au revers le cheval au galop.

Au fond d'un autre puits creusé à 14 m. 20 dans le rocher, nous avons trouvé un caveau étroit dont l'auge était fermée de dalles. Il semblait que cette sépulture devait contenir quelque objet plus ancien; il n'en fut rien. On y trouva, comme dans les autres, les poteries ordinaires, les lampes puniques de seconde époque, la lampe grecque, avec des monnaies.

Dans ce caveau, ainsi que dans plusieurs autres, nous avons reconnu l'usage des cercueils. Dans les chambres, il y en avait plusieurs placés l'un à côté de l'autre sans se toucher. Ces cercueils avaient été noyés dans un mortier léger qu'on dirait n'avoir été que du sable mouillé, qui s'est durci en séchant, car il s'émiette à la main. Il a eu cependant assez de consistance pour conserver la forme des bières après leur destruction. On en a ainsi le moule montrant la dimension des planches, leur agencement, et conservant des traces de la couleur dont elles étaient peintes.

Les objets composant le mobilier funéraire étaient déposés sur les cercueils et dans les intervalles, de sorte qu'ils se trouvent noyés également dans le mortier qui a rempli tous les vides.

Plusieurs chambres, outre les squelettes des premiers occupants, renferment de petits sarcophages pleins d'ossements calcinés, datant de l'époque où les Carthaginois avaient adopté l'usage de la crémation.

Nous avons continué de trouver dans les tombes, à l'exclusion absolue des poteries ordinaires de la nécropole de Douïmès, les urnes à double oreillon et à queue, forme caractéris-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tique des sépultures puniques de Bordj-Djedid. Deux de ces urnes, sorties d'un même tombeau, portent écrit à l'encre noire le nom d'un Carthaginois, *Eschmounâzar*.

Les lampes puniques continuent à se rencontrer avec leur forme particulière et accompagnées de la lampe grecque.

Le mobilier funéraire est souvent complété par de belles poteries noires, des grains de collier et des amulettes. On a trouvé aussi des œnochoés d'argile et surtout de bronze dont les anses sont toujours très soignées : le point d'attache inférieur est ordinairement une tête barbue à traits siléniques; l'attache supérieure est une tête imberbe. Une de ces anses est particulièrement remarquable; la tête imberbe y est remplacée par la représentation d'un jeune homme tenant entre ses jambes et ses bras l'orifice du vase. Le bronze d'ailleurs se montre encore dans les miroirs, les hachettes, les sonnettes, les poignées de cercueils, les bagues et les monnaies.

On trouve aussi des objets en fer. Outre de nombreux clous, ce sont de grands coutelas, des espèces de truelles plates de la dimension de l'ustensile moderne servant à découper le poisson, des anneaux sigillaires et un strigile.

L'argent est rare et ne se présente que sous forme de bagues revêtues d'une couche d'or excessivement mince, sans consistance. Nous avons encore recueilli un anneau en or du poids de 6 grammes. Trois bagues de ce métal précieux portent un sujet gravé sur leur chaton. Ici, c'est une femme ailée, la tête surmontée d'un globe entre deux cornes; elle tient de chaque main une fleur de lotus. Ce sujet égyptien paraît d'art local. Là, c'est une tête de femme de trois quarts, le cou orné d'un collier. Le troisième chaton porte une tête d'homme de profil, au front chauve ou rasé, à la barbe courte, l'oreille ornée d'un anneau. Le travail est très fin et d'exécution grecque. Nous avons là peut-être le portrait du Carthaginois dont nous avons découvert la tombe.

Un scarabée en pierre dure, verte, présente, gravée sur le plat, une tête de femme de profil, d'un travail également très fin. Elle porte un anneau à l'oreille, et l'agencement de la chevelure, recouverte d'une sorte de casque ou de la peau d'un animal, est d'un curieux effet.

D'autres scarabées ont été retirés des tombes. Aucun, jusqu'à présent, pas plus que les amulettes égyptiennes des colliers, ne porte un signe hiéroglyphique.

Quelques terres cuites méritent d'être signalées à part.

C'est d'abord un nouvel exemplaire de la déesse assise, au manteau s'arrondissant autour du buste en forme de disque Cette figurine, en argile rouge recouverte d'un engobe blanc, est intacte; elle mesure 0 m. 165 de hauteur. La déesse est coiffée d'une stéphané décorée dans le style de certaines statuettes de Chypre et de la Cyrénaïque. Deux masses de cheveux couvrent les tempes, et les oreilles sont ornées de pendants. Trois colliers couvrent le cou et la poitrine. Les bras ne sont pas indiqués. Cette statuette est creuse, à base béante, et porte au revers un trou d'évent fusiforme.

Une autre figurine, haute de 0 m. 10, en argile orangée, représente une vieille femme, assise et tenant sur ses genoux un petit enfant qui, de la main droite, semble la caresser; c'est un type de nourrice, ou mieux peut-être de vieille grand'mère. Le groupe offre un saisissant contraste, celui d'une femme âgée, arrivée presque à la décrépitude, et d'un petit enfant dont l'existence commence à peine et qui sourit à la vie.

Une statuette plus curieuse encore, haute de 0 m. 145, représente une femme à corps de Canope. La tête, malgré les deux épaisses nattes de cheveux tombant sur les épaules, n'a cependant rien d'égyptien dans les traits. La base du buste est ornée d'une bande rouge correspondant à l'orifice du vase qui forme le corps. Deux ailes abaissées, dont la partie supé-

rieure est peinte en bleu, se rejoignent en avant au pied du vase. L'espace laissé libre entre les ailes est occupé, dans sa plus grande largeur, par une sorte de médaillon ressemblant à un cœur dont la partie inférieure serait arrondie.

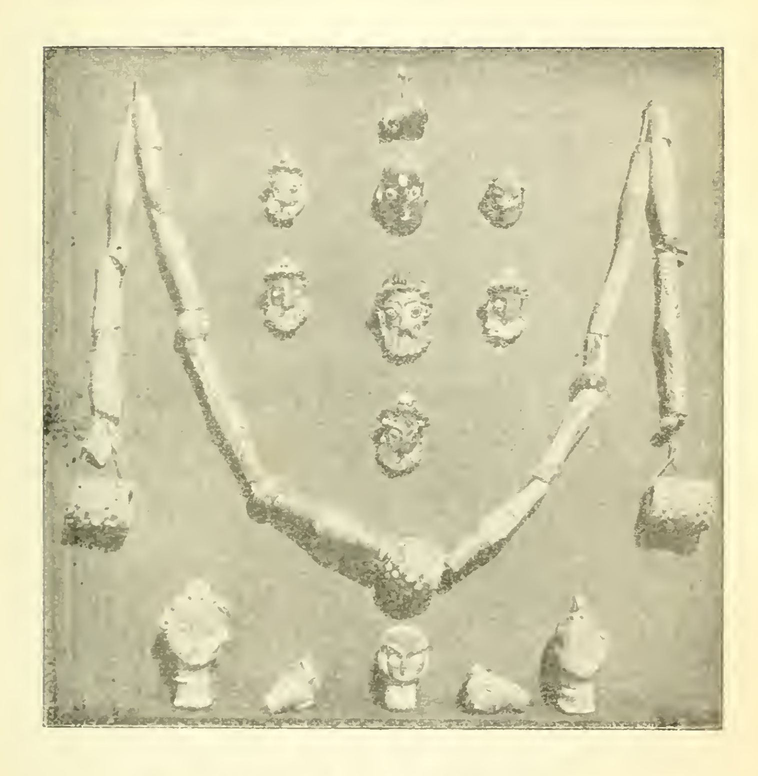
Mais une découverte que je ne puis passer sous silence, dans ce compte rendu sommaire, est celle d'un énorme collier tout entier composé d'éléments formés de verre, de pâte de verre et de faïence émaillée (v. la planche ci-contre). On y voit de grosses billes bariolées, des cylindres hérissés de globules en relief, des disques à cercles concentriques, des tubes moirés fusiformes, atteignant jusqu'à 0 m. 125 de longueur, des têtes de chien et de bélier, et enfin une série de masques d'un singulier effet, analogues à celui que donne M. Perrot sur la pl. X du vol. III de son *Histoire de l'art dans l'antiquité*.

Voici la description d'un de ces masques, haut de 0 m. 07. C'est une tête barbue à face blanche, au nez arqué, avec des yeux de hibou qui se détachent en bleu foncé sur le ton pâle du visage. La chevelure est figurée par une ligne continue d'anneaux en pâte également bleue. Les moustaches sont formées de deux mèches de verre bleu en tire-bouchon. La barbe, qui a quelque chose d'assyrien, se compose d'une rangée des mêmes mèches disposées en éventail. Les oreilles sont chacune ornées de deux globules en pâte jaune. Ce masque, d'aspect si bizarre, rappelle, par ses couleurs blanche et bleue, certaine céramique française du moyen âge.

Dans d'autres masques, la peau du visage, au lieu d'être blanche, est tantôt jaune, tantôt noire, et même bleu verdâtre.

Trois masques, munis d'un pied cylindrique, sont imberbes.

La tombe qui nous a fourni ce curieux collier renfermait aussi un œil d'Osiris en albâtre, à double face, long de 0 m. 07 et large de 0 m. 06.



[illegible] EN PÂTE DE VERRE

trouvé dans une sépulture punique à Carthage

Telles sont les principales pièces de l'époque punique recueillies dans la nécropole.

En dehors des puits funéraires, nous avons exhumé de la couche de terre et de décombres qui recouvre le rocher quelques-unes de ces stèles, si communes à Carthage, offrant l'image d'une femme debout, la main droite levée, des fragments de figurines de terre cuite, des anses de brasier et des marques céramiques d'amphores grecques de fabrication rhodienne.

La période romaine a laissé aussi des traces sur l'emplacement de la nécropole. Un des puits funéraires en partie déblayé, puis comblé sans doute par les Arabes, renfermait, au milieu de la terre qui le remplissait, des marbres sculptés, des fragments de corniches et de pilastres, des portions de belle corniche en plâtre moulé et peint, une statuette du dieu Télesphore (haut. 0 m. 40) et quelques débris d'inscriptions. Un de ces débris est gravé en beaux caractères, rehaussés de peinture, sur une bande de marbre numidique.

Le voisinage de ce puits nous a aussi réservé d'autres surprises, entre autres une belle statue de Pomone, haute de 1 m. 42, à peu près intacte, et une tête d'Esculape. M. Gsell, de passage à Carthage, m'accompagnait aux fouilles au moment où l'on venait d'exhumer la tête d'Esculape, et je lui fis part de mon impression que cette tête devait appartenir à une statue incomplète, entrée depuis plusieurs années dans notre musée. Nous revînmes ensemble à Saint-Louis, et ce fut avec une vraie satisfaction que je replaçai la tête en question sur le tronc dont elle avait été depuis si longtemps séparée. Au même moment, M. Gsell me faisait remarquer à son tour que notre Télesphore pourrait aussi avoir fait partie de la même statue. Sa conjecture était fondée : aussitôt Esculape, qui venait de retrouver sa tête, se complétait par la juxtaposition

de Télesphore à ses pieds. La statue mesure 0 m. 92 de hauteur; il ne lui manque plus qu'une portion du bras droit et le *modius,* qui d'ailleurs était mobile. Cette heureuse reconstitution prouve une fois de plus l'intérêt qu'il y a à conserver sur place les pièces de sculpture incomplètes et combien il est important de ne pas les disperser. Ces jours derniers encore, un de mes confrères, le R. P. Gabory, supérieur de l'institution Lavigerie, ramassait dans les ruines de la basilique de Damous-el-Karita un bras de statuette que je reconnus pour appartenir à un personnage des remarquables bas-reliefs de la Vierge et de l'apparition de l'Ange aux bergers. Hier j'avais le plaisir de retrouver la place exacte de ce fragment.

L'INSCRIPTION DE L'ANNEAU DE L'ÉVÊQUE ULGER;

NOTE DE M. F. DE MÉLY.

L'inscription, B. E. S. T. A. R. A. †, *THEBALGUTGUTTHANI* de l'anneau de l'évêque d'Angers, Ulger, trouvé dans son tombeau en juin 1896, a donné lieu à une discussion fort intéressante. Après la présentation de la note de M. Delisle à l'Académie[1], MM. Deloche[2] et Oppert ont fait différentes remarques très ingénieuses; enfin M. Babelon a placé la question sur son véritable terrain, dans son rapport au Comité sur le travail de M. l'abbé Urseau. Je m'en étais également occupé à cette époque; j'en avais causé avec M. Fröhner; ce savant vient de recevoir de Rome un de ces anneaux cabalistiques que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie.

En même temps, il me donnait une réponse à quelques-unes des questions soulevées par cette découverte.

[1] 16 octobre 1896.
[2] 6 novembre 1896.

Je suis heureux de la mettre en lumière, parce qu'elle précise le lieu d'origine de ces anneaux mystérieux.

L'évêque Ulger portait une bague cabalistique anglo-saxonne. Ces bagues, généralement à pans coupés, sont assez nombreuses. On vient même de m'en envoyer une de Rome.

†AWGVTGVTTHEBALGVTTANI

Voici celles qui se rapprochent le plus de l'anneau d'Ulger :

1. Anneau plaqué d'or, trouvé dans le Worcestershire (*Archæol. Journal*, III, 367) :

† *Theba[l]*[1] *guth guthani.*

2. Anneau d'or trouvé dans le Wiltshire (*Archæol. Journal*, V, 159). Il est très curieux à cause des lettres grecques Γ, γ, ϑ qui y sont gravées :

ϑhbal γuϑ Γuϑani.

3. Anneau plat en or, trouvé dans le Glamorganshire (*Archæol. Journal*, III, 358) :

Ligne ext. : † *zara. zai. dezevel*
Ligne int. : *đebal. gut. guttani.*

4. Anneau en or, trouvé dans la forêt de Rochingham (*Archæol. Journal*, III, 358) :

Ligne ext. : † *guttu : gutta : madros : adros.*
Ligne int. : *Thebal : adros : adros* ⁘

5. Enfin celle de Rome, en argent, a 12 pans coupés. On y lit :

|†A|ωG|VT|GV|TT|HE|BA|LG|VT|TA|NI| |

Bien que partageant l'avis de M. Babelon sur les interprétations proposées par de nombreux savants allemands, qui prétendent trouver ici le nom des Goths et de Gutan, ne

[1] Le fac-similé donne *Thebai*.

l'acceptant pas, par conséquent, il n'en est cependant pas moins dans leur explication un point à retenir : l'anneau à caractères de Petrossa, portant une inscription en runes anglo-saxonnes, donne la lecture GVTANI OD HAILAG. Les érudits allemands semblent absolument d'accord sur GVTAN et HAILAG. M. Odobesco y voit une invocation, un souhait de santé, en faisant observer que HAILAG est une forme de *heilig* et que *sacer* et *salvus* pourraient être mis l'un pour l'autre.

Or, il y a quelques jours, dépouillant le *Hierogazophylacium Belgicum* d'Arnold Rayssius, je ne fus pas peu surpris de trouver au milieu du catalogue des reliques de l'abbaye de Vigogne l'anneau de saint Blaise, évêque de Sebaste, ainsi décrit :

« On y lit en caractères romains sur la partie externe :

« † GHEBAL. GUTH. GUTHENSIS. GUTHANI.

« Et sur la partie interne :

« † NAI † GUBA. VBA. GOTA. »

Les religieux de l'abbaye, préoccupés de la signification de ces mots inconnus, en avaient demandé l'explication à un homme très savant et très célèbre, Josephus Barbatus Memphiticus, professeur de langues orientales, qui leur avait donné la réponse suivante :

A l'extérieur : *Adflictus in Guth Guthensis.*

A l'intérieur : *Gemens et veni Goutah, quæso salvum me fac;* ajoutant que c'étaient des caractères hébraïques.

De toute évidence les mots que nous lisons ici ne sauraient se traduire textuellement par la phrase de Joseph Barbatus; mais sa qualité de *Memphiticus,* c'est-à-dire de cabaliste, me fait très volontiers accepter une traduction qui ne peut cer-

tainement être expliquée que par la clef d'un grimoire inconnu, mais que nous rencontrerons peut-être quelque jour.

Il y a deux sortes de formules cabalistiques. Les unes sont essentiellement païennes et proviennent de l'antiquité; les *Lapidaires grecs,* sans donner leur signification, probablement déjà perdue au IIe siècle, fournissent leurs représentations et indiquent leurs vertus magiques. Les autres sont des formules nettement chrétiennes; M. Babelon en signale quelques-unes et M. Le Blant en a traduit beaucoup. On ne saurait hésiter ici; il est certain que les anneaux d'évêques devaient porter des formules chrétiennes : l'A et l'Ω que nous avons ici en sont une preuve. Mais, si nous n'avons pas une certitude complète au sujet de l'explication cabalistique, l'origine anglo-saxonne de ces anneaux proposée par M. Fröhner me semble absolument confirmée par l'inscription à peu près similaire de l'anneau de Petrossa. Il est même un détail qui ne doit pas nous échapper. M. Fröhner signale précisément l'intérêt des lettres grecques Γ et ϑ de l'inscription de l'anneau d'or n° 2, trouvé dans le Wiltshire; il est à remarquer que le Γ est précisément le G du *Calendarium Gothicum* de l'Ambrosienne de Milan, et que le ϑ correspond au *d* du Nord, que nous lisons sur l'anneau n° 4. La communauté d'origine est donc évidente : les runes anglo-saxonnes la précisent.

Quant à l'explication de Josephus Barbatus Memphiticus, elle me semble bien curieuse : ce « quæso salvum me fac » n'est-il pas précisément le souhait supposé par M. Odobesco dans le mot HAILAG de l'inscription runique?

Par exemple notre cabaliste n'explique pas GVT GVTHENSIS, mais l'origine anglo-saxonne ne nous autorise-t-elle pas à voir dans GVT le *God* « Dieu » surtout précédé d'AΩ?

La voie indiquée par M. Babelon semble donc la seule à suivre : nous paraissons avoir le sens; il faudrait maintenant pouvoir en donner la clef.

Reste B. E. S. T. A. R. A.; je l'interroge vainement. Peut-être la *Concordance* de la Bible finira-t-elle par nous expliquer cette énigme, comme elle a fourni l'explication de VRS « *Vade retro Satanas* ». Mais, ce qu'il faudrait savoir tout d'abord, c'est si la pierre gravée représente bien une fourmi. Le *Bestiaire grec* ne donne à la gravure de Μύρμηξ aucune formule cabalistique; les remèdes magiques dérivant de son empreinte ne fournissent non plus le moindre renseignement.

LE ROI ADAPAROS;

NOTE DU R. P. V. SCHEIL.

De la collation des textes cunéiformes, là où elle est possible, avec les fragments de Bérose, soit dans les récits de la Création et du Déluge, soit dans l'histoire du second empire babylonien, il résulte clairement que cet auteur est digne de foi, qu'il travaillait sur de bonnes sources et les résumait fidèlement.

A n'en pas douter, une littérature cunéiforme complète confirmerait admirablement l'œuvre complète de Bérose.

Nous ne possédions pas jusqu'à ce jour de document assyrien se rapportant à ces rois primitifs de l'époque mythique, qui précédèrent le Déluge, et dont Bérose s'occupait au deuxième livre de son histoire.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le premier texte qui comble cette lacune. Il est d'origine babylonienne et se lit sur un fragment de barillet de la bibliothèque d'Asurbanipal, trouvé récemment à Koyoundjik, et m'appartenant en propre.

En recueillant chez les copistes de Bérose tout ce qui a trait aux origines de la société et du gouvernement, nous apprenons que dans la première année du monde, sur les bords de la

mer de Chaldée, là où elle touche la Babylonie, apparut Oannès ou Oès. Cet être merveilleux, divin, dont la forme tenait de la nôtre et de celle du poisson, passait le jour parmi les hommes, leur enseignant les lettres, les sciences et les arts, et les quittait le soir pour rentrer dans la mer. Il leur procurait certains aliments qui ne pouvaient être que du poisson. Selon les uns, il ne prenait lui-même aucune nourriture; selon d'autres, il était ichtyophage.

Fondateur de la société, il institua le premier roi, un Babylonien du nom de Arodôs.

Après la mort d'Arodôs, son fils Adaparos lui succéda. Puis régnèrent huit autres rois, jusqu'au Déluge.

En même temps que les rois et jusqu'à Erodanχos, apparurent des successeurs d'Oannès. Sous Arodôs, le grand Oannès agissait par lui-même. Sous Adaparos, il semble se confondre avec le roi. Depuis lors, on compte un Oannès par règne. Tous continuaient le rôle du premier législateur et révélateur, et expliquaient en détail ce qu'il avait enseigné sommairement.

Voici le nouveau texte confirmant ces données depuis Oannès jusqu'à Adaparos inclusivement :

..... taš]imtum .....
kibitsu kîma kibit ilu ..... lu-u ma?-ti
uznâ rapaštum ušaklilšu uṣurat mâti mulumu
ana šuatum nimeqa iddinšu napištu daritu ul iddinšu,
ina umešuma ina šanâti šinâti[1] abkallum mar Urudug
ilu Ea kîma riddi ana amiluti ibnišu
abkallum kibitsu mamman ul ušamriṣ
liêum atraḫasisa ša ilu Anunnaki šuma
ibbû ellim qati pašišu mušte 'u parṣî
itti nuḫatim šipti nuḫatim muta ippuš

[1] Ou *limnâti* «mauvaises».

itti nuḫatim šiptu ša Urudug ippuš
akala mê sa Urudug umišamma ippuš
ina gatišu elliti paššura iqutti
u baluššu paššura ul ibbattar
elippi umaḫir bu'uri uddaku ûm ša Urudug ippuš
enumišu Adapa mâr Urudug
[e] sir ilu Êa ina mayali ina šadadi
umišamma šigar Urudug îššar
ina kâri elli KAR. UD. SAR elippi Šaḫḫitum irkabma
šâru i]zîqannima elippišu ikkišu ašbu
kala] muššî elippišu umaḫḫir
ina tamti rapašti

(Arad-Ea)..... possédait la sagesse.....
Sa volonté était efficace comme celle du dieu .....
Êa lui donna un vaste entendement, pour tracer la législation du pays[1];
il lui donna l'intelligence, mais il ne lui donna pas une vie éternelle.
Ensuite, en ces années-là, Êa créa
pour gouverner l'humanité, le prince Mar-Urudug (« l'Éridien »),
un prince dont la volonté ne fut pas enfreinte,
un héros, un Xisuthros (« comble de sagesse ») dont les Anunnaki
proclamèrent le nom, aux mains pures, pontife cultivant la religion;
ce héros est l'auteur de prodiges comme médecin, d'oracles comme médecin;
il est l'auteur de prodiges comme médecin, des incantations d'Éridu!
Chaque jour, il produit la nourriture et le breuvage d'Éridu.
De ses mains pures, il présente le mets;

[1] Cf. mon Nabon. *Rec. des Trav.* XVIII, col. X, 43-45..... *ša ultu umê ulluti mulumu bunannêšu*, « dont la figure avait été dessinée depuis les temps antiques ».

sans lui nul mets n'est consommé,
(Car) il montait un vaisseau, et chaque jour, de grand matin, il faisait la pêche pour Éridu!
En ce temps-là, Adapa, Mar Urudug (« l'Éridien »)
installait Èa, dans un traîneau à lit
et chaque jour franchissait la porte d'Éridu;
sur le quai splendide de KAR. UD. SAR, il montait sur sa barque « *šaḫḫitum* ».
Le vent poussait la barque; lui-même était assis au milieu,
toute la nuit, il menait sa barque
sur la vaste mer!

Il résulte bien de ces textes que Èa est le créateur de l'humanité et l'organisateur de la société. Sans doute, ailleurs, l'origine des vivants est attribuée à la vertu commune des dieux. Mais cette manière de parler générale n'exclut pas l'idée qu'un dieu spécial fût proprement le créateur des hommes; tel est Èa appelé *le Potier, Èa ša pahari* (IV R. 58, n° 5, 37), parce que, à la manière du Khnoum égyptien, il pétrit le limon et l'anime. Marduk aussi est dit créateur, mais il est le fils de Èa. Aruru forme Èâbani, mais elle est le mandataire, sinon le doublet féminin de Èa, et elle appelle sa propre œuvre : *Œuvre d'Èa* (Nimr. Ep. 8, 30).

D'après notre texte, c'est à Éridu, à proximité de la mer, que Èa réside :

Son promenoir est à Éridu, abondance de vie,
Sa résidence, dans le monde d'en bas;
Son sanctuaire, c'est la couche du dieu de la mer.
Dans sa maison transparente qui ombrage comme un verger, personne n'entre.

(IV R., 15, 51 *b*.)

C'est là qu'il se livre à la navigation, car il est aussi nommé Èa le navigateur (*Èa ša malaḫu*, II R. 58, 62); à l'art de guérir, car il est Nin-azu « Seigneur-médecin ».

C'est dans cette contrée qu'il crée et forme la société humaine, et qu'il la protégera un jour contre le Déluge.

Cet Êa n'est autre que Oès.

Oannès n'est autre que *Êa-nunu,* qui signifie soit Êa-poisson, soit Êa d'Éridu.

Dans notre texte, Êa forme donc (comme il avait fait Uddušu-Namir, lors de la descente d'Ištar aux Enfers) deux nouveaux personnages : l'un d'eux (son nom manque) est institué premier roi de Babylonie; car c'est de lui qu'il est écrit : « En le créant, Êa lui donna une vaste intelligence, pour qu'il fondât les lois, base de la société humaine. » La royauté exista dès lors, et la première investiture en venait du Créateur lui-même.

Une sagesse pareille à celle des dieux fut départie à ce prince, mais non une vie durable, soit que son règne fût court, soit qu'il ne fût pas appelé comme son successeur à partager avec les dieux les honneurs de l'immortalité.

C'est donc bien le même dont Bérose dit qu'il fut choisi directement par le divin Oannès, pour gouverner les peuples. Cet auteur l'appelle Alôros ou Adôros (ou mieux Arodôs), qui contient vraisemblablement, dans sa forme originale restituée, le nom babylonien de *Arad-Êa* qui est aussi celui du batelier des Enfers dans l'Épopée de Nemrod (X, XI).

Bérose en fait un *Babylonien;* mais ce mot a évidemment un sens très large et couvre Éridu. D'ailleurs le fait que le même idéogramme *Urudug* 𒉣𒆠 signifie aussi bien Éridu que Babêl expliquerait au besoin une confusion.

Après la disparition d'Arad-Êa, Êa crée comme « pasteur de l'humanité » Mar Urudug « l'Éridien », dont le nom spécifique était Adapa. Le texte n'en fait pas un roi d'Éridu seulement, mais « un roi de l'humanité ».

Or ce fils du premier roi que la divinité elle-même avait institué, ce successeur qui s'appelle Adaparos, dans Bérose,

peut-il être un autre que notre Adapa, dont le nom n'a été modifié que pour recevoir une terminaison grecque, et qui remplace, d'après le texte cunéiforme, celui à qui le premier Èa avait conféré le sceptre du pays?

Nous avons vu que de nouveaux Oannès continuaient l'œuvre de civilisation entreprise par le premier.

Or tout ici est ohannique, si je puis m'exprimer ainsi.

Notre Adapa est à son tour le guide des peuples, un *Atraḫasis*, un guérisseur habile comme Êa-Oannès, un exorciste puissant, auteur de ces incantations d'Éridu, encore fameuses sous Asurbanipal qui les fit recopier (*šiptu ša Eridu*, IV R., 15.15*, *pass.*). Il connaissait les secrets de l'Écriture, puisque un roi babylonien se vantera quelque mille ans plus tard de les tenir du dieu Adapa. Marin et pêcheur, il nourrit ses sujets, comme Oannès; comme celui-ci, il se retire la nuit pour naviguer sur la vaste mer.

L'ohannique Adapa ne peut donc être que l'Adaparos bérosien.

La suite de l'histoire fabuleuse d'Adapa, deuxième roi, n'est-elle pas rapportée sur la 240e tablette d'El-Amarna (série de Berlin)? J'en ai donné la première analyse en 1891, dans la *Revue des religions* (p. 162).

Pendant une de ces pêches, le monstre féminin, Šutu, ou vent du sud, faillit noyer Adapa; celui-ci irrité lui brisa les ailes.

De là, courroux d'Anum; Èa envoie son fils vers le dieu du ciel pour l'apaiser.

Avec le secours de Tammuz et Izzida, la réconciliation se fait; mais Adapa, se souvenant des conseils de son créateur, refuse un aliment de vie et un breuvage de vie qu'Anu lui offrait.

Èa saurait bien, pensait-il, lui procurer un jour l'apothéose

ou l'immortalité, de la manière la plus convenable à tous deux.

Et en effet (d'après un fragment indéchiffré du *Mus. Brit. Proceed.*, XVI, 274), nous le retrouvons, un jour, en présence d'Anum, opérant des prodiges dignes d'un dieu, pareils à ceux qui firent acclamer Marduk *roi* par l'assemblée des dieux au IVe chapitre du récit de la Création (Delitzsch, p. 80).

«Disparais», dit-il à un vêtement, et il disparaît.

«Reviens, ô vêtement», et le vêtement reparaît.

Anu s'exclama fort sur cette production d'Êa :

«De tous les dieux célestes et terrestres qui en ferait autant (dit-il)?»

Et il octroie par décret divin, à Adapa, de race humaine (*zêr amelûti*), une principauté éternelle.

Dès lors Adapa fut assimilé à Marduk, quand Marduk lui-même n'était pas assimilé à Bêl. Son nom d'Eridien «*mar Urudug*» l'y prédestinait.

Sennachérib dit avoir reçu du dieu Adapa le don d'intelligence, et, dans sa piété, il le place entre Êa et Assur (Lay., 38, 4).

Šamaš-šum-ukîn rapporte qu'il en a appris les mystères et les secrets de l'écriture cunéiforme (Lehm[a]., 1, 13).

Comme dieu des lettres, Adapa-Adaparos méritait, je pense, d'être présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le nouveau texte qui nous parle de sa création et de son règne ohannique est vraiment une page des sources de Bérose.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, janvier-février 1898 (Paris, 1898, in-8°).

Sont encore offerts :

Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du Département des manuscrits pendant les années 1896-1897; inventaire sommaire par Henri Omont (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*);

Inventaire sommaire des Portefeuilles de Fontanieu conservés à la Bibliothèque nationale, publié par le même (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue des Bibliothèques*);

Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, publié avec une introduction et des tables par M. Jean-Auguste Brutails, archiviste de la Gironde (Bordeaux, 1897, in-8°; publication de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux);

Phonologie esthétique de la langue française, par M. J.-E. Blondel (Paris, 1898, in-8°);

L'Académie royale des sciences de Berlin adresse à l'Académie un exemplaire de la *Prosopographia imperii Romani, sæc. I, II, III* (Berlin, 1897, 2 vol. in-8°).

M. G. Paris présente, de la part de l'auteur, *Les vieux chants populaires scandinaves,* études de littérature comparée, par Léon Pineau. I. Époque sauvage. *Les chants de magie* (Paris, 1898, in-8°).

« Le livre de M. Pineau mérite toutes les sympathies de l'Académie. Il nous révèle tout un monde de grande poésie qui était à peine connu en France. Sur l'antiquité et la signification mythique des vieux chants scandinaves, on peut trouver les idées de M. Pineau un peu téméraires et contestables. Mais elles sont appuyées sur des recherches de première main, dont la valeur a été pleinement reconnue dans les pays scandinaves eux-mêmes, où l'auteur est allé à plusieurs reprises recueillir et vérifier les matériaux de son travail. On ne peut que souhaiter de

voir bientôt paraître les deux volumes qui doivent compléter cette œuvre intéressante. L'œuvre fait honneur à l'esprit d'investigation scientifique de notre pays, et je suis très reconnaissant à M. Léon Pineau d'avoir inscrit mon nom sur la première page. »

SÉANCE DU 15 AVRIL.

Le Président de la Société centrale des architectes écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome à qui devra être décernée, cette année, la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques,

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Comité formé pour la célébration du centenaire de Vasco de Gama adresse à l'Académie une circulaire dans laquelle il annonce que cette cérémonie aura lieu le 28 avril, à 3 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère M. Schefer, et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie, par un vote au scrutin, décide qu'il y a lieu et fixe au vendredi 20 mai la date de l'examen des titres des candidats au fauteuil vacant.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations sur la grande inscription phénicienne récemment découverte, à Carthage, par le R. P. Delattre et dont MM. de Vogüé et Ph. Berger ont déjà entretenu l'Académie [1].

[1] Voir ci-après.

M. Barbier de Meynard est désigné pour faire partie de la Commission du prix Stanislas Julien, en remplacement de M. Schefer, décédé.

M. Senart donne lecture d'une note de M. Grenard, qui a pour objet d'identifier, avec le monastère appelé *Gosringa* par le pèlerin bouddhique Hiouen Th'sang, la localité où a été découvert le très ancien manuscrit en caractères kharoshṭhi que la mission Dutreuil de Rhins a rapporté des environs de Khotan et dont M. Senart a précédemment donné la description à l'Académie, en en signalant la haute importance. Cette note fixe, en même temps, l'emplacement ancien, antérieur à l'islamisme, de la ville de Khotan.

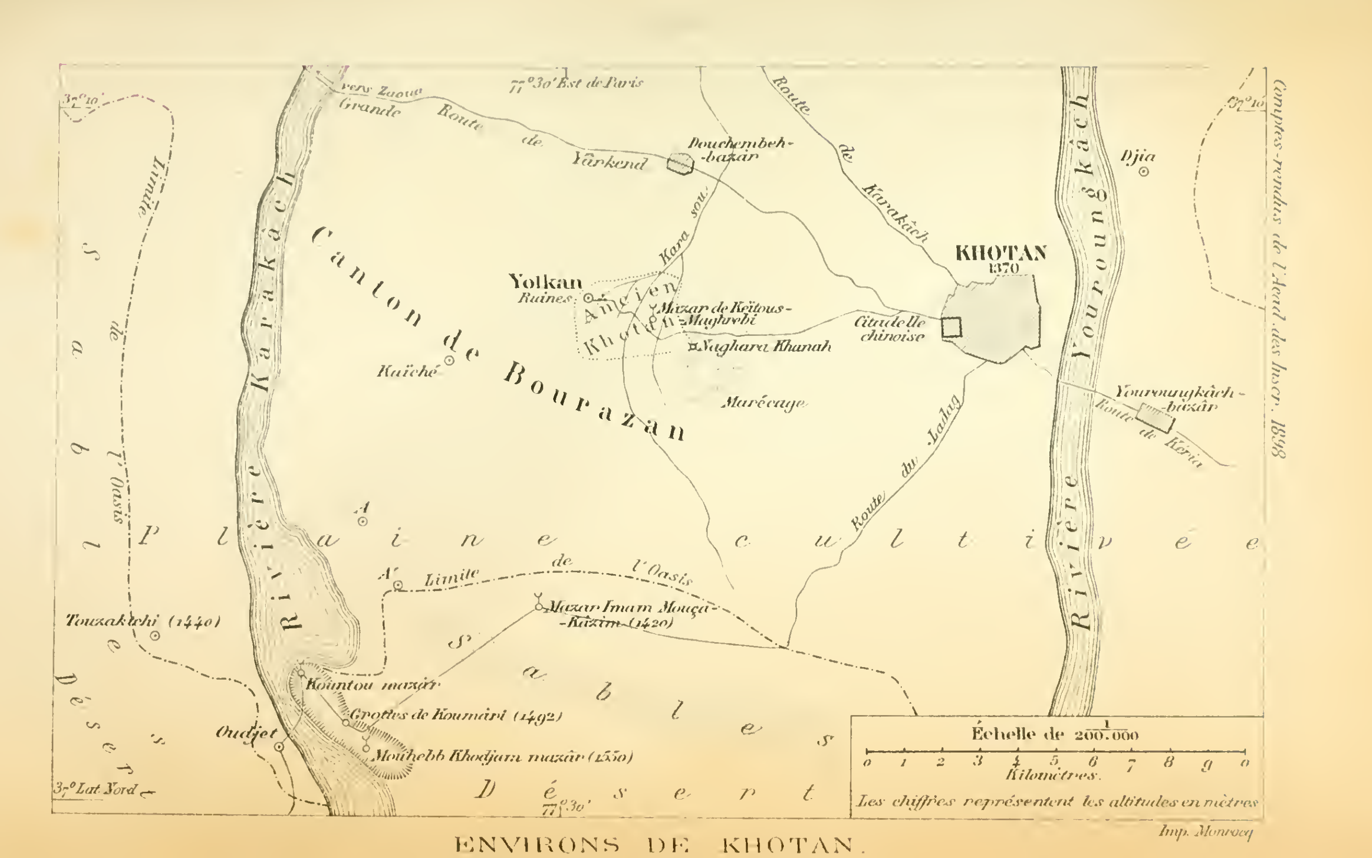
A vingt lis au sud-ouest de Khotan, disent les Mémoires de Hiouen Ts'ang (trad. St. Julien, II, 229), s'élève la montagne à deux sommets, nommée K'in-chi-ling-kia, du sanscrit Gochringa, «les cornes de bœuf». Dans les flancs de cette montagne sont creusées des cavernes où un arhat est plongé dans l'extase. Les Annales des T'ang [1], en répétant l'information de Hiouen Ts'ang, assurent qu'il y avait là non pas un simple ermitage, mais un monastère où l'on voyait une statue lumineuse du Bouddha. Il est possible que ce monastère ait été construit postérieurement au passage de Hiouen Ts'ang. Ces cavernes sont précisément celles de Koumâri, où a été trouvé le manuscrit kharoshṭhi de Dutreuil de Rhins. Pour démontrer cette identité, il faut partir de ce fait que la ville de Khotan, à l'époque de Hiouen Ts'ang, n'était point située sur l'emplacement de la ville actuelle, mais plus à l'ouest entre le village de Yotkân et Naghara Khanah (la maison du tambour = la citadelle). Ceci résulte : 1° de la tradition indigène; 2° des ruines de l'ancienne ville que Dutreuil de Rhins et moi avons découvertes à Yotkân; 3° d'un texte chinois.

Les indigènes, dont les traditions sont beaucoup moins fantaisistes qu'on le pourrait croire au premier abord, assurent que les ruines d'une très haute et très vieille muraille de terre battue, que l'on appelle Naghara Khanah, sont les restes de la citadelle de ce qui était la capitale du pays avant l'islamisme. Un certain Keïtous du Maghreb, ambassadeur des

[1] VIIe-IXe siècle.

musulmans, aurait été tué au milieu de la ville, et l'on montre aujourd'hui son tombeau entre Naghara Khanah et Yotkân. A Yotkân nous avons rencontré, au milieu de terrains ravagés par les eaux, des traces d'une ancienne ville, et les objets que nous avons trouvés dans ce lieu sont en plus grande quantité, ont plus de valeur et remontent à une plus haute antiquité que ceux que l'on trouve dans toutes les autres ruines des environs. Cette ville, à en juger d'après les débris que nous en avons vus, a dû subsister depuis un temps indéterminable, avant le IIIe siècle avant notre ère, jusqu'aux environs du Xe siècle après. Nous y avons trouvé des camées grecs dont l'un, un Apollon citharède, n'est pas postérieur, étant donnée la pureté du style, au temps d'Alexandre; des figurines de terre cuite d'origine gréco-bactrienne et probablement fabriquées, en partie du moins, dans le pays même d'après des modèles bactriens; des cachets grossiers très anciens, antérieurs au bouddhisme, peut-être mazdéens, peut-être plus anciens; des monnaies sino-bactriennes datant du IIIe siècle avant notre ère; des monnaies chinoises datant de 175 avant Jésus-Christ; une pièce inédite de Kânichka ou de Houvichka; des pièces chinoises postérieures, depuis le Ier jusqu'au VIIIe siècle; une pièce d'or romaine de l'empereur Valens. Enfin la notice sur Khotan insérée dans les annales des Ouei septentrionaux (Ve siècle de notre ère) confirme la tradition; car il y est dit que cette cité était située à 30 lis à l'ouest de la rivière Mou-pa et à 20 lis à l'est de la rivière Chou-tchi ou Ki-cha (cf. Kâch). Ces deux rivières, étant les deux principales du pays, sont incontestablement le Youroungkâch et le Karakâch daria, qui sont distants l'un de l'autre de moins de 21 kilomètres, ce qui donne 400 mètres environ pour la longueur du li, et cela est conforme à l'évaluation ordinaire des écrivains chinois, qui, en Kachgarie, estiment à cent lis une journée de marche, laquelle est en moyenne de 40 kilomètres en ce pays. Or les ruines de Yotkân sont, en effet, situées entre les deux rivières susdites, à un peu plus de 8 kilomètres à l'est de l'une et un peu plus de 12 kilomètres à l'ouest de l'autre, c'est-à-dire respectivement à 20 et à 30 lis.

Si nous portons sur la carte à partir de Yotkân les indications de distance et de direction que donne Hiouen Ts'ang pour le mont Gochringa, nous tombons au point A qui ne correspond à rien; mais on a pu prendre comme point de départ la porte sud de l'ancienne ville, et, en ce cas, la position du mont Gochringa serait en A', ce qui ne correspond à rien non plus exactement, mais nous rapproche beaucoup des grottes de Koumâri. Il ne faut point supposer à ces vieux écrivains une exactitude



ENVIRONS DE KHOTAN.

minutieuse et parfaite; nous en avons acquis la preuve en mainte occasion et, lorsque l'on arrive à une approximation aussi grande, j'estime qu'il y a lieu de s'en contenter. Du reste, comme il n'existe aucune autre colline entre Khotan et Koumâri, il est impossible de chercher ailleurs le mont Gochringa. Enfin les détails que Hiouen Ts'ang donne sur cette dernière montagne s'appliquent parfaitement à la colline de Koumâri. Elle a deux sommets : celui de Kountou Mazâr, qui surplombe le lit de la rivière; et celui de Mouhebb Khodjam Mazâr, du côté opposé; dans son flanc et dans sa partie centrale sont creusées des grottes dans lesquelles un manuscrit et des objets relatifs à la religion bouddhique ont été trouvés; au pied de ces grottes on voit encore des restes de murailles qui sont vraisemblablement les vestiges du monastère dont parlent les annales des T'ang. La colline de Koumâri est, aujourd'hui comme autrefois, une montagne sainte; elle est consacrée par des saints musulmans qui ont apparemment pris la succession du Bouddha lumineux. La présence d'un saint musulman dans un lieu quelconque de la Kachgarie ne démontre point qu'il y a eu autrefois, en ce même lieu, un monastère, un temple ou un ermitage bouddhique; mais il ne peut pas y avoir eu de temple, de monastère ou d'ermitage bouddhique de quelque notoriété là où il n'y a pas aujourd'hui une mosquée ou un mazâr. Or il n'existe dans les environs aucun autre mazâr qui puisse convenir à la description que Hiouen Ts'ang donne des grottes de Gochringa.

M. Senart signale, d'autre part, le résultat obtenu par M. Sylvain Lévi qui, grâce au concours empressé du Gouvernement népalais, a pu obtenir un texte beaucoup plus complet de la stèle de Changu Nārāyana.

L'inscription est importante et les lectures nouvelles seront très prochainement publiées.

M. Barth complète sa communication du 11 mars dernier sur l'inscription du reliquaire bouddhique du Piprāvakoṭ[1], d'après une copie exacte et des photographies qu'il a reçues de M. le docteur Führer et qui permettent d'établir un texte définitif.

[1] C'est ainsi, plutôt que *Piprūvakoṭ*, qu'il faut probablement lire le nom moderne du stūpa : l'écriture de M. Führer n'est pas toujours facile à déchiffrer.

Voici la disposition de l'inscription, qui est gravée sur le couvercle convexe de l'une des deux urnes[1] :



En séparant les mots, on lit :

iyaṃ salilanidhane budhasa bhagavate sakiyanaṃ
sukitibhatinaṃ sabhagiṇikanaṃ saputadalanaṃ.

L'absence totale de la notation des voyelles longues est ainsi confirmée. L'*ā* que la première copie prêtait au deuxième mot (*salāla*) provenait du copiste; l'original porte nettement *salila*, qui est le sanscrit *çarīra*, ossements, reliques.

Par contre, les anusvāras, que la première copie supprimait également, sont tous marqués. J'avais eu raison pourtant de tenir pour suspect le point que cette copie plaçait au-dessus du premier mot, mais beaucoup trop haut, et qui doit être accidentel. Pour ce mot, ainsi que pour les quatre derniers, l'anusvāra est distinctement figuré et à sa vraie place, immédiatement à droite du caractère qu'il affecte.

Ce premier mot n'est pas *ya* ou *yaṃ*, comme le portait ou sug-

[1] Ce fac-similé approximatif est calqué sur la copie de M. Führer, dont l'exactitude est garantie par les photographies.

gérait la première copie, mais *iyaṃ*, qui est le démonstratif neutre et répond au sanscrit *idam*. Le relatif, ainsi construit sans antécédent et faisant fonction de démonstratif, était, après tout, possible; mais le démonstratif régulier vaut évidemment mieux. J'en avais bien fait la conjecture, qui d'ailleurs se présentait d'elle-même; mais j'avais cru devoir l'écarter. La copie ne présentait pas la moindre trace de cet *i;* celui-ci aurait donc disparu d'un texte qui a dû être mis à l'abri de toute dégradation aussitôt gravé, ou le copiste aurait omis le signe même par lequel débutait l'inscription, suppositions qui semblaient aussi invraisemblables l'une que l'autre. Maintenant qu'on sait comment l'inscription est gravée, qu'elle forme un cercle parfait et que les deux extrémités se rejoignent exactement, on s'explique très bien que le copiste ait omis cet *i* : il a évidemment pris les trois points qui le constituent, plus le point qui est l'anusvāra final de l'inscription, pour un fleuron, sans autre signification que celle de marquer la coupure.

De même disparaît la finale embarrassante du deuxième mot, *nidhani*, forme également étrange, qu'on y vît un féminin ou un neutre. L'original a nettement *nidhane*, qui est l'équivalent correct du sanscrit *nidhanam* ou *nidhānam*.

Par contre, la nouvelle copie contrôlée par les photographies confirme l'intéressant génitif *bhagavate*, et nous donne ainsi une forme rare de la déclinaison consonantique en vieux māgadhī[1].

Je crois devoir ajouter que, des deux termes désignant ici le Buddha, c'est le second, *bhagavat*, qui est le titre proprement dit; *buddha* est l'épithète.

Je traduis :

«Ce récipient de reliques du Buddha Bhagavat (est le don) des Çākyas, Sukīrti et ses frères, avec leurs sœurs, avec leurs fils et leurs femmes.»

J'ai déjà fait observer que la mention de ces Çākyas devait

[1] Il n'y en a d'exemples que pour les thèmes en *an* et en *in* : *lājine*, *atane*, *piyadasine*.

probablement faire assigner à l'inscription une date très ancienne. M. Führer croit pouvoir aller plus loin : il la regarde comme antérieure à l'époque d'Açoka; il prend *sukīrti* non comme un nom propre, mais comme un simple adjectif, et il traduit : « . . . . . a été consacré par les illustres frères Çākyas . . . . . ». Il part de là pour voir dans le dépôt du Piprāvakoṭ la part même des reliques du Maître assignée aux Çākyas de Kapilavastu immédiatement après l'incinération. Je ne puis pas le suivre jusque-là. Un acte de consécration ou de donation exige un nom propre, et il me semble que la mention « des sœurs, des fils et des femmes » montre clairement que Çākya ne peut pas être ce nom; qu'il s'agit d'un groupe restreint, d'une famille et non d'un clan; que *sukīrti*, par conséquent, doit désigner le frère aîné, chef de cette famille, et que la consécration, comme tant d'autres, a été une œuvre pie de caractère privé. Vouloir conclure davantage, c'est dépasser les prémisses.

A l'exception de l'une des cassettes qui est en cristal[1], les vases à reliques trouvés dans l'auge de pierre, au fond du stūpa, sont en stéatite. L'inscription, au jugement de M. Führer, a été gravée à la pointe, plutôt que taillée au ciseau.

M. Amélineau lit un compte rendu de sa dernière campagne de fouilles en Égypte.

M. Maspero estime qu'il y aurait beaucoup à dire sur la communication de M. Amélineau et demande que la discussion soit remise à la prochaine séance.

[1] L'anse ou le bouton volumineux qui surmonte le couvercle de cette cassette figure un poisson.

COMMUNICATION.

OBSERVATIONS SUR LA GRANDE INSCRIPTION PHÉNICIENNE NOUVELLEMENT DÉCOUVERTE À CARTHAGE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les communications précédemment faites par nos confrères MM. de Vogüé et Berger[1] ont permis à l'Académie de se rendre compte de l'importance vraiment exceptionnelle de ce nouveau texte dont nous devons la découverte à notre zélé correspondant le P. Delattre, et qui, par l'intérêt de son contenu autant que par son étendue, mérite d'être classé au premier rang de ceux que Carthage nous a livrés jusqu'à ce jour.

Néanmoins bien des points, quelques-uns essentiels, restent encore à élucider. J'avais déjà indiqué, à l'occasion de la communication de M. Berger, certaines solutions qui m'étaient suggérées à première vue par l'examen de l'excellente transcription tracée au tableau par notre savant confrère. Depuis, grâce à l'obligeance de M. de Vogüé, qui a bien voulu me confier la photographie à lui transmise par le P. Delattre, j'ai pu me livrer, de mon côté, à une étude plus approfondie de l'inscription, et j'en ai fait l'objet de plusieurs leçons au Collège de France. C'est le résultat de cette étude que je me propose de soumettre aujourd'hui au jugement de l'Académie. Je néglige systématiquement les parties du texte dont l'interprétation ne saurait souffrir de difficultés, pour ne m'attacher qu'à celles, trop nombreuses, qui jusqu'ici ont résisté aux efforts.

Je rappellerai préalablement que, la dalle portant l'inscription ayant été rompue en deux, il manque une notable partie

[1] Séances des 18 février (*Bulletin*, p. 100) et 11 mars 1898.

de la fin des 9 longues lignes constituant le texte originel. Les pertes sont inégales: la rupture s'étant produite obliquement, les lacunes vont croissant de haut en bas. Je crois avoir réussi à déterminer à peu près l'étendue et aussi la nature de ces lacunes, grâce à une interprétation rationnelle, justifiée, si je ne m'abuse, par le travail critique dont je résume ci-dessous les points principaux.

Ligne 1. — Au lieu de lire le premier mot לרבת «à la Dame», je serais tenté de vocaliser לרבֹּת, au pluriel : «*Aux* (deux)[1] *Dames*»; le vocable s'appliquerait ainsi mieux aux deux déesses Astarté et Tanit, dont les noms suivent immédiatement.

L'association des deux grandes déesses phéniciennes, telle qu'elle se présente ici, n'est peut-être pas arbitraire; je me demande si elle ne repose pas sur une étroite *parenté* mythologique, analogue à celle qui existait entre Déméter et Coré, ou Rhea et Déméter[2]. Pour l'Astarté africaine, voir l'inscription de Ma'soûb.

מקשם חדשם «sanctuaires nouveaux» est peut-être à lire, non au pluriel, mais au duel : «*deux* sanctuaires», un pour chacune des deux déesses.

Je propose de restituer ainsi la fin de la ligne totalement détruite :

[ם פעל עם קרתחדשת דל ה.....]

[«(les) a faits le peuple de Carthage, y compris les...?»]

[1] Pour le pluriel faisant fonction de duel, on peut comparer, par analogie, la tournure hébraïque עינים רמות «deux yeux fiers». רבת, considéré comme une épithète signifiant littéralement «grande», serait traité ici en véritable adjectif, non susceptible comme tel de prendre la forme du duel.

[2] Sur ce point, qui aurait une importance capitale pour la connaissance du panthéon phénicien, voir mes *Études d'archéologie orientale*, vol. I, p. 149 : *La Tanit Pené-Baal* et *Le couple Déméter Perséphone à Carthage*, et les vues que j'y avais déjà esquissées dans ce sens.

עם קרת חדשת, le δῆμος de Carthage, comme עם גול «le peuple de Gaulos» de l'inscription de Gozzo; cf., en dehors des inscriptions, la formule des monnaies phéniciennes de Carthage même. La justification de cette restitution est subordonnée aux observations qui seront présentées tout à l'heure à l'occasion du début de la ligne 5.

Pour la tournure employée ici, avec le sujet à l'accusatif précédant le verbe, sans article ni pronom démonstratif, cf. le début de l'inscription de Maʿsoûb.

Cette restitution, comportant 21 lettres, implique pour les 8 autres lignes, semblablement mutilées, des lacunes croissant d'une ou deux lettres par ligne, étant donné l'angle d'obliquité de la cassure: soit, pour la ligne 8 [1], une lacune d'au moins 26 lettres, peut-être une trentaine en nombre rond. C'est sur cette base que je me suis réglé pour les restitutions ultérieures qui me semblent, d'autre part, indiquées ou confirmées par le sens et la marche générale du texte telle que je la conçois.

Ligne 2. — Pour élucider le mot énigmatique חרטית [2] qui, en tout cas, a les apparences d'un féminin pluriel (*khartiyôt*), il faut peut-être tenir compte du sens spécial de la racine arabe خرط «tourner, travailler au tour»; il s'agirait alors d'objets «tournés», tels que des fûts de colonnes par exemple.

Le sens de la particule דל, répétée à satiété dans l'inscription, comme les *item* d'un inventaire notarié, n'est pas douteux: celui de «avec» (ou mieux «comportant, y compris») s'impose ici, comme on l'a reconnu avec raison; il s'impose égale-

[1] Je ne fais pas entrer en ligne de compte la 9e et dernière ligne, attendu qu'il se peut, comme je le montrerai plus loin, que la fin de l'inscription n'allât pas jusqu'au bout de cette ligne.

[2] Si tant est que ce mot ne soit pas d'origine étrangère, peut-être égyptienne? (Cf. *χerti* «taille de la pierre»?)

ment dans les autres inscriptions[1] où ce mot avait déjà apparu et où on lui prêtait à tort celui diamétralement opposé de «sans». L'étymologie n'en demeure pas moins fort obscure.

Une explication par l'araméen דיל n'est pas admissible philologiquement. Peut-être pourrait-on rattacher ce mot à la racine arabe دال «tourner, entourer», par extension «englober»; peut-être plutôt à la racine דלה, arabe دلا «pendu, être suspendu au bout d'une corde», comme l'est, par exemple, un seau d'où le nom même du seau en hébreu et en arabe : דלי, دلو, littéralement *pendulus, res pendula*[2]. De ce sens, tout physique à l'origine, on a pu passer en phénicien au sens métaphorique, comportant entre deux choses un état de connexion étroite, de *dépendance* (l'image est sensiblement la même pour le dernier mot); cf., pour la génération des idées, en restant sur le terrain sémitique, les acceptions figurées des dérivés de la racine علق «être suspendu» : تعليق «dépendance», متعلق «qui dépend de, qui appartient à», etc... En se plaçant à ce point de vue sémantique, on pourrait regarder le דל phénicien comme équivalant à peu près à *conjunctim*.

מלכת החרץ est peut-être à lire au pluriel «les ouvrages d'or»; pour l'emploi de l'article dans cette construction grammaticale; cf. l'hébreu כלי הכסף «les vases d'argent».

La fin de la ligne devait comprendre encore au moins un

[1] Par exemple l'article du grand Tarif de Marseille, portant exemption de droits (= ἀτέλεια) pour tout sacrifice qui sera opéré par le propriétaire même (?) des animaux, bétail ou oiseaux. Ce serait le cas de παραβώμια, qui, interdit dans certains sanctuaires grecs, pouvait être licite chez les Carthaginois.

[2] Cf. la racine congénère דלל, à laquelle on rattache le mot דלה (si tant est que ce ne soit pas un dérivé direct de la racine דלה), la «chaîne» du tisserand, c'est-à-dire les fils verticaux qui *pendaient*, maintenus par des contrepoids. Il ne serait pas impossible que l'arabe ذال (d'où ذيل «appendice, queue, ou traîne») nous représentât la même racine, à un autre stade phonétique; ذال s'est visiblement confondu un moment avec ذلّ, comme le montre la tangence des sens dérivés «être abaissé»; or ذلّ = דל.

groupe d'objets énumérés, groupe précédé, comme les autres, de la formule ודל «*et conjunctim*».

Ligne 3. — Je doute qu'il faille chercher dans מאזנם un simple pluriel de מאזן; je verrais plutôt dans נם le pronom suffixe pluriel joint à un mot (singulier ou pluriel) מאז[1], de sens indéterminé, au moins jusqu'à nouvel ordre; il n'y a guère d'autre moyen de rendre compte grammaticalement de la construction avec les mots המקשם אל «ces sanctuaires», qui suivent immédiatement; ces deux mots doivent être, en réalité, une *apposition* au suffixe נם, apposition destinée à éviter une équivoque, ce suffixe ayant risqué, autrement, d'avoir l'air de se rapporter aux objets mentionnés dans le groupe immédiatement précédent, dans la lacune de la ligne 2, et non aux sanctuaires eux-mêmes. Je traduirais en conséquence : «et y compris les *m*..... d'eux, (= leurs *m*.....), (*eux*, c'est-à-dire) *ces sanctuaires*».

Ligne 4. — עלם n'a, je crois, rien de commun avec l'hébreu אולם «portique»; j'y vois tout simplement un mot pluriel signifiant *escaliers*, congénère de l'hébreu עולה, עלה, pluriel עולות; la seule différence, c'est que les Phéniciens employaient la forme masculine au lieu de la forme féminine. Nous ne devons pas en être surpris; nous savons en effet qu'il y avait divergence entre les Phéniciens et les Hébreux sur le genre de plusieurs mots communs aux deux vocabulaires. N'avons-nous pas d'ailleurs, en hébreu même, la coexistence des deux genres au pluriel pour toute une catégorie de sub-

[1] On pourrait à la rigueur considérer le groupe comme composé de נם + מאזן, les deux *noun* consécutifs étant représentés orthographiquement par un seul, frappé du *daguech* réduplicatif. Resterait à expliquer ce que pouvait bien être le ou les מאזן des sanctuaires. On ne peut songer sérieusement au مأذنة des Arabes.

stantifs, notamment pour un mot appartenant au même ordre d'idées : פעמות et פעמים «degrés, marches»? A remarquer que פעמם est justement employé avec ce sens de «marches» dans l'inscription de Carthage (*C. I. S.*, n° 175 : המטבח ז דל פעמם «ce *matbeakh* à degrés»). Je traduirai, en conséquence, ici : «et y compris les escaliers qui sont devant ces sanctuaires, (*ou* «devant le sanctuaire de . . . »). Il semble que, dans cette longue énumération, on ait procédé du centre à la périphérie. La lacune de la ligne 3 devait contenir apparemment encore un autre groupe (le cinquième, à mon compte) précédé de ודל « et y compris».

Ligne 4. — חרז est bien embarrassant, et je n'ose rien proposer pour le moment. On voudrait pouvoir lire matériellement חרש «œuvre», qui conviendrait assez bien; mais la photographie semble bien montrer un *zain* et non un *chin*. L'emploi du relatif ש est intéressant; cette forme paraît se distinguer de אש, en ce qu'elle ne se combine jamais avec un verbe, exprimé ou sous-entendu (ce qui est, au contraire, le propre de אש), mais qu'elle marque toujours une relation directe entre deux noms, généralement entre deux noms propres. Les exceptions apparentes qu'on pourrait invoquer reposent sur des lectures douteuses [1].

Il n'est pas démontré qu'il faille comprendre : «qui viennent, *ou* viendront sur le *haraz* de ces sanctuaires». Il se pourrait que *haraz* fût le sujet et non le régime indirect du verbe, et que la préposition עלת fût construite avec un pronom suffixe

[1] *C. I. S.*, 144. — Au n° 226 ...פסנעם ש שפט a été traduit, il est vrai, par «quod vovit Pasnaamus *qui fuit* suffes». Mais je me demande si ce ש ne rentre pas dans l'analogie générale, et si שפט n'est pas ici le nom propre *Chophet* : «Pasnaam (client ou fils) de Chophet». Soit dit en passant, il serait possible que dans ce nom curieux de *Pasnaam*, qu'on a rapproché de celui si populaire de *Naampaam*, en prêtant à פס le sens de פעם «pied», פס eût plutôt le sens de *manus*.

singulier virtuel, non écrit, suivant les errements de l'orthographe phénicienne. La phrase aurait alors une valeur toute différente : « sur lequel vient le *haraz* de ces sanctuaires ». Sans doute, ce n'est là qu'une possibilité, mais il y a lieu de la mettre en ligne de compte. Dans ce cas, l'incompréhensible חרז ne désignerait pas un objet quelconque, mais une certaine chose susceptible de mouvement propre (théorie, procession?); il pourrait s'agir alors, dans la lacune précédente, de quelque partie déterminée des sanctuaires ou de leurs dépendances (cour, atrium, plate-forme? ou même les escaliers dont il vient d'être question et qui donnaient accès du dehors aux sanctuaires). Dans le cas contraire, si la première explication doit prévaloir, on peut toujours se demander si la préposition עלת n'est pas prise ici, comme elle l'est parfois ailleurs, au sens métaphorique, et s'il ne s'agirait pas de quelque clause visant l'avenir, de travaux *additionnels* qui pourraient être faits éventuellement, en *sus* de ceux qui viennent d'être relatés.

Le groupe ובמשחגר, qui se présente ensuite, est, à première vue, absolument déroutant. J'avais, dès l'origine, proposé de reconnaître dans במש le כמאש de l'inscription de Ma'soûb = כמו אשר, hébreu : « et pareillement, et de même »; et cette solution partielle de la difficulté a paru acceptable. Reste חגר, qu'on prenait toujours pour un substantif[1]; je crois, au contraire, que c'est un *verbe*, ce qui change du tout au tout l'économie générale de la phrase. Mon sentiment est que nous avons ici une coupe fondamentale du texte, marquée précisément par l'intervention de cette particule caractéristique[2].

Voici comment je comprends les choses. La mention de la construction des deux sanctuaires et la longue énumération de

[1] Cf. حجر « mur d'enceinte, digue », et en particulier le mur d'enceinte de la Ka'aba du côté nord.

[2] כמאש joue sensiblement le même rôle dans l'inscription de Ma'soûb et annonce la mention d'un *second* travail de construction distinct du premier.

tout ce qu'ils contenaient, ou de ce qui en dépendait, sont terminées; l'inscription aborde maintenant un autre ordre de travaux, travaux purement civils, tout à fait distincts des précédents qui ont un caractère religieux; ceux-là n'ont de commun avec ceux-ci que le fait d'avoir été entrepris et exécutés simultanément par le peuple de Carthage. Il s'agit à présent de la construction d'un mur d'enceinte, ayant apparemment une valeur stratégique[1] et englobant dans la ville une certaine colline dont le nom, malheureusement pour notre connaissance de la topographie de l'antique Carthage, est irrémédiablement perdu. Je propose de traduire ainsi : «Et pareillement, il (le peuple de Carthage) a entouré[2] d'une enceinte la *chomerat* (ou «les *chomerot*») pour (protéger) la colline de . . . . .[3]» Cf., pour la construction grammaticale, le passage de II Chron., XXXIII, 14, relatif au mur d'enceinte élevé par Manassé en vue de protéger la «ville de David» : בנה חומה חיצונה לעיר דוד «il a construit le mur à l'extérieur pour la ville de David».

L'énumération des travaux s'arrêtait là.

Ligne 5. — Dans la lacune finale de la ligne 5 devait se trouver, selon mon sentiment, l'indication suivante : «et toute la dépense de ces travaux (à savoir : 1° les deux sanctuaires, 2° le mur d'enceinte) a été faite par le peuple de Carthage tout entier (כל עם קרת חדשת).» Ces trois derniers mots, que j'ai déjà proposé de restituer à la fin de la ligne 1, devaient réapparaître ici; c'est grâce à eux que j'explique d'une manière

[1] C'est ce que paraît impliquer l'intervention du mot שמרת «*custodia*, *φυλακή*». C'est un travail de fortification.

[2] Il y a là probablement une construction un peu prégnante : «Il a fait le mur de fortification entourant la colline.»

[3] N'était l'intervention de l'article, on pourrait être tenté de compléter הר הא[שמן] «la colline d'Echmoun», en se rappelant le fameux sanctuaire de l'Esculape phénicien qui s'élevait au sommet de Byrsa.

satisfaisante, si je ne m'abuse, l'expression par laquelle débute la ligne 5; cette expression ne se rapporte pas, comme on pourrait le penser, à des choses faisant partie des sanctuaires décrits, — cette description est close depuis longtemps, — elle se rapporte à des *personnes*.

Je propose, en conséquence, de restituer en partie et de comprendre ainsi, en mettant un point final après : «la colline de . . . . . » :

l. 4. . . . . . הר הא] . . . ו . . . . כל עם קרת חדשת מן *ou* מ — [

l. 5. אדרנם ועד צערנם. . . . . . etc.

Et (la dépense a été faite) par le peuple de Carthage tout entier, depuis les[1] (plus) grands jusqu'aux (plus pet’ts).

Je comparerai Jérémie XIV, 3, qui offre de frappantes et littérales ressemblances : ואדיריהם שלחו צעיריהם למים «et les grands ont envoyé les petits chercher de l'eau». Il s'agit du peuple de Jérusalem, souffrant de la sécheresse.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien cette mention de la dépense faite pour les travaux est dans les habitudes antiques. Qu'on se rappelle la teneur des inscriptions grecques officielles ayant trait à des actes du même genre. Ici, c'est une contribution générale de toutes les classes du peuple de Carthage qui a fait face aux frais.

Après l'indication de la dépense et de ceux qui l'ont supportée, vient tout naturellement la date : «Au mois de Haiyar, étant suffètes : ʿAbdmelkart et N. . . . [2].» L'année est, comme à l'ordinaire, indiquée par la mention des deux suffètes qui lui donnaient leurs noms: ces suffètes éponymes formaient couple

[1] עם «peuple» est un collectif qui explique suffisamment l'emploi du pluriel pour les mots ou suffixes qui s'y rapportent; la chose est tout à fait conforme à l'usage de l'hébreu.

[2] Le nom du second suffète, collègue d'Abd Melkart, est détruit.

IMPRIMERIE NATIONALE.

comme les consuls romains qui jouissaient de la même prérogative. Le petit mot לם, qui précède, est très embarrassant; je crois bien qu'il faut le rattacher à ce qui suit et non à ce qui précède. J'avais tout d'abord songé à le rapprocher de l'assyrien *limmou*, qui désigne justement les magistrats éponymes de l'année; mais j'ai aussitôt écarté cette hypothèse, bien qu'elle eût paru assez séduisante à M. Berger. J'ai, en effet, fait remarquer que, dans ce cas, le mot en question devrait être placé après le nom du mois et avant le nom même des suffètes. Or il précède le nom du mois : ce doit donc être autre chose. Mais quoi? L'observation suivante va peut-être nous mettre sur la voie.

Ligne 6. — Le groupe par lequel débute cette ligne ישפטמשפט semblerait devoir se décomposer, à première vue, en ישפט משפט «il juge» ou «il jugera le jugement»; la tournure aurait une excellente physionomie hébraïque et l'on comprend qu'elle ait pu sourire à mon savant confrère, bien qu'on ne voie guère le moyen de la faire cadrer avec le contexte. J'estime toutefois que ce n'est là qu'un mirage et je conçois les choses tout autrement. Je couperai ainsi : י שפטם שפט וחנא etc., et je traduirai : « . . . . . étant suffètes, *Chophet* et Hanno, fils de, etc. . . . . . » שפט n'est pas ici, comme on l'a cru, le substantif signifiant «suffète», mais bien un nom propre d'homme; beaucoup de Carthaginois ont porté ce nom de *Chophet;* c'est ainsi que, chez nous, on peut fort bien s'appeler «M. Juge»; notre inscription nous fournit elle-même, un peu plus loin, à la ligne 8, un exemple topique et tout à fait certain de ce nom : «ʿAzroubaal, *fils de* Chophet».

Nous obtenons ainsi une formule : «étant suffètes, Chophet et Hanno», qui est l'exact pendant de celle que nous avons relevée à la ligne immédiatement précédente : «étant suffètes, ʿAbdmelkart et N. . . . . »

Il résulte de là une conséquence capitale pour l'interprétation générale du texte; c'est que nous avons non pas *une* date, mais bien *deux dates*. L'existence de cette double date ne peut s'expliquer logiquement que d'une façon : la première date est celle du commencement des travaux, la seconde celle de leur achèvement. La chose se conçoit fort bien : ces travaux étaient considérables; ils comprenaient, d'une part, l'édification de deux grands sanctuaires avec tout ce qu'ils contenaient; d'autre part, la construction d'un mur d'enceinte couvrant une partie de la ville. Il est clair que de tels travaux de bâtisse ont dû durer plus d'un an, probablement plusieurs années. D'où l'explication des deux dates, initiale et finale, et, l'exercice des suffètes n'embrassant normalement qu'une année, l'apparition dans la seconde date d'un nouveau couple de suffètes.

Nous sommes donc désormais en possession de ce qu'on pourrait appeler le premier jalon de la chronologie punique, puisque nous pouvons enfin, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, établir, à une distance encore inconnue il est vrai, deux années suffétiques dans un ordre relatif l'une par rapport à l'autre. De là à la reconstruction des fastes suffétiques de Carthage, il y a loin, certes; mais la première pierre est posée, une pierre d'attente qui, espérons-le, ne nous fera pas attendre trop longtemps les suivantes, pour peu que le P. Delattre soit encore favorisé par la chance.

Si cette vue est juste, il s'ensuit encore quelque chose de fort intéressant : c'est que la seconde date devait être rigoureusement symétrique de la première et, par suite, contenir comme elle l'indication non pas seulement de l'année suffétique, mais aussi celle du *mois;* en outre, ce mois devait, dans la seconde formule, occuper la même place que dans la première, c'est-à-dire précéder immédiatement le mot שפטם «étant suffètes». Or, dans le second cas, le mot en question est précédé d'un *yod,* la lettre par laquelle débute la ligne 6.

J'en induis que ce *yod* est la fin du nom du mois disparu, dont le commencement terminait la ligne 5 mutilée. Nous connaissons aujourd'hui presque tous les mois composant le calendrier phénicien; aucun d'eux ne se termine par un *yod*. Je me hâte de dire qu'on ferait fausse route si l'on songeait au mois de *Tichri*, ce mois appartenant au calendrier chaldéo-assyrien, dont l'usage a prévalu plus tard en Syrie, mais qui ne semble pas avoir été adopté par les Phéniciens. Nous savons, par les inscriptions mêmes, que le calendrier phénicien, au moins sous le rapport onomastique, n'avait rien de commun avec celui-là, tandis qu'il présente d'étroites affinités avec le vieux calendrier israélite qui, lui, a été remplacé ultérieurement par le nouveau calendrier originaire des bords du Tigre et de l'Euphrate. Il est à présumer que ce mois phénicien terminé par un *yod* est un de ceux que nous n'avons pas encore rencontrés dans les inscriptions; mais il nous sera peut-être révélé un jour par quelque nouvelle trouvaille. Nous verrons si l'événement donnera raison à cette prévision et si le calendrier phénicien possédait réellement, comme je suppose d'ores et déjà, un mois dont le nom se terminait par un *yod*[1].

[1] Je crois rendre service à ceux que pourrait intéresser la question, en dressant ici le tableau des mois phéniciens connus jusqu'à ce jour et épars dans diverses inscriptions :

(Ier?). זבח ששם, dont j'ai proposé d'interpréter le nom par : le mois «du sacrifice des Soixante», comparable à l'Hecatombaiôn hellénique, et qui était peut-être, si ce rapprochement a quelque fondement, le premier de l'année phénicienne (d'autant plus que, jusqu'à présent du moins, nous n'avons pas rencontré le correspondant du mois de *Abib*, premier du calendrier proto-israélite avec lequel le calendrier phénicien offre de si remarquables affinités);

VIe פעלת *Phaalot* (*précédant* immédiatement *Etanim;* voir les tablettes de Chypre);

VIIe אתנם, *Etanim*, nom identique à l'*Etanim* proto-israélite que nous savons avoir été le VIIe mois dans ce dernier calendrier;

VIIIe בל, *Boul*, identique comme nom au VIIIe mois proto-israélite.

Viennent ensuite, mais dans un ordre sur lequel nous n'avons jusqu'ici malheureusement aucun indice : (1) מרפא *Merpha* et (2) מרפאם *Merphaim* (les-

La teneur des lignes 5-6 pourrait donc, dans son ensemble, être rétablie à peu près comme suit : « A été commencé[1] au mois de Hayar, étant suffètes : Abdmelkart et N. . . . . [fils de; et a été fini au mois de . . . . .] . . . *i*, étant suffètes : Chophet et Hanno, fils de, etc. . . . . »

Vient ensuite l'énumération des principaux fonctionnaires civils et religieux, qui étaient en charge à l'époque de l'exécution des travaux. Il est probable que ces fonctions n'avaient pas le caractère annuel de celles des suffètes; nous voyons même par les généalogies que plusieurs de ces charges étaient héréditaires, ce qui tendrait à faire croire qu'elles pouvaient être à vie; par conséquent, ces dignitaires ne figurent pas là à titre strictement chronologique, mais plutôt honorifique. Le *rab* mentionné en première ligne, tout court, était peut-être bien le רב מאת[2], dont j'ai retrouvé le titre en toutes lettres dans une autre inscription phénicienne, le « chef » du fameux Conseil des « Cent » de Carthage.

Lignes 6-8. — Énumération d'une série de fonctionnaires

quels, malgré la grande similitude des noms, étaient peut-être distincts); (3) כרר (?) *Karar;* (4) מפע *Mepha';* (5) חיר *Hayar;* (6) מרזח *Marzeah;* (7) זיו *Ziaw* (lecture matériellement douteuse; si elle est exacte, ce mois pourrait être זו *Ziw*, IIe mois du calendrier proto-israélite).

Cela ferait donc, tout compté, 11 mois sur 12; le 12e mois pourrait être celui dont je soupçonne l'existence dans notre inscription, à moins qu'on ne veuille prétendre que le זו hébreu était orthographié זי en phénicien.

Je crois devoir ajouter, pour mémoire, à cette liste le mois לאדך (*Laodicé*), qui me semble toujours, bien que cette idée n'ait guère fait fortune, avoir été le nom donné par adulation, à l'époque des Séleucides, au mois embolime qui vraisemblablement devait venir s'ajouter, à certaines époques, aux douze mois courants du calendrier phénicien, si, comme cela est présumable, ce calendrier était lunaire.

[1] Peut-être même, qui sait? est-ce bien là le sens à attribuer à l'énigmatique לם, qui aurait pour pendant, dans la lacune, ותם « et a été fini ». Je reviendrai ailleurs sur les considérations philologiques qu'on pourrait faire valoir en faveur de cette dernière conjecture. (Cf. *C. I. S.*, nos 46 et 165.)

[2] Cf. *Bulletin de l'Académie*, 1897, p. 548.

de l'ordre civil, avec des généalogies plus ou moins longues; il est probable que, dans les lacunes finales des lignes, se cachent divers autres titres disposés toujours de la même façon, c'est-à-dire précédant immédiatement le nom du ou des personnages : « étant . . (*fonction*) . . : un tel *ou* tels et tels »[1]; quelques-uns formaient peut-être également couple.

Ligne 8. — Nous arrivons à la mention des dignitaires religieux, רב כהנם « étant grand-prêtre, *archiereus* ». Il n'est pas impossible que l'on doive lire au pluriel ou au duel : « étant grands-prêtres ». Il s'agirait alors non pas d'un, mais de deux grands-prêtres, correspondant aux deux sanctuaires des deux déesses Astarté et Tanit. Cela rendrait mieux compte de l'étendue du texte embrassant (fin disparue de la ligne 8 et commencement de la ligne 9) une quarantaine de lettres; autrement, nous aurions une généalogie bien longue s'il ne s'agissait que d'un seul grand-prêtre.

Ligne 9. — On observe entre le bord de la dalle brisée et la dernière lettre visible, à gauche, un petit espace vide où rien n'a jamais été gravé. Il se pourrait que ce petit blanc fût un indice que le texte originel s'arrêtait là et n'occupait pas la totalité de la ligne 9 : ce serait alors autant de moins de perte à regretter. Si, au contraire, l'inscription reprenait après ce petit blanc, dont il convient en tout cas de faire état, il est à croire qu'elle se terminait par une clausule qui ne faisait pas corps avec la dédicace proprement dite, peut-être quelque formule d'invocation religieuse.

Cette dernière ligne présente une grosse difficulté pour laquelle j'aurais aussi une solution à proposer. Après les mots : « [Baa]lchillek, grand-prêtre », par lesquelles elle débute,

[1] C'est l'équivalent du participe au génitif, précédant également le nom du fonctionnaire, dans les formules similaires de l'épigraphie grecque.

vient ceci : ובעלחרש עכברם הפלס בן חנבעל, qu'on a proposé de rendre ainsi : «et Baalharach ʿAkboram, le questeur, fils de Hannibaal».

Cette lecture et cette interprétation me paraissent de nature à soulever plusieurs objections. D'abord le magistrat en question aurait porté un double nom, ce qui est passablement insolite à Carthage; de plus, si le second de ces noms, ʿAkboram, est bien connu dans l'onomastique punique, il faut avouer, par contre, que celui de Baalharach a une physionomie suspecte. Parmi les innombrables noms théophores composés avec celui du dieu Baal, ou d'un autre dieu, nous n'en avons jamais rencontré jusqu'ici où intervienne le thème verbal חרש. Enfin le nom du fonctionnaire devrait, suivant la tournure constamment employée jusqu'ici, être précédé et non suivi du mot indiquant la fonction : «et étant questeur : Baalharach ʿAkboram.» A mon avis, il faut comprendre tout différemment, en coupant en deux ce prétendu nom propre : ובעל חרש «et étant maître de l'œuvre : ʿAkboram, le, etc. . . . »

Les inscriptions phéniciennes, en particulier celles de Carthage, nous offrent assez fréquemment le nom de métier dérivé de ce radical : חרש, *harrâch* «l'artisan, l'artiste» (au singulier et au pluriel); cela implique que les Phéniciens devaient connaître également le substantif abstrait congénère «œuvre», tel qu'il semble avoir été usité en hébreu[1]. Pour ce qui est de בעל dans l'acception tout humaine de «maître», et non pas du dieu «Baal», nous avons déjà trouvé dans les tarifs puniques l'expression בעל הזבח «le maître, (l'auteur) du sacrifice». Quant à l'absence de l'article dans le second substantif, il suffit de se rappeler l'expression בעל ימם dans les plaquettes de comptabilité religieuse de Chypre, et les locutions hébraïques בעל שער «maître de poil = velu», בעל חצים «maître de flèches =

[1] S'il y a quelque doute sur la forme masculine חרש, il n'y en a pas, en tout cas, sur la forme féminine חרשת.

archer »[1], etc. Littéralement בעל חרש voudrait dire non pas « maître de l'œuvre », mais « maître d'œuvre »; il y a là une nuance, qui n'en conviendrait que mieux à l'interprétation que je propose. Il faut remarquer, en outre, que la tournure ainsi conçue répondrait absolument à celles que nous avons relevées jusqu'ici, le nom de la fonction ou de la charge précédant immédiatement le nom de celui qui en est investi : « Étant suffètes : tel et tel. — Et étant *rab* : un tel. — Et étant grand-prêtre : un tel »...; l'analogie est entraînante : « Et étant maître d'œuvre : ʿAkboram ». Rien de plus naturel, selon les idées antiques, qu'après l'énumération des divers fonctionnaires pendant l'exercice desquels les travaux d'utilité publique ont été exécutés, vienne la mention de celui sous la direction technique duquel ils l'ont été[2].

Je dis « technique », c'est à dessein. Je doute fort, en effet, qu'il faille conserver au titre de פלס, qui s'est déjà rencontré ailleurs et qui accompagne ici le nom de ʿAkboram, le sens qu'on lui a attribué jusqu'ici et qu'on lui attribue encore, à savoir celui de magistrat chargé des finances, une sorte de *quæstor classicus,* directeur de l'*ærarium*. Assurément, on a avec raison rattaché ce mot à פלס, *pilles, peles,* « peser, balancer »; le *pôles,* ou peut-être mieux *pallâs,* est vraisemblablement celui qui se sert du *peles,* de la balance; c'est là-dessus et sur

[1] Remarquer qu'on dit aussi bien en hébreu, avec ou sans article : בעל כנף « maître d'aile » et בעל הכנפים « maître des deux ailes », pour « volatile ».

[2] Cf. à la fin du n° 132 : « étant *chomer* du *mahçab*, un tel. » Là encore, les analogies de l'épigraphie grecque peuvent être invoquées. Un exemple entre cent, noté au hasard de mes dernières lectures : dans une des inscriptions du Didymeion de Milet (Haussoullier, *Rev. de Phil.*, XXII, p. 113), après la mention du stéphanophore, du prophète, des trésoriers, vient celle de l'architecte, *ἀρχιτεκτονοῦντος* Μαιανδρίου, et de l'épistate de la construction, *ἐπισ7ατήσαντος τῆς οἰκοδομίας τοῦ ναοῦ*. ʿAkboram me paraît avoir été à la fois l'architecte (הפלס) et l'épistate (בעל חרש) des travaux exécutés à Carthage; — architecte de son état, directeur des travaux dans la circonstance.

le fait qu'on avait l'habitude de peser le métal, monnayé ou non, servant aux payements, qu'on s'est appuyé pour conclure que le *pallàs* devait être un magistrat ayant charge du trésor, le payeur ou receveur, un questeur, un *ταμίας*, comme qui dirait le *Wagemeister* (ce dernier rapprochement, assez spécieux, a même été fait). J'ai peine à souscrire à cette explication; le passage même de notre inscription, tel du moins que je le comprends, me paraît en comporter une toute différente pour le mot en litige.

Le *peles* était la balance, d'accord; mais il y avait balance et balance; il ne faut pas perdre de vue qu'on a donné, chez bien des peuples, ce nom de *balance* aux instruments servant non pas seulement à peser, mais aussi à niveler, au niveau de maçon qui, autant que la règle et le compas, était l'instrument fondamental de l'architecte antique; *libra* et *libella* avaient ce double sens chez les Romains; ميزان l'a encore aujourd'hui chez les Arabes[1], משקלת l'avait également chez les Israélites. Je crois qu'il en était de même chez les Phéniciens et que le *pallàs* était celui qui se servait de la *libella,* non pour peser, mais pour mesurer, mettre de niveau; c'était un *librator,* ingénieur ou architecte, ce qui est tout un chez les anciens. Je rappellerai même que nous avons plusieurs images authentiques du niveau punique sur des fragments de stèles, malheureusement anépigraphes[2] ou mutilées, qui ont été publiées dans le *Corpus*[3], et où l'instrument est représenté, avec toute la précision et tous les détails désirables, sous la forme classique du triangle isocèle, avec sa traverse en A et son fil à plomb armé de sa petite

[1] Ils l'appliquent même au baromètre, ميزان الهوا «la balance de l'air». Il est superflu de faire remarquer que notre mot *niveau* lui-même n'est autre chose qu'un rejeton déformé de *libella,* cf. le vieux mot *liveau* et l'anglais *level.*

[2] Autrement, comme ces représentations sont visiblement des attributs de métiers, on aurait pu voir si les textes afférents parlaient d'un *pallàs.*

[3] *C. I. S.*, sous les nos 349 et 409, trois exemples.

masse. Le nom phénicien de cet instrument devait être *peles*, comme son nom hébreu était *michqoleth*, tous deux signifiant «balance». Notre dernière phrase équivaut donc, suivant moi, en substance, tout simplement à ceci : «Et les travaux susdits ont été exécutés sous la direction technique de ʿAkboram l'architecte, fils de Hannibaal».

Ici encore, il faut envisager la possibilité de lire רב חרש au pluriel, ou duel, construit : «Et étant *maîtres* d'œuvre»; dans ce cas le texte aurait contenu la mention de deux hommes de l'art, au moins, ayant coopéré aux travaux, notre ʿAkboram, *librator* de son métier, et peut-être un autre, chargé plus spécialement, par exemple, de la partie décorative. Mais, sur ce dernier point, tout dépend de la question de savoir si la 9ᵉ et dernière ligne s'arrêtait à la cassure ou continuait au delà. Il semble d'ailleurs plus naturel *a priori* qu'il n'y ait eu qu'un seul *rab* des travaux.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le sens nouveau que je propose d'attribuer au mot *pallâs* est applicable aux autres inscriptions où il s'est déjà rencontré[1]; il y désignerait non pas une fonction publique, mais un métier.

Cette interprétation me paraît également de nature à jeter une certaine lumière sur divers passages bibliques[2], et, de leur côté, ces passages, rationnellement expliqués, tendent à confirmer par contre-coup la valeur que j'attribue dans notre inscription au mot discuté. Ces passages nous montrent le verbe פלס «peser» employé dans une métaphore toute particulière et, à première vue, assez singulière, *peser le chemin* : «Il a pesé le chemin pour sa colère; tu pèses le chemin de la vie; tu pèses le chemin du juste; il pèse toutes ses voies; pèse le chemin de tes pieds». Le sens évident est «aplanir, frayer». Mais comment y est-on arrivé? Précisément par l'acception

[1] *C. I. S.*, nᵒˢ 40 et 356 (de Carthage même).

[2] Psaumes L, 19; Isaïe, XVI, 7; Proverbes, IV, 26; V, 6 et 21.

technique et spéciale que j'ai été conduit à attribuer à פלס. *peles; pilles*, c'est «passer au *peles*», c'est-à-dire à la *libella*, au niveau, par conséquent «niveler, aplanir».

Il se trouve, par une rencontre curieuse, qu'un des personnages de notre inscription porte le nom de *Echmounpilles*, nom théophore composé de celui du dieu Echmoun et, précisément, de notre verbe פלס. Certes, on peut, à la rigueur, conserver ici à ce verbe, si l'on veut, son sens propre de «peser» et considérer le nom comme signifiant «(celui qu')Echmoun a pesé». Mais j'avoue que je préférerais le prendre dans son acception extensive de «passer au *peles*, au niveau», c'est-à-dire «mettre d'aplomb, en équilibre»[1].

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Ch. Chipiez, tome VII : *La Grèce de l'épopée; la Grèce archaïque (le Temple)* (Paris, 1898, in-8°);

Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, tome XXV (Autun, 1897, in-8°).

M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, offre à l'Académie un mémoire intitulé : *La renaissance des études liturgiques* (Fribourg [Suisse], 1898, in-8°; extrait du *Compte rendu du 4e congrès scientifique international des catholiques*, tenu à Fribourg du 16 au 20 août 1897).

M. Hamy présente de la part de l'auteur, M. E. Masini, *La data della nascita di Amerigo Vespucci* (Firenze, 1898, in-8°; extrait de la *Rivista geografica italiana*).

«Cette petite note de M. Masini vient mettre fin à une polémique qui s'est traînée plusieurs années dans les recueils géographiques. Parmi les objections que formulaient les novateurs, qui refusaient à Vespucci d'avoir

[1] Cf. le nom biblique יהויקים, *Yehoyaqîm*, Joachim, «celui que Jéhovah dresse».

donné son nom au Nouveau Monde, figurait, en première ligne, cette assertion que le célèbre voyageur s'appelait *Albéric* et non pas *Améric*. Divers documents fort démonstratifs publiés par Gilberto Govi, par M. X. de la Espada et par moi-même, n'avaient pas complètement réussi à réduire les adversaires de l'interprétation courante du nom du Nouveau Continent. M. Masini nous envoie de Florence un argument *tout à fait sans réplique*, c'est l'acte de baptême qu'il vient de retrouver dans le registre de S. Giovanni Battista qui va de 1450 à 1460. Sous la date du lundi 18 mars 1453 se trouve la formule : *Amerigho ed Matteo di ser Nastagio di ser Amerigho Vespucci p. Santa-Lucia d'Ognissanti.*

« M. Masini donne également, dans sa brochure, la date exacte de la naissance de Machiavel (3 mai 1469) et de Giovanni da Empoli (24 octobre 1483). »

SÉANCE DU 22 AVRIL.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie le télégramme suivant :

« Cinquantenaire célébré avec plein succès; rapport suit. Remerciements. »

M. Charles Bonin écrit d'Hanoï au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il va quitter le Tonkin pour se rendre en Chine, où commencera la mission que l'Académie lui a confiée. Il donne ensuite, dans sa lettre, quelques détails sur l'itinéraire qu'il se propose de suivre.

Renvoi à la Commission de la fondation Garnier.

Le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire par la mort de l'un de ses correspondants, M. Bühler, de Vienne.

A la suite de cette communication, M. Senart demande la parole et s'exprime ainsi :

« Je ne puis laisser passer la triste nouvelle que M. le Président vient d'annoncer à l'Académie sans me faire l'interprète des regrets profonds que la mort d'un confrère si éminent a tout par-

ticulièrement éveillés parmi les Orientalistes de notre compagnie. Tous avaient eu l'occasion de nouer avec M. Bühler des relations personnelles, ne fût-ce que lors du Congrès de l'automne dernier où il avait justement tenu une place si considérable. En lui l'indianisme perd un de ses représentants les plus savants, les plus universels. Personne, par l'ampleur, par la variété du savoir, n'était mieux désigné que lui pour prendre la direction de cette grande entreprise, de cette encyclopédie de la philologie et de l'archéologie indiennes dont il était l'âme, qu'il laisse inachevée et qui trouvera difficilement un continuateur aussi autorisé. Un accident lamentable, fait pour nous remettre en mémoire celui qui, il y a peu d'années, foudroyait Bergaigne, a enlevé prématurément, en pleine activité, en plein épanouissement, le savant admirablement doué, d'une curiosité si infatigable, dont la place était marquée aux tout premiers rangs de nos études. Ce n'est pas le moment de rendre à cette belle carrière tout l'hommage qu'elle appelle. Je veux au moins affirmer dès le premier jour combien profondément ses confrères de France ressentent la perte d'un homme auquel plusieurs étaient attachés par des liens d'amitié précieux et qui va laisser un vide bien difficile à combler »

M. A. Foucher rend compte de la mission dans l'Inde qui lui avait été confiée par l'Académie[1].

M. Senart après cette communication ajoute :

« J'ai eu plus d'une fois, au cours de la mission de M. Foucher, l'occasion de rendre hommage au zèle infatigable, à l'intelligente habileté qu'il y a déployée. C'est pour moi une satisfaction toute particulière de voir aujourd'hui placés sous les yeux de l'Académie les résultats matériels de ce laborieux voyage, les sculptures, les monnaies, les manuscrits que M. Foucher nous a rapportés. C'est une moisson qui, surtout en ce qui est des sculptures, dépasse de beaucoup, je l'avoue, ce que j'estimais que nous étions en droit de nous promettre.

[1] Voir ci-après.

« Il nous reste à donner à ces différents documents leur destination définitive. Lors de leur arrivée, vous aviez décidé que les sculptures seraient déposées au Louvre. Cette affectation ne pouvait être que provisoire, tant que nous n'aurions pu juger les pièces *de visu*. Je crois que, aujourd'hui qu'il les connaît, notre confrère M. Heuzey ne me démentira pas si je dis que ces pièces méritent à un haut degré d'y recevoir une hospitalité définitive. Elles y combleront une lacune importante et y présenteront le plus vif intérêt pour tous les esprits curieux de suivre l'histoire si importante et si mal connue encore du prolongement vers l'extrême Orient des influences de l'art occidental.

« Quant aux manuscrits et aux médailles, leur attribution à la Bibliothèque nationale paraît d'autant plus indiquée que la série des monnaies kashmiri, pour ne citer que cet exemple, y est encore imparfaitement représentée. »

La proposition de M. Senart est adoptée.

M. Héron de Villefosse signale à l'Académie un fragment d'inscription sur plaque de bronze, trouvé en 1802 dans le lac d'Antre près de Moirans (Jura), et qui, à n'en pas douter, appartient à un calendrier semblable à celui qui a été récemment découvert à Coligny. Le calendrier d'Antre était rédigé dans la même langue, avec les mêmes abréviations, que le calendrier de Coligny, et la même division du temps y était adoptée. Les deux documents sont pour ainsi dire jumeaux et certainement contemporains. Ils ont aussi subi le même sort : tous deux étaient gravés sur des plaques de bronze; tous deux ont été brisés intentionnellement en petits morceaux [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Maspero a la parole pour les observations qu'il s'est réservé de présenter sur les conclusions de la communication que M. Amélineau a faite dans la précédente séance.

[1] Voir ci-après.

Après quelques observations de M. d'Arbois de Jubainville et de M. Amélineau, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS.

COMPTE RENDU D'UNE MISSION DANS L'INDE, PAR M. A FOUCHER.

La mission dont il est rendu compte ici a été confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Foucher, maître de conférences à l'École des hautes études. Grâce à la libéralité de l'Académie et à la bonne volonté du Ministère de l'instruction publique, elle s'est prolongée pendant deux ans, de novembre 1895 à octobre 1897. La première saison froide a été surtout consacrée à l'étude des musées, aussi intéressants que mal connus, de Colombo, Madras, Calcutta, Lakhnau, Mattra, Lahore, etc ; ces collections, en général fort délaissées, ont fourni au chargé de mission un grand nombre de documents inédits relatifs à l'histoire de l'art indien et notamment à l'influence de l'art gréco-romain dans l'Inde. C'est l'étude de cette influence qu'il a encore poursuivie pendant neuf mois de vie nomade, le plus souvent sous la tente, dans la vallée de Kachmir (de mai à octobre 1896), et sur la rive droite de l'Indus (de novembre 1896 à février 1897). Si le Kachmir ne présente qu'un petit nombre de sculptures caractéristiques à cet égard, la pauvreté de sa statuaire est plus que compensée par l'intérêt de son architecture et aussi par les facilités toutes particulières qu'offre ce pays pour étudier sur le vif les mœurs brahmaniques. Passé l'Indus, on se trouve au contraire en plein pays musulman; mais le district de Peshawer, qui représente l'ancien Gandhâra, est couvert

des ruines les plus curieuses au point de vue de l'influence occidentale. Le chargé de mission a même été assez heureux pour obtenir du Gouvernement de l'Inde l'autorisation de franchir la frontière officielle et de faire le relevé archéologique des parties de la vallée du Svât (ancien Udyâna) récemment ouvertes par l'expédition du Chitral et où viennent encore de se produire de vifs mouvements insurrectionnels. De retour dans l'Inde au début de la dernière saison chaude, il reprit, à la lumière des documents qu'il avait réunis sur les lieux de fouilles, l'étude des musées, et notamment celle d'une collection considérable de sculptures «gréco-bouddhiques» qui avait été, dans l'intervalle, transportée du Svât au Musée de Calcutta; il profita également de l'expérience acquise au Kachmir pour étudier de plus près qu'il n'avait pu le faire à son premier passage la vie religieuse des Hindous et l'organisation actuelle des pèlerinages dans les principales villes saintes; enfin, après avoir passé les deux mois d'excessive chaleur (juin et juillet) à Massourie, sur les premières pentes de l'Himalaya, dans l'utile compagnie d'un paṇḍit amené de Benarès, il redescendit dans les plaines pendant la saison des pluies, et, conformément au plan qu'il s'était tracé, d'accord avec les indianistes membres de l'Académie, revint par les villes du Râjpoutâna et du Mâlva et les temples souterrains d'Ajaṇṭa et de Nâsik se rembarquer à Bombay.

Telles sont les grandes lignes de ce voyage dont les principales étapes ont été signalées en leur temps à l'Académie. Il nous reste à en énoncer les résultats, tant matériels que d'ordre abstrait. Les premiers comprennent des sculptures originales, des manuscrits, des monnaies et des clichés photographiques.

Sculptures. — Il convient de donner la première place dans cette liste aux cent cinquante statues, bas-reliefs et fragments

divers (dont beaucoup malheureusement fort mutilés) que l'Académie a fait déposer au Musée du Louvre. Ces sculptures, toutes originales, à l'exception de deux moulages du Musée de Lahore, proviennent pour la plupart de l'ancien Gandhâra et appartiennent à cet art dit «gréco-bouddhique» qui fleurissait au début de notre ère et où la forme classique s'adapte si curieusement à des motifs purement indiens. Elles sortent en partie (notamment la mieux conservée des statues et nombre d'intéressantes figures de stuc) d'une petite fouille exécutée par le chargé de mission dans des ruines déjà explorées sur la colline qui domine Shahbâz-garhi, — le Po-lu-sha des pèlerins chinois; d'autres ont été achetées aux gens du pays, qui ont été prompts à apprendre la valeur vénale de ces sculptures; d'autres enfin sont le don d'un officier supérieur anglais. Il serait prématuré d'en dresser ici le catalogue; disons seulement qu'on y trouve des statues et des têtes de Bouddhas et de Bôdhisattvas, traitées dans un sentiment classique assez pur, des motifs décoratifs d'origine évidemment occidentale comme des pilastres corinthiens, des frises d'acanthes, des amours portant des guirlandes, des tritons, des atlantes, etc., des scènes de la légende du Bouddha (naissance, départ de la maison, conversion des Nâgâs, etc.) : bref, cette collection représente assez bien les divers aspects de l'art de Gandhâra aux premiers siècles de notre ère. Quelques échantillons postérieurs et d'une valeur artistique bien moindre proviennent de Mathurâ, de Sarnâth et de Bodh-Gayâ et complètent cette revue de l'art bouddhique dans la vallée du Gange.

Manuscrits. — Les manuscrits collectionnés sont tous en sanscrit et originaires soit du Kachmir, soit du Râjpoutâna. Il est peut-être à propos d'en donner ici une liste sommaire. Occupons-nous tout d'abord des premiers.

Il ne faut pas se dissimuler que les manuscrits intéressants

IMPRIMERIE NATIONALE.

et anciens se sont faits rares au Kachmir depuis la grande rafle du regretté Dr Bühler. Le Dr M.-A. Stein, grâce à ses relations dans le pays, continue à glaner tout ce qui reste accessible. Il a été possible, avec son aide obligeante, de réunir encore dix-neuf manuscrits, tous naturellement écrits en alphabet *çâradâ*, dont trois sur écorce de bouleau. Ceux-ci, dont la matière seule est une garantie d'ancienneté, contiennent : 1° l'*Araṇya-parvan* du *Mahâbhârata* (environ 200 feuillets mesurant 0 m. 32 sur 0 m. 25, incomplet); 2° le *Mârkaṇḍeya purâṇa* (environ 180 feuillets mesurant 0 m. 26 sur 0 m. 22, incomplet); 3° le *Pretakâṇḍa* du *Gârudapurâṇa* (115 feuillets montés sur papier, mesurant 0 m. 17 sur 0 m. 13, complété).

Des seize manuscrits sur papier, la moitié renferment des textes appartenant à la littérature sanscrite générale. C'est d'abord un manuscrit ancien contenant le *Çântiparvan* du *Mahâbhârata* (220 feuillets, incomplet) et qui, comme celui de l'*Âraṇyaparvan* sur écorce de bouleau, aura son importance pour l'étude à peine commencée des diverses recensions du *Mahâbhârata*. C'est ensuite un fragment du *Yajur-Veda* relatif aux Prâyaçcittas (16 feuillets). — La littérature est représentée par deux nâṭakas, le *Hanumannâṭaka* (complet sauf le premier feuillet, 61 feuillets, daté Samv. 67 [saptarṣi] = probablement 1791) et le *Prabodhacandrodaya* (sur papier ancien, presque complet, 68 feuillets), par une *Vakroktipancâçatikâ*, avec commentaire (complet, 9 feuillets), et enfin par un manuscrit en écriture très cursive et qui contient, outre un petit panégyrique en vers d'Akbar, le commentaire de Harihara sur le *Kâvyaprakâça* (incomplet, 39 feuillets) et la *Rasâmṛtamañjarî* (complet, 81 feuillets, daté Samv. 33). Ajoutons enfin deux ouvrages philosophiques dont l'un, la *Kiraṇâvalî* d'Udayana Nyâyâcârya (complet, 82 feuillets), appartient au Nyâya et l'autre, le *Yogaçâstra* de Patanjali (complet, 45 feuillets, daté Samv. 31) au Yoga.

Les huit autres manuscrits appartiennent plus proprement à la littérature sanscrite du Kachmir. Ce sont d'abord les *mâhâtmyas* des deux grands pèlerinages annuels de la Vallée, celui d'Amarnâth (*Amaranâtha-mâhâtmya*, complet, 14 feuillets) et celui du lac Gangabal (*Gaṅgâ-mâhâtmya*, complet, 16 feuillets). C'est surtout une collection, aussi complète qu'il a été possible de la réunir, des textes relatifs au *Çaiva-darçana*, à ce système çivaïte, mi-philosophie et mi-religion (ou, pour parler à l'indienne, moitié *jñâna-marga* et moitié *bhakti-marga*), qui est en honneur parmi les paṇḍits du Kachmir. Plus particulièrement philosophiques sont : l'*Içvarapratyabhijñâsûtravimarçinī* d'Abhinavagupta (complété, 164 feuillets, daté Saṃv. 80), l'*Içvarapratyabhijñâvivṛti* (incomplet, 27 feuillets), l'*Içvarapratyabhijñâhṛdaya* (complet, 28 feuillets), la *Çivasûtravimarçinî* (complet, 94 feuillets) et le *Sadâcaraprakaraṇa* de Çaṅkarâcârya (complet, 5 feuillets) : ces trois derniers textes sont contenus dans un seul manuscrit. La foi dévote l'emporte au contraire dans la *Stavacintâmaṇi*, de Nârâyaṇa Bhaṭṭa, avec commentaire de Kṣemarâja (complet, 34 feuillets), l'*Utpalastotrâvalî*, d'Utpaladeva, avec commentaire du même (complet, 41 feuillets, daté Saṃv. 51), et le *Mahârthamañjarî* (incomplet, 47 feuillets), — ces trois textes sont reliés en un seul manuscrit, — dans le *Bhairavastotra* du Rudrayâmala (très annoté, complet, 10 feuillets) et le commentaire de Madhusûdana Sarasvatî au *Mahimnaḥ stotra* (incomplet, 20 feuillets).

Les huit manuscrits originaires du Râjpoutâna ont tous été acquis à Bombay : ce sont des spécimens de choix destinés à donner une idée des collections que l'on peut encore se procurer de ce côté; leur achat n'a été que l'amorce d'un courant de relations suivies et dont il faut espérer que nos bibliothèques sauront profiter. Ces manuscrits sont : dans l'ordre littéraire, un *Çiçupâlavadha* de Mâgha avec commentaire *inédit* de Vallabhadeva, fils d'Anandadeva (complet, 296 feuillets; la date

Samv. 1600 a été retouchée); — en lexicographie, l'*Abhidhânacintâmaṇi* de Hemacandra, avec le commentaire *Sâroddhâra* de Vallabhagaṇi (manuscrit de Jesalmìr, complet, 142 feuillets, daté Samv. 1686) et l'*Anekârthadhvanimañjarî* de Mahâkṣapaṇaka (complet, 8 feuillets); — en philosophie, le *Siddhântaleça* par Appayadìkṣita (complet, 66 feuillets, daté Samv. 1837), et le commentaire du même dit le *Çrîkṛṣṇâlaṅkara* par Acyutakṛṣṇ ìnandatîrtha (complet, 240 feuillets, daté Samv. 1837); — dans le Dharmaçâstra, le *Triṃçaçlokìbhâṣya*, commentaire de l'*Acaucasaṅgraha* (complet, 16 feuillets, daté Samv. 1665); — en médecine, la *Yogacintâmaṇi* de Harṣakìrti (complet, 39 feuillets); — et enfin un spécimen remarquable de manuscrit sacré jaïna, contenant l'*Upadeçamâlâprakaraṇa* (13 feuillets couverts d'annotations, complet, daté Samv. 1484).

A côté des manuscrits il convient de mentionner également le *Catalogue of the Sanskrit Manuscripts in the Library of H. H. the Maharaja of Ulwar,* par le Dr Peterson, présent du Darbar d'Alvar (Rajpoutâna), par l'intermédiaire du premier ministre Bal Mokund Das, à la bibliothèque de l'Institut de France (août 1897).

Monnaies. — Une petite collection de monnaies a été également recueillie par le chargé de mission, au cours de ses pérégrinations dans les villages du Kachmir et du Penjâb. Elle présente une cinquantaine de types différents, tous antérieurs à l'époque musulmane, et dont plusieurs manquaient jusqu'ici au Cabinet des médailles. Les spécimens déjà identifiés comprennent des purâṇas, des indo-grecs, des indo-scythes des rois Çâhis de Kaboul, etc.; mais le lot le plus important est celui des monnaies de Kachmir. Mentionnons encore pour mémoire des fragments d'une inscription sanscrite ancienne, provenant du Kachmir, et qui, malheureusement trop

mutilée pour présenter un sens suivi, fournit du moins un beau spécimen de l'écriture *çâradâ* épigraphique.

Clichés. — Manuscrits et monnaies ont naturellement été déposés sur le bureau de l'Académie, qui en a disposé en faveur de la Bibliothèque nationale. Pour ce qui est des clichés photographiques, l'Académie veut bien confier au chargé de mission la garde de ces documents et le soin de leur mise en œuvre. Ils ne sont pas moins de six cents, dont plus de la moitié consacrée aux reproductions des Musées; près de deux cents ont été pris tant au Kachmir que sur la rive de droite de l'Indus, et le reste dans les localités les plus intéressantes de l'Inde. Ce sont autant de notes pour des études futures dont il reste à dire un mot.

Les documents rapportés par le chargé de mission sont, conformément à son programme, tous relatifs à l'histoire religieuse et à l'archéologie de l'Inde. Si on laisse de côté une note sur *Les fresques de Sigiriya* (*Ceylan*), qui a eu l'honneur de paraître dans les *Comptes rendus de l'Académie* (janv. 1896), et un mémoire sur *La géographie ancienne du Gandhâra d'après l'itinéraire de Hiouen-Tsang*, adressé au dernier Congrès des Orientalistes, voici les travaux en préparation entre lesquels les informations recueillies se distribueraient naturellement. D'une part une étude sur l'Hindouisme contemporain utiliserait les renseignements des *Mâhâtmyas* et les observations faites au jour le jour tant au Kachmir que dans les villes saintes de l'Inde. Parmi les notes et les photographies proprement archéologiques, celles qui sont relatives aux monuments du Magadha et d'Ajaṇṭâ serviraient, avec la reproduction des miniatures du ms. A.15 de la bibliothèque de la Société asiatique du Bengale, à illustrer un essai depuis longtemps entrepris sur l'iconographie bouddhique dans l'Inde du moyen âge. Mais le résultat le plus important de la mission et celui pour lequel ont

été réunis tous les documents accessibles serait, s'il est permis de former d'aussi longs projets, une étude d'ensemble sur l'art dit gréco-bouddhique, son aire géographique, son histoire, l'architecture de ses monuments, l'interprétation de ses bas-reliefs, l'identification et la classification de ses statues et son influence sur le reste de l'Inde jusqu'au VIe siècle de notre ère.

Avant de terminer, qu'il soit permis à l'auteur de cette note de présenter de nouveau à l'Académie l'expression de sa gratitude pour lui avoir généreusement fourni les moyens d'accomplir ce voyage auquel ses études l'invitaient et le préparaient depuis longtemps; il souhaite que les résultats ici exposés puissent paraître à d'aussi bons juges justifier la confiance dont il fut l'objet de leur part.

LE CALENDRIER DU LAC D'ANTRE,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans une lettre datée du 7 avril dernier, M. Fr.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne, appelait mon attention sur un petit fragment d'inscription, retiré du lac d'Antre en 1802. Sans doute ce fragment faisait originairement partie d'une grande plaque de bronze inscrite, brisée dans l'antiquité, mais dont, à ma connaissance, on n'a jamais signalé d'autres débris.

Le lac d'Antre est situé dans le Jura, à deux kilomètres environ de Moirans. Le fragment qu'on y a découvert en 1802 mérite d'être remis en lumière; il doit provenir d'un calendrier analogue à celui de Coligny (Ain)[1]. Je demande la permission de présenter cette hypothèse avec quelques explications; je me suis efforcé de la fortifier par des observations de détail et par une restitution. J'ignore où se trouve actuelle-

[1] Sur le calendrier de Coligny, cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions,* 1897, p. 703 et 730, avec 6 planches; 1898, p. 9, 163, 167 et 175.

ment ce morceau de bronze dont un mauvais dessin nous a été conservé par un antiquaire du pays, A.-J. Bruand[1]. Je m'estimerais très heureux si ma communication avait au moins pour résultat de faire savoir aux archéologues en quelles mains il est passé aujourd'hui[2].

Bruand avait déjà reconnu, par une sorte de divination, que le débris en question devait appartenir à un calendrier. Le fait me paraît indéniable; la comparaison qu'on peut établir maintenant entre le fragment du lac d'Antre et les fragments de Coligny en fournit une confirmation éclatante. Je crois même que le calendrier d'Antre était rédigé dans la même langue, avec les mêmes abréviations que le calendrier de Coligny, et que la même division du temps y était adoptée. Les deux documents étaient pour ainsi dire jumeaux et certainement contemporains. Ils ont aussi subi le même sort : tous deux étaient gravés sur des plaques de bronze; tous deux ont été brisés en petits morceaux, puis cachés intentionnellement[3] pour être soustraits à une profanation ou à un péril qu'il est impossible de définir.

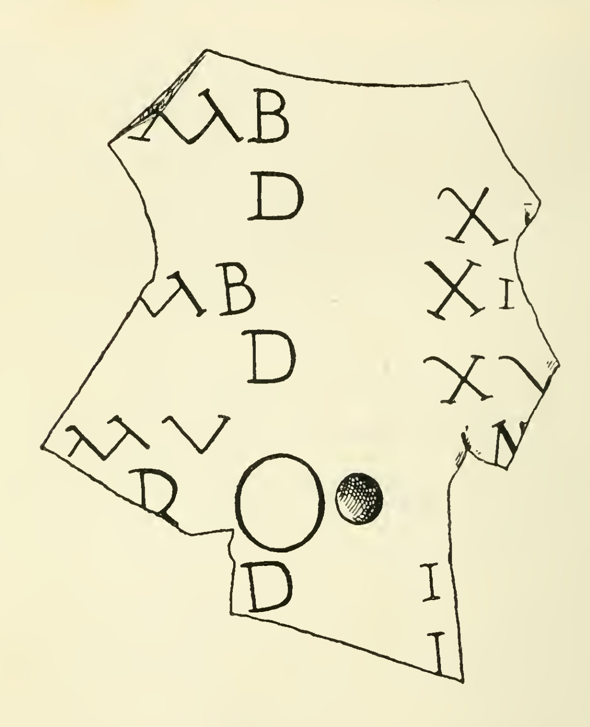
Tout d'abord la disposition du texte en colonnes était la même ; on le constate au premier coup d'œil. Le fragment

(1) A.-J. Bruand, *Annuaire de la préfecture du Jura pour l'année 1814*, p. 209.

(2) [Le résultat que je souhaitais en faisant cette communication a été atteint. Mon savant confrère et ami, le commandant R. Mowat, m'a appris que le fragment en question, après avoir appartenu à MM. Rollin et Feuardent, avait été acquis, il y a une quinzaine d'années, par M. Fornier, conseiller à la cour de Rennes : il doit appartenir aujourd'hui à sa veuve. M. R. Mowat m'a en même temps fourni un estampage du texte qui prouve l'inexactitude du dessin de Bruand. C'est d'après cet estampage que le fragment est ici reproduit.]

(3) Il ne faut pas oublier les détails donnés par M. Dissard sur la façon dont les fragments du calendrier de Coligny ont été trouvés, réunis dans un trou en forme de botte. Malheureusement, sur la découverte du lac d'Antre, déjà vieille de près d'un siècle, nous ne savons rien de précis; je suis convaincu que tous les morceaux de la plaque de bronze avaient été jetés dans le lac et que des fouilles bien conduites en feraient retrouver d'autres.

d'Antre contient des caractères appartenant à deux colonnes différentes : à gauche, on remarque la fin des lignes d'une colonne; à droite, on voit le début des lignes d'une autre colonne. Cependant un détail caractéristique de l'inscription de Coligny ne s'y retrouve pas : les chiffres de la colonne de



droite n'y sont pas précédés d'un petit trou pour la fiche mobile destinée à annoncer le quantième. Les rangées verticales de trous qui divisent exactement les colonnes du texte de Coligny n'apparaissent donc pas sur le fragment d'Antre, mais un trou plus large y figure dans l'espace libre qui sépare les deux colonnes. Ce trou pouvait servir au passage d'un clou, destiné à fixer et à maintenir la plaque de bronze dans l'endroit où elle était exposée aux regards.

Toutefois il est possible également que ce trou ait eu une autre destination et qu'il ait servi à recevoir une fiche mobile, indicatrice du mois ou d'une fraction du mois. En effet, il est pratiqué entre deux titres, gravés en gros caractères, dont l'un a disparu complètement et dont l'autre n'est plus représenté que par deux lettres. Il est évident que ces titres contenaient des noms de mois ou de fractions de mois. Si le trou était répété devant tous les autres titres, on comprend le service qu'il pouvait rendre lorsque le gardien du calendrier voulait indiquer le quantième au moyen d'une fiche.

La parenté des deux documents n'a rien d'invraisemblable puisqu'ils ont été découverts dans des localités presque voisines[1] et sur le territoire de la même cité gauloise, celle des Séquanes. Il y a d'ailleurs d'autres preuves de leur analogie et la démonstration en est facile.

Sur la planche III du calendrier de Coligny on trouve tous les éléments nécessaires à la reconstitution de la colonne de gauche du fragment d'Antre. Je reproduis six lignes, empruntées au fragment 15 de Coligny :

XI D AMB
XII D
XIII D AMB
XIIII D
DIVORTOMV
MOGRON MAT

En comparant ces six lignes[2] avec les premières lignes du texte mutilé, les compléments se présentent immédiatement à l'esprit. L'abréviation *a*MB, le sigle D[3], le mot

[1] Le champ du territoire de Coligny où les fragments ont été découverts touche à la limite du Jura. Cf. feuille 149 de la carte de l'État-major français : Coligny est séparé du lac d'Antre par quelques lieues à peine.

[2] Les cinq dernières lignes du fragment 30 peuvent être également prises comme point de comparaison.

[3] Toutefois il faut noter que, sur le fragment d'Antre, le sigle D, dont le

*divorto*MV formant la quinzième ligne d'un paragraphe qui ne contient que 14 lignes numérotées[1], puis un titre en plus gros caractères, tout se retrouve ou se complète, de sorte qu'il paraît naturel de disposer maintenant le fragment d'Antre de la manière suivante :

xi	*d*	*a*MB	
xii		D	XI*ii*..............
xiii	*d*	*a*MB	XI*iii*.............
xiiii		D	XV.............
	*divorto*MV		N.............
....		RO●	[*titre en grosses lettres*]
i..................		D	I.................
ii....................			I*i*.. ....
	etc.		*etc.*

Du titre en gros caractères il ne reste que les deux lettres RO. Ces deux lettres se retrouvent, accolées de la même façon, dans RIV]RO[S et dans OG]RO[N, mots qui appartiennent à des titres du calendrier de Coligny et qui, dans ce texte, apparaissent aussi immédiatement après une série de lignes numérotées, suivies de la mention DIVORTOMV (fragm. 15, 25, 38). Il faut remarquer cependant que, sur le fragment d'Antre, la lettre O semble être la lettre finale du titre. Mais il y a des variantes et des abréviations dans les titres

sens n'est pas encore établi, est placé à la fin des lignes, au moins quand il apparait sans autre indication, tandis que sur le calendrier de Coligny, où il revient sans cesse, il figure toujours immédiatement après les chiffres. Il n'y a peut-être là qu'une disposition adoptée par le graveur afin de produire à l'œil un alignement plus correct.

[1] La planche III de l'inscription de Coligny (fragments 14, 15 et 16) renferme quatre exemples du mot DIVORTOMV, ou de sa variante DIVERTOMV, exactement disposés de la même manière après un paragraphe de 14 lignes numérotées, immédiatement avant le titre en gros caractères d'un nouveau paragraphe. Quatorze paragraphes de cette inscription intitulés ATENOVX sont terminés par le mot DIVORTOMV.

du calendrier de Coligny : on trouve par exemple SIMIVI (fragm. 14) et SIMIVIS (fragm. 16); ELEMB (fragm. 7) et ELEMBIV (fragm. 11). Il serait donc possible de trouver OGRO au lieu de OGRON.

Dans la colonne de droite il n'y a plus que des chiffres : la série en est facile à rétablir, étant donné que le dernier, le chiffre XV, est intact. Les divisions du calendrier de Coligny, comme on le sait, se composent toujours de séries de lignes numérotées n'excédant pas le nombre XV et se succédant avec des titres différents et des indications variées.

Au-dessous du chiffre XV et avant le titre en gros caractères se trouvait une dernière ligne non numérotée, placée un peu en retrait et commençant par la lettre N ou par M. Sur le fragment 33 de Coligny, on constate cinq exemples d'un arrangement analogue où les chiffres VII, VIII et VIIII sont suivis, contrairement à l'ordinaire, de plusieurs lignes en retrait et non numérotées. Sur le fragment 4 existe aussi une mention finale de cinq lignes, placée après le chiffre XV.

Au-dessous du titre manquant, les chiffres I et I*i* font partie d'une série de lignes numérotées formant une nouvelle division.

Il semble donc certain que le fragment du lac d'Antre provient d'un calendrier analogue à celui de Coligny. La seule difficulté, qui ne paraît pas d'ailleurs insurmontable, c'est que la ligne qui suit *divorto*MV, où il faut nécessairement reconnaître un titre de paragraphe, se termine par un O, tandis que, sur les fragments connus de Coligny, tous les titres de paragraphes, à l'exception de ceux où se trouve le mot ATENOVX, se terminent par les abréviations MAT ou ANM en petits caractères.

Le soin avec lequel ces deux documents ont été brisés, puis cachés pour être soustraits aux regards ou aux profanations

des infidèles, semble indiquer qu'ils avaient un caractère sacré et que, confiés à la garde des prêtres, ils étaient conservés dans un sanctuaire ou dans ses dépendances. Malheureusement les découvertes ont été fortuites; aucun homme compétent ne se trouvait sur les lieux pour noter les diverses circonstances qui les ont accompagnées; les inventeurs ne se sont pas préoccupés des faits et des détails accessoires qui pouvaient être utiles aux archéologues.

Cependant, d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, il y a une trentaine d'années, on avait constaté à Coligny, dans le champ même où la découverte de l'inscription a eu lieu, la présence de grandes pierres taillées et de tuiles à rebord, restes d'une construction considérable existant autrefois sur ce point [1]. Il appartient aux sociétés locales et en particulier aux membres de la Société d'émulation de l'Ain, qui, à propos de cette très importante découverte, ont déjà donné des preuves de leur utile et intelligente initiative [2], de faire maintenant une enquête définitive, de recueillir et de grouper tous les faits propres à éclairer la question. La statue de bronze du Musée de Lyon suffirait à prouver qu'un temple existait en cet endroit. De nouvelles fouilles sont cependant nécessaires : elles permettront peut-être de retrouver dans le champ du sieur Roux au moins quelques fragments nouveaux du calendrier [3].

[1] M.-C. Guigue, dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, p. XVI, signale au lieu dit Chateignerat, séparé du hameau de Charmoux par la route nationale de Coligny à Saint-Amour, une trouvaille de petits bronzes de Claude le Gothique, Gallien, Tétricus, etc. M. Buche a bien voulu m'écrire qu'en cet endroit le sol était parsemé de débris de tuiles romaines et qu'il y avait dans un champ voisin une *source intarissable et abondante*.

[2] Voir à ce sujet la note de M. Buche dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1898, p. 9.

[3] Il me paraît nécessaire d'explorer méthodiquement ce champ. Le criblage de quelques mètres cubes de terre n'est pas une grosse affaire! Il faut espérer que le Musée de Lyon, qui doit bénéficier des fragments retrouvés, n'hésitera pas

Au sujet du sanctuaire du lac d'Antre, on possède des informations plus précises. Au commencement du XVIIIe siècle, on découvrit sur les bords du lac, près du Petit-Villard, les restes de grands édifices de l'époque romaine qui parurent appartenir à un temple et à ses dépendances[1]. En 1734, des paysans du Grand-Villard mirent au jour en labourant, à trente pas du Pont des Arches, une inscription honorifique, élevée officiellement par les Séquanes, *Seq(uani) publice,* à un Éduen, prêtre des Trois Gaules[2]. Cent ans plus tard, vers 1834, une patère d'argent doré fut recueillie dans les mêmes parages[3]. C'est aussi sur les bords du lac d'Antre que fut trouvée la célèbre inscription des prétendus *milites Niliaci,* conservée aujourd'hui au Musée de Besançon et dont le général Creuly a rétabli la véritable lecture[4].

Ce lac, avec son temple, avait-il chez les Séquanes un caractère sacré? Il est impossible de se prononcer sur ce point. En tout cas, sa position paraît être tout à fait remarquable et exceptionnelle. «Il a, dit Bruand, 132 mètres de diamètre; il est placé au sommet d'une montagne de forme à peu près circulaire, et dont les bords se relèvent de 29 m. 25 au-dessus de la surface des eaux. A l'ouest, au sud et au nord, ces bords sont encore plus élevés, car le lac est dominé vers ces points par un rocher d'environ 48 m. 72 d'élévation. Il n'a pas plus de 3 m. 25 de profondeur, et, comme son dégorgement est égal à la quantité d'eau que lui amène un ruisseau, on peut croire qu'il n'y a pas de sources intérieures[5].» Était-il

à faire une tentative pour combler les lacunes du texte. La fouille du sieur Roux a été très superficielle, peu profonde et peu large à cause de la difficulté de s'étendre sur la terre du voisin. Je sais aussi de la façon la plus positive que quelques-uns des fragments ont été soustraits.

(1) A.-J. Bruand, *op. cit.*, p. 202 et 211.

(2) H. Thédenat, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1888, p. 219.

(3) *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* X, 1834, p. XIX-XX.

(4) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France,* 1865, p. 132 à 139.

(5) A.-J. Bruand, *op. cit.,* p. 210.

le frère des lacs sacrés des Tectosages[1], de la source sacrée d'Apollon à Vicarello, à laquelle nous devons la conservation de si précieux documents[2], et de tant d'autres? Des fouilles bien conduites pourront seules nous l'apprendre. J'ignore si le lac d'Antre a jamais rendu de l'or ou de l'argent, mais il nous a déjà rendu du bronze; et ce petit fragment de bronze, malgré sa modestie, offre un intérêt très particulier. Les autres débris qui y dorment peut-être encore au fond de l'eau verront-ils un jour la lumière? On ne peut que le souhaiter vivement[3].

LIVRES OFFERTS.

Est offert :

Φρήν Φρένες in Omero. — (Silvio Federici, Saggi di critica. *La contesa di Agamennone ed Achille nel libro I dell' Iliade*) (Perugia, 1897, in-8°).

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel qu'il a transmis au capitaine Godfrey, assistant résident au Kashmir, les remerciements que l'Académie lui a votés, dans sa séance du 25 mars dernier, pour le don qu'il

[1] Strabon, l. IV, c. 1, 13.

[2] Cf. [Marchi], *La stipe tributata alle divinità della Acque Apollinari scoperta al cominciare del 1852*, in-4°.

[3] Le triens avec la légende ANTRO VICO publié par Castan (*Revue numismatique*, 1883, p. 162; *Bull. des Antiq. de France*, 1883, p. 198) indiquerait, si l'attribution est certaine, qu'il y avait encore, à l'époque mérovingienne, un centre important sur les bords du lac.

a fait à l'Institut de précieux manuscrits provenant de la haute Asie.

Le Président annonce à l'Académie qu'une note insérée au *Journal officiel* fait connaître que les membres de l'Institut seront admis, sur la présentation de leur médaille, à visiter les deux expositions organisées au Palais des Machines, pendant toute leur durée.

M. Devéria est désigné pour remplacer M. Schefer dans la Commission Benoît Garnier.

M. Héron de Villefosse lit à l'Académie une note de M. P. Gauckler, directeur des Antiquités et des Arts en Tunisie. Cette note contient le texte et le commentaire d'une inscription découverte par le capitaine Toussaint, chef de brigade du service topographique de l'armée, dans les ruines de la citadelle byzantine de Ksar-bou-Fetha. L'inscription fait connaître la carrière d'un personnage de l'ordre sénatorial, qui était curateur des colonies de Mactaris et de Zama Regia [1].

M. Ph. Berger commence la lecture d'un mémoire sur une importante inscription néopunique trouvée par M. Bordier, alors contrôleur civil, dans les ruines de Maktar en Tunisie. Cette inscription, gravée sur le linteau d'une porte et longue de deux mètres, est la dédicace d'un temple punique consacré au dieu Hathor-Miskar. Des fouilles pratiquées à l'endroit où cette inscription avait été trouvée ont amené la découverte d'un temple à ciel découvert, auquel on accédait par un large escalier et qui se terminait en arrière par une cella en forme de transept.

Outre la grande inscription, on a découvert dans ces ruines deux autres inscriptions néopuniques, dont l'une est relative à la dédicace du temple; enfin, dans la cella même, une dédicace latine à Neptune. M. Berger rend hommage aux services éminents

[1] Voir ci-après.

rendus à l'épigraphie de Maktar par M. Bordier et par M. J. Letaille.

Dans la prochaine séance il abordera la traduction de ces différents textes.

M. Devéria, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait le rapport suivant :

«La Commission du prix Stanislas Julien, ayant eu à examiner deux ouvrages de même valeur ou utilité, a prélevé sur les arrérages du prix Julien une somme de 500 francs qui a permis de décerner deux prix de mille francs :

«L'un à M. Giles, pour son *Dictionnaire biographique chinois;*

«L'autre à M. de Groot, pour son *Système religieux de la Chine.*»

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Émile Picot, au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau, donne lecture du rapport suivant :

«Le prix Delalande-Guérineau, attribué au meilleur ouvrage sur la langue française du moyen âge ou sur les patois français, est décerné à M. Antoine Thomas pour ses *Essais de philologie française*. Un autre ouvrage envoyé au concours, le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmont, se recommandant par des qualités tout à fait éminentes, la Commission lui a décerné un prix exceptionnel de 500 francs sur les arrérages de la fondation.»

M. Amélineau continue et termine sa communication sur les fouilles d'Abydos[1].

M. Maspero présente, au sujet de cette communication, des observations[2].

[1] Voir ci-après.

[2] Voir ci-après.

COMMUNICATIONS.

NOTE DE M. P. GAUCKLER SUR UNE INSCRIPTION DE KSAR-BOU-FETHA.

L'inscription qui fait l'objet de cette note vient d'être découverte dans les ruines de la citadelle byzantine de Ksar-bou-Fetha, située à quelques kilomètres au sud de Maktar, par M. le capitaine Toussaint, chef de brigade du service topographique de l'armée.

La copie prise par cet officier m'a été transmise officiellement par M. Luret, contrôleur civil de Maktar; la voici :

Sur un bloc de grès à grain très fin, dans un cadre de 0 m. 72 sur 0 m. 37, en lettres de 0 m. 05 à la première ligne et de 0 m. 04 aux suivantes.

1 Q· CASSIO AGRIANO
2 AELIANO CVCO
3 PRAETORI · TR
4 NOCANDIDAT
5 CANDIDATO
6 VMVIRO·CAP
7 LI · SEVIROTV
8 RVM · DEDVCT [1]
9 RVM·CVR R
10 REIPCIA [2] MACTARI
11 TANORVM · ZA
12 SIVM REGIORV

[1] Le T pas très sûr, peut-être I.
[2] A pas très sûr.

L'estampage dont M. Luret avait pris soin d'accompagner son envoi m'a permis de restituer ainsi cette inscription :

Q · CASSIO · AGRIANO
AELIANO ❦ C · V · COS ·
PRAETORI · TRI*bu*
NO · CANDIDAT*o* · *q* ·
CANDIDATO · *tri*
VM VIRO · CAPI*ta*
LI · SEVIRO · TV*rma*
RVM · DEDVCEND*a*
RVM · CVR*ato*RI
REIP · COL · MACTARI
TANORVM · ZAMEN
SIVM · REGIORV*m*

Q(uinto) Cassio Agriano Aeliano, c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli), praetori, tri(bu)no candidat[o, q(uaestori)] candidato, [tri]um viro capi[ta]li, seviro tu[rma]rum deducend[a]rum, cur[ato]ri reip(ublicae) col(oniarum) Mactaritanorum, Zamensium regiorum . . .

Ligne 10. — Les lettres OL sont très effacées; je les crois cependant certaines. En tout cas l'on ne peut lire CIV = *civitatum.*

Le texte me semble incomplet. Il se terminait sans doute par la formule habituelle *d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)*, qui était peut-être précédée d'un autre ethnique au génitif comme les deux précédents : ceux-ci, s'ils étaient seuls, devraient être en effet reliés par la particule *et.*

C'est une dédicace adressée à un haut fonctionnaire impérial, Q. Cassius Agrianus Ælianus, qui me paraît inconnu, autant que je puis en juger du moins d'après les quelques recherches limitées par le manque de livres qu'il m'a été donné de faire ici.

Le *cursus honorum* de ce personnage, d'ordre sénatorial, est rédigé dans l'ordre inverse : il nous apprend que celui-ci

avait été successivement *sevir turmarum deducendarum; tresvir capitalis,* questeur *candidatus,* tribun du peuple *candidatus,* préteur et consul.

Le premier de ces titres mérite une observation : il correspond évidemment aux fonctions de *sevir equitum romanorum;* la forme qu'il présente est inédite, mais on peut la rapprocher d'autres analogues, telles que *sevir turmis ducendis* (*C. I. L.*, V, 531, et III, 1458); *sevir turmarum equestrium* (*C. I. L.*, X, 5178), ou *equestrium turmarum* (*C. I. L.*, V, 1874, 6439; VI, 1573).

Q. Cassius Agrianus Ælianus était curateur des colonies romaines de Mactaris et de Zama Regia. Faut-il conclure de cette particularité qu'il existait un lien politique entre ces deux colonies voisines, une sorte de confédération analogue à celle des quatre colonies cirtéennes? Je ne le crois pas. L'on sait, en effet, que le curateur était un haut personnage, surtout dans les premiers temps de son institution, et qu'il pouvait étendre simultanément son administration sur plusieurs municipes distincts, parfois même situés dans des provinces différentes. (Cf. à ce sujet, Henzen, *Inscr., Index*, p. 109; Wilmanns, *Exempla, Indices*, II, p. 557 et suiv.; C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs,* p. 111, notes 4 et 5.)

Tout au plus peut-on en conclure que les cités de Mactaris et de Zama Regia étaient voisines et communiquaient facilement entre elles, comme aujourd'hui Maktar et Djama (Zama Major), alors que les relations sont beaucoup moins aisées entre Maktar et Sidi-Amor-el-Djedidi (Zama Minor?).

L'inscription de Ksar-bou-Fetha ne nous fournit aucun renseignement plus précis sur l'emplacement si controversé de *Zama Regia;* notons seulement que c'est la première fois que le nom de cette ville apparaît sur une inscription africaine.

L'inscription semble provenir des ruines de Maktar, d'où

elle aurait été transportée avec quantité d'autres pierres de taille pour servir à la construction de la forteresse byzantine.

Le texte ne peut être antérieur aux dernières années du règne de Marc Aurèle, puisque jusqu'à cette époque Mactaris n'était encore qu'une *civitas*. Nous savons d'autre part que l'institution des *curatores reipublicæ* en Afrique ne remonte guère qu'au commencement du IIIe siècle (cf. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 357).

En outre, le nom de la tribu à laquelle aurait appartenu Q. Cassius Agrianus Ælianus n'est pas indiqué, ce qui nous reporte au moins au temps de Caracalla. Par contre, la forme des lettres et le soin apporté à la gravure et à la disposition du texte ne permettent pas, à mon avis, de le faire descendre plus bas que le milieu du IIIe siècle, ce qui circonscrit d'une façon assez étroite l'espace de temps dans lequel il faut placer le consulat de Q. Cassius Agrianus Ælianus.

LES FOUILLES D'ABYDOS EN 1897-1898 ET LA DÉCOUVERTE DU TOMBEAU D'OSIRIS; NOTE DE M. AMÉLINEAU.

Il m'est possible aujourd'hui d'annoncer à l'Académie l'achèvement des fouilles que j'avais entreprises, il y a deux ans, dans la partie de la nécropole d'Abydos que les indigènes désignent sous le nom d'*Om el Ga'ab el Gharbi*, c'est-à-dire *la Mère aux pots de l'Ouest*. Si, après la campagne de l'hiver 1896-1897, je ne suis pas venu rendre compte à l'Académie des travaux exécutés au cours de cette campagne, c'est que je n'avais aucun argument nouveau à lui présenter en faveur de l'hypothèse que j'avais émise ici même, le 28 mai 1896[1]; si,

[1] Voir *Comptes rendus* de 1896, p. 197.

au contraire, je viens cette année communiquer les résultats de mes travaux, c'est qu'il s'est produit, au cours de l'hiver qui vient de s'achever, un fait considérable que je pense, sans doute, faire valoir en faveur de cette hypothèse. Ce fait est la découverte du tombeau d'Osiris, laquelle a déjà eu un très grand retentissement dans tout le monde savant et jusque dans le grand public.

En 1896 j'avais dû laisser la grande colline, dont il a été question dans ma communication du 28 mai de cette même année, explorée en partie : le travail qui restait encore à exécuter aurait demandé plus de temps que je ne pouvais en consacrer. Dans la seconde campagne, je voulus explorer un site qui complétait, à ce que je croyais, les tombeaux des Pharaons inconnus dont j'avais trouvé les noms de *double* à l'ouest de la grande colline, ne croyant y employer qu'un mois au plus: par suite des circonstances, je fus conduit à consacrer aux fouilles de ce site quatre mois entiers, et je découvris qu'il renfermait le plus grand monument funéraire de l'Égypte, si l'on ne tient compte que du nombre des chambres, puisqu'il en avait soixante-sept. Lorsque ce travail fut achevé, la saison était beaucoup trop avancée pour que je songeasse un seul moment à entreprendre un autre travail, et c'est seulement cette année que j'ai pu penser à l'exploration de la grande colline.

Le tiers à peu près en avait été fouillé pendant l'hiver 1895-1896. Je l'avais attaquée par trois côtés à la fois, l'Ouest, le Nord et l'Est, mais d'une façon inégale, car le travail dépendait du nombre des ouvriers qui se présentaient. Le côté Ouest avait été achevé presque complètement pour la moitié, et, de ce côté, les travaux s'arrêtèrent à trois ou quatre mètres environ du grand tombeau qui occupait le centre de la colline, et qui s'est trouvé être celui d'Osiris. Du côté Nord, on avait achevé le tiers environ du travail à faire, et du côté Est seulement le quart. J'estime qu'il restait à explorer les deux tiers

de la colline, soit de 60,000 à 70,000 mètres cubes de sable à déplacer avant d'arriver à la partie supérieure des tombeaux; la colline avait en effet 140 mètres de longueur sur 109 de largeur et une hauteur moyenne de 8 mètres. C'était un gros travail, mais il ne m'effraya pas.

Dès la première année, j'avais rencontré dans la partie explorée de cette colline certains monuments qui, par un hasard fort extraordinaire, se rapportaient tous au culte d'Osiris; j'avais eu un moment l'idée que, sous cette colline ou sous une autre avoisinante, était le tombeau d'Osiris; mais dans le doute j'avais remis à plus tard de me faire une idée arrêtée sur ce sujet. Cette idée s'était représentée à moi avec plus de force au cours des fouilles de la seconde campagne, et je l'avais aussi abandonnée devant les résultats obtenus, car il n'était pas question une seule fois d'Osiris. Dans la campagne de l'hiver dernier, ayant fait commencer les fouilles par le côté Est de la colline, je ne fus pas longtemps à trouver des fragments de vases en terre avec inscriptions hiéroglyphiques, hiératiques et même démotiques; je pouvais lire celles des deux premières sortes, et je pus voir que toutes se rapportaient à Osiris, qu'elles avaient été écrites sur ces vases par des prêtres d'Osiris, par quelques prêtres d'Amon, par des Pharaons eux-mêmes et qu'un certain nombre d'entre elles parlaient de la *maison d'Osiris*, mentionnant aussi les offrandes apportées dans ces vases. A mesure que les fouilles continuèrent, je rencontrai des poteries intactes, les unes plus qu'ordinaires, les autres de très belle forme, quelques-unes d'apparence archaïque, quoique relativement modernes et datées. Ces dernières contenaient, en outre, des scènes gravées dans l'argile cuite en même temps, pendant qu'une ou deux avaient été gravées au contraire dans l'argile déjà cuite. Toutes, elles mentionnaient des prêtres d'Osiris, et l'on voyait le prêtre adorant Osiris, soit seul, soit en la compagnie de Horus, soit

en celle d'Isis. Toutes se rapportaient donc au mythe d'Osiris. L'une d'elles portait même l'inscription suivante : *Prêtre d'Osiris Makherou,* c'est-à-dire d'Osiris «juste de voix», épithète qui ne se donne qu'aux trépassés.

Ces poteries entières ou fragmentaires me montraient donc qu'un culte avait été rendu en ce lieu à Osiris mort. De fait, j'ai trouvé des témoignages de ce culte depuis Ménès jusqu'à l'époque ptolémaïque. Il ne faut pas, en effet, séparer les objets trouvés dans cette butte, cette année, de ceux qui furent rencontrés dans cette même butte la première année; de même, je crois toujours qu'il faut distinguer avec le plus grand soin les objets trouvés dans la partie supérieure de la butte de ceux qui ont été trouvés dans l'intérieur des tombes mises à jour. La nature de ces deux sortes d'objets, leur travail, leur forme, tout est différent. Si l'on confond ensemble les objets trouvés en haut dans la butte de décombres et ceux trouvés en bas dans l'intérieur des tombeaux, on s'expose à passer à côté de choses très importantes pour l'histoire égyptienne en particulier et l'histoire de la civilisation humaine en général. Aussi ai-je apporté le plus grand soin à bien indiquer la provenance de chaque objet et à les numéroter tous, chaque soir, à mesure qu'ils étaient trouvés, quand un premier numérotage fait sur les lieux ne suffisait pas. C'est ainsi que j'ai pu observer le nom de *double* de celui qu'on croit être Ménès, nom que j'ai rencontré pendant la première campagne et pendant la troisième, circonstance qui pourrait bien prouver à elle seule que le tombeau de Neggadeh, trouvé l'an dernier par M. de Morgan, n'est pas celui du premier roi de la première des dynasties manéthoniennes, comme on l'a cru trop facilement. C'est ainsi encore que j'ai pu suivre le culte d'Osiris à travers un grand nombre des dynasties connues jusqu'aux Ptolémées.

A mesure que les ouvriers dégageaient les tombes situées sous la colline, je les faisais explorer. Celles qui étaient situées

sur le côté Est se présentèrent tout naturellement les premières. Si l'on en juge par les stèles que j'y ai rencontrées, elles appartenaient presque toutes à des femmes. Toute une série d'objets rencontrés dans ces tombes viennent à l'appui de cette attribution; dans presque toutes les tombes ouvertes de ce côté, et il y en avait trois rangées contiguës les unes aux autres, on a trouvé des cheveux de femme jetés à même dans le sable. Ces cheveux témoignent d'un art extraordinaire dans l'arrangement très recherché et très fin des mèches que l'on tressait. Sans doute, les femmes enterrées à l'Est du tombeau d'Osiris consacraient les mèches de leur chevelure en son honneur, comme Isis l'avait fait au lendemain de la mort de son mari, si l'on en croit le Pseudo-Plutarque. On semble avoir gradué l'honneur d'avoir son tombeau près de celui du Dieu-Grand, car les deux rangées les plus rapprochées de la tombe d'Osiris contenaient des tombes beaucoup plus grandes que la première rangée située plus à l'Est. Ces tombeaux contenaient presque tous les squelettes de ceux qui y avaient été déposés : tous avaient la position dite *contractée;* un assez grand nombre étaient encore complets ou à peu près; quelques-uns seulement étaient intacts. Parmi ceux qu'ont produits les fouilles que j'ai dirigées, j'ai choisi trente-cinq crânes ou squelettes complets qui sont maintenant soumis à la mensuration scientifique. Quelques-uns renferment des particularités intéressantes : en particulier, j'ai rencontré deux squelettes incomplets de nains, ce qui cadre très bien avec le rôle des nains dans la légende d'Osiris devenu le dieu des morts.

Au côté Nord, j'explorai les tombeaux qui ne l'avaient pas été la première année. Il y en avait aussi trois rangées, mais deux seulement étaient contiguës; la troisième était plus rapprochée du grand tombeau central, d'environ trois mètres. Je n'y rencontrai presque rien : les squelettes avaient été dispersés, les tombes presque toutes démolies. Cependant j'y pus

faire des constatations intéressantes. Presque tous les tombeaux contenaient de la laine encore attachée à la peau de l'animal qui la portait, et je trouvai, dans ces tombeaux comme dans les autres, une grande quantité de résine, ce qui ne semblera pas étonnant à quiconque connaît le rôle de la résine dans le culte d'Osiris. Au côté Ouest, il ne restait plus que quelques tombes à explorer, car toutes l'avaient été la première année, à l'exception de celles que je viens de mentionner. Au côté Sud, il n'y avait que deux rangées de tombes. Elles contenaient des squelettes, et des squelettes ayant été enterrés d'une tout autre manière que celle usitée pour les autres côtés. En effet, j'ai rencontré dans les tombes de cette partie de la nécropole sacrée d'Abydos un très grand nombre d'étoffes, dont quelques-unes enveloppaient des ossements mélangés à une substance noirâtre, que j'ai tout lieu de croire du natron et qui sera d'ailleurs soumise à l'analyse chimique. Presque tous les squelettes, ici comme ailleurs, étaient renfermés dans des caisses en bois de cèdre, m'assure-t-on. Si l'analyse minutieuse de ce bois justifie cette identification, le fait est d'une importance considérable pour l'histoire des relations extérieures de l'Égypte. La présence du cèdre ne serait pas étonnante outre mesure, car l'année dernière, conduisant un savant bien connu, le docteur Schweinfurth, sur le lieu de mes fouilles, il ramassa un petit fragment de bois et me dit que c'était du sapin; comme je m'étonnais, il me fit observer que, sans doute, ce n'était pas du sapin de Norvège, mais un pin quelconque. Son observation serait amplement vérifiée.

Le tombeau d'Osiris était donc entouré de tous les côtés d'autres tombes, et cette constatation fait tout naturellement penser à l'affirmation du Pseudo-Plutarque, disant que tous les grands seigneurs égyptiens aimèrent à se faire enterrer près du tombeau d'Osiris; si l'on borne ce renseignement aux générations contemporaines d'Osiris, il est vérifié. Sans doute,

parmi les tombeaux de femmes dont j'ai parlé tout à l'heure était celui d'Isis : je l'ai vainement cherché ailleurs, et s'il était parmi ces tombeaux de l'Est, rien ne l'a désigné à mes recherches. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, une chose ressort clairement de ce qui précède, c'est que les Égyptiens de la cour des antiques rois de ce temps-là avaient déjà la coutume de se faire enterrer près du roi qu'ils avaient servi pendant la vie.

Le tombeau d'Osiris était, comme tous les autres dont il vient d'être question, bâti en briques très petites, recouvertes d'un crépissage en terre. Il avait une longueur intérieure du Nord au Sud de 13 m. 30 et une largeur de 11 m. 80. Il formait un rectangle presque régulièrement construit à angle droit; seul le mur Ouest renflait, ce qui formait un angle éloigné de l'angle droit. La disposition des chambres de ce tombeau était la suivante : du Nord au Sud au côté Est, il y avait cinq chambres dont les deux extrêmes étaient complètement murées; la première de ces chambres avait trois pilastres. D'Est en Ouest, côté Nord, il y avait quatre chambres dont la première seule comptait deux pilastres; ce côté était terminé par un escalier large de 0 m. 80 et comptant présentement 13 marches, mais qui sans doute en contenait jadis 14, car la première à partir du sol a une hauteur double des autres. Cet escalier dont parlent un certain nombre de textes égyptiens, qui désignent le tombeau d'Osiris sous le nom d'*Escalier du Dieu Grand,* fut le premier indice certain que j'avais rencontré le tombeau d'Osiris. Environ huit jours auparavant, quand on avait rencontré les premières briques de ce mur Nord, ayant toujours en vue les indices fournis par les fouilles précédentes et les vases dont un au moins parlait d'un *escalier,* j'appelai l'attention de mes ouvriers sur ce fait que vraisemblablement ils allaient rencontrer un escalier et que je voulais absolument qu'on ne dérangeât pas une seule brique. On le trouva le

1er janvier 1898. Le côté Sud, d'Est en Ouest, comprenait également cinq chambres. Ce fut dans une de ces chambres que le 2 janvier, à 4 heures 20 de l'après-midi, fut rencontré un monument en granit, renversé, et ne laissant aucun doute sur l'identité du tombeau. Les chambres placées à l'Est s'avançaient dans la cour, de 1 m. 30 environ, celles du Nord de 1 m. 60 environ et celles du Sud de 1 m. 53. La hauteur du tombeau était de 2 m. 75 environ, car presque toutes les chambres avaient perdu quelque peu de leur hauteur primitive. Tout le reste était occupé par une grande cour intérieure dans laquelle l'escalier mentionné plus haut donnait accès à ceux qui voulaient descendre dans le tombeau qui, comme tous les autres, avait été creusé dans le sol de la montagne. Cette cour avait ceci de particulier que, du côté Nord, sur toute la longueur et sur une largeur de 0 m. 80 et une profondeur de 0 m. 10, on avait creusé une rainure dont toute la profondeur était encore occupée par du bois presque réduit en charbon. Peut-être était-ce là que se trouvait le fameux reposoir dans lequel était conservée la tête d'Osiris, le seul membre du Dieu-Roi qui reposait dans le tombeau d'Abydos, si l'on en croit les textes égyptiens; et je dois avouer que je ne vois pas de raisons pour ne pas croire au renseignement qu'ils ont fait passer jusqu'à nous.

Tout ce tombeau, et il est facile d'en comprendre la raison, avait été spolié de la façon la plus minutieuse, incendié de la façon la plus barbare, et l'on avait passé au crible les cendres elles-mêmes. J'ai trouvé des lits de cendres à côté des lits de débris restés dans le crible et jetés à gauche. Je peux d'autant mieux en parler, que je faisais faire la même chose afin que rien d'important ne m'échappât et que le travail de mes ouvriers se traduisait exactement de même. Ces spoliateurs étaient les moines de Moyse d'Abydos. Le récit de leur spoliation se trouve dans la vie que j'ai publiée de ce moine, et pour

preuve ils ont laissé leurs noms : Démétrius, Schnoudi, Boqtor, Paul, etc., sur un tesson de vase, outre le mot typique de ΟΜΟΥϹΙΟϹ et une tête de Christ, sans compter un grand nombre de dessins tracés au charbon, provenant de l'incendie. La tête de Christ a été trouvée dans la onzième chambre du tombeau d'Osiris, tout au fond. Afin de faciliter leur travail néfaste, ils avaient bâti des murs transversaux courant d'une chambre à l'autre, soit en ligne droite, soit en arc de cercle. Pour construire ces murs, ils avaient employé les pierres d'un gros monument en albâtre qu'ils avaient réduit en miettes, des pierres énormes, des stèles de l'époque de celles que j'ai rencontrées cette année et dans la première de mes fouilles. J'ai fait des observations minutieuses tendant toutes à prouver que le tombeau était intact au moment de la spoliation qui fut faite. Dans certaines chambres, les grandes jarres étaient encore en place, à moitié calcinées par le feu; dans une chambre, j'ai rencontré des fragments de meubles en bois réunis pour alimenter l'incendie et que le sable jeté trop précipitamment avait empêchés de brûler. Aussi ce tombeau, qui ne le cédait sans doute pas en richesse à celui de Set et de Horus, n'a-t-il presque rien fourni pour la science, sinon des objets fragmentaires. Cependant on peut dire dès à présent qu'il confirme sur tous les points la tradition égyptienne et la légende conservée en grec par le Pseudo-Plutarque.

Le seul monument trouvé à peu près intact est celui dont j'ai parlé plus haut; il est vrai que, par sa masse et sa résistance, il a défié les efforts des spoliateurs. C'est un bloc de granit, long de 1 m. 70, haut et large d'environ 1 mètre, en forme de lit funèbre, à tête et à pieds de lions, sur lequel est étendu un corps d'homme coiffé de ce qu'on appelle la couronne blanche, ayant deux éperviers à sa tête, deux aux pieds et un au milieu du corps. La tête de l'homme couché sur le lit est d'une grande jeunesse; on est de suite conduit à se rappe-

ler la mention conservée par le Pseudo-Plutarque, à savoir qu'Osiris avait vingt-huit ans lorsqu'il fut mis à mort par Set. Les têtes de lion sont travaillées avec beaucoup d'art; la représentation du cadavre, qui tient entre ses mains le fouet et la houlette pastorale, présente même des traces d'un art qui ne laisse pas que d'être archaïque. De plus, afin d'ôter tout doute quant à la représentation, on a eu soin d'écrire les noms des divers personnages; près de l'épaule gauche d'Osiris, on lit dans un rectangle : *Osiris Ouonnofer makherou;* en face de chacun des éperviers, il y a un nom de *double* ou, comme l'on disait autrefois, de *bannière royale,* dans un rectangle surmonté d'un épervier. Ici le nom renfermé dans le rectangle est : *vengeur de son père,* c'est-à-dire l'un des surnoms de Horus. L'oiseau placé jadis au milieu du corps n'existe plus; on n'en voit plus que les pattes, et vis-à-vis on lit : *Isis.* Ce trait est l'un des plus extraordinaires de la légende égyptienne. En somme, c'est, traduit en sculpture sur granit, le tableau que l'on peut voir encore sur l'une des parois de la première chambre annexe de Sokaris, dans le temple de Séti I[er], à Abydos même, avec cette différence que, sur le bas-relief du temple, le mot Isis n'a pas de déterminatif, ce qui peut un moment causer de l'embarras, tandis que, dans l'inscription du lit, il est déterminé par la déesse. Ces diverses inscriptions ne ressemblent pas le moins du monde à celles dont il me reste à parler et qui sont gravées sur le pourtour de la caisse du lit. De ces dernières, qui ont été martelées avec le plus grand soin dans les parties intéressantes, de manière qu'il soit impossible de fixer la date à laquelle elles ont été gravées, il ne reste plus que la fin où on ne lit plus que : *aimé d'Osiris, seigneur d'Abydos,* ou autre chose semblable. On n'y peut guère glaner qu'un fait intéressant, à savoir : l'adjonction d'Anubis ou plutôt du chacal *Ouap-ouaïtou* dans le drame de la famille d'Osiris, ainsi que l'écrit le Pseudo-Plutarque. Les ellipses des six cartouches

qui contenaient ces inscriptions se voient encore; mais, des signes qu'elles contenaient, on ne distingue plus que le premier signe du prénom, et ce signe est *Râ*. C'est tout ce que j'en puis dire; on ne saurait trop regretter le pillage systématique d'un monument pareil au tombeau d'Osiris. Quoi qu'il en soit, la découverte de ce tombeau n'en reste pas moins un fait d'une importance capitale.

Au Nord-Ouest de ce tombeau, pour achever les fouilles et ne rien laisser d'inexploré derrière moi, je fis exécuter des sondages sur un point qui s'était trouvé en dehors des limites de la grande colline et qui avait été réservé la première année. Ces sondages amenèrent la découverte d'un très grand tombeau également spolié, d'un plan tout particulier, ayant une enceinte quadrangulaire très riche, mais où tout avait été réduit en pièces, comme dans le tombeau de Set et de Horus. Ce tombeau a fourni une quantité très grande de bouchons de terre fermant de grandes jarres, et estampillés au nom d'un Pharaon nommé Perabsen. Ce nom se trouve déjà connu : il existe sur une stèle du musée de Boulaq, enfermé dans l'ellipse d'un cartouche, à côté du roi nommé *Sent;* comme il était inconnu et que Sent était nommé dans les listes officielles comme faisant partie de la IIe dynastie, on l'a rangé, lui aussi, dans la IIe dynastie. Si le Pharaon nommé dans la stèle de Schiri est le même que celui que j'ai rencontré, il me fournit une réponse topique à l'objection qui me fut faite il y a deux ans, à savoir que l'on ne rencontrait jamais de nom de Pharaon dans la bannière royale. Le nom de *Perabsen* est dans une bannière royale, ou plutôt la maison du *double;* mais cette bannière, au lieu d'être surmontée de l'épervier, est surmontée de l'animal typhonien, c'est-à-dire qui personnifie Set.

Outre ces bouchons, j'ai eu la chance de tomber, dans ce tombeau, sur une salle négligée par les spoliateurs; elle m'a

fourni un certain nombre d'objets authentiques, vases de pierre, vases de métal, vases en grès émaillé, etc.

Je dois, en finissant, m'expliquer sur la dénomination de tombeaux de Set et de Horus que j'ai employée plusieurs fois au cours de ce compte rendu fort abrégé : j'entends par là le tombeau immense que j'ai exploré au cours de ma seconde campagne. Au mois de juin dernier, je ne savais pas à qui attribuer ce tombeau, occupé que j'étais de rechercher des rois historiques ou des mânes préhistoriques, quoique j'eusse en mains plusieurs documents le disant clairement : il me semblait inutile en effet de vouloir remonter jusqu'à la seconde des dynasties divines, alors que la seule mention des *mânes* avait soulevé de telles dénégations. Mais, cette année, après avoir découvert le tombeau d'Osiris qui appartient sans contredit à la seconde des dynasties dites divines, la lumière s'est faite dans mon esprit et j'ai vu que les *deux dieux* dont il était question dans les inscriptions trouvées au cours de ma seconde campagne étaient simplement Set et Horus. D'ailleurs l'un des bouchons trouvés au cours de ces fouilles dit formellement : «Set, Horus, les deux dieux reposent ou sont réunis ici.» Il n'y a donc plus de doute. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que dans ce tombeau, où sans doute avaient été déposés ces deux dieux, j'ai trouvé deux squelettes, malheureusement incomplets, mais aucun autre ossement. Ce fait paraîtra, je n'en doute pas, assez significatif par lui-même, et je n'ai pas besoin d'ajouter de plus amples explications. J'ajoute en finissant que je n'ai nullement l'intention de faire à l'Académie une communication sensationnelle ; j'ai simplement dit la vérité sur les fouilles que j'ai dirigées, laissant à chacun la libre interprétation des faits que j'ai mentionnés.

OBSERVATIONS DE M. MASPERO, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Amélineau a découvert un tombeau ou une chapelle funéraire d'Osiris, et la découverte est des plus importantes; mais j'estime qu'il aurait dû s'en tenir au fait même tel qu'il se présentait, et ne pas y joindre une théorie évhémériste des mieux caractérisées. Je ne puis croire avec lui qu'Osiris a été un roi réel, que Set et Horus ont été des hommes comme Osiris, ayant régné comme lui réellement, et que nous avons les tombeaux où leurs cadavres authentiques ont été déposés puis adorés lorsque ces personnages devinrent dieux dans un âge postérieur.

Le peu que M. Amélineau nous a dit lui-même de l'apparence montre que le monument appartient, par la construction et par la disposition, aux mêmes temps que les tombeaux environnants. Or ceux-ci ne nous ont rendu jusqu'à présent que des noms de rois ayant appartenu aux trois premières dynasties manéthoniennes : le plus ancien est un Manou, qui est un Ménès répondant peut-être au Ménès légendaire; le plus moderne paraît être ce roi Hor-Sît Khâsakhmoui, en qui M. Amélineau veut reconnaître les deux dieux Horus et Set, et que la façon dont il est associé à la reine Hapounimâît nous engage à ranger parmi les derniers souverains de la IIIe dynastie. La construction du monument consacré aujourd'hui à Osiris doit donc vraisemblablement se placer entre ces deux termes : commencement de la première, fin de la IIIe dynastie, et comme les édifices les plus rapprochés sont ceux des rois Pirsenou et Donou de la IIIe dynastie, il y a des chances pour que le tombeau puisse être classé plutôt dans la IIIe ou dans la IIe que dans la Ire dynastie. Je suis porté pour ma part à penser que c'était un sépulcre royal qui fut transformé plus tard en sépulcre divin. Peut-être le roi qui l'occupait portait-il un

nom qui prêtait au rapprochement avec celui d'Osiris, et en ce cas, l'Ouénéphès-Ouénéphrès de la Ire dynastie, dont le nom est une transcription fort exacte de celui d'Ouonnofriou-Ouonnofiri, attribué à Osiris-roi, pourrait entrer en ligne de compte. Sans insister sur cette conjecture, on agira prudemment si l'on admet que le tombeau d'Osiris des dynasties thébaines a pu être à l'origine le tombeau d'un souverain des dynasties thinites.

Le lit qu'il contient et qui représente Osiris mort est-il ancien? Tous ceux qui ont pu en juger directement, sauf M. Amélineau, pensent qu'il n'est pas antérieur à la XVIIIe dynastie, et c'est bien l'idée qui m'était venue tout d'abord. Après avoir vu les photographies, je me suis demandé s'il n'y aurait pas lieu d'en reculer la date jusqu'au moyen empire; c'est là toutefois une question qui ne devra être tranchée qu'après une étude attentive de l'original. La forme du protocole royal gravé sur l'objet empêche qu'on puisse le reculer au delà de cette date. L'important maintenant, c'est de livrer l'ensemble de la trouvaille au public le plus tôt qu'il sera possible. La science ne gagne rien aux retards apportés dans la publication des monuments, et les savants qui ont fait une découverte y gagnent rarement quelque chose. Une partie des résultats des fouilles antérieures a été mise au jour par M. Sethe, par M. Spiegelberg, par M. de Morgan, par M. Wiedemann, par M. de Bissing, par d'autres encore, et ceux de cette année sont trop curieux pour qu'on puisse les défendre longtemps contre les égyptologues européens: si M. Amélineau n'y prend garde, il ne lui restera bientôt plus du travail considérable qu'il vient d'accomplir que la propriété exclusive de théories douteuses sur l'humanité d'Osiris, de Set et d'Horus.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXXVI des *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1898, in-4°).

Sont offerts :

En Géorgie, par le baron de Baye (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue de géographie*);

Fin du monnayage féodal en France; monnaies des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, par M. de Vienne (Nancy, 1897, in-8°);

Epigraphia Indica and Record of the archæological Survey of India, edited by E. Hultzsch, Ph. D., vol. V, part I, January 1898 (Calcutta, 1898, in-4°).

M. Maspero offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Il «Fetha Nagast» o «Legislazione dei Re»*; Codice ecclesiastico e civile di Abissinia, pubblicato da I. Guidi, a spese del R. Istituto Orientale in Napoli (Roma, 1897, in-4°).

«Ce volume contient le texte éthiopien du *Fetha Nagast* et une très courte préface en italien, où sont indiqués les manuscrits qui ont servi à l'établir; une traduction italienne en paraîtra bientôt, qui formera un second volume. L'ouvrage est encore aujourd'hui le code civil et religieux de l'Abyssinie, mais il n'est pas éthiopien d'origine, et, comme beaucoup d'autres, il est venu de l'Égypte; il y avait été composé en arabe, au XIIe siècle, pour l'église copte d'Alexandrie, par Abou Ishâq as-Safî Ibn el-Assâl. Il comprend les décisions des Conciles et les écrits des Pères considérés comme orthodoxes par les Jacobites, et des documents apocryphes s'y trouvent mêlés en assez grand nombre aux documents authentiques. L'introduction, en deux parties, indique les sources du droit canon; le corps même du recueil consiste en cinquante et un livres groupés en deux sections. Dans les vingt-deux premiers, il est question des prêtres et du clergé; les autres traitent de ce qui concerne les individus entre eux, avec la famille, avec l'État, et les questions de succession y sont étudiées longuement. Le tout n'a pas seulement un intérêt juridique, mais il a de l'importance pour l'histoire : c'est un tableau très complet

de l'Égypte chrétienne au commencement du XIIIe siècle, avec ses traditions, ses mœurs et sa constitution. Le texte est établi avec le soin et la science que notre confrère met à tout ce qu'il entreprend; l'impression est fort belle, et l'ensemble honore grandement l'Institut oriental de Naples qui a fait les frais de la publication.»

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part du Révérendissime P. Custode de Terre-Sainte, un volume intitulé :

Serie cronologica dei reverendissimi superiori di Terra Santa, ossia dei provinciali, custodi e presidenti della medesina, già commissari apostolici dell'Oriente e sino al 1847 in officio di gran maestri del S. militare ordine del SS. Sepolcro, nuova serie compilata dal P. Girolamo Golubovich (Jérusalem, 1898, in-4°).

«Ce volume, qui sort des presses de la typographie franciscaine de Jérusalem, sera accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Palestine. Il se divise en trois parties principales. La première, rédigée par le P. Golubovich, contient la liste détaillée des grands dignitaires de l'ordre de Saint-François envoyés dans le Levant, depuis son premier établissement en Terre-Sainte, au XIIIe siècle, jusqu'à nos jours. La seconde, rédigée par le P. Fourrière, offre un intérêt tout particulier; elle contient, en effet, une série de firmans et de documents arabes inédits, empruntés aux riches archives du couvent de Saint-Sauveur à Jérusalem; les transcriptions arabes des pièces originales sont accompagnées de leur traduction en italien et de notes donnant les éclaircissements nécessaires tant pour l'histoire que pour la philologie. Le plus ancien de ces documents est un firman de l'an 1309 par lequel le sultan (Beibars II, Rokn ed-dîn) confirme les privilèges dont jouissent les «frères de la Corde» établis dans les lieux saints de Jérusalem.

«La troisième et dernière partie contient une notice historique, descriptive et statistique de tous les établissements franciscains existant aujourd'hui dans la Terre-Sainte proprement dite et dans le Levant en général : couvents, hospices, sanctuaires, établissements de bienfaisance, écoles, etc.»

M. Croiset présente, au nom du traducteur, *Les poèmes de Bacchylide de Céos,* traduits du grec par A.-M. Desrousseaux (Paris, 1898, in-16).

«C'est la première traduction française complète des poèmes de Bacchy-

lide publiés par M. Kenyon. M. Desrousseaux est un excellent philologue, bien connu et apprécié de tous ceux qui s'occupent de la littérature grecque. Nul n'était plus capable que lui de donner une interprétation exacte de ces poèmes. Dans des notes précises, il a fait œuvre de philologue en nous donnant souvent les raisons de l'interprétation qu'il adopte et l'indication sommaire du texte qu'il a entendu traduire. Ce texte résulte parfois d'une correction personnelle et neuve, le plus ordinairement d'un choix judicieux entre des corrections précédemment proposées. Mais ce n'est pas une œuvre de philologie pure que M. Desrousseaux s'est surtout proposé de faire. Il a voulu mettre aux mains de tous les lecteurs une image suffisamment exacte d'un texte qui, dans ses grandes lignes, est dès maintenant à peu près sûr. Il a voulu faire œuvre de traducteur, et il a réussi. On voit la difficulté de traduire un poète grec, et particulièrement un poète lyrique : l'abondance des épithètes composées sans équivalent exact en français y est décourageante. M. Desrousseaux s'est tiré de cet embarras avec une extrême habileté, grâce à un sentiment également fin du génie des deux langues. Sa traduction sera la bienvenue non seulement aux yeux des philologues de profession, mais pour tous les amis des lettres grecques.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, les deux volumes suivants :

1° *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran; XXe anniversaire, 1878-1898* (Oran, 1898, in-8°).

«Ce volume spécial a été publié par la Société d'Oran à l'occasion du XXe anniversaire de sa fondation; il contient une série d'articles intéressant l'Algérie et l'Afrique du Nord. Ces articles ont été rédigés par quelques savants autorisés qui, sans appartenir à la rédaction ordinaire du *Bulletin*, ont voulu, dans cette circonstance particulière, donner à la Société un témoignage de leur estime, une preuve de l'intérêt qu'ils prennent à ses travaux. Il y a vingt ans, la province d'Oran était la moins visitée des provinces de l'Algérie; les explorateurs la négligeaient volontiers et se dirigeaient plutôt vers la province de Constantine ou vers la Tunisie, contrées qui semblaient leur promettre une récolte de documents plus facile et plus abondante. La Société d'Oran, par ses publications, a montré combien cette opinion était peu fondée : ses membres ont exploré leur province en tous sens; ils y ont interrogé les ruines d'importantes villes romaines, ils y ont retrouvé la trace des voies antiques qui sillonnaient le pays et celle des lignes stratégiques, protégées par de nom-

breuses garnisons qui couvraient au sud la frontière de la Maurétanie. A Oran même ils ont réuni dans un musée les monuments archéologiques les plus curieux; c'est dans ce Musée d'Oran que sont aujourd'hui exposées, à l'abri désormais de la destruction, les célèbres mosaïques d'Arzew. Ils ont ainsi mérité la reconnaissance de tous les érudits, et rendu à leur belle province la place importante qu'elle doit conserver dans les préoccupations des archéologues. Ils ont fait mieux connaître la géographie de la région oranaise; ils ont enfin travaillé à la solution de tous les grands problèmes que soulève la colonisation française.»

2° *Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Journal des travaux de la Société. Table générale, 1878-1898* (Oran, 1898, in-8°).

«Cette table très détaillée, qui ne comprend pas moins de 250 pages, a été établie par M. le commandant Demaeght, vice-président de la Société. M. Demaeght a été l'âme de la Société d'Oran depuis vingt ans; il lui a rendu les plus grands services et lui a donné sans compter des preuves inoubliables de son dévouement. Le travail si utile qu'il a mené à bien, avec sa modestie et son désintéressement ordinaires, constitue un nouveau témoignage de son activité; il permet de juger l'important ensemble des travaux publiés par la Société d'Oran; il facilitera les recherches de ceux qui auront besoin d'y recourir.

«La nouvelle de la mort de M. le commandant Demaeght me parvient à l'instant; elle affligera tous ceux qui l'ont connu et en particulier les membres de la Société à laquelle il était si profondément attaché.»

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, les brochures suivantes :

1° *Lampes romaines ornées d'un sujet, trouvées à Carthage, en 1896, dans les fouilles des cimetières des Officiales* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone, 1897*) (Bône, 1897, in-8°). — Ce catalogue comprend la description de plus de 360 lampes puniques, grecques ou romaines;

2° *Les grandes statues du Musée de Saint-Louis à Carthage* (extrait du *Cosmos*) (Paris, 1898, in-8°). — Il s'agit de deux statues colossales ailées, la Victoire et la Fortune.

M. Oppert présente, au nom des Trustees du Musée britannique et du bibliothécaire en chef, Sir Edward Thompson, les ouvrages suivants :

1° *Cuneiform Texts from babylonian Tablets, etc. in the British Museum,* parts III, IV, V, VI (London, 1898, 4 fasc. in-fol.);

2° *The Tell-el-Amarna Tablets in the British Museum,* with autotype fac-similes (London, 1892, in-4°).

«Le premier ouvrage contient 199 planches gravées avec une exactitude remarquable et qui donnent une foule de renseignements très curieux pendant un laps de temps de près de quatre mille ans. La grande majorité appartient à une antiquité très reculée, et est surtout composée des textes de la dynastie élamite du XXVIe au XXIIIe siècle avant l'ère chrétienne. Mais il y a des textes des époques plus récentes et surtout une inscription très importante se rapportant à un fait historique de l'époque d'Alexandre. L'inscription est datée du 5 sebat de l'an VII d'Alexandre, c'est-à-dire du 9 février 323 avant J.-C.; ce texte cunéiforme est accompagné d'une légende araméenne.

«Le second ouvrage est dû à M. Charles Bezold, actuellement professeur à l'université de Heidelberg. L'auteur a, sur l'ordre des Trustees, édité les 82 textes provenant d'Égypte, les a accompagnés d'un commentaire et d'un glossaire qui sont dignes de l'éminent savant chargé par le Musée britannique de rédiger le grand catalogue des 40,000 tablettes provenant de Koyoundjik (Ninive), et dont l'Académie a déjà reçu les quatre premiers volumes.

«Ces deux ouvrages sont d'une grande importance pour le progrès des études assyriologiques, et il faut surtout remercier Sir Edward Thompson d'avoir dirigé leur publication dans un sens très pratique et fécond pour les recherches. Les textes sont publiés d'une façon lisible et facile à consulter. Les copies sont exactes et conformes à l'original, mais ils ne présentent pas les difficultés que nous ménagent quelques autres ouvrages de la même catégorie qui, copiant les tablettes avec une rigueur pédantesque, ont le grand tort d'exposer les savants à faire un nouveau déchiffrement. L'exactitude est certes une chose très louable, mais les fac-similés de textes mal écrits rendent encore plus difficiles les recherches déjà très ardues. L'administration du Musée britannique a également suivi un principe très pratique : c'est de donner les textes sans y ajouter des traductions toujours plus ou moins incertaines. Les traductions que M. Bezold a faites de ces textes ont été publiées dans un ouvrage à part.»

M. Giry offre à l'Académie, de la part de M. Victor Mortet :

1° *Vitruvius Rufus,* § 39, *Mesure des hauteurs, et* § 39 *bis, Formule*

de l'arc surhaussé, fragment d'un ms. de la bibliothèque de Valenciennes (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue de philologie*);

2° *La mesure et les proportions des colonnes antiques d'après quelques compilations et commentaires antérieurs au XIIe siècle* (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

«M. Victor Mortet a étudié, commenté et rapproché des passages correspondants de Vitruve, quelques textes d'Isidore de Séville, de Bède, de Gerbert et de deux manuscrits, l'un de Schlestadt, l'autre de Valenciennes.

«J'appelle spécialement l'attention des archéologues sur la reproduction de quelques dessins curieux du manuscrit de Schlestadt, que j'avais autrefois déjà signalés et dont j'ai eu le plaisir de pouvoir communiquer une photographie à M. Mortet. Ils représentent des entablements, des chapiteaux et des bases de colonnes, et ont cet intérêt de montrer comment on pouvait, au Xe siècle, interpréter les passages de Vitruve relatifs à ces divers membres de l'architecture. Il serait curieux de rechercher si les compilations et les commentaires de Vitruve signalés par M. Mortet ont eu quelque influence sur l'art de bâtir au moyen âge. M. Mortet se propose d'entreprendre cette étude, et la connaissance qu'il a acquise des textes de l'antiquité et du moyen âge est un garant qu'il saura la mener à bonne fin.»

M. Barbier de Meynard présente, au nom du traducteur : *L'Abrégé des merveilles, traduit de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris,* par le baron Carra de Vaux (Paris, 1898, in-8°).

«Il y a dans le vaste domaine de la littérature arabe toute une série d'ouvrages qui appartiennent à la fois à la fiction par la fantaisie et l'invraisemblance du récit, et à la science par les données historiques et géographiques qui s'y rencontrent. C'est un livre de ce genre que M. de Vaux vient de tirer du fonds inépuisable des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

«L'*Abrégé des Merveilles,* tel est le titre qu'il porte dans l'original, a été mis souvent sous le nom d'un polygraphe arabe bien connu, *Maçoudi,* dont les écrits font autorité dans les travaux d'érudition orientale; mais cette attribution ne repose sur aucune base solide; elle s'explique tout au plus par les emprunts fréquents que l'*Abrégé* fait aux *Prairies d'or,* le plus célèbre des ouvrages de Maçoudi. M. de Vaux a essayé de remonter à la paternité du texte arabe, ou du moins à sa plus ancienne

rédaction, sans arriver à des conclusions positives. C'était inévitable : tout ce qu'il est permis de conjecturer, c'est que l'*Abrégé des Merveilles* a été l'objet de remaniements nombreux entre le xe et le xve siècle de notre ère, peut-être plus tard encore. Mais, comme pour tout ce qui est né de l'imagination populaire, les *Mille et une Nuits*, les *Contes du Perroquet*, les *Quarante Vizirs* et tant d'autres œuvres similaires, c'est peine perdue de courir sur les traces d'auteurs ou d'arrangeurs. Ils sont partout et nulle part.

« Une autre recherche, celle-ci moins décevante, à laquelle M. de Vaux s'est appliqué est celle de l'origine des traditions et des légendes dont l'*Abrégé* s'est enrichi. Il l'a conduite avec beaucoup de prudence et avec un sentiment très net de ce double courant de sources authentiques et d'inventions fabuleuses. Ici, bien entendu, la plus grande part était à faire à l'irréel, à la superstition des moines coptes comme à l'imagination vagabonde de ces conteurs des rues, de ces troubadours de cafés arabes connus sous le nom de *meddah*. C'est en particulier dans la seconde partie du livre, consacrée aux légendes d'Égypte, que l'invention d'origine populaire se décèle. Malheureusement elle n'offre que de bien lointaines, de bien fuyantes analogies avec les romans égyptiens que notre confrère M. Maspero et d'autres savants égyptologues nous ont fait connaître.

« La traduction de M. de Vaux est élégante, sans jamais cesser d'être exacte; elle se complète par d'utiles annotations et par un index historique et géographique qui rendront les recherches plus faciles. En un mot, cette nouvelle publication fait honneur au jeune savant qui l'a entreprise; elle mérite d'être accueillie avec la même curiosité, avec la même faveur, par les orientalistes et par les amateurs, chaque jour plus nombreux, de contes populaires et de traditions nationales. »

APPENDICE.

TEXTE DE L'INSCRIPTION DE COLIGNY (AIN)[1].

PLANCHE I.

N° 1.

1re colonne.

ATENOVX[2]

I.........................

II.........................

III.........................

IIII.........................

V....................*I* VO

VI....................IVO

VII...............*AMB*

VIII.............RIVRIANAÇ

VIIII............

X.....*R*IVRI ƆRIVRIII ⊦M[3]

XI.................IVOS

XII................*I*VOS

XIII.................IVOS

XIIII................IVOS

XV.................IVOS

*MAN*ACTIO ANM[4]

I........RIVRI EXOIVO

II........... IVOS

III......... IVOS

IIII.........OGIOM RIVRI

V......N INIS R

VI.......PRINNI LAC

VII....NS DS

VIII. D

VIIII.II D

X.... D AMB

XI.... D

XII... D[5]

XIII...............

XIIII.............

XV...............

*ATEN*OVX

I..........

II.......... AMB

III.........

IIII......... AMB

V.....*N* INIS R

VI.... *N* INIS R

VII....*N* INIS R

VIII........ AMB[6]

VIIII.......

X.........

XI....................

XII...................

XIII..........................

XIIII..........................

....

M.....................

I.........................

II.........................

III.........................

IV.........................

V.........................

VI.........................

VII.........................

VIII M D ....

VIIII ⊦II M D

X I⊦I M D

XI II⊦ D AMB

---

[1] Voir plus haut, p. 163. — [2] Restitution certaine. — [3] Ɔ, probablement un D incomplètement gravé. — II⊦ et non III. — [4] N d'ANACTIO réduit à la partie inférieure du jambage droit. Restitution certaine. — [5] D ne se trouve pas sur la copie. — [6] N'est pas sur la copie.

XII M D
XIII . . . . D
XIIII . . . .
XV . . . .

ATENOVX

I M D CVTIO
II N CVTIO
III II⊦ D CVTIO AMB
IIII M D
V D AMB
VI ⊣II M D
VII I⊦I D AMB
VIII II⊦ M D CVTIO
VIIII D AMB
X M D
XI D AMB
XII N INIS
XIII I⊦I D AMB
XIIII II⊦ M D
XV D AMB

MCVTIOS . . . .[1]

I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV . . . .

2e colonne.

M . . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . . . N . . . .
VIII D . . . .
VIIII N O[2] . . . .
INIS[3] . . . .
X N ELEMBI
XI . . . . . . D EDRINI
XII II⊦ D CANTL . . . .
XIII III M D SAMONI
XIIII D DVMANNI[4]
XV DS M·NS RIVR[5]

ATENOVX

I D ANACAN
II ⊣II M D QVITI IN OGR[6]
III D OGRONI QVT
IIII D CIAMONI
V D SIMIS AMB
VI II⊦ D SIMIVISONN
QVTIO
VII N GIAMONI
ELEMBI
VIII N GIAMONI
AEDRINI
VIIII D GIAMO CANT
AMB RIVR
X ⊣II M D SAMON
XI D DVMN AMB[7]
XII M D RIVRI

(1) Restitution certaine. — (2) O est probablement la première lettre du mot OGRONI. — (3) Un grand I au commencement. — (4) DVMANNI au lieu de DVM qui se trouve sur la copie. — (5) Le point ne figure pas sur la copie. — (6) IN avec un grand I. — (7) DVMN pour DVMAN. B de AMB manque sur la copie.

XIII D ANAG AMB
XIIII IIH D OGRONV
XV II⊦ D AMB QVT

MGIAMON ANM

I M D SIMIVISONCIA[1]
II D
III D
IIII D
V D AMB
VI D
VII II⊦[2] D SIMIVITIOCBR
VIII M D SIMIVIS[3]
VIIII M D[4] SIMISINDIVOS
X D
XI D AMB
XII D
XIII D
XIIII D
XV D

ATENOVX

I D
II NSDS
III D AMB
IIII D
V D AMB
VI II⊦ D
VII . . . . D SIMI AMB
VIII . . . . SIMIVI
VIIII . . . . *SI*MIVIS AMB
X . . . .
XI . . . . *N* *INIS* R
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .

. . . .
MI . . . . *M*AT[5]
I M D RIVR[6]
II D
III D
IIII M D OCIOMVRIVRI[7]
V N . . . .
VI D *OGRO*NI
VII M D OGRONI
VIII M D OGRONI[8]
VIIII M D *OGRO*NI[9]
X . D
XI . . . .
XII . . . . A*M*B
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV . . . .

3e colonne.

M . . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . . TIOCOB.
VIIII M D EDRINI
X N INIS R
XI D AMB
XII D
XIII D
XIIII D
XV D

(1) M et SIMIVIS ne sont pas sur la copie. — (2) II⊦ n'est pas sur la copie. — (3) M n'est pas sur la copie. — (4) M n'est pas sur la copie. — (5) AT manque sur la copie. — (6) Le dernier I qui se trouve sur la copie est à supprimer. — (7) M et OCI manquent sur la copie. — (8) M manque sur la copie. — (9) M manque sur la copie.

ATENOV*X*

I[1] ....
II[2] ....
III ....
IIII ....
V ....
VI ....
VII ....
VIII ....
VIIII ....
X ....
XI ....
XII ....
XIII ....
XIIII ....
....
M ....
I ....
II ....
III ....
IIII ....
V ....
VI ....
VII ....
VIII .... CANTL
VIIII .... CANTI[3]
X ....
XI D ANB[4]
XII ⊣II M D
XIII I⊦I M D
XIIII II⊦ M D
XV M D[5]

ATENOVX

I D ELEMB
II D ELEMB
III D ELEM AMB
IIII IlI M D[6]
V II⊦ D AMB
VI II⊦ M D
VII D CANTL AMB
VIII D CANTL
VIIII D CANTL AMB
X I⊦I M D
XI II⊦ D AMB
XII M D
XIII D AMB
XIIII M D
XV N

MCANTLOSAN*M*

I D AEDRINI IVOS
II D IVOS
III D IVOS
IIII PRINNI LAG
V D AMB
VI D
VII SAMON PRINI LOVD
VIII D DVMANI
VIIII M D SAMONI
X D
XI D AMB
XII D
XIII D
XIIII D ....
XV ....

N° 2.

1re colonne.

....
I ....
II D CO RIVRI[7]
III D IVO

(1) Chiffre non indiqué sur la copie. — (2) Chiffre non indiqué sur la copie. — (3) CANTI pour CANTL par suite d'une erreur du graveur. — (4) ANB pour AMB, erreur du graveur. — (5) M D. Ces lettres ne sont pas indiquées sur la copie. — (6) IlI, au lieu de I⊦I. — (7) CO à la place des lettres incomplètes figurant sur la copie.

IIII M D OGIOMV RIVRI
V N INI·R
VI PRIN LAG[1]
VII D
VIII D
VIIII D
X . . . .
XI . . . . AMB
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

2e colonne.

. . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

N° 3.

M . . . . MAT
I . . . .
II . . . .
III . . . . LOVↃ[2]
IIII . . . .
V . . . . *N* *INIS* R
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV . . . .

N° 4.

. . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV . . . .
. . . . . ID RIXTIO[3]
COR. . . .CARIEDIT
OX . . . ANTIA[4]
POGDEDORTONIN
QVIMON
MID SAM M
I D DVMANNI IVOS

[1] L incomplètement indiqué sur la copie. — [2] La dernière lettre est un D incomplètement gravé. — [3] Probablement AMB. — [4] La seconde lettre paraît être un X.

II M D IVOS
III ⊣II[1] D EXINGIDVM IVOS
IIII . M D IVOS
V D AMB.RIXRI
VI M D
VII N DVMANN INIS·R[2]
VIII M D MO
VIIII D DVMANNI
X M D
XI D AMB
XII D M
XIII D M
XIIII D M
XV D M

ATENOVX

I D DVMANNI
II M DTRINOSAMSINDIV
III D AMB
IIII M D
V D AMB
VI II⊢ M D
VII D DVMANNI AMB
VIII ⊣II D DVMANNI[3]
VIIII N DVMANNI·IN·R
X........D
XI..............AMB
XII.....................
XIII.....................
XIIII.....................
....

N° 5.

.......................RIV
..................*A*MB RIVR
..................NI
................NI AMB RIV
...............*AM*B

...............NI ANAGAN
......................TIT
........................IO

N° 6.

M.........................
I.........................
II..........................
III.........................
IIII M *D*................
V N *INIS R*
R VI P*RINI*.....[4]
VII M D OG*RONI*
VIII M D OGRONI
VIIII M D OGRONI
X D
XI D AMB
XII ⊢II D
XIII . I⊢I D
XIIII . II⊢ D
XV D

*AT*ENOVX

I D
II D
III.......... AMB
IIII..........
V.......... AMB
VI.........*N* INIS R
VII...........OGRO AMB
VIII M D CVTIO[5]
VIIII D OGRON.....
XI I⊢I D[6].............
XI II⊢ ...[7]............
XII ...
XIII D A*MB*
XIIII D
DI*VE*RTOMV

[1] II au lieu de ⊣II. — [2] N DVMANN au lieu de M D DVMANN. — [3] ⊣II manque sur la copie. — [4] Un R appartenant au texte de la colonne précédente se trouve gravé entre VI et VII. — [5] M manque sur la copie. — [6] XI pour X, erreur du graveur. I⊢I manque sur la copie. — [7] II⊢ manque sur la copie.

PLANCHE II.

N° 7.

1re colonne.

ATENOVX[1]

I..........................			
II.........................			
III........................			
IIII.......................			
V..........................			
VI	HI	D	EQVI
VII	II⊦	D	EQVI AMB
VIII		D	EQVI
VIIII		D	AMB EQVI
X	M	D	
XI		D	AMB EQVI
XII	M	D	IVOS
XIII		D	AMB IVOS
XIIII	M	D	IVOS
XV		D	AMB IVOS

MEQVOS ANM

I		D	IVOS[2]
II			PRINI LACIVOS
III	M	D	SIMI IVOS
IIII		D	IVOS
V		D	AMB
VI	M	D	SIMIVISO
VII		D	ELEMBI
VIII		D	ELEMBI
VIIII		D	ELEMBI
X		D	
XI		D	AMB
XII		D	
XIII	M	D	SEMIVIS
XIIII	M	D	SEMIVIS
XV	M	D	SEMI CANO

ATENOVX

I	M	D	SEMIVIS
II	M	D	SEMIVIS
III		D	AMBSIMIV
IIII		D	
V		D	AMB
VI	I⊦I	D	SIMISO[3]
VII	I⊦I	D	ELEMAMB[4]
VIII	II⊦	D	ELEMB
VIIII		D	AMB ELEM
X		D	
XI	⊣II	D	AMB
XII	I⊦I	D	AMB
XIII	II⊦	D[5]	
XIIII		D	
XV		D	

MELEMB ANM

I		D	....
II.........................			
III......................S[6]			
IIII.......................			
V..........................			
VI.........................			
VII........................			
VIII.......................			
VIIII......................			
X..........................			
XI.........................			
XII........................			
XIII.......................			
XIIII......................			
XV.........................			

---

(1) Restitution certaine. — (2) IVOS manque sur la copie. — (3) HI probablement par erreur pour ⊦II. — (4) I⊦I au lieu de ⊦II. — (5) II⊦ manque sur la copie. — (6) Probablement la dernière lettre d'IVOS.

2e colonne.

ATENOVX

I . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIII II [1]. . . . .
X D . . . .
XI D . . . .
XII D . . . .
XIII II⊦ D AMB . . . .
XIIII ⊦I D IVO DIB CANT
DIVERTOMV

MSAMONMAT

I N DVMAN IVOS [2]
II I.. .. . . .IVOS
III ⊣II .. . . . .DVM IVO [3]
IIII M D [4]
V D [5] AMB
VI M D
VII PRINI LOVD N
VIII D DVM
VIIII II⊦ M D [6]
X M D
XI D AMB
XII M D
XIII ⊦II M D
XIIII I⊦I M D
XV II⊦ M D

ATENOVX

I D DVMAN
II II⊦ D TRINVXSAMO
III D AMB
IIII ⊣II M D
V I⊦I D AMB
VI II⊦ M D
VII D AMB
VIII N INIS R
VIIII N INIS R
X ⊣II M D
XI I⊦I D AMB IVOS
XII II⊦ M D IVOS
XIII D AMB IVOS
XIIII M D IVOS
XV D AMBIVOS

MDVMANANM

I SAMON PR'OVDIXIVOS
II N IVOS
III D IVOS
IIII D IVOS
V *P*RINNI LACIT [7]
VI . . . .
VII . . . . . .N INIS R
VIII ⊦I M D SAMONI
VIIII D
X D
XI N INIS R [8]
XII D
XIII D
XIIII D
XV D

ATENOVX

I M D SAMONI
II M D SAMONI
III I⊦I D AMB
IIII II⊦ D
V. . . . .
VI . . . .

---

[1] I n'est pas sur la copie. — [2] N DV manque sur la copie. — [3] D manque sur la copie. — [4] M manque sur la copie. — [5] D manque sur la copie. — [6] II⊦ et M manquent sur la copie. — [7] RIN manque sur la copie. — [8] La copie porte fautivement un D à la place de l'N.

VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

Nº 8.

. . . . .IVOS
. . . . .IVOS
. . . . .MELE IVO
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . .D
. . . . I[1]

Nº 9.

. . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V. . . . .
VI. . . . . .D
VII PRINNI LAC[2]
VIII D
VIIII N IN*IS* *R*
X D . . . .
XI D . . . .
*X*II D[3] . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

Nº 10.

ATENOVX

I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

Nº 11.

1re colonne.

MELEMBIVANM

I	D	IVOS
II	D	IVOS
III	PRINNI LAC IVOS	
IIII	D	IVOS
V	D	IVOS
VI	D AMB	
VII	D	
VIII	D	
VIIII	PRINNI LAC	
X	N	INI R
XI	D	AMB
XII	D	
XIII	D	
XIIII	D	
XV	D	

---

[1] I manque sur la copie. — [2] La copie porte par erreur D INNI au lieu de PRINNI. — [3] D n'est pas indiqué sur la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ATENOVX

I D EDRINI
II D EDRINI
III D AMB EDRIN
IIII D
V D AMB
VI D
VII .... AMB
VIII ....
VIIII........................
X.........................
XI ....
XII........................
XIII ....
XIIII........................
....

2e colonne.

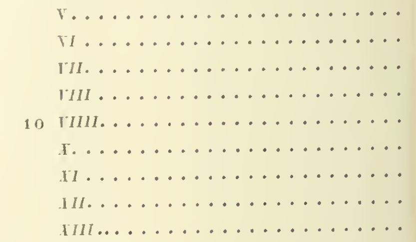
MDVMAN.........

I SAMON PRIN LOD I... (1)
II N IVOS
III D IVOS
IIII D IVOS
V PRINNI LACI
VI D
VII N INIS R
VIII IH M D SAMONI
VIIII D
X D
XI N INIS R
XII D
XIII D
XIIII N
XV D

ATENOVX

I........................
II........................
III........................
IIII........................
V........................
VI........................
VII........................
VIII........................
VIIII........................
X........................
XI........................
XII........................
XIII........................
XIIII........................
....

3e colonne.



M........................
I........................
II........................
III........................
IIII........................
V........................
VI........................
VII........................
VIII........................
VIIII........................
X........................
XI........................
XII........................
XIII........................
XIIII........................
XV........................

N° 12.

1re colonne.

M........................
I........................
II........................
III........................
IIII........................

(1) LOD, erreur du graveur, pour LOVD. — La lettre de la fin est un I et non un D.

V........................
VI.......................
VII..........E...AMB
VIII.........
VIIII.........*R*IVRI
X...........RIVRI
XI D RIVRI
XII D
XIII *N* INIS R
XIIII D
XV.......................

2^e^ colonne.

M.........................
I M D ....
II M D IVOS (1)
III M D IVOS (2)
IIII PRINI LOVD
V N INIS·R
VI M D
VII CIAMPRI LAC
VIII D GIAMONI
VIIII N GIAMO INIS R
X M D
XI D AMB
XII M D
XIII M D
XIIII M D
XV M D

ATENOVX

I M D OGRON.......
II M D OGRON.......
III D OGRON.......
IIII N IN*IS* *R*
V D AMB........
VI N INIS *R*
VII N GIAM.......
VIII N GIA*M*......
VIIII D AMB........
X M D ....
XI D ....
XII M D (3) ....
XIII D ....
XIIII.....................
....

N° 13.

1re colonne.

M.......................
I.......................
II......................
III.....................
IIII....................
V.......................
VI........................
VII D (4).............
VIII M D ....
VIIII D DVMAN (5)
X M D
XI D AMB
XII M D
XIII ⊢II M D
XIIII I⊢I M D
XV II⊢ M D

ATENOVX

I D DVMANI (6)
II D PRINI SAM SINDI (7)
III D AMB
IIII ⊣II M D (8)
V I⊢I D AMB
VI II⊢ M D
VII D DVM AMB
VIII D DVM

(1) IVOS manque sur la copie. — (2) IVOS manque sur la copie. — (3) M manque sur la copie. — (4) D manque sur la copie. — (5) D manque sur la copie. — (6) I de DVMANI manque sur la copie. — (7) I de SINDI manque sur la copie. — (8) D manque sur la copie.

VIIII N DVM INIS R
X ⊣II M D
XI I⊢I D AMB
XII II⊢ M D
XIII D AMB
XIIII M D
XV D AMB

MDVMANNANN[1]

I SAMON PRINI LOVD
II D
III D
IIII D
V PRIN*I* . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

2^e^ *colonne.*

M. . . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

ATENOVX

I ⊣II D QVTIO
II I⊢I M D QVTIO
III II⊢ D AMB QVTIO
IIII M D
V D AMB
VI D
VII I⊢I AMB QVTIO[2]
VIII II⊢ M D OGROQVTIO[3]
VIIII II⊢ D AMB Q*VTIO*
X M D . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV . . . .

---

(1) ANN pour ANM, erreur du graveur. — (2) Le graveur paraît avoir oublié une lettre, un D? avant AMB. — (3) OG manque sur la copie.

PLANCHE III.

N° 14.

1re colonne.

ATENOVX(1)

I			
II		N*SD*S (2)	
III		D	AMB
IIII	ⱵII	D	
V	IⱵ	D	AMB
VI	IIⱵ	D	
VII		D	SIMIVIAMB
VIII	M	D	SIMIVISO (3)
VIIII		D	SIMIVISAMB (4)
X	ⱵII	D	
XI		N	INIS R
XII	IIⱵ	D	
XIII		D	AMB
XIIII		D	
		DIVERTOMV	

MSIMIVIMAT(5)

I		CIAMO PRIN LAC	
II	M	D	
III		D	EQVI
IIII	M	D	
V		N	INIS R
VI		D	EQVI
VII		D	EQVI
VIII		EQV PRI LA	
VIIII		D	EQVI
X	M	D	
XI		D	AMB
XII	M	D	
XIII		D	EQVI
*X*IIII		*N*SDS	
XV			IS EQVI (6)

2e colonne.

ATENOVX(7)

I			
II			
III			
IIII			
V			
VI			
VII			
VIII			
VIIII		D	. . . .
X		D	. . . .
XI		D	A*MB* (8)
XII	M	D	
XIII		D	AMB IVOS
XIIII	M	D	IVOS
XV		D	AMB IVOS

MCANTLOSANM

I		D	EDRIN
II		D	
III		D	
IIII		PRINNI LAG (9)	
V		D	AMB
VI		D	

(1) Restitution certaine. — (2) Les lettres N et S visibles encore en partie. — (3) O manque sur la copie. — (4) Le B gravé sur la colonne suivante. — (5) MAT au lieu de MAT, erreur du graveur. — (6) IS manque sur la copie. — (7) Restitution certaine. — (8) A manque sur la copie. — (9) LAG manque sur la copie.

VII		D	CANTLI
VIII		D	CANTLI
VIIII		D	CANTLI
X		D	
XI		D	AMB
XII		D	
XIII		D	
XIIII		D	
XV		D	TIOCOBRIXTI...

3e colonne.

ATENOVX[1]

I ....

II ....

III ....

IIII ....

V ....

VI ....

VII .... *AMB*

VIII .... *PETIVX* ANAC

VIIII			D	AMB
X	II⊦	M	D	PETIVX RIVRI[2]
XI	⊣II		D	AMB IVOS
XII	IHI	M	D	IVOS
XIII	II⊦		D	AMB IVOS
XIIII		M	D	IVOS
XV			D	AMB IVOS

MANACAN ANM

I M D RIVRI *IVOS*[3]

II ....

III ....

IIII ....

V ....

VI ....

VII ....

VIII ....

VIIII ....

X ....

XI ....

XII ....

XIII ....

XIIII ....

XV ....

4e colonne.

M ....

I ....

II ....

III ....

IIII ....

V ....

VI ....

VII ....

VIII ....

VIIII ....

X ....

XI .... D ....

XII .... D ....

XIII D

XIIII D

XV D

ATENOVX

I		D	
II		NSDS	
III		D	.....D
IIII	⊦II	D	
V	I⊦I	D	AMB
VI	II⊦	D	
VII		N	INI[4] *R*
VIII		N	INI[5] R
VIIII		D	AMB[6]
X	⊣II	D	
XI		N	INI R[7]

[1] Restitution certaine. — [2] IVX manque sur la copie. — [3] IV manque sur la copie. — [4] La copie porte fautivement INIS. — [5] La copie porte fautivement INIS. — [6] AMB manque sur la copie. — [7] INI et R ne se trouvent pas sur la copie.

XII II⊦ D AMB
XIII D
XIIII D
X DIVORTOMV [1]

MSIMI *VI*.............

I.....................
II.....................
III.....................
IIII.....................
V.....................
VI.....................
VII.....................
VIII.....................
VIIII.....................
X.....................
XI.....................
XII.....................
XIII.....................
XIIII.....................
XV.....................

5^e^ colonne.

AI.....................
I.....................
II.....................
III.....................
IIII.....................
V.....................
VI.....................
VII.....................
VIII.....................
VIIII.....................
X.....................
XI.....................
XII I⊦I.....................

VIII I⊦I M *D* [2].............
XIIII II⊦ N.............
XV D M.............

ATENO *VX*

I D ELEMB
II D ELEMB
III D ELEMBI AMB
IIII ⊣II M D
V I⊦I D AMB
VI II⊦ M D
VII D AMB
VIII D
VIIII ⊣II [3] D AMB
X I⊦I [4] D SIND IVOS
XI II⊦ [5] D AMB
XII M D ....
XIII M D AMI [6]
XIIII M *D*
XV N

MCANTLOSANM

I M D EDRINI
II D
III D
IIII PRINNI LACE [7]
V D AMB
VI D
VII D
VIII D
VIIII D
X D
XI.....................
XII.....................
XIII.....................
XIIII.....................
XV.....................

---

(1) Le graveur a commencé la gravure du chiffre XV. — (2) M manque sur la copie, il n'en reste que la partie gauche. — (3) ⊣II ne se trouve pas sur la copie. — (4) I⊦I à la place de M, le D suivant ne figure pas sur la copie. — (5) II⊦ n'est pas sur la copie. — (6) D et AMI pour AMB ne figurent pas sur la copie. — (7) LACE à la place d'IVOS qui se trouve sur la copie.

6e colonne.

M . . . .

I . . . .

II . . . .

III . . . .

IIII . . . .

V . . . .

VI . . . .

VII . . . .

VIII . . . .

VIIII . . . .

X . . . .

XI . . . .

XII . . . .

X*III* . . . .

XIIII . . . .

XV D . . . .

ATENO*VX*

I M D . . . .

II M D[1] . . . .

III D A*MB* . . . .

IIII D . . . .

V ĦI D AM*B* . . . .

VI IĦ D[2] . . . .

VII IIĦ D A*MB* . . . .

VIII D PET*IVX*[3] . . . . .

VIIII D . . . .

X N . . . .

XI . . . .

XII . . . .

XIII . . . .

XIIII . . . .

X*V* . . . .

M . . . .

I M D . . . .

II . . . .

III . . . .

IIII . . . .

V . . . .

VI . . . .

VII . . . .

VIII . . . .

VIIII . . . .

X . . . .

XI . . . .

XII . . . .

XIII . . . .

XIIII . . . .

XV . . . .

N° 15.

1re colonne.

ATENOVX[4]

I . . . .

II . . . .

III . . . .

IIII . . . .

V . . . .

VI . . . . AMB

VII . . . . . M D

VIII IĦ D AMB R[5]

VIIII M D

X . . . . D AMB[6]

XI . . . .

XII . . . . D[7]

XIII . . . . AMB[8]

XIIII . . . .

XV . . . .

M . . . . OS . . . .

I . . . .

---

[1] M n'est pas sur la copie. — [2] D manque sur la copie. — [3] PET ne se trouve pas sur la copie. — [4] Restitution certaine. — [5] R n'est pas sur la copie. — [6] M manque sur la copie. — [7] D n'est pas sur la copie. — [8] AMB ne se trouve pas sur la copie.

II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

2e colonne.

M. . . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .

X		D		
XI		D		
XII		D		
XIII		D		
XIIII		D		
XV		D		

ATENOVX

I		D		
II		D		
III	ꟷII	D	AMB	
IIII	IꟷI	D		
V	IIꟷ	D	AMB	
VI		N	INIS	R
VII		N	INIS	R
VIII		D		
VIIII		N	INIS	R
X		D		
XI	III	D	AMB	
XII		D		
XIII		D	AMB	
XIIII		D		

DIVORTOMV

MOGRONMAT

I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV. . . . .

3e colonne.

M. . . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
XV D EQVI [1]

(1) EQVI au lieu de ILV qui se voit sur la copie.

ATENOVX

I D EQVI
II D EQVI
III D AMB EQVI
IIII IIꟷ M D
V D AMB
VI IIꟷ D EQVI . . . .
VII D . . . .
VIII ꟷII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

4e colonne.

M. . . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X . . . .
XI . . . . AMB
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . . *T*IOCOBREXTIO
XV. . . . .

*ATEN*OVX

I. . . . .

II . . . .
III D AMB
IIII N INIS R
V D AM (1)
VI IIꟷ D
VII D AMB
VIII . D
VIIII D AM*B* . . . .
X D . . . .
XI D A*MB* . . . .
XII D . . . .
XIII ꟷII D AMB
XIIII IꟷI (2) D . . . .
. . . .

N° 16.

1re colonne.

ATENOVX (3)

I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V . . . .
VI. . . . . *N* . . . . *INIS* R
VII. . . . . . . *N* . . . . *INIS* (4) R
VIII. . . . . *A*MB
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . . *N* INI R
XII. . . . .
XIII D AMB
XIIII D
DIVERTOMV
N MSIMIVISMAT (5)
I CIAMO PRINI LAC
II N

(1) AM au lieu de AMB, la dernière lettre a été oubliée par le graveur. — (2) ꟷII n'est pas sur la copie. — (3) Restitution certaine. — (4) S manque sur la copie. — (5) La lettre N qui se trouve au commencement de la ligne appartient à la colonne précédente.

III I⊢I D EQVI
IIII M D
V N INIS R
VI D EQVI
VII M D TIOCOBREXTIO
VIII M D
VIIII M D SINDIV IVOS
X M D
XI N
XII. . . . D
XIII. . . . D
XIIII. . . . . .EQVI
XV. . . . .

2e colonne.

ATENOVX

I ELEMBI
II ELEMBI
III D AMI ELEMB [1]
IIII III M D
V II⊢ D AMB
VI II⊢ M D [2]
VII D AMB
VIII M D
VIIII ⊣II D AMB
X I⊢I M D [3] SINDIV IVO
XI II⊢ D AMB
XII M D
XII D AMB
XIIII M D
XV N

MCANTLOSANM

I M D [4] AEDRINI
II D
III D
IIII PRINNI LAC
V I⊢I D AMB
VI N
VII D . . . .
VIII D . . . .
VIIII D [5] . . . .
X ⊣II . . . .
XI I⊢I . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

PLANCHE IV.

N° 17.

1re colonne.

MEQVOSANM

I D
II PRINI LAC
III N SEMIVI
IIII II⊢ D
V D AMB
VI M D SIM
VII D
VIII PRINI LAC
VIIII II⊢ D
X I⊢I [6] D
XI D

---

[1] AMI pour AMB, erreur du graveur. — [2] M manque sur la copie. — [3] M manque sur la copie. — [4] M ne se trouve pas sur la copie. — [5] D ne se trouve pas sur la copie. — [6] I⊢I n'est pas sur la copie.

XII D
XIII M D SEMI
XIIII D SEMI
XV M D SEMI

*ATE*NOVX

I. . . . . .SEMIV
II. . . . . .SEMIV
III . . . .*S*EMIV
IIII. . . . .
V. . . . .*AM*B
VI. . . . .*AM*B
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

2^e^ colonne.

A*TEN*O*V*X

I D DVMANI
II M D PRINO SAMON
III D (1) AMB
IIII ⱶII M D
V IⱵ (2) D AMB
VI IIⱵ M D
VII. . . . .
VII*I* . . . .
V*IIII*. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

3^e^ colonne.

M . . . .
I . . . .
II. . . . .
III . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
*X*II M D . . . .
XIII M D . . . .
XIIII D . . . .
XV D . . . .

ATENOVX

I M D (3) QVTIO
II M D (4) QVTIO
III D AMB QVTIO
IIII M D (5)
V D
VI M D (6) AMB
VII D AMB
VIII M D (7) QVTIO
VIIII D AMB
X M D (8)
XI D AMB
XII N INIS R
XIII IⱵ (9) D AMB
XIIII IIⱵ (10) M D
XV D AMB

(1) D manque sur la copie. — (2) IⱵ n'est pas sur la còpie. — (3) M manque sur la copie. — (4) M manque sur la copie. — (5) M manque sur la copie. — (6) M manque sur la copie. — (7) M manque sur la copie. — (8) M manque sur la copie. — (9) IⱵ manque sur la copie. — (10) IIⱵ manque sur la copie.

MCVTIOS MAT

I M D
II M D
III M D
IIII PRINNO LOVD
V N INI R
VI M D
VII M D
VIII M D
VIIII N INI R
X M D
XI D AMB
XII N
XIII M D
XIIII M D
XV M D

ATENOVX

I M D[1] OGRONI
II M D[2] OGRO
III D AMB[3] OGR
IIII........N INI R
V........D AMB
VI........N INI R
VII........D AMB
VIII........D OGRONI
VIIII......D AMB
X........D
XI........D AMB
XII.......D
XIII.......D AMB IVO
XIIII... M D IVO
XV......... AMB[4] IVO

M.....MOM ANM

I.......MIVS[5] LXO IV
II...........IVO
III.........................
IIII.........................
V.........................
VI.........................
VII.........................
VIII.........................
VIIII.........................
X.........................
XI.........................
XII.........................
XIII.........................
XIIII.........................
XV.........................

4e colonne[6].

ATENOVX[7]

I.........................
II M D[8] ....
III D....S..........
IIII ... .
V ⊣II ... AMB.......
VI II⊢ ...
VII II⊢ D
VIII D
VIIII......D AMB
X.............
XI.............AMB IVO
XII............ IVO
XIII............AMB IVO
XIIII................ IVO
XV.............AMB IVO

*MELEM*BIV ANM[9]

I...............IVO
II...............IVO

---

(1) M manque sur la copie. — (2) M manque sur la copie. — (3) Le B, à peine indiqué, n'a pas été complètement gravé. — (4) AMB ne figure pas sur la copie. — (5) MIVS probablement pour MIV(I S ([SI]MIVIS). — (6) Le premier paragraphe de la 4e colonne se trouve sur le n° 19 qui forme l'angle supérieur droit de l'une des tables. — (7) Restitution certaine. — (8) M manque sur la copie. — (9) Cette restitution paraît certaine.

III ....
IIII ....
V ....
VI ....
VII ....
VIII ....
VIIII ....
X .... N [1]
XI II⊦ D ....
XII D ....
XIII D ....
XIIII D ....
XV N ....

ATENOVX

I N EDRIN......
II D EDRI.......
III D AMB ED......
IIII D
V D AMB
VI ⊦II [2] D
VII I⊦I [3] D AMB
VIII D
VIIII D AMB
X D
XI D AMB [4]
XII ⊣II D
XIII I⊦I D AMB
XIIII II⊦ D

DIVERTOMV

MEDRINI MAT

I D ....
II M *D* ....
III ....
IIII ....
V ....

VI ....
VII ....
VIII ....
VIIII ....
X ....
XI ....
XII ....
XIII ....
XIIII ....
XV ....

N° 18.

*M*EDRINI MAT

I.............CANTLI
II.............
III.............
IIII.............AMB
V.............
VI.............*CA*NT
VII..................
VIII.......................
VIIII.......................
X.......................
XI.......................
XII.......................
XIII.......................
XIIII.......................
XV.......................

N° 19 [5].

- MEQVOS ANM [6]

I D
II PRIN LA [7]......

---

(1) N manque sur la copie. — (2) ⊦I ne se trouve pas sur la copie. — (3) I⊦I ne se trouve pas sur la copie. — (4) AMB manque sur la copie. — (5) Ce paragraphe est le premier de la 4e colonne du n° 17 : il doit donc prendre place immédiatement avant celui intitulé ATENOVX. — (6) Au commencement de la ligne, partie droite du T de MAT appartenant à la colonne précédente. — (7) LA ne se trouve pas sur la copie.

III N SIMIVI
IIII IIⱵ D
V D AMB
VI M D AMB
VII D
VIII PRINO LA . . . .
VIIII IⱵI [1] D . . . .
X IIⱵ . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
XV . . . .
I . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

N° 20.

M . . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . . SIMIVISO [2]
XIIII D SIMIVISO [3]
XV D *SI*MI*VISO*

*ATE*NOVX

I . . . . *SI*MIV . . . .
II . . . .
III . . . . *SI*MIV
IIII . . . .

N° 21.

ATENOVX

I . . . . *EQ*VI
II . . . . *EQV*I
III . . . . *EQV*I AMB
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

N° 22.

. . . .
I . . . .
II D . . . .
III ⱶII D A*MB* . . . .

---

[1] Sur la copie le IⱵI a été inscrit par erreur en face du chiffre VIII. — [2] SO ne se trouve pas sur la copie. — [3] SO ne se trouve pas sur la copie.

IIII	IH	D	....	
V	IIF	D	*AMB*......	
V [1]		N	INI*S*	*R*
VII		N	INI*S*	*R*
VIII		D		
VIIII		N	INI*S*	*R*
X	HII	D		
XI	IIF	D	*AMB*	
*X*II		D	....	
*X*III		D	....	
XIIII		PR*IN* [2]		

....

N° 23.

M..............S MAT

I..................IVOS
II..................IVOS
III..................*I*VOS
IIII..........................
V..........................
VI..........................
VII..........................
VIII..........................
VIIII..........................
X..........................
XI..........................
XII..........................
XIII..........................
XIIII..........................
XV..........................

PLANCHE V.

N° 24.

1re colonne.

M.........................
I.........................
II.........................
III.........................
IIII.........................
V.........................
VI.........................
VII.........................
VIII.........................
VIIII.........................
X.........................
XI.........................
XII.........................
XIII.........................
XIIII.........................
XV.........................

2e colonne.

M......ᴐOMV.........
I.........................
II.........................
III.........................
IIII.........................
V.........................
VI.........................
VII.........................
VIII.........................
VIIII.........................
X.........................
XI.........................
XII.........................
XIII.........................
XIIII.........................
XV.........................

(1) Le graveur a oublié de compléter le chiffre VI. — (2) PR manque sur la copie.

N° 25.

1re colonne.

MRIVROS MAT

I D ANAG
II PRINNI LOVD
III N
IIII M D BRIC RIV ....
V N INIS R.....
VI M D .....
VII M D .....
VIII PRINI LO*VD*[1]....
VIIII IꟷI M D[2] .....
X IIꟷ M D[3] .....
XI ....
XII......................
XIII......................
XIIII.................. ....
XV... .. ..

2e colonne.

CIALLOS B. IS

......SONNO CINGOS
. .....ᴬMMAN·M·M·XIII
....LAT CCCLXXXV[4]
....*C*ANTARAN·M
...............SIMIVIS
........*DV*MANNI IVOS
..........*DV*MAN IVOS
.... *RI*VRI IVO
.............VRIVRIAN[5]
... .ANAG
....ROC
....
....
....

3e colonne.

. MEQVOSANM

I D IVOS
II PRIN LAC IVOS
III M D IVOS
IIII ....IVOS
V.........................
VI.........................
VII........................
VIII.......................
VIIII................ .....
X........ ....
XI........................
XII.......................
XIII......................
XIIII.....................
XV........................

N° 26.

....
I.........................
II........................
III.......... ....
IIII.....................
V.........................
VI ....
VII........................
VIII[6]......................
VIIII.....................
X.........................
XI........................
XII.......................
XIII......................
XIIII. ....
....

---

[1] PRINI LO n'est pas sur la copie. — [2] M D manquent sur la copie. — [3] M manque sur la copie. — [4] I au commencement de la ligne à supprimer. — [5] AN au lieu de IN. — [6] Au lieu de VII qui se voit sur la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° 27.

ATENOVX[1]

I.........................
II........................
III.......................
IIII......................
V.........................
VI........................
VII.......................
VIII......................
VIIII.....................
X.........................
XI........................
XII.......................
XIII.............. AMB IVO
XIIII..................IVO
*DIVERT*OMV

N° 28.

....
I.........................
II........................
III.......................
IIII......................
V.........................
VI........................
VII.........................
VIII........................
VIIII.......................
X...........................
XI D................
XII ....
XIII ....
XIIII ....
....

N° 29.

....
.................C RIVROS
...............NIS
.............*PRI*NNI LOVD
...............M
..........*N* INIS R
....
...............IVC[2] RIV
...............IVO

N° 30.

1re colonne.

M.........................
I.........................
II........................
III.......................
IIII......................
V.........................
VI........................
VII.......................
VIII......................
VIIII.....................
X.........................
XI........................
XII.......................
XIII......................
XIIII.....................
XV..........................

ATENOV*X*

I D
II D
III D AM*B*
IIII D AMB
V D AMB
VI N INIS R
VII ꟷII D AMB OGRON
VIII IꟷI M D QVTI OGRON
VIIII D OGRON AM
X N S D S
XI D AMB

---

[1] Restitution certaine. — [2] IVC pour IVO.

XII D

XIII D AMB

XIIII D

X DIVIRTOMV[1]

2e colonne.

ATENOVX[2]

I ....

II..........................

III.........................

IIII........................

V...........................

VI ....

VII.........................

VIII........................

VIIII.......................

X...........................

XI ....

XII ....

XIII........................

XIII*I*.......................

XV............................

N° 31.

1re colonne.

ATENOVX[3]

I...........................

II M *D*

III ....

IIII ....

V D...............

VI IIF D...............

VII D...............

VIII D...............

VIIII N INIS R

X D

XI N AMB

XII N INIS R

XIII D AMB

XIIII N S D S

DIVORTOM[4]

2e colonne.

ATENOVX[5]

I ....

II ....

III.........................

IIII........................

V.............................

VI............................

VII...........................

VIII I*F*.....................

VIIII II*F*...................

X M D................

XI D................

XII M D................

XIII ꟷII D................

XIIII.........................

XV............................

N° 32.

ATENOVX[6]

I ....

II..........................

III.........................

IIII........................

V...........................

VI ....

VII.........................

---

[1] X à moitié effacé par le graveur. — [2] Restitution certaine. — [3] Restitution certaine. — [4] La copie porte fautivement DIVERTOMV, mais en réalité la dernière lettre a été oubliée par le graveur. — [5] Restitution certaine. — [6] Restitution certaine.

VIII ....
VIIII ....AMB
X ....D
XI D AMB
XII D
XIII ⊣II [1] D AMB IVO
XIIII D IVO
DIVERTOMV

PLANCHE VI.

N° 33.

D. ....
MIDX. ....
MATV. ....
I MAT D ....
C I A [2] ....
II MAT D ....
SONNA [3] ....
III MA [4] ....
....
IIII ....
....
V ....
....
VI ....
....
VII N ....
TINAD. ....
NE. ....
VI ....
VIII. ....
MA [5] ....
VIIII MA. ....
EDVTIO [6] ....
X. ....
XI. ....
XII ....
XIII ....
XIIII ....
XV ....

....
I ....
II ....
III ....
IIII ....
V D DVMANI [7] ....
VI IIF M D RIV. ....
INNIS ᵀ [8] ....
VII N S D S ....
INN. ....
VIIII N. ....
ED ....
SV. ....
....
X [9] ....
XI ....
XII ....
XIII ....
XIIII ....
XV ....

---

[1] ⊣II manque sur la copie. — [2] CIA ne se trouve pas sur la copie. — [3] SONNA n'est pas sur la copie. — [4] MA manque sur la copie. — [5] MA au lieu de MV qui se trouve sur la copie. — [6] E n'est pas sur la copie. — [7] I n'est pas sur la copie. — [8] INNIS ᵀ manque sur la copie. — [9] La partie supérieure de l'X se voit encore, mais manque sur la copie.

N° 34.

ATENOVX[1]

I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII N. . . . .
XIII . . . .
XIIII N S D *S*. . . . .
DIVERTIO*MV*[2]

N° 35.

. . . .*O*NI*I*. . . . .
I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

N° 36.

M. . . . . .OS MAT
I. . . . .*A*NACANT
II. . . . .*PRINNI* LOVD
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

N° 37.

M. . . . .
I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII M D . . . .
XIII M D . . . .
XIIII M D
XV M D
ATENOVX
I D ELEMB
II N
III D AMB ELEM
IIII M D

[1] Restitution certaine. — [2] Au lieu de DIVERTO que porte la copie.

V D AMB
VI III[1] M D
VII D AMB
VIII M D
VIIII D AMB
X M D SINDIV IVO
XI D AMB
XII M D
XIII D AMB
XIIII M D
XV N

MCANTLOS ANM[2]

I M D EDRINI
II D
III D
IIII PRINN · N · LAC
V II⊦[3] D AMB
VI N
VII D
VIII D
VIIII[4] D
X D
XI D AMB[5]
XII.........................
XIII........................
XIIII.......................
XV..........................

N° 38.

1re colonne.

M...............*M*AT
I...............S IVO
II..................
III.........................
IIII........................
V...........................
VI..........................
VII.........................
VIII........................
VIIII.......................
X...........................
XI..........................
XII.........................
XIII........................
XIIII.......................
XV..........................

2e colonne.

ATENOVX[6]

I...........................
II..........................
III.........................
IIII........................
V...........................
VI..........................
VII.........................
VIII N ....
VIIII D ......
X ...
XI ... AMB
XII *N* INI R
XIII ... AMB
XIIII D
DIVIRTOMV[7]

MRIVROS MAT

I D ANACANTIO
II PRINNI LOVD

---

(1) Sur la copie III est placé par erreur en regard de V. — (2) Au commencement de la ligne AT appartenant à MAT de la précédente colonne. — (3) II⊦ manque sur la copie. — (4) VIIII au lieu de VIII. — (5) D et AMB manquent sur la copie. — (6) Restitution certaine. — (7) Au lieu de DIVERTOMV.

III D
IIII. . . . . .TIO RIVRO
V. . . . .
VI . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . .

N° 39.

M. . . . .
I . . . .
II. . . . .
III. . . . . .Ivos
IIII. . . . .*ANA*C RIVRI
V *N* *I*NIS R
VI. . . . .
VII. . . . . .ANACTIOS
VIII . . . .*A*NAC
VIIII. . . . .*AN*AC
X. . . . .
XI *N* *INI*S R
XII. . . . .
XIII. . . . . .IV·C·RIVRI
XIIII. . . . . MAT
XV. . . . . NS

*ATEN*OVX

I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .

XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

N° 40.

1re colonne.

MSIMIV*I*. . . . .

I GIAMON EQ*VI*. . . .
II M D . . . .
III D EQ*VI* . . . .
IIII M D . . . .
V N . . . .
VI D EQVI
VII D EQVI
VIII EQVI PRINNI LA
VIIII D EQVI
X M D
XI ꟷII D AMB
XII IH M D
XIII D EQVI
XIIII D EQVI
XV D EQVI

ATENOVX

I D EQVI
II D EQVI
III D EQVI AMB
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

2ᵉ colonne.

M. . . . .
I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII D
XV D TIOCOBREX*TIO*[1]

ATENOVX

I D
II D
III D AM*B*
IIII N INI*S* *R*
V D. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

3ᵉ colonne.

M. . . . .
I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII M *D*. . . . .
V D[2]. . . . .
VI M D. . . . .
VII M D. . . . .
VIII M D C*VT*. . . . .
VIIII N CVT. . . . .
X M D . . . .
XI D A*MB*. . . . . . .
XII M D . . . .
XIII M D . . . .
XIIII M D . . . .
XV M D . . . .

ATENOVX

I M[3] D CVT. . . . .
II M[4] D CVT. . . . .
III D CV*T*. . . . .
IIII M D[5]. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
. . . .

N° 41.

. . . .
I . . . .
II PRI*NNI*. . . . .
III M D. . . . .
IIII . . . .
V . . . .

(1) X de REX[TIO] manque sur la copie. — (2) D ne se trouve pas sur la copie. — (3) M n'est pas sur la copie. — (4) M n'est pas sur la copie. — (5) M manque sur la copie.

VI IꟷI N. . . . .
VII . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI. . . . .
XII. . . . .
XIII. . . . .
XIIII. . . . . :
. . . .

N° 42.

. . . .
I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . . .OMVRIVO[1]
V. . . *N* *I*NIS R
VI. . . . . . . .D
VII IꟷI D ANACANTIO
VIII IIꟷ D ANACANTIO
VIIII D ANACANTI*O*
X M D
XI N INIS R[2]
XII M D . . . . . .
DEVORIVO RIVO. . . . .
XIIII M D . . . .
XV M D[3] . . . .

N° 43.

1re colonne.

ATENOVX[4]

I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . .
VII. . . . .
VIII. . . . .
VIIII. . . . .
X. . . . .
XI . . . .
XII. . . . .*AM*B
XIII. . . . .
XIIII. . . . .
XV. . . . . .AMB

2e colonne.

ATENOVX[5]

I. . . . .
II. . . . .
III. . . . .
IIII. . . . .
V. . . . .
VI. . . . . . . .D
VII. . . . . . . .D EDRI[6] AMB
VIII M D EDRINI
*V*IIII D AMB EDRINI
X D SINDIVOS
XI D AMB
XII ꟷII D
XIII IꟷI D AMB
XIIII IIꟷ D
DIVERTOMV

3e colonne.

ATENOVX[7]

I. . . . .
II. . . . .

---

(1) Le premier V manque sur la copie: RIVO et non RIVO. — (2) R n'est pas sur la copie. — (3) M D manque sur la copie. — (4) Restitution certaine. — (5) Restitution certaine. — (6) La copie porte fautivement EDRINI. — (7) Restitution certaine.

III . . . .
IIII III D . . . .
V D AMB
VI IIꟷ M D
VII D AMB
VIII ꟷII D
VIIII N INIS R
X IIꟷ D AMB
XI D
XII N INIS R
XIII D AMB
XIIII N S D S
DIVERTOMV

N° 44.

1re colonne.

. . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI . . . . *AM*B
VII . . . . *R*IVRI ANAG
VIII . . . .
VIIII . . . . *RI*VII (1)
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

2e colonne.

. . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII ꟷII . . . .
V IꟷI . . . .
VI IIꟷ . . . .
VII D . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

N° 45.

. . . .
I . . . .
II . . . .
III . . . .
IIII . . . .
V . . . .
VI IIꟷ . . . .
VII . . . . : . . . .
VIII . . . .
VIIII . . . .
X (2) II . . . .
XI . . . .
XII . . . .
XIII . . . .
XIIII . . . .
. . . .

(1) [RI]VII pour [RI]VRI par erreur du graveur. — (2) X manque sur la copie.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

AEDRINI [1].
AM [2].
AMB.
AMI [3].
AN.
ANAG.
ANAGAN.
ANAGAN.
[A]NAGANT.
ANAGANTIO.
[A]NAGTIO [4].
ANAGTIOS.
ANB [5].
ANM [6].

ANN [7].
ATENOVX [8].
AƎNOVX.

B..IS [9].
BRIC.

C.
CCCLXXXV.
CANT.
CANTI [10].
CANTL.
CANTLI.
CANTLOS.
CIALLOS [11].

CINGOS.
CO.
COB.
CVTIO [12].
CVTIOS.

D.
D.
DEVORIVO [13].
DIB.
DIVERTIO[MV].
DIVERTOMV.
DIVERTOMV.

---

(1) Voir EDRINI.

(2) Pour AMB, le graveur a oublié le B.

(3) Pour AMB, le graveur n'a pas achevé la dernière lettre.

(4) La restitution de la première lettre de ce mot est certaine.

(5) Pour AMB, erreur du graveur.

(6) Se trouve à la suite des titres suivants : ANAGAN, ANAGTIO, CANTLOS, DVMAN, ELEMB, ELEMBIV, EQVOS, GIAMONI, ...MOM.

(7) Pour ANM, le graveur a répété la seconde lettre par inadvertance.

(8) Quatorze paragraphes portant ce mot sont terminés par le mot DIVERTOMV et ses variantes.

(9) A la suite de CIALLOS.

(10) Probablement pour CANTL, la dernière lettre n'aura pas été achevée.

(11) Ce titre est le seul avec celui d'ATENOVX qui ne soit pas précédé de la lettre M ou de MID.

(12) Voir QVTIO.

(13) Ce mot est peut-être à séparer en deux parties, RIVO figurant d'autre part dans le texte.

DIVIRTOMV.	EQVOS.	LA.
DIVORTOM [1].	EXINGI [2].	LAC.
DIVORTOMV.	EXO.	LAC.
DVM.		LACE.
DVMAN.	GIAMO.	LACIT.
DVMAN.	GIAMO.	LOD [4].
DVMANI.	GIAMON.	LOV Ɔ [5].
DVMANN.	GIAMONI.	LOVD.
DVMANNI.		LOVD.
DVMANNI.	I.	M [6].
DVMN.	II.	M.
	III.	M.
ED.	IIII.	MAT [7].
EDRI.	ꟷII.	MAT.
EDRIN.	IH.	MATV.
EDRINI.	IIF.	MID [8].
EDRINI.	IN.	MO.
EDRINI.	IN.	
EDVTIO.	INI.	N.
ELE.	INIS.	NE...
ELEM.	INIS.	
ELEMB.	INNIS.	OGIOM.
ELEMB.	IV.	OGIOMV.
ELEMBI.	IVC [3].	OGR.
ELEMBIV.	IVO.	OGRO.
EQV.	IVO.	OGRON.
EQVI.	IVOS.	OGRON.
EQVI.	IVOS.	OGRONI.

(1) Le graveur a probablement oublié la dernière lettre.

(2) À rapprocher du nom propre *Excingus* qui se trouve sur l'épitaphe du cavalier Albanus trouvée à Chalon-sur-Saône.

(3) Pour IVO.

(4) Pour LOVD, le graveur a oublié l'V.

(5) Pour LOVD, la dernière lettre n'a pas été complètement gravée.

(6) Il est probable que cette lettre, placée au commencement des titres, est l'abréviation de MID qui se trouve à la même place sur deux d'entre eux.

(7) Se trouve à la suite des titres suivants : CANTLOS, CVTIOS, EDRINI, OGRON, SAMON, SIMIVI, SIMIVIS, RIVROS.

(8) Se rencontre deux fois dans les titres à la place de la lettre M qui a sans doute la même valeur.

OGRONV.
PETIVX.
POGDEDORTONIN[1].
PRI.
PRIN.
PRINI.
PRINI.
PRINN.
PRINNI.
PRINNO.
PRINO.
PRIOVDIX[2].
PRNNI[3].

QVIMON.
QVT.
QVTI.
QVTIO[4].

R.
REXTIO.
RIV.
[RI]VII.
RIVO.
RIVR.
RIVRI.
RIVRO.
RIVROS.
RIVROS.
RIXRI.
RIXTIO.

SAM[5].
SAM.
SAMO.
SAMON.
SAMON.
SAMONI.
SEMI.
SEMICANO.
SEMIV.
SEMIVI.
SEMIVIS.
SEMIVIS.
SIM.
SIMI.
SIMI.
SIMIS.
SIMISO.
SIMIV.
SIMIVI.
SIMIVI.
SIMIVIMA[6].
SIMIVIS.
SIMIVIS.
SIMIVISO.
SIMIVISONCIA.
SIMIVISONN.
SIND.
SIND.
SINDI.
SINDIV.
SINDIVOS[7].
SONNA.
SONNO.

T.
TINAD.....
TIOCB.
TIOCOB[8].
TRINO.
TRINVX.

VI.
V.
VI.
VII.
VIII.
VIIII.

X.
X.
XI.
XII.

---

[1] Ce mot est probablement à diviser en deux ou trois parties, mais nous ne savons comment procéder.

[2] On trouve PRIOVDIXIVOS, mais il faut évidemment en distraire IVOS, mot très fréquent dans le texte.

[3] Peut-être pour PRINI.

[4] Voir CVTIO.

[5] Ce mot précédé de MID est probablement l'équivalent de M SAMON.

[6] Il faut lire SIMIVI, le graveur s'est trompé en gravant les lettres MA de la même grandeur que les précédentes.

[7] Il faut probablement lire SINDIVOS, car on trouve SINDIV IVOS.

[8] Il faut peut-être diviser ce mot en deux, TIO et COB, ce dernier se présentant une fois seul.

XIII.	.....AMMAN.	.....MOM.
XIII.	...CANTARAN.	.....ONIA...
XIIII.	.....CARIEDIT.	.....POMV.
XV.	.......IIVS.	.....ROC.
	.....LAT.	.......TIT.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON.

SÉANCE DU 6 MAI.

Notre confrère M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, accuse réception et remercie de l'envoi des manuscrits et des médailles que M. Foucher a rapportés de sa mission dans l'Inde et que l'Académie a attribués à la Bibliothèque nationale.

M. Ulysse Robert et M. Pottier écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Schefer.

L'Académie procède à la nomination de la Commission qui sera chargée de vérifier les comptes des recettes et des dépenses de l'Académie pendant l'année 1897.

MM. de Barthélemy et Schlumberger, déjà nommés l'année dernière, sont réélus.

M. Müntz fait connaître à l'Académie que la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome a désigné, comme candidat à la médaille décernée chaque année par la Société centrale

des architectes, M. Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, pour ses travaux sur l'architecture française dans l'Italie méridionale.

M. Hamy annonce que la Commission du prix Loubat a décerné ce prix triennal, de la valeur de trois mille francs, à M. Raoul de La Grasserie, juge au tribunal civil de Rennes, pour l'ensemble de ses travaux sur la linguistique américaine, et en particulier pour sa *Grammaire de la langue Auca*.

M. Ph. Berger continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions phéniciennes du temple d'Hator-Miskar à Maktar; il interprète la première partie de la grande inscription.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Max van Berchem lit une note sur l'emplacement et les fondations du phare d'Alexandrie. A l'entrée du port oriental de cette ville s'élève un château-fort arabe bâti par le sultan mamlouk Qâyt-bây, en 1479, ainsi qu'il résulte de la tradition locale, des cartouches gravés sur la porte et des relations des voyageurs occidentaux. Or un auteur arabe du XVIe siècle, Ibn Iyâs, affirme que ce château s'élève sur les fondations du phare antique, et divers indices, tirés des textes et de l'examen de l'édifice, tendent à confirmer cette opinion d'ailleurs très plausible, puisque le phare antique ne s'est effondré qu'au milieu du XIVe siècle et que ses débris ont couvert longtemps le sol.

D'après une vieille tradition, conservée par des auteurs latins et arabes du moyen âge, le phare reposait sur quatre *écrevisses* de verre, c'est-à-dire sur des fondations d'un genre particulier, où Quicherat a cru reconnaître une vaste croisée d'ogive, reposant sur quatre piles sous-marines. La croisée d'ogive, le principe générateur de l'architecture gothique, considérée généralement comme une invention française du XIIe siècle, aurait alors une origine antique et orientale. En retrouvant sous le donjon du château les fondations mêmes du phare antique, on pourrait

vérifier l'hypothèse hardie de Quicherat, que plusieurs faits semblent contredire positivement[1].

M. Dieulafoy ajoute quelques observations.

M. Giry commence la lecture d'une *Étude critique sur quelques documents angevins de l'époque carolingienne.*

M. l'abbé J.-B. Chabot fait une communication sur deux inscriptions palmyréniennes, copiées à Palmyre même par M. E. Bertone, architecte. Ces inscriptions sont relatives à l'érection de tombeaux de famille; la première est datée de l'an 33 de notre ère et la seconde de l'an 83. Celle-ci est bilingue, gréco-palmyrénienne. Le texte grec seul avait été publié d'une manière fort imparfaite par M. Waddington (n° 2612); le texte palmyrénien permet de le restituer d'une façon satisfaisante. Ces deux inscriptions, qui sont parmi les plus anciennes qui nous viennent de Palmyre, contiennent des noms propres nouveaux et intéressants.

COMMUNICATION.

NOTE SUR LES FONDATIONS DU PHARE D'ALEXANDRIE, PAR M. MAX VAN BERCHEM.

On sait que le fameux phare d'Alexandrie, bâti sous les Ptolémées, par Sostrate de Cnide, a disparu vers le milieu du XIVe siècle de notre ère. Le souvenir de son emplacement s'est conservé dans une tradition locale assez vague, dont plusieurs auteurs ont contesté l'exactitude. En recueillant les inscriptions arabes de l'Égypte, j'ai découvert une série d'indices qui semblent fixer, d'une manière précise, l'emplacement du phare, et qui donnent l'espoir de retrouver un jour une partie des fonda-

[1] Voir ci-après.

tions du célèbre édifice. Problème bien attachant, puisqu'il touche, on va le voir, à l'origine de la croisée d'ogives. Je ne puis qu'ébaucher ici les grandes lignes de ce travail, qui sera repris dans un mémoire plus étendu.

Les deux ports d'Alexandrie sont séparés par une langue de terre qui s'avance au nord dans la mer. Cette presqu'île s'est formée autour de l'antique Heptastadion, la digue qui reliait l'île de Pharos au continent. A son extrémité nord, une jetée s'avance à l'est, dans la mer, fermant le grand port ou port oriental des Anciens. Au bout de la jetée s'élève une forteresse à peu près carrée, dont les courtines sont flanquées de tours arrondies et qui porte le nom de Burdj ou Château de Qâyt-bây. Dans la cour de cette forteresse, vers l'angle nord-est, se dresse un haut donjon carré, cantonné de quatre tourelles rondes, en saillie sur les angles. Ce donjon renferme une petite mosquée, des pièces voûtées, des corridors, des escaliers et des chambres de tir. Il est couronné par une terrasse plate, à fort commandement sur les courtines de l'enceinte extérieure et dominant le port, la ville et la haute mer.

La porte de ce donjon est ornée de deux cartouches royaux au nom du sultan mamelouk Qâyt-bây, qui régnait sur l'Égypte à la fin du xve siècle de notre ère. Ces cartouches, qui constituent la signature officielle de l'édifice, ont formé le point de départ de mes recherches. Disons d'abord que la tradition locale attribue la forteresse au sultan Qâyt-bây; sur ce point les cartouches la confirment absolument. En outre, elle fixe ici l'emplacement du vieux phare; mais à cet égard la tradition, suivie d'ailleurs par la plupart des auteurs modernes, ne semblait pas appuyée sur un document positif. Or ce document nous est fourni par les chroniques arabes. Un historien du xvie siècle, Ibn Iyâs, raconte qu'en 1477, le sultan Qâyt-bây, au cours d'un voyage à Alexandrie, se rendit sur l'emplacement du célèbre phare et donna l'ordre de bâtir un

grand château (*burdj*) *sur ses antiques fondations*. En 1479, le sultan retourna à Alexandrie, pour inspecter ce château, dont la construction venait d'être achevée. Et l'auteur arabe en donne une description détaillée, qu'on retrouve encore, point par point, dans les ruines de la forteresse actuelle.

Mais il y a plus : de Qâyt-bây jusqu'à nos jours, on suit pas à pas l'existence du château, grâce aux relations des pèlerins et des voyageurs occidentaux. Par une fortune singulière, cette forteresse, aujourd'hui presque oubliée, est l'un des monuments de l'Égypte décrits le plus souvent durant ces quatre derniers siècles. Le grand port oriental, dont elle commande l'entrée et que de récents travaux ont rendu presque inutile, fut, durant tout le moyen âge, le principal port d'Alexandrie. Toutes les galères avaient l'ordre de saluer la forteresse en passant sous le feu de ses canons et la plupart des voyageurs ont gardé le souvenir de cet incident. Malgré l'intérêt qu'offrent ces relations, je n'en puis signaler qu'une ici, celle du pèlerin allemand Tucher. C'est la plus ancienne et la plus précieuse, parce qu'elle date de l'année même de la construction du château. Tucher affirme qu'il a été bâti, par le sultan Qâyt-bây, *en cette année* 1479, date qui coïncide exactement avec celle d'Ibn Iyâs. Sa description, dont procèdent toutes les suivantes jusqu'à nos jours, établit ainsi l'identité du château actuel et du *burdj* bâti par le sultan *sur les fondations du phare,* au dire d'Ibn Iyâs.

Mais ce témoignage de l'auteur arabe, pouvons-nous l'accepter sans réserve? En d'autres termes, le souvenir précis de l'emplacement du phare s'était-il conservé jusqu'au temps de Qâyt-bây et ses fondations pouvaient-elles exister encore à cette époque? Certainement, et voici pourquoi.

J'ai dit que le phare d'Alexandrie est resté debout jusqu'au milieu du XIVe siècle. On peut le suivre d'âge en âge, grâce aux relations des auteurs arabes. La plus complète est celle

d'Ibn Baṭûṭah; c'est aussi la plus précieuse, parce que l'auteur parle *de visu* et qu'il nous fait assister à la ruine définitive du phare. Quand le voyageur arabe le vit, en 1326, une de ses quatre faces était déjà tombée. Lorsqu'il le revit, en 1349, le phare s'était écroulé; on ne pouvait plus y entrer, *ni même atteindre jusqu'à sa porte*.

Ainsi, entre 1349, date de la ruine du phare antique, et 1479, date de la construction du château de Qâyt-bây, Alexandrie n'eut pas de phare. Cette conclusion est confirmée, d'une manière inattendue, par les relations des voyageurs à cette époque. Mais, si le phare était détruit, rien ne prouve que ses matériaux eussent entièrement disparu. Ils s'étaient sans doute accumulés au pied de l'édifice, formant une sorte de terre-plein dans la mer et recouvrant les fondations sous-marines. Cette supposition, qui semble autorisée par la dernière phrase d'Ibn Baṭûṭah, est directement confirmée par un autre auteur. Qalqachandi, écrivant vers 1440, dit que le phare antique, s'ébranlant peu à peu, a fini par s'effondrer *au milieu du XIVe siècle,* et que de son temps *on n'en voit plus que les débris*. Puisque vers 1440 on voyait encore les matériaux du phare accumulés à sa base, on admettra que le sultan Qâyt-bây en ait utilisé les fondations, quarante ans plus tard, pour asseoir sa forteresse.

Ce nouveau jalon fixé, cherchons dans le sol même du château d'autres indices en faveur du témoignage concordant des auteurs. Il se compose, on l'a vu, de deux parties distinctes : une basse enceinte extérieure et un donjon central, beaucoup plus élevé. L'enceinte ne saurait s'élever sur les fondations du phare : elle est trop étendue et sa forme n'est pas tout à fait régulière. Je crois plutôt qu'elle a pour assiette le terre-plein formé par les débris de l'édifice. Mais le donjon semble bien répondre au vieux phare. D'abord il était très élevé, plus que ne l'exigeait la défense du port. Sa terrasse

était commandée par une tour de guette, où l'on allumait des feux pour éclairer la mer, exactement comme sur l'ancien phare. Cette tour, aujourd'hui démolie, est encore visible sur les dessins manuscrits de Gravier d'Ortières, sur les planches de Cassas et de la *Description de l'Égypte*. Au moyen âge, le phare ancien renfermait une mosquée; or on en trouve une dans le donjon, comme si la tradition d'un lieu saint s'était conservée d'une époque à l'autre. Voilà des indices généraux; en voici de plus précis, au point de vue des fondations. Le donjon forme en plan un carré parfait, comme le vieux phare. Enfin la longueur d'un côté du phare, donnée par Ibn Baṭûṭah et traduite en mètres, correspond exactement à la longueur d'un côté du donjon : 31 mètres environ.

Admettons que le donjon de Qâyt-bây repose sur les fondations de l'ancien phare. Quel intérêt y aurait-il à les retrouver et comment saura-t-on qu'elles sont antiques ?

Cette question élargit brusquement le problème, car elle touche à l'origine de la croisée d'ogives, principe fondamental de l'architecture gothique. D'après une tradition remontant au premier moyen âge, le phare d'Alexandrie reposait sur quatre fondations d'une forme particulière que les textes comparent à une écrevisse (*cancer*, en arabe *sarṭân*). Dans un mémoire fort ingénieux, Quicherat, comparant les textes relatifs à cette singulière tradition et passant en revue les formes d'arcs ou de voûtes que ce terme peut désigner, Quicherat conclut que les quatre *cancri* du phare d'Alexandrie devaient être les quatre branches d'une immense croisée d'ogives, dont les naissances reposaient sur le roc au fond de la mer et dont les reins portaient le poids énorme de l'édifice. Ainsi la croisée d'ogives, dont l'invention est attribuée aux architectes français du XIIe siècle, aurait été connue en Orient dès l'antiquité. Cette hypothèse aussi hardie que séduisante soulève de graves objections que je ne puis qu'indiquer en passant.

Quoique l'architecture antique, notamment en Orient, ait abordé et résolu de diverses manières le problème éternel de la répartition des poussées dans les voûtes, rien ne nous autorise à croire qu'elle ait employé la croisée d'ogives proprement dite. A notre connaissance, aucun monument de l'antiquité, en Orient ou en Occident, n'offre les traces d'une croisée d'ogives bien caractérisée. Si cette solution, si féconde en développements, avait été connue de l'antiquité, elle eût sans doute influé profondément sur les méthodes générales de construction, même en ne laissant aucun témoin direct et authentique. D'ailleurs les *cancri* du phare étaient en *verre,* ou, suivant une autre tradition, en *cuivre,* c'est-à-dire faits d'une matière *fondue.* Or le principe essentiel de la croisée, c'est d'être *appareillée,* précisément à cause de son rôle dans la répartition des poussées: on a peine à concevoir comment elle eût été fondue. Si le terme de *cancer* désigne ici une forme ou un membre d'architecture, il s'agirait plutôt, semble-t-il, d'une armature en métal (*cancellus?*), semblable aux radiers que les anciens employaient pour fonder une tour sur un terrain mouvant. Mais ce terme ne paraît pas s'appliquer à un membre d'architecture, et voici pourquoi. Les auteurs arabes qui parlent des *crabes* du phare disent que les obélisques d'Alexandrie reposaient aussi sur quatre crabes de cuivre. Or, en déchaussant un de ces obélisques, on a retrouvé récemment un grand crabe en bronze, qui soutenait l'une de ses arêtes. Ce détail imprévu fournit une explication bien différente et beaucoup plus simple du terme de *cancer.*

En résumé : le château moderne qui s'élève sur l'emplacement traditionnel du phare a été bâti par Qâyt-bây en 1479. Ce fait est prouvé par les cartouches du sultan, par la description d'Ibn Iyâs et par la série continue des relations de voyage.

Suivant le même auteur, le château, ou plus exactement le

donjon du château, repose sur les fondations mêmes de l'ancien phare, assertion qui n'a rien d'invraisemblable.

Ces fondations comportaient quatre *cancri* d'une matière fondue, dans lesquelles un maître de l'archéologie médiévale a cru reconnaître une vaste croisée d'ogives. Malgré les objections que soulève cette hypothèse, le problème vaut la peine d'être examiné de près. Si l'on ne peut, dès aujourd'hui, fouiller sous le donjon, retenons du moins, pour le jour où il s'effondrera, qu'il cache peut-être la solution d'un problème archéologique du plus haut intérêt.

LIVRES OFFERTS.

Est offert :

La restauration de l'Afrique du Nord, par M. le Dr Carton (Bruxelles, 1898, in-8°; extrait du *Compte rendu du Congrès international colonial de Bruxelles*, 1897).

M. Schlumberger offre à l'Académie une étude qu'il vient de publier sur *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain* (Paris, 1898, in-8°).

M. Saglio présente le 25e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1898, in-4°), publié sous sa direction, et signale quelques-uns des articles qui le composent.

«Plusieurs sont dus à des membres de l'Académie, MM. Babelon, Thédenat, Cagnat. M. Cagnat, outre un important article *Imperator*, en a écrit un, *Inscriptiones*, qui n'est point — on le comprend — un traité succinct d'épigraphie, mais qui rentre dans le plan du *Dictionnaire* en donnant des notions précises sur les emplois si variés des inscriptions chez les anciens, les places qui leur étaient réservées, les procédés des graveurs, les matières dont ils se servaient, etc.

«M. Havet, lors d'une récente élection, présentant les titres de M. Bouché-Leclercq, a parlé d'un article de ce fascicule, *Indigitamenta*, qui lui avait été communiqué, en admirant la profonde connaissance que l'auteur y montre de la religion des Romains. Pour la religion des Grecs, M. Saglio

cite l'article *Incubatio* de M. H. Lechat, de l'Université de Montpellier, l'auteur d'*Épidaure,* sur ce genre de consultation pratiqué particulièrement dans les sanctuaires d'Esculape, et celui de M. Durrbach, de l'Université de Toulouse (*Inferi*), sur les idées que les anciens se sont faites et qu'ils ont successivement transformées du séjour et de la destinée des âmes après la mort.

«Il énumère encore divers remarquables articles sur le droit public et privé de MM. Humbert, Édouard Cuq, Lécrivain, Jullian, Glotz, Toutain, et enfin un article très attrayant de M. Pottier, *Inaures,* sur les pendants d'oreilles, écrit avec autant de goût que d'érudition et richement illustré.»

M. Giry présente, au nom de l'auteur, un *Questionnaire historique, archéologique et statistique,* dressé par M. Maurice Dumoulin et accompagné de figures explicatives par Henri Gonnard (Montbrison, 1898, in-8°; extrait du *Bulletin de la Diana*).

«Ce questionnaire a été adressé par la Société *la Diana* d'abord à ses membres, puis à toutes les personnes du département de la Loire qui lui ont paru bien placées pour pouvoir y répondre, à tous ceux particulièrement que Jules Quicherat appelait les pourvoyeurs naturels de l'archéologie : aux curés, instituteurs, architectes, ingénieurs, conducteurs des ponts et chaussées, agents voyers, arpenteurs, etc. Dressé en vue de chacune des communes du département, il concerne à la fois la topographie, l'histoire, le langage, les traditions, les coutumes, les institutions, les monuments, les objets d'art, les ustensiles et les documents, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Des notes très claires expliquent tous les termes techniques employés et des dessins suffisants figurent des types de la plupart des monuments et des objets dont il y est question. Ce questionnaire est très détaillé et très complet; je serais presque tenté de dire trop complet. Il sera intéressant de savoir quels fruits aura produits la vaste enquête ainsi ouverte par *la Diana* et de voir comment elle s'y prendra pour classer, coordonner, contrôler et utiliser les renseignements qu'elle aura ainsi recueillis.»

SÉANCE DU 13 MAI.

MM. Bouché-Leclercq, Vidal de la Blache et H. Derenbourg écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Schefer.

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission du prix Volney, en remplacement de M. G. Paris, démissionnaire.

M. d'Arbois de Jubainville est élu.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le Président annonce que le prix Berger, destiné à récompenser l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris, est décerné au R. P. Denifle et à M. Émile Chatelain pour leur *Cartulaire de l'Université de Paris* (6 vol. in-4°).

M. Babelon, au nom de la Commission du prix Duchalais (numismatique du moyen âge), annonce que la Commission a partagé le prix entre M. Léon Maxe-Werly, pour son *Histoire numismatique du Barrois* et l'ensemble de ses travaux numismatiques, et M. Maurice Prou, pour son *Catalogue des monnaies caroligiennes de la Bibliothèque nationale.*

M. G. Paris, au nom de la Commission du prix de la Grange, fait connaître que la Commission a décerné le prix de 1,000 francs à M. Ferdinand Lot, pour les travaux qu'il a publiés en 1897 sur l'histoire de l'ancienne poésie épique française, et a attribué le reliquat de 1,000 francs, dont elle dispose, à la Société des anciens textes français, pour ses diverses publications.

M. G. Schlumberger communique à l'Académie une note sur un feuillet de triptyque byzantin d'ivoire de la plus belle époque et du plus admirable travail, qui a passé en vente à l'hôtel Drouot

à Paris l'an dernier. Ce précieux monument, de la fin du xe siècle ou du commencement du xie siècle, outre la parfaite beauté de l'exécution, se distingue par des détails fort remarquables. Au-dessous du Christ crucifié, entre les deux superbes figures de la Vierge et de saint Jean, on aperçoit la scène du tirage au sort des vêtements du Christ entre les soldats romains. Le pied de la croix repose sur le corps d'un vieillard géant, couché demi-nu, portant la barbe et les cheveux longs. Une inscription gravée tout auprès nous apprend que c'est là la curieuse et très rare représentation chrétienne de l'Hadès.

M. Ph. Berger continue la première lecture de son mémoire sur les inscriptions phéniciennes du temple d'Hathor-Miskar à Maktar.

M. Clermont-Ganneau présente des observations sur l'interprétation de la principale de ces inscriptions [1].

M. Senart donne communication d'un mémoire de M. Adhémard Leclère, résident de France au Cambodge, sur *Le Lakkhana préas Putthéa rûp* ou *Canon de la statue du Buddha au Cambodge* [2].

COMMUNICATIONS.

LE *MAZRAH* ET LES *CURIÆ*, *COLLEGIA* OU *ORDINES* CARTHAGINOIS DANS LE TARIF DES SACRIFICES DE MARSEILLE ET DANS LES INSCRIPTIONS NÉO-PUNIQUES DE MAKTAR ET D'ALTIBUROS, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La grande inscription néo-punique de Maktar, si habilement déchiffrée par M. Berger, débute par un mot, מזרח, *mizrah*, qui constitue une véritable énigme. S'appuyant, d'une part, sur le sens constant d'« orient », que ce mot ainsi vocalisé a, en

[1] Voir ci-après.
[2] Voir ci-après.

effet, dans l'hébreu biblique, et, d'autre part, sur le dispositif général de l'inscription de Ma'soûb, que j'ai publiée autrefois[1], notre savant confrère inclinait à y voir la désignation d'une certaine partie orientale de l'édifice sacré auquel se rapporterait la dédicace, quelque chose d'analogue au *mihrâb* des mosquées arabes. Il proposait en conséquence, non sans hésitation d'ailleurs, de traduire ainsi :

המזרח אש לדרת אש בנא מקדש חצרת ...etc

«Le *mizrah*, qui appartient à l'enceinte, (et) qu'ont bâti, (comme) sanctuaire de la *haçrat*, les, etc.»

La teneur du texte, pris dans son ensemble, m'engage à prêter à ce mot essentiel, qui est en quelque sorte la clef de l'inscription, une acception sensiblement différente, celle d'«assemblée» (*curia*, *collegium*, *ordo*, etc.). Ce serait, suivant moi, la définition même du groupe des fondateurs, dont les noms, mi-partie puniques, mi-partie romains, sont énumérés plus loin dans une longue liste. La tournure de la phrase initiale serait, dans ce cas, à changer du tout au tout :

L'assemblée de (ou «des») . . . . . , qui a construit le sanctuaire de la *haçrat*, etc.

Les mots אש לדרת, littéralement «qui est pour la. . .» ou «pour les. . .», suivant immédiatement celui de המזרח, détermineraient alors la nature et l'objet de cette assemblée, qui peut être religieuse, administrative ou même professionnelle. Je reviendrai sur ce point quand j'aurai bien établi le sens fondamental d'«assemblée» ou «association» pour מזרח.

M. Berger s'est rallié d'autant plus volontiers à cette façon de voir qu'elle paraît rendre compte à merveille des expressions que l'on rencontre un peu plus loin dans l'inscription : שמת המזרח (colonne III) et רב המזרח (colonne IV). Ces expressions,

[1] *Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 81.

bien difficiles à comprendre si l'on voit dans le *mizrah* une certaine partie du sanctuaire, se traduiraient au contraire tout naturellement si l'on admet le sens que j'ai été amené à lui attribuer: la première : « noms (des membres) de l'*assemblée* », — c'est la rubrique introduisant la liste desdits membres; la seconde : « chef, ou président de l'*assemblée* », — c'est précisément le nom du personnage auquel se rapporte ce titre, qui ouvre la liste en question.

Il me reste à justifier cette interprétation, en soi toute conjecturale, car elle n'est dérivée, somme toute, que de l'examen intrinsèque d'un texte encore extrêmement obscur et difficile, et, ce qui est plus grave, elle n'a pas, jusqu'à plus ample informé, l'avantage, que l'on recherche toujours, avec raison, pour le phénicien, de s'appuyer, au moins, directement sur les données lexicographiques de l'hébreu. Je crois pouvoir le faire par la comparaison d'un passage, très controversé lui aussi, du grand Tarif des sacrifices, dit « Tarif de Marseille »[1], où je retrouve précisément le mot en litige. Comme je vais le montrer, les deux inscriptions s'éclairent mutuellement d'une vive lumière sur ce point, ainsi que sur d'autres connexes.

On se rappelle l'économie générale du texte du Tarif. Les lignes 1-15 sont occupées par l'énumération minutieuse des droits en argent et redevances en nature (telles et telles parties des victimes) attribués aux prêtres du temple de Baal (Saphon?) pour les sacrifices qui y seront offerts, droits et redevances variant selon la catégorie rituelle de ces sacrifices, ainsi que selon l'espèce des animaux immolés[2] ou la nature des choses offertes[3]. A la fin de la plupart des articles il est spécifié que le tarif s'applique à l'*auteur* du sacrifixe (בעל הזבח, le « maître des sacrifices »).

[1] *Corp. Inscr. Sem.*, Ph. n° 165.

[2] Depuis un taureau jusqu'à un simple oiseau.

[3] Gâteau, lait, beurre, huile.

Cette première partie se termine par une clause (l. 15) qui exonère de toute redevance aux prêtres les sacrifices opérés dans de certaines conditions[1].

Ici, il y a dans le texte une coupe essentielle[2], qui devait être marquée par un *blanc* à la fin mutilée de la ligne 14, comme on le voit par la comparaison d'un fragment de tarif tout à fait similaire, trouvé à Carthage même (*C. I. S.*, n° 167). Notre tarif passe donc à un autre ordre d'idées avec le *paragraphe* par lequel débute la ligne 16 : en tête vient notre mot מזרח :

כל מזרח וכל שפח וכל מרזח אלם וכל אדמם אש יזבח. . . . . l. 16.

האדמם המת משאת על זבח אחד כמדת שת בכתב. . . . . l. 17.

Ce passage est une véritable *crux interpretum*.

On y a vu tantôt la définition de nouvelles modalités de sacrifices, tantôt l'énumération de diverses tares rendant les animaux impropres aux sacrifices, tantôt l'indication de la condition sociale de *la* personne qui offrait le sacrifice. Dans le *Corpus* on a adopté la traduction suivante :

Ligne 16. — « Omnis indigena et omnis incola et omnis parasitus deorum et omnes homines qui sacrificabunt. . . . . [dabunt]

Ligne 17. — « homines illi tributum pro singulo sacrificio, secundum id quod positum est in scripto. . .

[1] Je croirais que la phrase veut dire : les sacrifices opérés par le possesseur même (דל) des bestiaux ou des oiseaux. La lacune est comblée par l'inscription similaire de Carthage (*C. I. S.*, n° 167). Ce serait, comme je l'ai indiqué plus haut (p. 238), le cas des παραβώμια qui, interdits par certains rituels grecs, pouvaient fort bien être admis chez les Phéniciens. Pour ce qui est du mot דל, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler (*l. c.*), je l'ai retrouvé dans une épitaphe néo-punique (Bourgade, *Toison d'or*, 2e éd., p. 40, 27e tunis.) où, jusqu'ici, personne ne l'avait reconnu, parce qu'on lisait, à tort, כל ; et là son sens véritable est nettement accusé : דל שם נעם « *possesseur* de bon renom » ; c'est l'équivalent de l'eulogie romaine *bonæ memoriæ*.

[2] Coupe accentuée encore par l'absence, au début de la phrase, de la conjonction *waw*.

J'estime qu'il faut comprendre tout à fait autrement et considérer les trois expressions successives מזרח, שפח et מרזח אלם comme des collectifs désignant certains *groupes* d'individus. Le pluriel אדמם « hommes » répété deux fois avec insistance, est bien démonstratif à cet égard; il dégage et affirme la notion de pluralité contenue dans les trois mots en question, dont il est à la fois l'apposition et le commentaire : « ces hommes-là ». Si les trois mots voulaient dire simplement, comme on l'a cru : « tout indigène, tout habitant, tout parasite des dieux », il n'y aurait pas immédiatement ensuite : וכל אדמם « et tous *les hommes* qui », mais : וכל אדם « et *tout homme* qui ».

En conséquence, je traduirai ainsi :

> [Quant à] tout *mazrah*[1], tout *chephah*[2], tout *mirzah-elim*[3] et tous hommes qui feront un sacrifice [à titre collectif], ces hommes-là [n'auront à acquitter que] les droits *d'un seul* sacrifice, sur le pied du tarif établi dans l'inscription. . .

L'objet de cette disposition additionnelle devient ainsi d'une clarté parfaite. Les clauses précédentes (lignes 1-15) s'appliquaient toutes aux sacrifices offerts par un individu *isolé*. Il s'agit maintenant des sacrifices offerts par des *groupes d'individus*, associés dans certaines conditions. Le législateur — ce qui est tout à fait équitable — entend que ces groupes soient traités comme *un* individu; il leur confère en quelque sorte la personnalité civile et religieuse. Les prêtres auraient pu être tentés, par une interprétation pharisaïque du règlement, d'exiger pour chaque sacrifice collectif autant de droits qu'il y avait de personnes associées. Prenons une espèce pour faire

[1] Je reviendrai tout à l'heure sur l'interprétation de ces mots que je me borne pour l'instant à donner en transcription. Je vocalise, sans garantie bien entendu, מזרח, *mazrah*, à seule fin de le mieux distinguer du mot hébreu *mizrah* « orient ».

[2] Même observation.

[3] *Idem.*

mieux saisir la chose. Il a été dit, par exemple, (ligne 3), que, pour le sacrifice d'un bœuf, l'*auteur* du sacrifice aura à payer aux prêtres un droit de dix sicles. Or voici, je suppose, un groupe de vingt personnes, associées à un titre quelconque, qui se présente au temple pour y sacrifier un bœuf à frais communs. Doit-on, sous prétexte qu'il y a vingt dédicants, exiger de chacun d'eux la redevance de dix sicles, ce qui ferait la somme exorbitante de 200 sicles? Non, dit virtuellement le législateur; il y a vingt dédicants, mais il n'y a pas vingt sacrifices, — ce qui serait absurde, — il n'y a qu'*un* sacrifice. Le groupe doit être considéré comme formant une seule tête, un seul בעל הזבח «auteur du sacrifice» et, comme tel, il n'aura à payer que les frais d'*un seul sacrifice,* tels qu'ils sont fixés par le tarif général. על זבח אחד a été traduit à tort dans le *Corpus* par «pro *singulo* sacrificio», au lieu de «pro *uno* sacrificio». Que l'on eût à payer les droits pour *chaque* sacrifice, individuel ou collectif, cela allait de soi et n'avait nullement besoin d'être spécifié; on comprend, au contraire, qu'on ait jugé utile de stipuler — et c'est ce que veut dire en réalité le tarif — que le sacrifice collectif serait taxé sur le pied d'un sacrifice individuel. Ici, comme dans les autres passages de l'inscription, אחד doit être pris dans son sens étymologique, réel et absolu, = *unus*; c'est justement de l'opposition du pluriel אדמם «hommes» et du singulier par définition אחד «un» que, jaillit, selon moi, la lumière sur ce passage jusqu'à présent si obscur.

Il résulte de là que le mot *mazrah,* définissant le premier de ces groupes, ne peut avoir que le sens que j'avais été déjà conduit, par de tout autres considérations, à lui attribuer dans l'inscription de Maktar : «association, assemblée». Les deux textes se confirment l'un l'autre.

Il doit en être de même logiquement pour les deux autres

IMPRIMERIE NATIONALE.

mots qui suivent מזרח; il est à présumer que, comme celui-ci, ils définissent certaines catégories *collectives* d'individus.

Le premier, שפח, *chaphah,* se rattache intimement à la racine d'où dérive le mot hébreu *michpahah* « famille, clan, *gens* », et aussi : « espèce, classe », par groupement naturel ou artificiel. Par exemple, dans la Bible [1], les scribes, סופרים, forment des *michpahah.* Cf. aussi le « sacrifice de famille », זבח משפחה dont Jonathan parle à Saül [2], et qui rappelle d'une façon frappante le genre de sacrifice visé par notre tarif.

Nous ne serons pas très éloignés, je crois, de la vérité en le rendant ici par le latin *gens*, avec les diverses nuances dont ce mot est susceptible [3], ou bien par « phratrie », si l'on veut insister encore davantage sur l'idée familiale indiquée par l'hébreu congénère משפחה [4].

Reste la dernière expression מרזח אלם, *mirzah-elim.* La très grande ressemblance apparente des deux mots, מזרח, *marzeah,* et מרזח, *mazrah,* pourrait tout d'abord faire penser à une erreur du lapicide, qui aurait interverti le *zain* et le *rech* en voulant écrire de nouveau le premier de ces mots. Mais l'inscription est gravée avec soin, et une faute de ce genre est peu vraisemblable. En outre, on ne voit pas pourquoi, après avoir mentionné en premier lieu le *mazrah,* au sens tout à fait général d'« association », le rédacteur aurait cru devoir parler, immédiatement après, d'une espèce particulière de *mazrah* définie par le mot *elim* qui lui est adjoint; ce serait presque une contradiction avec l'expression dont il vient de se servir : « tout

(1) I Chron., II, 55.

(2) I Samuel, XX, 29; cf. verset 6. Cf. aussi la racine שפח = ספח et le passage bien connu d'Isaïe, XIV, 1, qui implique pour le mot le sens de « agrégation ».

(3) Cf. les diverses *gentes* ethniques qui apparaissent plusieurs fois dans les inscriptions romaines d'Afrique (voir *C. I. L.*, t. VIII, index, et *suppl.* passim, et Tissot, *Géographie comparée de la province d'Afrique,* I, 456; II, 599).

(4) Il vaut peut-être mieux, comme on le verra tout à l'heure, réserver ce mot de « phratrie » pour מזרח = « curie ».

mazrah » ; l'expression implique *tous* les *mazrah* généralement quelconques. Tout nous invite donc à maintenir la leçon matérielle de la pierre, et à considérer מרזח comme un mot différant radicalement de מזרח.

D'ailleurs le mot מרזח existe en hébreu, et avec des acceptions assez appropriées à l'ordre d'idées que j'attribue au passage. Dans la Bible, *marzeah* est pris au sens un peu vague de « clamor gaudentium, jubilum »[1]. Mais les anciens commentateurs juifs connaissaient encore son sens véritable et primitif, celui de « festin, convivia »[2], et c'est avec ce sens que l'employaient eux-mêmes, dans leurs écrits, les rabbins[3], continuateurs de la tradition et encore témoins oculaires de la chose même définie par le mot : soit un *festin en l'honneur des idoles*, soit un *festin funéraire*, mais toujours un repas ayant un caractère marqué de solennité.

Je crois que, dans notre tarif, le *mirzah-elim* désigne également un festin sacré[4] ou, plus exactement le groupe des convives qui y prenaient part. Si cette vue est juste, nous aurions là, sous sa forme originale, la mention de ces fameuses *syssities* des hétairies, ces clubs de Carthage, qui, comme nous l'apprend Aristote[5], jouaient un rôle si considérable. aussi bien

(1) Amos, VI, 7. — Jérémie, XVI, 5, emploie, au contraire, le mot en mauvaise part, à propos des cérémonies funéraires.

(2) Ce sens résulte nettement, d'ailleurs, du contexte même du passage d'Amos cité ci-dessus.

(3) Voir Gesenius, *Thesaurus*, et Levy, *Neuhebr. Woerterb.*, s. v. מרזח et מרזיחא.

(4) Ἱερὸν δεῖπνον. Cf. les *symposia* sacrés, et, pour rester sur le terrain sémitique, le symposiarque des prêtres de Bel à Palmyre (Waddington, *Inscr. gr. et lat. de Syrie*, n° 2606 c). Cf. aussi les associations religieuses du type des thiases, éranes, orgéons, etc., pour la plupart d'origine orientale.

Je vois dans le *beit marzeah* de Jérémie, XVI, 5, l'équivalent du δεῖπνον, σύνδειπνον, συσσίτιον, et dans le *beit michteh*, qui lui fait pendant au verset 8, l'équivalent du συμπόσιον.

(5) Aristote, *Polit.*, II, 11, 3. Les « circuli et convivia » dont parle Tite-Live, XXXIV, 61.

religieux que politique et mondain, dans la vie punique. Nous aurions là, en outre, vraisemblablement, l'origine du nom de *marzeah* porté par l'un des mois du calendrier phénicien « le mois de la Syssitie »[1].

Le début du passage du tarif doit donc, à ce compte, être rendu ainsi :

« Tout corps constitué[2], toute *gens*, toute *syssitie* sacrée et tous (autres) hommes [groupés pour offrir un sacrifice collectif], *etc.* »

Entendu de la sorte, ce passage nous apporte un renseignement inappréciable, bien que laconique, sur l'organisation sociale des Carthaginois. Je ne saurais entrer ici dans les développements nécessaires sur ce point, mais j'en ai dit assez pour permettre d'en saisir l'importance. Je me bornerai à faire remarquer que, d'après le peu que nous savons par les renseignements des auteurs grecs et romains, l'on entrevoyait[3]

[1] Décret phénicien du Pirée. Il n'est pas absolument démontré, au surplus, que מרזח soit là un véritable nom de mois, attendu qu'il n'est pas précédé du mot spécifique ירח. Était-ce seulement une grande fête annuelle, une sorte de Pâques phéniciennes, qui revenait à date fixe et aurait duré, au moins, quatre jours (le 4e jour du (?) *marzeah*)?

A propos des mois phéniciens dont j'ai parlé plus haut (p. 246), j'aurais dû rappeler les listes qu'en avaient antérieurement dressées M. Euting (*Sechs Phœn. Inschr. aus Idalion*, p. 12) et M. Berger (*Décret honorifique... du Pirée*, p. 7). La variante du néo-punique זיב = זיו est à noter (remarquer que, comme le montrent les inscriptions romaines, la confusion de B et V était des plus fréquentes en Afrique.)

Il est frappant de voir que la Bible évite, en général, de désigner les mois de l'ancien calendrier israélite, congénère du calendrier phénicien, par leurs noms spécifiques; très souvent elle se borne à les citer par leur numéro d'ordre. Je me demande si cette proscription n'est pas l'effet d'un scrupule tardif d'orthodoxie, faisant éviter de rappeler les cérémonies entachées d'idolâtrie qui semblent être l'origine des noms de plusieurs de ces mois.

[2] Curie, phratrie ou hétairie.

[3] Voir sur ce sujet les travaux de Movers, de Heeren, et autres savants, parmi lesquels, en dernier lieu, M. Meltzer.

à Carthage une organisation sociale ressemblant singulièrement à celle des cités de l'antiquité classique, c'est-à-dire basée sur l'existence d'un *demos* ou *populus* (עם) divisé en un petit nombre de tribus, tribus subdivisées en *curiæ*, et ces *curiæ* elles-mêmes subdivisées en *gentes*. Si l'on adopte mon interprétation, nous obtiendrions une vérification directe de cette conjecture historique, et nous saurions désormais les noms originaux mêmes donnés à Carthage à ces unités sociales correspondant à la *curia* et à la *gens* (1), à savoir *mazrah* et *chaphah* (2).

En tout cas, la signification que j'ai attribuée au mot *mazrah* dans l'inscription de Maktar se trouve, on l'avouera, singulièrement fortifiée par ce rapprochement. Elle va l'être encore davantage par la comparaison d'une autre inscription néo-punique, où, à mon avis, notre mot réapparait encore, et ce, dans des conditions qui nous permettront peut-être de préciser la nature de l'« assemblée » de Maktar.

Cette autre inscription c'est celle d'Altiburos, que les efforts successifs de MM. J. Derenbourg (3), Halévy (4), Euting (5) et Berger (6) ont tant contribué à élucider, et qui, jusqu'à la découverte de l'inscription de Maktar, demeurait, avec celle de Cherchell, la page la plus considérable de l'épigraphie néo-punique.

C'est une dédicace faite, en exécution d'un vœu, au Baal Hammon d'Altiburos, par un groupe de douze personnages,

(1) Ou si l'on préfère, à la *tribus* et à la *curia*.

(2) La portée de cette conclusion, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, dépasse même Carthage et touche le monde phénicien en général, étant donné que les institutions de la cité punique devaient être modelées sur celles de la métropole, et en reproduire les noms aussi bien que les formes.

(3) *Bulletin de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1874, p. 306.

(4) *Journal asiatique*, 1874, II, 593.

(5) *Z. D. M. G.*, 1875, p. 235.

(6) *Journal asiatique*, 1887, I, 457. Cf. du même, *Inscr. néo-pun. d'Altiburos* (lignes 8 et 9), 1891.

dont le premier seul porte un titre, titre d'une interprétation douteuse [1].

Après le douzième nom vient le mot, tout à fait certain : וחברנם «et leurs collègues»; puis un autre mot, qui était lu מזבח «autel»; mais, si l'on maintient cette dernière lecture, il est absolument impossible de faire cadrer ce mot avec le contexte, d'autant plus qu'il est isolé de ce qui suit par la conjonction ו «et». Je ne doute pas qu'il faille le lire מזרח, comme l'avait supposé un moment M. Halévy, et comme M. Berger en avait admis la possibilité, mais sans s'arrêter l'un et l'autre à cette idée, ce qui se conçoit, vu l'ignorance complète où l'on était alors sur le véritable sens de ce mot. Si on accepte celui que je lui attribue, la chose devient claire : וחברנם המזרח «et

[1] La lecture matérielle כנש paraît être certaine. La position du mot, enclavé entre le nom du personnage (Abdmelkart) et le patronymique (fils de Kenaçean) indique bien qu'il doit s'agir d'un titre. On pourrait songer, tout d'abord, à rapprocher כנש, de l'hébreu כנס, «réunir, assembler», d'où כנסת, «réunion, assemblée». Mais alors, comment expliquer que le titre, s'il était tiré de cette racine, ne soit pas précédé de l'article qui, dans ce cas, est de rigueur? Ces trois lettres KNS seraient-elles, par hasard, une transcription littérale de l'abréviation épigraphique romaine de CENS· = *censor*, et notre personnage, dont le nom ouvre la liste, aurait-il été le *censor municipalis*, qui, comme on le sait, exerçait dans les colonies les fonctions de *quinquennalis*? Les colonies d'Afrique, comme celles d'Italie, semblent avoir eu leurs *censores*; le titre même, il est vrai, ne s'y rencontre pas ordinairement, les attributions primitives du censeur ayant fini par être, en général, dévolues soit aux *II viri*, ou *IV viri* (*censoria potestate quinquennales*), soit même aux *prætores* ou *ædiles quinquennales*; mais on n'avait pas oublié, même très tard, le nom originel de la fonction, et il n'est pas impossible qu'il ait survécu, malgré l'usage officiel, dans la langue courante des populations. Cf. l'épitaphe en vers du laboureur, de Maktar : «Inter conscriptos scriptus et ipse fui; *Ordinis* in templo, delectus ab *ordine*, sedi Et. de rusticulo, *censor* et ipse fui» (l'*ordo* doit être ici l'*ordo decurionum* ou sénat local). L'explication, bien entendu, ne serait valable qu'au cas où le *mazrah* d'Altiburos aurait un caractère municipal, ce qui n'est pas démontré. On pourrait aussi, en se référant aux précédents de l'épigraphie africaine, penser à quelque équivalent du titre de *princeps* (*gentis et undecimprimus*) ou de *magister* (*pagi*). Parmi les noms des membres du *mazrah* d'Altiburos, il en est un (celui du quatrième personnage), ליליעי, dans lequel je serais tenté de reconnaître une transcription du nom romain *Lælius*.

leurs collègues (constituant) le *mazrah*», c'est-à-dire l'assemblée[1]. La construction s'explique grammaticalement, si l'on

[1] Cette façon de voir nous entraîne naturellement à considérer le groupe de lettres qui suit immédiatement (ligne 5) le mot *mazrah* et s'étend jusqu'à l'énoncé de la date (etc. בירח), comme représentant non plus des noms propres, — tout ce qui concerne les personnages faisant partie du *mazrah* a été dit, — mais une nouvelle petite phrase, où se cachent peut-être deux verbes, reliés entre eux par la conjonction ו et pouvant être soit indépendants, soit en corrélation avec le verbe du début («vœu qu'ont fait tels et tels, etc.»). Dans ce dernier cas, nous aurions là l'explication du vœu : «et ils ont... les (?)..., et ils ont... sur (?) les sanctuaires.» Le second de ces verbes, ואיצפן, pourrait être un *hiphil* de צפן, ou même de צפה (comparer, pour la forme, איכרמא = *largiti sunt*, cf. أكرم, à la colonne III de la nouvelle inscription de Maktar). Je me borne à indiquer sommairement cette idée, étant trop à l'étroit ici pour la développer, d'autant plus que la lecture matérielle même de certaines lettres est sujette à caution. J'y reviendrai à une autre occasion.

Plus loin (lignes 6-7) je crois qu'il faut voir dans Mabiou (Madiou? Mariou?) non pas un «préposé aux prêtres de Neithmân» (איש על כמר ניעטמן), mais simplement un «fils de Ya'tman» (בן יעטמן); son titre réel, régulièrement intercalé entre le nom et l'*indispensable* patronymique, serait : הצף? איש עלת?ם. Il y a certainement après le פ encore une lettre : ר, ד ou ב; la lecture צפר nous conduirait encore plus sûrement au sens d'«augure» vers lequel M. Berger penchait, tout en lisant הצף «le voyant (?)». L'avant-dernière lettre du troisième mot a plutôt l'allure d'un ן ou d'un ת que celle d'un ך (absence d'incurvation). Que faire de עלכם, עלתם ou עלנם? Ce dernier fait penser à אלנם, et le tout à l'expression connue איש אלם. Faut-il voir, au contraire, dans ם ou נם le suffixe pronominal combiné avec la préposition על ou עלת? Je n'ose me prononcer. Ce que l'on attendrait ici, c'est l'équivalent de ce titre si fréquent dans l'épigraphie romaine de la région, «augur perpetuus» (איש?? על תמ(י)ד), mais alors, si nous faisons du dernier caractère un *daleth*, il nous manquerait le ב nécessaire pour obtenir le mot בן «fils»).

La transcription de l'inscription d'Altiburos aurait du reste besoin, je crois, d'être soumise à une revision générale attentive. L'examen rapide que j'en ai fait me conduit à proposer les amendements suivants qui pourraient probablement être multipliés : *l. 1*, le ל n'est pas répété devant le nom du dieu בעלחמן; *l. 2*, la 3e lettre du dernier nom est plutôt un *yod* qu'un *waw*; *l. 4*, la 2e lettre du premier nom est plutôt un *yod* qu'un *beth*; *l. 5*, le nom du sacrificateur, éponyme de l'année, est clairement écrit ילל *Yalal*, et non *Balal*; — il devient ainsi identique à celui du père de Adonibaal à la *l. 3*; j'ai peine à croire que la dernière lettre de la *l. 5*, quelle qu'elle soit, doive être considérée comme la préposition ב gouvernant le mot suivant שפטם (la formule ordinaire est «étant sufètes, tels et tels»); ne vaudrait-il pas mieux la considérer comme la dernière

considère המזרח comme une apposition au suffixe pluriel נם «d'eux»; nous avons, comme je l'ai montré à une autre occasion[1], exactement la même construction à la ligne 3 de la grande inscription punique récemment découverte à Carthage.

Il résulte de là que ce *mazrah* d'Altiburos comprenait encore d'autres membres que les douze mentionnés nommément. De quelle nature pouvait être ce corps constitué? Collegium, *sodalitas*, *ordo* ou *curia?* On pourrait, assurément, penser à quelque association religieuse, celle des Dendrophores[2], par exemple, qui, répandue en Afrique, comme dans le reste de l'empire romain, était, selon les cas, soit une congrégation, une confrérie sacrée, soit simplement une association d'artisans[3], un corps de métier. Mais il se peut aussi qu'il s'agisse ici d'un corps civil, administratif, par exemple de l'*ordo decurionum,* ou bien d'une des *curiæ,* qui reviennent constamment dans de nombreuses inscriptions romaines des municipes et colonies d'Afrique. Altiburos était une ville importante, qui devait avoir reçu l'autonomie municipale et, comme telle, posséder son *ordo decurionum* ou sénat local. Un fragment d'inscription latine du temps de Nerva, qu'on y a découvert, semble même le dire expressément[4].

lettre du nom du père de Yalal le sacrificateur? Je ne parle pas de la difficulté paléographique qui, trop souvent, nous empêche de distinguer entre le ן et le ח, ainsi qu'entre les caractères ב, ד, ר.

[1] *Bulletin de l'Acad.*, plus haut, p. 239.

[2] Pour ne parler que de celle-là, car il y avait nombre d'autres confréries religieuses en Afrique, telles que les *Venerii,* les *Martenses,* les *Cereales* et *Cerealicii,* les *Augustales*, etc.

[3] Réunis, comme toujours, par un lien religieux, avec un dieu particulier pour patron. Cette forme d'association industrielle s'est maintenue dans nos confréries du moyen âge, toujours placées sous l'invocation d'un saint en quelque sorte spécifique.

[4] S'il faut bien, comme on l'a fait, y restituer : [*municipi*]*um Althiburitanum* (cf. Partsch, *de viis Afr. procons.*, p. 54, et Cagnat, *Ephemeris epigr.*, V, n° 645). Cf. le fragment découvert depuis à Altiburos et relatif peut-être à la

En tout cas, les nombreuses inscriptions romaines exhumées à Altiburos[1] contiennent des indices non équivoques d'une constitution municipale en règle : *ordo* — *decuriones* — *curator* (*rei publicæ*) etc., comportant, comme c'était la règle générale en Afrique, le maintien de l'antique répartition de la population en un certain nombre de curies : *curiales curiarum X* — *populus curiarum X* — *curiæ*.

Faut-il voir dans le *mazrah* d'Altiburos le sénat, ou, pour employer une expression à la fois moins ambitieuse et plus juste, le conseil municipal? Ne serait-ce pas plutôt une des dix curies dont se composait, comme le montrent les inscriptions latines, le *populus* d'Altiburos? L'on sait que ces curies africaines[2], qu'il faut soigneusement distinguer, malgré l'apparente homonymie[3], des curies municipales romaines, avaient un caractère tout particulier, sur lequel nous sommes encore fort peu éclairés[4], mais qui paraît avoir été essentiellement local; elles étaient vraisemblablement la survivance d'un état de choses antérieur à la conquête romaine et appartiennent à la constitution pérégrine des *civitates* indigènes, à ce que nous appelons aujourd'hui, dans des conditions de milieu et de race singulièrement analogues, leur statut personnel. Tout en introduisant en Afrique leur organisation municipale, les Romains y ont respecté, ou toléré en partie certaines institutions antérieures; c'est ainsi que les inscriptions latines nous montrent encore des *sufetes* en

construction d'un Capitole local; il est permis d'y lire, grâce à la combinaison avec un autre fragment : «municipium Aelium..... Althiburitanum» (*Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 420, n° 169).

[1] *C. I. L.*, VIII, p. 213, et *suppl.*, p. 1219.

[2] Voir, sur cette question, les judicieuses observations de M. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 278-286.

[3] Et malgré la physionomie toute romaine des noms mêmes qu'elles avaient adoptés pour la plupart (voir *C. I. L.*, VIII, *index*).

[4] Ce qui paraît certain, c'est qu'elles avaient un budget propre, alimenté par des revenus (*usuris curialibus* dans une inscription de Maktar, *Bull. des ant. afric.*, avril 1884, p. 212-213, n° 424).

charge, ès-noms, — les anciens *chophet* puniques. C'est ainsi également que, dans nombre de cités africaines régulièrement transformées en *municipia* et *coloniæ,* à côté de l'*ordo* ou sénat réglementaire, nous voyons assez fréquemment mentionné un corps tout à fait *sui generis,* dont les attributions sont encore un problème, celui des *XI primi*[1]. Les *Undecim primi* africains étaient-ils, comme on l'a supposé[2], une institution d'origine proprement numide, une sorte de conseil des onze fonctionnant spécialement dans la population rurale? Il serait imprudent de l'affirmer; rien, jusqu'ici, n'est venu prouver que l'institution ne fût pas urbaine et punique. En tout cas, l'inscription néo-punique d'Altiburos offre une particularité frappante: c'est que, si l'on met à part le nom du premier personnage qui ouvre la liste des membres du *marzah* et porte un titre spécial, il nous reste justement un groupe de *onze* membres... Aurions-nous là, par hasard, un spécimen des fameux *Undecim primi?* Comme l'indique la signification même de son nom, — les *onze premiers,* — le corps complet devait compter un nombre de membres ou associés bien plus considérable, classés à la suite; cela expliquerait l'expression וחברנם «et leurs coassociés», composant le *mazrah.* On arriverait ainsi, par induction, à cette double conclusion: 1° le *mazrah* africain était un groupe de personnes réunies par un lien qu'il reste à déterminer et administrées, au moins dans certains cas, par un bureau de onze membres, avec une sorte de président, hors rang; 2° le *mazrah,* sans préjudice d'autres acceptions possibles, serait le nom indigène de l'institution locale désignée, dans les inscriptions romaines d'Afrique, mais par simple analogie, sous le nom de *curia.*

L'inscription d'Altiburos, ainsi interprétée, nous ramène

[1] Ce corps représentait peut-être un organisme municipal plus ou moins indépendant du Sénat normal, et c'est peut-être lui qui est visé dans les expressions épigraphiques assez fréquentes: *uterque ordo.*

[2] Toutain, *op. cit.,* p. 349.

directement, comme l'on voit, à notre inscription de Maktar qui, elle aussi, nous montre le mot *mazrah* pris au sens évident d'« assemblée ». De même ici, et plus fortement encore, se pose la question de savoir s'il s'agit d'une confrérie religieuse, ou d'une corporation, ou d'un corps constitué d'autorités municipales ou autres.

La réponse à cette question est virtuellement contenue dans les mots איש לדרת qui suivent ici et déterminent המזרח : « le *mazrah* qui est pour la... » ou « pour les... ». Mais il faudrait l'en dégager.

Qu'est-ce au juste que דרת ?

On pourrait être tenté de le rapprocher du mot de l'*hapax legomenon* biblique דר [1], désignant, à ce que l'on croit, une sorte de pierre précieuse. Nous aurions alors affaire à quelque *sodalitas*, telle qu'une corporation [2] de joailliers? Mais cette idée ne me sourit guère, bien que l'on puisse être tenté d'invoquer en sa faveur un précédent épigraphique [3] fourni par

(1) Post-bibl. : דורא, cf. دُرّ « perle ».

(2) Pour les corporations de métiers chez les Phéniciens, cf. le *koinon* des couteliers de Sidon dans une inscription que j'ai fait connaître autrefois (*Études d'archéol. orient.*, vol. I, p. 100). Mais je doute que le *κοινὸν τῶν μαχαιροποιῶν*, avec son archonte qui était peut-être qualifié de רב, représente une expression qui, modelée sur celle de l'inscription de Maktar, aurait été המזרח איש לחרבת. L'équivalent exact de *κοινὸν* semble avoir été גו (voir le décret du Pirée). Cf. aussi le synode des marchands et marins tyriens dont il est question dans une inscription de Délos (Frœhner, *Inscr. grecques du Louvre*, p. 147).

(3) *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 125. L'inscription consiste dans une liste de 22 souscripteurs, introduite par cette formule : *Corpus fullonum qui in ædificium contulerunt.* Suivent les noms, dont quelques-uns ont une physionomie indigène bien marquée. On ne saurait nier l'analogie du dispositif avec celui de notre dédicace néo-punique, et l'on peut se demander si ce *corpus* industriel ne constituait pas ce qu'on appelait en punique un *mazrah*. Mais il serait peut-être bien téméraire de pousser le rapprochement plus loin, par exemple de supposer que איש לדרת correspond à *fullones*, et que מסכר (rattaché à la racine שכר) est l'équivalent de Liber (Pater). D'ailleurs, il y a, semble-t-il, entre les deux dédicaces une différence essentielle : c'est que le *corpus* des foulons n'a pas de chef désigné, tandis que notre *mazrah* a à sa tête un *rab*. De plus, le nombre des membres du *mazrah* ne concorde pas.

Maktar même : la dédicace collective, en latin, de la corporation des foulons, élevant à frais communs un édifice qui semble avoir été placé sous l'invocation de Bacchus.

On pourrait, ici aussi, penser à un collège religieux, tel que celui des dendrophores[1]. Mais je ne vois guère comment tirer de דרת[2] un sens approchant. Il semble plus naturel de s'appuyer sur la signification étymologique de l'hébreu דור «cercle», au propre et au figuré, «génération» et, par extension, «demeure» et «village». Elle entraînerait pour *mazrah* l'acception d'un groupe de personnes ou d'autorités tel que celui que représente la *curia*, ou bien l'*ordo decurionum*, le sénat local chargé des intérêts de la *res publica*. Et, dans le cas présent, il ne s'agirait plus seulement, comme dans le Tarif des Sacrifices, qui date de l'indépendance de Carthage, d'un rapprochement plus ou moins précis entre des institutions similaires mais d'essence différente, mais bien, vu l'époque très basse de l'inscription de Maktar, du nom même donné en néo-punique soit à la *curia* indigène, soit à l'*ordo* constitué à la romaine. דרת aurait-il été le mot néo-punique adopté pour rendre le latin *municipium, colonia* ou même *pagus,* si l'inscription de Maktar, tout en étant, bien entendu, postérieure à la conquête romaine, est antérieure à l'érection de cette ville au rang de colonie[3]? Faut-il, au contraire, en considérant דרת

[1] Sur l'existence positive d'un *collegium* de dendrophores à Maktar même, cf. une inscription romaine récemment publiée dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq.*, 1897, p. 126.

[2] Je ne m'arrête pas à l'idée que דרת pourrait être un nom topique. Nous trouvons bien dans la chorographie de la Maurétanie celui de *Darat*, mais c'est un nom de fleuve, et il s'agit peut-être de la Maurétanie Tingitane. Et puis, il ne faut pas oublier que nous sommes à Maktar, et que, dans les autres inscriptions néo-puniques qu'on y a découvertes, la ville, comme l'avait, il y a déjà longtemps, reconnu Ewald, porte son nom indigène très exactement transcrit מכתערם (*Maktarim*). On pourrait toujours admettre, il est vrai, que דרת est le nom spécifique de quelque *vicus* de Maktar, ou même d'un *pagus* en dépendant.

[3] Ainsi que l'indique le nom officiel de Maktar, *Colonia Aelia Aurelia Mac-*

comme un pluriel féminin, l'entendre d'une agglomération, soit de *civitates*, dépendant de Maktar[1], soit, mieux encore, de *vici*[2]? Ou bien, enfin[3], המזרח אש לדרת était-il la façon de rendre en néo-punique soit le mot même de *curia*, soit plutôt, si l'on insiste sur le pluriel possible, l'expression si fréquente dans l'épigraphie de la région, *curiæ universæ?* La *curia* étant originairement la première subdivision de la tribu, et *mazrah* semblant justement avoir ce sens de *curie* dans le Tarif des Sacrifices, il serait bien tentant, *mutatis mutandis*, de maintenir ce sens à *mazrah* dans les inscriptions de Maktar et d'Altiburos. Il ne serait pas impossible, néanmoins, que ce fût non pas une des curies, ou l'ensemble des curies, mais l'*ordo decurionum* même ou sénat municipal. Le liste de Maktar, qui semble être complète, serait donc un véritable *album*[4] de l'un ou l'autre de ces deux corps constitués et nous donnerait le nombre total des membres qui

taris ou *Mactaritana*, cette érection a dû avoir lieu sous le règne de Commode (*C. I. L.*, t. VIII, *suppl.* p. 1219). Dans les inscriptions néo-puniques de Maktar n°s 7 et 45, l'expression collective בעלא המכתערם doit correspondre à la formule latine «*civitas* Mactariensis».

Au point de vue de l'organisation municipale de la colonie de Maktar, je relève dans les diverses inscriptions romaines qui y ont été découvertes les mentions suivantes, qui pourront peut-être jeter quelque lumière sur divers points des dédicaces néo-puniques provenant de la même localité : «curiæ — decuriones — omnibus honoribus functus — II vir quinquennalis — III vir praefectus — flamen perpetuus (*C. I. L.*, VIII, p. 79)». Peut-être, soit dit en passant, est-ce la même formule *omnibus honoribus functus* qu'il faut reconnaître à la 6e ligne de l'inscription bilingue, si obscure, de Kal'at Bou-Seba'a (*Bull. de l'Acad. d'Hippone*, XXI, p. 104 et 231; *Ephem. epigr.*, VII, p. 133) : ...יעל עטרת כולים...

[1] Comme à Gurza, par exemple; cf. *C. I. L.*, VIII, n° 68 : «Senatus populusque civitatum stipendiariorum pago Gurzenses hospitium fecerunt.» Ce sont les trois *civitates* de Cynasin (?), Æthogurza et Uzita.

[2] On se rapprocherait ainsi de l'acception primitive de la *curia* romaine, conçue comme une agglomération à la fois régionale et religieuse, groupant les habitants d'un même quartier, une sorte de paroisse, pour rappeler un rapprochement qui a été fait mainte fois.

[3] Avec *dorot* pris au sens de «générations, familles». J'ai montré plus haut (p. 361) que le *populus* d'Altiburos était réparti en dix curies.

[4] Comparez l'*album* du sénat local de Thamugas (*C. I. L.*, VIII, n° 2403;

le composaient, et non pas seulement une partie, comme c'est le cas dans l'inscription d'Altiburos.

Sans prétendre trancher la question au fond, j'inclinerais vers cette dernière solution. Je crois prudent néanmoins de laisser en suspens, jusqu'à plus ample informé, ce point relativement secondaire. L'essentiel pour nous, c'est le sens général, désormais non douteux, si je ne m'abuse, qu'il convient d'attribuer au mot *mazrah*, celui de «corps constitué».

Peut-être même que c'est en s'engageant dans cette voie nouvelle qu'on trouvera quelque lumière pour l'interprétation du préambule, encore si obscur, de l'inscription de Maktar. Qui sait si les lignes 2 et 3 ne sont pas à rapporter au *mazrah* même, à la *curia*, et aussi à l'*ordo* [1], et non pas à la divinité, laquelle ne ferait réellement son apparition qu'à la ligne 4? Les mots קדשם, מחות, עטרת אדראת, עמא qui se détachent nettement çà et là dans les deux premières lignes, et quelques autres moins clairs, font penser par moment à des équivalents des formules romaines : *sanctissimus* et *splendidissimus ordo* [2] (*decurionum*), *inlustratis honoribus, ornamenta . . . ad*

cf. Marquardt, *Inst. romaines*, trad. fr., VIII, p. 283), qui est antérieur à l'an 367. Cet *album* comprend 73 décurions, avec une variété de titres qui tend à faire écarter le rapprochement entre ce document et l'inscription de Maktar : 10 patroni viri clarissimi, 2 patroni viri perfectissimi, 2 sacerdotales (provinciæ), 1 curator coloniæ, 3 duumviri, 32 flamines perpetui, 4 augures, 2 ædiles, 1 quæstor, 12 duoviralicii. Nous n'avons rien d'équivalent à ces gros bonnets dans l'*album* de Maktar; de simples noms propres, dont le premier seul est accompagné du titre רב = *princeps*. Cette différence serait de nature à faire croire que nous avons affaire à une liste de *curiales* (au sens africain) plutôt que de véritables *decuriones*; sans compter que, s'il s'agissait d'un acte dû à l'initiative du sénat, on s'attendrait à ce que le document fût rédigé non en néo-punique, mais en latin.

[1] Après la mention de la *curia* qui avait pris l'initiative de l'œuvre, pouvait venir, comme on en a de nombreux exemples (*decreto, permissu decurionum*, etc.), celle de l'*ordo*, ou sénat, qui l'avait autorisée.

[2] Par exemple, dans l'inscription de Gurza citée plus haut en note (p. 365). Cf. aussi les inscriptions de Sufetula (*C. I. L.*, vol. VIII, et *Ephem. epigr.*, vol. VII, n° 52) : *splendidissimus ordo et universus populus curiarum.*

ornandam patriam, decreto (*decurionum*), *populus*, etc. Mais je n'insiste pas; je me bornerai pour aujourd'hui à cette simple indication, laissant à d'autres le soin, ou me réservant à moi-même la faculté de voir le parti qu'on en pourrait tirer pour l'interprétation générale[1] de ce texte si difficile mais, comme on a pu s'en convaincre, si intéressant à tant d'égards.

Une deuxième inscription néo-punique de Maktar, découverte à côté de la précédente et commentée également par notre savant confrère, présente, au commencement de la ligne 4, un groupe de mots tout à fait énigmatiques; c'est incontestablement une dédicace religieuse. Je me demande s'il ne faudrait pas lire et comprendre ainsi, en comparant terme à terme les lignes 1-2 de la troisième inscription, qui semble présenter de grandes analogies avec celle-ci :

בחץ גנש המקם A

האץ גד הימם B

גנש המקם serait l'équivalent, mi-partie transcrit, mi-partie traduit, du vocable romain, si populaire: *genius loci*[2]. L'omission du *yod* dans la transcription גנש = *genius* s'expliquerait par ce phénomène phonétique bien connu de l'abréviation en *-is* des finales non accentuées, soit du latin *-ius*, soit du grec *-ιος*; à ce compte גנש rendrait très exactement la prononciation vulgaire *génĭs*, peut-être même *gén's*, avec le *guimel* correspondant au *g*, certainement dur à cette époque.

Le גד הימם de B, symétrique de גנש המקם, viendrait bien

[1] Il pourrait y avoir encore d'autres formules latines à retrouver sous plusieurs des expressions puniques; ainsi à la ligne 4, לאלם הקידש fait songer au *numini sancto* (par exemple, de l'empereur); plus loin, col. II, l. 5, etc., כילן באשר דב פעלן, semble comme un écho de *libentes animo solverunt*, etc.

[2] Cf., sur un autel en pierre trouvé à Maktar même : «Genio vici, vicinalibus ex promisso, etc.» (*Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 425, n° 179).

à l'appui de cette explication, avec son sens non douteux, au moins pour le premier mot, de : *τύχη*, *fortuna*, *δαίμων*. Quant au second mot ימם [1] on peut l'entendre aussi bien par «jours» que par «mers»; le tout pourrait être, à certains égards, comparable au vocable *Felicitas temporum*.

Quant au mot qui précède et qui me paraît être le même dans les deux cas, bien qu'orthographié חץ dans A et חאץ dans B, je ne sais au juste comment l'entendre pour le faire cadrer avec le contexte, bien que l'hébreu nous fournisse des sens en eux-mêmes assez plausibles. J'hésite d'autant plus qu'à la ligne 1, nous avons un cas notoire d'un ץ écrit pour un ז (pronom démonstratif); on peut se demander s'il n'en est pas de même ici; cela nous conduirait à la racine toute différente חזה, dont on pourrait peut-être essayer de tirer un meilleur parti (*viso admonitus ?*).

LE *LAKKHANA PRÉAS PUTTHÉA RÛP*, OU *CANON DE LA STATUE DU BUDDHA AU CAMBODGE*, PAR M. ADHÉMARD LECLÈRE, RÉSIDENT DE FRANCE AU CAMBODGE.

Au cours de mes recherches sur l'iconographie buddhique au Cambodge, j'ai pu consulter un certain nombre de documents : des croquis, des peintures, des sculptures plus ou moins anciennes, des statuettes fondues à Phnôm-pénh par un Cambodgien qui serait un véritable artiste, s'il savait ciseler et achever ce qu'il sait si bien fondre à cire perdue. Un document qui m'a été communiqué par le chef des religieux, le Sâmdach préas Sangkhoréach, a tout particulièrement attiré mon attention et m'a paru digne de vous être communiqué.

[1] Je rappelle seulement pour mémoire que, au dire de saint Jérôme, *iamim* signifiait dans la langue punique «aquæ calidæ», ce qui pourrait faire penser ici au génie de quelque source thermale. Mais y a-t-il, ou y avait-il une source de ce genre à Maktar ou aux environs, et, d'autre part, jusqu'à quel point peut on faire fond sur le renseignement de saint Jérôme ?

Ce document est le *Lakkhana Putthéa rûp*, c'est-à-dire le «canon de la statue du Buddha». C'est la traduction en cambodgien d'un texte pâli; mais l'original n'est pas, je crois, connu en Europe. A ce titre, il m'a paru qu'il pouvait être utile de le signaler aux indianistes, sans prétendre lui donner une importance qu'il n'a peut-être pas.

Ce *Lakkhana* ne concerne que la statue du Buddha assis, les deux jambes à plat, la droite sur la gauche, et les deux mains posées ouvertes l'une sur l'autre, la paume de la main droite en dessus.

Tout d'abord, il enseigne que cette statue, depuis le *bautùm méas* ou siège d'or jusqu'à la pointe de la flamme (*muli*) qui surmonte la tête du Buddha, doit mesurer exactement cinq fois la longueur de la face, calculée du bout du menton jusqu'à la naissance des cheveux, au-dessus du front. Il enseigne ensuite que cette longueur de la face doit mesurer non moins exactement douze largeurs de doigt. Un peu plus loin, il divise la face en trois parties égales de chacune quatre largeurs de doigt: ce sont :

Le haut de la face, de la naissance des cheveux à l'entre-sourcil (*onalom*);

Le milieu de la face, de l'entre-sourcil à la base du nez;

Le bas de la face, de la base du nez à l'extrémité du menton.

Quant à la largeur de la face, elle peut, à la volonté de l'artiste ou de l'ouvrier, être de douze, onze et même de dix largeurs de doigt, suivant qu'on veut avoir une face ronde, presque ronde ou ovale. La longueur de la face et la largeur du doigt sont donc les bases du canon du Buddha conventionnel assis.

Cette statue du Buddha assis doit mesurer cinq fois la longueur de la face, dit le texte. Voici quelles sont ces mesures: une fois la longueur de la face depuis la naissance des cheveux

IMPRIMERIE NATIONALE.

jusqu'au sommet de la flamme; une fois la même mesure de l'extrémité du menton au point central de la poitrine qu'indique une ligne droite passant par l'extrémité des deux seins; une fois la même mesure de ce point au nombril; une fois la même mesure du nombril au siège d'or. Ajoutez à ces quatre mesures la longueur de la face, et vous avez les cinq longueurs de la face qui ont été annoncées par le texte comme devant être la hauteur de la statue du Buddha assis.

Le texte indique encore que, du bord inférieur de la flamme à la naissance des cheveux au-dessus du front, il faut mesurer quatre largeurs de doigt. Cette nouvelle indication nous donne ainsi la taille du Buddha assis, non compris la flamme dont sa tête est surmontée : quatre fois la longueur de sa face, plus quatre largeurs de doigt. J'ai mesuré six indigènes adultes et j'ai trouvé que ce canon est, en moyenne, conforme aux mesures que m'ont données mes mensurations.

Le même *Lakkhana*, passant à d'autres proportions, enseigne que la circonférence de la tête doit être égale à deux fois la longueur de la face, plus six largeurs de doigt, c'est-à-dire à deux fois et demie la longueur de la face. Cette proportion a également été à peu près justifiée par mes mensurations. Il fixe à la largeur de deux doigts la distance qui doit séparer les deux sourcils, à quatre largeurs de doigt leur longueur; la largeur du nez doit être égale aux deux tiers de sa longueur (depuis l'entre-sourcil jusqu'à l'extrémité), sa proéminence (de la lèvre supérieure à son extrémité) doit être égale au tiers de sa longueur. C'est donner au Buddha un nez conforme à celui des Cambodgiens, c'est-à-dire moitié plus large que proéminent. Mais, ici, je suis tenté de croire — le texte traduit par les Cambodgiens venant de Ceylan — que le traducteur a mal traduit, et qu'il a mal traduit parce que les données du texte lui paraissaient contraires au type qu'il avait sous les yeux. Le Buddha, de race hindoue, n'avait pas le nez camard des Indo-

Chinois; il devait, comme les Hindous, l'avoir aussi, sinon plus, proéminent que large.

Le *Lakkhana* indique encore que la largeur du nez doit donner la longueur des yeux, que leur ouverture doit être égale au tiers de leur longueur et que la distance entre les deux yeux doit être égale à la longueur de l'un d'eux.

La bouche doit mesurer quatre doigts de longueur; le tiers de cette mesure doit donner la hauteur des deux lèvres jointes, et la distance qui sépare la bouche du nez doit être d'un tiers de la largeur de celui-ci.

La longueur des oreilles doit être de neuf largeurs de doigt, dont quatre pour la partie inférieure allongée par les anneaux que Siddhartha portait avant de se dépouiller de ses vêtements et de ses ornements princiers. Les mesures que comportent les diverses parties de l'oreille sont mentionnées avec un grand luxe de détails.

Le bout supérieur de l'oreille est dit devoir être exactement à la hauteur du point le plus élevé donné par la courbe du sourcil. Puis le Lakkhana, afin de bien déterminer le port de la tête, indique que l'extrémité du menton et la naissance des cheveux derrière doivent être à trois longueurs de face au-dessus du siège d'or. C'est placer la tête très droite sur le corps.

En outre il établit que, de l'extrémité d'une épaule à l'extrémité de l'autre, il doit y avoir deux longueurs de face, ce qui est à peu près exact, pour la race cambodgienne tout au moins. En indiquant que l'extrémité de l'épaule doit être à deux longueurs de face et neuf largeurs et demie de doigt, le canon oblige l'artiste à donner des épaules trop hautes au Buddha, puisqu'il donne ailleurs quatre doigts et demi de hauteur au cou. Il y a probablement ici une erreur grave.

De l'extrémité de l'épaule au coude, il demande une lon-

gueur de la face plus sept largeurs de doigt; et, du coude à la main, une largeur de la face plus quatre largeurs de doigt. On verra plus loin que la main doit avoir une longueur de la face. C'est donner au Buddha des bras d'une longueur anormale, mais conforme cependant au neuvième des trente-deux *mahāpurushalakshaṇa* ou beautés supérieures du Buddha, qui enseigne qu'il pouvait, sans se baisser, toucher ses deux genoux. J'ajouterai en passant, que mes mensurations d'indigènes m'ont donné des envergures de 6, 8 et même 10 centimètres supérieures à la taille pour des hommes de stature moyenne. Du coude droit au coude gauche derrière, il oblige à donner deux longueurs de la face plus six largeurs de doigt; du bout d'un sein à l'autre, il exige une longueur de la face.

Quant au tour de la poitrine à la hauteur du pli sous les seins, il doit être de quatre longueurs de la face plus deux largeurs de doigt; il y a une différence de deux largeurs de doigt avec le tour de poitrine pris sous les bras. A la ceinture, il est de deux longueurs de la face plus dix largeurs de doigt. C'est, il me semble, donner au Buddha un tour de poitrine trop fort d'au moins cinq largeurs de doigt.

La grosseur des bras à la hauteur de l'aisselle est indiquée devoir être d'une longueur de face et de huit largeurs de doigt; au-dessous du coude, elle ne doit être plus faible que de deux largeurs de doigt; le poignet doit mesurer une longueur de la face.

Un pareil bras est énorme et mal proportionné; il est monstrueux, possible cependant chez un individu très gros (ce qui n'était pas le cas du Buddha), sauf pour le poignet qui ne peut jamais avoir cette ampleur.

La main me paraît trop grande; elle doit mesurer une longueur de la face, et les doigts, tous égaux, six largeurs de doigt, c'est-à-dire une demi-longueur de la main. Le pouce seul doit être de deux largeurs de doigt plus court que les quatre

autres. Les pieds doivent mesurer comme les mains une longueur de la face; les orteils, tous égaux en longueur, doivent mesurer trois largeurs de doigt, c'est-à-dire prendre le quart du pied et être moitié moins longs que les doigts de la main. Quant à la largeur du pied, elle doit être uniformément de six largeurs de doigt, ce qui ne correspond guère à l'idéal.

Puis viennent les mesures qu'on doit observer pour l'épaisseur du corps, pour le placement des jambes, des bras, des mains et celui des trois robes; trois longueurs de la face et six largeurs de doigt pour la distance entre l'extrémité du genou gauche et l'extrémité du genou droit; du dessus du genou droit au siège d'or, il faut dix longueurs de la face; du nombril à l'extrémité du genou, deux longueurs de la face; et ainsi de suite pour vingt détails, importants assurément pour un artiste khmèr, mais un peu fastidieux pour nous.

Tel est le canon que les artistes cambodgiens, soucieux de faire une statue orthodoxe du Buddha, doivent observer. Il est loin de leur fournir les moyens de faire un chef-d'œuvre, et il a un inconvénient, un gros inconvénient : c'est d'enfermer l'artiste dans une œuvre de manouvrier, de lui donner des règles mal conçues et trop absolues, trop méticuleuses, qui tuent en lui toute initiative; mais le bouddhisme, qui ne voit dans les formes que des apparences, tout au plus des incidents, n'a pour elles aucun goût; sa statuaire est raide, sévère, sans attrait. A ce point de vue, elle ne vaut guère mieux que la statuaire de nos primitifs; mais, comme eux, ses artistes paraissent avoir concentré tous leurs efforts sur la figure. Ne pouvant rien changer à l'attitude, tenus de négliger la forme, liés par un canon qui réglemente tout, même le visage, ils se sont attachés à donner à la figure, à la bouche, aux yeux, c'est-à-dire à la physionomie, une expression de douceur et de calme si parfaite que l'énorme statue du temple, si monstrueuse qu'elle soit par sa forme, en impose par ce qu'on a pu mettre

d'expression dans des traits qu'on était obligé de reproduire servilement.

Je ne veux pas dire que les statues du Buddha que l'on trouve dans les temples du Cambodge sont toutes remarquables par l'expression du visage; elles ne sont pas toutes l'œuvre d'artistes; la plupart ont été construites par des maçons qui ignoraient souvent même les proportions consacrées et qui suivaient autant qu'ils pouvaient les indications que leur donnaient les *achars* ou lettrés, les religieux ou bien un *sûtra* incomplet et qu'ils ne comprenaient pas. Je veux seulement parler de quelques-unes d'entre elles, des anciennes surtout qui, taillées dans la pierre ou taillées dans le bois, sont souvent très remarquables et très belles par l'expression, par l'état d'âme buddhique qu'elles révèlent et qu'elles rendent bien.

Cela, le canon ne l'enseigne pas; le *Lakkhana Putthéa rûp* ne dit pas ce qu'il faut faire pour que cette grave figure, pour que cette froide statue parle au cœur des disciples du Buddha, pour qu'elle nous parle à nous qui n'avons pas la foi des bouddhistes et nous étonne. Il n'enseigne pas cela, parce qu'il y a des choses qui ne s'enseignent point, que l'âme émue, éclairée par ce je ne sais quoi qui est l'âme des religions et des grandes convictions, peut rendre quelquefois. Voilà pourquoi le canon de la statuaire bouddhique ne dit rien de la physionomie, et aussi pourquoi les statues du Buddha ne renferment pas toujours son âme et ne la reflètent pas en leurs traits.

Ce que le *Lakkhana* n'a pas cru pouvoir enseigner, exiger du statuaire, c'est-à-dire ce qu'il faut pour rendre attrayante et suggestive la statue du Buddha, il l'attend de la consécration religieuse, de la cérémonie que les Cambodgiens nomment «Fête de l'ouverture des yeux du Buddha». Cette locution matérialiste, «l'ouverture des yeux du Buddha», et la manière non moins matérialiste dont on les ouvre ont pour objet

de faire tomber sous le sens du bouddhiste un fait que sa pensée seule peut concevoir, de symboliser un phénomène de la pensée et du cœur.

Ce ne sont pas les yeux matériels de Buddha qui furent ouverts sous l'arbre de la science, mais les yeux de sa conscience, de son âme, et c'est l'ouverture de ce regard intérieur que la cérémonie a pour but d'exprimer à l'aide de simulacres qui ne laissent pas de surprendre un peu ceux d'entre les Européens qui n'en ont pas la clef et qui, je dois le dire, ne sont plus guère compris des Cambodgiens qui les observent cependant avec une grande rigueur.

Voyons donc rapidement quelle est cette cérémonie et ce qui la précède :

Tout d'abord, celui qui a fait la statue du Buddha doit tracer sur la poitrine et dans les cheveux deux stances que le *Lakkhana* donne en pâli très altéré; puis, sur vingt parties du corps, des syllabes mystiques dites «les saints signes du Buddha» (*préas Lakkhana préas Puth*). «Si ces stances, dit le texte, ne sont pas placées ainsi qu'il vient d'être dit, la statue ne sera pas exactement celle du Buddha.» C'est dire que la cérémonie appelée à la consacrer ne la consacrera point et qu'elle ne sera point une représentation sacrée du Maître. Ces inscriptions étant tracées et quelquefois renfermées dans la tête de la statue, on la recouvre de feuilles d'or ou d'argent battu. L'œuvre du statuaire est ici terminée.

La troisième partie du *Lakkhana* décrit la cérémonie de l'ouverture des yeux du Buddha qui a pour objet de consacrer la statue et de rendre hommage au divin artisan, «Preas Pissanuka» (*Viscakarma*), le patron des architectes, des statuaires et des peintres dans tout le monde bouddhique.

Cette cérémonie, dégagée des parties secondaires, comporte trois simulacres principaux qui suivent immédiatement la tension, autour de l'endroit où doit avoir lieu la consécration,

d'un fil de coton dit *péat séma*, la triple récitation d'une stance pâlie qui a la puissance d'éloigner les mauvais esprits, et la triple récitation d'une autre stance invitant la déesse de la terre (*néang kongkhìng préas Thornì*), le divin artisan et le suprême seigneur (*préas Barmeysaur*) à assister à la cérémonie.

Le premier simulacre est celui de la tonte des cheveux du Buddha. L'achar chargé de cette opération prend une paire de ciseaux et, en récitant une stance, dite stance du *phâk Kântray* «des ciseaux de la face», fait le simulacre de couper les cheveux du Buddha tout autour de la tête. Il répète deux autres fois cette opération en récitant chaque fois la même stance.

Puis il prend un rasoir et fait trois fois de suite le simulacre de raser la face du Buddha, en récitant chaque fois une stance dite du *kombœt kor*, c'est-à-dire «du rasoir».

Le troisième simulacre est le principal et le plus curieux, parce que c'est lui qui consacre vraiment la statue. L'achar prend deux aiguilles et les place, l'une sur la main gauche, l'autre sur la main droite de la statue; puis, en récitant trois fois une stance pâlie que je ne puis restituer avec certitude, l'achar prend l'aiguille posée sur la main gauche et en pique l'œil droit; il prend ensuite l'aiguille posée sur la main droite et en pique l'œil gauche. Les religieux récitent encore quelques autres stances, la foule répond : «Les yeux du Buddha sont ouverts», et la cérémonie est terminée. Les yeux du Buddha sont ouverts, la statue est consacrée, elle est vraiment la représentation sacrée du Maître.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Mon neuvième voyage au Sahara et au pays touareg, mars-juin 1897. Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et à la Société de géographie, par M. Fernand Foureau (Paris, 1898, in-8°):

Le crâne de Remagen, le Kertag, les chevaux de Rekhmara et le livre «Le cheval» de M. Maguin, par M. Piétrement (Paris, 1896, in-8°; extrait du *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*);

L'Abrégé des merveilles, traduit de l'arabe, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par le baron Carra de Vaux (Paris, 1898, in-8°; tome XXVI des *Actes de la Société philologique*);

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXVI. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, II (Paris et Saintes, 1897, in-8°);

La question du calendrier à la fin du XIXe siècle, par M. Cés. Tondini de Quarenghi (Bucarest, 1898, in-8°).

M. S. Reinach offre à l'Académie :

1° Le tome II de son *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (Paris, 1898, 2 vol. in-8°);

2° Un mémoire qu'il a publié dans la *Revue archéologique* sur les *Statues antiques des musées de Compiègne et de Nevers* (Paris, 1898, in-8°).

M. A. de Boislisle présente, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie : 1° une brochure intitulée : *Une page inédite de l'histoire anecdotique de Provence* (Toulouse, 1898, in-8°; extrait des *Annales du Midi*).

«C'est le texte d'une lettre du premier président d'Oppède, en date du 21 août 1618, racontant au garde des sceaux la contestation survenue entre sa compagnie et l'archevêque d'Aix, à l'occasion des cérémonies religieuses de l'Assomption.»

2° Une autre brochure relative aux représentants du nom de Cohorn qui habitaient le Comtat-Venaissin au temps de Peiresc : *Une lettre inédite de Th. Cohorn à Peiresc* (Carpentras, 1897, in-16; extrait du *Journal du Comtat*).

SÉANCE DU 20 MAI.

M. H. Omont écrit à l'Académie pour se porter candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Schefer.

M. S. Reinach rend compte ainsi qu'il suit des résultats du Concours des Antiquités de la France.

La Commission décerne les trois médailles réglementaires aux auteurs suivants :

1re Médaille, de 1,500 francs, M. E.-J. Tardif pour son ouvrage : *Coutumiers de Normandie;*

2e Médaille, de 1,000 francs, M. Louis Guibert : *Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges*, tome Ier;

3e Médaille, de 500 francs, M. Paul Du Chatellier, pour ses trois mémoires intitulés : I. *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique;* II. *Exploration sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications;* III. *Une habitation gauloise à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon* (Finistère).

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re Mention, M. le chanoine Jules Chevalier : *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, tome Ier;

2e Mention, M. l'abbé Chaillan : *Le « Studium » papal de Trets au XIVe siècle;*

3e Mention, M. l'abbé A. Durand : *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc;*

4e Mention, M. le comte A. de Loisne : *Le cartulaire du chapitre d'Arras;*

5e Mention, M. l'abbé Bouillet : *Liber miraculorum sancte Fidis;*

6e Mention, M. L. Lex : *Les fiefs du Mâconnais.*

M. G. Perrot donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Saintour, frappée du mérite exceptionnel de trois des ouvrages qui lui avaient été adressés, propose de partager entre eux, par parties égales, le prix de 3,000 francs qu'elle est chargée d'attribuer.

« Ces trois ouvrages sont ceux de MM. Bauchet, Masqueray et Toutain; ils se recommandent non seulement par l'étendue des recherches et la précision de la science, mais aussi par la clarté de l'exposition et par l'intérêt des idées générales, des vues d'ensemble auxquelles ils aboutissent.

«Voici les titres des trois ouvrages désignés pour cette récompense :

«L. Beauchet, *Histoire du droit privé de la République athénienne* (1897, 4 vol. in-8°);

«P. Masqueray, *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque* (1895, in-8°);

«G. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie; Essai sur la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord* (1896, in-8°).»

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Schefer.

LIVRES OFFERTS.

(Il n'y a pas eu de présentations d'ouvrages dans cette séance.)

SÉANCE DU 27 MAI.

Le Président prononce l'allocution suivante :

«J'ai le regret de vous annoncer la perte de l'un de nos plus anciens et de nos plus laborieux correspondants, M. Tamizey de Larroque, qui vient de nous être ravi en pleine activité, à l'âge de soixante-neuf ans.

«Antérieurement à 1875, date à laquelle vous lui décernâtes le titre de correspondant, M. Tamizey de Larroque était surtout connu par les travaux, aussi nombreux que variés, qu'il avait consacrés à l'histoire et à la littérature de la Guyenne ou de la Gascogne. Il entreprit depuis des travaux d'une portée plus générale et, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique,

il publia successivement deux recueils d'un immense intérêt pour l'histoire littéraire et scientifique du XVIIe siècle : la correspondance de Chapelain, en deux volumes in-4°, et celle de Peiresc, dont il achevait d'imprimer ces jours derniers le tome VII. L'Académie s'associe au deuil cruel qui frappe la famille et les amis de M. Tamizey de Larroque, et elle conservera pieusement son souvenir. »

MM. H. Omont et Vidal de la Blache écrivent au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'ils retirent leur candidature au fauteuil de M. Schefer.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Müntz, au nom de la Commission du prix Fould, fait le rapport suivant :

« Trois ouvrages ont été soumis à la Commission :

« I. *L'ordre lotiforme*, par M. George Foucart;

« II. *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis;

« III. *Les meubles du moyen âge et de la Renaissance*, par M. Émile Molinier.

« La Commission, tout en rendant hommage au mérite du travail de M. Ém. Molinier, constate que son ouvrage n'est pas terminé, et que le premier volume a obtenu, en 1896, le prix Saintour. Elle espère avoir plus tard l'occasion de récompenser une publication si importante.

« Le prix est partagé, par moitiés égales, entre MM. George Foucart et Lefèvre-Pontalis. »

M. Schlumberger a la parole pour une communication :

« L'Académie se rappelle que, sur la proposition du rapporteur de la Commission des monuments Piot, elle a voté une somme pour participer aux frais de la mission de M. G. Millet au Mont-Athos. M. Millet, arrivé au Mont-Athos il y a peu de semaines, en compagnie d'un peintre, M. Ronsin, chargé de copier diverses

fresques, m'a adressé la lettre que voici, qui intéressera certainement l'Académie :

Lavra, 10 mai 1898.

Jusqu'ici tout marche à merveille : d'abord les fêtes de l'École ont réussi à souhait. L'accueil des moines a été très bon; nous avons commencé par Lavra. Il y a deux cycles de peintures, le réfectoire de 1512, l'église de 1535. Il y a bien des retouches, mais elles n'ont pas altéré le caractère de l'original. Ces peintures sont vraiment belles : c'est le caractère de Mistra avec plus de science et parfois plus de style. M. Homolle, qui les a vues avec les passagers de l'*Orénoque,* les a beaucoup louées. Je suis sûr que l'Académie ne regrettera pas ses générosités.

On nous accorde ici beaucoup de facilités. Un jeune moine nous tient l'église ouverte entre les offices; ensuite nous avons le réfectoire où l'on ne mange pas. Le jeune moine est peintre et nous fait les calques.

M. Ronsin travaille beaucoup et intelligemment. Il a relevé déjà : un Christ à Emmaüs, une vie de saint Gérasime, une exaltation de la Croix, Adam et Ève pleurant Abel. Ce sont des morceaux très longs : les deux derniers s'achèvent, d'autres sont déjà dessinés. Je suis sûr que son œuvre soutiendra la comparaison avec celle de M. Yperman.

J'ai reçu une bonne nouvelle : un pensionnaire de Rome, M. Pille, qui passe pour un aquarelliste remarquable, va venir nous rejoindre. Il fera des ensembles. L'église de Lavra est d'une fort belle architecture, et lui fournira matière à de beaux travaux. C'est sur l'allocation de l'Académie que je le défrayerai, ainsi que M. Ronsin. Je vous serais donc reconnaissant d'en dire un mot à ceux qui s'intéressent à nos études.

On m'a permis de photographier le réfectoire de Lavra : c'est un résultat important. Pour l'église, j'ai peu d'espoir. La photographie est pour les moines une nouveauté inquiétante : ils croiraient commettre une impiété en la laissant introduire dans leurs églises. J'ai des recommandations pour l'ancien patriarche Joachim, qui est un homme éclairé : j'essayerai de le faire agir. Un père m'a donné une idée : une lettre du président de l'Académie à la communauté enlèverait la chose; je me permets de vous soumettre un projet de lettre, et je vous serais bien reconnaissant, si vous croyez la chose possible, de la faire signer par le Président avec le sceau de l'Académie, et cela le plus tôt qu'il serait possible.

Il ne faut pas compter photographier le reliquaire de Nicéphore et l'icone de Tzimiscès. Mais, soit par les Russes, soit par M. Ronsin, ils seront copiés en couleur.

Nous sommes assez heureux dans ce beau pays; le site de Lavra est merveilleux.

Veuillez croire à mon bien respectueux dévouement.

G. Millet,
Mission française, Karyès, Mont-Athos.

Conformément au vœu de M. Millet, je demande à l'Académie de vouloir bien décider que notre Président sera prié d'écrire une lettre de remerciements aux autorités ecclésiastiques du Mont-Athos.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Schefer, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

Il rappelle les noms des candidats : MM. Bouché-Leclercq, Derenbourg, Pottier, Ulysse Robert.

Il y a 37 votants; majorité, 19.

Au 1er tour de scrutin, M. Pottier obtient 13 suffrages; MM. Bouché-Leclercq et Derenbourg, chacun 12.

Au 2e tour de scrutin, il y a 36 votants; majorité 19. M. Pottier obtient 13 suffrages, M. Bouché-Leclercq, 12; M. Derenbourg, 11.

Au 3e tour de scrutin, il y a 37 votants; majorité, 19. M. Bouché-Leclercq obtient 16 suffrages; M. Pottier, 15; M. Derenbourg, 6.

Au 4e tour de scrutin (même nombre de votants et même majorité). M. Bouché-Leclercq obtient 19 suffrages; M. Pottier, 18.

En conséquence, M. Bouché-Leclercq, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Est adressé au Concours des Antiquités de la France pour 1899 : *Histoire de Génolhac*, d'après les documents inédits, par M. l'abbé C. Nicolas (Nîmes, 1897, in-8°).

M. Giry commence la seconde lecture d'un mémoire intitulé : *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.*

L'auteur examine un diplôme de Charlemagne, de 769, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont deux textes, très différents l'un de l'autre, se trouvent dans le cartulaire de l'abbaye; il prouve que la rédaction la plus développée est la seule authentique et que la seconde est un texte remanié à la fin du xe siècle par un moine de l'abbaye en vue d'appuyer des revendications de forêts.

M. Cagnat fait la communication suivante :

«M. Besnier, membre de l'École française de Rome, vient de reprendre, dans le camp de Lambèse, grâce aux fonds que l'Académie lui a votés, les fouilles qu'il avait commencées l'année dernière. Dès les premiers coups de pioche, il a fait une découverte très heureuse. Au milieu d'une grande salle, soutenue par des colonnes, dont les bases ont été retrouvées en place, les ouvriers ont rencontré l'inscription suivante, gravée sur une surface légèrement concave. C'est encore là un de ces monuments circulaires que l'on a désignés sous le nom de *schola*. Le pilastre qui le terminait à gauche gisait à côté de la partie centrale; celui de droite manquait.

«La partie centrale porte :

TABVLARIVM · LEGIONIS · CVM · IMAGINIBVS
DOMVS · DIVINAE · EX · LARGISSIMIS · STIPEN
DIS · ET · LIBERALITATIBVS · QVAE · IN · EOS ·
CONFERVNT · FECERVNT

L · AEMILIVS · CATTIANVS · CORNICVLAR · ET
T · FLAVIVS . SVRVS · ACTARVS · ITEM · LIBRARI
ET · EXACTI · LEG · III · AVG · P · V · Q . N · SVBIECTA · SVNT
*ob q*VAM SOLLEMNITATEM DECRETVM EST VT SI QVI IN LOCVM CORNICVLARI LEGIONIS VEL ACTARI MISSI EMERITI SVBSTITVTVS
FVERIT DET EI IN CVIVS LOCVM SVBSTITVTVS EST ANVLARI NOMINE X ∞ ITEM SI QVI IN LOCVM CVIVSQVE
LIBRARI SVBSTITVTVS FVERIT DET SCAMNARI NOMINE COLLEGIS X ∞ ET SI QVI EX EODEM
COLLEGIO HONESTAM MISSIONEM MISSVS FVERIT ACCIPIAT · A · COLLEGIS ANVLARI ꝺ
NOMINE X DCCC ITEM SI QVI EX COLLEGIS PROFECERIT ACCIPIAT X D

Tabularium legionis cum imaginibus domus divinae ex largissimis stipendi(i)s et liberalitatibus quae in eos conferunt fecerunt L. Aemilius Cattianus cornicular(ius) et T. Flavius Surus actarius; item librari et exacti leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) q(uorum) n(omina) subjecta sunt. [Ob q]uam sollemnitatem decretum est ut si qui in locum corniculari(i) legionis vel actari missi emeriti substitutus fuerit det ei in cujus locum substitutus est anulari(i) nomine denarios mille; item si qui in locum cujusque librari substitutus fuerit det scamnari(i) nomine collegis denarios mille; et si qui ex eodem collegio honestam missionem missus fuerit accipiat a collegis anulari(i) nomine denarios octingentos; item si qui ex collegis profecerit, accipiat denarios quingentos.

« Sur le pilastre de droite on lit une suite de noms, ceux des *exacti* légionnaires.

EXACTI
C·APONIVS·VITALIS
DOMITIVS·PAVLINVS
ABINNEVS·VICTORINVS
AVRELIVS·OPTATVS
C·IVLIVS·AVRELIANVS
FLORIVS·CELSVS
L·PLOTIVS·VITALIS
L·AEMILIVS·QVADRATVS
C·IVLIVS·CRESCENTIANVS
D·VALERIVS·QVINTIAN
Q·VEREIVS·VEREIANVS
M·VALERIVS·PROCVLVS
M·STROBILIVS·MARCIAN
M·CORNEL·AVGVRIAN
AEMILIVS·CLARVS
CLODIVS·VICTOR
M·CASTRICIVS·FRVGI
AELIVS·NVMMENIVS
IVNIVS·SATVRNIN
L·MVNATIVS·FELIX
L·TONNEIVS·MRTALS C

« Le dernier mot est regravé dans un léger creux obtenu par martelage et le C qui suit le nom figure en dehors du cadre.

« Nous apprenons par là que la salle à colonnes découverte par M. Besnier n'est autre que le *tabularium legionis* ou salle des archives légionnaires.

« On avait déjà trouvé à Lambèse la mention d'un autre *tabularium*[1], le *tabularium principis*, ou salle des archives du centurion appelé *princeps praetorii*. Or, comme ce centurion, d'après Végèce[2], avait la charge de presque toutes les questions administratives relatives à la légion, on avait cru que le *tabularium principis* était

[1] *C. I. L.*, VIII, 18072.

[2] Veget., II: 8. *Ad quem prope omnia quae in legione ordinata sunt pertinent.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

en fait le *tabularium* légionnaire. La nouvelle inscription nous prouve le contraire, la mention des deux *tabularium* distincts se rencontrant à la même époque[1]. Le premier fut bâti par souscription des centurions de la première cohorte et des *librarii* attachés spécialement au *princeps*; le second fut élevé, nous le voyons, aux frais du corniculaire de la légion, de l'*actarius*, des *librarii* et des *exacti*, tous employés aux écritures. Mais en quoi différaient les archives du centurion *princeps* et celles de la légion, c'est ce qu'il est impossible de définir.

« L'inscription est datée par les noms de ceux qui l'ont fait graver. J'ai montré ailleurs[2] que L. Æmilius Cattianus et T. Flavius Surus étaient options en l'année 198, qu'ils furent envoyés avec un détachement de la légion à la guerre Parthique de Septime Sévère, qu'ils étaient devenus, l'un *cornicularius*, l'autre *actarius* à ce moment, et qu'au retour de l'expédition, au début de l'an 201 suivant toute apparence, ils constituèrent avec leurs compagnons de campagne un collège de sous-officiers (*duplarii*). La constitution du second collège, que le nouveau monument nous fait connaître, est très vraisemblablement postérieure, mais peut-être d'une date assez voisine de la précédente. La construction du *tabularium legionis* remonte donc à l'année 202 ou aux années suivantes.

« L'inscription nous prouve également, ce qu'on soupçonnait déjà, que la légion ne comprenait qu'un seul *cornicularius legionis*[3].

« De même, il n'y avait dans chaque légion qu'un *actarius*.

« Nous voyons aussi par là que l'*actarius* est très différent de

(1) Le *tabularium principis* a été construit vers 199 (cf. *C. I. L., loc. cit.*) et rétabli en 253.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LIV, p. 39 et suiv.

(3) *C. I. L.*, III, 4452; Marquardt, *Organisation militaire*, p. 287. Il y a lieu de préciser en ce sens ce que j'ai écrit dans mon *Armée d'Afrique*, p. 131, note 1. Si dans l'inscription 2586 du *Corpus* (t. VIII) il est fait mention de deux *cornicularii*, c'est que l'un des deux est un *cornicularius* surnuméraire accordé au légat comme chef d'armée lorsqu'il ne commandait qu'une légion. Cf. Cauer, *Eph. epigr.*, t. IV, p. 412.

l'*exactus*. Ceux qui ont confondu les deux termes[1] sont dans l'erreur. L'*actarius* est le chef des *exacti* et sa situation est fort supérieure.

« D'après la liste qui garnit le pilastre de gauche du monument découvert par M. Besnier, ceux-ci sont au nombre de vingt. Le vingt et unième, en effet, L. Tonneius Martialis, porte un titre indiqué par la lettre C; or deux épitaphes de Lambèse font déjà mention du personnage[2]. Dans l'une, qu'il a fait graver pour son père, il est qualifié de *librarius*, et dans l'autre de *cerarius*, qui est le qualificatif qu'il porte évidemment ici. Que ces termes soient synonymes comme Wilmanns l'a supposé, ou différents, ce que je croirais plus volontiers, il n'en est pas moins certain que le personnage ne figure point au nombre des *exacti*.

« J'ai dit, en commençant, que le pilastre de droite n'a pas été retrouvé à côté des autres morceaux de l'inscription. Mais le musée du *praetorium* contient un pilastre détaché qui a les mêmes dimensions que notre pilastre de gauche et où se lit une liste de *librarii* au nombre de vingt-deux. Il est certain qu'il complète le monument, et M. Besnier l'a reconnu le mètre en main.

« Quant au règlement qui se lit aux cinq dernières lignes, il ne diffère pas sensiblement de ceux qui ont déjà été publiés[3]. Je laisse à M. Besnier le soin de le commenter. Je ferai seulement remarquer le premier paragraphe. Partout ailleurs l'*anularium* est payé par le collège au membre qui en sort; ici c'est le successeur qui doit payer la somme à celui qu'il remplace. Au fond, il n'y a pas de différence entre les deux procédés. »

M. Babelon fait connaître deux monnaies de la ville de Medaba, dans la Moabitide. Ce sont deux pièces de bronze à l'effigie d'Élagabale, dont le type de revers est Isis-Astarté tenant dans sa main la tête d'Osiris. La ville de Medaba ne figurait pas jusqu'ici dans la nomenclature numismatique[1].

[1] Marquardt, *op. cit.*, p. 293; de Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, I, p. 56.
[2] *C. I. L.*, VIII, 2985, 2986.
[3] Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 467 et suiv.
[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

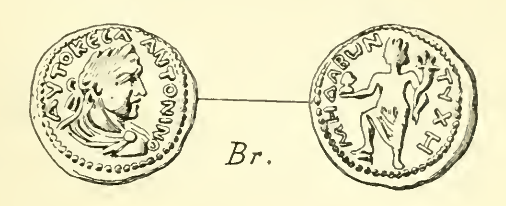
LES MONNAIES DE MEDABA, AU PAYS DE MOAB, PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La petite nouveauté numismatique que je me propose de faire connaître à l'Académie, puise une partie de son intérêt dans son caractère d'actualité. Il y a peu de mois, plusieurs de nos confrères, MM. Héron de Villefosse, Clermont-Ganneau et Philippe Berger ont entretenu l'Académie des intéressantes découvertes dont la ville de Medaba, dans la Moabitide, a été le théâtre[1]. Des inscriptions, des ruines d'églises byzantines, et surtout une mosaïque géographique d'un intérêt exceptionnel, ont attiré l'attention du monde savant sur le pays d'au delà de la mer Morte ainsi que sur l'ancienne Nabatène, où des religieux missionnaires français, encouragés par l'Académie, ont entrepris des voyages si fructueux au point de vue archéologique. Il se trouve que la numismatique apporte aujourd'hui un utile complément à ces découvertes.

Jusqu'ici la ville de Medaba ne figurait pas dans la nomenclature numismatique et nous ignorions qu'elle eût frappé monnaie. Or, vers la fin du mois d'avril 1898, un marchand de médailles, de Francfort, M. Hamburger, de passage à Paris, me présenta un lot de monnaies de la Judée et de l'Arabie, parmi lesquelles il s'en trouvait une portant le nom de Medaba. M. Hamburger, qui n'a pas consenti à s'en dessaisir parce qu'il garde pour sa propre collection toutes les pièces

[1] Voir *Comptes rendus* des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1897, p. 140, 211 et 457; cf. *Revue biblique*, 1892, p. 639; 1895, p. 588; 1896, p. 263; 1897, p. 165; pour la bibliographie des nombreux travaux auxquels ont récemment donné lieu les découvertes de Medaba, voir surtout : Ét. Michon, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1896, p. 96, et 1897, p. 318 et suiv.

qui se rapportent à la Palestine et aux pays circonvoisins, m'a néanmoins exprimé le vœu qu'elle fût communiquée à l'Académie. En voici la description et l'image :



AYTO KECA ANTONINO. Buste d'Élagabale, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis au pourtour.

℞. MHΔABWN TYXH. Astarté debout à gauche, la tête tourelée, vêtue d'un court chiton, et posant le pied droit sur une proue de navire; sur la main droite tendue en avant, elle porte un petit buste d'homme; de la main gauche elle tient une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

Bronze, 21 mill. (Collection Hamburger, à Francfort.)

D'après les renseignements que m'a fournis M. Hamburger, ce bronze de Medaba, à l'effigie d'Élagabale, a été trouvé à Jérusalem, dans le faubourg sud, là où s'élèvent les *maisons de Touro*.

Mais cette monnaie n'est pas la seule qui, dès maintenant, représente la numismatique de Medaba.

Dans le chapitre qu'il a consacré à la description des monnaies de Rabbath-Moba, F. de Saulcy décrit un bronze médiocrement conservé, sur le compte duquel il s'exprime ainsi :

Je décrirai ici, faute de pouvoir lui assigner plus justement une place positive, une jolie monnaie du Cabinet de France :

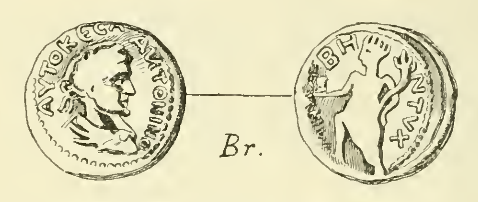
AYTOK.CE.A — ANTONIN (*sic*). Buste lauré d'Élagabale, tourné à droite.

℞. . . . . .BH-N TYXH. Astarté debout et regardant à gauche; elle tient une petite tête humaine et une corne d'abondance.

Bronze, 20 mill. Cabinet de France.

Doit-on lire (ΜΩ)ΒΗΝΩΝ ΤΥΧΗ? Cela est fort possible, mais condamné à rester hypothétique, jusqu'à ce que l'on retrouve un exemplaire à légende complète. Peut-être aussi faut-il lire ΓΑΒΗΝωΝ ΤΥΧΗ[1] ».

Il y a plusieurs imperfections à corriger, au droit et au revers, dans le déchiffrement des légendes de cette pièce, et la restitution de la partie fruste du revers va nous donner avec certitude le nom de Medaba. Avec le secours de la monnaie de M. Hamburger, voici comment doit se rétablir exactement la description de l'exemplaire publié par F. de Saulcy:



ΑΥΤΟ ΚЄCΑ ΑИΤΟΝΙΝΟ. Buste d'Élagabale, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis au pourtour.

R/. [ΜΗΔΑ]ΒΗΝ ΤΥΧ. Astarté, debout à gauche, la tête tourelée, vêtue d'un court chiton et posant le pied droit sur une proue de navire; sur la main droite tendue en avant, elle porte un petit buste d'homme très déformé; de la main gauche, elle tient une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

Un examen attentif permet d'observer que le droit de cette pièce est sorti du même coin que le droit de la pièce de M. Hamburger. Il n'y a rien à dire ni du type ni de la légende de ce côté. Les monnaies à l'effigie d'Élagabale sont très communes en Syrie, en Palestine et dans les contrées voisines; elles offrent souvent les mêmes particularités ou incorrections: *Κεσαρ* pour *Καῖσαρ*, et *Ἀντονῖνος* pour *Ἀντωνεῖνος* ou *Ἀντωνῖνος*.

Quant aux revers de nos deux pièces, ils présentent des variétés intéressantes, et sur lesquelles il convient d'attirer l'attention.

[1] F. de Saulcy, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 358, et pl. XX, fig. 12.

Sur l'exemplaire de la collection Hamburger, l'ethnique est bien positivement ΜΗΔΑΒΩΝ, tandis que sur la pièce du Cabinet des médailles, la restitution ΜΗΔΑΒΗΝ pour ΜΗΔΑΒΗΝΩΝ s'impose. Nous avons donc les deux variantes : ΜΗΔΑΒΩΝ ΤΥΧΗ et ΜΗΔΑΒΗΝΩΝ ΤΥΧΗ.

La forme la plus régulière est cette dernière (Μηδαβηνῶν τύχη); Étienne de Byzance dit que l'ethnique de Medaba est Μηδαβηνός; et d'ailleurs, dans l'onomastique grecque de l'Arabie et des contrées voisines, les dénominations ethniques se terminant en -ηνός sont les plus répandues. Pour m'en tenir à des exemples empruntés à la numismatique, je citerai, presque au hasard, Δαμασκηνῶν, Γαβηνῶν, Ἀβιληνῶν, Καναθηνῶν, Σεπφορηνῶν, Ἀδραηνῶν, Ῥαββαθμωβηνῶν, etc.

Venons à la forme Μηδάβων.

Je ferai remarquer d'abord que les monnaies d'une autre ville d'Arabie, Bostra, nous donnent en légende les variantes suivantes :

ΤΥΧΗ ΒΟϹΤΡΑϹ
ΤΥΧΗ ΒΟϹΤΡΩΝ
ΤΥΧΗ ΒΟϹΤΡΗΝΩΝ[1]

Nous avons donc à la fois Βοστρῶν et Βοστρηνῶν, comme Μηδάβων et Μηδαβηνῶν. Il ne faut point songer à admettre dans les formes Βοστρῶν et Μηδάβων une erreur du graveur du coin monétaire, une faute de la part d'un artiste oriental plus ou moins ignorant de la langue grecque, et moins encore une contraction pour Μηδαβηνῶν, Βοστρηνῶν, ou une autre forme de l'ethnique désignant les habitants de ces deux villes. Βοστρῶν et Μηδάβων sont les génitifs réguliers et corrects de Βόστρα et Μήδαβα considérés non plus comme des noms au féminin singulier, mais comme des pluriels neutres. M. Clermont-Ganneau a mis ce fait nettement en lumière pour d'autres noms de villes de la même région.

[1] Voir Mionnet, *Descript.*, t. V, p. 578, 579, 581, 582.

Notre savant confrère cite la ville de Gadara, dont le nom est généralement un féminin singulier, ἡ Γαδάρα, mais qu'on trouve au pluriel neutre : τὰ Γαδάρα, ἐν Γαδάροις. Il en est de même pour la ville de Adasa; Josèphe prend le nom de Ἀδασά pour un pluriel neutre et dit : ἐν Ἀδασοῖς [1]. C'est probablement l'usage populaire qui aura indûment traité ces noms féminins comme des pluriels neutres, et cette habitude de langage aura occasionné dans les transcriptions officielles l'incertitude que trahissent nos légendes monétaires. Au surplus, pour Medaba, la forme du génitif pluriel Μεδάβων nous est fournie par un passage de l'inscription de la grande mosaïque géographique qui en relate l'exécution; nous y lisons, en effet : . . . ταύτης πόλεως Μεδάβων [2]. Par nos monnaies enfin, nous sommes assurés que la forme officielle du nom, sous l'empire romain, était Μήδαβα; on sait que les textes littéraires varient et nous donnent Μαίδαβα, Μηδάβα, Μεδάβα, Μηδάβη, Μεδδαβά, Μήδαυα, Μαδάβα, *Medavon*, cette dernière forme n'étant que la transcription latine du grec Μηδάβων [3].

J'en arrive au type du revers de nos deux pièces.

La Tyché représentée sur les monnaies de Medaba, comme sur la plupart des monnaies de la Syrie, de la Palestine et de l'Arabie, était assimilée à l'Astarté phénicienne. C'était la même déesse; on l'a reconnu depuis longtemps et, pour s'en convaincre sans de longues recherches, il suffit de comparer le type de nos médailles de Medaba avec les nombreuses représentations d'Astarté sur les monnaies des villes de la côte phénicienne, telles que Berytus, Byblos, Sidon, Tripolis. As-

[1] Clermont-Ganneau, *The archæological Researches in Palestine*, p. 241, et les notes aux pages 245, 247; le même, *Recueil d'archéologie orientale*, in-8°, t. II, p. 70.

[2] Le P. Séjourné, dans la *Revue biblique*, t. I, 1892, p. 642; Clermont-Ganneau, *Recueil*, in-8°, t. II, p. 54, note. Les actes du concile de Chalcédoine disent aussi πόλις Μηδάβων (Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, col. 769-772).

[3] Le P. Séjourné, dans la *Revue biblique*, t. I, 1892, p. 618 et suiv.

tarté y est, de même, tourelée, posant le pied sur une proue, les plis de sa robe relevés sur son genou[1]. Les attributs de ses mains varient, mais on la trouve tenant sur sa main droite avancée une tête humaine, non seulement à Medaba, mais à Tibérias de Galilée, à Jérusalem, à Césarée de Palestine, à Neapolis de Samarie, à Sébasté, à Scythopolis, à Capitolias, à Adraa d'Arabie[2]. A l'époque où se forma le syncrétisme des religions orientales, Astarté fut assimilée à Isis. Aussi Eckhel, avec sa perspicacité habituelle, a-t-il su reconnaître dans le type curieux qui nous occupe Isis portant la tête d'Osiris[3].

Tout le monde connaît la légende que Diodore, Plutarque et Lucien nous ont conservée. Set ou Typhon, après avoir tué Osiris, le père et l'époux d'Isis, en disperse partout les membres; Isis cherche ces débris humains, les rassemble et les rappelle à la vie. La tête d'Osiris avait été portée jusqu'à Byblos, où Isis la retrouva; la forme sous laquelle Lucien nous présente ce mythe mérite d'être rappelée :

Tous les ans, dit-il, il vient d'Égypte à Byblos une tête qui nage sur les flots pendant sept jours; les vents la poussent par une puissance mystérieuse; elle n'est jamais emportée d'un autre côté, et elle ne manque jamais d'arriver à Byblos. C'est une vraie merveille qui arrive chaque année et dont je fus témoin lors de mon séjour à Byblos, où j'ai vu cette tête faite de papyrus[4].

On ne peut donc hésiter, ce semble, à reconnaître, sur les

[1] Voyez par exemple : E. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 173, 177, etc. (Berytus); p. 201, 202 (Byblos); p. 262, 265, etc. (Sidon); p. 278, 279, etc. (Tripolis).

[2] Voir des exemples dans Madden, *Coins of the Jews*, p. 255, 263, 273, 274 (Jerusalem); Saulcy, *Numism. de la Terre Sainte*, p. 84, 89, 95, 96 (Jérusalem); p. 276 (Sébasté); p. 305 (Capitolias); p. 374 (Adraa). A Ascalon, on a, comme type monétaire, Poseidon tenant sur sa main la tête d'Osiris.

[3] Eckhel., *Doctr. numor. vet.*, t. III, p. 426.

[4] Lucien, *De dea syr.*, 7.

monnaies des villes que j'ai énumérées tout à l'heure, une interprétation de ce mythe. Parfois cette tête est déformée au point de devenir méconnaissable : c'est le cas de la monnaie de Medaba décrite par Saulcy; parfois aussi, Isis-Astarté paraît tenir sur sa main non plus un petit buste humain, mais un globe ou un objet de forme moins régulière qui ressemble à un coffret. Dans ce dernier cas, nous aurions toujours la traduction de la même légende, mais avec une interprétation un peu différente et dont Plutarque, cette fois, nous donne la clef.

Plutarque raconte, en effet, que Typhon avait fabriqué un coffret qu'il jeta dans le Nil après y avoir enfermé le corps d'Osiris. Les eaux du fleuve portèrent le coffret à la mer, et c'est ainsi qu'il finit par échouer à Byblos où Isis vint le chercher pour le remporter en Égypte.

J'espère, à présent que l'attention est attirée de ce côté, qu'on signalera de nouvelles monnaies de Medaba et que la numismatique de cette ville ne restera pas longtemps restreinte aux deux monnaies d'Élagabale que je viens de faire connaître. En attendant, ces deux pièces, bien qu'étant du même empereur et aux mêmes types, offrent déjà des particularités et des différences intéressantes, tant est grande la variété des coins monétaires dans l'antiquité; leur seule existence suffit à nous prouver qu'au IIIe siècle de notre ère, la vieille cité moabite conservait encore quelque chose de son ancienne splendeur, puisqu'elle avait un atelier monétaire; elles établissent en même temps que l'éclat nouveau dont brilla cette ville à l'époque chrétienne et byzantine ne fut pas une renaissance, mais seulement le prolongement d'une prospérité plusieurs fois séculaire.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de l'auteur, M. Ernest Jovy, une brochure intitulée : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre du Laurens. Quelques factums oubliés contre Bossuet.* (Vitry-le-François, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*). Ce n'est pas, ajoute-t-il, le premier travail intéressant que l'auteur a offert à l'Académie.

Sont encore offerts :

Étude historique sur Romilly-sur-Seine, par M. Louis Le Clert (Troyes, 1898, in-8°; extrait de l'*Annuaire de l'Aube*);

Comité de conservation des monuments de l'art arabe. Exercice 1896, fasc. 13 : Procès-verbaux des séances. Rapports de la deuxième Commission (Le Caire, 1897, in-8°);

Mémoire de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XLVII (Nancy, 1897, in-8°).

M. Boissier présente à l'Académie une nouvelle livraison des *Monuments et mémoires* publiés sur les revenus de la fondation Piot (Paris, 1898, in-4°).

«Cette livraison est la dernière du IVe volume; elle contient, entre autres mémoires, celui de M. Paris sur le buste qu'il a découvert à Elché et qui est entré au Musée du Louvre, celui de M. Homolle sur l'Aurige de Delphes, celui de M. Gauckler sur la mosaïque virgilienne de Sousse. Ces mémoires sont suivis de la reproduction de ces divers monuments, qui est présentée avec une telle perfection qu'on peut dire que cette livraison est l'une des plus importantes du recueil.»

M. Henri Weil offre à l'Académie, au nom des auteurs, un nouveau fascicule du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, par MM. R. Dareste, B. Haussoullier et Th. Reinach (Paris, 1898, in-8°).

«Ce fascicule, qui ouvre la 2e série, ne le cède pas en intérêt aux trois fascicules qui l'ont précédé. Le premier document étudié est la loi de Dracon sur le meurtre, publiée de nouveau par ordre du peuple d'Athènes en 409-408 et gravée sur une stèle, qui se trouve malheureusement en très mauvais état. Les nombreuses lacunes se complètent en partie au

moyen des textes cités dans les plaidoyers de Démosthène, et qui sont d'une authenticité incontestable. Nous parlons encore aujourd'hui de lois draconiennes; celles du vieux législateur étaient, d'après un mot attribué à Démade, écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. Par le fait, nous avons sous les yeux, les éditeurs y insistent avec raison, une loi d'humanité et de progrès. Dracon, le premier, mit fin à l'aveugle *vendetta*, en distinguant l'homicide involontaire du meurtre volontaire, et en réglant la procédure de la transaction qui devait éteindre les poursuites et les haines. Il a reconnu toute une catégorie d'homicides excusables, et a mis le meurtrier d'un esclave sur la même ligne que le meurtrier d'un homme libre.

«Cette vieille législation, qui respire l'horreur du sang versé, et qui veut que la souillure de l'homicide, même commis en légitime défense, soit lavée par des purifications religieuses, contraste singulièrement avec les lois portées contre les tyrans, dont le meurtrier est honoré et récompensé par les républiques. A mesure que les discordes civiles et les révolutions sanglantes se multiplient, ces lois deviennent plus haineuses, plus atroces. Une loi d'Ilion, du commencement du IIIe siècle avant notre ère, qui a été récemment découverte, est très instructive à ce sujet. La démocratie, qui ne se sent pas sûre du lendemain, ne comble pas seulement d'honneurs le tyrannicide, mais elle accumule les pénalités contre quiconque contribuera à changer la forme du gouvernement. La mort, l'exil, la confiscation des biens, les amendes ruineuses frappent le tyran, le chef d'une oligarchie, leurs enfants, leurs satellites, leur adhérents. Quand on voit de quelles vengeances implacables le parti arrivé au pouvoir avait coutume de poursuivre le parti vaincu, on admire la sage modération des démocrates athéniens proclamant l'amnistie après avoir renversé les Trente.

«L'étude des testaments, en particulier des fondations testamentaires, est aussi des plus intéressantes. Ces fondations assurent un souvenir permanent et un culte à rendre par tout le parentage aux testataires, qui deviennent en quelque sorte les saints d'une communauté familiale. Quelquefois ce culte est associé au culte d'un dieu ou de plusieurs. Les éditeurs rapprochent du testament d'Épictéta et de quelques autres du même genre, ceux des philosophes jaloux de perpétuer leur école. Tout en constatant les ressemblances, ils estiment qu'un collège de philosophes, quoique groupé autour d'un temple, ne pouvait être légalement assimilé à une corporation religieuse : la personnalité juridique faisait défaut.

«Bornons-nous à signaler les sections intitulées «Donations entre vifs»

et «Jugements». Elles offrent plus d'un rapport avec les sections précédentes, ce qui fait que, malgré la diversité des matières, ce fascicule ne laisse pas d'avoir son unité. L'unité, l'homogénéité de l'ouvrage n'a pas non plus souffert de la pluralité des auteurs. On trouve partout le même ton, la même méthode. Il fallait, pour mener à bonne fin la constitution et l'interprétation de ces textes juridiques, les connaissances les plus variées : être versé également dans la science du droit, dans celle des institutions, de l'histoire de la vieille Grèce, de sa langue, de ses dialectes. Chacun des trois collaborateurs eût été capable, sans doute, de donner un bon travail; mais leur association nous a valu un ouvrage où la critique ne trouvera guère à reprendre. Le commentaire, ainsi que la traduction française de tous les documents, est un modèle de clarté, de sobriété, de justesse : le lecteur y puise, sans fatigue, l'instruction la plus solide. Les auteurs promettent de continuer leurs travaux communs, si profitables à la science des antiquités grecques.»

Le Président dépose sur le bureau de l'Académie le livre de M. le général Pothier, intitulé : *Les populations primitives; Essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes*, avec deux cartes (Paris, 1898, in-8°).

«M. le général Pothier n'est pas un inconnu pour l'Académie. Il a obtenu en effet, en 1884, la première médaille du Concours des Antiquités de la France pour un mémoire manuscrit sur *Les tumulus du plateau du Ger* (*Hautes-Pyrénées*).»

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de M. A. Vachez, secrétaire général de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, un exemplaire de la très intéressante et très instructive notice que cet érudit a consacrée à la vie et aux travaux du *comte de Charpin-Feugerolles* (Lyon, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon*).

«Le comte de Charpin s'est fait surtout connaître, on le sait, par des travaux sur le Forez et le Lyonnais, par la publication entre autres d'importants cartulaires. L'Académie, en 1886, lui avait accordé ainsi qu'à son collaborateur, M. Guigue, une mention au Concours des Antiquités nationales pour ses deux volumes consacrés aux deux cartulaires de l'abbaye d'Ainay. La publication du cartulaire connu sous le nom de *Pancarte de l'île Barbe* a malheureusement été interrompue par la mort du comte de Charpin.»

SÉANCE DU 3 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre, dans laquelle M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, attire la bienveillante attention de l'Académie sur le séminaire des Augustins de Cadikeui, près Scutari, où vient de se créer une école des hautes études religieuses. M. Homolle estime que cet institut sera en mesure de rendre, par la suite, d'utiles services à la science; il pense que l'Académie pourrait aider à son développement par une subvention et surtout par l'envoi de quelques-unes de ses publications.

La proposition de M. Homolle est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. Salomon Reinach communique à l'Académie, de la part de M. Dobrúsky, conservateur du Musée de Sofia (Bulgarie), un groupe en marbre récemment découvert à Odessos (Varna), et acquis par le Musée de Sofia. Ce groupe, haut de 0 m. 45, se compose de trois personnages, une femme drapée, appuyée familièrement sur l'épaule d'un éphèbe nu, entre lesquels on aperçoit un petit Amour. La présence de cet Amour, ainsi que l'absence de tout attribut bacchique qui pourrait faire songer à Dionysos et à Ariane, prouvent qu'il s'agit d'un groupe d'Aphrodite et d'Adonis. On ne connaissait encore, en ronde bosse, aucun groupe de ce genre. Ce qui relève encore l'importance de l'acquisition de M. Dobrúsky, c'est que le style du groupe indique clairement qu'il faut y voir une copie d'un original de l'école de Praxitèle; l'Aphrodite drapée ressemble singulièrement à une statuette d'Artémis découverte à Chypre et acquise par le Musée de Vienne, qui a été attribuée par tous les savants à l'école de Praxitèle.

M. Heuzey fait observer qu'il existe, dans la grande sculpture, un groupe célèbre, qui présente avec celui-ci beaucoup d'analogie: c'est le groupe archaïsant dit d'Oreste et d'Électre.

M. Heuzey a toujours pensé, d'après les attitudes, que ce groupe était un groupe conjugal représentant Adonis avec Aphrodite, caractérisée par sa tunique tombante et par sa ceinture plate, en forme de courroie, qui n'est autre chose que le *ceste*, la *courroie brodée* dont parle Homère.

M. Collignon rend compte des fêtes du cinquantenaire de l'École française d'Athènes, auxquelles il était chargé de représenter l'Académie :

«En raison des événements récents de la guerre gréco-turque, M. le Directeur de l'École avait songé à donner à ces fêtes un caractère plus simple que ne le comportait le programme primitif. Elles n'en ont pas moins été très brillantes, grâce au concours du Gouvernement grec et des Instituts étrangers, et à la présence en rade du Pirée du bâtiment de guerre français le *Faucon*. spécialement envoyé dans les eaux grecques, à cette occasion, par M. l'amiral Pottier, commandant la division navale de Crète. Il convient d'ajouter que la croisière organisée par la *Revue générale des sciences* avait été combinée de telle sorte, que les passagers du *Sénégal* et de l'*Orénoque* pussent se trouver à Athènes au moment des fêtes; les visiteurs français y avaient été conviés.

«Les fêtes ont été célébrées les 16, 17 et 18 avril. Par une pieuse pensée, M. Homolle a voulu les inaugurer en donnant un souvenir à ceux de nos compatriotes qui sont morts à Athènes pour la science, et il a associé à cette commémoration l'illustre savant étranger dont la sépulture avoisine celle de l'un des nôtres sur le tertre de Colone. Accompagné des membres de l'École, il a déposé des couronnes sur la tombe de l'architecte Titeux, et sur celles de Charles Lenormant et d'Otfried Müller. Il s'est rendu ensuite à l'Acropole pour déposer une palme sur la stèle de marbre qui rappelle, à l'entrée de l'Acropole, les découvertes de Beulé. Le Gouvernement grec a tenu à participer à cette manifestation. Il a décidé que la stèle de Beulé serait érigée sur un piédestal, pour consacrer plus dignement le souvenir de la part qu'a prise la France aux fouilles de l'Acropole.

«Je n'ai pas à insister sur le bal qui, le soir de la Pâque grecque,

a inauguré la nouvelle galerie construite pour servir aux solennités scientifiques, et aux séances de l'Institut de correspondance hellénique. C'est dans cette galerie qu'a eu lieu la réception du lundi 18. Elle comportait une séance solennelle, que devait suivre l'inauguration du monument commémoratif du cinquantenaire.

«L'Académie ne saurait rester indifférente aux témoignages de sympathie qui ont été apportés à l'École et à son directeur. Ils ont été très nombreux. Avant l'ouverture de la séance, M. Homolle a reçu, dans la bibliothèque, les adresses de félicitations que lui ont remises les délégués de l'Université d'Athènes, des principales sociétés savantes de Grèce, de la Société nationale des antiquaires de France, de la Société centrale des architectes français, et des établissements français d'instruction et de charité, auxquels l'École a toujours témoigné une vive sollicitude.

«A l'heure fixée, le roi des Hellènes, accompagné des princes royaux, a fait son entrée dans la cour de l'École, élégamment décorée, et où un détachement de marins français faisait la haie. M. Homolle l'a reçu entouré d'une nombreuse assistance, où figuraient le Ministre de France, M. le comte d'Ormesson, avec le personnel de la légation, les membres du Gouvernement grec et du Corps diplomatique, le Président de la Chambre des députés, le commandant du *Faucon*, l'aide de camp de l'amiral Pottier, et un certain nombre de Français de passage, parmi lesquels plusieurs anciens membres de l'École, M. Diehl, professeur à l'Université de Nancy, M. de Ridder, et l'auteur de la récente histoire de l'École, M. Radet, professeur à l'Université de Bordeaux.

«Grâce à l'empressement de la Société d'Athènes, la séance tenue en présence de la famille royale a été aussi brillante qu'on pouvait le souhaiter. Cinq discours ont été prononcés. M. Homolle a pris la parole au nom de l'École, et M. le comte d'Ormesson au nom du Gouvernement français. M. Cavvadias, éphore général des antiquités, a exprimé les félicitations du Gouvernement hellénique, et M. Doerpfeld, premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand, celles des Instituts étrangers; votre délégué s'est acquitté de sa mission en apportant le témoignage de la

sympathie avec laquelle l'Académie suit les travaux de l'École d'Athènes.

«La séance a pris fin par l'inauguration du monument commémoratif de la fondation de l'École et de la cérémonie du cinquantenaire. Ce monument, fort simple, mais d'une sobriété élégante, se compose de deux stèles de pure forme grecque, encadrant extérieurement la porte de la bibliothèque. Dans chacune d'elles est encastré un grand médaillon de bronze doré, œuvre de notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Roty. Ces deux médaillons reproduisent la face et le revers de la médaille commémorative qui sera frappée en souvenir du cinquantenaire, et dont plusieurs d'entre nous connaissent déjà les sujets : d'un côté, la figure allégorique de l'Archéologie, sous les traits d'une jeune femme tenant une statuette et assise au bord d'une tranchée de fouilles, dans un paysage grec; de l'autre, séparées par une palme, une fine silhouette de l'Acropole et la façade de l'École. Chaque stèle porte une inscription rappelant, l'une, la date de la fondation, l'autre, celle du cinquantenaire. Il restera donc de l'année du jubilé un souvenir durable, sous la forme d'une œuvre d'art attestant les liens d'amitié qui unissent depuis cinquante ans l'École d'Athènes et la Villa Médicis.

«Les fêtes du jubilé n'ont pas fourni seulement aux savants grecs et étrangers résidant à Athènes l'occasion de rendre hommage aux travaux de l'École et de manifester leurs sentiments de bonne confraternité scientifique. Les adresses venues de France ou de l'étranger ont témoigné avec quel empressement les principaux corps savants se sont associés à la pensée qui a inspiré la célébration de ces fêtes. M. Homolle se propose d'en publier le texte dans la notice qui sera consacrée au compte rendu de la cérémonie du cinquantenaire. Il me sera permis de citer ici quelques-unes des Sociétés savantes et des Universités étrangères qui ont adressé à l'École d'Athènes leurs félicitations : l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, celle de Berlin, l'Académie royale de Belgique, l'Académie des Lincei, la Société des sciences de Goettingue et celle de Saxe, la Direction des Musées royaux de Berlin, celles de l'Institut archéologique allemand et de l'Institut

IMPRIMERIE NATIONALE.

allemand de Rome, les Universités de Berlin, de Greifswald, de Kiel, de Gothenbourg, de Gand, de Pise, de Berne, d'Upsal, de Groningue, de Kiew. La liste complète devrait comprendre les adresses envoyées de France : elle serait fort longue. Si sommaire que soit cette énumération, elle suffit à témoigner que les fêtes d'Athènes ont trouvé de l'écho partout où l'on connaît les services rendus à la science par l'École française. L'Académie, qui a comme la tutelle de notre colonie savante de Grèce, ne peut que se féliciter des hommages rendus au passé de l'École, des vœux formés pour les succès de l'avenir. »

M. Ph. Berger achève la lecture de son mémoire sur les inscriptions néopuniques trouvées sur l'emplacement du temple phénicien de Maktar en Tunisie. Ces inscriptions sont au nombre de trois : la dédicace du temple, tracée en dix colonnes de 4 à 6 lignes chacune, une autre inscription dédicatoire d'un sanctuaire particulier, et une inscription votive qui présente un rare intérêt à cause des noms divins qui y sont accumulés.

Non seulement ces découvertes ont permis de déterminer l'emplacement du temple punique de Maktar, mais elles nous ont fait connaître le nom du dieu qui y était adoré, Hathor-Miskar, une divinité hybride, à moitié égyptienne, que les Romains paraissent avoir identifié avec Neptune, et qui est appelé sur un de ces textes « prince des mers », sur un autre « bonne fortune des mers ».

Ce sanctuaire lui a été élevé sur l'ordre du dieu Tât (peut-être Thot), par un collège ou *mizrach*, ayant à sa tête un *rab* ou président, et composé de 32 membres, dont les noms, en partie latins, sont énumérés sur la grande inscription.

Les noms de dieux mentionnés sur ces inscriptions tendent à prouver qu'il y avait à cette époque une infiltration des divinités égyptiennes dans le panthéon africain, qui a précédé le gnosticisme et lui a préparé les voies.

M. Berger insiste sur l'intérêt que présente au point de vue historique cette continuation des institutions et des cultes indigènes sous la domination romaine. Presque partout, les Romains

les ont laissés subsister. La transformation si profonde que subit l'Afrique à cette époque n'a pas été imposée tout d'un coup; elle a été le résultat d'un long travail d'assimilation pacifique dont on peut suivre les progrès sur les inscriptions néopuniques.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Clermont-Ganneau fait une communication sur *Le cippe phénicien du rab Abdmiskar*[1].

COMMUNICATION.

LE CIPPE PHÉNICIEN DU RAB ABDMISKAR ; NOTE DE M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Un cippe de marbre blanc, élégamment taillé en forme d'obélisque, découvert à Sidon par M. Durighello et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre, porte une inscription phénicienne de deux lignes qui a été étudiée autrefois par M. Renan[2]. La lecture matérielle est certaine :

המנחת ז אש יתן עבדמסכר רבעברלספת
רבשני בן בעלצלח לאדני לשלמן יברך

M. Renan a traduit ainsi :

Offrande faite par Abdmiskar...............fils de Baalsillekh, à son seigneur Salman. Qu'il le bénisse!

Les quatorze lettres comprises entre le nom de l'auteur de la dédicace, Abdmiskar, et celui de son père Baalçilleh, constituent une très grosse difficulté ; aussi M. Renan les donne-

(1) Voir ci-après.
(2) *Revue d'assyr. et d'arch. orient.*, t. II, p. 76 (1891).

t-il en bloc dans sa transcription, sans se risquer à les couper en mots, et laisse-t-il le passage en blanc dans sa traduction, après avoir agité diverses hypothèses, sans s'arrêter définitivement à aucune. Il inclinait toutefois vers celle qui consisterait à admettre une faute du lapicide[1] — la grande ressource des épigraphistes devant une leçon embarrassante — et à comprendre : בן עבדלספת « fils de Abdlesept » (pour *Abdnesept*[2]) suivi d'une épithète indéterminée רבשני. Il ajoutait, d'ailleurs, qu'il renoncerait volontiers à cette hypothèse « pénible », comme il l'appelait, si l'on réussissait à trouver un sens satisfaisant pour la qualification énigmatique רבעברלספתרבשני, rapportée à Abdmiskar.

Ce sens, vainement cherché jusqu'ici par divers savants[3] qui ont, après M. Renan, repris l'étude de ce texte, je crois être en mesure de le donner.

L'idée la plus naturelle, c'est assurément, comme le reconnaissait M. Renan lui-même, de chercher dans ce groupe de lettres déroutant un titre se rapportant à Abdmiskar. M. Renan objectait, il est vrai, que ce serait un titre bien long, sans compter qu'il demeurait incompréhensible. Mais l'objection de la longueur ne porte pas; nous avons des exemples d'autres titres ou qualificatifs tout aussi longs, et même plus longs, et toujours intercalés, comme ici, entre le nom et le patronymique; c'est la place normale du titre. Cf

בדא כהן רשף חץ בן יכנשלם[4]

Bodo, *prêtre de Recheph-Heç*, fils de Yakounchalom.

[1] רב pour בן, à la première ligne.

[2] Nom théophore, qui serait à expliquer par « serviteur » de la déesse égyptienne « Nesept ».

[3] Par exemple, M. Halévy (*Journ. asiat.*, 1891, t. II, p. 13), qui propose la traduction suivante : « Offrande faite par Abdmiskar, *chef* (*de l'administration*) *des voyageurs, pour augmenter la prospérité de Sênî, fils* (*ou des deux fils*) de Ba'alsilleh, à son seigneur Salman. Qu'il le bénisse ! »

[4] *C. I. S.*, n° 10.

יאש אשת בעלתיתן עבד בת עשתרת בת שמעא[1]

Iaach, *femme de Baalatyaton* (?), *serviteur du temple d'Astarté*, fille de Chem'a.

עבדמלקרת כהן אשמן עשתרת בן בדמלקרת[2].

Abdmelkart, *prêtre de Echmoun-Astarté*, fils de Bodmelkart.

שפט אחרש אש צדן למיעמס בן שצפם[3]

Chophet, *l'artisan*, *Sidonien*, *ἀτελής* (?)[4], fils de Chiçipham.

Ces exemples, que j'ai pris au hasard et qu'il serait facile de multiplier, nous autorisent donc pleinement à chercher un titre, ou une série de titres, dans le groupe des quatorze lettres en litige séparant ici le nom du patronymique. La question est seulement de savoir quel peut bien être ce titre, jusqu'ici sans analogue.

Je propose de ne rien changer à la leçon lapidaire et d'accepter les coupes tout indiquées *a priori* : רב עבר לספת רב שני, abstraction faite de la valeur encore inconnue des cinq mots obtenus ainsi.

Le premier de ces mots est visiblement *rab* «chef» ou, si l'on préfère, «archonte»; il est répété deux fois et, dans les deux cas, il se rapporte, selon moi, à notre Abdmiskar. Nous trouvons dans l'épigraphie phénicienne nombre de personnages portant ce titre de *rab* d'une façon absolue, sans qu'il soit spécifié de quoi ou de qui ces personnages étaient chefs. Ce pouvait être, selon l'occurrence, un titre religieux aussi bien que civil, ou même professionnel[5]. Je crois qu'il en est de même ici; Abdmiskar se dit *rab* d'une façon absolue. Seulement

(1) *C. I. S.*, n° 11.

(2) *Ibid.*, n° 245.

(3) *Ibid.*, n° 274.

(4) Cf. *immunis perpetuus*, dans une inscription de Lambèse (*C. I. L.*, n° 2714).

(5) רב כהן ou רב כהנם «prêtre en chef», ou «chef des prêtres», *ἀρχιερεύς*; רב מאת «chef (du conseil) des Cent»; רב ספרם «chef des scribes»; רב חרש «artisan en chef», etc.

son titre, répété, — nous verrons dans un instant pour quelle raison, — est successivement déterminé par deux mots, עבר et שני, qui se font pendant et s'éclairent l'un l'autre; ces mots n'ont pas trait, comme on pourrait être tenté de le supposer, à la nature même de la fonction, mais bien *à la façon* dont Abdmiskar l'a remplie. Le verbe עבר «transire, præire, præterire» est employé pour indiquer que Abdmiskar est un ancien *rab*, «functus munere», littéralement «præteritus»[1]. Cf. l'arabe سابق, qui a exactement le même sens étymologique de *præterire* et s'emploie précisément pour désigner un fonctionnaire émérite, par exemple : رئيس سابق «ex-président». A ce compte רב עבר signifierait tout simplement «ancien *rab*, ex-rab».

Cette explication si naturelle de רב עבר, détaché du contexte, nous donne immédiatement la clef de l'expression, tout à fait parallèle, qui vient ensuite : רב שני. Je la traduirai non pas comme on pourrait vouloir le faire par «second rab» ou «*rab* en second»[2], mais bien, ce qui est tout différent, par «*rab* pour la seconde fois»; שני, «secundus» a ici la valeur de «iterum, altera vice», peut-être même avec la force adverbiale qu'a en hébreu le féminin שנית de ce même adjectif. C'est ainsi que les Romains disaient : *consul iterum* «consul pour la seconde fois». Cf. l'inscription bilingue, grecque et palmyrénienne[3] : *γραμματέα γενόμενον τὸ δεύτερον* «greffier pour la seconde fois»; *τὸ δεύτερον* = palmyrénien די תרתיא = phénicien שני, hébreu שנית[4].

(1) Dans l'hébreu post-biblique, עבר, שעבר désigne d'une façon générale le «passé», par opposition au présent et à l'avenir.

(2) Cf. un *δευτεροστάτης* de Baal Marcod dans une inscription de Syrie que j'ai fait connaître autrefois (*Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 103). Cf. en Afrique : «qui sacerdotum Apollinis primus erit secundusve»; «Sacerdos in loco primo»; «Sacerdos primus». (*C. I. L.*, vol. VIII, *Suppl.*, nos 11796, 16406 et 14381.)

(3) Mon *Recueil d'archéologie orientale*, vol. II, p. 4.

(4) C'est ainsi que nous voyons, dans l'organisation de l'ancienne synagogue

L'expression לכפת, reliant les deux titres qui, en réalité, n'en font qu'un, s'explique dès lors à merveille : c'est bien littéralement l'hébreu לכפות[1], formé de la préposition ל et de l'infinitif du verbe יסף, qui, à son sens primitif de «addidit, auxit», joint fréquemment celui de «iterum fecit». C'est évidemment dans cette dernière acception de «réitération» qu'il faut prendre ici l'expression. On ne saurait manquer d'être frappé de voir nos deux mots לכפת = יסף et שני = שנית, justement rapprochés, de la manière la plus lumineuse pour nous, dans un passage d'Isaïe (XI, 11) : יוסיף ארני שנית ידו «le Seigneur (étendra) sa main de nouveau, pour la seconde fois»[2].

Notre inscription me paraît, en conséquence, pouvoir être ainsi traduite dans son ensemble :

«Ceci est l'offrande qu'a faite Abdmiskar, *rab* honoraire (et), de plus, *rab* (pour la) seconde (fois), fils de Baalçilleh, à son seigneur Chalman. Qu'il le bénisse!»

Il ne serait pas impossible que ce fût à l'occasion même de sa réélection comme *rab* «iterum» qu'Abdmiskar ait cru devoir témoigner sa reconnaissance à son dieu de prédilection[3].

Il résulte de là, en tout cas, un fait intéressant pour la connaissance de l'organisation sociale des Phéniciens : c'est que les *rab*, à la catégorie indéterminée desquels appartenait Abdmiskar, n'étaient pas nommés à vie et, de plus, qu'ils étaient rééligibles.

Pour l'origine possible du culte de Chalman à Sidon, voir

juive, à Rome, des archontes «pour la deuxième fois», δὶς ἄρχων (*Corp. inscr. gr.*, n° 9910), ou β' ἄρχων (Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei*, p. 47).

(1) Cf. stèle de Mesa, l. 21 : לכפת על דיבן. et *C. I. S.*, n° 3, l. 19.

(2) Cf. Job, XLII, 10 : יסף למשנה, «il doubla».

(3) C'était peut-être le même cas pour le Bolana de Palmyre, qui, ainsi que je l'ai montré il y a quelque temps (*Rec. d'arch. orient.*, t. II, p. 3), croit devoir rappeler, en faisant sa dédicace pieuse, qu'il a exercé à deux reprises successives la charge d'épimélète.

mes observations dans mes *Études d'archéologie orientale* (vol. II, p. 48).

Quant à ce qui est du nom de la divinité mystérieuse *Miskar*, apparaissant dans la formation de celui de notre personnage *Abdmiskar*, je me bornerai, pour le moment, à signaler une coïncidence tout au moins curieuse, étant donné que, dans l'orthographe phénicienne, מסכר = מזכר : c'est qu'à Carthage, où le culte de Miskar paraît avoir été fort populaire, à en juger par les inscriptions, il y avait, selon certains auteurs anciens [1], un sanctuaire de Μνημοσύνη, la déesse *Memoria* ; cf. זכר, סכר « se souvenir, remémorer ».

LIVRES OFFERTS.

Mission Étienne Aymonier : voyage dans le Laos, tome II (Paris, 1897, in-8°; *Annales du Musée Guimet*, Bibliothèque d'études);

Tableau de la province d'Anjou (1762-1766), manuscrit publié par l'abbé F. Uzureau (Angers, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*);

Yama, Djemschid et Quetzalcoatl, par le comte de Charencey (Caen, 1898, in-8°);

Sequanian. First steps in the investigation of a newly discovered ancient European language, by E.-W.-B. Nicholson, M. A. (London, 1898, in-8°);

Sitzungsberichte der königl.-böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften. Classe für Philosophie, Geschichte und Philologie, 1896 et 1897 (Prague, 1897 et 1898, 2 vol. in-8°);

[1] Voir les textes de Victor de Vite et de l'anonyme cités par Dureau de la Malle (*Rech. sur la top. de Carthage*, p. 172) : « in Carthagine, odii causa, theatra, *ædem Memoriæ* et viam que Cælestis vocabatur funditus deleverunt (il s'agit des Vandales). » Une variante (édit. de 1537) porte : « Carthaginis dignam theatro *ædem Memoriæ.* » L'anonyme joue même sur le nom de cette déesse Mémoire : « ipsamque viam sine *memoria* suo (?) Vandalica manus evertit ».

Jahresbericht der königl.-böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften, 1896 et 1897 (Prague, 1897 et 1898, 2 fasc. in-8°);

Z konjugace Souhláskové. Příspěvek k historické mluvnici slovanské, sepsal Dr J. Horák (Prague, 1896, in-8°);

O determinantech mocninných a sestarných, napsal Dr F.-I. Studnička (Prague, 1897, in-8°);

Kulturní Styky čech s cizinou až do válek husitských, sepsal Ferdinand Tadra (Prague, 1897, in-8°).

M. Babelon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Edmond Drouin, deux brochures intitulées, l'une : *Histoire de l'épigraphie sassanide* (Louvain, 1898, in-8°; extrait du *Museon*); l'autre : *Les légendes des monnaies sassanides* (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue archéologique*).

«M. E. Drouin a fait en quelque sorte sa spécialité des problèmes les plus difficiles de la numismatique orientale, et depuis de longues années déjà il s'est consacré au déchiffrement et au classement de séries monétaires qui ont rebuté avant lui les savants les plus autorisés. Les deux nouveaux mémoires sur lesquels j'appelle l'attention de l'Académie sont la continuation des mêmes recherches. Le premier est plutôt un résumé sommaire, un aperçu de vulgarisation, dans lequel l'auteur passe en revue et apprécie d'un mot les travaux auxquels ont donné lieu les inscriptions lapidaires, les légendes des monnaies et des pierres gravées de l'époque perse sassanide. C'est un tableau critique des progrès accomplis dans cette branche de l'orientalisme, depuis Silvestre de Sacy, le fondateur de l'épigraphie sassanide, jusqu'à nos jours.»

«Le second mémoire, relatif aux légendes des monnaies sassanides, est plus spécial; il fait suite à un autre travail que M. Drouin a publié sous le titre d'*Onomastique arsacide* (*Revue numismatique*, 1895). On sait que l'écriture pehlvie, aussi claire à l'origine qu'aucune autre écriture sémitique, est devenue à la longue presque indéchiffrable, à cause de l'abus des ligatures et de la multiplicité des caractères polyphones. Les légendes monétaires permettent de suivre chronologiquement ces altérations graduelles dont M. Drouin s'efforce de préciser les caractères. Il passe en revue, à ce point de vue, toutes les monnaies depuis Ardeshir Ier Babegan jusqu'à Yezdegerd III; il rapproche les noms propres, les titres royaux et les formules monétaires des noms, titres et formules qu'on retrouve sur les pierres gravées et dans les inscriptions grecques et latines, de même que chez les auteurs grecs, latins ou orientaux. Par ce

procédé critique il réussit à établir et à justifier nombre de lectures nouvelles. Je n'entrerai pas dans le détail de cette étude qui renouvelle un chapitre de la science numismatique et épigraphique. Depuis le remarquable *Essai* de Longpérier, qui remonte à 1840, nous attendons un recueil général des monnaies sassanides; M. Drouin vient de poser les bases d'un pareil ouvrage et d'en préparer la rédaction qu'on doit souhaiter de lui voir entreprendre. »

M. Cagnat offre à l'Académie le premier volume d'une publication, qu'il a entreprise avec M. Gauckler, sous les auspices du résident général de Tunis, et qui est intitulée : *Les monuments historiques de la Tunisie*. Première partie : Les monuments antiques (Paris, 1898, in-4°).

Elle a pour objet de faire connaître, avec relevés architecturaux à l'appui, ce qui reste des monuments romains sur le sol de la Tunisie, classés par genres. Ce premier volume est entièrement consacré aux temples païens. A côté des sanctuaires analogues à ceux qu'on rencontre ailleurs, il en est de tout particulièrement intéressants parmi ceux qui figurent dans ce livre : c'est le groupe des capitoles africains, dont le plan rappelle toujours plus ou moins celui du Capitole de Rome et celui des temples de tradition punique, comme le temple de Saturne à Dougga et celui de Cælestis, à péribole circulaire, dans la même ville. Les illustrations du volume sont dues à M. Sadoux, inspecteur des antiquités et des arts, et aussi à M. Saladin, qui, en outre, a fourni pour la description même des monuments d'utiles additions.

SÉANCE DU 10 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 31 mai dernier, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection comme membre ordinaire de M. Bouché-Leclercq, en remplacement de M. Schefer, décédé.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Bouché-Leclercq et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Bouché-Leclercq à prendre place parmi ses confrères.

M. Giry continue la seconde lecture de son mémoire sur quelques documents angevins de l'époque carolingienne.

M. L. Havet, au nom de la Commission du Prix ordinaire, dont le sujet mis au concours était : *Les Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs*, fait le rapport suivant :

«La Commission décerne le prix au mémoire n° 2, ayant pour épigraphe cette phrase de L. Junius Gallio : «Naso fecit quod in «multis versibus Vergilius fecerat, non surripiundi causa, sed pa-«lam imitandi, hoc animo ut vellet agnosci.»

«Les membres de la Commission se sont accordés à reconnaître dans ce mémoire un travail approfondi et pénétrant. Le cadre choisi pour l'exposition est favorable à la clarté; le poème d'Ovide et les ouvrages grecs qui peuvent en être rapprochés à quelque titre ont été étudiés de très près; l'auteur est parfaitement au courant des travaux contemporains; le style est irréprochable et les aperçus sont souvent pleins de finesse; quelques longueurs ou redites s'élimineront d'elles-mêmes quand l'auteur reverra son œuvre pour l'impression.»

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait ce mémoire et y lit le nom de M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. Oppert, qui a, il y a plus de quarante ans, exploré les ruines de Babylone, communique les résultats de ses recherches sur les dates de l'histoire d'Alexandre, et particulièrement sur celle de sa mort, qui jusqu'à présent n'était pas connue avec certitude. Des textes cunéiformes importants, trouvés à Babylone où mourut le grand conquérant, ne laissent pas de doute sur la date exacte, qui est le vendredi 11 mai julien, 6 mai grégorien de l'an 323 avant J.-C. Une inscription, datée du 21 janvier de cette année, rend compte des préparatifs de déblaiements qu'Alexandre fit

exécuter dans les ruines de la grande Pyramide, où, pendant deux mois avant sa mort, le roi fit travailler dix mille hommes. Un autre texte, daté du 19 août, est du 10 Ab de l'an 8 d'Alexandre, *après* Alexandre; à cette époque, le roi était mort et son successeur, Philippe Aridée, n'était pas encore reconnu par tous les généraux. Pour établir la date, il faut discuter les calendriers babylonien réformé, macédonien et athénien [1].

M. Clermont-Ganneau fait ressortir l'importance de ce document pour la détermination de l'origine de l'ère des Séleucides.

M. Oppert répond à cette observation.

M. Ph. Berger offre à l'Académie de la part de M. Clerc, conservateur du Musée Borély à Marseille, un moulage de l'inscription phénicienne récemment trouvée à Avignon et acquise par le Musée de Marseille. M. Clerc a joint à cet envoi une note sur l'origine de cette inscription, dans laquelle il arrive aux mêmes conclusions auxquelles a abouti l'enquête faite à ce sujet par M. Berger, sur les indications de M. de Lapparent. La pierre, qui est un calcaire schisteux noir, est d'origine africaine; elle n'était pas à sa place primitive; on l'a trouvée dans l'ancien lit du Rhône; mais elle n'a pu être apportée au lieu où on l'a trouvée qu'à une époque très reculée. Elle était en effet enfouie sous 3 m. 50 de terrains d'alluvion, qui existaient déjà au XIIIe siècle et qui n'avaient jamais été remaniés. L'étude approfondie à laquelle M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, s'est livré sur ce point ne peut laisser place à aucun doute.

Par quel hasard une inscription funéraire phénicienne est-elle tombée ou a-t-elle été entraînée, dans l'antiquité, au milieu du Rhône? C'est un problème que nous ne pouvons pas résoudre. Si l'on ne voulait pas adopter cette solution, il faudrait admettre que la pierre ne provient pas en réalité de l'endroit où l'on dit qu'elle a été découverte. M. Clerc, après enquête, repousse cette hypothèse, et M. Berger croit aussi qu'il faut l'écarter.

[1] Voir ci-après.

M. Berger demande l'insertion dans les *Comptes rendus de l'Académie* de la note de M. Clerc[1].

COMMUNICATION.

ALEXANDRE À BABYLONE, PAR M. OPPERT.

I

La ville de Babylone, comprise dans deux enceintes concentriques, s'étendait sur une superficie de cinq cents kilomètres carrés; le centre, d'une surface relativement peu considérable, était formé, sur l'emplacement de la ville moderne de Hillah, par la cité des Babyloniens. Au nord de ce centre, à deux heures de distance, s'élevait la ville royale, entourée de trois enceintes, dont la plus forte et la plus longue existe encore.

Elle s'étendait sur la rive gauche de l'Euphrate, en forme de triangle irrégulier dont la pointe était située vers l'Orient. Dans cette triple enceinte, on voyait, en venant du sud, d'abord les jardins suspendus, vaste colline nommée aujourd'hui *Tell Amran-ibn-Ali;* à un kilomètre de là au nord, une immense ruine, encore marquée par quelques débris de constructions babyloniennes, étonne le voyageur. Cet amas de débris quadrangulaire, sur le milieu duquel s'élève un seul arbre, un *athleh,* désigné sous le nom de *Qasr* ou de château, représente les restes du palais royal. Au nord, à plus de deux kilomètres de distance, au coin septentrional des enceintes, on aperçoit la gigantesque ruine, nommée *Babil,* les débris de la pyramide sacrée, *Esaggil* ou *Saggil,* le temple de Bel-Mérodach auquel se rattache le plus antique souvenir de Babylone, lieu des oracles et des archives sacrées.

[1] Voir ci-après.

C'est là que le vendredi 11 mai 323 av. J.-C., vers cinq heures du soir, expira Alexandre.

Ce n'est pas sans émotion que j'écris ces lignes, qui me rappellent un séjour de deux ans sur ces mêmes lieux, d'une importance unique dans l'histoire. Il y a quarante-quatre ans que je quittai ces lieux transfigurés dans un souvenir de jeunesse et la réminiscence des travaux accomplis et des dangers surmontés.

Les nouvelles publications du Musée britannique ont dirigé vers ces régions, chères à mes souvenirs, mon attention et mes recherches favorites.

Alexandre était venu à Babylone pour la première fois après la bataille de Gaugamèles, vers la fin d'octobre 331 av. J.-C. Il avait promis aux Chaldéens de relever les temples détruits par Xerxès en 479, quand, vaincu à Salamine, il revint à Babylone, qui s'était révoltée et avait secoué, pendant l'absence du roi, le joug des Perses, en choisissant pour chef éphémère le nommé *Samas-erba*. Alexandre, connaissant l'esprit patriotique des Babyloniens, pensa, lui-même étranger, à vaincre leur aversion pour les conquérants, et, après l'expédition de l'Inde vers la fin de 324, il songea à faire de Babylone la capitale de son vaste empire. Les Chaldéens voulurent le détourner de son intention, en lui prédisant ses malheurs et sa fin prochaine; il calma les esprits, faisant connaître de suite son dessein de rétablir les temples, et surtout la pyramide, le tombeau de Belus; la mort du grand roi empêcha seule la réalisation de cette entreprise, dont Strabon parle en ces termes :

ἣν (πυραμίδα) Ἀλέξανδρος ἐβούλετο ἀνασκευάσαι· πολὺ δ' ἦν ἔργον καὶ πολλοῦ χρόνου· αὐτὴ γὰρ ἡ χοῦς εἰς ἀνακάθαρσιν μυρίοις ἀνδράσι δυοῖν μηνοῖν ἔργον ἦν· ὥστε οὐκ ἔφθη τὸ ἐγχειρηθὲν ἐπιτελέσαι· παραχρῆμα γὰρ ἡ νόσος καὶ ἡ τελευτὴ συνέπεσε τῷ βασιλεῖ. Τῶν δ' ὕστερον οὐδεὶς ἐφρόντισεν.

Cette pyramide, Alexandre voulait la réédifier : œuvre considérable et de beaucoup de temps, car, pour débarrasser seulement le monceau de décombres, il fallait le travail de dix mille hommes pendant deux mois ; en sorte qu'il n'arriva pas à exécuter ce qu'il avait tenté. Immédiatement après, la maladie et la mort fut le sort du roi, et personne parmi ses successeurs ne se soucia de l'affaire.

Cette tentative généreuse d'Alexandre est mentionnée dans un texte cunéiforme, accompagné d'une légende araméenne très importante. Elle se trouve dans le volume IV des *Babylonian tablets*, Br. 83-5-12, n° 619, et est ainsi conçue :

1 *mana kaspi esrū sa Maruqa arid ardi* sa Nanzanu
Una mina argenti decima tributi Maruqa servi Nanzani,

ana dasū sa iprē (*IS-HI-A*) *sa Essaggil ana balat* (*TIN*)
ad expediendas terras ruderum Pyramidis ob vitam

napisti (*ZI-TI*) *su ana Bel u Beltiya iddin* (*Se-in*) *Sabatu*
animae suae Belo et Belti (Dominae meae) dedit. Mense

(*Kan?*) *yum* 6 *kum sanat* 6 (?) *kum Alik'sandar*[1] *sarri*...
Sebat die VI^to^ anno VI^to^ Alexandri regis.

Au revers on lit la légende araméenne :

זי מנסב עפרי יסנגל

La traduction est donc :

Une mine d'argent, la dîme de Maruqa, serviteur de Nanzan, qu'il a

[1] Le nom d'Alexandre se trouve encore employé plus tard, par l'usurpateur Alexandre Balas, où la forme *Aliksandar* se trouve après les dates Séleucides 162 et 164, c'est-à-dire 150 et 148 av. J.-C. (voir *Musée de Berlin*, édité par Reisner). Le fils d'Alexandre le Grand, Alexandre II, fut assassiné en 305 par Cassandre ; il n'a jamais régné à Babylone, et porta le nom royal seulement en Macédoine. Après Aridée, Antigone régna en Chaldée pendant six ans jusqu'à l'an 311, 2 avril, où commence l'ère des Séleucides babyloniens.

donnée pour le déblaiement des terres de la Pyramide, pour la conservation de sa vie, à Bel et à Notre-Dame. Le 6 Sebat de l'an 6 (?) d'Alexandre, le roi.

La légende araméenne se traduit ainsi :

Pour l'enlèvement des terres de la pyramide.

Déblayons, à notre tour, d'abord les remarques grammaticales. Il n'y a ni doute, ni difficultés. Le mot *dasu* se trouve ailleurs ; au surplus, le sens est clair. Le mot *esrū* « dîme » est exprimé avec le chiffre 10 et *u*. Les noms *Maruqa* et *Nanzanu* sont bien écrits. Après le monogramme exprimant le mois du Sebat, on lit le signe *kan*, ordinal qui est superflu, à moins qu'il n'y ait une correction faite par le scribe, et que le signe ne soit , le signe du mois d'Adar.

Le nom d'Alexandre est écrit :

A- lik- ša- an- dan

Après le nom, la copie de l'édition porte, avec un signe d'interrogation, . Mais le mot de roi ne manque jamais, sans même être suivi d'une désignation quelconque. Je ne sais pas ce que pourrait signifier le signe final ; ce ne semble pas être *rabu* « grand ».

Légende araméenne : « Pour l'enlèvement des terres de la Pyramide ». La prononciation sumérienne du groupe avait survécu dans la langue du peuple. On n'emploie pas la traduction assyrienne : *bet nasu* « la maison du faîte ». La forme du nom était connue dans les textes juridiques ; les mêmes personnes s'écrivent tantôt *Bet-sag-gatu-aï* et *Sag-gi-laï* ou *Saggilaï*. Mais ici nous trouvons la prononciation populaire du nom sumérien exprimé avec la nasale babylonisante, devant les

moyennes muettes, *d*, *b* et *g*, dont le redoublement est remplacé par la nasale : ainsi on lit, au lieu de redoubler la consonne : *inandin, inanbu, inangū, imangur*. Le peuple disait *sañgil* avec un *s*, non un *š* (*ch*), du nom du temple d'Alexandre. Le nom sumérien a survécu dans le شنكلة des géographes arabes qui désignent par ce mot un temple de Babylone. On pourrait admettre que les deux ׳ se rattachent tous les deux au mot précédent, et que צפרי׳ est pour le chaldaïque צפריא; la syntaxe admise par nous s'y opposerait un peu.

La légende araméenne nous indique qu'il y avait toute une classe de documents sous la même rubrique : « Pour l'enlèvement des terres de la Pyramide. »

Il s'agit donc ici de cette ruine de *Babil* dont j'ai parlé longuement dans mon *Expédition en Mésopotamie* (I, p. 168 et suiv.), et dont les dimensions et la forme d'une pyramide tronquée correspondent aux descriptions des auteurs grecs. M. Hormuzd Rassam, de Mossoul, qui a rendu des services en continuant les fouilles commencées par Loftus, a eu l'idée de voir dans cette ruine les restes des jardins suspendus, parce qu'il a vu, comme nous tous, un trou au milieu. Mais la place est trop exiguë, surtout quand on continue par la pensée la pyramide, devenant toujours plus étroite. Tout s'oppose à cette identification, même le récit de la maladie d'Alexandre, lequel paraît être inconnu à M. Hormuzd Rassam.

L'inscription récemment publiée confirme donc l'identité d'*Essaggil* et de la « Pyramide » des Grecs, identité que j'avais soutenue depuis quarante-quatre ans.

La date du texte est le 21 janvier julien 323, cent dix jours avant la mort d'Alexandre. A cette époque on collectionnait l'argent des offrandes destinées à cette œuvre pieuse. Les deux mois de travail de ces dix mille hommes, dont parle Strabon, tombent probablement peu de temps après cette date du 21 janvier : à cause des pluies on ne pouvait

IMPRIMERIE NATIONALE.

guère commencer qu'en mars, et bientôt, après ces deux mois, Alexandre mourut.

En dehors de ce document, je ne connais jusqu'ici qu'un seul texte d'Alexandre, qui me fut communiqué par feu M. Auguste Bertin. Je me contente d'en donner la traduction :

Deux cors de blé, pour la nourriture des forgerons, pour l'an 8 d'Alexandre le roi, et que Nabukusursu le forgeron a reçus des mains de Bel-zirut, pour la nourriture.

Au mois d'Ab, le 10e jour, l'an 8 d'Alexandre, *après* Alexandre le roi.

Ongle de Nabu-Kusursu.

Le 10 Ab correspondait au 20 août, donc 92 jours *après* la mort d'Alexandre. Le sens de ce document très curieux me serait demeuré caché, si M. Pinches ne m'avait communiqué un texte très important du roi Kandalan, le Chiniladan des Grecs. Ce roi régna 22 ans, et le texte porte la date suivante :

Au mois de Marcheswan, le 2e jour, l'an 22 *après* Kandalan, roi de Babylone.

Le mot *après* est désigné par l'idéogramme compliqué , dont précisément la fin se lit encore sur le texte d'Alexandre; le commencement est effacé. M. Pinches a supposé avec une heureuse sagacité qu'il s'agissait dans cette date d'un interrègne survenu après la mort du roi. Ainsi Nabopolassar n'aurait succédé à Kandalan qu'après un certain laps de temps, rempli par une révolution. J'accède complètement à cette idée. Le 20 août, Alexandre était mort, mais son frère Aridée, dont beaucoup de généraux ne voulaient pas, n'avait encore pu réussir, malgré la proposition de Perdiccas, à se faire reconnaître par tout le monde sous le nom de Philippe[1].

[1] M. Pinches a bien voulu me communiquer quelques autres dates données

Il y parvint peu de temps après, et les tables astronomiques des Arsacides attribuent à ce même Philippe toute l'année, même cette partie (pendant 28 jours) où Alexandre vivait encore. Les documents contemporains, néanmoins, ne pouvaient mentionner que le roi défunt dont le successeur, incertain peut-être, ne régnait pas encore. Sous ce rapport, le texte, insignifiant par son contenu, est des plus intéressants; il le serait davantage s'il portait une date un peu plus ancienne.

II

Nous avons maintenant à nous occuper de la date de la mort d'Alexandre, qui est restée jusqu'ici incertaine. Je ne sais pas sur quoi se fonde celle du 13 juin qui ne correspond à rien. La néoménie astronomique de l'Hécatombéon était déjà arrivée le 10 juin à 10 heures du soir, heure de Babylone, et le 13 juin était le 2 de ce mois de l'archontie de Céphisodore, tandis qu'Alexandre était mort sous celle d'Hégésias le 28, ou, selon Aristobule, le 30 du mois de Désius, assimilé au Thargélion attique, ou, tout au plus, au Scirophorion de cet archonte.

Le texte de Plutarque (*Alexandre*, ch. 76) est très explicite.

dans les briques du Musée britannique; elles sont toutes postérieures à la mort d'Alexandre. On y trouve :

1° An 8, 11 Adar;
2° An 9, 11 Tebet;
3° An 10, 2 Tebet (?).

Cela prouve qu'il s'était formé une sorte d'ère partant du 1er Nisan de l'an 1 d'Alexandre (avril 330) et que dans le peuple on ne comptait pas par années de Philippe Aridée. Cette pratique a pu précéder le calcul de l'ère des Séleucides, qui s'établit définitivement neuf ans plus tard à partir du 2 avril 311 avant J.-C.

Sur ces briques, M. Pinches signale l'orthographe *A-lik-sa-an-du*, qui évidemment est une corruption du grec Ἀλέξανδρος, accentuée sur l'antépénultième.

Après avoir dit (ch. 75) que, selon Aristobule, Alexandre mourut le 30 Désius (τριακάδι Δαισίου μηνός), Plutarque donne, d'après les éphémérides royales, l'histoire de la maladie d'Alexandre à partir du 18 Désius; et Arrien (*Exp. Al.*, VII, 25), sans être aussi précis pour les dates, donne quelques détails complémentaires que Plutarque a omis.

Plutarque commence son récit le 18 du mois où Alexandre, déjà malade, s'endormit dans la baignoire. La maladie ne cessa pas, et Arrien raconte qu'il quitta le palais royal pour les bains (τὰ κολυμβήθρα), et qu'il chercha ensuite la fraîcheur sur la hauteur des Jardins suspendus (παράδεισος). Le 25, il tenta une visite au petit palais situé sur la rive droite de l'Euphrate, mais il en revint peu après, sans que la fièvre cessât. Il reçut pendant tout ce temps des députations, se couchait, prenait des bains et sacrifiait aux dieux. Il y avait quelque espoir; le roi s'était surtout préoccupé de la flotte de Néarque, quoiqu'il fût déjà atteint d'aphonie. Le 26, il dormit encore un peu; les Macédoniens commencèrent à s'émouvoir et voulurent ouvrir les portes pour voir le roi; ils ne furent pas admis. Alexandre, qui semble ne s'être pas fait illusion sur son état, remit à Perdiccas l'anneau royal et ne se prononça pas sur le choix de son successeur. Le mal, probablement une pneumonie infectieuse, ne pouvant pas être conjuré, le grand monarque expira le 28 Désius vers la fin du jour, donc vers cinq heures de l'après-midi.

Pendant sa maladie, le roi s'était déplacé souvent : la distance entre les deux châteaux situés sur les deux rives n'est pas grande, et il était aisé de transporter le malade du Qasr aux ruines entre ce tumulus et le Tell-Amran-ibn-Ali, les Bains et les Jardins suspendus. Si ceux-ci étaient représentés par la ruine de Babil, on aurait commis un véritable crime en exposant le moribond à un trajet aussi long; c'est même pour cette raison, en dehors d'autres tout aussi péremptoires, que l'iden-

tification proposée par M. Hormuzd Rassam ne se discute pas.

A quelle date correspond le 28 Désius de l'année de la mort d'Alexandre?

L'année était controversée jusqu'au commencement de ce siècle; souvent on admettait celle de 324; ce ne fut qu'en 1820 qu'Ideler démontra, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, que cette année ne pouvait être que 323 avant J.-C., — 322 des astronomes, 4,391 de la période scaligérienne 9,678.

Il identifia avec non moins de raison la coïncidence du Désius macédonien avec le Thargélion attique. Dans la vie d'Alexandre (ch. 14), Plutarque place la bataille du Granique dans le même mois de Désius; et dans la vie de Camillus (ch. 19), l'auteur place la même bataille au mois de Thargélion en s'exprimant ainsi : «Le mois de Thargélion est pour les barbares un mois manifestement désastreux, car dans ce mois Alexandre vainquit sur le Granique le capitaine du roi, et au mois de Thargélion les Carthaginois furent défaits en Sicile par Timoléon.»

Cette identification pourrait être maintenue également pour l'année 323 avant J.-C.; néanmoins il y a des difficultés qui ont occupé les érudits depuis trois siècles, et qui ont été discutées par Corsini, Dodwell, Barthélemy et d'autres. Car Plutarque (*Alex.*, ch. 3) place la naissance d'Alexandre au 6 Loüs ou Hécatombéon, tandis que Philippe de Macédoine, dans une lettre citée par Démosthène dans le discours sur la Couronne, dit : «au mois de Loüs[1], comme nous calculons (*ὡς ἡμεῖς ἄγομεν*), selon les Athéniens au mois de Boédromion, et les Corinthiens, Pamenus».

[1] Il est possible qu'au lieu de ΛΩΟΥ, il faille lire ΔΙΟΥ qui, plus tard, correspondit au Pyacepsion, mais qui, à l'époque de Philippe, a pu être assimilé au mois précédent, à cause de la différente façon d'intercaler les mois.

On a depuis des siècles beaucoup discuté sur ces différents passages qui sont en désaccord les uns avec les autres. Il convient néanmoins de constater de suite que les intercalations pouvaient n'être pas les mêmes chez les Macédoniens du temps de Démosthène et à l'époque de Plutarque. Mais, pour l'identification de Désius 323, il est évident que Plutarque a raison, car si ce mois avait coïncidé avec l'Hécatombéon, la date de la mort d'Alexandre devrait être fixée en juin ou juillet 324, ce à quoi toutes les circonstances s'opposent. Il est vrai que cette erreur n'a été écartée qu'en 1820 par Ideler; on a même imaginé une ère de la mort d'Alexandre partant du 12 novembre 324 avant J.-C., laquelle date n'est que celle du 1er Thoth de l'an 425 de Nabonassar.

III

Nous sommes ainsi amenés à examiner la question difficile et épineuse du calendrier attique entre Méton et Callippe, entre 433 et 330. Au point de vue astronomique, le seul qui puisse être regardé comme sérieux, nous n'avons que trois dates dont on puisse tirer des conclusions sur le caractère ordinaire ou embolime de l'année.

Ce sont :

1° La donnée du scoliaste d'Aristophane (*Nuées,* v. 594), qui fixe l'éclipse lunaire du 9 octobre 425 avant J.-C. sous l'archonte Stratoclès, et que le scoliaste place au mois de Boédromion;

2° Les trois éclipses lunaires, mentionnées par Ptolémée (IV, 10; éd. Halma, p. 275-278), qui rectifie quelques données d'Hipparque.

Ce sont :

a. L'éclipse lunaire du 22 décembre 383 avant J.-C., sous l'archonte Phanostrate, au mois de Poseidéon;

b. L'éclipse de la même année, dont Ptolémée ne donne pas l'équivalence attique, du 18 juin 382 avant J.-C., ce qui aurait été le Scirophorion;

c. Celle du 12 décembre de la même année que Ptolémée dit arrivée au Poseidéon *premier,* sous l'archonte Évandre.

3° L'éclipse lunaire observée onze jours avant la bataille de Gaugamèles, le 20 septembre 331, et qu'Arrien (III, 175) place au mois de Pyanepsion[1], et Plutarque (*Comp. Darii et Alex.,* chap. 19) au 25 Boédromion.

Ce sont les seules données précises que nous possédions jusqu'ici, et encore l'une d'elles est incertaine puisque Arrien et Plutarque ne s'accordent pas sur le mois de l'éclipse du 20 septembre 331. Il est de fait que celle de Plutarque, répétée deux fois avec une précision assez rare, cadre mieux avec les deux autres.

La quatrième donnée précise est celle de Diodore de Sicile (XII, 36), selon lequel le cycle de Méton commença avec l'archontie d'Apseudès[2], qui empiéta sur celle de Charès (434-433). Dans le texte actuel de Diodore il se trouve pourtant une grosse absurdité; selon la leçon des éditions il avait compté à partir du mois athénien Scirophorion, le treizième jour[3]; mais, au lieu de **τρισκαιδεκάτης** il faut lire le masculin

[1] Il est difficile de s'expliquer comment Arrien, qui généralement est très exact, a pu compter l'année d'Aristophane à partir du 11 juin 331. La donnée repose peut-être sur une erreur relative à l'époque des cycles callippiques.

[2] Le bon sens commande cette interprétation, d'ailleurs littérale, du texte de Diodore. La première année de Méton coïncide avec cette archontie, et non pas avec celle de Pythodorus. L'opinion étrange qui a voulu voir dans l'imaginaire 13 Scirophorion celui de l'archontie d'Apseudès (30 juin 432), ne supporte pas l'examen.

[3] Il est évident que le mois ne peut pas commencer un treizième, car les mois sont tous lunaires, et il pouvait avoir institué une période octaétérique, où les années 3, 6 et 8 comptaient treize mois lunaires.

τρισκαιδεκάτου. Diodore n'a pu écrire : *τὴν ἀρχὴν ποιησάμενος ἀπὸ μηνὸς ἐν Ἀθήναις Σκιροφοριῶνος τρισκαιδεκάτης.* D'abord *ἐν Ἀθήναις*, mauvais grec, n'a pas de raison d'être, car deux lignes plus haut on lit *Ἀθήνησιν*. Puis ces mots ne pouvaient s'insérer entre le mot «mois» et le nom du mois, qui généralement se place en avant. Le génitif du féminin mène à une idée dépourvue de sens commun. Il faut lire : *ἀπὸ Σκιροφοριῶνος μηνὸς ἔνθαδε τρισκαιδεκάτου* : «commençant à partir du mois de Scirophorion qui était alors le treizième mois».

La donnée de Diodore a une grande utilité; elle provenait du calendrier antérieur, institué par Solon. On a beaucoup discuté sur cette combinaison qui était le cycle de huit ans, et que beaucoup, jusqu'au poète Lucain (*Phars.*, X, 187) attribuent à Eudoxus qui pourtant naquit après l'institution du cycle métonien. Mais Solon vivait à une époque où, grâce aux Égyptiens et aux Chaldéens, la connaissance de la longueur du mois et de l'année n'était plus à ses premiers débuts. Solon pouvait savoir que les huit ans solaires équivalaient à peu près, dans la limite d'un jour et demi, à 99 mois lunaires.

Ptolémée, dans l'*Almageste*, III, 2 (éd. Halma, I, 162), confirme la donnée de Diodore au sujet de l'archontie d'Apseudès. Il parle du moment du solstice d'été, observé par ceux qui étaient avec Méton et Euctémon sous l'archonte Apseudès, fixé au 21 Phaménoth de cette année. La date égyptienne de l'an 432, 9,569, l'an de Nabonassar 316, est le 27 juin 432, date du premier solstice d'été arrivé depuis l'établissement du cycle et correspondant au 10 Scirophorion de la première année.

Il résulte de l'intéressant passage de l'*Almageste*, que Ptolémée, et avant lui Hipparque, ne connaissaient, en fait d'observations relatives aux solstices, que celle qui avait eu lieu sous l'archontie d'Apseudès. Ptolémée la cite surtout à cause de son antiquité (*παλαιότητος ἕνεκεν*), et cette constatation est faite

un peu *grosso modo* (ὁλοσχερέστερον); en effet, les arguments dont je dispose semblent conduire à 10 heures du matin, temps d'Athènes, quelques heures plus tard que n'indique le mot (πρωΐας) «le matin». L'astronome alexandrin se sert du témoignage de Méton dans le chapitre περὶ μέγεθους τοῦ ἐναυσίου χρονόυ, «sur la longueur du temps annuel». Mais pouvait-il mieux que son devancier d'Athènes déterminer, à un demi-diamètre du disque solaire près, le colure d'été, qui par des raisons géométriques est bien plus difficile à obtenir que le point de l'équinoxe? Quoi qu'il en soit, nous apprenons par ce passage que Méton rechercha le point solsticial en vue de se rassurer sur la néoménie qui suivait immédiatement l'entrée du soleil dans le signe du Cancer, et qui constitua l'époque de son cycle. Les dates du 8 août 434 et du 17 juillet 432 mises en avant à ce sujet sont erronées, et la date du 28 juillet 433 avant J.-C. *est la seule vraie.*

L'archontie d'Apseudès tombé dans l'année 432 av. J.-C., olympiade 86, an 4. C'est d'ici, et non à partir de 432, qu'il faut faire partir les cycles de Méton.

IV

Nous ne savons rien de précis sur l'arrangement des jours et des mois de ce cycle, mais nous pouvons faire des suppositions très admissibles.

Platon (*De leg.,* XI, p. 767), place le commencement de l'année *après* le solstice d'été (μετὰ τὰς τοῦ θέρους τροπάς). Aristote (*Hist. anim.*, V, 12), en parlant de la reproduction des poissons dit que le thon se reproduit en été vers l'Hécatombéon, *vers* le solstice d'été (περὶ τὸν Ἑκατομβαιῶνα ἢ περὶ τροπὰς θερινάς). Théophraste identifie même *avant* ou *vers* (πρὸ τροπῶν ἢ ὑπὸ τροπὰς) avec ce mois (*Hist. pl.*, I, 101 *et passim*).

Le scoliaste d'Aristophane conduit à un premier Héca-

tombéon de 425, tombant le 30 juillet. L'éponymie de Stratoclès, la neuvième du cycle, suivait une année embolime, ce qui rend possible la date précitée. En partant de la néoménie du 28 juillet 425, ou du 1er Hécatombéon, du 30 juillet, on arrive à la néoménie du 26 juillet 436, ou du 28 juillet, l'époque des cycles métoniens.

L'an 382 est l'an 14 du cycle II, donc intercalaire, comme le donne Ptolémée pour l'archontie d'Évandre.

La date du 25 Boédromion pour la bataille d'Arbèles (1er octobre 331) nous conduit au 11 juillet pour le jour de l'an 8 du sixième cycle, ce qui cadre absolument avec la donnée du scoliaste d'Aristophane.

Quant aux données de l'*Almageste,* elles reposent sûrement sur des éléments venus d'Athènes. Ptolémée donne la correspondance attique pour les première et troisième éclipses; celle de la seconde manque, et pour cause : l'éclipse n'avait pas été visible à Athènes. A Babylone elle fut observée cinq heures et demie avant minuit, c'est-à-dire à 6 h. 30 (temps de Babylone) quand le soleil n'était pas encore couché; mais à Athènes, à une heure et demie ouest de Babylone, elle tomba en plein jour et n'a pu être visible. Au point de vue des tables de la lune, la donnée de Ptolémée a même soulevé de grandes difficultés : selon ces éléments modernes, la lune n'était pas encore levée sur l'horizon de la cité chaldéenne, et, en tout cas, elle ne pouvait être vue dès le début. Néanmoins l'omission de la date grecque prouve que Ptolémée avait puisé dans des sources attiques qui n'avaient pu mentionner un phénomène invisible à Athènes.

Nous avons ainsi seulement deux années embolimes certaines : l'an 8 et l'an 14. Les inscriptions ne nous fournissent que des indications vagues pour les époques avant l'introduction du cycle de Callippe. Nous pouvons supposer, avec

le P. Petau, que les années embolimes des cycles métonien étaient :

3, 6, 8, 11, 14, 17, 19.

C'est en effet le cycle des Chaldéens depuis 367 avant J.-C. et que les Juifs ont adopté. Dans cette occasion, Athènes a été la devancière et l'initiatrice de Babylone.

On pourrait donc supposer que Platon parle de l'ancien système métonien tandis que Théophraste et Aristote, dans son Histoire des animaux, suivaient déjà le calendrier réformé de Callippe : il se peut que ce livre magistral date dans sa forme actuelle des dernières années du grand philosophe, qui mourut à Chalcis en 322. Car dans le système de Méton jamais le premier mois n'est *vers*, mais toujours *après* le solstice d'été, et quelquefois presque un mois plus tard.

Le passage de Diodore nous apprend que Méton avait commencé son cycle avec le Scirophorion, qui était le 13e mois : il avait donc retranché de l'année précédente un mois. L'année qui aurait fini, dans l'ancien système, le 27 août se terminait le 27 juillet. C'était uniquement un retour à l'ancienne date, par laquelle Solon, ou ceux qui le renseignaient, avaient inauguré ses cycles octaétériques. Vingt de ces périodes s'étaient écoulées (433), le premier cycle avait commencé avec la législation de Solon en 593 avant J.-C., Ol. 46, 4. L'octaétéride avait commencé avec la néoménie du 26 juillet, et le 1er Hécatombéon tomba le 28 juillet. Mais les vingt octaétérides donnent 1,980 lunaisons ou 58,470 jours 13 heures 38 minutes; 160 années juliennes, 58,440 jours; et 160 années tropiques, seulement 58,438 jours 18 heures 11 minutes; soit une différence de 31 à 32 jours!

Le vingt et unième cycle de cette série ne commençait donc plus le 28 juillet, mais le 27 août : il y avait un mois de trop, car 160 années solaires font à peu près 1,979 mois syno-

diques et non pas 1,980. C'est ce mois que Méton enleva, en supprimant le Scirophorion de l'archontie précédente de Charès, qui avait toujours eu douze mois. Le 27 août était déjà plus près de l'équinoxe d'automne que du solstice d'été, et l'astronome d'Athènes pouvait se consoler des reproches qu'il encourait pour avoir supprimé un mois, par la pensée d'avoir fidèlement interprété la pensée du grand législateur qui, selon Platon, devait placer le commencement de l'année après l'entrée du Soleil dans le signe du Cancer. Cette époque était trop éloignée du solstice pour Callippe qui, pour rapprocher son époque du jour le plus long, supprima lui aussi le Scirophorion de la dernière année du cycle de Méton.

Voici comment nous supposons que furent composées les première et neuvième octaétérides de Solon :

1er oct.	593	28 juillet.	19e octaét.	441	26 août.
	592	16 juillet.		440	14 août.
	591	6 juillet.		439	4 août.
	590	23 juillet.		438	23 août.
	589	12 juillet.		437	12 août.
	588	2 juillet.		436	31 juillet.
	587	21 juillet.		435	19 août.
	586	11 juillet.		434	9 août.
2e oct.	585	28 juillet.	Méton Cycle 11	433 (1)	[27 août].

(1) Dans cette année 433 (9568), la néoménie tomba le 26 juillet vers 3 heures $\frac{1}{2}$ du matin : donc le 1er Hécatombéon ne peut être compté qu'à partir du mardi 28 juillet. Le solstice d'été était arrivé le 27 juin vers 2 heures du soir; deux heures après environ tomba la néoménie du Thargélion dans le système octaétérique. Méton avait donc pu compter son cycle à partir de la néoménie qui coïncida avec le solstice d'été, mais alors il aurait dû réduire l'année Ol. 86, 3, à onze mois, ce qu'il ne pouvait pas oser. Callippe, plus tard, commença ses périodes avec le solstice d'été. En l'année 593 (9408), époque de Solon, la néoménie de juin, qui était arrivée dans l'après-midi du 26 juin, avait précédé le solstice, qui alors ne tomba que le 28 juin à 8 heures du matin, heure d'Athènes. M. Schulhoff, du Bureau des longitudes, a eu la bonté de faire les calculs pour les deux néoménies de 433 et de 330 : la première à — 432, 26 juillet, 3 heures et demie du matin; la seconde à — 329, 28 juin, deux heures du matin.

On voit par ce qui précède que Méton revenait soit à des dates primordiales, soit théoriques, soit employées dans l'usage populaire. Il n'y a aucune raison pour supposer que cette application pratique n'existât pas. Avant l'introduction du cycle de huit ans on se servait de la triétéride ou cycle de trois ans ou de 37 mois lunaires. On intercalait un mois après trois ans, qui font 1,095 jours 18 heures moins 33 minutes $\frac{1}{2}$, tandis que les 37 lunaisons ne se composent que de 1,092 jours 15 heures et 10 minutes environ. Les 3 jours 2 heures $\frac{1}{4}$ que la lune restait en arrière faisaient, après 10 triétérides, presque 31 jours, ce qui dépassait la lunaison de plus de deux lunes. Un oracle de Délos enjoint aux Athéniens d'intercaler un second Hécatombéon, ainsi que nous l'apprend une inscription publiée dans le recueil.

Cette injonction ne peut être expliquée que par l'emploi de la période triétérique : la conclusion est de celles qui s'imposent avec une rigueur inéluctable. Si le fragment du texte n'est pas assez antique pour pouvoir remonter aux temps antésoloniens, elle se réfère sûrement à un événement antérieur à l'octaétéride, qui, quelque imparfaite qu'elle fût, n'en était pas moins entrée dans l'usage ordinaire. Mais tous les faits venus à notre connaissance semblent démontrer que les systèmes une fois établis à Athènes y furent appliqués avec rigueur, et que le cycle de Méton ne fut à aucune époque remplacé par celui de l'octaétéride.

M. Auguste Mommsen, dans son remarquable ouvrage intitulé *Chronologie* (Leipzig, 1883), a rassemblé toutes les données fournies et par les auteurs et par les inscriptions. Ce travail volumineux, philologique avant tout, est très utile comme répertoire de renseignements laborieusement accumulés. Il s'occupe également de la donnée transmise par le scoliaste d'Aristophane (*Nuées*, v. 594) et qui place l'éclipse de lune de l'archontie de Stratoclès, au 9 octobre 425 avant J.-C., au

mois de Boédromion. Le savant auteur de l'*Héortologie*, ou « Connaissance des fêtes grecques », dit judicieusement que la pleine lune du Boédromion devait faire d'autant plus d'impression sur la population athénienne qu'elle coïncidait avec le commencement des grands mystères. Mais je regrette de ne pas pouvoir le suivre dans les conclusions qu'il tire de ce fait. M. Mommsen croit que les Athéniens à cette époque ne se servaient pas encore du cycle de Méton; car le calendrier qu'il propose place le commencement de l'année au 30 juin, tandis que le scoliaste nous force d'admettre que le premier Hécatombéon de l'an 425 tombait le 30 juillet. Or il résulte de cette date d'une façon inéluctable que la huitième année était embolime, comme c'est le cas dans tous les autres systèmes connus. M. Mommsen suppose que la neuvième, et non la huitième, était une année de treize mois dans le *parapegma* de Méton; vainement on en cherche la preuve. Nous retournons l'argument. Nous ne disons pas : puisque l'éclipse de lune de Stratoclès tombait dans le Pyanepsion, et que le scoliaste la place dans le Boédromion, les Athéniens ne se servaient pas encore du cycle de Méton, qui selon nous, met le treizième mois dans la neuvième année du cycle. Nous concluons ainsi : puisque l'éclipse mentionnée tomba dans le mois de Boédromion, le cycle de Méton admettait comme année embolime la huitième année, la fin de l'octaétéride. Nous soutenons un principe constant : une réforme du calendrier une fois décrétée est toujours appliquée immédiatement et rigoureusement. Deux calendriers *de même nature* n'existent simultanément nulle part. En dehors de leur calendrier musulman, les Turcs peuvent bien employer le calendrier grégorien pour ne pas payer leurs fonctionnaires une année en plus de trente-trois ans; pendant la Révolution, on a bien dû à contre-cœur se servir du calendrier grégorien à côté de la grotesque œuvre de Romme. Mais ce sont là des systèmes *hétérogènes*. Jamais

une réforme n'a toléré l'ancien système similaire : le calendrier grégorien a évincé partout le style ancien, comme d'autre part, les Russes, par contre, ne paient pas leurs coupons avant le treize du mois grégorien.

Le système de Méton *fut immédiatement appliqué en entier, et a définitivement abrogé l'emploi de l'octaétéride.*

V

Aucun auteur ancienne nous renseigne sur l'ordre des mois embolimes du cycle métonien, même le précieux petit livre de Geminus se tait sur ce point important, quoiqu'il fournisse des indications d'un autre ordre. Nous savons que Méton forma son cycle de la combinaison d'une *octaëteris* de 99 mois synodiques, 8 ans de 2,923 jours $\frac{1}{2}$, et d'une *hendécaëteris*[1] de 11 ans, 136 mois et 4,017 jours. L'octaétéride instituée par Solon avait succédé à une *trieteris* de 3 ans, 37 mois, qui sont de 3 jours 3 heures plus courts que 3 années juliennes. Mais comme 99 mois dépassent 8 années juliennes de plus de 1 jour et demi, la combinaison de deux octaétéris et d'une triétéris, ou celle d'une octaétéris et d'un hendécaétéris, se compensent en sorte que la différence de 235 lunaisons est plus courte de 1 heure et demie que 19 années juliennes, et plus longue de près de deux heures que 19 années tropiques. Méton forma une période de 6,940 jours, excédant de 235 lunaisons de 7 heures et demie, de sorte qu'en six périodes la lune était en arrière de près de deux jours. C'est alors que Callippe, en 330, réforma ce cycle en supprimant un jour dans 4 cycles ou 76 ans et ainsi la période de Callippe comptait 27,759 jours. Les anciens en étaient très satisfaits, et

(1) Le mot ne se trouve pas chez les auteurs grecs.

Geminus dit : *δοκεῖ δὲ μάλιστα πάντων ἡ αὐτὴ περίοδος τοῖς φαινομένοις συμφωνεῖν.* «Il semble que cette période convient le mieux, dans tous les cas, aux phénomènes.»

Mais cet astronome reconnaît hautement les progrès que Méton avait réalisés sur l'ancienne octaétéride, qu'il condamne dans des termes très sévères. Cette période, étant composée de deux triétérides et d'une de deux ans, avait pour années embolimes, 3, 6, 8; on pouvait former la période de 19 ans, ou en ajoutant la triétéride après la première ou après les deux octaétérides. Le dernier mode aurait donné 3, 6, 8, 11, 14, 16, 19. Méton se tient plus strictement à la réalité en insérant la période de trois ans entre les deux, en sorte que ce mode était : 3, 6, 8, 11, 14, 17, 19.

Ce mode d'intercalation des sept mois de la période de 19 ans, ou 235 mois, est encore celui des Juifs modernes. Il ne fut institué chez les Chaldéens qu'en 367 avant J.-C., et ainsi, nous le répétons, en cela Athènes a été l'inspiratrice de Babylone.

Le célèbre Petau avait raison quand il nous indiquait pour le calendrier attique l'ordre aujourd'hui suivi par le système moderne des Juifs, en usage depuis 364. Eux aussi s'étaient conformés à une coutume fixe, comme le concile de Nicée l'avait noté en 325, et l'avait fait mettre en vigueur en 342. Seulement le cycle pascal a accepté le cycle de Méton en le faisant commencer six ans plus tard, en sorte que l'on a :

Cycle juif :	3, 6, 8, 11, 14, 17, 19, 22, 25.
Cycle pascal :	2, 5, 8, 11, 13, 16, 19.

Callippe conserva l'ordre, ce que Geminus atteste expressément : *τῇ δὲ τάξει τῶν ἐμβολίμων ὁμοίως ἐχρήσατο*[1], il se serait servi du même arrangement des années embolimes.

[1] Cette expression doit s'entendre du fait que Callippe conserva la suite an-

VI

L'époque de la période de Callippe est le 29 juin 330 avant J.-C. Il serait immédiatement l'an 8 du même cycle de Méton,

cienne des intercalations métoniennes, en sorte que le schéma se forme ainsi :

Méton : 1, 2, III, 4, 5, VI, 7, VIII, 9, 10, XI, 12, 13, XIV,
Callippe : 12, 13, XIV, 15, 16, XVII, 18, XIX, 1, 2, III, 4, 5, VI,
Méton : 15, 16, XVII, 18, XIX.
Callippe : 7, 8, IX, 10, XI.

On voit qu'en effet la 17e année de Méton devint la 9e de Callippe. Les années de Philoclès (322) et de Léostratus (303) sont embolimes, tandis que celles de Céphisodorus (323) et de Phéréclès (304) ne le sont pas. Pour Philoclès, il y a une faute évidente. Le 2 Thargélion tombe sur la 9e prytanie d'Oenéis, jour 23, ce qui donne aux huit prytanies précédentes 38 jours à chacune et ensemble un jour de moins (*C. I. A.*, n° 186); mais au n° 188 on assimile ce dernier Thargélion (!) au 3[ ]^e^ jour de la 10e prytanie de la tribu Cécropis (non Érechthéis, car ΟΠΙΔΟΣ n'est pas ΘΗΙΔΟΣ mais [ΚΕΚΡ]ΟΠΙΔΟΣ). La faute est manifeste; s'il y a Thargélion dans le texte, il faut : Scirophorion dernier, égal à la 10e prytanie jour 39. Pour Phéréclès (304) on trouve 22 Gamélion égal à la 7e prytanie, jour 29, ce qui donnerait 4 prytanies de 28, 2 de 29, 2 de 30 et 4 de 31 jours. Au n° 260 *b* on voit le jour 21 de la 7e prytanie exprimé par le *second jour intercalaire* de Gamélion ou le 28e ἡμερολεγδὸν «compté par jours» ce qui donne également 2 prytanies à 28 jours, 4 à 29, 2 à 30 et 4 à 31 jours.

La grande difficulté est d'expliquer comment, avec le second jour intercalaire δευτέρᾳ ἐμβολίμῳ, on peut identifier le 28e du mois.

Quant aux années Anaxicratès (307) et Coroebus (306), années où l'on changea le nombre des dix tribus en douze, il y eut probablement par la même loi une interversion des embolimes : il est sûr que l'année de Coroebus (6e du cycle) ne fut pas embolime; quant à l'autre, le seul passage conservé est mutilé et ne décide rien.

Tout cela démontre que toute tentative de former des tables d'intercalation est chimérique. L'assimilation d'un seul jour intercalaire avec le 28e du mois prouve qu'on insérait un jour après le 26e; ainsi à Rome, le jour ajouté dans les années de 366 jours était le 24 février, *ante diem bis sextum kalendas Martias*, d'où le mot *bissextile*. Nous voyons aussi qu'il est souvent très difficile de décider pour les jours des prytanies le fait que l'année est embolime ou commune. Le plus grand astronome de l'antiquité, Hipparque, n'avait pas dédaigné d'écrire περὶ ἐμβολίμων μηνῶν καὶ ἡμερῶν, «sur les mois et les jours intercalaires», mais cet ouvrage, qui nous aurait éclairé sur cette épineuse question, est malheureusement perdu.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'année de la bataille de Gaugamèles. Callippe réduisit cette année à 12 mois, et, pour se rapprocher d'une manière rationnelle du solstice d'été il choisit la néoménie qui coïncidait presque complètement avec le commencement de l'été. La fixation de cette date ressort avec évidence d'un passage de l'*Almageste* (éd. Halma, p. 21 et 24); en dehors d'autres données tout aussi concluantes, Ptolémée raconte des observations fameuses de Timolcharis sur la fixation du point vernal, lesquelles conduisirent Hipparque à sa grande découverte de la précession des équinoxes. Ces observations commencèrent dans l'an 47 de la seconde période de Callippe, durèrent depuis le 29 Athyr de l'an 465 de Nabonassar jusqu'au (d'après le texte actuel) 7 Thoth de l'an 466, correspondant aux dates athéniennes du 8 Anthestérion et du 6 Pyanepsion, et aux 29 janvier et 7 novembre 283 avant J.-C. L'an 47 est l'an 9 du troisième cycle de la première période, et le premier Hécatombéon tomba le 30 juin ou le 1[er] juillet 284, ce qui nous conduit, dans tous les systèmes possibles, au 29 juin pour le commencement du cycle. L'autre date, celle du 6 Pyanepsion, a soulevé des discussions animées, et a été la cause de l'erreur du P. Petau qui persista à vouloir placer le Mæmactérion avant le Pyanepsion, qu'il est impossible de placer au mois de novembre. On ne peut pas changer Πυανεψιὼν en Μαιμακτηριὼν; mais il y a ici deux fautes au lieu d'une; les scribes ou les commentateurs si nombreux de Ptolémée ont mis Πυανεψιὼν au lieu de Ποσειδεὼν, et ont changé alors l'originaire ΦΑΩΦΙ en ΘΩΘ. L'intervalle n'est pas de 284 mais de 314 jours, depuis le cycle. C'est le seul moyen de sortir d'une difficulté qui avait déjà embarrassé Scaliger, et dont il ne croyait pouvoir s'affranchir que par l'hypothèse inadmissible d'un mois intercalé à la fin de l'année.

Quant à la 19[e] année, comme année embolime, elle repose sur une donnée précise, que M. Théodore Reinach m'a signalée

le premier : la mention du *second* Poseidéon dans l'archontie de Néæchmus, 320 avant J.-C. .Ol. 115, 1 [1]. Cette année est bien la 19e du cycle VI. En 320, c'était le cycle Callippe qui était en vigueur, et cette année est la onzième: nous avons donc ici un témoignage contemporain indiscutable de la mise en vigueur du calendrier réformé qui ne changea rien, selon l'assertion de Geminus, au mode d'intercalation existant. Le réformateur maintint la suite des années parabolimes comme si l'ancien cycle de Méton n'avait pas été changé, de sorte qu'à la place de l'an 17 se plaça l'an 9 de la nouvelle période. Les 940 lunaisons de la période Callippe répondaient exactement à 76 ans de 365 jours 1/4, ensemble 27,759 jours. En vérité, ce nombre de jours excède 940 mois synodiques de 5 heures 53 minutes, et 76 années tropiques de 14 heures 10 minutes.

Nous pouvons nous résumer ainsi:

1° L'époque de la réforme de Méton est le 28 juillet 433 avant J.-C., 9,568 sous l'archonte Apseudès;

[1] Le calcul de cette date est assez facile. Le 8 Anthestérion de l'an Ol. 124, 1, 284-283, 9,717-9,718 tombe le 29 Athyr de l'an 465 de Nabonassar, le 29 janvier 283 avant J.-C., 9,718. L'intervalle est de 576 mois synodiques, plus 8 jours, soit 17,017 jours 1/2. En déduisant 17,017 on arrivait à la veille, donc il ne faut déduire que 17,016 jours à partir de la date du 29 janvier julien 9,718, ou :

717 ans, dont 179 bissextiles, plus 29 jours.....	261,913 jours
En déduisant.....	17,016
	244,897

Ces 244,897 jours sont 670 ans, dont 167 bissextiles, plus un reliquat de 180 jours, c'est-à-dire le 29 juin de la 671e année, à savoir:

Le mercredi, 29 juin julien, 23 juin grégorien, ou 330 avant J.-C.-329, 9,671.

Le solstice d'été avait eu lieu le 27 juin, à 1 heure 20 minutes du matin, heure d'Athènes; il coïncidait donc presque entièrement avec la néoménie de l'époque. Il n'est pas superflu d'insister sur cette circonstance qui était certainement intentionnelle dans les vues du grand réformateur.

2° La période de Callippe commence le 29 juin 330[1] av. J.-C., 9,671. Les années embolimes des deux systèmes sont les mêmes, le cycle métonien précédant la période de Callippe de huit ans, sauf pour l'année 17 du cycle de Méton. Il y a :

Méton :	1, 2, III;	4, 5, VI;	7, VIII;	9, 10, XI;	12, 13, XIV;
Callippe :	12, 13, XIV;	15, 16, XVII;	18, XIX;	1, 2, III;	4, 5, VI;

Méton :	15, 16, XVII;	18, XIX.
Callippe :	7, VIII;	9, 10, XI.

Dans toutes les combinaisons, l'année pendant laquelle mourut Alexandre commence le 23 juin 324 et finit le 11 juin 328 inclusivement. Le premier Thargélion tomba donc le 14 avril, et le 28 de ce mois fut le vendredi 11 mai julien, 6 mai grégorien, 323 avant J.-C., — 322, 9,678.

L'an 7 du cycle babylonien qui, par hasard, coïncide avec le cycle de Callippe, sauf la différence d'une embolime, avait commencé le 14 avril 323 : le 11 mai correspond donc au 28 Nisan. Les considérations suivantes confirment cette identification du Thargélion avec le mois de Nisan.

Le Canon de Ptolémée et les tables astronomiques des Arsacides donnent ensemble, à Darius et à Alexandre, douze ans. L'année de la fin d'Alexandre est l'an 424 de Nabonassar, selon eux, et l'an 425, pendant lequel il mourut réellement, est complété par Philippe Aridée. Toutes les deux contestations partent du même principe : Alexandre ne vécut dans la première année attribuée à Aridée que pendant 28 jours, et l'on attribua toute l'année au prince, qui certainement ne gouverna pas immédiatement après la mort de son frère. Mais les contemporains ne pouvaient pas inscrire dans leurs documents le règne d'un prince qui n'était pas encore désigné, et ils dataient les actes de l'an *huit* d'Alexandre jusqu'au 28 Nisan,

[1] *Corpus inscriptionum Atticarum*, n° 191.

et ensuite de l'an *huit* d'Alexandre *après* Alexandre, dans l'interrègne qui suivit la mort du grand Macédonien. La fin de cette année civile jusqu'au Nisan prochain qui commençait l'an *un* de Philippe Aridée était exprimée par «l'an de l'avènement de Philippe». Dans le Canon de Ptolémée, on compte sept ans à ce roi quoiqu'il n'ait régné que six ans, jusqu'en 317, quand il fut assassiné par ordre d'Olympias, mère d'Alexandre. Les textes cunéiformes ne lui attribuent que six ans. Dans le Canon de Ptolémée, Alexandre II, le fils posthume d'Alexandre, né de Roxane, gouverne pendant douze ans. Mais ce malheureux enfant ne fut roi qu'en Macédoine, où l'infâme Cassandre le fit égorger avec sa mère. Après ce martyr de dix-sept ans, le Canon donne la liste des Ptolémées.

Les Chaldéens constatent, après les six ans d'Aridée, le règne effectif d'Antigone pendant six ans, jusqu'au 2 avril 311, 9,690, 1er Nisan de l'an 1 de l'ère des Séleucides.

La divergence entre les Chaldéens qui donnent cinq ans à Darius III Codomanus, et le Canon de Ptolémée qui ne lui en attribue que quatre, s'explique par l'origine égyptienne de cette liste. Le roi des Perses perdit en effet l'Égypte immédiatement après la bataille d'Issus, lorsque Alexandre, en 332, soumit l'Égypte et fonda Alexandrie.

Nous ne croyons donc pas que la date obtenue par nous puisse faire l'objet d'un doute[1].

[1] Les auteurs qu'a suivis M. Édouard Mahler fournissent pour l'année 324 et 323 les mêmes dates juliennes que nous avons indiquées. Nous ne pouvons pas accéder à son système qui est en désaccord avec les données historiques; mais nous devons aussi faire remarquer que la liste de 4230 commencements de mois, dont 148 font double emploi, pendant 330 ans, est très utile. Nous exprimons néanmoins le regret que M. Mahler n'ait pas répondu à nos critiques fondées, avec plus de bon sens et de bonne foi.

VII

Alexandre le Grand naquit sous l'archonte Epinès le 6 Hécatombæon, le mardi 23 juillet julien 356 avant J. C.

Il mourut le vendredi, 11 mai julien, 6 mai grégorien, 323 avant J. C. — 322, 9,678.

Nous avons été amenés, par l'examen qui se rattache aux nouvelles inscriptions du Musée britannique, à la discussion d'un sujet s'écartant en apparence de nos recherches primitives. Rarement dans la science, on peut élucider à fond une question sans toucher à une autre qui s'introduit soudain et s'impose impérieusement.

Mais, neuves ou redites, ces solutions se rattachent de nouveau à cette terre de Babylone, et éveillent ce charme ineffable par lequel la recherche d'un passé soixante fois séculaire fascine celui qui explore, loin de tout entourage humain, dans le silence du cimetière, ces ruines d'une civilisation avancée, au-dessus du tombeau d'une science aussi primitive que développée. Le calme du désert, qui s'étend aujourd'hui sur l'emplacement du palais splendide où expira Alexandre, rend plus lumineux ce souvenir du conquérant, unique dans l'histoire, qui n'a pas fait rétrograder la civilisation et qui a imposé comme tel son souvenir à l'Orient et à l'Occident. Revenu de ces lieux, on se sent encore, après avoir vieilli d'un demi-siècle, rajeuni par l'esprit de cet homme extraordinaire, qui termina sa grande carrière à l'âge de trente-trois ans et qui la continua pendant des siècles après sa mort.

APPENDICE.

LES CYCLES DE MÉTON.

Index des commencements des années civiles [1].

Cycle I.

ANNÉE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
1	86,4	433	28 juillet	Apseudès.
2	87,1	432	17	Pythodorus.
III	87,2	431	7	Euthydemus.
4	87,3	430	26	Apollodorus.
5	87,4	429	14	Epameinon.
VI	88,1	428	3	Diotimus.
7	88,2	427	22	Euclides.
VIII	88,3	426	12	Euthydemus.
9	88,4	425	30	Stratoclès [2].
10	89,1	424	19	Isarchus.
XI	89,2	423	8	Amynias.
12	89,3	422	28	Alcaeus.
13	89,4	421	16	Aristion.
XIV	90,1	420	5	Astyphilus.
15	90,2	419	24	Archias.
16	90,3	418	13	Antiphon.
XVII	90,4	417	2	Euphemus.
18	91,1	416	21	Aristomnestus.
XIX	91,2	415	10	Chabrias.

[1] Les dates sont celles du 1er Hécatombéon, et non pas celles de la neoménie astronomique. Les chiffres romains indiquent les années embolimes. Nous ne connaissons pas la répartition des 6940 jours du cycle métonien parmi les 19 années; il est donc très sage de se fier aux dates résultant des vraies syzygies qui d'ailleurs ne peuvent seulement différer d'un jour, et cela dans quelques cas seulement.

[2] C'est l'année de l'éclipse lunaire d'Aristophane, arrivée le 9 octobre, donc le 13 Boédromion.

Cycle II.

ANNÉE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
1	91,3	414	29 juillet	Pisander.
2	91,4	413	17	Cleocritus.
III	92,1	412	7	Callias.
4	92,2	411	26	Theopompus.
5	92,3	410	15	Glaucippus.
VI	92,4	409	3	Dioclès.
7	93,1	408	22	Eustémon.
VIII	93,2	407	12	Antigénès.
9	93,3	406	31	Callias.
10	93,4	405	19	Alexias.
XI	94,1	404	8	Pythodorus.
12	94,2	403	28	Euclides.
13	94,3	402	17	Micon.
XIV	94,4	401	5	Exaenetus.
15	95,1	400	24	Lachès.
16	95,2	399	13	Aristocratès.
XVII	95,3	398	3	Ithyclès.
18	95,4	397	21	Lysiadès.
XIX	96,1	396	10	Phormion.

Cycle III.

1	96,2	395	29 juillet	Diophantus.
2	96,3	394	17	Eubulidès.
III	96,4	393	7	Démostratus.
4	97,1	392	26	Philoclès.
5	97,2	391	15	Nicotelès.
VI	97,3	390	4	Démosthènes.
7	97,4	389	22	Antipater.
VIII	98,1	388	12	Pyrgion ou Pyrrhion.
9	98,2	387	31	Théodotus.
10	98,3	386	20	Mystichides.
XI	98,4	385	8	Dexithéus.
12	99,1	384	28	Diotrephès.

Cycle III (*suite*).

ANNÉE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
13	99,2	383	17 juillet	Phanostratus[1].
XIV	99,3	382	6	Evander[2].
15	99,4	381	24	Démophilus.
16	100,1	380	13	Pytheas.
XVII	100,2	379	3	Nicon.
18	100,3	378	22	Nausinicus.
XIX	100.4	377	10	Calleas (Callias).

Cycle IV.

1	101,1	376	29 juillet	Chariander.
2	101,2	375	18	Hippodamus.
III	101,3	374	8	Socratidès.
4	101,4	373	26	Aristæus.
5	102,1	372	15	Alcisthénès.
VI	102,2	371	4	Phrasiclidès.
7	102.3	370	23	Dysnicétus.
VIII	102,4	369	13	Lysistratus.
9	103,1	368	31	Nausigénès.
10	103,2	367	20	Polyzélus.
XI	103,3	366	9	Céphisodotus.
12	103,4	365	28	Chion.
13	104,1	364	17	Timocratès.
XIV	104,2	363	6	Chariclidès.
15	104,3	362	25	Molon.
16	104,4	361	13	Nicophémus.
XVII	105,1	360	3	Callidémidès.
18	105,2	359	22	Eucharistus.
XIX	105,3	358	10	

(1) Éclipse lunaire du 22 décembre, dans le mois de Poseidéon.
(2) Éclipse lunaire du 12 décembre, dans le premier Poseidéon.

Cycle V.

ANNÉE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
1	105,4	357	29 juillet	Agathoclès.
2	106,1	356	18	Epinès.
III	106,2	355	8	Callistratus.
4	106,3	354	27	Diotimus.
5	106,4	353	15	Eudémus.
VI	107,1	352	4	Aristodémus.
7	107,2	351	23	Thessalus.
VIII	107,3	350	13	Apollodorus.
9	107,4	349	31	Callimachus.
10	108,1	348	20	Théophilus.
XI	108,2	347	9	Thémistoclès.
12	108,3	346	26	Archias.
13	108,4	345	16	Eubulus.
XIV	109,1	344	6	Lysiscus.
15	109,2	343	25	Pythodorus.
16	109,3	342	14	Sosigénès.
XVII	109,4	341	3	Nicomachus.
18	110,1	340	22	Théophrastus.
XIX	110,2	339	11	Lysimachidès.

Cycle VI.

1	110,3	338	30 juillet	Charondas.
2	110,4	337	18	Phrynicus.
III	111,1	336	8	Pythodémus.
4	111,2	335	27	Evaenetus.
5	111,3	334	16	Ctésiclès.
VI	111,4	333	4	Nicocratès.
7	112,1	332	23	Nicérès.
8	112,2	331	13	Aristophanès [1].

(1) Fin de l'application du cycle primitif de Méton. Éclipse lunaire le 20 septembre, au mois de Boédromion.

Cycle VI. (*Suite.*)

MÉTON.	CALLIPPE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
9	1	112,3	330	29 juin	Aristophon[1].
10	2	112,4	329	18	Céphisophon.
XI	III	113,1	328	7	Euthycritus.
12	4	113,2	327	27	Chrémès.
13	5	113,3	326	15	Anticlès.
XIV	VI	113,4	325	3	Sosiclès.
15	7	114,1	324	23	Hégésias.
16	8	114,2	323	12	Céphisodorus.
XVII	IX	114,3	322	1	Philoclès.
18	11	114,4	321	19	Archippus.
19	12	115,1	320	9	Néaechmus.

Première période de Callippe de 76 ans ou 4 cycles de 19 ans.

ANNÉE.	1er CYCLE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
1	1	112,3	330	29 juin	Aristophon.
2	2	112,4	329	18	Céphisophon.
3	III	113,1	328	7	Euthycrithès.
4	4	113,2	327	26	Chrémès.
5	5	113,3	326	15	Anticlès.
6	VI	113,4	325	3	Sosiclès.
7	7	114,1	324	23	Hégésias.
8	8	114,2	323	12	Céphisodorus.
9	IX	114,3	322	1er	Philoclès.
10	10	114,4	321	19	Archippus.
11	XI	115,1	320	9	Néaechmus.
12	12	115,2	319	28	Apollodorus.
13	13	115,3	318	17	Phocion.
14	XIV	115,4	317	5	Démogénès.
15	15	116,1	316	24	Démocléidès.
16	16	116,2	315	14	Praxibulus.

[1] Première année de la période de Callippe.

Première période de Callippe. (Suite.)

ANNÉE.	2e CYCLE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
17	XVII	116,3	314	3 juin	Nicodorus.
18	18	116,4	313	21	Théophrastus.
19	XIX	117,1	312	10	Polémon.
20	1	117,2	311	29	Simonidès.
21	2	117,3	310	19	Hiéromnémon.
22	III	117,4	309	7	Démétrius Phaléнus.
23	4	118,1	308	25	Charinus.
24	V	118,2	307	15	Anaxicratès[1].
25	6	118,3	306	5	Coroebus.
26	7	118,4	305	23	Euxenippus (Xanthipus).
27	8	119,1	304	12	Phéréclès.
28	IX	119,2	303	1er	Léostratus.
29	10	119,3	302	20	Nicoclès.
30	XI	119,4	301	9	Calliarchus.
31	12	120,1	300	28	Hégémachus.
32	13	120,2	299	17	Euctémon.
33	XIV	120,3	298	7	Mnésidémus.
34	15	120,4	297	24	Antiphatès.
35	16	121,1	296	14	Nicias.
36	XVII	121,2	295	2	Nicostratus.
37	18	121,3	294	22	Olympiodorus.
38	XIX	121,4	293	10	Diphilus (Philippus).

ANNÉE.	3e CYCLE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
39	1	122,1	292	29 juin	
57	XIX	126,3	274	10	

ANNÉE.	4e CYCLE.	OLYMPIADE.	ANNÉE AVANT J.-C.		ARCHONTES D'ATHÈNES.
58	1	126,4	273	29 juin	
76	XIX	131,2	255	10	

(1) Cette année fut celle où les dix tribus de Clisthènes furent augmentées de deux nouvelles : il semble que l'année de Coroebus fut une année commune commençant exceptionnellement vers le 4 août.

M. Auguste Mommsen soutient que l'année d'Aristophon est une année embolime; je crois que cette opinion ne peut pas se soutenir. Il est d'abord invraisemblable que Callippe ait fait une année embolime de l'année de son époque; ensuite les deux textes très mutilés sur lesquels il s'appuie sont en flagrante contradiction l'un avec l'autre. Il est dit (*Corpus inscriptionum Atticarum,* II, n[os] 176 et 177) que sous l'archonte [Aristo]phon, dont le nom est fruste les deux fois, il y avait :

N° 176 : Thargélion 11 : Prytanie 9, jour 19.
N° 177 : Thargélion 14 : Prytanie 9, jour 3[2].

Il est évident que si le 11 du mois correspond au 19[e] jour de la prytanie, le 14 tombera sur le 22 et non sur le 32; mais ce qui précisément est assuré, ce sont les nombres 19, 30 plus une unité. D'après le n° 177, où du nombre 14 le 4 semble sûr, puis ἐπὶ δ qu'on lit δεκὰ, les lettres . . . φῶντος, il résulterait que cette année eut 13 mois : 11 mois plus 14 jours donneraient 338 jours, dont 32 en moins, faisant 306 jours, ou 8 prytanies à 38 et 2 à 39 jours, donc une année embolime de 383 jours. Mais, en tout cas, il ne s'agirait pas de l'année du n° 176, car le n° 176 s'oppose à ce calcul. Si le 14 Thargélion équivaut au 31[e] ou 32[e] jour de la 9[e] prytanie, le 19[e] jour ne peut être que le 1[er] ou le 2 du mois; et, du quantième du mois, il ne reste que E. . . HI dans lequel M. Mommsen a vu l'impossible ἑνδεκάτῃ, le 11[e]. Le calcul cependant fournirait le résultat suivant : $324 + 11 - 19 = 316$, 4 prytanies à 40 et 4 à 39, ou une année d'au moins 395 jours! Si l'on applique le nombre 11 à l'année commune, on aurait : $295 + 11 - 19 = 287$ prytanies à 36 et une à 35 jours, une autre de 357. Donc il n'y a pas ἑνδεκάτῃ, mais ἑ[6δόμ]ῃ sans ἱσταμένου. Cela donnerait pour une année embolime l'étrange résultat de $324 + 7 - 19 = 312$, ou une année d'au moins 388 jours. En admettant l'année commune nous observons le

résultat raisonnable de 295 + 7 − 19 = 283 pour une année régulière de 354 jours. Si, par conséquent, les deux textes proviennent de la même année de l'archonte. . .*phon,* il faut changer le 14 en 24, admettre au lieu de l'ordinaire ἕκτῃ φθίνοντος, et substituer à la brisure de la pierre, au lieu de ΕΠΙΔ[ΕΚΑ], ΕΠΕΙ[ΚΑΔΙ]. L'unité effacée de la trentième serait 6, et il y aurait :

7 Thargélion : Prytanie 9, jour 19.
24 Thargélion : Prytanie 9, jour 36.

Nous proposons cette lecture, malgré notre répugnance à changer les chiffres d'un texte.

Il est difficile d'admettre deux archontes différents pour les deux dates : la quatrième tribu, la Léontis, prend dans les deux documents le neuvième rang.

Nota. Le mode le plus commode de réduire les années des Olympiades en années chrétiennes est le suivant : Multiplier le nombre de l'Olympiade par 4, ajouter le nombre de l'année et déduire la somme de 781, on obtient alors l'année avant l'ère chrétienne. Ainsi Alexandre mourut dans l'Olympiade 114, an 1. Donc 781 − [(114 × 4) + 1] = 781 − 457 = 324. L'archontie d'Hegésias commença le 23 juin 324, 9,677 et dura jusqu'au 11 juin 323, 9,678. Alexandre était né le 6 Hécatombæon de l'archontie d'Epinès, Ol. 106, 1. Donc : 781 − [(106 × 4) + 1] = 781 − 425 = 356 avant J.-C., le 23 juillet. Il faut, bien entendu, tenir compte des mois.

NOTE SUR L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE D'AVIGNON,

PAR M. CLERC, CONSERVATEUR DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE MARSEILLE.

L'inscription phénicienne trouvée au mois de septembre dernier à Avignon, dans le quartier dit Champfleury, par M. Henri Menier, et communiquée à l'Académie par M. Ph. Berger dans la séance du 19 novembre suivant, a été acquise pour le Musée Borély, où elle figure sous le n° 3110 de l'inventaire manu-

scrit. Entre temps, elle a été publiée à peu près simultanément, d'après des estampages et une photographie, par M. Mayer Lambert dans le *Journal asiatique* de novembre-décembre 1897 (article suivi d'une note de M. Philippe Berger), et par M. l'abbé J. Méritan dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (1897, 4e livraison). Ce dernier article a été reproduit dans la *Revue biblique* (1er avril 1898), avec un fac-similé photographique de l'inscription. Enfin le même numéro des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* contient un rapport de M. H. Nicolas sur la nature du sol où la pierre a été trouvée.

Absolument étranger à l'épigraphie sémitique, je n'ai pas la prétention d'ajouter ou de modifier quoi que ce soit au déchiffrement du texte. Mais j'ai recueilli, sur les lieux et ici, depuis que la pierre est entrée au Musée, certains détails qui, s'ils n'élucident pas entièrement le difficile problème de la provenance du monument, peuvent du moins servir à le délimiter nettement.

Et d'abord, il me faut bien dire un mot d'une question un peu délicate. La trouvaille n'a pas eu d'autre témoin que M. Menier lui-même; or M. Menier a fait partie, comme soldat, du corps expéditionnaire de Tunisie en 1881. On pouvait donc se demander s'il n'avait pas rapporté la pierre de Tunisie à Avignon; c'est ce qui est arrivé, à n'en pas douter, pour l'ex-voto de Tanit encastré dans une maison de la rue de la Masse, rapporté dans des conditions analogues par un ancien officier de l'armée d'Afrique. Je crois qu'il faut résolument écarter cette hypothèse. La bonne foi de M. Menier, que j'ai interrogé longuement et qui n'a nullement cherché à me dissimuler son séjour en Tunisie en 1881, m'a paru entière. De plus, outre qu'il serait bizarre qu'il eût attendu seize ans pour tirer parti de sa trouvaille, il est certain qu'au début il n'était nullement fixé, ni sur la nature, ni sur la valeur possible de l'objet.

D'autre part, l'origine africaine de la pierre ne fait plus de

doute. Sur ma demande, mon collègue M. Vasseur, professeur de géologie à l'Université, a bien voulu en analyser un fragment. Or cette pierre, que l'on avait d'abord prise pour du marbre noir, est en réalité un calcaire schisteux, provenant de terrains secondaires. Ce calcaire particulier existe bien dans certaines régions du midi de la France, notamment dans le département de l'Hérault et dans les Alpes, mais il fait totalement défaut dans toute la Provence. Par contre, il est extrêmement fréquent en Algérie et en Tunisie; on peut donc considérer comme démontré que la pierre a été gravée en Afrique.

La question se pose alors en ces termes : la pierre a-t-elle été apportée à Avignon dans l'antiquité, par un bateau phénicien? ou l'a-t-elle été beaucoup plus tard, par un bateau quelconque qui l'aurait embarquée comme lest, puis jetée à son point d'arrivée?

Nous avons de bonnes raisons, à Marseille, pour être circonspects en pareille matière. Une des statues égyptiennes du Musée Borély (n° 6 du catalogue Maspero) a été trouvée dans un coin du vieil arsenal; une autre (*ibid.*, n° 7), enfouie dans le château de Vents. Enfin une inscription arabe, datée de 1187, a été trouvée en 1845 dans les fouilles faites au quartier dit du «Petit-Camas», fort loin de la mer (*Revue archéologique*, 1845, t. II, p. 843); et il paraît bien que déjà elle avait été déterrée une première fois au XVIIe siècle, puis reperdue, d'après un passage de Ruffi, le vieil historien local (*Histoire de Marseille*, t. II, p. 316).

Ici, j'estime qu'il faut tenir grand compte de l'étude du terrain où a eu lieu la découverte. Cette étude a été faite avec autant de soin que de compétence par M. H. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées à Avignon, et bien connu par ses travaux sur la géologie et la préhistoire de la région. M. Nicolas a fait un trou de sonde à quelques mètres seulement de l'endroit où a été trouvée la pierre, et l'a poussé jusqu'à

4 mètres de profondeur, la pierre ayant été trouvée à plus de 3 mètres. Il a constaté que ce terrain se composait, en dessous du sol actuellement cultivé, de quatre couches absolument intactes et n'ayant jamais été remuées. Tous ces dépôts sont de nature sédimentaire, mais fluviatile et non marine. Or le Rhône n'est éloigné que de 500 à 600 mètres : c'est donc lui qui a formé ces couches: on sait assez que le lit du Rhône a subi, même dans la période moderne, des changements d'une bien autre importance que celui-là.

M. Nicolas conclut très judicieusement que la pierre trouvée à environ 3 m. 45 de profondeur, c'est-à-dire *dans la quatrième couche*, n'a pu y être introduite après la formation des couches supérieures; que, d'autre part, elle n'est pas restée exposée longtemps à l'usure du fleuve, en son état presque parfait de conservation; enfin qu'elle n'a pas dû être amenée de bien loin par le courant, ses arêtes étant à peine émoussées.

Quant aux traces de plâtre, dont parle M. Perdrizet, et qui prouveraient que l'inscription avait été encastrée dans une construction quelconque, elles n'étaient plus apparentes quand je l'ai vue, quelques semaines après la découverte; et M. Nicolas ne paraît pas non plus les avoir remarquées.

Le fait que la pierre a été recouverte de trois couches nouvelles de sables du Rhône est d'importance capitale, puisqu'il exclut la possibilité que la pierre ait été jetée là à une époque récente. Malheureusement nous sommes hors d'état de déterminer le temps qui s'est écoulé depuis la formation des couches supérieures de ce terrain. M. Nicolas se borne à dire «qu'il faudrait remonter bien loin dans le passé de notre histoire locale pour fixer le moment où le Rhône passait dans ce quartier de Champfleury».

Et alors nous nous trouvons en présence de deux nouvelles hypothèses, entre lesquelles il est impossible de décider. La pierre peut avoir été jetée dans le fleuve au temps où il pas-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sait encore là et où la quatrième couche actuelle formait le fond de son lit; ou bien elle peut avoir été encastrée dans une construction quelconque, à dessein ou par hasard, plus tard, pendant une période de retrait du Rhône, puis couverte par le retour des eaux, lors de la formation de la troisième couche[1].

La première hypothèse serait la plus vraisemblable s'il était certain que M. Menier, comme il me l'a dit lui-même, eût trouvé avec la pierre des fragments de bois qui lui parurent être du chêne, et quelques fragments de poteries sans couverte. On pourrait admettre qu'une barque phénicienne remontant le Rhône se soit engravée, et qu'on l'ait allégée en jetant du lest, ou même qu'on l'ait abandonnée. Malheureusement les débris dont parle M. Menier n'ont pas été conservés, et de plus, rien ne prouve qu'ils aient été réellement trouvés avec la pierre, c'est-à-dire à la même profondeur et dans la même couche.

Dans tous les cas, nous sommes maintenant fixés sur deux points : la pierre a bien été apportée d'Afrique, mais elle l'a été à une époque fort reculée. Maintenant a-t-elle été embarquée par hasard et comme lest à bord d'un bateau phénicien, et déchargée sur le rivage? ou a-t-elle été gravée et expédiée exprès pour être encastrée dans le tombeau d'une prêtresse phénicienne morte à Avignon? La question reste toujours insoluble jusqu'à nouvel ordre.

On sait que les mêmes doutes ont déjà été exprimés à propos de l'inscription phénicienne trouvée à Marseille, et que tout d'abord on a été tenté d'attribuer au hasard sa présence près de l'emplacement de la cathédrale actuelle. Cette opinion ne peut plus se soutenir aujourd'hui, après les recherches si

[1] Il est exact, comme l'écrit M. Mayer Lambert d'après M. le rabbin Bauer, que dans ce quartier se trouvait l'ancien cimetière des Juifs; mais je ne pense pas qu'il faille rien conclure de cette coïncidence : ce serait un cas de *survivance sémitique* bien extraordinaire.

précises et si probantes de M. Blancard, et les savants éditeurs du *Corpus inscriptionum Semiticarum* (t. I, p. 222) n'hésitent pas à déclarer qu'il faut y renoncer.

Aujourd'hui que nous sommes en possession d'un second texte, d'un intérêt moindre assurément, mais grand encore, vu la sécheresse et le laconisme ordinaire des inscriptions phéniciennes, l'hypothèse paraît plus insoutenable encore; ce serait un hasard étonnant que celui qui aurait fait apporter, puis découvrir en Gaule, deux textes phéniciens seulement, et tous deux d'une telle importance.

Il serait très intéressant de pouvoir fixer la date respective de ces deux documents. S'il était prouvé qu'ils sont à peu près contemporains, l'hypothèse d'un établissement des Phéniciens à Marseille en prendrait une grande force. Je dois dire à ce propos qu'il m'a paru, en rapprochant les deux textes originaux, que les caractères (surtout si l'on tient compte de ce que ceux de l'inscription de Marseille sont sensiblement plus grands) offraient une très grande ressemblance. Mais ce n'est évidemment là qu'une impression toute personnelle, qui ne peut aller à l'encontre de l'opinion des savants compétents. Or les éditeurs du *Corpus inscriptionum Semiticarum* fixent comme date de l'inscription de Marseille le IVe siècle avant notre ère, ou, peut-être le Ve; pour l'inscription d'Avignon, M. Méritan parle, d'une façon un peu vague, de la période comprise entre 400 et 116, et M. Philippe Berger du IIIe ou du IIe siècle. Il se serait donc écoulé, entre le moment où les deux documents ont été gravés, un laps de temps considérable, et il devient plus difficile de rattacher l'inscription d'Avignon à celle de Marseille, à moins d'admettre que cet établissement phénicien ait duré fort longtemps.

Sur cette présence des Phéniciens à Marseille, on vient d'émettre une nouvelle hypothèse, qui ne manque pas d'ingéniosité, mais qui paraîtra sans doute fort aventurée et fondée

sur une base fragile : à savoir, que les Carthaginois auraient conquis Marseille et en auraient expulsé les Phocéens, de 535 à 480, depuis la bataille d'Alalia jusqu'à celle d'Himère (Castanier, *Origines historiques de Marseille et de la Provence,* 1896, p. 250 et suiv.).

Le système repose uniquement sur un texte d'Antiochus de Syracuse (dans Strabon), dont l'auteur tire une conséquence qu'il ne comporte nullement, et sur l'hypothèse que l'inscription phénicienne de Marseille daterait du dernier quart du ve siècle, ce qui est loin d'être démontré. Si l'on admet au contraire qu'elle n'est que du IVe siècle, et que celle d'Avignon est postérieure, du IIIe ou du IIe siècle, l'hypothèse après tout la plus simple apparaît comme la plus probable : à savoir qu'après la bataille d'Himère, qui, sans anéantir la puissance carthaginoise, assura définitivement l'existence des colonies grecques de la Méditerranée occidentale, l'état de guerre cessa peu à peu entre Carthage et Marseille; que des relations commerciales s'établirent entre les deux cités, et qu'il y eut à Marseille une petite colonie de marchands phéniciens, comme il y avait à Athènes, vers le même temps, des colonies d'Égyptiens et de Phéniciens de Sidon et de Kittion. C'est ce que je me propose d'ailleurs d'établir dans un prochain ouvrage relatif à l'histoire de Marseille dans l'antiquité.

Nota. — M. Vasseur, qui, depuis la rédaction de cette note, a examiné la pierre même, déclare qu'il faut décidément exclure comme lieu de provenance possible le département de l'Hérault, dont les calcaires schisteux noirs offrent un aspect veiné sensiblement différent.

De plus, il a constaté, au fond des cassures de la pierre, des traces de sables d'alluvion, ce qui concorde parfaitement avec les observations de M. Nicolas. Il est probable que ce sont ces traces que M. Perdrizet a prises pour des traces de plâtre.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Société des antiquaires de la Picardie (fondation E. Soyez). *La Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Amiens*, avec un album (Paris, 1898, in-8°) :

Procès entre les chanoines et les prébendiers du chapitre de Langres en 1633, par M. Alphonse Roserot (Langres, 1898, in-8° : n° 9 des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*) ;

Congrès archéologique de France, LXIe session : *Séances tenues à Saintes et à La Rochelle en 1894, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments* ; LXIIe session : *Séances générales tenues à Clermont-Ferrand, en 1895*, par la même société (Paris et Caen, 1896 et 1897, 2 vol. in-8°) ;

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par M. René Kerviler. Livre Ier : *Les Bretons*, 28e fascicule (Rennes, 1898, in-8°) ;

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, tome XI, année 1897 (Angers, 1898, in-8°) ;

Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year ending june 30, 1895. *Report of the U. S. National Museum* (Washington, 1897, in-8°) ;

The Weak and geminative verbs in hebrew, by Abû Zakariyyâ Yaḥyâ ibn Dâwud of Fez, known as Ḥayyûg, the Arabic text now published for the first time, by Morris Iastrow (Leyde, 1897, in-8°) ;

Lettres inédites de Jean Devillers, d'Épernay, chirurgien major de l'armée française au siège de Philippsbourg (1734), avec une introduction, par M. Armand Bourgeois (Reims, 1898, in-8°) ;

Prosopographia imperii romani saec. I, II, III. Pars III, consilio et auctoritate Academiæ scientiarum regiæ Borussicæ, ediderunt Paulus de Rohden et Hermanus Dessau (Berlin, 1898, in-8°) ;

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung, tome XXIII, fasc. I (Athènes, 1898, in-8°).

M. Müntz offre une notice qu'il a publiée sur *L'École des beaux-arts*, souvenir de la visite du 18 avril 1898 faite à cette école par la Société artistique des Amateurs (Paris, 1898, in-8°).

M. A. de Boislisle fait hommage à l'Académie, en son nom et au nom de M. P. de Brotonne, d'un volume intitulé : *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces (1708-1715)*, publiée par ordre du Ministre des finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, et M. P. de Brotonne, ancien élève de l'École polytechnique (Paris, 1897, in-4°).

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *The first Paris press, an account of the books printed for G. Fichet and J. Heynlin in the Sorbonne, 1470-1472*, by A. Claudin (London, 1898, in-4°).

« L'histoire des origines de l'imprimerie parisienne et de celle du premier atelier installé à la Sorbonne pouvait sembler épuisée après les recherches de M. Philippe publiées en 1885. M. Claudin a cependant réussi à renouveler le sujet en signalant des livres qui avaient échappé à ses devanciers et en déterminant d'une manière absolue ou relative la date de chacun des 32 ouvrages qu'on doit attribuer à l'atelier de la Sorbonne, et qui furent exécutés depuis 1470 jusqu'en 1473.

« Le travail de M. Claudin se distingue par la minutie des descriptions et par le soin que l'auteur a mis à examiner les différents exemplaires, ce qui lui a permis de recueillir des données parfois très importantes pour l'histoire des imprimeurs et pour celle de leurs protecteurs, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre. C'est ainsi que, dans un exemplaire du *Speculum vitæ humanæ*, conservé au Musée britannique, il a rencontré trois lettres de dédicace, jusqu'ici inconnues, adressées à Robert d'Estouteville, à Jean, duc de Bourbon, et à Louis XI qui, toutes les trois, sont du plus haut intérêt. La deuxième nous apprend que l'atelier de la Sorbonne fut honoré de la visite du duc de Bourbon, et la troisième prouve que le roi Louis XI se montra très favorable à l'introduction de l'imprimerie dans la capitale de ses États.

M. Claudin adresse en même temps à l'Académie deux opuscules se rattachant à ses études sur l'histoire de la vieille typographie française :

1° *Les origines de l'imprimerie en France. Premiers essais à Avignon en 1444* (Paris, 1898, in-8°; extrait du *Bulletin du bibliophile*);

2° *Les origines et les débuts de l'imprimerie à Poitiers* (Paris, 1898, in-8°; extrait du même recueil).

« Le premier a pour objet de déterminer le caractère et la portée des essais d'impression qui furent faits à Avignon en 1444 par Procope Waldfoghel. Le second est une addition à la monographie des premiers

livres imprimés à Poitiers, monographie très considérable, à laquelle l'Académie a décerné, l'an dernier, l'un des prix de la fondation Brunet. M. Claudin y fait connaître deux impressions poitevines non décrites jusqu'à ces derniers temps.»

M. Berger présente, de la part de M. le Dr Paul Haupt, professeur de langues sémitiques à Baltimore, les trois premiers volumes de sa traduction polychrôme de la Bible en anglais (*The polychrome Bible*, London, 1898, 3 vol. gr. in-8°).

«On y trouvera l'application à nos traductions modernes du principe nouveau que M. Haupt a fait prévaloir pour la publication scientifique des textes bibliques, et qui consiste à colorer de teintes différentes les différentes sources dont ces livres sont formés. Fr. Lenormant avait déjà fait quelque chose d'analogue en marquant la différence des sources par des caractères typographiques différents; mais c'est Ernest Renan le premier qui a eu l'idée d'adopter pour chaque source une couleur spéciale. M. Haupt a fait passer cette idée dans la pratique, en remplaçant l'emploi d'encres de couleurs différentes, qui aurait été trop coûteux, par des teintes plates étendues par-dessus l'impression.

«L'édition hébraïque de l'Ancien Testament, confiée par M. Haupt aux savants les plus compétents en ces matières, est une œuvre scientifique considérable. M. Haupt en a offert, l'année dernière, un exemplaire de luxe à M. le Président de la République. La traduction anglaise, sans avoir la même portée scientifique, rendra un réel service, en distinguant des morceaux d'origine diverse confondus jusqu'à présent, et en permettant ainsi d'embrasser d'un seul coup d'œil les résultats de la critique biblique.

«Il est à souhaiter que nous soyons bientôt en possession d'une traduction française faite d'après les mêmes principes.»

SÉANCE DU 17 JUIN.

M. le Président de la Société centrale des architectes français écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que la grande médaille d'argent de la Société sera remise à M. Émile Bertaux, pendant le Congrès des architectes français, à la distribution

solennelle des récompenses qui aura lieu sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. le capitaine Godfrey, commissaire adjoint au Cachemire, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, dit qu'il est très heureux de l'intérêt que l'Académie a attaché aux manuscrits qu'il lui a envoyés et qu'il est très honoré des remerciements qu'elle lui a adressés à ce sujet.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert sur le concours de cette année.

La séance étant redevenue publique, M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, fait une communication sur une œuvre inédite de la fin du XIIe siècle, le *Liber de vera philosophia.*

A plusieurs reprises au XIIe siècle, des théologiens de grand renom, en exposant le dogme de la Trinité, insistèrent sur la distinction des personnes au point d'amoindrir la notion de l'unité divine; telle fut notamment la tendance du célèbre évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée. A la fin du même siècle, un voyant à l'imagination exaltée, Joachim de Flore, s'avisa de décomposer l'histoire religieuse de l'humanité en trois âges dont chacun aurait été soumis à l'action distincte de l'une des trois personnes divines : l'âge du Père, commençant à la Création; l'âge du Fils, s'ouvrant définitivement à la Rédemption, et l'âge de l'Esprit-Saint, dont l'avènement était attendu pour le début du XIIIe siècle. Gilbert séparait les trois personnes dans le dogme; Joachim les divisait dans l'histoire.

On pouvait soupçonner qu'un lien unissait la conception du théologien et celle du voyant; mais ce lien ne se manifestait pas nettement. Or il existe une œuvre théologique inédite de la fin du XIIe siècle (conservée à la Bibliothèque publique de Grenoble dans un manuscrit provenant de la Grande-Chartreuse)[1] qui est

[1] Manuscrit 290 du Catalogue imprimé dans le tome VII du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France.*

directement inspirée par l'enseignement de Gilbert de la Porrée; cette œuvre porte le titre de *Liber de vera philosophia* [1]. Jusqu'à présent, cet ouvrage, d'ailleurs fort peu connu, n'avait été attribué à aucun auteur. Il ne semble nullement téméraire de le considérer comme un écrit de Joachim de Flore.

A première vue, cette attribution n'offre rien d'invraisemblable. En effet, d'une part l'abbé de Flore a composé ses ouvrages dans le dernier quart du XII[e] siècle : c'est précisément l'époque à laquelle fut rédigé le *Liber de vera philosophia*. D'autre part, Joachim était sympathique au système de Gilbert de la Porrée en même temps qu'hostile à l'enseignement de Pierre Lombard; or ce double caractère apparaît clairement dans le *Liber de vera philosophia*.

L'étude attentive de cet ouvrage fournit des arguments plus concluants à l'appui de l'opinion qui en fait l'œuvre de Joachim de Flore. Ces arguments se déduisent d'abord de la comparaison des doctrines théologiques du *Liber de vera philosophia* avec celles qui se dégagent des écrits exégétiques de Joachim (*Commentaires sur l'Apocalypse*, *Concorde des deux Testaments*, *Psalterium decem chordarum*), aussi bien que des renseignements que nous possédons sur son traité *De unitate Trinitatis*, condamné en 1215 par Innocent III et depuis longtemps perdu. De part et d'autre, ce sont les mêmes critiques adressées à Pierre Lombard; c'est la même manière d'entendre et d'exposer le mystère de la Trinité; ce sont les mêmes comparaisons, très caractéristiques et d'ailleurs peu orthodoxes, employées pour l'expliquer; c'est la même préoccupation de placer en première ligne la pluralité des personnes pour arriver ensuite à l'unité divine. Ces constatations, et d'autres qui pourraient y être ajoutées, montrent qu'entre les ouvrages de Joachim de Flore et le *Liber de vera philosophia*, se reconnaît un air de famille nettement caractérisé.

Si maintenant on se demande quelles indications fournit le *Liber de vera philosophia* sur la personne de son auteur, on se con-

(1) Sur cet ouvrage, voir Paul Fournier, *Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLVII (1886), p. 394-417.

vaine sans peine que cet écrit est l'œuvre d'un personnage d'une foi profonde, quoique mal éclairée, d'une verve féconde et entraînante, d'un zèle que les obstacles ne découragent point; il possédait des connaissances étendues, et cependant s'arrêtait parfois à d'invraisemblables puérilités. Il avait voyagé en Terre Sainte; il savait le grec. Non seulement il s'occupe avec insistance de ce que pensent les Grecs, mais encore il s'inspire de leurs conceptions théologiques et combat leurs doctrines sur les points sur lesquels ils sont en désaccord avec Rome; évidemment il songe toujours aux moyens de réaliser l'union entre les deux Églises. Tous ces traits conviennent admirablement à Joachim de Flore, moine à l'âme passionnée, au zèle à la fois infatigable et inquiet, à l'esprit plus original que sûr et pénétrant. Né en Calabre, c'est-à-dire en un pays qui contenait de très nombreux fidèles du rite grec, il y passa une partie de sa vie; nous savons d'ailleurs qu'il fit un long séjour en Orient. Plus que personne il s'intéressa au sort de l'Église grecque, et s'efforça d'apaiser les querelles qui la séparaient des Latins. Par l'éducation, par le caractère, par les aspirations, par les incidents de sa vie, par le style lui-même, Joachim de Flore présente une ressemblance frappante avec l'auteur du *Liber de vera philosophia*.

On ne peut qu'indiquer ici ces deux séries d'arguments qui toutes deux conduisent à la même conclusion : Joachim de Flore est très vraisemblablement l'auteur du *Liber de vera philosophia*. La place manque pour montrer comment il est possible d'écarter les quelques objections au moyen desquelles on serait tenté de la combattre.

Si cette conclusion est exacte, elle explique d'une façon satisfaisante le développement de certaines idées au moyen âge. Pour lutter contre le sabellianisme d'Abélard, qui, en exagérant l'idée d'unité, laissait dans l'ombre la Trinité, Gilbert de la Porrée avait accentué la distinction des personnes divines au risque de tomber dans un trithéisme quelque peu atténué. Sous l'influence de saint Bernard, cette doctrine fut réprouvée par le pape Eugène III à la suite du concile tenu à Reims, en 1148. Toutefois un groupe de partisans lui demeura fidèle; à

ce groupe appartenait Joachim de Flore qui, à l'encontre de Pierre Lombard et des théologiens contemporains, entreprit de relever l'enseignement de Gilbert. Là ne se borna pas son ambition; entraîné par son imagination, Joachim sortit du domaine de la théologie pure, afin de montrer, conformément à ces doctrines, l'action distincte de chacune des personnes divines dans l'histoire de l'humanité. «C'était là, dit-il en un passage trop peu remarqué de son Introduction à l'Apocalypse (édition de 1527, fol. 13), une question que les Sabelliens (c'est-à-dire tous ceux qui combattaient sa manière de voir) lui faisaient un reproche d'aborder, fort peu enclins qu'ils étaient à admettre cette action séparée qui leur semblait une scission de la Divinité.» Insensible à ces critiques, l'abbé de Flore n'hésita pas à distinguer les trois périodes du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Tel fut le thème sur lequel devaient travailler pendant plusieurs siècles des âmes ardentes autant qu'inquiètes, impatientes des désordres et des abus dont l'Église était affligée, éprises d'un idéal de perfection dont elles espéraient la réalisation d'un prochain avènement de l'Esprit divin : ainsi les Joachimites du XIIIe siècle, les Spirituels, les Fraticelles et leurs nombreux continuateurs, jusqu'à ce fameux ermite de Calabre, Télesphore de Cosenza, qui semble avoir voulu reprendre à la fin du XIVe siècle les traditions de son compatriote, l'abbé de Flore. Tout ce mouvement, dont on ne saurait méconnaître l'importance dans l'histoire des idées, trouva sa formule quand Joachim crut pouvoir appliquer au développement religieux de l'humanité les théories qu'il avait auparavant consignées dans des ouvrages purement théologiques. Telle est la conclusion dernière qui semble se dégager des études suggérées par le *Liber de vera philosophia*.

M. OPPERT continue sa communication relative aux dates du règne d'Alexandre. Il expose à ce sujet, pour prouver les dates fixées par lui, des données sur le calendrier babylonien, datant de 367 avant J.-C., sur celui des Macédoniens et sur celui d'Athènes. Ayant examiné de nouveau toutes les données relatives au cycle de Méton, il en rétablit la véritable époque : mardi, 28 juillet 433

avant J.-C. Ce cycle a toujours été rigoureusement appliqué jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par celui de Callippe, et cela contre l'avis souvent exprimé, à l'exclusion de tout autre système; il maintient en principe que, lorsque en vertu d'une loi de l'État un calendrier a été remplacé par un autre *de même nature*, le système ancien a été toujours aboli et n'a jamais été employé cumulativement avec le système nouveau.

LIVRES OFFERTS.

M. G. Perrot offre à l'Académie les livraisons 366 à 375 de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* qu'il publie avec la collaboration de M. Ch. Chipiez (Paris, 1898, in-8°).

Sont encore offerts :

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes, tome IV, par M. L. Gilliodts Van Severen (Bruxelles, 1897, in-4°);

Annibal dans les Alpes, par M. G. Chappuis (Grenoble, 1897, in-8°; extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*).

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille adresse à l'Académie les fascicules I à VI de la 5e série de ses *Mémoires* : I. *Fêtes et marches historiques en Belgique et dans le nord de la France*, par Mgr Dehaisnes; — II. *Une émeute à Avesnes en 1413*, par M. Jules Finot; — III. *Poésies*, par M. Jules Peroche; — IV. *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie (région de Dougga)*, par le Dr Carton; — V. *L'artillerie bourguignonne à la bataille de Montlhéry*, par M. Jules Finot; — VI. *Recherches sur la faune des eaux douces des Açores*, par M. Théod. Barrois (Lille, 1895 et 1896, 6 vol. in-8°).

SÉANCE DU 24 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts informe le Secrétaire perpétuel que la première campagne des fouilles entreprises par M. de Morgan, en Perse, vient de se terminer et qu'elle a donné d'importants résultats; il les communiquera à l'Académie aussitôt que l'intérêt même de la mission le lui permettra.

Est adressé au Concours des Antiquités de la France :

L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, notice historique et archéologique, depuis leurs origines jusqu'à leur destruction, avec de nombreuses illustrations, par M. Ch. Givelet (Reims, 1897, in-4°).

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le Président annonce que la Commission du prix Gobert propose de décerner le premier prix au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de feu M. Frédéric Godefroy, et le second prix à l'ouvrage de M. Léon-G. Pélissier, intitulé *Louis XII et Ludovic Sforza*.

Il est procédé au scrutin sur le premier prix.

Il y a 39 votants; majorité, 19.

Au premier tour de scrutin, M. Godefroy obtient 33 suffrages; M. Delaville Le Roulx, 1. Il y a 5 bulletins blancs.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de feu M. Fr. Godefroy.

Il est ensuite procédé au scrutin sur le second prix.

Il y a 28 votants; majorité, 15. M. Pélissier obtient 27 suffrages, M. Delaville Le Roulx, 1.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Léon-G. Pélissier pour son ouvrage intitulé *Louis XII et Ludovic Sforza*.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de son confrère M. de Boislisle, les quatre publications suivantes :

1° *La rébellion d'Hesdin, Fargues et le premier président Lamoignon, 1658-1668* (Paris, 1897, in-8°):

2° *Un recueil inédit de portraits et caractères, 1703* (Musée britannique, ms. addit. 29507) (Paris, 1897, in-8°; extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* tome XXXIII, année 1896);

3° *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas, 1742-1747,* publiées d'après les originaux; *Préface* (Paris, 1898, in-8°; publication de la Société de l'histoire de Paris);

4° *Les aventures du marquis de Langalerie, 1661-1717* (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue historique*).

M. Hamy présente à l'Académie, au nom de M. le duc de Loubat, l'ouvrage suivant :

Il manoscritto messicano Borgiano del Museo etnografico della S. Congregazione di Propaganda fide, riprodotto in fotocromografia, a spese di S. E. il duca di Loubat, a cura della Biblioteca Vaticana (Roma, 1898, in-4°).

«Il n'est rien de plus connu, parmi les américanistes, que le célèbre manuscrit mexicain déposé depuis 1814 dans le Musée ethnographique de la Propagande à Rome. Le *Codex Borgia,* ainsi qu'on l'appelle habituellement du nom de son dernier propriétaire, le cardinal Stefano Borgia, qui l'avait acquis de la famille Giustiniani, est une longue bande de peau de cerf de 10 mètres de long sur 0 m. 27 de haut, composée de quatorze pièces de différentes longueurs, collées ensemble et recouvertes d'une préparation blanchâtre. Il est replié en trente-neuf parties égales et forme ainsi un volume à peu près carré.

«Les hiéroglyphes, dont l'ensemble compose une sorte de rituel, sont peints grossièrement de couleurs criardes sur les deux faces de chaque pli et se suivent de droite à gauche, de la page 1 à la page 76. Des brûlures qui ont entamé les deux premiers feuillets ont fait croire que ce monument de la superstition des anciens Nahuatls avait été sauvé jadis du bûcher allumé par une main fanatique.

«Dès la fin du dernier siècle, un jésuite d'origine mexicaine, le P. Lino Fabrega, avait longuement commenté le *Codex Borgia;* mais ce travail,

conservé dans la bibliothèque du célèbre amateur pour lequel on l'avait rédigé, était demeuré manuscrit. Ce n'est qu'en 1805, au cours d'un voyage à Rome, que Humboldt put faire dessiner pour ses *Vues des Cordillières* quelques-unes des figures du *Codex* qui avaient *fixé sa curiosité*, et c'est seulement en 1831 qu'a paru, à Londres, dans le troisième volume de la collection Kingsborough, une reproduction intégrale du célèbre manuscrit, due au peintre Aglio.

« Cette copie est malheureusement défectueuse et n'a point rendu aux études mexicaines les services qu'on était en droit d'en attendre. C'est ce qui a déterminé le duc de Loubat à faire exécuter à l'aide de la photochromographie le fac-similé rigoureusement exact dont j'offre, en son nom, un exemplaire à l'Académie. La bibliothèque de l'Institut possède déjà une superbe reproduction du *Codex Vaticanus*, n° 3773, obtenue par le même procédé et qui lui a été présentée en 1896 par le même généreux donateur. La collection ainsi éditée aux frais du duc de Loubat s'enrichira prochainement des fac-similés d'un second manuscrit de la Vaticane (n° 3738), qu'on prépare à Rome, et du manuscrit de la bibliothèque du Palais Bourbon (*Codex Borbonicus*), dont je rédige en ce moment le commentaire. Il n'est pas inutile de faire remarquer en terminant cette courte notice qu'en même temps que M. le duc de Loubat nous a donné un texte définitif du *Codex Borgia*, MM. Fr. Del Paso y Troncoso et Alfr. Chavero ont publié à Mexico le texte italien de Fabrega, accompagné d'une traduction espagnole, qui forme le cinquième volume des *Anales del Museo national*. »

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Léon Halkin, professeur à l'Athénée royal de Mons, un mémoire intitulé : *Restitution d'une inscription latine votive de Flémalle-Grande* (Louvain, 1897, in-8°; extrait du *Musée belge*, t. I).

« Le 23 avril 1578, un chapelain de Saint-Servais à Maestricht, Simon de Beaumont, copiait à Flémalle-Grande, près de Liège, une inscription latine, gravée sur un morceau de marbre, qui fut brisé peu de temps après et employé dans la construction d'une grange appartenant au seigneur de Flémalle, Jean de Loncin. Plusieurs copies de ce texte ont été conservées : deux de ces copies présentent entre elles de telles variantes qu'on pouvait se demander s'il s'agissait en réalité de deux inscriptions ou du même texte copié de deux façons différentes. M. Léon Halkin a abordé l'étude de ce petit problème; ses recherches l'ont amené à cette conviction que les deux copies, malgré leurs variantes, ne reproduisaient en

réalité qu'une seule et même inscription, élevée en l'année 188 en l'honneur de Jupiter, Junon, Minerve, Diane et les Nymphes, pour le salut de l'empereur Commode, par un centurion de la 1[re] légion *Minervia*. Le document ainsi restitué est surtout précieux pour l'histoire de l'armée romaine. On sait que l'on a découvert à Flémalle, il y a quelques années, un diplôme militaire datant du règne de Trajan. Ainsi l'existence au II[e] siècle d'un établissement romain à proximité des lieux où devait s'élever dans la suite la ville de Liège est rendue très probable.»

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux, les deux mémoires suivants :

1° *La question des piles et les fouilles de Chagnon* (*Saintonge*) (in-8°; extrait des *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. LVII).

«Il existe dans l'ancienne province d'Aquitaine une vingtaine de constructions romaines en forme de tours, pleines, généralement quadrangulaires, auxquelles on a donné le nom de *piles*. Quelles étaient la destination et la nature de ces monuments? Ce sont des questions qui agitent beaucoup les archéologues de Saintonge et de Gascogne. Les uns y voient les restes d'édifices destinés au culte; les autres y reconnaissent les ruines de constructions militaires. M. Camille Jullian pense depuis longtemps que les piles étaient originairement des monuments funéraires et les dernières fouilles faites au pied des piles ont confirmé cette opinion. L'exploration des ruines de la pile de Chagnon, exécutée l'an dernier, a fourni en effet des résultats inattendus; elle a amené la découverte d'un diptyque en plomb renfermant une longue exécration magique, dont le texte a été publié dans nos *Comptes rendus* et dont la présence en cet endroit ne laisse subsister aucun doute sur la destination funéraire du monument.»

2° *Inscriptions de Provence* (in-8°). «Ce sont des notes ou des copies d'inscriptions antiques tirées des papiers de feu M. l'abbé Albanès. M. Jullian n'a publié que les inscriptions inédites ou que les variantes nouvelles et utiles du texte des inscriptions déjà connues. A côté de notes relatives aux inscriptions de Marseille, Rognes, Saint-Maximin et Apt, se trouve un véritable mémoire sur une importante inscription chrétienne de Belcodène, dont M. l'abbé Albanès avait retrouvé plusieurs fragments et qu'il avait heureusement complétée.»

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON.

SÉANCE DU 1er JUILLET.

Madame veuve Frédéric Godefroy adresse ses remerciements à l'Académie, à l'occasion du prix Gobert décerné au *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de feu Frédéric Godefroy.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Giry commence la lecture d'un mémoire sur deux diplômes de l'église de Nantes, qui permettent de déterminer la date exacte (10 février 856) d'un traité conclu entre Charles le Chauve et le roi de Bretagne Erispoë. Ce traité de paix et d'alliance avait été négocié dans une grande assemblée tenue en Roumois, dans une localité probablement disparue nommée *Vetus Domus*.

M. P. Foucart lit une note sur un décret d'Athènes, voté dans l'année 386, en l'honneur d'un roi des Thraces, Odryses. Il restitue quelques-uns des passages mutilés et montre l'intérêt historique de cette inscription pour la connaissance de la politique suivie par les Athéniens dans la Chersonnèse de Thrace pendant le IVe siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. André Joubin, ancien membre de l'École d'Athènes, attaché à la conservation du Musée de Constantinople, lit une note sur l'organisation de ce musée[1].

M. Édouard Blanc lit un mémoire relatif à la civilisation gréco-bactrienne au delà du Pamir et à son contact avec la civilisation chinoise dans l'antiquité.

COMMUNICATION.

NOTE SUR LE MUSÉE IMPÉRIAL DE CONSTANTINOPLE, PAR M. ANDRÉ JOUBIN.

Le Musée impérial de Constantinople comprend deux bâtiments distincts, le Tchinili Kiosk, ancienne construction turque du xve siècle, et le nouveau musée qui a été construit spécialement pour recevoir les sarcophages de Sidon. Ce dernier bâtiment contient aujourd'hui tous les monuments funéraires, sarcophages, stèles, reliefs, qui forment la principale richesse du Musée.

Tchinili Kiosk est réservé principalement aux antiquités grecques et romaines. La grande salle centrale contient les marbres, statues et reliefs; j'en ai publié en 1894 un premier catalogue sommaire et une seconde édition, qui paraîtra l'année prochaine, contiendra les acquisitions nouvelles. Parmi les plus récentes, je signalerai une grande statue d'Apollon, ou plutôt d'Alexandre, trouvée à Magnésie du Sipyle, publiée récemment par M. Th. Reinach; la charmante Danseuse découverte dans les murailles de Pergame, délicat relief exécuté

[1] Voir ci-après.

par un artiste du temps des premiers Attalides; l'Artémis archaïque de Dorylée, œuvre ionienne égarée en pleine Phrygie; un magnifique chapiteau protoionien de Néandria, qui a pu être complètement restauré; enfin les marbres rapportés de Thessalie par Edhem Pacha, et parmi eux un remarquable buste de Gè, la divinité de la Terre, avec une inscription.

Dans un musée établi à Constantinople, on ne pouvait négliger les antiquités byzantines. Une petite salle contient les rares marbres byzantins qui nous aient été conservés; mais cette modeste collection comprend des œuvres de premier ordre, telles que les colonnes sculptées de l'ancienne Sainte-Sophie, les bustes des Évangélistes, un fragment — le seul qui ait survécu — des reliefs de la colonne d'Arcadius, enfin un grand archange qui décorait une des portes de Byzance.

Les petites antiquités, bronzes, bijoux, terres cuites, vases, verrerie, etc., ne constituent pas une des moindres richesses du Musée de Constantinople. J'ai pu en achever à grand'peine cette année le classement; c'est une besogne considérable, car l'antiquarium ne comprend pas moins de 4.000 objets. Je puis annoncer l'apparition prochaine du catalogue des bronzes, dont les bonnes feuilles sont tirées. Le catalogue des vases et des terres cuites est sous presse et paraîtra dans quelques semaines. Il est impossible de signaler tous les objets intéressants et inédits de l'antiquarium. La salle des bronzes, qui compte des œuvres capitales, comme le fameux athlète de Tarse, s'est enrichie récemment de la collection Radowitz, qui contient de belles pièces. Parmi les bijoux, il faudrait citer la plus grande partie des objets d'or et d'argent découverts à Troie par Schliemann, une série intéressante de parures phéniciennes trouvées pour la plupart dans les tombes de Sidon, de magnifiques bagues, bracelets et colliers de style grec, et enfin quelques précieux bijoux byzantins.

Les collections céramiques du Musée méritent surtout d'at-

tirer l'attention des travailleurs. Les vases proviennent presque tous d'Asie Mineure et forment une série ininterrompue des céramiques locales, ou exportées, qui furent employées en Asie depuis l'époque préhistorique de Troie, ou des nécropoles contemporaines de Phrygie, jusqu'à la fin de l'Empire romain. L'Asie Mineure ne se montra guère plus créatrice dans l'industrie céramique que dans le reste des arts plastiques, et, si l'on excepte la courte période de la floraison ionienne au VIe siècle, on voit que les populations de la côte se fournirent, dès l'époque mycénienne, aux grands ateliers de la Grèce continentale ou insulaire.

La collection de terres cuites est formée, pour plus de moitié, des figurines trouvées par MM. Pottier et Reinach dans la nécropole de Myrina, et qui complètent la série exposée au Louvre. Le reste comprend des terres cuites de provenances asiatiques diverses; elles constituent déjà un ensemble qui présentera bientôt un tableau complet de la fabrication d'Asie Mineure, y compris la fabrication moderne. Enfin on peut signaler encore une série de terres cuites de Tarente, récemment acquises, qui comptent parmi les plus belles qui soient sorties de cette nécropole.

Pour compléter cette œuvre de classement et pour illustrer en quelque sorte ces catalogues, Hamdy Bey avait entrepris de fonder une revue d'archéologie périodique. Les premiers articles ont été imprimés, les premières planches tirées; puis la guerre est survenue qui a fait passer au second plan les projets scientifiques. Nous faisons des vœux pour l'apparition prochaine de la première livraison des *Archives d'archéologie orientale*.

Aujourd'hui Tchinili Kiosk est vraiment un musée, où l'on peut travailler et s'instruire. J'espère, après avoir accompli cette longue tâche, avoir montré tout l'intérêt que l'École d'Athènes porte au Musée ottoman et aux efforts d'Hamdy Bey

qui l'a créé. Je voudrais que l'on comprît aussi bien en France l'importance de l'Asie Mineure pour nos travaux archéologiques. Nous avons, dans ce pays, un passé glorieux, une tradition à sauver. Depuis dix ans, de puissants rivaux russes, allemands, autrichiens sont venus nous remplacer dans le pays qu'illustrèrent Texier, Perrot, Rayet, Pottier et tant d'autres. C'est pour continuer leur œuvre que j'ai voulu à mon tour travailler à Constantinople, et je suis convaincu que la sympathie que l'Académie voudra bien témoigner à cette œuvre ne fera que faciliter nos entreprises archéologiques en Turquie.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 2e fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, mars-avril 1898 (Paris, 1898, in-8°).

Est encore offert :

Mission en Espagne (1896). La France et l'Espagne pendant le premier Empire, par M. Geoffroy de Grandmaison (Paris, 1898, in-8°; extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1897).

M. G. Perrot offre, au nom des auteurs, les publications suivantes :

Les Parsis, histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde, par D. Menant (Paris, 1898, in-8°; *Annales du musée Guimet, Bibliothèque d'études*, t. VII).

«Ce volume, signé d'un nom cher à l'Académie, n'est pourtant pas l'œuvre du confrère auquel il est dédié comme le monument d'une filiale affection. On y reconnaît cette curiosité d'esprit, ce goût des recherches exactes et étendues dont l'exemple et l'inspiration s'offraient à l'auteur dans la maison paternelle, dans cette bibliothèque dont tous les livres lui ont été de bonne heure familiers. Nous avons ici, imprimée dans les *An-*

nales du musée Guimet, la première partie d'une vaste et savante étude qui embrassera toute l'histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde; elle comprend tout ce qui se rapporte à la vie civile des Parsis. On y suit l'homme dans les différentes phases de son existence, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, d'après les costumes et les usages décrits par les anciens voyageurs et les transformations qui se sont accomplies depuis le commencement du siècle. Le développement de l'éducation a été étudié avec le plus grand soin. C'est, en effet, par l'éducation, qui a été dirigée chez eux dans un sens tout occidental, que les Parsis sont arrivés à occuper la situation exceptionnelle qu'ils ont dans l'Inde. L'auteur s'est particulièrement attaché à faire comprendre, dans le chapitre VIII, l'évolution qui s'est produite au sein de la communauté et qui, après onze siècles d'isolement, a amené les Parsis à se mêler au grand courant de la vie moderne par le commerce, l'industrie, les lettres et la politique. Grâce à cet effort, non seulement ils se sont élevés, dans l'Inde, aux plus hauts emplois que puissent y atteindre les indigènes; mais deux d'entre eux, tout récemment, ont réussi à entrer dans le Parlement britannique.

« L'ouvrage témoigne d'une information singulièrement riche et précise; on s'étonne que, sans avoir habité ni même visité l'Inde, l'auteur ait pu réunir tant de faits curieux, tant de renseignements précis. Il doit cet avantage surtout à la connaissance qu'il a de toutes les sources anglaises; mais il a su tirer aussi un heureux parti des relations personnelles qu'il a su se ménager avec des hommes et des femmes Parsis, soit par correspondance, soit en profitant des voyages que ces étrangers font volontiers en Europe. Ce sont ces relations qui lui ont fourni les moyens de joindre à son étude vingt et une planches hors texte et de nombreux dessins ou portraits insérés dans le texte. Les matériaux de cette illustration sont très variés et très bien choisis.

« La seconde partie, qui paraîtra prochainement, est réservée à l'exposition des devoirs religieux des Parsis; elle contiendra, en outre, un certain nombre de documents puisés à des sources officielles sur le culte et les temples. »

Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale. Mission en Cappadoce, 1893-1894, par Ernest Chantre. Ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1898, gr. in-4°, 232 pages, 24 planches et 178 figures dans le texte).

« Si, malgré son habitude des voyages et les peines qu'il a prises, M. Chantre n'a pas trouvé en Cappadoce tout ce qu'il avait espéré y ren-

contrer, la faute en est moins à lui qu'aux circonstances défavorables contre lesquelles il a eu à lutter : mauvaise volonté des autorités turques, entraves apportées à la marche par le choléra, difficultés de toute nature; elle est due surtout à la pauvreté relative de cette région, qui n'appartient franchement ni au monde grec ni au monde oriental et qui n'a jamais eu que des monuments médiocres, d'un caractère indécis. Ce qu'elle a de plus curieux, ce sont ses bas-reliefs rupestres: or ceux-ci, déjà visités et signalés par nombre de voyageurs, n'étaient plus à découvrir.

M. Chantre a pourtant trouvé encore à glaner dans ce champ et il en rapporte plus d'un document intéressant. Il a fait, dans ce canton de la Cappadoce, que l'on est convenu d'appeler la Ptérie, un séjour assez prolongé pour compléter utilement les relations données par ses prédécesseurs. A *Euïuk*, il a constaté par des fouilles qu'il n'existait pas de constructions en arrière de la façade monumentale ornée de bas-reliefs et des deux sphinx qui flanquaient l'entrée; il semble donc probable qu'il y avait là plutôt un sanctuaire qu'un palais à l'assyrienne, comme je l'avais cru jadis. Du même site, M. Chantre a rapporté deux inscriptions en caractères phrygiens, qui ont été étudiées par M. Ferdinand de Saussure. A *Boghaz-keui*, dans ce vaste camp retranché où les souverains du pays paraissent avoir eu leur résidence, il a recueilli des tablettes d'argile où sont gravées des inscriptions en caractères cunéiformes, découverte dont l'intérêt est surtout dans les relations qu'elle atteste entre cette région et les monarchies du bassin de l'Euphrate; il a ramassé aussi maints débris d'une poterie peinte dont j'avais aussi rapporté quelques tessons. Il la compare à la poterie dite *mycénienne;* elle n'offre pourtant aucune trace du décor floral et maritime qui fait l'originalité de l'art mycénien; peut-être vaudrait-il mieux reconnaître ici un style géométrique primitif qui a presque un caractère d'universalité, que l'on retrouve à la fois en Assyrie, en Phénicie, à Cypre et en Grèce. Les fouilles faites à Boghaz-keui, dans ce que l'on appelle le palais, sans amener aucune découverte, ont fourni un plan plus exact de la partie de l'édifice où les anciennes dispositions se laissent le mieux reconnaître. Les *tells* fouillés en Cappadoce n'ont pas donné grands résultats; mais, en traversant le pays, M. Chantre a pu acquérir sur place nombre de figurines en or et en bronze, qui, avec les fragments de terre cuite trouvés dans les tertres, nous donnent une idée plus nette de ce que l'on ose à peine appeler l'*art héthéen* ou syro-cappadocien. Le bas-relief rupestre de Féraktin, que M. Chantre n'a pas été le premier à publier, quoiqu'il ait été un des premiers à en prendre copie, est ici représenté par deux photographies et par une

description qu'il y a intérêt à rapprocher de celle de Ramsay et de Hogarth.

«En résumé, si les recherches de M. Chantre ne modifient pas profondément l'idée que l'on avait été amené à se faire de l'ancienne histoire du plateau cappadocien, jusqu'au moment où, après Alexandre, il a été envahi par la civilisation grecque, on ne pourra désormais toucher à l'étude des questions qui se rattachent à cette histoire sans chercher dans cet ouvrage un utile supplément d'informations.»

Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Institutes in Wien. Band I, erstes Heft (Wien, 1898, in-4°).

«Il vient d'être créé à Vienne, sur le modèle de l'Institut archéologique allemand, un *Institut impérial archéologique autrichien*, auquel le gouvernement fournit une subvention annuelle et qui aura pour principal inspirateur notre savant correspondant, M. Otto Benndorf, professeur d'archéologie à l'Université de Vienne. Le nouvel Institut aura la direction des fouilles qui seront entreprises soit dans l'empire même, soit à l'étranger, avec l'appui du Ministère de l'instruction publique; il recevra et classera tous les renseignements qui arriveront à ce Ministère sur les découvertes d'édifices et de monuments qui se feront sur un point quelconque du territoire; enfin il aura pour organe un recueil périodique, les *Jahreshefte*, dont le premier cahier est offert par notre correspondant à l'Académie, qui recevra les suivants.

«Ce premier cahier donne une idée très avantageuse de l'intérêt que présentera la publication. Le format en est commode et l'impression très soignée; planches et vignettes sont exécutées avec grand soin: mais ce qui frappe surtout, c'est la valeur et la variété des articles. Je ne saurais les citer tous; je me bornerai à en signaler quelques-uns. En reproduisant un marbre récemment arrivé à Vienne, M. Benndorf nous donne une étude sur l'histoire du portrait dans la sculpture grecque où l'on trouve toutes ses qualités ordinaires de science et de goût (*Bildniss einer jungen Griechin*). M. Reichel revient sur une célèbre fresque de Tirynthe (*zum Stierfænger von Tiryns*) pour en présenter une image plus fidèle que celle qui a été publiée par Schliemann. M. Bienkawski fait connaître des fragments curieux de bas-reliefs tarentins. M. Reisch étudie l'*Athéné Héphæstia* d'Alcamène, dont il cherche à déterminer le caractère et la pose, et dont il croit retrouver des répliques dans diverses statues des musées de l'Europe. Enfin, dans la dernière partie du cahier, imprimée en plus petits caractères, sous le titre collectif de *Beiblatt*, on sera heu-

reux de rencontrer un rapport sommaire, mais déjà pourtant très instructif, sur les fouilles que l'Autriche a entreprises depuis deux ans à Éphèse; il est signé de MM. Benndorf et Heberdey.

M. Giry présente à l'Académie, de la part des auteurs, MM. M. Boule et L. Farges, un volume intitulé : *Le Cantal, guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue* (Paris, [1898], in-16).

« Ce qui distingue ce petit volume de la plupart des publications analogues et mérite d'attirer l'attention de l'Académie, c'est l'abondance, la précision et la sûreté des renseignements historiques et surtout archéologiques, qui font de ce guide un véritable répertoire archéologique du département du Cantal. »

M. de Lasteyrie offre, au nom de l'auteur, M. Joseph de Malafosse, des *Études et notes d'archéologie et d'histoire, documents toulousains, critiques, souvenirs et impressions* (Toulouse, 1898, in-8°).

« Au mois de février 1896 mourait à Toulouse, à l'âge de 41 ans, dans la pleine maturité du talent, un des plus distingués dans le petit groupe de travailleurs qui ont fait de la Société archéologique du Midi de la France une de nos meilleurs sociétés savantes de province.

« Joseph de Malafosse s'était surtout consacré à l'étude des monuments toulousains, et ses recherches ingénieuses et patientes avaient singulièrement contribué à éclaircir l'histoire de l'architecture toulousaine à l'époque de la Renaissance, où elle brilla d'un si vif éclat. Personne ne connaissait mieux que lui le vieux Toulouse, personne n'en a décrit avec plus d'art et de compétence les curieux vestiges. Malheureusement la plupart des études de M. de Malafosse avaient été publiées sous forme d'articles de revues, et sont par suite difficiles à retrouver. Les confrères de M. de Malafosse à la Société archéologique du Midi de la France ont eu la bonne pensée de recueillir les principaux de ces articles en un beau volume, qu'ils m'ont prié d'offrir à l'Académie. On retrouvera avec un plaisir particulier, dans ce volume, les études de M. de Malafosse sur les anciennes maisons de Toulouse, sur l'œuvre du fameux architecte Bachelier, sur la Renaissance à Toulouse, etc. On ne saurait trop louer cette publication à laquelle applaudiront tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux monuments de notre Midi. »

M. de Lasteyrie présente aussi, au nom de la Société archéologique

du Midi de la France, le tome Ier d'un *Album des monuments et de l'art ancien du Midi de la France* (Toulouse, 1897, in-fol.).

«Le premier volume de cet *Album*, que M. Cartailhac m'a prié d'offrir à l'Académie en son nom et au nom de ses collaborateurs, contient une série de monographies de grand intérêt, accompagnées de planches excellentes, où sont figurés quelques-uns des monuments les plus célèbres de Toulouse et de la région. C'est l'église Saint-Sernin, les Augustines, les Jacobins de Toulouse, la fameuse abbatiale de Moissac, les restes de l'église de la Daurade, etc. Les principaux collaborateurs de M. Cartailhac sont : MM. Anthyme Saint-Paul, de Lahondès, de Malafosse, le chanoine Douais, le chanoine Pottier, M. Mâle, etc., en un mot les hommes qui connaissent le mieux et qui sont le plus capables de faire bien connaître les richesses archéologiques du Midi de la France. Je ne puis, quant à moi, trop féliciter M. Cartailhac et ses amis d'avoir conçu cette belle publication, et je ne saurais mieux dire combien je l'apprécie, qu'en exprimant le vœu de voir le présent volume promptement suivi de plusieurs autres.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. Delattre, une notice intitulée : *Carthage, découvertes de tombes puniques* (Oran, 1898, in-8°).

«Les fouilles du P. Delattre dans les nécropoles puniques de Carthage ont donné des résultats du plus haut intérêt consignés dans différents mémoires. La présente note contient des remarques et des observations nouvelles concernant la disposition des hypogées et leurs transformations, les sépultures d'enfants ordinairement accompagnées d'un vase biberon, les fosses communes, l'usage de la crémation adopté chez les Carthaginois à une époque assez basse; elle renferme surtout de précieux détails sur le mobilier funéraire. Les monnaies ne se retrouvent que dans les sépultures plusieurs fois utilisées.

«Afin de faire comprendre la disposition des poteries et des autres objets au milieu des tombes, l'auteur a joint à ce mémoire les plans de trois sépultures découvertes, en 1897, sur le flanc sud-ouest de la colline Saint-Louis. Les objets ont été dessinés sur ces plans, à la place même et dans la position qu'ils occupaient. Ces relevés, pleins d'intérêt, sont dus à un officier de marine, M. Audemard. D'autres dessins, habilement exécutés par le marquis d'Anselme, reproduisent une curieuse série de poteries, exhumées des tombes de Bordj-Djedid par le service

de l'artillerie, au cours des travaux exécutés pour la construction d'une batterie.»

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie deux mémoires de M. le professeur Giuseppe Gatti :

1° *Sesto congresso storico italiano in Roma. Relazione del professore Giuseppe Gatti a nome della commissione archeologica comunale di Roma* (Roma, 1896, in-8°).

«L'auteur, en qualité de secrétaire de la Commission archéologique communale de Rome, rappelle sommairement les découvertes faites depuis vingt-cinq ans et relatives aux origines et à l'histoire de la ville de Rome. Deux salles nouvelles du Musée du Capitole renferment le mobilier funéraire recueilli dans les nécropoles de l'Esquilin et du Quirinal; le Musée national de Villa Giulia contient une admirable série d'antiquités italiques. Les fouilles poursuivies au Capitole, au Palatin, sur l'Aventin, au Monte Testaccio et sur le Cœlius, ont fait retrouver de nombreux documents et ont permis de continuer des recherches topographiques du plus haut intérêt. Les découvertes faites sur le forum romain et dans les travaux des quais du Tibre ont été particulièrement heureuses pour la science. Pendant ce quart de siècle, la ville de Rome a augmenté son patrimoine archéologique d'une manière admirable. Elle peut montrer aujourd'hui, avec une juste fierté, à ses nombreux visiteurs les objets d'art et les importants documents sortis de ses propres entrailles. Pour la plupart, ils sont exposés dans le nouveau Musée national, merveilleusement organisé aux Thermes de Dioclétien.»

2° *Di una antica iscrizione che ricorda la dea* «Virgo Caelestis» : dissertazione letta alla pontificia Accademia romana d'archeologia dal socio ordinario prof. Giuseppe Gatti, nella seduta del 17 dicembre 1896 (Roma, 1897, in-4° : estratto dalle *Dissertazioni della pontificia Accademia romana d'archeologia*, serie II, t. VI).

«Pendant les travaux exécutés au Capitole pour établir les fondations du monument construit en l'honneur du roi Victor-Emmanuel, on a découvert la base d'une statue élevée en l'année 259 de notre ère à une prêtresse de la *dea Virgo Cælestis* désignée, dans ce texte, comme la divinité principale du *mons Tarpeius*. Après avoir exposé l'état de nos connaissances sur la déesse Céleste, principalement vénérée à Carthage et en Afrique, mais dont le culte se répandit dans les différentes régions de l'Italie après la troisième guerre punique, M. Gatti rappelle que cette

divinité punique était honorée dans le monde romain sous la figure de Junon et identifiée avec cette déesse. Après la prise de Carthage la déesse Céleste fut transportée à Rome et placée au Capitole à côté de Jupiter. L'autel consacré à la Junon céleste au sommet du Capitole devait porter l'inscription *Ara Caelestis.* Il en résulte que le nom attribué à l'église de *Aracœli* tire probablement son origine de ce culte capitolin de la *dea Caelestis,* dont l'inscription récemment découverte fournit un remarquable et éloquent témoignage.»

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, M. Henri Malo, un volume intitulé : *Un grand feudataire, Renaud de Dammartin, et la coalition de Bouvines* (Paris, 1898, in-8°).

«Cet ouvrage, dont le manuscrit avait été remarqué à un des derniers concours des Antiquités nationales, nous apporte un assez fort contingent de renseignements nouveaux sur un des personnages qui ont joué un des rôles les plus importants à l'époque de Philippe Auguste. L'auteur a exploré avec succès les bibliothèques et les archives de la France et de l'Angleterre qui pouvaient fournir des documents relatifs à Renaud de Dammartin.»

M. P. Meyer a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie neuf fascicules du *New english Dictionary,* publié par MM. James-A.-H. Murray et Henry Bradley. Ces fascicules ont été publiés d'octobre 1896 à avril 1898, à raison d'un en moyenne par trimestre. Ils contiennent la fin de la lettre D par le Dr Murray, la fin de l'F et le commencement du G par M. Bradley, le commencement de l'H par le Dr Murray. Les lettres A à F sont maintenant complètes et le G et l'H seront probablement achevés l'an prochain. Les deux cinquièmes de l'ouvrage, ou à peu près, sont publiés. La première livraison a paru en 1884, mais la rédaction définitive étant maintenant partagée entre deux auteurs accoutumés à travailler ensemble, on peut espérer que la publication progressera avec une rapidité croissante. J'ai trop de fois mis en relief la valeur supérieure de ce dictionnaire historique de la langue anglaise pour qu'il soit nécessaire d'insister de nouveau sur ses mérites. Qu'il me soit seulement permis de dire que ce qu'il faut admirer ici, c'est surtout l'uniformité de traitement, l'esprit de suite, la parfaite correction qui s'observe dans toutes les parties de l'œuvre, résultat d'autant plus méritoire que le nombre des collaborateurs secondaires, j'entends ceux qui ont dépouillé les textes et procédé à un

premier classement, a été plus grand. Les personnes qui apprécient les dictionnaires d'après le nombre des exemples trouveront ici à se satisfaire, car, par la masse des citations, le *New english Dictionary* dépasse notablement tous les dictionnaires existants. mais ce n'est là que le moindre des mérites de l'œuvre. Ce qui importe, ce n'est pas d'accumuler les exemples, c'est de savoir les bien choisir. Il eût été facile aux auteurs de les multiplier. L'article consacré au verbe *to do*, l'un des plus difficiles à rédiger, contient, nous dit M. Murray, environ 900 citations réparties entre 134 divisions ou subdivisions, mais ces 900 citations ont été choisies entre environ 12.000 fournies par les dépouillements. L'élimination est ici le travail vraiment critique. Comme toujours, un très grand nombre des articles contenus dans ces livraisons intéressent de très près l'histoire de la lexicographie française. Il serait superflu de les signaler en détail; on est d'avance assuré que toutes les parties du sujet sont traitées avec le même soin et la même critique. »

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel communique à la Compagnie une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce au Président de l'Institut que le centenaire de Michelet sera célébré au Panthéon, le 13 juillet, à 10 heures, dans une cérémonie organisée par les soins du Gouvernement. M. le Ministre prie les Académies de vouloir bien se faire représenter à cette cérémonie.

Le Secrétaire perpétuel demande la permission de s'inscrire comme le plus ancien élève de Michelet. Sont encore désignés : MM. Babelon et Dieulafoy.

M. le capitaine Godfrey, commissaire adjoint au Cachemir, adresse à l'Académie quelques fragments de manuscrits provenant de l'Asie centrale, comme complément de ceux qu'il a offerts à l'Académie le 25 mars dernier. Ces manuscrits sont renvoyés à l'examen de MM. Senart et Barth.

M. G. Schlumberger présente à l'Académie les photographies d'un coffret d'ivoire byzantin, conservé au musée Kircher à Rome. Ce coffret porte sur toutes ses faces de très curieuses représentations se rapportant principalement à la vie du roi David. Les très nombreuses petites figures d'hommes et d'animaux sont sculptées avec une grande intensité de vie. Les détails du costume de genre byzantin, ceux aussi du mobilier sont fort intéressants. Une longue inscription en vers ainsi que la présence sur le couvercle du coffret d'un couple impérial béni par le Christ indiquent que ce coffret a dû être fabriqué à l'occasion du mariage d'un *basileus* et d'une *basilissa* vers la fin du xe siècle ou le commencement du xie probablement.

M. Ravaisson fait part à l'Académie d'une observation qu'il a faite lors d'un voyage à Rome, dans le Panthéon d'Agrippa, vulgairement dénommé la Rotonde. Le monument le plus important qui s'y trouve est le tombeau de Raphaël, construit et décoré d'après une prescription de son testament. L'autel de la chapelle funéraire est surmonté d'une statue de la Vierge portant sur son bras gauche l'Enfant Jésus, qu'on appelle la Madone du Rocher (del Sasso), évidemment parce qu'elle pose un pied sur une roche.

Dans cette madone, œuvre de Lorenzetto, l'un des élèves favoris de Raphaël et qui exécuta sous sa direction le célèbre Jonas de l'église de Sainte-Marie del Popolo, M. Ravaisson a reconnu une imitation d'une statue grecque, qu'il a remarquée autrefois dans un des jardins du Vatican comme offrant un prototype de la Vénus de Milo, qu'il a publiée et dont il a fait exécuter alors un moulage, moulage qui fait partie de la collection de plâtres du Manège du Louvre, actuellement en préparation. On ne peut guère douter que ce soit Raphaël lui-même qui ait désigné cette aïeule de la Vénus de Milo pour être placée, transformée en une madone, sur son tombeau.

Sans doute aussi le grand peintre avait dû voir dans la statue du Vatican ce que la plupart des archéologues nient aujourd'hui encore de la Vénus de Milo qui en est une des reproductions, toute semblable à la tunique près, qu'elle avait dû être groupée

avec une seconde figure placée à sa gauche, ainsi que M. Ravaisson croit l'avoir définitivement établi.

M. Cagnat communique à l'Académie, de la part de M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger, un mémoire sur un mausolée qui existe à Bled-Guitoun, en Kabylie. M. Gsell pense que ce tombeau, imitation du *Madracen* et du *Tombeau de la chrétienne*, est la sépulture de quelque roitelet maure, contemporain du Bas-Empire.

Il donne ensuite lecture d'une étude de M. Gauckler, directeur du service des Antiquités de Tunisie, sur quatre inscriptions découvertes à Sidi-Amara (Tunisie) par M. Drappier, attaché au service des Antiquités. Elles révèlent le nom antique de la ville : *Avioccala*. L'une d'elles a rapport à un C. Arrius Calpurnius Longinus, parent de l'empereur Antonin le Pieux [1].

M. Dieulafoy entretient l'Académie des nouvelles fouilles faites dans la plaine de Martres-Tolosane, située sur les confins de la campagne toulousaine, au point où les vallées rétrécies de la Garonne et du Salat se réunissent. On a fouillé ou reconnu dix villas ou vicus, disséminés sur une surface de 30 kilomètres carrés.

La villa de Chiragan se distingue par l'importance de ses constructions et la richesse de sa décoration sculpturale. Une première villa, bâtie sous Claude, rappelle la maison, dite de Diomède, à Pompeï; elle a reçu sous les Antonins des agrandissements considérables. Les sculptures, la plupart du meilleur style, et qui se rapportent au Ier et au IIe siècle, comprennent : 1° des sculptures architectoniques; 2° des ensembles décoratifs : grands médaillons de dieux, bas-reliefs des travaux d'Hercule, masques scéniques et bachiques; 3° 70 statues, figurines, têtes, petits bas-reliefs de sujets mythologiques, philosophiques et politiques; 4° 65 bustes d'empereurs et de membres des maisons divines, d'Auguste à Gallien, ou d'inconnus, faits du vivant des personnages. La position géographique de la villa, ses sculptures

[1] Voir ci-après.

religieuses et politiques, s'accordent, avec les médailles, pour indiquer qu'elle a été habitée pendant quatre siècles par des procurateurs chargés d'administrer des domaines impériaux situés dans la haute vallée de la Garonne et dans celle du Salat.

Les villas fouillées à Bordie, Sana, Couhin, la Chapelle, étaient des propriétés privées, luxueusement décorées. Le vicus de Tuc de Mourlan était un village de vingt-cinq feux, formé de baraques en bois. D'après les monnaies retrouvées, la vie s'est éteinte simultanément dans tous ces lieux pendant la grande invasion.

M. Léon Dorez, qui avait remarqué, dans deux lettres de l'édition aldine des œuvres d'Ange Politien, la substitution du nom d'Alessandro Sarti à celui de deux frères engagés au service de Pic de la Mirandole, avait expliqué cette substitution par l'orgueil littéraire de Sarti lui-même. L'explication de M. Dorez rendait bien compte de l'introduction du nom de Sarti dans les deux lettres, mais elle ne donnait pas la raison de la suppression des noms des deux serviteurs de Pic. Cette raison se trouve dans le célèbre Journal de Marino Sanuto; en août 1497, Sanuto note que l'un des deux frères nommés dans les lettres en question a été arrêté pour avoir conspiré en faveur de Pierre de Médicis, et a avoué qu'il avait fait prendre du poison à Pic, son maître, afin de hâter sa mort. Marino Sanuto est précisément le dédicataire de l'édition aldine des œuvres de Politien; c'est donc lui qui a dû rappeler ce fait aux éditeurs, Alde et Sarti, un an après l'avoir inséré dans son Journal. Il est ainsi prouvé qu'au mois de juillet 1498, Sanuto était encore fermement persuadé de la véracité de la nouvelle recueillie par lui au mois d'août 1497.

COMMUNICATIONS.

LE MAUSOLÉE DE BLAD-GUITOUN (FOUILLES DE M. VIRÉ), PAR M. STÉPHANE GSELL.

A trois kilomètres et demi à l'est de Ménerville, entre ce bourg et celui de Blad-Guitoun, on trouve les ruines antiques d'un village assez important. Elles sont situées au-dessus de la ferme Hertman[1], près de la ligne de chemin de fer de Tizi-Ouzou, sur une pente assez raide, tournée vers le sud, et d'où l'on a une vue très étendue : à l'est sur la riche vallée de l'Isser, au sud sur les gorges de Palestro et les montagnes qui les dominent, au sud-ouest et à l'ouest sur les collines boisées qui s'élèvent entre les gorges et le col de Ménerville.

Ces ruines, sur lesquelles de Vigneral a donné quelques indications[2], sont aujourd'hui peu distinctes, un très grand nombre de pierres ayant été prises pour la construction de la voie ferrée. J'y ai remarqué quelques débris de fûts de colonnes et un chapiteau ionique, de très basse époque, de proportions massives : ces débris ont peut-être appartenu à une église chrétienne. Sur deux fragments d'une stèle grossière, on voit : à droite, une femme assise, probablement une divinité, levant la main droite, tenant de la main gauche un objet rond indistinct; à gauche, en face d'elle, un personnage debout. Au nord-ouest naît une source qui a été captée par les habitants du village.

[1] Appelée «ferme Petit fils» sur la carte de l'État-major au cinquante-millième, feuille de Ménerville.

[2] *Ruines romaines de l'Algérie, Kabylie du Djurjura*, p. 99-100 (sous le nom de Takitount). Elles sont mentionnées par Berbrugger (*Époques militaires de la Grande Kabylie*, p. 14), qui les appelle *El-Habs*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

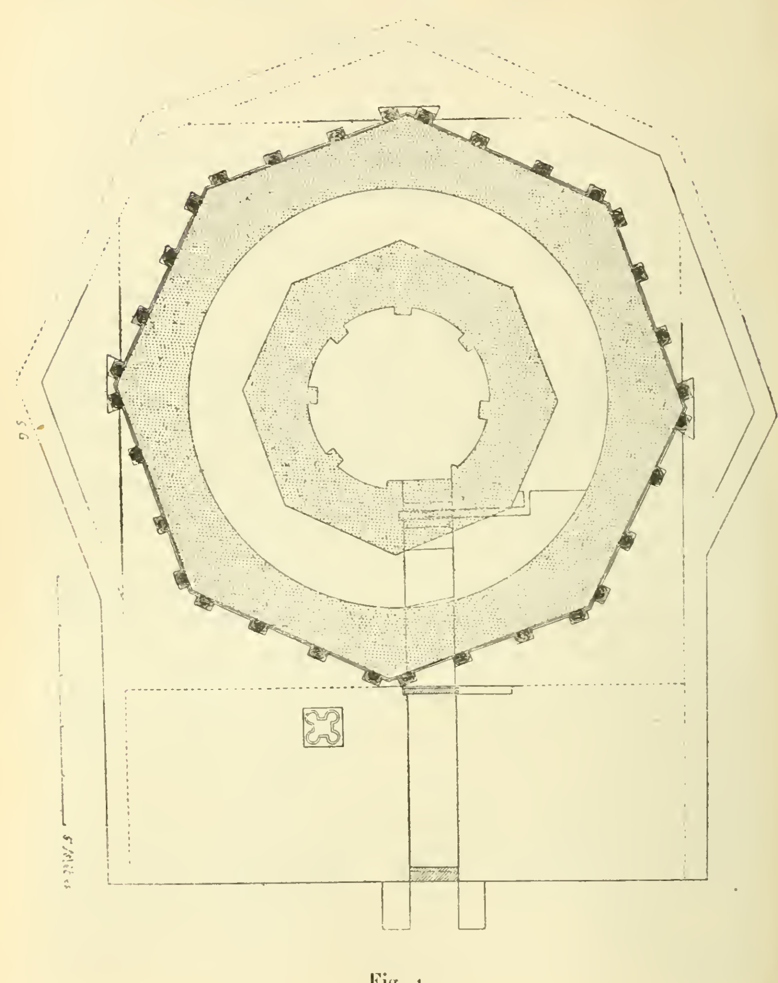


Fig. 1.

Il y a en ce lieu un monument funéraire important. La salle centrale, encore bien conservée, est appelée la prison (*el-Habs*[1])

[1] Vigneral, *l. c.*, p. 100-101. «Il serait intéressant, dit-il, de déblayer complètement cet édifice, sur la destination duquel je n'oserais me prononcer.»

par les indigènes, qui y ont pénétré à travers une ouverture qu'ils ont faite dans la paroi sud-ouest. Cet édifice était en grande partie enseveli sous les terres. M. Viré, avocat à Bordj-Ménaïel, qui me l'avait signalé, voulut bien se charger en 1896 de le faire dégager, travail qu'il a dirigé avec autant d'habileté

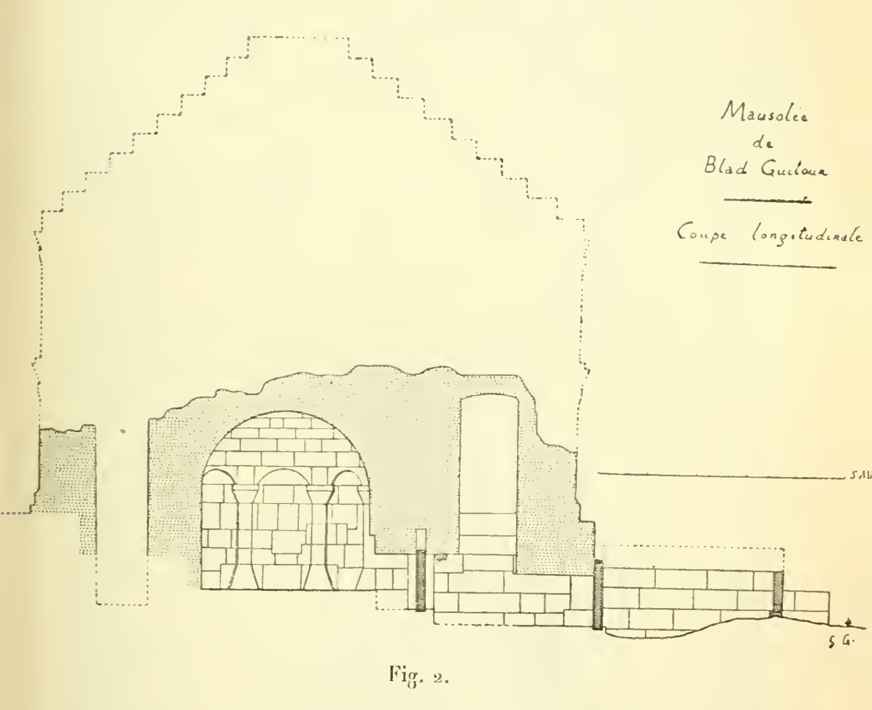


Fig. 2.

que de dévouement. Ce sont les résultats de ses fouilles que nous relatons ici.

Sauf la salle du milieu, le mausolée est en mauvais état. Le côté sud a presque entièrement disparu. Le côté ouest et surtout le côté nord, faisant face à la pente de la colline et plus enfouis, sont moins ruinés. Le monument est bâti surtout en pierres de taille, d'un grès jaune foncé, poreux et facile à entamer. La construction est médiocre : les blocs employés sont

de grandeurs très diverses, les assises manquent de régularité, les pierres sont reliées par un mauvais mortier. Les parties, les lignes qui devraient être symétriques, ne se correspondent pas toujours exactement. Les murs extérieurs, larges de 1 m. 05 à 1 m. 40, sont constitués par deux rangées de blocs taillés, entre lesquels on a jeté des moellons de petites dimensions; c'est le procédé employé dans beaucoup de constructions africaines de basse époque, en particulier dans les ouvrages fortifiés élevés par les Byzantins. La masse de maçonnerie qui surmonte le caveau central est faite de pierres de taille et de blocage. On y distingue un bloc qui, d'après la grande encoche en queue d'aronde qu'il porte, a dû appartenir auparavant à un pressoir.

La forme extérieure de l'édifice est octogonale et les parois sont revêtues d'une riche décoration, par malheur fort endommagée, à cause de la mauvaise qualité du grès. Les fouilles n'en ont pas fait retrouver tous les éléments : beaucoup de pierres sculptées ont dû être détruites ou rouler le long de la pente; les abords immédiats du monument n'ont d'ailleurs pas été entièrement déblayés. Chacune des huit faces est ornée de quatre demi-colonnes, faisant corps avec le reste de la construction. Les bases, dont le profil est très simple[1], offrent sur leur dé divers ornements curieux, à motifs végétaux et géométriques, d'une fort grande variété. Nous en reproduisons plusieurs sur nos figures 3 et 4. Les chapiteaux sont d'ordre ionique, à grosses volutes, de formes massives, de style très décadent : ils rappellent ceux que l'on rencontre dans les églises chrétiennes de la région, par exemple à Tipasa[2]. Nous n'en avons trouvé que deux en place, au nord, sculptés dans

(1) Un tore, une scotie et une petite bande à plan oblique. Entre ces bases, la paroi présente une plinthe, avec des moulures semblables.

(2) Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, pl. VII; *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 356, fig. 21.

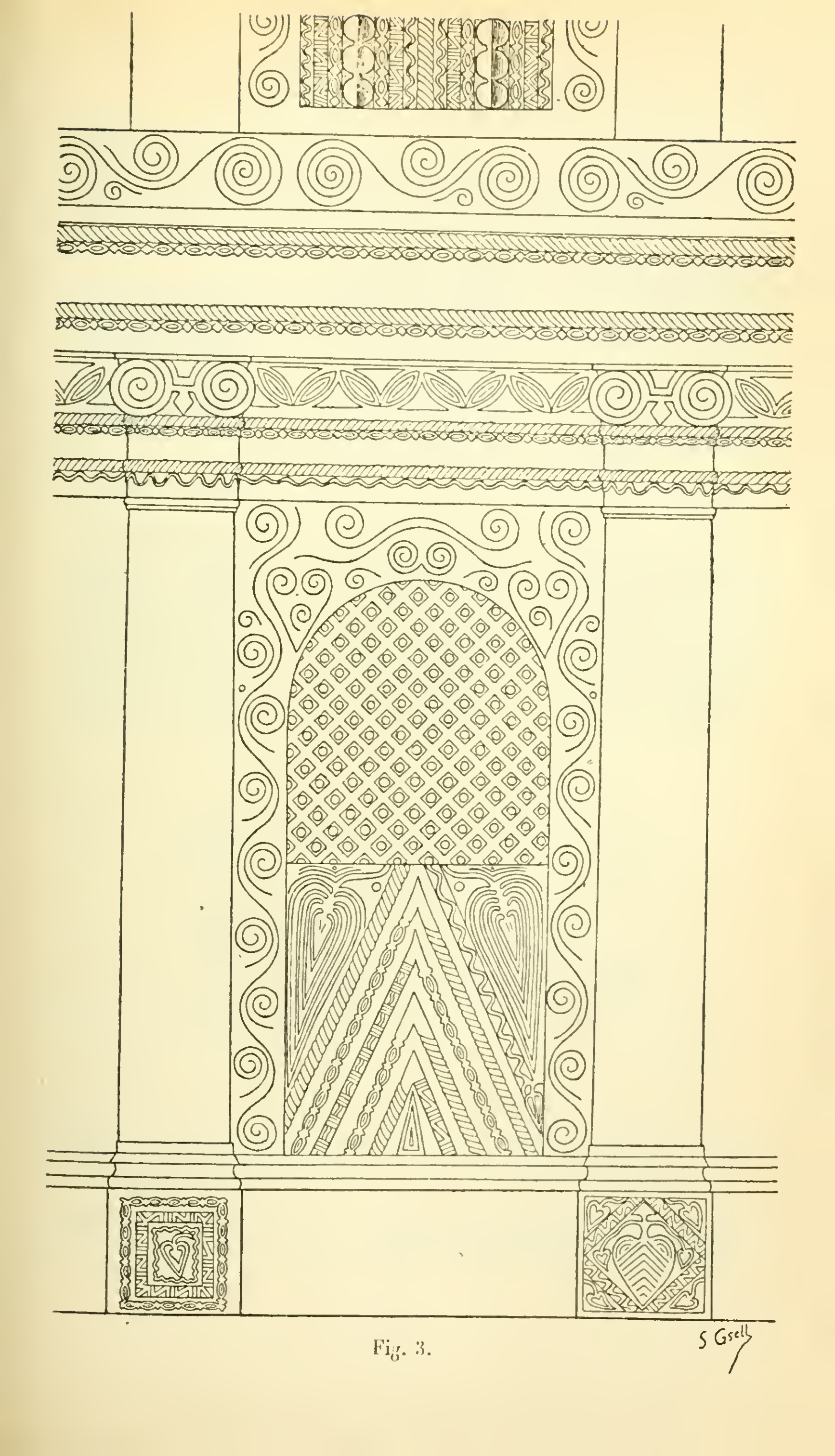


Fig. 3.

un même bloc de pierre et occupant un angle. Nous pouvons ainsi mesurer la hauteur totale des colonnes, qui est de 2 m. 65[1]. Sous les volutes, il y a des moulures disposées horizontalement :

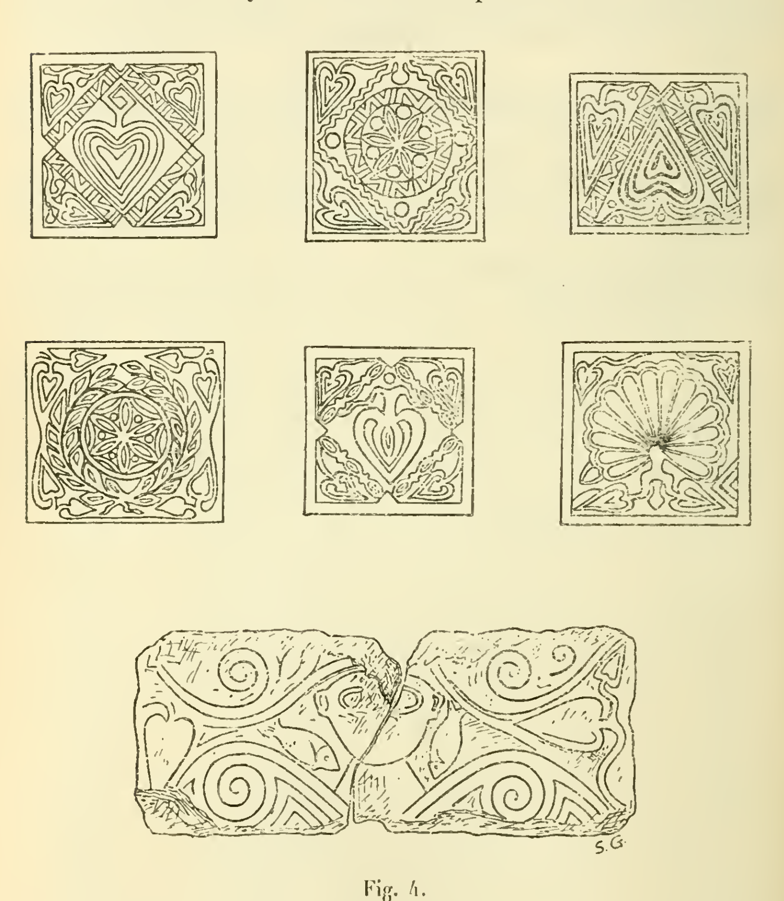


Fig. 4.

une tresse, une rangée de perles, une tresse et une ligne ondulée. Cette décoration se poursuit en dehors des chapiteaux,

[1] Ce sont là des proportions assez courtes. Dans un monument classique, la hauteur devrait être de 2 m. 90 environ.

le long des parois; l'espace correspondant aux volutes y est occupé par des séries de feuilles (voir fig. 3). C'est sans doute à une corniche, placée au-dessus des chapiteaux, qu'il faut rapporter des blocs, hauts de 0 m. 40, dont la face à plan incliné est aussi ornée de moulures horizontales : une tresse placée sous un bandeau, une rangée de perles, une tresse et une seconde rangée de perles.

Un certain nombre de segments de demi-colonnes, un peu plus minces que les précédentes, font corps avec une bande, large de 0 m. 20, sur laquelle ils viennent s'appliquer perpendiculairement. Ces morceaux ne sauraient trouver place dans la disposition architecturale que nous venons de reconstituer. Il faut donc admettre l'existence d'un faux étage, où ils ont été employés, hypothèse que rendent nécessaire aussi les proportions générales du monument. La bande, qui est ornée de volutes de différentes formes, représente une sorte de plinthe. Les demi-colonnes qui s'appuyaient sur elle étaient surmontées de chapiteaux semblables à ceux du premier ordre, car on en a trouvé quelques-uns de dimensions un peu plus petites que ceux dont nous avons déjà parlé; la décoration est la même[1]. Au-dessus devait régner une corniche semblable à celle de l'ordre inférieur. Dans notre essai de restauration (fig. 7) nous avons donné à cet étage une hauteur de 2 m. 20.

En bas, au milieu de chacune des huit faces, il y avait une fausse porte, encadrée dans une feuillure et en retrait de quelques centimètres. La partie inférieure de deux de ces portes est encore en place, au nord et à l'ouest, mais les sculptures en sont très mal conservées. Quelques autres, plus ou moins intactes, ont été recueillies au cours des fouilles. Notre figure 3 donne la reproduction de l'une d'elles, formée de deux pan-

[1] Il faut remarquer cependant qu'en bas la tresse et la ligne ondulée sont remplacées l'une par une zone de petites baguettes verticales et obliques, l'autre par une tresse.

neaux superposés, l'un rectangulaire, l'autre cintré. Le panneau inférieur d'une autre est dessiné figure 5, en bas. Comme pour les bases de colonnes, les motifs sont végétaux et géométriques; ils ne sont pas fort nombreux, mais, en les combinant de manières très diverses, on s'est efforcé d'éviter la monotonie; il n'y a pas deux panneaux qui se ressemblent. Entre ces fausses portes et les colonnes qui les flanquaient, les montants étaient décorés de volutes, de feuilles lancéolées ou d'une grecque. Au-dessus, autour du panneau cintré, la paroi était taillée en forme d'arcade et portait la même ornementation (fig. 3). Ailleurs, comme sur la figure 5 (en haut), les moulures simulant la partie supérieure de la porte et l'arcade qui la couronne sont exécutées dans le même bloc. Les parois du second ordre étaient aussi rehaussées d'ornements dans leur partie centrale. Malheureusement ils sont presque tous perdus ou détruits. Notre figure 3 reproduit le bas d'un de ces panneaux sculptés [1].

Une pierre intéressante, trouvée au nord, en deux morceaux, a dû être placée au milieu d'une des faces, soit en bas, soit au premier étage, sans doute entre deux chapiteaux [2]. On y voit un calice flanqué de deux poissons (fig. 4, en bas). Le style de ces symboles chrétiens indique le IVe ou le Ve siècle.

Comment l'édifice se terminait-il au sommet? La comparaison avec d'autres mausolées africains [3] nous porte à croire

[1] Ce dessin, destiné à montrer la décoration générale du mausolée, réunit des éléments qui n'étaient pas tous juxtaposés. J'ai choisi pour les rassembler ici quelques-uns des motifs les mieux conservés. Sur cette figure, ainsi que sur les fig. 4 (sculptures des bases) et 5, j'ai complété les parties manquantes, ce qui m'a paru ne présenter aucun inconvénient, puisque les restitutions sont certaines.

[2] Les dimensions du bloc (1 mètre de longueur, 0 m. 40 de hauteur) justifient cette hypothèse.

[3] Le Médracen (*Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, pl. VI *ter*); le Tombeau de la Chrétienne (Gsell, *Guide archéologique des environs d'Alger*, page 157); le grand mausolée de Taksebt (Gavault, *Revue africaine*, XXXVII, 1897, fig. 7, à l'article intitulé *Tigzirt et Taksebt*, p. 129 et suiv.).

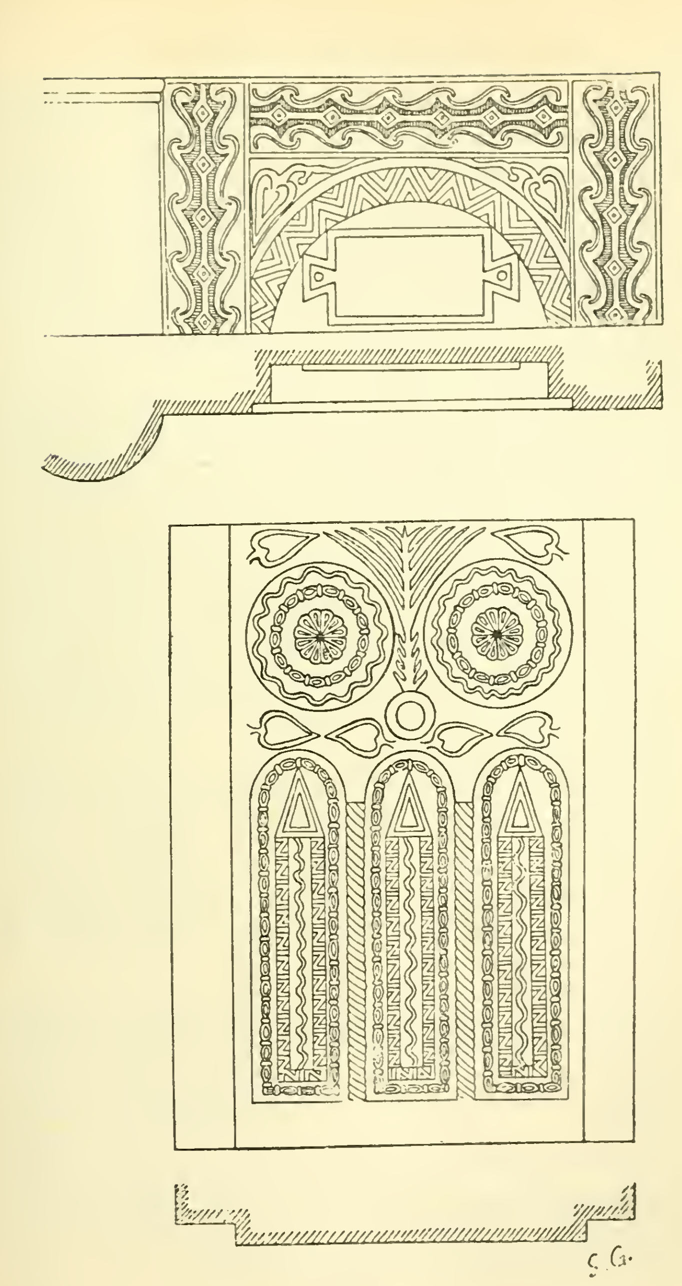


Fig. 5.

qu'il y avait là une série de degrés. Dans notre restauration (fig. 7), nous en avons admis dix, d'une hauteur de 0 m. 40. La hauteur totale aurait été de 9 m. 60. A l'est, on a découvert un fragment d'un gros pilier octogonal[1], qui semble avoir été surmonté d'un amortissement. Peut-être formait-il le couronnement du tombeau, mais la chose est trop douteuse pour que nous ayons cru pouvoir le placer à cet endroit dans l'élévation restaurée[2].

Le mausolée est entouré, au nord, au sud et sans doute aussi à l'ouest[3], de deux degrés en dalles, de largeur inégale. A l'est, s'étend une grande plate-forme en pierres de taille, qui s'avance de 4 mètres au delà de l'édifice[4]. Elle est en très mauvais état. Supportait-elle quelque construction? Nous ne saurions le dire; pourtant un bloc[5] qui s'y trouve semble être encore en place : il est taillé de manière à figurer quatre bases de colonnes accolées. Du côté de l'orient, où la pente est rapide, ce massif était peut-être précédé de plusieurs marches, reposant sur un lit de blocage dont on a constaté quelques traces à cet endroit.

C'est sous la plate-forme qu'est pratiqué le couloir d'accès, qui devait être entièrement recouvert par le dallage. L'entrée du monument est, en effet, souterraine, les parois de l'octogone ne présentant que des portes simulées. Elle s'ouvre entre deux petites avancées de pierres de taille, fort ruinées, qui

(1) Il mesure 0 m. 25 de côté.

(2) Un autre pilier octogonal plus petit (0 m. 16 de côté) a été recueilli au nord. Haut de 1 m. 90, il se termine par un amortissement en forme de pomme de pin et il est muni en bas d'un tenon cylindrique destiné à être encastré dans une mortaise. C'était peut-être une borne qui servait à limiter l'espace réservé au mausolée.

(3) Nous n'avons constaté avec certitude l'existence de ces degrés qu'au nord et au sud.

(4) Les côtés de cette plate-forme se prolongent dans la direction de l'ouest, en coupant les degrés qui entourent le mausolée (voir le plan, fig. 1).

(5) Il mesure 0 m. 56 de hauteur et 0 m. 78 de côté.

actuellement n'atteignent pas le niveau de la plate-forme, et qui ont pu être englobées autrefois dans l'escalier que nous supposons avoir existé de ce côté. La fermeture, que l'on a trouvée en place, est constituée par plusieurs blocs, deux mis à plat, un autre dressé: ils sont disposés d'une manière irrégulière, et il y a peut-être là un remaniement tardif. Derrière cette clôture, nous pénétrons dans un couloir, large de 0 m. 95, long de 3 m. 50 [1] et nous arrivons à une dalle encore intacte [2], cintrée en haut, encastrée dans des rainures à gauche et en bas. A droite est ménagée une longue coulisse, dans laquelle on pouvait la pousser à l'aide d'une barre quand on voulait aller plus avant [3]. Cette disposition rappelle celle des portes du mausolée royal, voisin de Tipasa, que l'on nomme communément le Tombeau de la Chrétienne [4]. Le couloir se poursuit sur une longueur de 2 mètres. Il est à cet endroit bien conservé : le sol a conservé une grande partie de son dallage; le plafond est formé par des pierres de taille; la hauteur dépasse à peine un mètre. On débouchait ensuite dans une galerie circulaire, dont le sol, placé à 0 m. 25 au-dessus du couloir, était recouvert d'une couche de béton, aujourd'hui en très mauvais état. Elle enveloppe la chambre funéraire, mais, au nord-ouest, elle est barrée par un épais massif de pierres, limitant la coulisse où manœuvrait la dalle qui fermait le caveau et dont nous allons parler. Cette galerie est à 1 m. 90 en contre-bas du pied des parois extérieures. L'une des murailles qui la bordent est de forme circulaire, tandis que l'autre se compose d'une suite de huit pans de murs, dont

(1) Il n'a pas été fouillé jusqu'au fond.

(2) Hauteur 1 m. 32, épaisseur 0 m. 17.

(3) Cette barre devait être introduite en haut, par une rainure ménagée dans la plate-forme.

(4) Dans ce mausolée, les coulisses, au lieu d'être pratiquées sur un des côtés de l'ouverture, se trouvent au-dessus (Gsell, *Guide archéologique*, p. 162).

l'ensemble reproduit la forme du mausolée. Elle est encore en partie recouverte par de grandes dalles, légèrement arquées sur leur face plafonnante. Elle mesure 4 m. 50 d'élévation; le massif qui la barre ne s'élève qu'à mi-hauteur.

Au delà, le couloir se prolonge en ligne droite et atteint bientôt une petite porte[1], en avant de laquelle on distingue à droite, sous le plafond, un mufle de lion très grossièrement sculpté (fig. 6). Il y avait sans doute un mufle semblable à



Fig. 6.

gauche, mais il est entièrement détruit. La porte était fermée par une dalle[2], que des rainures maintenaient en bas, en haut et à gauche et qui pouvait être poussée à droite dans une coulisse. Quand on voulait refermer ce passage, on devait faire le tour de la galerie circulaire jusqu'au massif de pierres et on repoussait la dalle à l'aide d'une barre que l'on introduisait dans une rainure s'ouvrant sur cette galerie et formant avec la coulisse un angle droit (voir le plan, fig. 1).

La porte franchie, on gravissait une marche (qui a disparu), et on entrait dans la salle centrale. Elle est circulaire et mesure 3 m. 75 de diamètre. En avant de la paroi, avec laquelle ils font corps, se dressent huit piliers, placés à des

[1] Haute de 1 m. 12.

[2] Il n'en reste plus qu'une moitié en place; l'autre moitié a été cassée.

distances à peu près égales. Leur base est une simple pierre trapézoïdale et leur couronnement consiste en une autre pierre, qui a la forme d'un trapèze surmonté d'un parallélogramme[1]. Les blocs placés sur ces piliers et les reliant deux à deux ont été creusés en arcades. Au-dessus, la voûte de la salle est une coupole, constituée par des séries superposées d'anneaux en pierres de taille : c'est une sorte de voûte à encorbellement. La hauteur est de 3 m. 65. Le sol était recouvert d'une couche de béton assez épaisse, qui a été presque entièrement détruite par les chercheurs de trésors. Il était à 0 m. 45 au-dessus du sol de la galerie, par conséquent à 1 m. 45 au-dessous de la base extérieure du mausolée.

Çà et là, à l'intérieur et au dehors du caveau, M. Viré a trouvé de misérables débris d'un sarcophage en marbre, dont la face était sculptée. Il était évidemment placé dans la salle centrale, mais il a été détruit et dispersé par les violateurs du tombeau. Parmi ces fragments, je signalerai : 1° un oiseau, une colombe sans doute, qui tient dans son bec un petit objet arrondi; 2° un morceau appartenant au bas du sarcophage : on y distingue une patte de coq et un pied chaussé d'une sandale (le reniement de saint Pierre?); 3° un pied chaussé aussi d'une sandale et, auprès, le bas d'un arbre; 4° le corps d'un oiseau qui pourrait être un coq; 5° le torse d'un homme vêtu, tourné à droite; sa main droite est levée à la hauteur de la poitrine, l'index et le médius sont ouverts; 6° la tête d'un personnage imberbe, tournée à droite; 7° le corps d'un homme, vêtu d'une tunique courte et s'avançant à droite; la main droite tient un objet de forme cylindrique; 8° un tronc d'arbre et un morceau de draperie. Le style de ces fragments appartient au IVe siècle.

Certaines données nous permettent de dater approximative-

[1] Chaque pilier, avec sa base et son couronnement, mesure 2 m. 12.

ment ce mausolée. Nous avons dit que le mode de construction indique une basse époque. Le calice flanqué de deux poissons est un symbole chrétien. La décoration de l'édifice, la forme des chapiteaux, les moulures des corniches, des bases, des fausses portes, etc., rappellent de très près la basilique de Tigzirt, qui paraît remonter au ve siècle après Jésus-Christ[1].

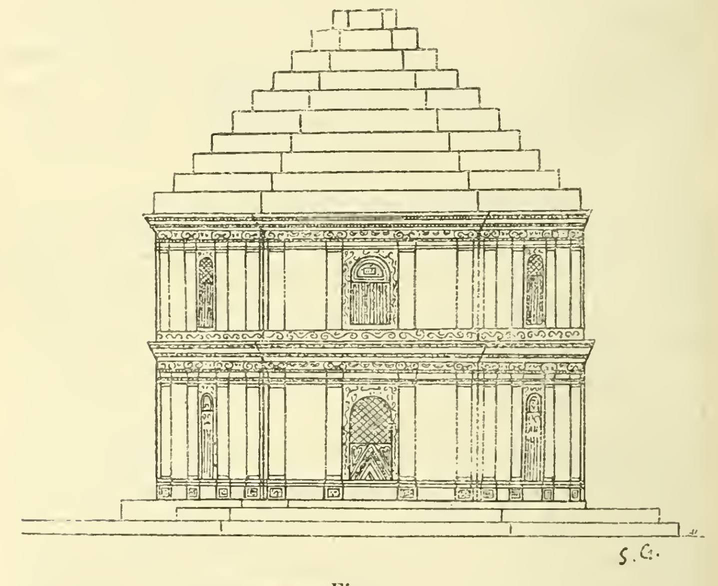


Fig. 7.

Enfin nous venons de voir que le sarcophage chrétien est du ive siècle. Nous ne nous tromperons donc pas beaucoup en plaçant notre monument sous le Bas-Empire, entre Constantin et la conquête de la Maurétanie par les Vandales.

Il présente un grand intérêt, tant par son architecture générale que par sa décoration.

[1] Voir le mémoire de Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 5 et suiv., en particulier p. 62-68.

On y trouve des dispositions qui évoquent à l'esprit le vaste mausolée, appelé aujourd'hui le Tombeau de la Chrétienne, probablement construit par Juba II vers le début de notre ère. C'est la même entrée souterraine à l'est, la même plate-forme établie en avant de l'édifice, à l'orient, le même système de portes à coulisses, la même galerie circulaire à l'intérieur, le même décor de fausses portes et de demi-colonnes, à chapiteaux ioniques, appliquées contre les parois extérieures. Un détail même mérite d'être noté à cet égard : nous voulons parler des deux mufles de lions taillés dans la pierre, en avant de la porte qui donne accès au caveau; ils rappellent le lion et la lionne sculptés au Tombeau de la Chrétienne sur la paroi de droite du vestibule, au-dessus du couloir qui permet de pénétrer plus avant[1].

Il y a pourtant entre le mausolée de Juba II et celui de Blad-Guitoun d'importantes différences. Celui-ci se rapproche beaucoup plus que l'autre des monuments funéraires gréco-romains. Nous avons montré ailleurs[2] que le Tombeau de la Chrétienne est une construction indigène, un tumulus recouvert d'une enveloppe classique. Le cône à gradins en est la partie essentielle, le cylindre orné de colonnes qui le supporte ne représente que la bordure du tumulus. Ici, les parois verticales prennent une importance beaucoup plus grande et se composent de deux étages superposés. Les degrés qui devaient être placés au-dessus n'étaient plus qu'un simple couronnement. La forme arrondie du tumulus s'est perdue, le plan est devenu octogonal. A l'intérieur du tumulus primitif, il n'y a qu'une simple case de pierre où est déposé le mort; les petits caveaux qui occupent le centre du Tombeau de la Chrétienne

(1) Gsell, *loc. cit.*, p. 163.
(2) *Ibid.*, p. 165, 169, 181-182.

et d'un autre mausolée royal, appelé le Médracen[1], sont sans doute des imitations de cette case exiguë. Ici, la chambre funéraire, quoiqu'elle n'occupe pas tout l'intérieur de l'édifice, a d'assez vastes dimensions. Ce n'est plus un réduit, c'est une véritable demeure. Au sujet du Tombeau de la Chrétienne, nous avons fait remarquer[2] que ce monument, comparé au Médracen, qui est plus ancien peut-être de deux siècles, prouve les progrès des idées et des mœurs classiques chez les Africains. Le mausolée de Blad-Guitoun révèle l'action de plus en plus forte de ces influences étrangères, sans que pourtant les traditions, les usages indigènes aient encore entièrement disparu.

La décoration est exubérante : tresses, perles, baguettes, grecques, ondulations, chevrons, rosaces, feuilles diverses, volutes de différentes formes sont semés à profusion. Nous sommes en présence d'un art qui veut rompre avec la monotonie des modèles classiques, avec les formules usées. Les motifs ornementaux qu'il emploie ne sont pas toujours juxtaposés d'une manière bien cohérente; on a cherché surtout la richesse, la variété, la fantaisie et il en est résulté une surcharge d'assez mauvais goût, une sorte de *tumor africus*. Mais le besoin d'originalité, la vie dont témoignent ces essais, le désir de sortir d'une ornière où l'on s'est traîné depuis trop longtemps doivent faire excuser bien des tâtonnements. On surprend là les symptômes d'une renaissance, déterminée sans doute en grande partie par le triomphe du christianisme et la nécessité de construire de nombreuses églises pour le culte nouveau. Si nous trouvons ici cette décoration appliquée à un monument civil, on l'a déjà rencontrée dans un certain nombre d'édifices religieux, à peu près contemporains, en particulier dans la

[1] *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, pl. IV.

[2] *Loc. cit.*, p. 179, 182.

basilique de Tigzirt [1], à Zoui [2], à Khenchela [3], dans la région de l'Aurès [4], à Tébessa [5]. Partout ce sont les mêmes efforts pour rajeunir l'ornementation. Combien il est regrettable que les malheurs des temps aient empêché ces germes de mûrir en Afrique! «Ils n'ont cependant pas entièrement péri. Dans l'art rudimentaire des Kabyles d'aujourd'hui, on retrouve avec évidence les motifs chers aux décorateurs du IVe et du Ve siècle. Les carrés, les rosaces, les croix, les treillis, qui ornent les bois sculptés, sont les mêmes que l'on retrouve dans les monuments de l'époque chrétienne [6].» Cette ressemblance est en effet digne de remarque. Le travail, à relief peu accusé, des ornemanistes anciens rappelle beaucoup la technique du bois et il y aurait lieu de se demander s'ils ne s'en sont pas inspirés.

La présence d'un mausolée aussi important à Blad-Guitoun est encore un fait intéressant à constater. Sur la côte de la partie occidentale de la Kabylie, les Phéniciens avaient fondé plusieurs comptoirs et, à l'époque romaine, il y eut là des centres assez importants : à Mers-el-Adjadje, au cap Djinet, à Dellys, à Tigzirt, à Taksebt. Mais l'intérieur était bien peu romanisé. Entre Ménerville et l'Oued-Sebaou, on n'a trouvé jusqu'à présent que trois inscriptions latines. L'une, découverte à Guenana près de Bordj-Menaïel [7], est une épitaphe de l'année 231, qui était placée sur un mausolée : les noms qu'on y lit prouvent qu'il s'agit d'indigènes. Deux autres, recueillies

(1) Voir Gavault, mémoire cité.

(2) Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1878, p. 157 et planche; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1881, p. 153, pl. IX, fig. 1.

(3) *Mélanges de l'École de Rome*, XIII, 1893, pl. VII.

(4) Cf. aussi le reliquaire de Dalaa, aujourd'hui au Louvre (*Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 76-77).

(5) Fouilles du service des Monuments historiques dans la grande basilique.

(6) Gavault, *loc. cit.*, p. 83.

(7) Inédite. Trouvée par M. Viré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

près d'Haussonvillers[1], nomment des princes maures (*principes*), établis dans un lieu appelé *castellum Tulei;* elles accompagnent des représentations fort grossières, imitations enfantines de motifs gréco-romains[2]. En revanche, deux inscriptions libyques ont été copiées dans cette région[3]. On y rencontre des ruines assez nombreuses[4] : ce sont seulement des fermes, des hameaux, quelques bourgs, des postes militaires. Rien ne montre que la civilisation du peuple conquérant s'y soit sérieusement implantée. Il n'y a donc pas lieu d'attribuer ce grand mausolée à un riche Romain; il est plus vraisemblable qu'il a été élevé par les soins d'un seigneur indigène qui aura fait appel pour le construire à un architecte, à des ouvriers de quelque ville du littoral. Nous savons qu'il y avait à cette époque des chefs puissants de la Kabylie. Sans parler des deux *principes* dont nous venons de mentionner les épitaphes et qui ne possédaient probablement qu'une autorité assez restreinte, c'était dans ce pays et peut-être même dans la région de l'Isser que la famille de Firmus commandait à une grande tribu. Quand il se révolta en 371 ou 372, il se jeta d'abord sur Icosium et les villes voisines[5], ce qui indique qu'il n'habitait pas loin de là. Une inscription de l'époque chrétienne, placée jadis au-dessus de la porte du fort, à Ménerville, nomme un Firmus[6], sans que l'on puisse dire, il est vrai, s'il s'agit bien du personnage historique[7]. Mais ce sont de simples hypothèses que nous présentons ici. La seule chose qui

(1) *C. I. L.,* VIII, 9005 et 9006.

(2) Doublet, *Musée d'Alger,* p. 32-33.

(3) Viré, dans la *Revue africaine,* XL, 1896, p. 82; Halévy, dans le *Journal asiatique,* 1874, 1er semestre, p. 156, n° 135, et Doublet, *l. c.,* p. 19.

(4) M. Viré les a étudiées en détail : son rapport sera publié dans le *Bulletin archéologique du Comité.*

(5) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 72-73.

(6) *C. I. L.,* VIII, 9011 : *Spes* [*i*]*n* [*Deo*] *!. . . . Firme possideas cum tuis!. . .*

(7) Il serait très étonnant, dans ce cas, que son nom n'eût pas été martelé.

nous semble probable, c'est que le mausolée de Blad-Guitoun a été construit par quelque grand chef africain, par quelque *regulus*, pour parler comme Ammien Marcellin[1]. Ainsi peuvent s'expliquer les ressemblances qu'il offre avec le tombeau de Juba II. Après trois siècles, le souvenir de l'ancien roi indépendant de la Maurétanie hantait encore l'esprit d'un roitelet maure, sujet de Rome.

Ce mausolée doit être aussi rapproché d'autres monuments funéraires de la Maurétanie Césarienne, des Djedar, élevés près de Frenda et appartenant de même à l'époque chrétienne. La Blanchère, qui les a étudiés[2], a soutenu avec vraisemblance qu'ils ont été bâtis par les soins d'une dynastie de princes maures. L'édifice que nous venons de décrire paraît être plus ancien que les Djedar et il présente une parenté bien plus étroite avec le Tombeau de la Chrétienne.

NOTE SUR LA *CIVITAS AVIOCCALENSIS* (SIDI-AMARA) ET SUR UN NOUVEAU LÉGAT DU PROCONSUL D'AFRIQUE, PAR M. P. GAUCKLER.

Les ruines de Sidi-Amara (*civitas Avioccalensis*) sont situées au sud du Djebel-Mansour, dans la haute vallée de l'Oued-el-Kebir, la grande rivière tunisienne qui, dans la partie inférieure de son cours, prend le nom d'Oued-Miliane. La cité romaine s'élevait à flanc de coteau sur la rive droite de l'Oued, tout près du marabout actuel de Sidi-Amara, dans une position très avantageuse, à l'abri de la fièvre qui règne dans les bas-fonds; elle dominait les plaines de céréales qui sont la principale richesse du pays; de plus elle commandait l'ouverture de deux défilés importants, celui qui s'ouvre au nord de

(1) Livre XXIX, 5, 2.

(2) *Archives des Missions*, 3e série, t. X, p. 77 et suiv.

la rivière, conduisant à *Galés* (Henchir-el-Kharoub) et de là aux plateaux du Bou-Arada, et celui qui, au sud, sert de débouché à la région forestière d'Oum-el-Abouab (*Serissita*).

Les ruines couvrent de leurs pierres de grand appareil une vingtaine d'hectares. La ville avait donc une réelle importance au temps de sa prospérité; les restes de ses édifices publics sont malheureusement fort indistincts; seul un temple carré, de 20 mètres de côté, demeure encore reconnaissable, sur une petite éminence au sud de la cité. Les autres constructions sont arasées à la surface du sol actuel, et c'est ce qui explique que les ruines de Sidi-Amara, bien que signalées sur la carte de l'État-Major au 1/200000e (feuille de Maktar), n'aient jamais été étudiées ni décrites.

C'est là que M. Drappier, ingénieur attaché à la Direction des Antiquités, vient de découvrir les quatre inscriptions qui font l'objet de cette note, deux (nos 2 et 3) dans un voyage de reconnaissance effectué par lui au mois d'avril dernier, et les deux autres (nos 1 et 4) dans les fouilles que je viens de le charger d'entreprendre pour compléter ses premières trouvailles.

Trois de ces textes ont été trouvés au même endroit, qui était peut-être le forum. Ils sont gravés sur des piédestaux en calcaire oolithique blanc à grain très fin, de mêmes dimensions et de même travail; le style, la forme des lettres et la rédaction des inscriptions présentent de grandes analogies. Elles semblent absolument contemporaines. Ce sont des dédicaces adressées en 181 par la *civitas Avioccalensis* à l'empereur Commode, à un légat de Carthage et probablement à sa femme, tous deux patrons de la cité.

N° 1.

Dans un encadrement à moulure simple, large de 0 m. 40 et haut de 0 m. 80, en lettres hautes de 0 m. 045 à 0 m. 04.

IMP · CAES · DIVI · M · AN
TONINI · PII · GERMAN
SARM · FIL · DIVI · PII · NE
POTI · DIVI · HAD · PRONEP ·
DIVI · TRAIANI · PART · AB
NEP · DIVI · NERVAE · AD
NEPOTI ·
M · AVRELIO · COMMODO
ANTONINO · AVGVSTO
GERMAN · SARM · PON
TIF · MAX · TRIB · POT · VI
IMP · IIII · COS · III · P · P · CIV
TAS · AVIOCCALENSIS
P · P · F · ❦

Imp(eratori) Caes(ari), divi M. Antonini Pii German(ici) Sarm(atici) fil(io), divi Pii nepoti, divi Had(riani) pronep(oti), divi Trajani Part(hici) abnep(oti), divi Nervae adnepoti, M. Aurelio Commodo Antonino Augusto German(ico) Sarm(atico), pontif(ici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) VI, imp(eratori) IV, co(n)s(uli) III p(atri) p(atriae), civitas Avioccalensis p(ecunia) p(ublica) f(ecit).

Cette dédicace à l'empereur Commode est très exactement datée par le nombre des puissances tribuniciennes, qui est celui de l'année 181, et par celui des salutations impériales, qui nous reporte après le 17 mars de la même année.

N° 2.

Sur un encadrement simple, large de 0 m. 40 et haut de 0 m. 75, en lettres hautes de 0 m. 05 à 0 m. 03.

C·ARRI *o* C·*f*·*q u i r*.
CALPVRNIO
LONGINO·C·V·COS
LEG·KARTHAGI
NIS·AVGVRI·PR
VRB·QVAESTORI
TRIB·LEG·TRIVM
VIRO·A·A·F·F·AVIOC
CALENSES·CIVI·EΓ·PA
TRONO

C. Arri[o], C. [f(ilio), Quir(ina tribu)?] Calpurnio Longino c(larissimo) v(iro), co(n)s(uli), leg(ato) Karthaginis, auguri, pr(aetori) urb(ano), quaestori, trib(uno) leg(ionis), triumviro a(uro) a(rgento) [a(ere)] f(lando) f(eriundo) Avioccalenses civi et patrono.

La fin des lignes 1 et 2 est très effacée, peut-être était-elle restée vide : il n'est pas certain, en effet, que le nom de la tribu, que je restitue à la première ligne, ait été réellement indiqué, et à la fin de la seconde ligne, il n'y a guère de place que pour deux ou trois lettres.

Le personnage auquel s'adresse cette dédicace appartient à l'illustre famille des *Arrii Antonini* qui donna à l'empire Antonin le Pieux. Un autre membre de cette famille, C. Arrius Antoninus, qui remplit les plus hautes fonctions de l'État, sous les règnes d'Antonin et de Commode[1], et mourut en 188,

[1] Son *cursus honorum* nous est donné par deux belles dédicaces : *C. I. L.*, V, 1874, et VIII, 7030 (Constantine). Cf. aussi 8241 (Kef-Tazerout entre Milev et Cuicul), et 7032 (Constantine). Voir sur ce personnage, l'étude de Borghesi

était patron des quatre colonies cirtéennes : il avait épousé une certaine Calpurnia Quadratilla que nous fait connaître une dédicace trouvée à Timgad (Thamugadi)[1].

C. Arrius Calpurnius Longinus me paraît être né de cette union, peut-être se confondre malgré la différence des surnoms avec un certain C. Arrius Calpurnius Frontinus Honoratus, que nous fait connaître une inscription d'Antioche en Pisidie[2] et dont le *cursus honorum* est à peu près identique au sien; ces deux personnages sont en tous cas très proches parents.

C. Arrius Calpurnius Longinus, patron de la *civitas Arioccalensis*, avait été *triumvir auro, argento, aere, flando feriundo*, questeur, préteur urbain, augure, légat du proconsul d'Afrique pour le diocèse de Carthage et consul.

De ces diverses fonctions, la seule qui mérite d'attirer l'attention est celle de légat du proconsul d'Afrique pour le diocèse d'Afrique, *legatus Karthaginis*, dont nous ne connaissions encore que de rares titulaires, et qui n'est mentionnée de la même façon abrégée que sur une inscription de Rome relative à Ammius Marcius Caesonius Nicomachus Anicius Paulinus, qui fut légat de son père Anicius Julianus, proconsul d'Afrique, entre 310 et 313[3]. Sur d'autres textes africains, le titre prend les formes abrégées : *leg(atus) alma Kar(thagine)*[4], *legatus almae Carth(aginis)*[5]; sa forme régulière et complète, que portent un certain nombre de textes trouvés en dehors de

dans les *Annali dell' Istit. Archeol.*, 1853, p. 188 et suiv., et le *Bullettino*, 1854, p. 12, et 1855, p. 53 et suiv.

[1] *C. I. L.*, VIII, 2370.

[2] *C. Arrio. C. f. Quirina Calpurnio Frontino Honorato, c. v., III vir(o) monetali a. a. a. f. f. quaestori candidato, praetori candid., auguri, cos., patrono col. postul. pop. in theatro. Vic. Velabrum.* Cf. Henzen, suppl. Orelli, n° 6981.

[3] *C. I. L.*, VI, 1682.

[4] *C. I. L.*, VIII, 1277 : *Julius Tullius Priscus, v. c. leg. alma Kart.* (Sidi-Medien).

[5] *C. I. L.*, VIII, 928 (Henchir-Souar).

l'Afrique[1] est la suivante : *legatus provinciae Africae dioecesis Carthaginensium.*

N° 3.

Dans un encadrement simple, haut de 0 m. 75 et large de 0 m. 40, en lettres hautes de 0 m. 045 à 0 m. 04.

S E I A E M O D E S
t a e   u l P I A E
[...] N [...] I A E · C O R NE
L I A E [...] A [...] R V I
N A E · P V B L I A N A E
C · F · C I V I E T P A T R
O B · I N S I G · E I V S · ME
R I T A · Q V I B V S · I N
L V S T R A T · O R I G I
N I S · S V A E · P A T R I M
CIVITAS · AVIOCCAL · D D · P · P ·

Seiae Modest[ae Ulp?]iae.... n.iae Corneliae a.ruinae Publianae c(larissimae) f(eminae) civi et patr(onae), ob insig(nia) ejus merita quibus inlustrat originis suae patriam, civitas Avioccal(ensis) d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

Les quatre premières lignes sont assez effacées.

Cette dédicace correspondant exactement à la précédente, à côté de laquelle elle a été trouvée, je ne crois pas téméraire d'en conclure que la grande dame romaine, originaire de la *civitas Avioccalensis,* à laquelle elle s'adresse, était la femme de C. Arrius Calpurnius Antoninus, qui l'avait sans doute épousée pendant son séjour en Afrique en qualité de légat du proconsul pour le diocèse de Carthage.

(1) *C. I. L.*, II, 1262 : M. Accenna Helvius Agrippa, sous Trajan; 4509, 4510, 4511; XIV, 3599, 3600 (Tibur) : L. Minicius Natalis Quadronius Verus, au commencement du règne d'Hadrien.

N° 4.

Fragment de frise en calcaire oolithique, brisé à droite et à gauche, haut de 0 m. 50, épais de 0 m. 10; lettres hautes de 0 m. 07.

a]VGVSTO FELICISSIM[*o principi*
GA... E CVRIAM
... ANDIDI · AM
b]ENIGNISSIMI · CO[*nsulis*
ERECTAM · PER

A]*ugusto felicissim*[*o principi*] *curiam*... [*C*]*andidi Am*... [*b*]*enignissimi co*[*nsulis*]... *erectam per*...

Ce fragment, malheureusement fort mutilé, est relatif à la construction de la curie de la *civitas Avioccalensis;* il faisait probablement partie de la frise de façade de l'édifice. L'inscription, à en juger par la forme des lettres, semble très postérieure en date aux trois premières dédicaces.

La *civitas Avioccalensis* était jusqu'ici entièrement inconnue. Il semble cependant qu'il en soit fait mention dans deux textes concernant l'Afrique chrétienne. Le premier est la liste des évêques ayant assisté, en 411, à la conférence de Carthage, qui nomme un certain Cresconius, évêque d'*Advocata*[1]. D'autre part, dans les actes de Donat et Advocat, martyrs donatistes, il est dit qu'Honorat, évêque de Sicilibba, se rendit de l'oppidum *Abvocatense* à Carthage : *At vero memoratus episcopus* (*Sicilibbensis*) *ex Abvocatensi oppido Carthaginem hospes advenit.* Morcelli, cédant à la tentation de remplacer un mot inconnu par un terme connu, a corrigé le mot *Abvocatensi* en *Advocatensi.* Je crois au contraire que l'*oppidum Abvocatense* n'est autre que

[1] Tissot, *Géographie comparée de la province rom. d'Afrique*, t. II, p. 772.

notre *civitas Avioccalensis*, placée dans une situation stratégique assez forte pour justifier son appellation d'*oppidum*. Il est probable d'ailleurs que le mot était écrit à l'origine *Abrocalense*[1]; la transformation de *t* en *l* s'explique facilement au point de vue paléographique.

Remarquons, d'autre part, que la ville de Sicilibba, dont Tissot[2] croit avoir reconnu les restes à l'Henchir-El-Alouenni, à l'entrée d'une dépression qui conduit dans la vallée de l'Oued-Miliane, n'est distante de Sidi-Amara que d'une quarantaine de kilomètres. Les communications étaient très faciles entre les deux villes antiques, et la présence de l'évêque Honoratus, venu de Sicilibba dans la *civitas Avioccalensis*, n'a rien qui puisse étonner.

En ce qui concerne la cité d'*Advocata* mentionnée sur la liste de 411, je crois qu'en vérifiant le texte du manuscrit, on pourrait y trouver la preuve d'une confusion analogue à celle que je soupçonne dans les actes de Donat et d'Advocat.

Remarquons enfin à propos de ce nom : *Avioccalensis*, l'analogie de sa désinence avec le nom de la cité voisine Galés, située à quelques kilomètres plus loin sur la pente du Djebel-Mansour. Ces deux noms sont certainement d'origine indigène.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Ernest Jovy, une brochure intitulée : *Un document inédit sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Grenoble en 1768* (Vitry-le-François, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*).

[1] Optat., p. 1902, n° 12, *edit. Antwerp.*, cité par Tissot, *l. c.*, note 3.
[2] Tissot, *ibid.*, p. 318.

Sont encore offerts :

Monographie de la basilique de Tébessa par M. Ch. Duprat (Constantine, 1897, in-8°; extrait du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXX, années 1895-1896);

Albano Bellino, *Inscripções romanas de Braga* (*ineditas*) (Braga, 1895, in-8°);

Publications of the American Academy of political and social Science, n° 224. *Handbook of the Academy.* Historical Sketch. Charter, Constitution ... and Members (Philadelphia, 1898, in-8°).

S. E. Hamdy-Bey, correspondant de l'Institut, adresse en hommage à l'Académie un exemplaire du Catalogue des *Monuments himyarites et palmyréniens* (Constantinople, 1898, in-8°), et un exemplaire de la dernière édition française, revue et augmentée, du Catalogue des *Monuments funéraires du Musée impérial ottoman* (Constantinople, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par une lettre qu'il adresse au Président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du Concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu, sous sa présidence, le 29 juillet à midi précis, à la Sorbonne, et il exprime le désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne MM. Wallon, Devéria, Babelon, Dieulafoy.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie le rapport que vient de lui adresser M. le Directeur de l'École française de Rome sur les travaux des membres de cette École, ainsi que les mémoires de MM. G. de Puybaudet et Lecacheux, membres de ladite École.

Le rapport a été lu par le Directeur lui-même à la Commission

qui se réunissait aujourd'hui, et les mémoires ont été distribués entre ses membres.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur l'oiseau emblématique de Karak, figuré sur le sceau de Renaud de Châtillon.

M. F. de Mély présente à l'Académie l'estampage d'un des plus curieux monuments de la glyptique byzantine. C'est un camée du trésor de l'*Heiligenkreutz*, de Vienne, mesurant 0 m. 17 de diamètre. Il porte gravé autour de la tête d'une Vierge : «Mère de Dieu, sainte Vierge, veille sur Nicéphore Botoniate, serviteur du Christ.» Il se trouve donc par cela même daté de 1078-1081; jusqu'ici on ne connaissait aucun camée byzantin à date certaine.

M. Naville fait une communication sur une boîte de style mycénien trouvée récemment en Égypte.

M. Marcel Schwob, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Troyes, établit l'origine d'une célèbre légende du moyen âge déjà étudiée par M. Hauréau. Serlon de Wilton, maître de dialectique, prétendit avoir vu apparaître un de ses disciples, qui venait de mourir, et qui lui apprit qu'il était damné pour s'être consacré à l'étude de la scolastique. Plus tard, Serlon de Wilton se fit moine cistercien et devint abbé de l'Aumône, en 1171. Les Cisterciens, avant d'inscrire la vision de Serlon dans leurs recueils de miracles, le firent interroger à Clairvaux sur l'authenticité de sa vision. Serlon refusa de répondre et, en conséquence, sa légende fut rayée des livres de Cîteaux. Mais elle se transmit en dehors de l'Ordre, et, comme elle traduisait en apologue la victoire de la réaction religieuse sur la philosophie, elle fut un thème favori des prédicateurs au XIII[e] siècle. Jusqu'ici on n'avait pas identifié le personnage du maître de dialectique avec Serlon de Wilton; M. Marcel Schwob établit cette identité et fixe à Oxford, avant 1154, le lieu et la date de la pseudo-apparition.

M. Noël Valois fait une communication sur le concile de Paris de 1398, par lequel il fut décidé que l'Église de France cesserait d'obéir au pape d'Avignon, Benoît XIII. Le dépouillement des bulletins de vote originaux permet de constater que les chiffres de la majorité et de la minorité du concile ont été étrangement falsifiés par le gouvernement de Charles VI. Contrairement à l'opinion universellement admise, la soustraction d'obédience ne fut votée par le clergé qu'à une assez faible majorité, et encore à cause de la pression qu'avait exercée la royauté. C'est que la question religieuse se compliquait d'une question financière : le gouvernement avait intérêt à rompre avec le pape qui lui avait récemment refusé l'autorisation de soumettre les ecclésiastiques français à la contribution des aides.

M. Blanchet commence le compte rendu du résultat de ses fouilles à Seddrata de Ouargla (Algérie), fouilles qu'il a exécutées avec une subvention de l'Académie.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

L'émeraude de Bajazet II et la médaille du Christ d'Innocent VIII, par M. F. de Mély (gr. in-8°; extrait de la *Gazette des beaux-arts*, 1898);

La maison de Laval, 1020-1605; étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré, par le comte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par M. Paul de Farcy. Tome II : *Les Montmorency-Laval, 1264-1412* (Paris, 1898, in-8°).

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. François Thureau-Dangin, un volume intitulé : *Recherches sur l'origine de l'écriture cunéiforme*. 1[re] partie : *Les formes archaïques et leurs équivalents modernes* (Paris, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 22 JUILLET.

M. E. Boucheseiche, capitaine en retraite à Paris, écrit à l'Académie pour présenter quelques observations sur le mémoire de M. Gsell, relatif à un mausolée existant à Bled-Guitoun, en Kabylie, mémoire lu dans la séance du 8 juillet par M. Cagnat.

Le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire par la mort de son correspondant, M. Lucien Merlet, archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, décédé à Chartres, le 20 juillet.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1898 [1].

M. Senart annonce que le monument élevé par souscription à notre regretté confrère Abel Bergaigne, sera inauguré, à Vimy, près d'Arras, au mois d'octobre prochain. Il demande si l'Académie n'est pas d'avis de se faire représenter à cette cérémonie.
L'Académie désigne à cette fin MM. Senart et Hamy.

M. Gr. Tocilesco, professeur à l'Université de Bucarest, fait une communication sur les fouilles et recherches archéologiques qu'il poursuit depuis seize ans en Roumanie.

Après avoir résumé la discussion survenue au sujet du monument triomphal d'Adam-Klissi, l'auteur conclut que la date de ce trophée reste toujours attribuée à l'époque de Trajan, bien que quelques savants aient voulu lui assigner comme date le temps d'Auguste. Parlant ensuite du mausolée élevé auprès de ce trophée par le même empereur Trajan, en mémoire des soldats romains tombés dans une bataille contre les Daces, M. To-

[1] Voir ci-après.

cilesco présente la restauration complète de ce monument, exécutée par l'architecte viennois Niemann et propose une correction dans la lecture de la troisième ligne de l'inscription dans laquelle il faut lire NEAPOLI PONTI au lieu de NICOPOLI PONTI. Une troisième construction, de cinquante mètres de hauteur, placée auprès du trophée, a été mise à jour l'année dernière. Elle se compose de plusieurs murailles concentriques et paraît avoir servi de tour d'observation. M. Tocilesco a découvert aussi des édifices importants dans la ville antique appelée *Tropaeensium civitas*, située à quelques kilomètres du trophée. Parmi ces monuments, il convient de mentionner les trois portes de la cité, huit tours et trois basiliques.

M. Tocilesco termine sa communication en exposant le résultat de ses recherches sur la topographie antique de la Mésie inférieure et de la Dacie, où il a découvert plus de soixante localités, des camps et des forteresses, qu'il a mesurés sur le terrain et dont il a fait lever les plans. Il présente enfin les plans de six *castra* romains, qu'il a découverts et dont le plus important est celui de Droubita, qui défendait le port de Trajan. Toutes ces recherches ont été consignées sur une carte archéologique encore inédite, que l'auteur présente à l'Académie.

A la suite de cette communication, MM. Perrot, Dieulafoy et S. Reinach présentent quelques observations.

M. Giry continue la lecture de son *Étude critique sur quelques documents angevins de l'époque carolingienne.*

LIVRES OFFERTS.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie, pour lui en faire hommage, au nom de M. Joubin, ancien membre de cette École, la seconde édition de son *Catalogue des monu-*

ments funéraires du Musée impérial de Constantinople (Constantinople, 1898, in-8°).

Sont encore offerts :

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Année 1897 (Troyes, in-8°).

Griechische Denker, eine Geschichte der antiken Philosophie, von Dr Theodor Gomperz. Siebente Lieferung (Leipzig, 1898, in-8°);

M. Hamy dépose sur le Bureau une notice, qu'il vient de publier dans les «Nouvelles Archives du Muséum», sur *William Davisson, intendant du Jardin du Roi et professeur de chimie, 1647-1651* (Paris, 1898, in-4°). Ce travail a été lu à la réunion des cinq Académies, le 6 avril dernier; l'auteur y a ajouté un portrait, des notes nombreuses, une bibliographie détaillée et une série de pièces justificatives, datées de 1629 à 1669.

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie, de la part de l'Université catholique de Beyrout, une série d'ouvrages relatifs à la littérature syriaque et arabe, publiés par les presses de l'Université (21 vol. in-8°). Il signale, parmi les textes qui intéressent l'érudition orientale, l'édition d'*Ébed Jesu,* et les poésies ïambiques de saint Grégoire le théologien, en langue syriaque. Pour la littérature arabe, on remarque la grande Anthologie réunie par les soins du P. Cheikho, plusieurs divans ou poèmes de l'époque classique; le *Livre de la pureté du langage* par Ibn Sikkit, qui est une rareté bibliographique en même temps qu'un livre de première importance pour l'étude de l'ancienne littérature arabe. On doit remercier l'Université de Beyrout d'avoir enrichi avec une telle libéralité le fonds oriental de la bibliothèque de l'Institut.

M. Alfred Croiset offre à l'Académie les *Poèmes choisis de Bacchylide*, traduits en vers par E. d'Eichthal et Th. Reinach (Paris, 1898, in-°4). «Les auteurs ont pensé que la grâce brillante de Bacchylide ne pouvait être pleinement rendue par une traduction en prose, et ils ont essayé de la rendre sensible par l'emploi du vers. Leur entreprise était hardie; elle a été couronnée de succès. On retrouvera avec plaisir, dans le vers souple et brillant des traducteurs, un écho fidèle de l'original. Leur œuvre a du reste subi l'épreuve d'une récitation publique dans la séance générale de l'Association des études grecques, et tous les auditeurs de cette récitation ont été charmés. MM. d'Eichthal et Reinach n'ont traduit que les quatre poèmes les plus complets et les plus intéressants du recueil de

Bacchylide. La traduction est accompagnée du texte grec, soigneusement revu par M. Th. Reinach. Chaque pièce est précédée d'une savante notice. De belles reproductions d'œuvres d'art contemporaines de Bacchylide, monnaies syracusaines, peintures de vases, achèvent de donner à cette très savante publication une valeur scientifique et artistique qui la recommande particulièrement à l'attention.»

APPENDICE.

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1898, lu dans la séance du 22 juillet 1898.

L'Académie a publié dans le dernier semestre le tome XXXVI de ses *Mémoires*, dont je vous avais annoncé la publication prochaine, et le second fascicule du tome IV des *Monuments et mémoires* de la Fondation Piot. Ce fascicule contient les articles suivants : I. *Buste espagnol de style gréco-asiatique, trouvé à Elché (Musée du Louvre)*, par M. Pierre Paris; II. *L'Aurige de Delphes*, par M. Th. Homolle; III. *Terres cuites de l'Asie Mineure*, par M. Paul Perdrizet; IV. *Groupe funéraire en pierre calcaire (Musée gréco-romain d'Alexandrie)*, par M. Max. Collignon; V. *Les mosaïques virgiliennes de Sousse*, par M. P. Gauckler; VI. *Tête de femme de l'époque d'Hadrien*, par M. Ét. Michon; VII. *Quelques pièces d'orfèvrerie limousine*, par M. J.-J. Marquet de Vasselot.

Le travail qui se continue dans nos diverses Commissions nous promet des publications plus ou moins prochaines, selon le format de nos recueils.

Historiens des croisades. — Historiens orientaux. Le tome IV, retardé par les soins que notre confrère, M. Barbier de Meynard, a dû donner à sa santé, est néanmoins à la veille d'être achevé. Il lui manque quatre ou cinq feuilles de préface et de tables, que l'éditeur espère nous donner dans le présent semestre.

Le deuxième volume des *Historiens arméniens* était depuis longtemps

IMPRIMERIE NATIONALE.

retardé par sa préface, et les deux éditeurs, MM. de Mas Latrie et Schefer, nous ont été successivement enlevés. Mais notre confrère, M. Gaston Paris, qui avait eu sa part dans la publication des textes de ce volume, réunissant les notes laissées par M. de Mas Latrie, a bien voulu se charger de ce travail, et dès ce moment nous pouvons compter sur un prochain achèvement.

Quant aux *Historiens occidentaux,* on s'occupe des textes qui doivent y entrer, étude préparatoire qui, pour ne rien omettre (car il s'agit d'un dernier volume), peut réclamer quelque temps encore.

Historiens des Gaules et de la France. La fin du texte du tome XXIV est en bon à tirer. M. Élie Berger, attaché à cette publication sous la direction de M. L. Delisle, a terminé le manuscrit de la table qu'il va pouvoir nous remettre après une dernière revision.

Quant aux parties annexes in-4° de ce grand recueil, elles suivent leur marche rapidement progressive.

La *Table de Robert Mignon,* publiée sous la même direction par M. Ch.-V. Langlois, est entièrement imprimée. L'éditeur a remis à l'imprimerie la préface et prépare les *Indices.*

M. Longnon me transmet la note suivante sur les *Pouillés* et les *Obituaires,* dont il est chargé :

Pouillés. Tome I[er] (Province de Lyon), 39 feuilles sont tirées. La feuille 40, en épreuve, sera complétée par l'errata. On rédige en ce moment l'*Introduction.*

Tome II (Province de Rouen), 48 feuilles tirées. Les feuilles 49 et 50, en épreuves, commencent l'*Index,* qui comprendra environ 28 feuilles et qui, pour les deux premiers tiers, est composé; on attend la mise en pages des feuilles 51 à 57.

Tome III (Province de Tours), 49 feuilles tirées. La feuille 50, en épreuve, sera complétée par les premières pages de l'*Index,* dont la copie sera prochainement remise à l'imprimerie.

Obituaires. Tome I[er] (Diocèses de Sens et de Paris), 108 feuilles tirées. Les feuilles 109 à 115 sont en bon à tirer, 116 à 126 en épreuves; le texte sera complet avec les feuilles 127 et 128 dont on

attend la mise en pages. L'*Index*, fort considérable, sera confié à l'imprimerie au retour des vacances.

Recueil des chartes et diplômes. La préparation de cette publication a été continuée avec activité sous la direction de M. Giry.

Pour les diplômes carolingiens, l'établissement du texte des documents a été terminé pour la province ecclésiastique de Tours et commencé pour celle de Bourges. De plus on a établi le texte de la série complète des diplômes des abbayes de Saint-Philibert de Noirmoutier, de Grandlieu et de Tournus. Il y a lieu d'espérer que l'on pourra commencer l'impression au début de l'année prochaine.

Pour les diplômes capétiens, M. Maurice Prou a poursuivi l'établissement du texte des diplômes de Philippe Ier.

Mémoires de l'Académie. La 1re partie du tome XXXVI avait à peine paru que la seconde partie était déjà commencée avec les mémoires suivants :

M. Dieulafoy : *La bataille de Muret;*

Feu M. Le Blant : 1° *Les Commentaires des livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles;* — 2° *Artémidore. De quoi on rêvait dans le monde romain au temps de Marc-Aurèle.*

M. Deloche : *Les Pagi et vicairies du Limousin.*

M. Ph. Berger : *La grande inscription dédicatoire du temple d'Hathor-Miskar à Maktar.*

Notices et extraits des manuscrits. Le tome XXXVI s'imprime en ce moment avec un article de M. Paul Meyer intitulé : *Le livre journal de Me Hugo Teralh, drapier de Forcalquier;* deux notices de M. Delisle, intitulées : I. *Notice sur une Summa dictaminis;* II. *Notice sur la rhétorique de Cicéron,* et une notice de M. Schwab sur le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu de la Bibliothèque nationale.

Histoire littéraire de la France. Le tome XXXII est sur le point de paraître. L'Avertissement est envoyé à l'imprimerie.

Corpus inscriptionum Semiticarum. La copie du prochain fascicule de la partie araméenne du *Corpus* est presque terminée et pourra être donnée à l'impression vers le mois de septembre ou d'octobre.

Les planches du Sinaï (environ une centaine) sont terminées.

Les planches de Pétra (dix environ), qu'il a fallu remanier en raison

des découvertes récentes du P. Lagrange, sont à la gravure et ne tarderont pas à être achevées.

Enfin un nouveau recueil va succéder à la publication des *Œuvres de Borghesi*, que l'Académie a eu l'honneur d'achever. C'est un *Corpus d'inscriptions grecques d'époque romaine*, dont la rédaction a été confiée à trois de nos confrères. M. Foucart est chargé de la partie grecque de l'Empire (Grèce et îles); MM. Héron de Villefosse et Cagnat s'occuperont de l'Asie, de l'Afrique et du reste du monde romain. Le testament d'Auguste et le tarif de Dioclétien seront publiés hors cadre à la fin du volume asiatique. Il est convenu que l'on insérera dans le travail toutes les inscriptions funéraires qui offrent un intérêt historique, onomastique (noms étrangers ou romanisés) ou philologique : dans cette catégorie sont comprises celles qui portent mention d'amendes funéraires.

Les inscriptions d'*ostraca* figureront dans ce recueil.

Ce recueil sera, nous n'en doutons pas, accueilli avec un vif intérêt par le monde savant.

H. Wallon.

SÉANCE DU 29 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie les mémoires de MM. Laurent, Cahen et Demargue, membres de l'École française d'Athènes, ainsi que le rapport de M. Homolle sur les travaux des membres de ladite École.

Renvoi à la Commission compétente.

M. Schlumberger communique une lettre de M. Millet, missionnaire de l'Académie, sur les travaux qu'il effectue au Mont-Athos.

Vatopédi, 2 juillet 1898.

Monsieur et cher maître,

J'ai pu présenter moi-même la lettre de l'Académie à la communauté; j'en ai fait une traduction improvisée. Comme je retournais à Lavra, on

m'a chargé d'en faire faire une traduction officielle par un moine de ce monastère qui sait le français. J'emporte avec moi cette traduction et la montre aux couvents. A mon retour à Karyès, je la rendrai à la communauté qui répondra.

Les moines de Lavra ont décidément refusé de laisser exécuter des photographies. Partout ailleurs la lettre de l'Académie, la recommandation de l'ancien patriarche Joakim et le précédent créé en faveur de M. Kondakov ont levé ou lèveront les difficultés. J'ai photographié à Iviron, Dionysiou, Saint-Paul, Pantocrator et Vatopédi.

Mon camarade de Rome, Pille, malgré sa promesse, n'est pas encore venu nous rejoindre. Le Parthénon paraît avoir fait tort au byzantin, c'est bien fâcheux; les églises de Lavra, de Vatopédi, de Chilandari lui auraient donné matière à de fort belles études, et c'est avec chagrin que je les quitte sans les avoir fait relever. Je dois me contenter d'en photographier ou estamper les marbres.

Je n'aurai jamais assez d'éloges à donner à mon collaborateur M. Ronsin. Il travaille avec un véritable dévouement, une intelligence et un talent remarquables. Ce sont ses premiers relevés : il y a parfaitement réussi et je suis bien sûr que l'œuvre qu'il rapporte lui vaudra un véritable succès.

M. Kondakov a travaillé au Mont-Athos un peu plus d'un mois, en compagnie d'un de ses élèves, M. Riédine, d'un artiste, M. Berenstamm, et d'un photographe. Il s'est intéressé tout particulièrement aux trésors des églises; grâce à la puissance dont un Russe envoyé par le grand-duc Constantin peut disposer ici, il a pu voir et étudier des pièces que les pères avaient cachées jusqu'ici, même à Mgr Porphyrios et à Sevastianov. Sur ce point sa mission apporte à la science des documents que nul autre n'aurait pu obtenir. Il les a photographiés; il a fait copier en couleur le reliquaire de Nicéphore Phocas, deux des émaux de l'icone de Tzimiscès, une couverture d'évangéliaire et un encolpion, le tout à Lavra; dans les autres monastères, je crois que son dessinateur n'a pas fait grand'chose. Il a, en outre, fait photographier beaucoup d'icones et de miniatures. Mais il n'a pas paru désireux de réunir, d'accord avec nous, les éléments d'une publication méthodique sur l'art du Mont-Athos; il n'a visité que quelques couvents, son unique souci paraissant être de rapporter beaucoup en peu de temps. Dans ces conditions, nous avons cru reprendre notre liberté; nous avons profité de son influence sans nous lier à sa fortune.

Notre programme primitif était l'étude et la publication des églises et

des peintures murales; plusieurs raisons nous ont obligés à le modifier. D'abord l'absence de Pille nous a fait écarter l'architecture. Pour la peinture, le refus de la photographie à Lavra, l'état des fresques du Protaton, que la fumée et la poussière rendent presque indiscernables et qui, lavées, seraient fort belles, nous ont déterminés à renoncer à une publication d'ensemble. Quelques belles planches dans les *Monuments Piot*, un article très nourri et bien illustré dans les *Archives des Missions* permettront de donner une idée très suffisante de cet art. Dès lors, nous avons pensé que mieux valait varier nos recherches et doter le Musée byzantin de monuments plus divers. M. Ronsin a copié au couvent du Pantocrator deux miniatures charmantes du IX[e] et du XI[e] siècle; ici il copie une fort jolie icone en mosaïque (XI[e]-XII[e] s.) représentant la Crucifixion et une grande icone peinte, la plus distinguée que nous ayons encore rencontrée, provenant de Sainte-Sophie de Salonique; si nous avons le temps, un joli Saint Georges en ivoire d'une curieuse patine gris de fer complètera la collection. Nous continuerons ainsi jusqu'au 24 juillet. En fait de fresques, huit grands relevés à l'aquarelle, deux dessins, une copie à l'huile sont un bagage suffisant pour nous permettre de varier un peu.

Il ne nous a pas été possible de nous occuper à Lavra du reliquaire de Nicéphore et de l'icone de Tzimiscès; ç'a été l'affaire des Russes. Le fameux père Alexandre entend exploiter ses trésors. Il a fallu à M. Kondakov la promesse d'appuyer certaines prétentions du couvent près du tzar pour pouvoir les étudier. Quant à nous, nous avons dû offrir au couvent un relevé à l'aquarelle et une copie à l'huile. Le beau Saint Jean, dont parle Didron, n'est autre chose que l'icone de Tzimiscès. Je ne sais où peut être la coupe décrite par M. Bayet. Il en reste une ici à Vatopédi qui porte le monogramme de Manuel Cantacuzène; je chercherai.

Nous resterons jusqu'au 24. Trois mois d'Athos, surtout en temps de carême et de chaleur, c'est un large tribut payé au byzantin; il faut y joindre un mois de Mistra et quinze jours de Daphni, car je me propose, avec l'économie que m'ont imposée par leur refus les pères de Lavra, de retenir quinze jours M. Ronsin au delà du terme convenu avec la Direction des beaux-arts.

G. Millet.

P.-S. du 12 juillet. — Depuis que j'ai écrit ma lettre, nous avons eu la visite de Pille, une visite de trois jours. Il a fait des aquarelles à Vatopédi, charmantes, seulement pour nous faire regretter un passage si rapide.

M. Schlumberger présente ensuite à l'Académie les photographies d'un charmant petit reliquaire byzantin de la vraie croix, de la collection de M. Engel-Gros, à Bâle. Ce précieux monument doré, orné d'émaux d'une extrême finesse, représentant les effigies de la Vierge, du Christ et de divers saints, porte au revers une inscription en beaux caractères grecs du xie siècle, reproduisant les derniers versets du psaume xc.

Ce petit joyau de l'art byzantin à son apogée passe, avec une certaine vraisemblance, pour avoir été rapporté par le doge Morosini du pillage de Constantinople, en 1204. Longtemps conservé dans une église de Venise, il a passé il y a quelques années dans le beau et déjà célèbre cabinet de l'amateur alsacien, fixé à Bâle depuis les événements de 1870.

M. Viollet a la parole pour une communication :

«M. Léon Maître va publier incessamment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* un document inédit des plus intéressants qui ne laisse aucun doute sur l'existence d'une curie municipale à Poitiers et la persistance de l'usage de l'enregistrement à cette curie au viie siècle, sous le roi Dagobert. Il s'agit de l'acte de fondation de l'abbaye de Noirmoutier par Ansoald, évêque de Poitiers. Cet acte de fondation fut enregistré à la curie de Poitiers, avec toutes les solennités qui nous étaient déjà connues par les archives de Ravenne ou par des formules de la période franque, formules qu'on pouvait, à la rigueur, suspecter d'archaïsme et considérer comme dénuées de valeur pratique. Ce scepticisme, très commun parmi les érudits, ne sera plus de mise après la publication si curieuse de M. Léon Maître. Nous estimons d'ailleurs pour notre part et nous avons toujours pensé que, longtemps après Dagobert, au commencement du ixe siècle, il y avait encore quelques curies dans l'empire franc.

«Ce document précieux, que publie M. Léon Maître, nous est parvenu par une bonne copie du xie siècle, laquelle fait partie d'un lot de chartes qui sont la propriété de M. de Terrebasse et qui proviennent du prieuré de Cunauld en Anjou.»

M. Giry termine la lecture de son *Étude critique sur quelques documents angevins de l'époque carolingienne.*

M. Blanchet achève la lecture de son mémoire sur les fouilles de Seddrata de Ouargla. Il rappelle que cette ville, fondée au commencement du xe siècle par les Berbères Hadites (Mozabites), fuyant les armées fatimites, et détruite vers 1077 par le seigneur de la Kalaa des Beni-Hammad, avait attiré déjà l'attention des voyageurs depuis Largeau (1873) jusqu'à M. Harold Tarry, qui y avait exécuté quelques fouilles en 1881. Grâce aux travaux de ses devanciers, M. Blanchet a pu, dès le début, s'attaquer à des monuments importants et bien conservés : la mosquée, une maison, et surtout, un véritable palais, presque intact, dont les murs s'élèvent encore à 4 mètres et plus, et dont la partie déblayée comprend trente-quatre pièces.

Sur une cour centrale s'ouvrent deux portiques et trois chambres. Les murs, les colonnes et les chapiteaux sont couverts d'un stuc très fin, refouillé en arabesques.

Les chambres sont cantonnées aux quatre coins de niches en coquille, nervées et gemmées, qui semblent avoir supporté des demi-coupoles, réunies par un berceau; la plus grande et la plus richement ornée de ces pièces a la forme d'un T; un lit de repos sculpté se trouve à l'extrémité de chaque branche.

Le palais de Seddrata, avec sept colonnes ou demi-colonnes, et deux cents mètres carrés de décoration murale, est une contribution précieuse à l'histoire de l'art berbère au moyen âge.

M. Blanchet croit que le principal intérêt de l'architecture de ce palais réside dans ce fait, que rien en ces sculptures de l'an 1000 ne traduit l'influence directe de l'Orient musulman. Il y verrait plutôt le ressouvenir de l'art byzantin, mieux encore de l'art romain d'Afrique; il cite à l'appui de sa thèse les fragments chrétiens des ive et ve siècles relevés depuis vingt ans, de Tunis à Oran, et qui semblent le modèle des sculptures de Seddrata; de la décomposition de l'art romain serait né, en Afrique comme en Italie ou en Gaule, un art roman. Ainsi serait expliquée la ressemblance frappante qu'offrent ces sculptures ber-

bères, oubliées au Sahara depuis neuf siècles, avec les fragments de même époque conservés à Brescia, à Milan, à Vérone, ou ceux qui proviennent de Saint-Samson-sur-Risle et de l'abbaye de Jouarre.

Et peut-être en pourrait-on conclure sans trop d'audace que c'est au xie siècle seulement, lors de la deuxième invasion arabe, que l'Afrique, de jour en jour plus détachée de l'Occident chrétien, aurait complètement cessé de vivre sur le vieux fonds de la civilisation romaine.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur un groupe d'amphores et vases en terre cuite découverts dans une sépulture phénicienne, près de Beyrouth, par le Dr J. Rouvier[1].

COMMUNICATION.

AMPHORES À ÉPIGRAPHES GRECQUES ET JARRE À ÉPIGRAPHE SÉMITIQUE PROVENANT D'UN SÉPULCRE PHÉNICIEN, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans l'un des sépulcres de la nécropole antique découverte par le Dr J. Rouvier[2], entre Beyrouth et Khân el-Khoulda, celui-ci a recueilli, entre autres objets, deux amphores en terre cuite, portant des timbres à inscriptions grecques, et une jarre de même matière, mais, comme je l'expliquerai, de forme sensiblement différente, portant une épigraphe à l'encre, en caractères sémitiques.

En même temps qu'il envoyait au Ministère de l'instruction publique son rapport sur cette intéressante découverte,

[1] Voir ci-après.

[2] Séance du 14 janvier 1898, *Comptes rendus*, p. 18 : lecture d'une lettre, en date du 2 janvier, adressée à M. Clermont-Ganneau par le Dr Rouvier.

M. Rouvier voulait bien m'en transmettre le double que j'ai eu l'honneur de déposer, en son temps, sur le bureau de l'Académie[1].

En attendant la publication de ce rapport, publication qui serait très désirable, notre confrère, M. Berger, à qui il avait été communiqué par le Ministère, en a fait connaître la substance à l'Académie[2], et, dans une séance ultérieure[3], il a présenté quelques savantes observations sur les trois vases en question.

Ayant eu, de mon côté, l'occasion de m'occuper de ces monuments à mon cours du Collège de France[4], je ne crois pas inutile de faire part à notre Compagnie du résultat de l'examen auquel je les ai soumis, résultat que j'avais indiqué très succinctement à la séance du 11 février.

Par leur forme, non moins que par les indices épigraphiques qu'elles offrent, les deux amphores qui, seules, méritent de recevoir ce nom, trahissent une fabrication purement grecque; elles rappellent tout à fait les amphores de Rhodes, de Thasos et de Cnide. Il est probable que l'examen microscopique de la pâte de l'argile ne ferait que confirmer ce diagnostic, en le précisant; et, par induction, nous sommes suffisamment autorisés à attribuer la même origine aux autres amphores anépigraphes, de forme similaire, faisant partie du même mobilier funéraire.

Les inscriptions grecques qu'on y a relevées ne sont pas, comme on l'a dit, des graffiti, par conséquent des inscriptions qui auraient pu y être ajoutées après coup, mais bien, ce qui est fort important, des timbres de potier apposés avant la cuisson.

(1) Séance du 11 février, *Comptes rendus*, p. 93.
(2) *Ibid.*
(3) Séance du 18 mars, *Comptes rendus*, p. 158.
(4) Leçon du 9 février 1898.

La première de ces légendes céramiques se compose de deux lignes dont la seconde est illisible :

ΕΠΙΞΕΝΟΦ...........

La restitution : Ἐπὶ Ξενοφ[άντου], ne fait pas de doute; c'est celle que j'avais proposée et qu'à une variante près[1] adopte également M. Berger. J'ajouterai que le nom de Xénophantos, ou Xénophantes, revient très fréquemment sur les timbres d'amphores rhodiennes; en outre, détail tout à fait significatif, il est accompagné ici d'un buste radié d'Apollon, emblème caractéristique de l'île de Rhodes (la tête du Colosse).

La seconde amphore porte un timbre, également mutilé, dont M. Rouvier transcrit ainsi la légende :

Μ......Α
Σ...ΘΕΟΥ

Je propose la restitution suivante, qui me paraît répondre d'une façon satisfaisante au nombre des caractères manquants et, en même temps, à la valeur ainsi qu'à la position des caractères subsistants :

Μ[ενιδάμ]α Σ[ωσι]θέου.

Le nom de *Menidamas* s'est déjà rencontré sur des timbres d'amphores cnidiennes. Ici encore, notre timbre est accompagné du buste radié, caractéristique de la fabrication rhodienne.

La présence dans ce mobilier funéraire, appartenant à une sépulture phénicienne, de deux amphores, au moins, de fa-

[1] Ἐπὶ Ξενόφ[αντος]. Ce doit être le résultat d'une légère inadvertance, la préposition ἐπὶ appelant nécessairement le génitif et le génitif de Ξενόφαντης ou Ξενόφαντος (les deux formes existent) ne pouvant être que Ξενοφάντου.

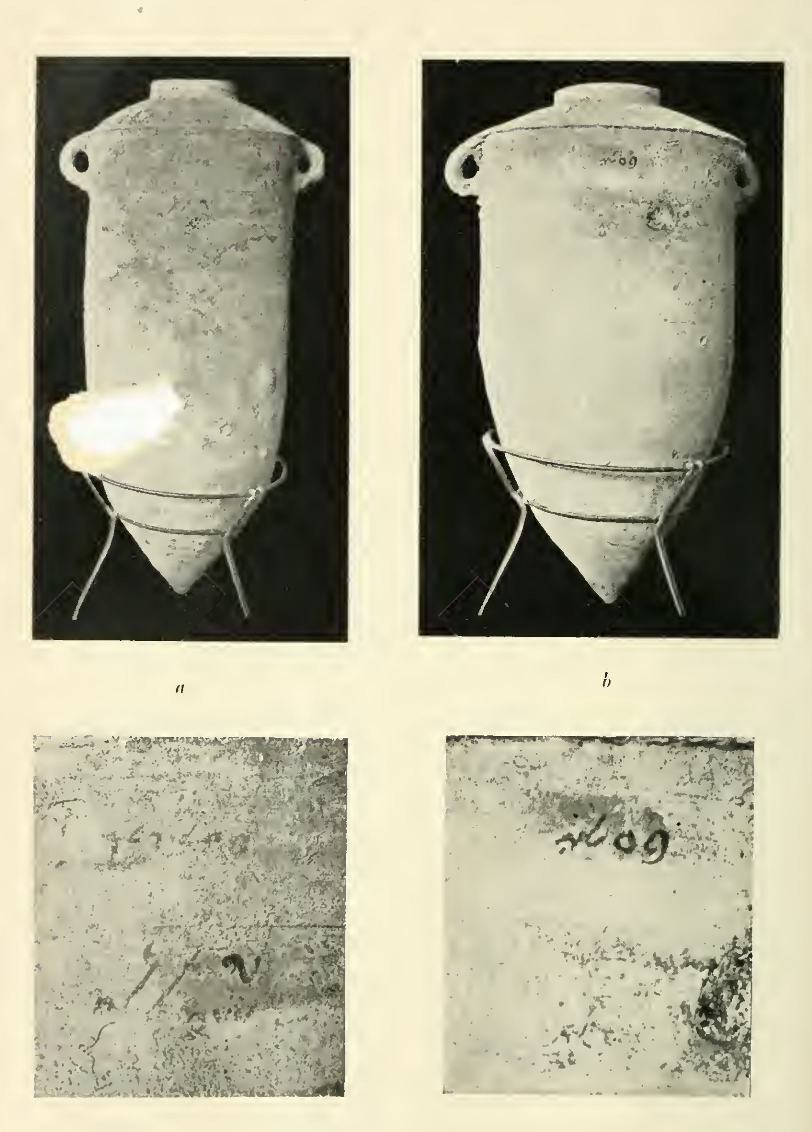
brication certainement hellénique, concorde bien avec l'indication chronologique résultant de la découverte qu'y a faite M. Rouvier d'une monnaie d'Antiochus VII, datée de l'an 183 des Séleucides (129 avant J.-C.).

Le troisième vase, celui qui porte l'inscription en caractères sémitiques tracés au qalam, se distingue nettement des deux amphores précédentes et de leurs congénères par sa forme : corps cylindrique allongé, se terminant brusquement en cône à la base; oreilles très petites, permettant à peine d'y engager un doigt ou deux; pas de col; large ouverture se raccordant au corps cylindrique par un court tronc de cône ou de calotte sphérique. Cette forme particulière est sensiblement celle de certaines jarres, assez nombreuses, de Chypre et de Syrie, que nous connaissions déjà et qui présentent la même particularité : inscriptions à l'encre en caractères sémitiques. Plusieurs de ces jarres se trouvent ou se trouvaient dans les collections de M. di Cesnola et de M. de Clercq[1]; les premières paraissent avoir été recueillies en Chypre, les autres l'ont peut-être été sur la côte de Syrie; mais ces provenances, bien que probables, ne sauraient être établies avec certitude. Il semble bien que ces jarres appartiennent, en tout cas, à une même famille céramique, et, quoique les inscriptions qu'elles portent aient été forcément tracées après la cuisson, il est permis d'y voir, sans trop de témérité, les produits d'une fabrication non hellénique, vraisemblablement phénicienne.

L'épigraphe de la nouvelle jarre est d'une lecture très difficile et, pour ma part, j'hésite à transcrire, d'après les deux reproductions que nous en a envoyées M. Rouvier[2], ces huit caractères cursifs, défigurés par les empâtements du qalam et

[1] Le Louvre en possède aussi au moins un spécimen. J'en ai vu d'autres également, il y a déjà nombre d'années, au British Museum, qui était alors en pourparlers pour l'acquisition; j'ignore si l'acquisition a été faite.

[2] Voir la gravure donnée dans les *Comptes rendus*, 1898, p. 158.



a

b

JARRES PHÉNICIENNES

avec épigraphes au qilam.

peut-être aussi par l'action du temps et le dépôt de la couche sableuse qui les masquait. Il faudrait avoir sous les yeux l'original même; il faudrait aussi comparer cette épigraphe aux autres épigraphes congénères qui offrent avec elles de grandes affinités paléographiques, et qui, malheureusement, sont encore fort insuffisamment connues. La langue même et l'écriture demeurent incertaines. Sans doute, les lettres rappellent quelque peu, au premier abord, l'alphabet araméen, tel que celui de certains papyrus d'Égypte, par exemple. Mais est-ce à dire pour cela que nous avons affaire à une inscription réellement araméenne? L'écriture cursive phénicienne a pu obéir, d'une façon analogue, aux mêmes exigences calligraphiq du qalam. L'affinité générale de cette jarre avec celles q j'ai citées, et l'existence sur celles-ci de légendes nettemen caractérisées comme phéniciennes d'écriture et de langue, me font croire, jusqu'à meilleur avis, que l'inscription que porte celle-là est réellement phénicienne.

Sur l'une de ces jarres (A), que j'ai eu l'occasion d'étudier trefois, mais dont j'ai omis de marquer la provenance[1] dans mes notes, j'ai lu, très clairement écrit, le nom d'homme בעלפלס *Baalpilles,* qui a de bons répondants phéniciens[2]. Au-dessous, en caractères plus grands et séparés des précédents par un intervalle assez considérable : יתן, qui est, soit le verbe «donner» à l'état isolé, soit l'élément final d'un nom propre théophore dont le commencement a disparu : . . . . .*yaton.* Au-dessous encore, les traces d'une autre ligne qui a trop souffert pour permettre le déchiffrement : on y remarquera les deux éléments en forme de V (les deux branches dissociées d'un

[1] Peut-être de la collection Cesnola.

[2] Voir l'observation que j'ai faite précédemment (*supra*, p. 353) sur le nom tout à fait similaire de *Echmounpilles*, dans la grande inscription de Carthage. Cf. *Revue d'Assyr. et d'Arch. or.*, vol. I, p. 90, n° 24 : un *Baalpilles,* fils de Baalyahon.

chin?) qui rappellent d'une façon frappante la première lettre de la légende du vase de M. Rouvier, ou ce qui en subsiste.

Sur une autre jarre de même espèce (B) j'ai relevé, toujours écrit au qalam, le nom propre d'homme בעלי *Ba'ali* ou *Ba'alai*, bien connu dans l'onomastique phénicienne [1].

Sur d'autres, enfin, dont les dessins et copies m'ont été communiqués jadis par mon regretté ami Georges Colonna-Ceccaldi, qui avait vu les originaux à Cypre même, j'ai relevé, entre autres, les noms également phéniciens, de מנחם, *Menahem*, ארנשמש *Adonichemech*, et peut-être אשמניתן *Echmounyaton*. Comme on le voit, il semble qu'en général ces courtes inscriptions se soient composées de noms propres de personnes [2].

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Ph. Tamizey de Larroque, 30 décembre 1828-26 mai 1898; trois notices publiées dans la *Revue de l'Agenais* (Agen, 1898, in-8°);

Erik den Helige. En sagahistorisk Studie, af Knut Stjerna (Lund, 1898, in-8°).

M. Schlumberger offre à l'Académie un mémoire, dont il est l'auteur, sur les *Sceaux des feudataires et du clergé de l'Empire latin de Constantinople* (Caen, 1898, in-8°: extrait du *Bulletin monumental,* année 1897).

[1] Cf. *C. I. S.*, n° 223.

[2] Aussi, je doute fort de la lecture מחם «d'Égypte», que M. Schrœder a proposée dans le temps (*Monatsberichte* de l'Académie des sciences de Berlin pour une de ces légendes figurant sur un vase de la collection Cesnola (n° 22).

SÉANCE DU 5 AOÛT.

M. Müntz fait une communication sur la *Léda* de Léonard de Vinci. Il établit, à l'aide d'un texte jusqu'ici ignoré de Cassiano del Pozzo, que cette peinture se trouvait, en 1625 encore, au château de Fontainebleau et qu'elle disparut avant 1642, date de la publication de l'ouvrage du P. Dan.

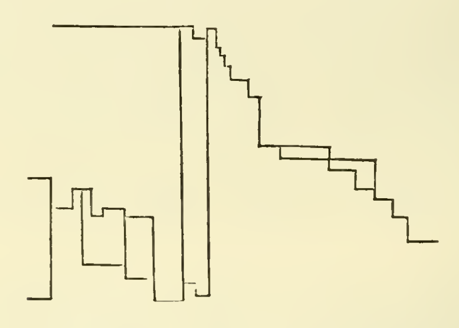
On ignore ce qu'elle est devenue. Du moins, la description de Cassiano del Pozzo permet d'affirmer que Léonard avait représenté son héroïne debout, ayant près d'elle, sur le sol, deux œufs dont sortaient quatre jumeaux. Ce dernier détail offre une importance capitale : il prouve que les différentes copies anciennes, dont l'une a été exposée à Paris, il y a vingt-cinq ans, reproduisent, avec une exactitude relative le chef-d'œuvre perdu de Léonard.

M. le Dr Huguet, chargé de mission au Mzab par le Ministère de l'instruction publique, fait une communication sur les premières origines de Guerara. Après avoir parlé des documents actuellement existants sur l'histoire du Mzab, M. Huguet a développé dans sa communication un point spécial, celui des premières origines de Guerara, l'un des ksours du Mzab, situé à 90 kilomètres environ au nord-est de Ghardaïa, ville principale. Avant Guerara ont existé dans le pays Ksar el-Ahmar et Mbertakh. L'existence de ce dernier ksar est intimement liée aux débuts de l'histoire de Guerara. L'auteur, après avoir rendu hommage aux travaux de M. de Motylinski, a insisté sur les phases initiales de Mbertakh, dont l'existence fut éphémère puisqu'il ne dura que quarante-deux ans. Après avoir déposé un croquis de l'ancien Mbertakh, M. Huguet a présenté à l'Académie un plan de Guerara, le premier complet qui ait jusqu'ici été dressé.

M. Blancard, correspondant de l'Institut, fait une communication sur le monnayage de Philippe le Bel.

M. Blancard a pensé que, pour donner une idée exacte du monnayage de Philippe le Bel, les chiffres et les raisonnements ne suffisaient pas, puisqu'on s'en sert pour prendre la défense de Philippe IV contre l'accusation de faux-monnayage, accusation que, depuis ses contemporains jusqu'à ce jour, on n'a cessé de porter contre lui, quelquefois avec une violence extrême.

Au lieu de chiffres, M. Blancard présente à l'Académie sous forme de graphique la suite des variations du denier tournois depuis 1295 jusqu'à la mort du prince. Rien ne rend plus élo-



quemment que les lignes montantes et descendantes du graphique le jeu arbitraire des mutations monétaires contre lesquelles protestaient et quelquefois s'insurgeaient les sujets de Philippe le Bel. Il n'y a qu'à comparer à la ligne droite, qui figure la direction du monnayage de saint Louis, le graphique monétaire de Philippe le Bel, pour comprendre le bien fondé de l'accusation dont ce prince fut et est encore justement l'objet.

M. Pottier donne lecture d'un mémoire qui est une partie détachée de son *Catalogue du Louvre*. C'est l'étude de la peinture à figures noires sur les vases grecs. L'auteur démontre, en s'aidant d'observations techniques, faites par un dessinateur, M. Devillard, que les Grecs, comme les Egyptiens, auxquels cette méthode est sans doute empruntée, ont eu recours aux procédés du silhouettage de l'ombre portée sur un écran blanc. Ce système explique à la fois les contours d'ensemble absolument justes et

les incorrections nombreuses dans le détail qu'on remarque sur les fresques égyptiennes et sur les peintures de vases grecs. M. Pottier expose et discute les textes anciens qui ont trait à ce procédé de dessin.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. Dieulafoy, Clermont-Ganneau, Ravaisson et Salomon Reinach.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Passage du Pape Clément V à Valence, au retour du Concile de Vienne, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XX, année 1897 (Poitiers, 1898, in-8°);

«Th. Bouslaew», *Revue de ses travaux dans l'histoire et l'archéologie de l'art*, par M. G. Redin (Charkow, 1898, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXCV, 1898. *Rendiconto dell' adunanza solenne del 12 giugno 1897* (Roma, 1898, in-8°).

M. Babelon offre le troisième fascicule de son *Inventaire sommaire de la Collection Waddington*, acquise par l'État en 1897, pour le Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale (Paris, 1898, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. E. Fagnan, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, un volume intitulé : *Alger au XVIIIe siècle*, par Venture de Paradis (Alger, 1898, in-8°).

«Ce volume est constitué essentiellement par des extraits des papiers de Venture de Paradis, qui sont conservés à la Bibliothèque nationale, et dont M. Fagnan a entrepris le dépouillement méthodique. Il nous présente un état fort intéressant, un tableau animé, coloré, en même temps que très précis, de la régence d'Alger à la fin du XVIIIe siècle. Les notes du célèbre orientaliste ont été rédigées sur place, au jour le jour,

sous une forme dont l'irrégularité même n'est pas sans charme et, en tout cas, nous garantit la sincérité et l'exactitude. M. Fagnan a, avec raison, respecté l'état primitif de ces matériaux, auxquels il a donné un corps, se bornant à rétablir les noms propres et les transcriptions de mots étrangers, assez irrégulières et souvent difficiles à déchiffrer, et à introduire çà et là d'indispensables éclaircissements. Il y a joint un bon index qui rendra de réels services à tous ceux qui auront besoin de consulter ce document et en fait un répertoire aussi commode qu'utile.»

M. Clermont-Ganneau dépose, en outre, sur le Bureau, les livraisons 24-26 de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 12 AOÛT.

Mgr Pereira Botto, conservateur du musée de Faro (Portugal), adresse à l'Académie une note sur une inscription portugaise de 1331.

M. E. Babelon lit un mémoire sur *La numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène.*

La collection Waddington, acquise l'année dernière par l'État pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, renferme une importante série de monnaies des rois de la Characène. La majeure partie de ces pièces était restée inédite et provenait d'une trouvaille faite, en 1878, par M. E. de Sarzec, au cours de ses belles fouilles à Tello, dans la basse Chaldée. Les noms et l'effigie des rois, ainsi que les dates, supputées suivant l'ère des Séleucides, qui sont gravées sur ces monnaies, ont permis à M. Babelon de rectifier et de compléter la suite chronologique des petits princes, tributaires des Parthes, qui ont régné sur la Characène depuis environ l'an 129 avant notre ère jusqu'à 118 après J.-C. Cette dynastie royale, — et ceci est un résultat ap-

préciable pour l'histoire orientale, — ne comporte plus à présent ni interruption, ni lacune; il ne reste qu'à préciser le commencement et la fin de chacun des règnes : c'est ce que feront connaître des trouvailles ultérieures. Voici la liste rectifiée des rois characéniens, telle que la dresse M. Babelon, complétant ainsi un travail publié par M. Waddington en 1866 :

Saggonadacos.

Hyspaosinès (1er roi), mentionné sur les monnaies en :

ΗΠΡ (188 Sél. = 124 av. J.-C.).

Apodacos (2e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΓΣ (203 Sél. = 109 av. J.-C.).

Tiraios Ier (3e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΓΚΣ (223 Sél. = 89 av. J.-C.).

Tiraios II (4e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΣΝΒ (252 Sél. = 60 av. J.-C.).
ΑΞΣ (261 Sél. = 51 av. J.-C.) ou ΔΞΣ (264).

Théonnésès Ier (5e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΓΟΣ (273 Sél. = 39 av. J.-C.).

Attambelos Ier (6e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΓΠΣ (283 Sél. = 29 av. J.-C.) ou ΕΠΣ (285).
ΕϘΣ (295 Sél. = 17 av. J.-C.).
ΗϘΣ (298 Sél. = 14 av. J.-C.).
Τ (300 Sél. = 12 av. J.-C.).
ϹΙΤ (316 Sél. = 4 ap. J.-C.).
ΖΙΤ (317 Sél. = 5 ap. J.-C.).

Abinerglos (7e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΑΚΤ (321 Sél. = 9 ap. J.-C.).

Adinnerglos (8e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΤΛΓ (333 Sél. = 21 ap. J.-C.).

Théonnésès II (9e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΤΞΓ (363 Sél. = 51 ap. J.-C.).

Attambelos II (10e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΤΞΕ (365 Sél. = 53 ap. J.-C.).
ΤΞϚ (366 Sél. = 54 ap. J.-C.).
ΤΞΖ (367 Sél. = 55 ap. J.-C.).
ΤΞΗ (368 Sél. = 56 ap. J.-C.).
ΤΞΘ (369 Sél. = 57 ap. J.-C.).
ΤΟ (370 Sél. = 58 ap. J.-C.).
ΤΟΑ (371 Sél. = 59 ap. J.-C.).
ΤΟΒ (372 Sél. = 60 ap. J.-C.).
ΤΟΓ (373 Sél. = 61 ap. J.-C.).
ΤΟΔ (374 Sél. = 62 ap. J.-C.).
ΤΟΕ (375 Sél. = 63 ap. J.-C.).
ΤΟϚ (376 Sél. = 64 ap. J.-C.).
ΤΠ (380 Sél. = 68 ap. J.-C.).
ΤΠΑ (381 Sél. = 69 ap. J.-C.).
ΤΠΓ (383 Sél. = 71 ap. J.-C.).

Artabaze (11e roi). Pas de monnaies.

Attambelos III (12e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΥΙΒ (412 Sél. = 100 ap. J.-C.).
ΥΙΕ (415 Sél. = 103 ap. J.-C.).
ΥΙϚ (416 Sél. = 104 ap. J.-C.).

Théonnésès III (13e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΥΚΑ (421 Sél. = 109 ap. J.-C.).
ΥΚΒ (422 Sél. = 110 ap. J.-C.).
ΥΚΓ (423 Sél. = 111 ap. J.-C.).

Attambelos IV (14e roi), mentionné sur les monnaies en :

ΥΚΕ (425 Sél. = 113 ap. J.-C.),
mentionné par Dion Cassius en 116 ap. J.-C.

Obadias ou Orabzès (monnaies à dates incertaines).
Hadad-nidin-achi (Ἀδαδναδινάχης). Pas de monnaies.
Rois avec monnaies à légendes araméennes.

M. Devéria fait une communication sur les monnaies prétendues gréco-chinoises et voit certaines objections à ce que ces monnaies soient considérées comme chinoises ou du moins comme ayant pu servir aux transactions entre les contrées de l'occident du Pamir et le Céleste Empire. Selon lui, si les caractères étranges qui en décorent le revers sont chinois, ils ne peuvent être lus que *Liou-chou*, c'est-à-dire six *chou* ou grammes chinois; ce serait le poids nominal de la monnaie.

Cette communication donne lieu à quelques observations de M. Babelon.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'un mémoire sur *Le corail dans l'antiquité*. Cette substance a été connue des Grecs depuis le ve siècle avant J.-C.; mais elle a été très rarement employée tant par les Grecs que par les Romains. Un fait très remarquable, c'est que le seul pays où l'on trouve en très grand nombre des objets de bronze rehaussés de corail est la région orientale de la Gaule, en particulier le département de la Marne. Or ces objets appartiennent à une période bien limitée, qui paraît coïncider avec le ive siècle avant J.-C. et le commencement du iiie. Plus tard, à l'époque de César, à l'époque de la domination des Romains et des Francs en Gaule, on ne trouve plus de corail. L'explication de ce fait a déjà été suggérée par Pline; elle est confirmée par un petit ouvrage grec contemporain de Pline, le *Périple de la mer Rouge*. Vers le iiie siècle avant J.-C., le corail commença à être tellement recherché dans l'Inde, que toutes les pêcheries de corail du midi de la Gaule et, en particulier, celles des îles d'Hyères furent exploitées par le commerce grec qui en transportait les produits de Marseille à Alexandrie, puis d'Alexandrie dans l'Inde, où les Grecs recevaient, en échange, des perles fines et des épices. Il ne resta bientôt plus de corail pour les habitants de la Gaule, et cette substance, devenue très rare, fut remplacée par l'émail.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Doniol, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, un volume intitulé : *Le comte de Vergennes et P.-M. Hennin, directeur du département des Affaires étrangères, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1749-1787* (Paris, 1898, in-8°).

M. Eug. Müntz dépose sur le bureau de l'Académie une série de brochures dont il est l'auteur :

Lettres inédites de savants français à leurs confrères ou amis d'Italie (xviie-xixe siècle), publiées par M. Eug. Müntz (Le Puy, 1882, in-8°; extrait de la *Revue critique*);

Catalogue de l'exposition de portraits organisée à l'École des beaux-arts, par MM. Ch. Lucas et Eug. Müntz (Paris, 1889, in-8°);

The lost mosaics of Rome of the iv to the ix century, par M. Eug. Müntz (Baltimore, 1890, in-8°);

La bibliothèque Le Soufaché à l'École des beaux-arts. Le xve et le xvie siècle, par le même (Paris, 1892, in-8°; extrait du journal *L'Architecture*);

Les légendes du moyen âge dans l'art de la Renaissance. I. La légende de Trajan, par le même (Vannes, 1892, in-8°; extrait de la *Revue des traditions populaires*);

Plans et monuments de Rome antique, nouvelles recherches par le même auteur (Rome, 1892, in-8°; extrait des *Mélanges G.-B. de Rossi*).

M. Max. Collignon offre à l'Académie un volume, qu'il vient de publier dans la *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie*, sur *La polychromie dans la sculpture grecque* (Paris, 1898, in-12).

Est encore offert :

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1896-1897 (Rouen, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 19 AOÛT.

M. Clermont-Ganneau étudie deux curieuses petites lampes en terre cuite, du type qu'il a proposé d'appeler *lychnaria*, qui viennent d'être découvertes en Palestine et lui ont été communiquées par le P. Lagrange. La première porte une légende grecque ainsi conçue : *La lumière du Christ brille belle pour tous.* La seconde porte une légende en vieux caractères arabes coufiques : *Fabriquée par Djeiroûn fils de Yousef, à Djerach, en l'an 127.* Djerach est l'antique ville de Gerasa; la date de l'hégire correspond à l'an 744-745 de notre ère. Déjà M. Clermont-Ganneau avait fait connaître une lampe tout à fait analogue, où il avait lu la date de 125 et le nom d'un autre céramiste, également de Djerach, confrère ou concurrent de celui-ci. Cette nouvelle inscription confirme en tout point la lecture qu'il avait proposée de la première. Ces deux lampistes géraséniens étaient des Arabes chrétiens, qui, sous le règne des derniers Ommiades, avaient conservé très fidèlement dans leur art industriel les procédés et les formes de la fabrication byzantine.

M. S. Reinach termine la lecture de son mémoire sur *Le corail dans l'antiquité.*

M. A. Giry donne lecture, de la part de M. L.-G. Pélissier, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, d'une *Note sur un chapitre de la chronique de Jean d'Auton* (*Cronicques de France*, chap. XXXIII)[1].

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

NOTE SUR UN CHAPITRE DE LA CHRONIQUE DE JEAN D'AUTON (*CRONICQUES DE FRANCE*, CHAP. XXXIII), PAR M. L.-G. PÉLISSIER.

Entre les grands événements militaires et diplomatiques de la fin de l'année 1501 (campagne maritime contre Mételin, traité de Trente, ambassade du roi Ladislas de Hongrie à la cour de France, passage sur le territoire français de l'archiduc Philippe) et la guerre franco-espagnole que l'année 1502 allait voir éclater dans le royaume de Naples, le début de cette même année 1502 semble aussi stérile que peu intéressant. Jean d'Auton, le chroniqueur officiel du règne de Louis XII, n'a rien trouvé à rapporter sur le mois de janvier et ne consacre que quelques courts articles à la chronique de février et de mars, qui forme le chapitre XXXIII du second livre de ses *Cronicques du roi très cristien... commencées en l'an mil v^{c} et ung*[1]. Il semble signaler lui-même le vide de ces deux mois en intitulant ce chapitre : «Comment le roi fut à Paris pour ses affaires et le légat cardinal d'Amboise fist là son entrée comme légat en France, et de la reformation des estatz.» En fait, il y mentionne non seulement le voyage du roi et l'entrée du cardinal, la réformation du Parlement de Paris et la transformation de l'échiquier de Rouen en une chambre détachée de ce Parlement, mais aussi la réformation des ordres religieux, mendiants et bénédictins; ajoutez, pour avoir le contenu complet de ce chapitre, deux paragraphes superficiels et généraux, l'un sur la durée du séjour du roi à Paris et ses intentions réformatrices, l'autre plein des félicitations de l'auteur

[1] Je cite l'édition donnée par M. de Maulde, t. II, p. 217-220.

au cardinal pour avoir su, par *adjutoire de justice,* rendre *le bien de la chose publicque entretenu en augmentation de mieulx.* Et c'est tout ce que notre historiographe a trouvé à dire de cette période, à la vérité fort courte.

Incomplet et sec, ce chapitre de Jean d'Auton est fort inexact : M. de Maulde l'a montré péremptoirement (*loc. cit.*, t. II, p. 219, notes). L'historiographe, de l'aveu de son commentateur, y commet trois erreurs graves : il rapporte à mars 1502 l'ordonnance sur la réforme judiciaire et celle contre l'échiquier de Rouen; or la première est de mars 1499, et la seconde d'avril 1499. Il dit que le séjour du roi à Paris dura tout le mois de mars; or Louis XII datait une lettre de Blois, le 8 mars 1502. Trois des faits les plus importants cités ici par Jean d'Auton sont donc erronés.

On accordera encore moins d'autorité à ce chapitre si l'on y constate, non pas sans doute que Jean d'Auton y a commis d'autres erreurs aussi graves, mais qu'il a raconté certains faits importants avec une excessive sécheresse, et que, par une étrange indifférence, il a négligé d'en enregistrer d'autres non moins intéressants, et qui devaient prendre place entre ces dates de janvier et mars 1502. Cette constatation nous est rendue possible par le témoignage encore inédit et assurément très peu connu d'un contemporain, par des rapports écrits *de visu* au lendemain même des événements, rapports qui paraissent très exacts et très bien renseignés : je veux dire les lettres adressées de France à la République de Sienne par l'ambassadeur siennois à la cour de France, Ettore Sabino. Ce document supplée heureusement au manque de sources françaises immédiatement contemporaines et au silence des autres ambassadeurs italiens. Cette absence de documents italiens, qui paraît assez étonnante à cette époque de grande activité diplomatique et où Sabino signale la présence à Paris des ambassadeurs de Venise et du Saint-Siège, s'explique d'ailleurs aisé-

ment : les dépêches du premier ont disparu dans le grand incendie des Archives; celles du second, s'il y en a eu pendant ces quelques jours, nous demeurent encore inconnues.

Bien que la République de Sienne entretînt avec Louis XII des relations pacifiques[1], auxquelles manquaient sans doute, à la fois, de sa part la spontanéité de l'adhésion, et de la part de la France une réciprocité sincère, les dépêches de France sont assez rares dans les cartons des *Lettere alla Balia,* pour cette période du règne tout au moins; lacune surprenante, puisque Ettore Sabino dit avoir écrit *infinite volte* à la Seigneurie. Ces lettres « en nombre infini », on n'a pas à supposer qu'elles ne soient pas parvenues à leur destinataire. Sabino est le premier à repousser absolument cette hypothèse (non dubito ne habino havuta alcuna de mie lettere). Nous ignorons où et quand elles ont été égarées, et comment elles ont disparu. En compulsant le *carteggio* de 1502, je n'en ai retrouvé que quelques-unes, dont deux entre autres, fort importantes, fournissent le commentaire et le complément de ce chapitre si écourté et si médiocre de Jean d'Auton. L'une est datée de Blois, le 28 décembre 1502, en style siennois, c'est-à-dire

[1] Une ambassade avait été envoyée à Louis XII à Milan, en octobre 1499, par la République de Sienne comme par la plupart des puissances italiennes. Les dépêches de cette ambassade (Rinaldo Fungari, Ptolemei, Sergardi) sont au registre des *Lettere alla Balia*, et sont importantes. (Cf. *Documents sur l'ambassade siennoise envoyée à Milan en octobre 1499*, dans le *Bulletino Senese di storia patria*, t. III, fasc. I). A la fin de l'année 1500, on trouve en France un résident siennois, Pietro Occa, qui date des dépêches de Lyon, août 1500; de Moulins, 13 octobre; Tours, 15, 18, 22, 25, 30 novembre; Blois, du 10 au 22 décembre; je ne puis préciser à quelle date finit son séjour, mais il est à Florence le 15 décembre 1501. — Ces bonnes relations avec la France n'empêchaient pas Sienne d'en avoir d'aussi suivies et d'aussi courtoises avec l'Empire. Le 7 octobre 1500, Maximilien écrit à Sienne ses remerciements pour l'envoi d'Antonio Venafro comme ambassadeur à sa cour et pour les témoignages de dévouement qu'il lui apporte; le 13 décembre 1507, il écrit à Sienne une lettre de recommandation pour les Génois exilés par le Gouvernement français et réfugiés à Sienne.

1501 ; l'autre, de Paris, le 22 février 1502. Celle-ci est, du reste, la plus utile à notre objet. Il y a cependant à prendre dans la première, avec des indications sur les faits contemporains généraux, quelques renseignements sur les affaires diplomatiques siennoises que Sabino venait suivre à la Cour, et sur la situation inférieure et assez humble où semblent l'avoir relégué tant la jalousie de ses collègues italiens que l'insolence naturelle des gentilshommes français.

La grande affaire de la République était alors de s'assurer la protection de Louis XII contre les tentatives de César Borgia. A la fin de 1501, elle semblait lui être décidément acquise : « les choses avaient mieux tourné que certains ne l'avaient cru. » Sabino en attribuait le mérite aux « bons amis » que la République entretenait à la Cour, et à « quelli desiderano fare per quella excelsa Republica ». Un de ces bons amis, M[gr] de « Bisinson » lui laissait mystérieusement entendre que les affaires de Sienne étaient réglées pour le mieux, et qu'il n'avait pas besoin d'en savoir davantage : « Satis et bene provisum fuit pro Republica Senensi. Aliud dicere nequeo. Hoc sufficiat vobis. » C'étaient ses paroles textuelles. Un nuage troublait cependant ce calme horizon, dont Sabino disait : « Non sento altro movimento hucusque » ; on annonçait un « appointement » des Florentins avec le roi, parmi les clauses duquel était comprise la restitution de Montepulciano. La question de la possession de Montepulciano par Florence ou par Sienne et les incessants conflits diplomatiques et militaires auxquels elle donna lieu empoisonnèrent, on le sait, les relations des deux républiques toscanes au début du XVI[e] siècle. Louis XII s'était précédemment engagé à laisser Montepulciano au pouvoir de Sienne, qui l'occupait lors de sa première apparition comme roi en Italie : aussi Sabino ne croyait-il pas à la réalité de cette prétendue promesse aux Florentins qu'on attribuait au roi : « Io nol credo, perchè se comensaria troppo presto ad man-

chare le promesse, e non presuma che ce sia in questo niuna inclinatione; e quando ne fusse alcuna cosa, non poteria passare che non se ne havesse alcuna intelligentia.» La raison de son incrédulité est caractéristique et bien digne d'un contemporain de Machiavel : «Ce serait commencer trop tôt à manquer à sa parole». Il ne blâme, dans le parjure éventuel, qu'une précipitation de mauvais goût.

La situation générale de la République dans ses relations avec la France était donc satisfaisante. Quelques affaires individuelles seules la troublaient : un certain capitaine Villeneuve réclamait six mille ducats fixés pour la rançon d'un sien prisonnier que les Siennois lui avaient fait abandonner; à défaut d'une compensation gracieuse, il prétendait en obtenir une de force : «È multo disposto volerne alcuna recompensa, immo chel delibera totalmente esser pagato o in tutto o in parte, e già ne ha parlato con el Re li volesse conceder represaglie.» Louis XII se montrait disposé à accorder à ce capitaine des lettres de marque, c'est-à-dire le droit d'exercer des représailles et de se payer sur les particuliers siennois, ce qu'il lui eût été aisé de faire aux dépens des marchands qui suivaient la route d'Avignon : «Costui ne ha gran commodita per quelli passano de Avignone, e poteria qualche mercante venirli ad le mani, che seria sua deffatione.» Sabino conseillait une bonne transaction avec ce capitaine, très bien disposé d'ailleurs envers Sienne, reconnaissant pour d'anciens actes de générosité («mostra... haverne receputo beneficio...»), et qu'une somme de mille ducats contenterait largement. Et l'ambassadeur regrettait qu'il ne fût pas aussi facile de satisfaire les exigences de Ligny[1], toujours affamé

[1] Sur les relations de Ligny et de Sienne, cf. *Louis XII et Ludovic Sforza*, II, 401. Le 9 février 1501, les ambassadeurs siennois à Ferrare, Giovanni Saraceni et Luca Martini, écrivent que Ligny est mécontent de la République. Dans une lettre du 13 janvier 1502, Ettore Sabino se plaint à Sienne qu'on le

d'argent, menaçant toujours de retirer sa protection à Sienne si la République lui refusait sa pension : « Supplico ad V. S., disait Sabino, vogliano conservarse li amici et uscire de questo debito che già è tempo. » Tels étaient, à les juger d'après ces petits faits caractéristiques, les rapports de Sienne et du gouvernement français à la fin de cette année 1501. Rien, on le voit, n'y était de nature à préoccuper trop gravement Sabino[1], à détourner du cours général des événements son intelligence et ses facultés d'observation, ni à diminuer son impartialité. Son témoignage, plus voisin des faits, mérite donc plus de créance que celui de Jean d'Auton, dont les souvenirs étaient moins nets et moins immédiats.

Sur le voyage du roi à Paris, Sabino, s'il ne précise pas absolument la date du départ et celle du retour, donne un curieux renseignement, en indiquant quand le Roi forma le projet de l'un et de l'autre; tandis que Jean d'Auton assure que Louis XII quitta Blois « le tiers jour de febvrier ». Sabino écrit : « La Maesta christianissima, facta la festa de tre Re, andara verso Parisi con lo cardinale de Rohano. » Il faut supposer, ou que la date si précise donnée par Jean d'Auton est erronée (et sa précision même paraît suspecte), ou que le voyage du roi a été bien longtemps en suspens. Il est vrai que Sabino nous fournit une explication plausible de ce retard : après la conclusion annoncée de la paix avec le roi de Hongrie, laquelle devait donner lieu à un grand cérémonial (« facta questa pace con tante solennità »), la Cour ne songea plus qu'à ses plaisirs (« se attende ad fare bona cera »); il est possible que ces plaisirs et ces festins, qui d'ailleurs étaient de saison, se soient

desserve auprès de Ligny en faisant accroire à cet avide capitaine que c'est lui, Sabino, qui l'empêche d'obtenir ses subsides de la République.

[1] Non pas même le besoin d'argent, dont le laissait manquer la Seigneurie, mais la misère et l'endettement étaient l'état normal pour les diplomates italiens, comme le montrent les lamentations incessantes à ce propos des Maffeo Pirovano, des Herasmo Brasca, *e tutti quanti*.

prolongés plus longtemps que Louis XII n'y avait compté d'abord. Pour le retour à Blois, Sabino est encore plus affirmatif : Louis XII voulait l'exécuter dans la dernière semaine de février, et le 22 février on pensait à Paris que le roi, qui en était sorti quelques jours avant pour laisser le champ libre au triomphe du cardinal d'Amboise, et qui de nouveau en était parti le matin après une séance au Parlement, n'y rentrerait pas et prendrait directement la route de Blois, où l'attendait la reine enceinte. A supposer qu'il y ait eu encore ici un intervalle entre le projet et son exécution, cet intervalle n'a pas pu se prolonger durant tout le mois de mars. Aux autres témoignages allégués pour démontrer l'erreur de Jean d'Auton sur ce détail de l'itinéraire royal, vient donc s'ajouter celui de notre diplomate.

La dépêche du 22 février fournit un abondant commentaire des lignes très sèches que Jean d'Auton consacre à l'entrée du cardinal légat. Elle en donne la date précise, *giovedi passato,* c'est-à-dire le 17 février. Elle nous apprend aussi que le cardinal d'Amboise, avant sa venue à Paris, était allé à Rouen, et qu'il était, dans tout le cours de ce voyage, accompagné de ses collègues les cardinaux Saint-Georges et Ascanio Sforza, présents aussi à cette entrée. La présence d'Ascanio dans ce cortège est même un fait historique à signaler dans la biographie de ce personnage : Sabino nous l'avait montré, dans sa lettre du 28 décembre, encore retenu à Bourges et cherchant les moyens d'y payer trois mille ducats, afin, une fois libéré de ses dettes, d'être autorisé à quitter Blois pour venir retrouver le roi à Amboise et suivre désormais la cour[1]. Il ne lui fallut

[1] «Mgr Rmo Ascanio fa cerchare per denari per possere pagare quanto deve in Burges, che sono tremilia ducati, e per possere venire ad Amboscia, dove el Re vole che stia, in finche venga una resposta da la Magna. Non starra pero restrecto, ne hanche libero, in finche non venga resposta; poi secundo li capitoli, potera starein Francia, o nella Magna, o in Spagna, o nelle terre dello Arciduca,

donc qu'un mois environ pour liquider sa situation. Notre diplomate raconte en détail le cérémonial de cette entrée, quel cortège alla au-devant du cardinal, quelles amusantes querelles de préséance éclatèrent entre les ambassadeurs de Hongrie et ceux d'Espagne, entre ceux du duc de Savoie et ceux de Venise, quelle confusion la multitude des curieux et du populaire assemblé causa dans le défilé. Il évite de dire à quelle place il figurait dans le cortège : il est permis de croire, vu l'humilité ordinaire de son rang, et vu que son énumération du corps diplomatique est assez complète, que c'est lui l'« *etc.* » qui marchait derrière le résident ferrarais. Il note, et le trait a son importance, la présence d'une délégation de neuf membres du Parlement : ce corps n'avait donc pas gardé rancune au cardinal des réformes antérieures. Un détail semble l'avoir frappé particulièrement : ce sont ces cinq « catafalchi », ces « échaffauds » très bien décorés où, devant le défilé, étaient représentés « Moïse » et « beaucoup d'autres belles choses ». Il est regrettable qu'il n'entre pas ici dans quelques détails, comme aussi sur les « altre tante farze » qui furent jouées ensuite : l'allusion, si peu claire soit-elle, a cependant encore son prix pour l'histoire du théâtre français.

La lettre de Sabino prouve aussi par son silence l'erreur que commet Jean d'Auton en plaçant dans ce chapitre et à cette date les réformes des parlements : Sabino, après le récit de l'entrée, aborde tout de suite la question de la réforme conventuelle que le cardinal avait commencée à Rouen, et qu'il allait continuer à Paris. A Rouen, le cardinal d'Amboise avait fait emprisonner beaucoup de moines par mesure de prudence; il voulait en faire autant à Paris; mais il se heurtait dans cette tentative à une vive résistance du Parlement. Un menu fait cité

e restituto in tuti li soi benefitii. » (Lettre du 28 décembre 1502, st. siennois.) On voit par là que Louis XII ne se hâtait pas d'exécuter à l'égard d'Ascanio Sforza les engagements du traité de Trente. (Cf. Jean d'Auton, t. II, p. 145.)

par Sabino prouve l'importance que le cardinal attachait à son projet : le 22 février, il faisait présider par le roi une séance au Parlement pour discuter l'affaire, bien que Louis XII dût aller en promenade hors Paris ce même jour. Son empressement s'explique sans doute par le désir d'avoir terminé cette réforme avant d'entreprendre en Italie le voyage administratif et politique qu'il y accomplit la même année, et auquel il pensait déjà, comme nous l'apprennent ses paroles textuelles, citées ici même par Sabino.

On voit de quels précieux détails ces lettres enrichissent la chronique de Jean d'Auton; elles localisent entre ces dates bien d'autres faits que cet historiographe n'a pas connus, ou qu'il n'a pas songé à y introduire. Sabino fournit des renseignements exacts sur la situation faite alors à deux des prisonniers politiques les plus importants de Louis XII : Ascanio Sforza, dont la libération était imminente à des conditions de résidence non encore déterminées, et le roi Frédéric de Naples, malade de la goutte (« est-ce bien la goutte? » se demande Sabino, assez sceptique) et à la veille de traiter avec le roi et d'obtenir de lui, non pas le duché d'Anjou, comme le dit notre auteur, mais, plus exactement, un domaine en Anjou[1]. Vers le même moment se produisait une réclamation du pape Alexandre VI au sujet du départ pour l'Italie, continuellement retardé depuis deux ans de mariage, de la duchesse de Valentinois; c'était sans doute plus comme otage que comme belle-fille qu'il désirait tant l'avoir auprès de lui, et il est assez intéressant de voir que Louis XII, après avoir sacrifié cette infortunée princesse à son inflexible politique, avait longtemps refusé de l'envoyer

[1] « El signor don Federigho è forte admalato de podagra, e, come se dice in bonissimi lochi, non pero podagra. Dicono già havere appuntato con el Re, e haver preso lo ducato de Angio. » (Lettre du 28 décembre 1502.) Le roi lui attribua entre autres biens le comté du Maine, qui fut érigé en duché, et la terre de Beaufort en Anjou, qui fut érigée en comté : c'est probablement d'une confusion entre ces deux dons que vient l'erreur de notre diplomate.

outre-monts. La connaissance plus approfondie et plus exacte qu'il avait acquise dans ces deux années du caractère de César Borgia n'était sans doute pas étrangère à ce refus; la nouvelle démarche du pape, malgré les exhortations officielles du roi à la princesse, resta donc sans effet, comme les précédentes, et, environ dix-huit mois après, la duchesse se voyait débarrassée, par la mort, de ce redoutable beau-père, et, par l'Espagne, de son trop séduisant mari. Parmi les autres événements d'inégale importance qui défrayaient sans doute les conversations de la cour en décembre 1501 ou janvier 1502, on peut citer encore, d'après Sabino, la grossesse de la reine, les projets de voyage du cardinal d'Amboise, l'entrée à Blois (le 28 décembre 1501) des trois ambassadeurs de Hongrie[1] la nouvelle reçue en France du succès de la flotte franco-vénitienne devant Métélin[2].

Sabino s'est fait aussi l'écho des bruits diplomatiques qui circulaient alors à la cour. Outre les négociations lentement continuées avec Florence, et qui, malgré leurs fréquentes interruptions, inquiétaient l'agent siennois, outre les accords qui se ménageaient entre le roi et Frédéric d'Aragon, deux faits graves se produisaient à cette date dans les relations extérieures de la France. Le 21 janvier 1502, Louis XII renouvelait le refus de payer à l'Angleterre les subsides précédemment promis et fournis par la couronne de France, au risque de provoquer une rupture diplomatique; en Allemagne, l'exécution et la ratification du traité de Trente, qui avait scellé la paix définitive entre le roi de France et Maximilien, subissaient

[1] «Hogi sondo intrati tri ambasciatori del re de Hungaria.» (*L. cit.*)

[2] «Nove del Turcho, *quamvis* vechie e prime note ad V. S. che ad me, che l'armata del Re Christianissimo e de Venetiani ha preso Mitilena, insula molto habundante, e circha de circuito di 300 miglia con bonissime ville, e tutto di sondo per acquistare più.» (Cf. Jean d'Auton, *l. cit.*, chap. XXVII : Comment une grosse armée de Françoys et d'autres chrestiens furent par mer contre les Turcz. De Maulde, *l. cit.*, II, 149.)

un temps d'arrêt : Robertet, l'un des négociateurs français, rentrait à Paris[1], il ne restait plus à la cour allemande que maître Étienne Petit et Louis de Hallwin, seigneur de Piennes; les négociations s'achoppaient du reste à la mauvaise volonté des électeurs impériaux, qui étaient plus exigeants que Maximilien[2]. La diplomatie française sous Louis XII a une histoire déjà si complexe et encore si peu connue, que tout détail précis permettant d'en suivre l'évolution quotidienne est utile. Aussi faut-il retenir ceux qu'a consignés dans ses lettres Ettore Sabino[3].

[1] Entre autres affaires non réglées, dont Robertet avait reçu de Maximilien mission de s'occuper à son retour en France, était la «restitutio ac reintegratio ill^mi nostri et sacri imperii fidelis dilecti Galeacii de Sancto Severino nostri armorum capitanei generalis.» Maximilien avait recommandé ce personnage au cardinal d'Amboise par une lettre du 3 janvier 1502, en lui annonçant la mission confiée à Robertet, et «quantum ardens sit nostrum in ea re desiderium aperuimus, utrique significandum.» (Bibl. nat., ms. fr. 2930, fol. 32.)

[2] Étienne Petit et M. de Piennes restaient en Allemagne pour faire l'intérim; dès le 23 novembre 1501 Louis XII avait accrédité de nouveaux ambassadeurs auprès de Maximilien; c'étaient M. de Piennes lui-même, le président Geoffroy Carle, et deux maîtres des requêtes, Jean Guérin et Charles de Haultbois. (Cf. Leglay, *Négociations de la France et de la maison d'Autriche*, I, 37.)

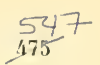
[3] Vu son importance et le nombre des assertions que j'en cite, je crois utile de communiquer le texte tout entier de la dépêche du 22 février 1502 :

«Illustrissimi Domini, Domini mei præcipue commendandi, credo ad questa hora Vostre Signorie per mie lettere habino ad pieno inteso quanto occorre per decqua. Tutta volta non ho voluto mancare scrivere. Qui non ce sondo[a] altre nove, se non che se existima presto el cardinale de Rohano presto (*sic*) se habia ad trovare lla da monti. Ed essendo nel numero con multi altri, l'altra sera, in cammera del cardinale prefato, hebe ad dire queste parole : «*Me* «*forza ch'io vada ad visitar la Santita de Nostro Signore, et ad minus de conferir* «*me fino ad Parma*[b]». Per laqual cosa e per multe altre intelligentie se tiene ad omnino passara.

«Heri forono gran pezo in consiglio per lettera haveva scripta il Re de In-

[a] *Sondo, serrando, vorrando* pour *sonno, serranno, voranno*, en parler siennois; cf. d'autres exemples encore ci-dessous.

[b] Y a-t-il dans l'annonce de cette visite obligée au pape une allusion au projet de déposition d'Alexandre VI que certains historiens assurent avoir été ébauché à Trente?



Des informations authentiques et précises de ce genre donnent aux hommes et aux faits du temps de Louis XII la

gleterra, non se sa *apertè* quello scrive; *tum* è presumptione domandi lo tributo ordinario la corona de Francia li è obligata ad pagare; loquale ad questi di el Christianissimo *ore proprio* dixe non volerli pagare, ecc., como ve scripsi per laltra. E qui facilmente potria nascere fractura, ma existimo che costoro serrando savii, e non vorrando questa roptura per una si poca quantita de 5,000 franchi o scudi; e non vorrando tirarse questa scabie ad lespalle, dubitando de magior inconveniente.

«Non se tiene ancho fermo che sia questa pace e confederatione con la Maestà Cesarea e questa Christianissima. E tornato Robertet, *ut dicitur* infra homini de qualche intelligentia, senza resolutione alcuna, e sondo remasti la in la Magna Monsignor de Piennes e Mastro Stephano Petit, homini de grande auctorita, e cerchano cavarne constructo; ma fando la cosa difficile, perche dicono che li electori non se contentano de multe cose questo Re vole. Quali, non so.

«Monsignor Reverendissimo lo legato intro in Parisi giovedi passato, accompagnato da Monsignor R^mo Sanzorzo, ed Ascanio, quali erano stati con Sua Reverentia ad Rohano, ed essendo uno mezo miglio dalla porta de Parisi, per el cammino de S. Dionisio, li andò incontro tutta la corte, cioè quelli se trovavano in Parisi, perche in quello di el Re era andato ad caccia, e trovavase fora de Parisi, che alcuni di primo era partito. Andarono incontra tutti li ambasiatori del Papa, Spagna, Hungaria e Venetia, e del duca de Savoya, Fiorentini, Ferrara, *etc.* In nello andare pero volserono (*sic*) li oratori Hungari andare dereto ad Spagnia. Non ne nacque lite perche ferono capo da per loro, e con epsi andavano Venetiani; e quello de Savoya volse preceder ad Venetiani, e andò davanti. Non se andava pero con multo ordine per la gran confusione de gente e populazo.

«Vennero nove signori de Parliamento e multi altri officiali, e cosi intrato el legato la porta della cita, percha ce è primo uno grande burgo, fo messo sotto baldachino e receputo multo honorevolmente, como è solito farse ad uno legato, e qualche cosa de avantagio per la reputacione.

«Forono facti cinque catafalchi con belledissimo (*sic*) ornato e representatione de *Moyses* e multe altre belle cose. Poi serra partito, farando altretante farze. Attendese al presente ad reformare questi frati con rigidita; ad Rohano ha lassati multi presoni, e qui vorria fare el simile. Questa matina el Re e lo legato fondo stati nel Parlamento de Parisi, dove se existima se sia parlato de questa reformatione. Se tiene chel parlamento non lo permettera, perche se dubita de qualche inconveniente poteria succedere.

«La Santita di Nostro Signore ha mandato per la duchessa de Valentinoys, e perche altre volte el Re non ne habia voluto intendere niente, al presente, ha scripto ad la ducessa se metta in ordine, e che se ne vada al marito, con multe bone persuasioni; e similiter scripto ad la regina, la voglia exortare. E partito

physionomie vivante et exacte que Jean d'Auton leur a trop rarement laissée, et qui, à ce chapitre de sa *Chronique* en particulier, fait presque totalement défaut; elles permettent aussi de constater sur divers points l'insuffisance vraiment trop grande de son texte et la nécessité de le soumettre à une revision critique détaillée, d'où son autorité jusqu'ici trop aisément admise sortirait probablement bien amoindrie. On voit en effet par ce qui précède le peu qui subsiste de ce chapitre XXXIII.

LIVRES OFFERTS.

M. de Barthélemy a la parole pour un hommage :

«Sir J. Evans, correspondant étranger de l'Académie, m'a choisi pour offrir à la Compagnie un mémoire qu'il vient de publier dans le *Numis-*

lo mandato del papa da Parisi è andato ad Bles con queste lettere; non so mo quello seguira; pur la cosa se fa difficile etiam che se mostri prompta.

«El Re patira (*sic*) de equi (*sic*) questa septimana, e tornara ad Bles ad fare bona cera con la regina, laquale è grossa[a]; e multi vogliono dire, perche questa matina è andato fora, non tornara più equi, e se ne andara ad Bles. Non ce altro, se non questi Fiorentini se sondo al tutto adcordati con questo Re, e pagata hora era una bona summa de denari, et levata via ogni difficulta era fra loro. Non si po sapere in che modo habino facto. Tuitavolta me sforzaro intenderlo e scrivero per lo primo.

«Ult°. Illustrissimi Signori miei, io ho vostra instructione e me havete mandato in Francia, e gia sondo sey mesi me forono ordinati XX ducati el mese : io so stato pagato per quattro mesi, so stato doi mesi senza essere provisto, e più e più volte ho scripto e clamato. Pur supplico ad quelle me vogliano provvedere de quello le ho servito, *etc.*

«Parisiis, XXII februarii MDII. Servitor humillimus Hector Sabinus.»

Suscription : *Ill*[mis] *D*[nis] *meis D*[nis] *officialibus Balie ex. se civitatis Senarum Senis.*

[a] La grossesse de la reine était déjà déclarée en octobre 1501, puisque le 12 octobre saint François de Paule envoyait à Louis XII douze cierges bénits, dont on connaît par le procès de canonisation de l'ermite de Plessis-lès-Tours les vertus miraculeuses pour aider les femmes en couches. (Cf. Jean d'Auton, *loc. cit.*, XXVI; éd. Maulde, II, 147-148.)

matic Cronicle sur une découverte de monnaies romaines faite dans l'est de l'Angleterre (*A hourd of roman coins.* Londres, 1898, in-8°). L'ensemble du trésor est assez considérable : 3,169 pièces en argent se répartissant entre les règnes de Néron et de Sévère Alexandre.

« Outre quelques variétés peu importantes, Sir J. Evans ne signale guère qu'une dizaine de pièces inédites : Vespasien, la Paix assise; Hadrien, Rome debout; Marc Aurèle, la Justice debout; Commode, Jupiter debout, la Sécurité assise; Caracalla, porte triomphale déjà connue par les bronzes de cet empereur et de Septime Sevère, éléphant, Sérapis, le Soleil; Géta, la Piété debout.

« Sir J. Evans présente quelques observations sur un symbole gravé au revers de pièces d'Élagabale, que Cohen a désigné sous la dénomination de *cornes;* ne serait-ce pas plutôt la *mitra*, ou bonnet phrygien, dont la présence ici n'aurait rien de surprenant, puisque Élagabale était à la fois prêtre de la pierre sacrée et du Soleil qui, dans les inscriptions, est identifié à Mithra?

« A propos de Sévère Alexandre, Sir J. Evans rappelle que cet empereur fut assassiné à *Sicila*, qui pourrait être Sicilia de Bretagne; cette conjecture, déjà proposée par Saumaise, compte de nombreux contradicteurs, qui penchent pour une localité de ce nom à quelques lieues de Mayence. Il est certain que Sévère Alexandre préparait à Mayence, où était Maximin, une expédition contre les Germains; Lampride dit qu'il eut un cénotaphe en Gaule; s'il avait été tué en Bretagne, les cendres étant transportées à Rome, le cénotaphe aurait été élevé dans l'île.

« C'est une bonne fortune que de voir un trésor considérable étudié et commenté par un savant qui est à la tête des numismatistes d'au delà de la Manche. »

M. Delisle offre au nom des auteurs, MM. Victor Mortet et Justin Bellanger, une note sur *Un très ancien devis français. Marché pour la reconstruction de l'église des Cordeliers de Provins* (1284) (Paris et Caen, 1897, in-8°; extrait du *Bulletin monumental*).

« C'est un document d'un genre très rare, dont le texte a été conservé par deux copies du XVIIIe siècle; le commentaire de l'éditeur a bien mis en relief l'intérêt que présente ce devis pour les études archéologiques et lexicographiques. »

M. Devéria offre un mémoire qu'il vient de publier sur les *Musulmans et Manichéens chinois* (extrait du *Journal asiatique*, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 26 AOÛT.

M. Léon Séché, président du Comité Volney, écrit à l'Académie pour la prier de vouloir bien se faire représenter à l'inauguration de la statue de Volney, qui aura lieu à Craon, le 19 septembre. La désignation sera faite quand l'invitation officielle parviendra à l'Académie.

M. Héron de Villefosse communique une très intéressante lettre du R. P. Delattre. Cette lettre remonte au 9 juin dernier; il regrette que son absence ne lui ait pas permis d'en faire part plus tôt à l'Académie [1].

Grâce à la nouvelle subvention qui lui a été accordée, le R. P. Delattre a pu continuer ses fouilles dans la nécropole située près de Bordj-Djedid. Sans parler de plusieurs petits coffrets funéraires avec couvercles en dos d'âne, un grand sarcophage, en pierre blanche, de travail très soigné, a été découvert. Parmi les objets qui formaient le mobilier de ces tombeaux il faut signaler des vases peints d'assez basse époque et quelques curieuses pièces de céramique. L'une d'elles, entièrement rehaussée de couleurs vives, représente un enfant ailé, étendu sur le ventre au milieu d'un plat à bords découpés. Au nombre des stèles recueillies il s'en trouve une qui représente un édicule à fronton avec soubassement à deux degrés; une autre, sur laquelle figure en relief la femme à la main levée, présente cette particularité que ladite femme y est *assise* et non debout comme on la rencontre ordinairement à Carthage. Ce détail, nouveau à Carthage, rappelle les figures de femmes du même genre des stèles de Marseille, de Cymé et de Clazomène, stèles également anépigraphes. Enfin, à l'aide de plusieurs sculptures romaines et d'une dédicace faite

[1] Voir ci-après.

par les prêtres du collège des *Cereales*, le R. P. Delattre croit pouvoir déterminer le véritable emplacement du temple de Cérès. Cette dernière découverte a une importance particulière pour la topographie antique de Carthage.

Les nombreux objets recueillis par le R. P. Delattre sont exposés dans une salle du musée Saint-Louis, nouvellement organisée et très bien éclairée. Les monuments y figurent avec toute leur valeur et la classification de cette importante collection se poursuit avec la méthode la plus rigoureuse.

M. l'abbé J.-B. Chabot fait une communication au sujet d'une inscription palmyrénienne datée du mois de mars de l'an 193, récemment publiée par M. D.-H. Müller.

M. Chabot explique que dans cette inscription, qui est une des plus longues inscriptions funéraires de Palmyre, il n'est nullement question de «sycomores», comme l'a cru M. Müller; mais il s'agit de différentes parties d'un tombeau, creusé et orné par trois familles qui s'étaient associées pour l'érection de ce monument.

Ce texte est du plus haut intérêt au point de vue philologique à cause des mots et des locutions qu'il renferme.

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations sur l'inscription palmyrénienne qui fait l'objet de la communication précédente et sur une autre inscription qui lui paraît avoir avec celle-ci de grandes affinités[1].

M. Oppert fait une communication sur *Le droit de retrait lignager à Ninive*[2].

[1] Voir ci-après.
[2] Voir ci-après.

COMMUNICATIONS.

LETTRE DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE À CARTHAGE. COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Saint-Louis de Carthage, le 9 juin 1898.

Grâce à la nouvelle subvention que l'Académie m'a fait l'honneur de m'accorder, j'ai pu continuer la location du terrain de la nécropole punique, voisine de Bord-Djedid, et y poursuivre mes travaux de recherches. Je vous adresse le compte rendu des principales découvertes réalisées pendant les mois d'avril et de mai.

Je ne reviendrai pas ici sur la forme des tombes de la nécropole. Ce sont toujours des puits rectangulaires avec une ou plusieurs chambres, creusées généralement dans la paroi étroite opposée à la mer. Dans la plupart de ces sépultures puniques nous constatons l'usage de l'inhumation et celui de la crémation. Les chambres funéraires ont d'abord reçu des cadavres; plus tard on y a déposé des coffrets en pierre contenant chacun les restes calcinés d'un mort. Ces petites auges rectangulaires, dont nous avons actuellement recueilli près de cent, ont une forme très simple; elles sont fermées par un couvercle en dos d'âne quelquefois décoré d'acrotères. Parfois la chambre renferme en même temps des amphores remplies de cendres et non d'ossements.

Dans un puits, profond de 16 mètres, nous avons découvert un grand sarcophage, le second qu'ait fourni la nécropole. Il est en pierre blanche et de travail soigné. La cuve est un monolithe rectangulaire, long de 2 m. 03 et large de 0 m. 56. Une moulure simple en fait le tour à la base et au bord supérieur. Le couvercle en dos d'âne est orné de trois acrotères à

chaque extrémité. Taillé en chanfrein aux deux bouts, il mesure sur son arête supérieure 2 m. 07 de longueur. Comme dans le beau sarcophage de marbre blanc découvert précédemment, le squelette n'était accompagné que de quelques monnaies de bronze recueillies sur l'épaule gauche et sur le haut de la poitrine. Ces monnaies, comme presque toutes celles qui sont sorties de la nécropole, ont été frappées les unes au type de Perséphone avec le cheval au galop ou la simple tête de cheval au revers, et les autres avec le palmier sur la face et la tête de cheval sur le revers.

Le fond du mobilier funéraire, comme dans les sépultures précédemment explorées, est toujours constitué par les urnes à queue (quelquefois aussi par des amphores à base conique), par des lampes puniques à lobes plus ou moins relevés, rehaussées ou non de traits de couleur rouge, par de petites fioles de forme commune, par des coupes à double anse horizontale, par des tasses en terre noire à reflets métalliques, etc.

Comme dans la nécropole de la colline Saint-Louis, les tombes d'enfants sont accompagnées du vase-biberon et d'une sorte de bol à une anse, qui a servi à faire chauffer un liquide.

En dehors de ces poteries, il convient de signaler quelques pièces offrant un intérêt particulier.

C'est d'abord un lécythe de terre très fine, orné d'une scène de toilette. Une femme assise reçoit d'une servante les derniers soins réclamés pour sa parure. Ses bras sont déjà ornés de bracelets et la servante lui vient en aide pour garnir l'oreille du second pendant. Cette scène est d'une grande expression.

Des débris de belle céramique noire proviennent d'un grand vase du genre *œnochoe* avec panse à côtes, en partie orné de motifs blancs. Un fragment porte en fort relief un guerrier (haut. 0 m. 10) tenant de la main gauche son bouclier et, du bras levé au-dessus de la tête, se défendant contre un aigle.

Des brûle-parfums en terre grise ont la forme d'une tête

de femme dont le cou sert de base et de point d'appui. La coiffure est concave et percée de plusieurs trous.

D'autres poteries sont noires avec ornements de couleur blanche ou orange. Le couvercle d'une jolie coupe a reçu des ornements noirs sur fond blanc.

Si de la céramique je passe à la plastique, je dois signaler une curieuse pièce représentant un enfant ailé étendu de toute la longueur de son corps dans une vasque à rebords découpés aux deux extrémités. Cette terre cuite, longue de 0 m. 13 et large de 0 m. 065, est d'une exécution remarquable. L'enfant, au corps bien modelé, repose le dos en l'air, sur une draperie bleue qui émerge autour et couvre une partie des jambes. Les ailes sont entr'ouvertes et complètement dégagées des bords de la vasque. La tête relevée et tournée à droite s'appuie avec aisance sur le bras gauche replié, tandis que le bras droit allongé porte la main en avant de façon à saisir le bord extérieur de la vasque (voir la planche ci-jointe *b*).

Ce qui donne un intérêt particulier à cette figurine, ce sont les couleurs. Le corps est peint en rouge pâle; la chevelure est d'un rouge plus foncé, presque brun; les ailes sont blanches; sur le dos un mince filet d'or descend du cou et se bifurque pour passer sur les flancs. Cette terre cuite me paraît comparable aux figurines de la Cyrénaïque. Malheureusement la photographie n'en rend point les détails. Un dessin en fera mieux ressortir le mérite artistique.

Une pièce d'un tout autre genre est une figurine d'argile rouge brique, haute de 0 m. 09, représentant un personnage debout, vêtu de la toge. Quoique d'un travail rudimentaire, cette terre cuite, non évidée, de la grosseur d'un doigt, ne manque pas de caractère. Pour figurer la main droite portée en avant et ouverte, l'artiste s'est contenté de pincer l'argile entre son pouce et l'index. Ce doit être un spécimen de la plastique carthaginoise sous l'influence grecque.



Fig. *a*.

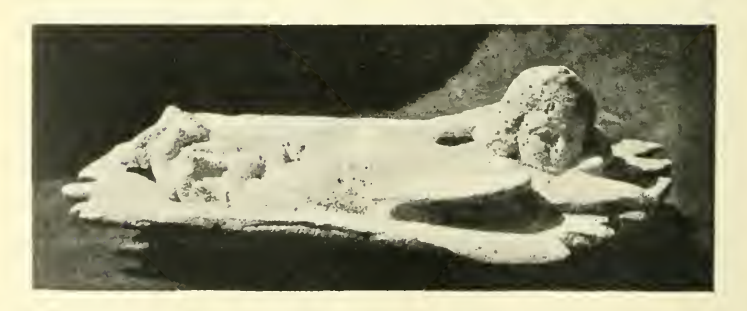


Fig. *b*.

a STÈLE EN PIERRE, *b* TERRE CUITE PEINTE
TROUVÉES A CARTHAGE.

Les objets de bronze et de fer se rencontrent très fréquemment dans les tombes.

Le bronze fournit de œnochoés de forme trapue, de grands miroirs et de grandes hachettes, des cymbales, des sonnettes, des étuis, une sorte de cuiller (strigile?), des boucles, des bagues, des pointes de flèches, des pitons ou goupilles, des écrous, des poignées de cercueils, des clous et quantité de monnaies.

Les objets de fer sont de grands coutelas, des lames étroites et lancéolées, des strigiles, des bagues, des clous et souvent des ciseaux. Ces ciseaux, de la grandeur d'une pince à sucre, sont faits d'une seule pièce; la partie opposée aux deux lames sert de ressort.

Après le bronze et le fer, le plomb fournit aussi bon nombre d'objets. Ce sont surtout de petites boîtes cylindriques avec couvercle, des ornements d'applique, des pendeloques, des tiges, des anneaux et des croissants. Souvent les objets de bronze et ceux de plomb ont été dorés.

L'argent est représenté dans le produit de nos dernières fouilles par une boîte ronde et basse à couvercle orné d'un mascaron, par un piton-goupille et surtout par des bagues sigillaires.

L'or se montre sous forme de bague, de sceau, de bracelet et de pendeloques. Un pendant d'oreille, ainsi qu'une petite fleur épanouie, débris d'un bijou plus considérable, sont d'un travail excessivement fin. Une petite bague en or porte sur le chaton le triangle de Tanit.

Nous avons aussi trouvé beaucoup d'objets en ivoire et en os. Ce sont des manches de miroir cylindriques et cannelés, des viroles, des disques, anneaux et rosaces, enfin des lamelles très minces, découpées à jour et portant des dessins au simple trait. Deux petits disques dentelés représentent ainsi chacun une tête. La plus belle pièce d'ivoire

est une tête de lévrier ayant servi de manche à quelque ustensile.

Nos dernières fouilles nous ont encore fourni deux masques en faïence émaillée et en pâte de verre, de nombreux grains de colliers et beaucoup d'amulettes, de forme égyptienne, sans hiéroglyphes. Parmi ces dernières, je signalerai le dieu Bès, Phtah, Anubis, l'œil d'Osiris, et le chat qui revient souvent. D'autres amulettes se présentent sous forme de scarabées, de poissons, etc. Nous avons trouvé dans plusieurs tombes des morceaux d'œufs d'autruche, du soufre, de petites pierres bleues à aspect spongieux, des cristaux de roche et diverses matières que seule l'analyse chimique pourra déterminer.

Un cube de 0 m. 02 de côté, en pierre noire ferrugineuse très lisse et douce au toucher, paraît être un dé à jouer. Deux faces opposées portent la figure d'un triangle et une troisième face est marquée d'un caractère ayant la forme du N ou du T de l'alphabet néo-punique.

Plusieurs amphores à base pointue, conique, ont reçu une inscription très courte, écrite à l'encre noire. Ces petits textes n'ont que cinq lettres dont les quatre premières sont A-A-M-K (𐤊 𐤌 𐤀 𐤀). La cinquième dans un exemplaire est ç (𐤑) et dans les autres un simple trait qui paraît appartenir à l'alphabet néo-punique.

En dehors des chambres funéraires nous avons trouvé une épitaphe punique, composée de deux lignes gravées en long sur la face d'une pierre grise de la dimension d'une brique à section carrée (0 m. 225 × 0 m. 09).

C'est là, avec quelques anses d'amphores estampillées d'une ou deux lettres, tout ce que nous avons trouvé comme inscriptions.

Parmi les autres monuments de l'époque punique rencontrés dans la couche de terre qui recouvre le massif rocheux, il convient encore de noter une stèle votive sur laquelle figure

un édicule avec soubassement à deux degrés et fronton à acrotères. L'espace compris entre les colonnes (0 m. 075 × 0 m. 075) a été évidé, sur une profondeur de 0 m. 03, comme pour recevoir l'image de quelque divinité.

Je citerai aussi une autre stèle plus grande où figure en relief la femme à la main levée, avec cette particularité qu'elle est assise et non debout. Les pieds sont indiqués, ce qui est assez rare dans les monuments de ce genre si nombreux à Carthage. De plus, le cartouche dans lequel la femme a été sculptée est formé à droite et à gauche par un pilier caractéristique en forme de crosse avec volute en dehors (voir la planche ci-jointe *a*).

On a encore trouvé, dans les déblais, des marques céramiques grecques, des anses de brasier et plusieurs têtes de figurines rappelant les terres cuites de la Cyrénaïque.

Pour compléter le résumé des découvertes de ces deux derniers mois, je rappellerai ici les pièces de sculpture romaine sorties des fouilles : une statue de femme romaine, sans tête ni bras (haut. 0 m. 73), une belle tête de Cérès, un tronçon de serpent, provenant de l'attelage de la déesse représentée sur son char à la poursuite du ravisseur de Proserpine, enfin la dédicace d'un monument fait aux frais de tous les prêtres chargés des cérémonies du culte de Cérès :

SACERDOTES·CEREAL·VNIVERSI
SVA·PECVN·FECER·

Autant de pièces qui, avec les vestiges de mur, les tronçons de belles colonnes cannelées, les bases et les chapiteaux trouvés au même endroit, semblent bien révéler le véritable emplacement du temple de la déesse Cérès, emplacement que faisait déjà soupçonner à M. Ph. Berger la dédicace punique des sanctuaires d'Astaroth et de Tanit du Liban.

Certains puits de la nécropole ont été ouverts à l'époque ro-

maine. C'est ainsi qu'en vidant l'un d'eux on a trouvé des monnaies romaines, des débris de belle poterie rouge et des lampes aux marques PVLCHRI et LVCCEI. Mais les chambres funéraires, même dans ces cas, ne renferment aucun objet romain.

Un fragment de brique sorti des déblais porte le nom de *L. Bruttidius Augustalis* et la date de l'an 126 de notre ère, consulat de *Propinquus* et d'*Ambibulus*.

Les fouilles d'avril et de mai n'ont fourni aucun débris d'antiquités chrétiennes, soit romaines soit byzantines.

Les nombreux objets sortis de la nécropole punique et des terres qui l'ont recouverte sont exposés au fur et à mesure dans une vaste salle de l'Établissement de Saint-Louis. Cette nouvelle salle, fort bien éclairée, offre toute la place désirable pour la classification méthodique de nos collections.

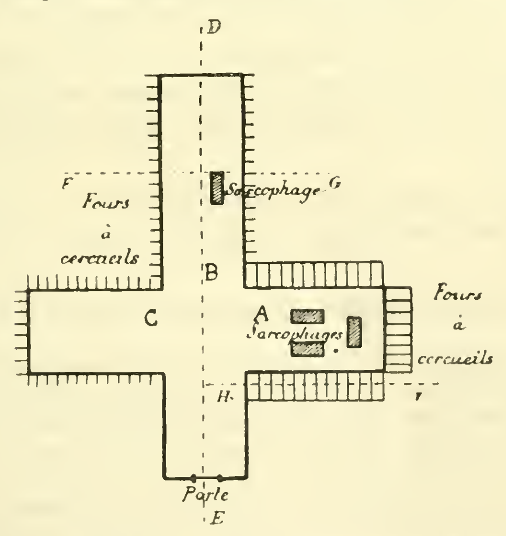
Je ne veux pas terminer ce compte rendu sans exprimer de nouveau ma vive gratitude à l'Académie des inscriptions qui m'aide à exécuter des fouilles si fructueuses. Je suis heureux de les continuer sous son bienveillant et haut patronage.

SUR DEUX INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE PALMYRE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On s'étonne vraiment qu'un orientaliste aussi distingué que M. D.-H. Müller ait pu tomber dans les erreurs singulières que M. l'abbé Chabot a si justement relevées. Ce fait montre, une fois de plus, que, dans l'école à laquelle appartient le savant viennois, le sens épigraphique et archéologique ne semble pas être décidément à la hauteur de la maîtrise dont, en général, la science allemande fait preuve sur le terrain de la philologie pure.

La lecture שקקא *cheqâqa* « rue, allée », au lieu de l'invraisemblable שקמא « sycomore », s'impose dans la grande inscription funéraire, si intéressante, que la nécropole de Palmyre

vient de nous livrer et dont nous devons la connaissance à M. D.-H. Müller. Ce mot a été conservé fidèlement par l'arabe زقاق *zoqâq*, avec le même sens. Je ne crois pas, cependant, qu'il faille entendre par là, comme le pense M. Chabot, une des quatre parois d'une salle funéraire carrée, garnie de fours à cercueils sur deux ou trois de ses côtés, type courant des tombeaux. Le mot doit être pris dans son acception réelle et précise de « rue », c'est-à-dire d'allée bordée *à droite et à gauche;* une *cheqâqa* est proprement une rue, plus ou moins large, passant entre deux rangs de maisons. Chez les Arabes, *zoqâq* désigne même souvent une allée traversant, dans les mêmes conditions, une plantation de palmiers, avec des arbres à droite et à gauche. Il suffit de jeter les yeux sur le plan d'un des grands hypogées de Palmyre pour se rendre compte exactement de ce que veut dire en réalité l'inscription. En voici un[1],



par exemple, qualifié comme le nôtre de מערה, σπήλαιον, ainsi que le montre l'inscription qui y a été relevée.

[1] D'après un relevé du capitaine de Contenson, *Revue biblique*, 1892, p. 435

On voit immédiatement ce qu'il faut entendre par une *cheqâqa*. C'est une de ces trois galeries disposées en croix, bordées chacune de *loculi* des *deux côtés*, et formant par conséquent de véritables rues ou ruelles. En se basant sur ce plan, voici comment on peut comprendre la description de notre texte, qui indique minutieusement la répartition du tombeau entre les deux copropriétaires primitifs, Sahiel et Zobeïda :

1° À Sahiel, deux *cheqâqa* : «l'une, à droite en entrant» (על ימינא כדי אנת עלל) = A : «l'autre, en face» (ואחרתא מקבלא) = B ;

2° À Zobeïda, «la *cheqâqa* qui est à gauche en entrant» (כדי אנת עלל על שמלא) = C.

En outre, à ce que nous apprend la seconde partie de l'inscription[1], un troisième personnage avait ultérieurement fait creuser une «exèdre[2] en face de l'hypogée en face de la porte». Il est probable que cette nouvelle salle avait dû être établie au fond de l'hypogée, dans la seule paroi disponible, en D, qui, en effet, fait face directement à la porte d'entrée E.

Ces trois personnages, copropriétaires du tombeau, ne semblent avoir eu entre eux aucun lien de parenté, du moins

[1] Les deux parties de l'inscription sont nettement séparées par un blanc considérable.

[2] On remarquera qu'ici אכסדרא *eksedra*, bien qu'étant la transcription littérale du grec ἐξέδρα, est traité expressément comme un nom masculin (דנה «*cet* exèdre»). Ainsi se trouve confirmée de la façon la plus formelle la conjecture que j'avais émise autrefois pour l'interprétation d'un passage très controversé d'une autre inscription palmyrénienne contenant ce mot (*Études d'archéologie orientale*, I, p. 129). On remarquera, en outre, dans notre inscription comme dans celle-ci, l'emploi du style direct dans le passage indiquant la position respective des diverses parties du tombeau : «à *ta* droite, à *ta* gauche»; «à droite etc... quand *tu* entres». J'ai donné (*l. c.*) les raisons de l'emploi de cette tournure, destinée à éviter une équivoque entre les mots שמאל et ימין, qui ont le double sens de «gauche» ou «nord» et de «droite» ou «sud».

de parenté avouée, à en juger par leurs généalogies qui diffèrent totalement.

La seconde partie de l'inscription contient un passage extrêmement obscur, sur lequel j'estime que la lumière est loin encore d'être faite. Le troisième personnage, appelé Chouʿan, y dit qu'il a fait creuser et aménager une exèdre supplémentaire :

לה ולבנוהי ולבני בנוהיהדי[1] רחמת לה שגל בת etc.

ce que M. Müller, suivi ici par M. Chabot, croit pouvoir rendre ainsi :

pour lui et pour ses enfants, et pour les petits-enf nts de sa chère (*rahemat*) Chegol, fille de, etc.

Il me paraît impossible d'admettre la lecture בנוהיה די רחמת לה « les enfants de sa chère ». Une telle accumulation de suffixes ה + והי après בן serait inexplicable grammaticalement; dans le cas où l'expression aurait le sens qu'on lui a attribué et où nous aurions affaire au génitif pléonastique propre aux dialectes araméens, on s'attendrait tout au plus à בניה די[2]. A mon avis, il faut couper tout différemment et lire, conformément à l'analogie des nombreuses autres épitaphes palmyréniennes, analogie qui est entraînante : ולבני בנוהי « pour lui, pour ses enfants et *pour ses petits-enfants* (à lui) ». D'autre part, רחמת לה « sa chère », littéralement la « chère à lui » (que ce mot soit une simple épithète ou désigne un certain rapport précis entre Chegol et Chouan, celle-là étant femme, concubine ou parente à un degré quelconque de celui-ci), serait une con-

[1] Je laisse à dessein ce groupe de lettres sans le couper en mots, afin de ne pas préjuger la question que je vais débattre.

[2] Ou, à la rigueur, à בנוה, ou même בנויה. Pour l'emploi, en palmyrénien, de cette tournure du génitif redondant (suffixe pronominal + די), voir la démonstration que j'ai donnée dans mon *Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 301.

struction presque aussi singulière au point de vue de la grammaire. Je sais bien qu'on peut en rapprocher certaines tournures analogues dans les langues sémitiques[1]: mais ici pareille tournure ne semble guère être de mise. Ce *lamed*, indice du datif, me semble impliquer que le mot a dans notre phrase une fonction verbale plutôt que nominale. C'est peut-être bien, en effet, un verbe à la 3e personne du féminin singulier; il aurait alors pour sujet le nom de femme Chegol, qui le suit immédiatement. Seulement, comment rattacher ce verbe à la phrase précédente? On pourrait penser tout d'abord à utiliser à cet effet le די précédent, pris dans son sens de relatif : די רחמת «qu'elle a . . . ». Mais, ne l'oublions pas, nous avons en outre un ה disponible, celui qu'il nous faut, comme je l'ai montré, détacher du groupe בנוהיה auquel on l'avait indûment rapporté. הדי, à corriger peut-être en הכי[2], pourrait signifier «de la manière que, selon ce que». En tenant compte du sens de la racine רחם «aimer, être clément, miséricordieux, généreux, etc.», la partie de la phrase en litige voudrait peut-être dire : «ainsi que le lui a accordé Chegol». Ce serait, par suite, avec l'autorisation de Chegol que Chouʿan aurait fait établir, pour lui et sa descendance directe, une exèdre dans un sépulcre de famille sur lequel il ne semble pas avoir eu de droits particuliers. Chegol, au contraire, paraît en avoir possédé, car, par sa généalogie, elle semble se rattacher à la famille de Sahiel[3], l'un des deux premiers copropriétaires du

[1] Comparer la tournure usuelle dans notre vieille langue, vulgaire aujourd'hui : «le livre à Pierre».

[2] Les *kaph* et les *daleth* de l'inscription se ressemblent beaucoup et il ne serait pas impossible que M. Müller ait pris l'un pour l'autre en repassant en noir les traits qu'il croyait voir sur l'estampage. Il a commis plusieurs erreurs de lecture notoires de ce genre, ce qui, en l'espèce, le rend quelque peu sujet à caution.

[3] Comparer 1° : Sahiel, fils d'Astorga, fils de ʿAûç, fils de Lichmach, fils de Lichmach; 2° Segol, fille de Lichmach, fils d'Achtorga, fils de Sahiel. Il semble bien, en tenant compte de la loi des alternances onomastiques par saut

tombeau. Quant à l'emploi de ce verbe רחם pour qualifier l'acte de Chegol, il pourrait se faire qu'il désignât, par une sorte d'euphémisme, une cession à titre gracieux. Pour bien en apprécier la valeur, il faut se rappeler les nombreuses inscriptions funéraires où le constructeur et propriétaire du sépulcre fait défense à ses descendants et ayants droit de l'aliéner en tout ou partie. Légalement, la cession à titre gracieux, ou censé tel, était peut-être licite, ou tout au moins tolérée. Cela pourrait expliquer l'emploi intentionnel de ce verbe רחם, dont le sens aurait subi en palmyrénien une évolution analogue à celle de son quasi-synonyme hébreu חנן « misertus est » et « gratificatus est »[1].

C'est ce même verbe, à mon avis, qui se retrouve, avec la même acception, dans une autre inscription funéraire de Palmyre, extrêmement difficile à expliquer. Jusqu'à présent on en lisait et expliquait ainsi le début[2] :

[[3] . . . . יו]ליוס אורליס בולקא בר זבדבול בר בולקא נניא
רחמת ליול(י)א אורליא עגא ושלמא. . . . etc.

. . . . . Julius Aurélius Bolqa, fils de Zabdibol, fils de Bolqa, fils de Nania, *amour à Julia Aurelia Ogga, et paix* . . . . . etc.

J'estime qu'il faut comprendre ce texte d'une façon tout autre. D'abord il n'y est nullement question, à mon avis, d'une femme qui serait appelée *Julia Aurelia Ogga*. *Ogga* est un nom propre d'homme, et non pas de femme, comme le montre l'onomastique palmyrénienne, et, malgré les appa-

atavique, que nous ayons affaire à deux branches de la même famille; le point de bifurcation de ces deux branches pourrait être établi de différentes manières; cela m'entraînerait trop loin de discuter ici les diverses combinaisons possibles.

(1) Cf., pour le processus sémantique, l'allemand *begnadigen*.

(2) M. de Vogüé, *Syrie centrale, Inscr. sémitiques*, Palm. n° 67.

(3) Lacune initiale que j'évalue à 14 ou 15 lettres. M. Waddington dit expressément que le linteau est *fracturé* du côté droit.

rences matérielles contraires, le personnage ainsi appelé qui figure ici portait, comme je vais le montrer, les prénoms *masculins* de *Julius Aurelius;* il est triplement homonyme, sinon identique à lui, du *Julius Aurelius Ogga* mentionné dans deux autres inscriptions de Palmyre[1]. Mais alors, pourquoi ces désinences d'apparence tout à fait féminine : *Ioûliâ Aûreliâ?* La réponse est bien simple. Ces *â* ne sont pas des désinences *féminines* d'essence gréco-latine, mais, ce qui est bien différent, des désinences *plurielles* d'essence araméenne. L'on sait que souvent, lorsqu'on mentionnait un groupe de deux ou plusieurs personnages portant les mêmes prénoms ou *gentilicia*, il était d'usage de n'exprimer qu'une seule fois ces prénoms ou *gentilicia,* en les mettant au pluriel. Les Palmyréniens connaissaient et pratiquaient cet usage: c'est ainsi, par exemple, que nous lisons dans une inscription bilingue de Palmyre[2]: *Σεπτίμιοι Ζάβδας ὁ μέγας σΊρατηλάτης καὶ Ζαββαῖος ὁ ἐνθάδε σΊρατηλάτης*, c'est-à-dire : «*Septimius* Zabdas, le général en chef, et (*Septimius*) Zabbai, le général local.» Le palmyrénien rend fidèlement : ספטמיוא זבדא... וזבי, «*les Septimii* Zabda..... et Zabbaï». La forme plurielle est ici, il est vrai, écrite ספטמיוא, avec un *waw* entre le *yod* et le *aleph* de la terminaison. Mais, dans une autre inscription[3] qui est l'exact pendant de celle-ci, le *gentilicium* collectif est écrit ספטמיא, «les Septimiens», sans *waw;* si bien qu'à cet état le mot est identique, en apparence, à la transcription de *Septimia*, prénom féminin, cette fois, de la reine Zénobie mentionnée dans l'inscription précédente[4].

[1] M. de Vogüé, *op. c.,* n° 17 et 18 : «*fils* de Azizou, etc.» L'un des textes est bilingue, et le grec ne laisse aucun doute sur le sexe du personnage.

[2] M. de Vogüé, n° 29.

[3] M. de Vogüé, n° 28.

[4] Il est probable même que c'est afin d'éviter l'équivoque que, dans cette inscription, on a adopté pour le pluriel, au lieu de la forme ordinaire ספטמיא, la forme, légèrement différente, mais également régulière, ספטמיוא.

Il en est absolument de même ici, et, selon moi : יול(י)א אורליא, sont des pluriels masculins et non pas des féminins singuliers : *Ioûliè Aûreliè*. Cela implique que le nom d'homme *Ogga* devait être suivi du nom, également masculin, d'un autre personnage ou de plusieurs autres personnages[1] *portant les mêmes gentilicia* que le précédent.

Le nom de ce second personnage, ainsi étroitement associé à celui du premier, je le vois dans ce mot שלמא qu'on a pris à tort pour un substantif : « paix ». Ce prétendu mot est un nom propre : *Chalma*. Il faut lire et comprendre ainsi : « Julii Aurelii Ogga et Chalma », c'est-à-dire, en réalité : « Julius Aurelius Ogga et (Julius Aurelius) Chalma ». Je trouve la confirmation matérielle de ma façon de voir dans une autre inscription bilingue de Palmyre[2], où figure en toutes lettres un personnage homonyme, sur toute la ligne, de celui dont je rétablis ici l'existence : *Julius Aurelius Chalma*.

Et maintenant, après avoir ainsi sensiblement diminué, sinon tout à fait dissipé l'obscurité profonde qui, jusqu'à présent, enveloppait ce passage, nous nous rendrons mieux compte du rôle que pouvait jouer dans la phrase le mot רחמת identique à celui de l'inscription publiée par M. Müller. Ici aussi il est suivi de la préposition ל « à », indice du datif, le rattachant aux noms propres de nos deux personnages Jul. Aur. Ogga et Jul. Aur. Chalma. J'y vois également un verbe au féminin singulier, dont le sujet est à chercher au début de la grande lacune initiale de la première ligne. Voici comment, en se plaçant à ce point de vue nouveau, on pourrait concevoir l'économie générale de la phrase :

[Une telle, femme (*ou* fille, etc. . . .) de] Julius Aurelius Bolqâ,

[1] On ne saurait en dire le nombre à cause d'une lacune considérable de la pierre.

[2] M. de Vogüé, *op. c.*, n° 27 : יוליס אורליס שלמא, *Ἰούλιος Αὐρήλιος Σάλμης*, fils de Cassianus, chevalier romain.

fils de Zabdibol, fils de Bolqâ, (fils) de Nania, a octroyé à titre gracieux (רחמת) à Julius Aurelius Ogga et (à Julius Aurelius) Chalma...

Ici encore il s'agirait d'une femme ayant disposé, en faveur de tiers, de la partie qui lui revenait dans un sépulcre de famille[1]. Il est fort possible que les trois Julii Septimii : Bolqâ, Ogga et Chalma, fussent trois frères, et que ce soit la femme du premier, devenue peut-être veuve, qui ait disposé, en faveur de ses deux beaux-frères survivants, de la partie du sépulcre de famille à laquelle son mariage lui avait donné droit, possession pour elle sans objet, dans le cas, par exemple, où son mari serait mort sans laisser d'enfants. L'inscription de M. Müller offre peut-être un cas analogue. Seulement là, la femme semble tenir ses droits non d'une alliance, mais d'un lien consanguin avec la famille du premier des deux copropriétaires, et elle les transfère — toujours à titre gracieux, pour respecter ou tourner la loi — non pas à un autre membre de sa propre famille, mais à un tiers, étranger, au moins par le sang, à cette famille.

LE DROIT DE RETRAIT LIGNAGER À NINIVE,

PAR M. J. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

Dans nos études sur les textes commerciaux et juridiques nous nous sommes en premier lieu adressé aux documents de provenance assyrienne. Nous pouvons dire que l'interprétation donnée il y a plus de vingt-cinq ans n'a pas dû être modifiée beaucoup, quoique ces inscriptions soient conservées en quan-

[1] C'est ce qui me paraît résulter de la suite de l'inscription, malheureusement très mutilée : מן מנתה «de la part qui est la sienne, le ..... (mot incertain, qui est peut-être le régime du verbe רחמת) du sépulcre et de l'hypogée qu'ils ont construit, etc.»

tité relativement minime quand on les compare aux milliers de textes babyloniens dont s'enrichissent nos musées tous les jours. Un savant anglais, le révérend C.-H.-W. Johns, a tout récemment publié la plus grande quantité connue jusqu'ici, 617 documents, dans un livre intitulé : *Assyrian deeds and documents*, qui réédite, en les augmentant, les textes publiés par Rawlinson et interprétés par nous-même.

Ces actes, qui sont généralement des contrats de vente, ne s'étendent guère au delà du règne de Sargon vers la fin du VIIIe siècle avant J.-C., et descendent jusqu'à la chute de Ninive en 606 avant J.-C. Pour cette dernière période, les documents, plus clairsemés que leurs similaires chaldéens, se répartissent sur toutes les années d'une manière bien plus parcimonieuse que les textes de Babylone.

Mais nous y trouvons presque tous les éponymes de l'empire ninivite quoique nous soyons encore hors d'état de les classer dans un ordre chronologique à partir de l'an 643, année où finit la liste connue jusqu'ici des éponymes; les renseignements nous manquent comme pour les archontes d'Athènes à partir de l'an 292 avant l'ère chrétienne.

La disposition des documents est d'une uniformité absolue, et on pourrait les comparer à ces formulaires imprimés où l'on n'écrit à la main que les noms, les dates et les objets laissés en blanc.

La suite est ainsi disposée :

a. Le ou les noms du ou des propriétaires et vendeurs avec l'indication sommaire de la nature de la chose vendue.

b. Les cachets ou à leur place les coups d'ongles des vendeurs.

c. L'énumération précise des choses vendues, des noms des esclaves, leur nombre, la désignation des immeubles, de leur étendue et de leurs voisins.

d. La fixation du prix de vente.

e. Des formules uniformes et ainsi conçues : « Le prix convenu a été intégralement donné; l'argent a été versé; la chose a été vendue; retour ou plainte n'auront pas lieu. »

f. La formule qui rend impossible l'éviction des acheteurs et qui mentionne les agnats, descendants ou collatéraux des deux parties. Le réclamant doit payer une amende exorbitante et malgré cela il ne recouvrera pas la chose. Pour des terrains immeubles et cultivables il y a des stipulations appropriées à la nature des biens-fonds.

g. La date, par mois, jour, année éponymique, à laquelle trop rarement est jointe l'année royale.

h. La liste des témoins, en quantité variable pouvant quelquefois dépasser le nombre de dix.

Nous nous occuperons surtout du droit étrange de revendication accordé en Assyrie aux agents du vendeur et rappelant le retrait lignager du droit germanique, ainsi que de la lutte contre ces prérogatives antiques.

Préalablement, nous examinerons quelques questions relatives à la rédaction de ces documents.

Il est surprenant que dans l'indication des mois on ne rencontre presque jamais celle du mois intercalaire, consacré par les Assyriens à leur dieu national Assur, qui apparemment n'avait pas été compris dans les douze mois chaldéens et était attribué à l'une des antiques divinités d'origine sumérienne. Il se peut que, malgré son attribution au dieu national, ce mois ait été regardé comme peu propice aux affaires.

Le hasard ne peut pas être invoqué; un mois embolime ne se rencontre que sept fois en 235 mois, c'est-à-dire une fois sur trente-trois et demi. Nous aurions donc, sur les 300 dates

exprimées, trouvé à peu près neuf fois la mention d'un mois embolime; or nous le rencontrons une seule fois, et cette constatation a une grande importance.

Au n° 53 de la collection Johns, nous lisons à la fin de ce document :

« Au mois de Veadar, le 22e jour de l'éponymie et d'Atriel. »

Or cette éponymie est, comme le mentionne aussi M. Mahler, celle qui commença le 15 mars 673, 9, 228. C'est donc l'an 75 de l'ère de Nabonassar.

M. Édouard Mahler, dont nous devons encore nous occuper malgré nous, a imaginé, on se le rappelle, un schéma ou un canon fantaisiste qui réglerait les dates chaldéennes. Dans le système inventé par M. Mahler, les Assyro-Chaldéens auraient employé l'ordre métonien avant Méton, et auraient compté, à partir de 747 avant J.-C., d'après un système fixe d'intercalation dans les années 3, 6, 8, 11, 14, 16 (pourquoi pas 17!), 19 de la période de 19 ans.

Nous avons prouvé, par tous les textes assyriens, que les peuples de la Chaldée n'ont appliqué un système fixe qu'à partir de 367 avant J.-C.; jusque-là les intercalations étaient déterminées par des raisons astrologiques. Nous avons donné l'énumération de 151 ans sur 380, où l'on peut déterminer le commencement de l'année, et nous avons démontré que ces 151 années ne pouvaient s'expliquer par aucun système fixe et uniforme. Nous avons donc démoli les prétentions de M. Mahler, et mis les savants en garde contre des assertions émises avec si peu de science.

Et pour montrer le degré de créance qu'il convient d'ajouter aux résultats que M. Mahler suppose être scientifiques, nous en citerons quelques-uns :

Dieu ordonna à Abraham (*Gen.*, XI, 5 et s.) de regarder vers le ciel, lui annonçant que ses descendants seraient nombreux comme les étoiles. Mais comment Abraham pouvait-il voir

les astres puisqu'il faisait jour? C'est parce que c'était pendant une éclipse du soleil que Dieu avait choisi le moment de se manifester au patriarche; ce n'a donc pu être que le 10 octobre 1764 avant J.-C. Jacob (*Gen.*, XXVII, 11) vint à un endroit où il passa la nuit, car le soleil était déjà couché. Évidemment il y eut vers le soir une éclipse de soleil qui fit croire que la nuit arrivait plus tôt. Ici M. Mahler veut bien hésiter entre trois éclipses autour de 1980 avant J.-C. Dans le chant de Debora (*Juges*, v, 20) il est dit que les étoiles se mêlaient dans le combat des Israélites contre Sisserah; cette bataille eut donc lieu, M. Mahler nous l'assure, le jour de l'éclipse du 9 octobre 1010 avant J.-C., époque que jusqu'ici on croyait celle du roi Salomon, régnant quelques siècles après la mort de Sisserah.

C'est avec le même esprit de critique que M. Mahler a cru répondre à nos justes objections dans un article du *Journal de la Société orientale d'Allemagne* (vol. LII, p. 227 et s.). Il est impossible de lire quelque chose de plus incohérent, de plus incorrect, de plus contraire au sens commun et aux faits incontestés. Les documents sur lesquels nous fondons la vérité historique sont contrefaits et niés. Les dates fournies par les textes cunéiformes sont altérées et regardées comme nulles et non avenues. M. Mahler ne produit pas un seul argument en faveur de son canon : la seule raison qu'il donne est qu'il a eu l'idée de son système dès 1892.

Cet argument sera-t-il trouvé suffisant? Les textes cunéiformes ont émis une opinion contraire à la sienne bien longtemps avant 1892 après J.-C.

Mais voici un fait nouveau qui engagera M. Mahler à tenir sa parole, et à ne plus s'occuper des opinions contraires à son canon imaginaire.

M. Johns (n° 53) parle du 21 Veadar de l'éponymie d'Atriël. Or, cette année, le texte assyrien nous l'affirme, était embo-

lime. Le canon de M. Mahler prétend le contraire d'après le système qu'il a inventé. Elle n'avait que douze mois, et non pas treize, puisque c'était la dix-huitième année de son cycle. Il y a donc un nouvel argument direct fourni après tant d'autres par l'auteur assyrien contre M. Édouard Mahler. Lequel des deux croirons-nous?

II

Après ce préambule indispensable pour être compris par nos lecteurs, nous abordons la question du droit de retrait tel qu'il paraît dans les textes de Ninive.

Nous nous occuperons d'abord du transfert de propriété vivante et humaine, qu'on peut prendre dans la signification morale du mot, car la plupart des actes traitant de la vente des femmes contiennent cette clause, dont le sens a longtemps bravé la sagacité de l'interprète :

Sibtu *bennu* *ana* *100* *yume* *sarti* *ana* *kal* *sanati*
Voluntas libera et quies ad centum dies (est) conditio ad omnes annos.

Liberté d'action et repos pour cent jours, c'est la condition pour toutes les années.

Le sens est assez clair : déjà au XXIIIe siècle, on trouve la formule suivante pour la vente d'une esclave :

Pour un jour, attouchement (*tipsu*) pour un mois, repos (*bennu*).

Voici un échantillon d'un achat fait par une femme marchande (*sa hartu*) d'esclaves (Johns, n° 232) :

Cachet de Sarani, propriétaire des femmes vendues :

Cachet.

Imsaï bat, aahi, Likkit-Malik ensemble une famille de trois personnes. Et les a acquises Kurdali, la femme marchande de la ville du centre de la ville, pour 5 mines d'argent, elle les a achetées. Le prix intégral a été donné, ces femmes ont été payées et achetées, retour et plainte en rescision n'auront pas lieu. Celui qui demandera à la femme marchande la rescision du marché payera 18 mines. Liberté d'action et repos pour cent jours, c'est la condition pour toutes les années.

La formule: «il n'aura pas la chose», manque ici, et l'amende n'est pas énorme. La clause finale et spéciale aux femmes se trouve au sujet d'un enfant aussi.

Quoique cette formule soit employée presque exclusivement dans les ventes d'esclaves, il semble que la liberté et le repos ne se bornent pas seulement aux rapports sexuels; une application plus générale pourrait résulter des deux textes que nous avons trouvés contenant cette formule et ne s'appliquant pas à des femmes. L'un d'eux a déjà été traduit dans les *Documents juridiques* (p. 236), mais ma traduction, datant de vingt-deux ans, était inexacte et incomplète. Voici ce document (Collection Johns, 642) :

Cachet de Naid-Istar, cachet d'Assur-matka-dannin, les fils d'Istar-sum iddin le tisserand des femmes du Palais, le propriétaire de l'esclave vendu.

Cachets.

Summa-Nebu, tisserand d'étoffes imagées, leur esclave.

Et Idinnaï, le prêtre du Dieu Ninip pour le Dieu Ninip, qui habite Calach, pour une mine et demie d'argent. C'est de Naid-Istar, d'Assur-matka-dannin, qu'il a été acquis par payement et acheté. Retour et plainte en rescision n'auront pas lieu.

-Celui qui dans la suite des temps, à une époque quelconque, surgirait et se plaindrait, soit ces hommes........................

(Lacune.)

celui-ci payera dix mines d'argent fondu, une mine d'or pur, dans la caisse du dieu Ninip qui habite Calach, il donnera aux anciens propriétaires le décuple du prix d'achat. Il pourra plaider son procès, et n'aura pas la chose.

Liberté d'action et repos pour cent jours, c'est la condition pour toutes les années suivantes.

(Suivent les noms des quinze témoins.)

Au mois de Tammuz, le 15e jour de l'éponymie de Zamama-Irib.

Nous avons déjà publié, dans les Actes du *Congrès des orientalistes de Genève*, un document babylonien qui traite de la location d'un esclave expert en tissage des étoffes imagées (*birmi*), pour lesquelles Babylone était célèbre. Ici c'est un esclave d'un maître tisserand des femmes du Palais dont les fils vendent l'esclave au prêtre de Ninip à Calach pour le service même du dieu. Et, pour qu'il ne se fatigue pas trop, il a, pour lui ou peut-être pour les femmes qu'il amène, la faculté de se reposer pendant cent jours, et d'être obligé au service pendant toutes les années ou toute l'année. Nous croyons que cette condition était faite pour toutes les années pendant lesquelles il devait avoir un congé de cent jours chaque année.

Dans un autre contrat (Johns, n° 201), daté de 694, Sumba vend son fils Nergal-nasir à Apliya, sœur troisième d'Ardi-belit, fils du roi (Sennacherib)[1], pour deux mines d'argent sous le bénéfice de la même stipulation de la liberté et du repos pour cent jours. Nous n'avons aucune indication sur la moralité des contractants.

Voici un acte curieux par lequel un mari vend sa femme, et dont la date est accompagnée d'une remarque curieuse (Johns, n° 208) :

Cachet de Mannu-ki-Arbaël, propriétaire de l'épouse vendue.

Cachets.

La femme Bilikut, épouse de Mannu-ki-Arbaël,

Et l'a acquise la femme Zarpi la marchande, pour une mine et demie d'argent de la ville de Carchemis, elle l'a achetée de Mannu-ki-Arbaël.

(1) Si fils du roi indique véritablement la filiation, ce qui n'est pas certain. Aada-belti ou Ardin-malkat pourrait bien être le parricide de Adramelek de la Bible.

Le prix intégral a été donné, cette femme a été payée et achetée. Retour et plainte en rescision n'auront pas lieu.

Celui qui, dans la suite des temps, à une époque quelconque surgirait, que ce soit Mannu-ki-Arbaël ou ses fils, qui demanderait à la femme Zarpi la nullité du marché versera dix mines d'argent et une mine d'or dans la caisse du dieu Ninip qui habite Calach; il restituera le décuple du prix d'achat aux propriétaires, il pourrait intenter son action de nullité, mais il ne recouvrera pas la femme.

Liberté d'action et repos pendant cent jours, c'est la condition pour toutes les années.

Par-devant (suivent sept noms illisibles) :
Nabu-dur-qali,
Irib-Adad, le chef en second.
Kisir-el.
Nabu-beliya, le chef juge.

Au mois d'Ab, le 27e jour de l'année de Mar-larim, le *tartan* de la Connagène, en présence [1] de Sardanapale, roi d'Assyrie.

On voit que cet époux modèle n'oublie pas qu'on doit des égards à sa femme, et insère dans le contrat de vente la stipulation d'usage. Il ne pouvait pas faire moins pour les 170 francs de notre monnaie qu'il encaissait. Il paraît qu'à Ninive et à Calach, en Assyrie, une pareille convention n'était regardée comme contraire ni aux bonnes mœurs, ni à l'ordre public. Mais nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré dans les milliers d'actes babyloniens connus quelque chose d'analogue : il faut donc croire que pareil marché était illicite en Chaldée comme en Judée ; à Rome, où pourtant l'épouse *in manu* était *filiæ loco,*

[1] Cette phrase se trouve encore trois fois, après deux dates de l'an 1 et une de l'an 5 d'Assarhadon. Elle ne peut pas signifier «pendant le règne», comme le pense M. Peiser, qui a traduit ce texte dans la *Bibliothèque cunéiforme*, t. IV, p. 131; pourquoi ne trouve-t-on pas ces mots : *ina tarsi* trois cents fois, mais seulement dans quatre textes? M. Peiser donne pour la formule modératrice l'incroyable traduction que voici : «La capitation (*Kopfsteuer*) [est payée?] pour cent jours (*chez nous on exige davantage!*), et le droit d'enregistrement (*Eintragungsportel!*) pour tous les ans (*chez nous on n'exige pas tant!*).» On se borne à «enregistrer» de pareilles traductions; on ne les discute pas.

où l'époux devait regarder sa femme comme une personne *quam pari amore diligit,* et où le mariage par la *confarreatio* était un acte sacré, à Rome, disons-nous, la forme de la *coemptio* même pourrait permettre de supposer que pareil usage n'était pas exclu dans les temps anciens.

Voici des exemples d'un autre genre :

Vente d'un terrain (Johns, 350) :

Ongle de Enid-alaï, propriétaire de toutes les forêts.

Ongle imprimé au lieu du cachet.

Toutes les forêts......., un parc, un champ, de 1 homer 1 grain d'étendue, au milieu de la ville de Bitdakan.

Contigu au parc d'Arhaëlaï.

Contigu à gurdi-Istar.

Contigu aux fossés de la ville d'Adiël.

Contigu à Bel-takkil.

Et l'acquit Gazilu pour 80 mines de cuivre; il a payé et il a acheté. Le prix intégral a été donné, ce champ a été payé et acheté, retour et action en rescision n'auront pas lieu.

Celui qui, plus tard, à une époque quelconque, se plante devant moi (juge), soit Esid-alaï, soit ses fils, soit ses frères, soit quelqu'un des siens, qui demanderait à Gazilu ou à ses fils la résiliation et les actionnerait, versera dix mines d'argent (1,150 francs), 5 mines d'or (33,000 francs) dans la caisse du dieu Ninip qui habite Calach, il attachera deux chevaux blancs aux pieds du dieu Ninip, il fera entrer 4 mulets (? *murbazni*) au-dessous des pieds du dieu Ninip, il donnera un talent de plomb au gouverneur; il restituera aux propriétaires le décuple du prix d'achat, il pourra intenter son action et il n'aura pas la chose.

En présence de Nahid-Turzi le..... des dieux; de Aradakhosu, de ...., en tout 4 témoins d'Esid-alaï.

En présence de Nergal-ibni, fils d'Adadnadin-akh, de Pulu (Phul); de Sa...daï de Bel-kas...; d'Arad-Istar, le chef juge.

Au mois d'Elul, le 15e jour de l'année de Sa-Assur-dubu.

(A la marge à gauche se trouve la mention :)

Quatre mines de cuivre, si la marque d'ongle est enlevée.

Cette rédaction est presque stéréotypée. Nous avons choisi un des exemples où se trouvent la mention des chevaux et du talent de plomb. La grande majorité des documents contiennent la fixation de l'amende en argent et en or, payable à la caisse divine, puis la fixation du dédommagement du décuple dû à l'acquéreur évincé, puis les mots :

ina dinisu (ou *ina la dinisu*) *idabbub la ilakki.*
in causa sua (*ou* in non causa sua) actionem feret non acquiret.

Autrefois je traduisais : «non vendiderit; il n'aura pas vendu». Il me semblait que le plaignant, après tant de sacrifices, devait au moins pouvoir parvenir à l'annulation du marché. M. Victor Révillout a exprimé l'avis que ces deux mots : *la ilakki,* littéralement «non emet», il ne prendra, il n'achètera pas, devaient être pris à la lettre. Abandonnant ma version première, j'ai accédé à son opinion, et les différents textes nouveaux de la collection Johns semblent en effet militer définitivement contre toute idée d'éviction de l'acheteur, quelque incompréhensible qu'elle paraisse de prime abord. Qu'on lise, par exemple, les formules suivantes (n°s 436 et 474) :

«Celui qui, à une époque quelconque, dans la suite des temps, surgirait, soit Nabur-dur-usur, soit Mammuki-Assur, soit Litiru, soit. . . . ruku, soit leurs fils, soit les fils de leurs fils, soit leurs frères, soit les fils de leurs frères, soit (*lacune*), soit le maître-acquisitions, qui surgirait devant moi et tenterait une action en éviction, en se plaignant d'A-ai ou de ses fils, et qui parlerait ainsi : Le prix intégral n'a pas été versé, le champ, la maison et le parc n'ont été ni aliénés, ni payés, ni achetés.

«Celui-là mangera une mine d'excréments (*sutabba*), il boira un vase *ammar* d'urine[1] (*aïni*), il brûlera son fils aîné en l'hon-

[1] Le groupe *su-tabba* est expliqué (V, 19, 35) par *takaltu āzu*, ce qu'on

neur du dieu Sin, il brûlera sa fille aînée en commençant par son bas-ventre à la souveraine du désert; il restituera aux propriétaires le prix d'achat et en dehors le décuple. Alors il pourra intenter son procès, et il n'aura pas la chose.»

Il est permis de se demander si on doit prendre au sérieux de pareilles férocités et de si grotesques conditions. On peut tout au plus regarder ces expiations imposées à celui qui ferait valoir des droits peut-être justifiés, comme une forme de rhétorique employée pour démontrer le caractère sacro-saint des conventions et pour les protéger contre des revendications tolérées par une législation plus antique. Mais, en tout cas, ces épreuves promises à celui qui voudrait revenir au *statu quo ante* indiquent l'inutilité des efforts tentés, et l'on ajoute que, dans le cas où le revendicateur voudrait subir ces effroyables conditions, ses tentatives seraient nulles et de nul effet. On ne laisse aucun espoir au réclamant, ce que démontre la dernière phrase du texte que voici (I, n° 471) :

Vente d'immeubles et d'esclaves.

(Le commencement manque, la suite est un peu incomplète.)

. . . .

. . . . de la ville de Musina, avec ses champs, d'une étendue de . . . . honers, comptés au taux de six[1] cabs[2] en cuivre l'hecte. . . . . en jachères (la so musahi), contigu à d'autres terrains des propriétaires,

peut traduire par «chose mangée, sortie». Le caractère *su* signifie «ventre» et parmi les nombreuses acceptions du signe *tab* se trouve *sapanu* «balayer». Le sens de «matières fécales» est très possible. Quant à *aini*, on pourrait y reconnaître le mot sémitique יַיִן yayin et le vaïn arabe qui ont donné naissance à *οἶνος* et *vinum* : mais il pourrait y avoir *saini* «urine».

(1) Le chiffre 6 est écrit 𒐋; le taux est le rapport ordinaire de Babylone. Les différentes proportions sont toujours marquées, il y a même une fois l'honer au taux de 9 1/2 cabs l'hecte, c'est-à-dire de 95 cabs (n° 114). Un autre texte très curieux porte la mention du taux de Juda (isbar Yaüdi), n° 148.

(2) Le honer à six cabs équivalait à 60, celui de 10 cabs à 100 cabs de superficie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

contigu aux maîtres de la ville de Musina, contigu à la ville du district du gouverneur des Milliers et en tous, un parc d'arbres de la Souveraine [1], dans lequel sont 1800 arbres de la Souveraine, 1 parc (*usar*). Puis Sul-umbel, le . . . . . , Iparakhe son fils, Ua-bel son épouse, ensemble trois personnes :

Kamasu, l'esclave de Bel-rubitsa, son fils, sa concubine (*sumutru*), Muballat, sa femme, ensemble trois personnes :

Somme totale : six personnes.

Puis la ville de Musina entière et dans son ensemble, celle qui est située dans le voisinage de la ville d'Arpad [2], laquelle est entre les mains du gouverneur de la ville d'Arpad.

Tout a été acquis par Takilanni-Adad, l'intendant des *supa*, le puissant serviteur de Sardanapale, pour 17 mines 1/2 d'argent [3], en mines de la ville de Cartemis, des mains de Mannu-ki-Ninua, de Sin-nadin-(akh), d'Ikazu, il l'a acheté.

Le prix intégral a été donné. La ville, le champ, le parc, les arbres du parc et les hommes ont été payés et achetés. Le retour et la plainte en rescision n'auront pas lieu.

Celui qui, dans la suite des jours, à une époque quelconque, que ce soit Manuki-Ninua, soit Sin-nadin-akh, soit Ikaru, ou leurs fils, ou les fils de leurs fils, ou leurs frères, ou les fils de leurs frères ou quelqu'un d'autre, ou leur administrateur (*hazannu*), ou leur gouverneur, ou qui que ce soit parmi eux de parents (*qurbu*); celui qui surgirait devant moi et qui exigerait une rescision du marché de la part de Takkilani-Adad, l'intendant des *supa*, le serviteur puissant de Sardanapale, roi d'Assyrie, ou de ses fils ou des fils de ses fils :

Celui-là attachera deux chevaux blancs aux pieds du dieu Assur, fera entrer deux mulets au-dessous du dieu Ninip;

Il versera deux talents d'argent épuré, un talent d'or pur, dans la caisse de la déesse Istar qui habite Ninive; il restituera le décuple du prix d'achat aux propriétaires. Il pourra intenter son action et il n'aura pas la chose : le juge n'écoutera pas sa plainte.

(Suit la liste des témoins, mutilée : ce sont au moins dix, tous de hauts personnages. La date du document, du règne de Sardanapale, à partir de 668 avant J.-C., est perdue.)

(1) Une espèce d'arbres, peut-être des palmiers.

(2) Ville connue de la Mésopotamie occidentale.

(3) Deux mille francs; c'est pour rien !

L'intérêt de cet acte comme de tous les autres similaires (par ex., Johns, n° 460) est dans la phrase finale :

dênsu dayānur la isamū.
actionem ejus judex non audiet.

Le juge n'écoutera pas sa plainte.

D'ailleurs, si les pénalités n'étaient pas si grossièrement féroces que dans la pièce citée plus haut, la somme à payer était énorme et dépassait certainement les moyens du réclamant : l'amende mise en perspective était de près de cent soixante mille francs de notre monnaie.

Ces défenses faites au juge n'existaient pas toujours. Quelquefois la formule finale manque et la sanction consiste en une forte amende d'argent, qui pouvait, une fois acquittée, ne pas entraver le recouvrement par le vendeur de la chose aliénée. D'autre part, il se trouve, à la vérité très rarement, la stipulation d'une amende à payer par l'acheteur, si le prix n'était pas versé. Cela est très naturel, et à la rigueur ne touche pas la question qui nous occupe. Voici un texte (Johns, n° 213) qui ne contient pas toutes les formules répétées ailleurs, mais qui admet la restitution moyennant une modique augmentation du prix.

Vente d'esclaves.

Cachet de Dari-abuya, propriétaire de la femme vendue.

(Place pour les cachets.)

Nana-tuksi, l'esclave de Dari-abuya.

Et l'a acquise Tabni-Istar : pour une mine et demie d'argent il a acheté l'esclave. Le prix a été donné, cette femme a été payée et achetée.

Celui qui, dans la suite des temps, à une époque quelconque, surgirait devant moi, que ce soit Dari-abuya, ou ses fils, ou les fils de ses fils, ou ses frères, ou les fils de ses frères, intenterait une action et demanderait

à Tabni-Istar, ou à son fils, au fils de son fils, la rescision du marché, payera deux mines d'argent et emmènera la femme.

En présence de Bar-sun, de Nabu....., de ....., de ....., de Kimama, de Bel-hati :

Au mois d'Iyar, le 5e jour, l'année *après* Nabu-sar-asur, préfet de la ville de Markasa[1].

On voit par cet acte et par quelques autres assez nombreux qu'il existait à Ninive, comme à Babylone sous d'autres modalités, un droit de retrait qui garantissait les droits du propriétaire primordial. Cette institution, presque inconnue au droit romain, s'est reproduite, avec moins de persistance, dans les lois d'origine germanique. Les nations chrétiennes du moyen âge reconnaissaient cinq sortes de ce *jus retractus* : le droit de retrait lignager (*jus retractus, gentilitii*), le droit de retrait accordé à la commune vis-à-vis d'acquéreurs étrangers (en allemand *Marklosung*), le droit des propriétaires sur des parcelles de terrain ayant appartenu jadis au propriétaire aliénateur (*Gespilde*), le droit des copropriétaires et des seigneurs féodaux (*Ganerbenrecht* ou *Eigenthumslosung*), et enfin le droit de retrait laissé aux voisins d'un bien-fonds. Toutes ces prérogatives découlaient ou de conventions stipulées, de dispositions testamentaires, ou de coutumes et lois spéciales dont les effets étaient généralement limités à un temps assez court.

En Mésopotamie, la règle la plus antique semble avoir été le *droit de suite,* le droit de la propriété inhérente au premier propriétaire. Mais déjà au xxvie siècle avant l'ère chrétienne, nous le trouvons borné par des conditions spéciales, qui sont toujours ajoutées aux contrats.

Pour toujours, pour tous les temps, le vendeur et l'acquéreur ne

[1] Nous reviendrons plus tard sur l'importance chronologique de cette donnée.

s'intenteront pas d'action. Pour la conservation de ces conventions immuables, ils ont invoqué les noms mystiques de (tels ou tels) dieux, et celui du roi régnant.

Quelquefois il y a mention d'une amende.

L'état actuel de nos découvertes nous prive encore de tous documents juridiques pendant près de deux mille ans. Mais au VIIIe siècle, nous voyons à Babylone le droit de retrait limité à celui de la caste et des parents, ou bien à celui des communes et corporations religieuses ou autres. Ce droit est restreint à la revendication d'immeubles, pour la propriété immobilière; il a cessé d'exister au sujet des biens meubles. Il ne s'y trouve plus qu'une chose absolument différente, le droit de rédhibition, la *restitutio in integrum*, réclamée par *l'acquéreur*. Il y a à Babylone la formule constante :

Il a reçu et il a aliéné : il n'y aura pas de retour, et ils ne s'intenteront pas d'action mutuellement.

Si, à une époque quelconque, parmi les confrères de la tribu (ou de la caste), les fils de ces membres de souche mâle ou femelle, quelqu'un intentait une action en rédhibition, en disant : «Ce bien-fonds n'a pas été vendu, le prix n'a pas été payé», le plaignant restituera le prix de l'achat, et il subira une amende d'une somme douze fois plus forte.

Quelquefois on lit même dans les temps très modernes :

Et pour que rien ne soit changé, ils ont invoqué le nom mystique de Mérodach, de Nebo et du roi Cyrus.

On voit que par l'éviction de l'acheteur il était possible de revendiquer son ancienne propriété au prix d'une amende très forte, à moins que le serment n'ait pas rendu impossible toute reprise des terrains.

Quant aux biens meubles, les contrats babyloniens ne mentionnent une rescision du marché qu'en cas de non-accomplissement des conventions.

Il résulte de ce qui précède que cette institution du retrait lignager était antérieure à toutes les autres législations en Mésopotamie, et qu'elle y avait régné en maîtresse souveraine. Il est probable qu'elle fut d'origine touranienne, et que l'influence du sémitisme la rendit plus tard inefficace et même odieuse. Sous la forme mésopotamienne ou germanique, elle est antipathique aux Juifs et aux Arabes, aux Grecs et aux Romains.

Cette prérogative imprescriptible du propriétaire primordial, consacrée par d'antiques coutumes religieuses, devait enfin être repoussée par un peuple qui, devenu conquérant, transplantait les nations vaincues et ne se souciait pas de leurs droits acquis.

LES DATES DES DOCUMENTS JURIDIQUES.

Nous faisons suivre la liste des éponymes assyriens connus jusqu'à maintenant, et à laquelle les découvertes des trente dernières années n'ont malheureusement rien pu ajouter. La suite de ces fonctionnaires annuels est inconnue pendant au moins six siècles; le début se perd dans la nuit des temps.

Nous connaissons la suite des noms à partir du règne d'Adad-nirar II, au milieu du x[e] siècle avant J.-C. Cette liste se rattache aux deux éclipses solaires du 2 juin 930 et du 13 juin 809 avant J.-C.; cette partie finit en 792 avant J.-C.

La lacune qui suit comprend le temps de la substitution du système babylonien ou du comput par années royales à la constatation du temps par un nom spécial, comme cela eut lieu pour les suffètes à Carthage, les consuls à Rome, les archontes à Athènes, les prêtresses d'Argos, et pour bien d'autres localités grecques. Cet interrègne dura 46 ou 47 ans, pendant lesquels se place le règne de Phul I[er], jusqu'à ce que l'Assyrien Teglath-phalasar rétablît la suprématie de Ninive et mît fin à la suppression des éponymes.

La seconde phase est de 745 à 666; aucun indice astronomique ne nous guide, et nous devons nous en tenir aux probabilités tirées des données du Canon de Ptolémée. Le commencement du règne de Sargon, en décembre 722, pouvait entacher de doute la chronologie admise aujourd'hui par nous. Si pourtant le changement de règne en Assyrie eut lieu sous l'archontie du roi Salmanassar, ce que le trait au-dessus semble indiquer, et s'il n'eut pas lieu dès l'an de Ninive-malik, notre ancienne idée reprendrait le dessus et rendrait acceptable la continuité de la liste proclamée à tort, selon nous, par la plupart des assyriologues non chronologistes.

D'autre part, la date communiquée par M. Pinches, et qui admet l'an 22 *après* Kandalan, donnerait exactement 22 ans à Chiniladan; ceux-ci, ajoutés aux 21 années de Napolassar et précédés par les 20 ans probables de Saosduchin, nous conduiraient sûrement à l'an 667 pour l'an 1er de Saosduchin, frère de Sardanapale. Si l'année de Marlarim est celle de l'avènement des deux frères, *ce qui n'est nullement démontré*[1], elle tomberait en 668-667, ce qui conduit à 745 pour l'avènement de Teglath-phalasar.

Le n° 213 de Johns contient la date curieuse du 5 Iyar (janvier) de l'année *après* Nabu-sar-usur. Le 20 Tebet de

[1] Le texte cité plus haut (J., n° 208), cité le 27 Ab de l'année de Marlarim, en présence de Sardanapale, roi d'Assyrie. Le 27 Ab (août) de l'année de son avènement, Sardanapale n'était pas encore roi, car son père Assarhaddon ne mourut que le 10 Marchesvan (oct.-nov.). 72 jours plus tard, ou 104 jours, s'il y avait eu un second Elal. Sardanapale (P. V, 1) prétend, il est vrai, que le 12 Iyar (mai), donc 104 jours *avant* le 27 Ab, il aurait été solennellement investi de la royauté par son père lui-même. D'autre part, la chronique babylonienne dit en propres termes que, lors de sa mort, Assarhaddon était roi, et que le fils succéda au père après la mort de ce dernier qui n'avait régné que *douze* ans. Si cela est exact, tous ces événements tomberaient dans l'année de Tebtaï, et toutes les éponymies devaient descendre d'une année, selon notre ancienne opinion. L'interrègne chaldéen aurait duré 47 et non pas 46 ans, et l'interruption de la liste des éponymies serait irrécusablement prouvée.

cette année, Sennacherib périt assassiné par son fils; l'anarchie dura jusqu'au 2 Adar (mars), puis le 18 Siva (juin), cinq ou six mois après l'horrible forfait, Assarhaddon monta sur le trône, dans l'éponymie de Nabu-akh-eres (mars). L'acte mentionné est du mois antérieur à la pacification du pays, et lorsqu'aucun éponyme n'avait pu être installé; c'est ce que prouve cette curieuse date qui est malheureusement presque unique au point de vue de son importance. Elle est d'autant plus curieuse que nous en possédons une autre postérieure seulement de sept jours et celle-ci du 12 Iyar de l'éponymie de Nabu-akhè-àres, préfet de Samhalla : c'est donc entre le 5 et le 12 Iyar, cinq semaines avant l'avènement d'Assarhaddon, qu'a dû être installé le nouvel éponyme dont il y a huit ou neuf dates, toutes postérieures au 12 Iyar. La liste des éponymies fixe également l'avènement d'Assarhaddon dans l'année de Nabu-aktha-eres.

Il y a du reste là encore un point obscur et la *Chronique* babylonienne ne donne que 12 ans au règne d'Assarhaddon, tandis que le Canon lui attribue un règne de 13 ans. Ce qui est grave, c'est que le chiffre 12 est répété deux fois, et que la *Chronique* fait mourir le roi dans la douzième année de son règne. Le nombre 13 de la liste éponymique pourrait résulter du Canon de Ptolémée et des données qui mettent l'année Danam dans la 1re et celle de Bampa dans la 5e année d'Assarhaddon, mais tout est confus parce qu'on n'est pas fixé sur l'année éponymique de l'avènement de Sardanapale.

Pour cette période, nous avons plusieurs synchronismes éponymiques qui semblent établir que, contrairement à la coutume babylonienne, qui comptait l'an 1er d'un roi à partir du Nisan suivant son avènement, les rois ninivites de cette période regardaient comme leur an 1er, à partir du Nisan, toute l'année, y compris les mois avant leur arrivée au trône.

Nous choisissons seulement ces dates probantes :

694 El-Ittiya, l'an 11 de Sennachérib (R. III, 2).
683 Manzarnè, 22e année de Sennachérib (*ibid.*, Johns, n° 230).
682 Mannu-ki-Adad, 23e année de Sennachérib (Johns, n° 417).

Donc l'année de Pakhar-Bel, dans laquelle, au 12 Ab, Sennachérib monta sur le trône, est comptée tout entière comme an 1er.

La chose devient assez délicate pour Sargon, dont les textes citent l'éponyme Mannu-Ki-Assur-Lih, puis l'an 13 comme roi d'Assyrie, l'an 1 comme roi de Babylone (R. III, 2). Avec cette donnée s'accorde celle d'un texte du Louvre qui cite l'éponymie mentionnée également comme la 13me de Sargon. Il y a ici une difficulté. Dans ses annales Sargon compte comme les rois de Babylone, d'après le *palū*, ou année civile courante à partir du 1er Nisan postérieur à son avènement. Il se fit proclamer roi de Babylone, en saisissant les mains de Bel, au mois de Sebat de l'an 12 de son règne (710-709), tandis que la liste des éponymes, publiée par M. Bezold, met cet événement dans l'éponymie suivante de Mannukir-Assur-Lih.

Cela démontre que, dans ces questions épineuses, les quelques données trop peu nombreuses ne s'accordent pas même entre elles. En combinant les deux fragments, celui publié par M. Bezold (P. S. B. A.) et celui de Rawlinson (II, 69) déjà traduit, en 1868, par moi, on obtient les coïncidences suivantes :

709. Mannu-Ki-Assur-Lih, de Tille : Sargon prit les mains de Bel.
708. Samas-upakhkhir, de Kirruri : La ville de Kammuck prise.
707. Sa Assur-Dubbu, de Tuskhan : Le roi fut de retour à Babylone.

Le 22 Tisri, les dieux furent enlevés de Dur-Yakin : Dur-Yarkin fut détruit.

706. Muttak-Kil Assur, de Gozan : Les dieux rentrèrent dans leurs demeures.

705 Pakhkha-Bel (Upakhkher-Bel d'Amid) : Assassinat de Sargon.

La chronique babylonienne raconte ceci (fragment Bezold, sur Darius, n° 558) :

Dans la 12me année de Mérodachbaladan, Sargon descendit vers le pays d'Accad; il livra une bataille à Mérodachbaladan, Mérodachbaladan s'enfuit en présence de ses grands, vers Elam.

Douze ans, Mérodachbaladan avait exercé le pouvoir royal à Babylone. Sargon s'assit sur le trône à Babylone.

Dans la 13me année de Sargon (et de Mérodachbaladan), il prit les mains de Bel. Il conquit la ville de Dur-Yakin.

Dans la 14me année, le roi fut dans le pays.....

Dans la 15me année, le 22 Tisri, les dieux du pays maritime rentrèrent dans leurs demeures. Il y eut des morts en Assyrie.

Dans la 16me année, il y eut une expédition contre Tabal. (*La suite manque totalement.*)

Sargon était monté sur le trône le 12 Tebet (10me mois) dans l'année de son accession; dans les 71 jours de la fin de cette année, s'accomplit la prise de Samarie. À la même époque, le 1er Nisan, Mérodachbaladan monta sur le trône. C'est avec cette date que commence le 1er *palū* de Sargon. Dans le *palū* 12, au mois de Sebat, Sargon saisit les mains de Bel. La chronique babylonienne compte donc, comme la Bible, les papes et les rois, l'année depuis l'avènement au trône. C'est en effet, dans la 13me année effective que Sargon s'est proclamé roi de Babylone, et cette 13me année se confond avec le *palū* 13, pour la conquête de la basse Chaldée. Nous avons donc pour la concordance de la chronique et de la liste éponymique :

Année 13, Mannu-Ki-Assur-Lih.
Année 14, Samas-Upakhkhir.
Année 15, Sa-Assur-Dubbu (22 Tisri!).
Année 16, Mutakkil-Assur.
Année 17, Pakhar-Bel.

Comme Sargon admet son couronnement à Babylone en son *palū* 12, ce qui correspond exactement à l'année éponymique ou année du calendrier, et vu la manière de compter des rois

assyriens rétroactivement, qui regardaient comme an 1er toute l'année de leur avènement, on se trouve acculé à l'alternative suivante :

Ou la liste des éponymes s'est trompée; ou bien, l'interruption des éponymies n'est pas de 46, mais de 45 ou de 47 ans.

Ces deux derniers cas, bien entendu, annihilent toute possibilité de la continuité de la liste.. . . . .

L'interruption de cette liste est encore corroborée par le fait important que nous ne possédons, antérieurement au règne de Teglath-phalasar, aucun texte juridique daté[1] : tous sont postérieurs à l'an 745 avant J.-C. . . . . .

La dernière partie de la liste, après la lacune de 666, est plus facile à fixer, car nous avons deux faits astronomiques, sur lesquels nous nous sommes déjà expliqué, et qui fixent l'éponymie de Belsum en 660, et celle de Bel-Kas-sadua en 645. Cette dernière donnée établit sans contradiction la place des dix derniers noms de 653 à 644. Si l'on peut établir que l'interruption ne dura que 45 ans, les cinq noms de 658 à 654 devront se placer immédiatement après Sin-Sar-usur, tous les noms précédents devront remonter d'une année en arrière, et la liste deviendra complète depuis 746 (non plus 745) à 659; il y aura une lacune de *cinq* noms de 658 à 654, les dix derniers étant souverainement fixés. La suite des cinq noms était d'abord rejetée, puis proposée par Georges Smith. Elle renverserait de son côté la continuité de la liste, mais nous n'avons pas voulu l'admettre dès à présent, pour ne pas faire crouler pour les temps plus reculés le Canon de Ptolémée, erroné pour les époques perses, mais jusqu'ici confirmé pour les périodes babyloniennes. C'est sous le bénéfice de ces observations que nous donnons la liste qui suit.

[1] Un seul texte (Johns, n° 412), qui pourrait être antérieur, porte un nom d'époque douteux.

LISTES DES ÉPONYMES ASSYRIENS
CONNUS À PARTIR DU RÈGNE D'ADAD-NIRAR II.

(Les années avant l'ère chrétienne commencent avec le mois de Nisan (mars-avril).

. . . .
955. . . . . Nabu.
954. . . . . . . .mur.
953. . . . . . . .nu.
952. . . . . . .iddin.
951. . . . . . . .takkil.
950. . . . . . . .mus.
949. Assur-edil.
948. Assur-sallimani.
947. Mas. . . . .
946. Abus-malik.
945. Assur-takkil.
944. Aba-il.
943. Assur-ban-abla.
942. . . . .
941. . . . .
940. . . . .
939. . . . Sar.
938. Ninipas-abla-ibni (?).
937. Tab-Kar.
936. Assur-la-un. (Avènement de Tiglat-Ninip.)
935. Tuklat-Ninip, roi.
934. Takkil-ana-Beliya.
933. Abuya.
932. Abumilki.
931. Yarii.
930. Assur-Sezibanni. (2 juin, avènement d'Assurnasir-abal.)
929. Assurnasir-abal, roi.
928. Assur-idin.
927. Pamiktrya.
926. Sa-samè-dam qa.
925. Dagan-bel-usur.
924. Ninip-piya-usur.
923. Ninip-bel-usur.
922. Sangu-assur-lilbur.
921. Samas-upakhkhir.
920. Nergal-bel-kumua.
919. Qurdi-Assur.
918. Assur-lih.
917. Assur-natkil.
916. Bel-mubanit.
915. Dayan-Ninip.
914. Istar-ittiya?
913. Samas-nur.
912. Mannu-edil-ana-il.
911. Samas-bel-usur.
910. Ninip-malik.
909. Assur-ediranni.
908. Assur-malik.
907. Nergal pika-dannin.
906. Tab-Bel.
905. Sar-ur-nisi. (Avènement de Salmanassar III.)
904. Sulman-asarid III, roi.
903. Assur-bel-kaïn.
902. Assur-abliya-usur.
901. Abu-inahekal-lilbur.
900. Dayan-Assur.
899. Samas-Abuya.
898. Samas-bel-usur.
897. Bel-ban-abal.
896. Khabi-lipusu.
895. Nergal-alik-pani.
894. Esid-Ramana.
893. Ninip-mukin-nisi.
892. Ninip-nadin-sum.
891. Assur-ban-abliya.
890. Tab-Ninip.
889. Takkil-ana-sar.
888. Adad-rimanni.

887. Bel-abuya.
886. Sulum-Bel-lamur.
885. Ninip-kibsi-usur.
884. Ninip-malik.
883. Qurdi-Assur.
882. Nir-sar.
881. Nergal-mudammiq.
880. Yakhalu.
879. Ululaï.
878. Sar-patī-Bel.
877. Nergal-malik.
876. Khubaï.
875. El-kin-akh.
874. Salmanassar, roi. (Révolte et royauté d'Assur-dannin, son fils.)
873. Dayan-Assur.
872. Assur-baniya-usur.
871. Yakhalu.
870. Bel-ban-abliya. (Avènement de Samas-Adad.)
869. Samas-Adad, roi.
868. Yakhalu.
867. Bel-dayan.
866. Ninip-ubla.
865. Samas-malik.
864. Nergal-malik.
863. Assur-abla-usur.
862. Sar-paqi-Bel.
861. Bel-balat.
860. Musiknis.
859. Nergal-nasir.
858. Samas-Kumùa.
857. Bel-qat-sabat. (Avènement d'Adad-nirar III.)
856. Adad-nirar, roi.
855. Nergal-malik.
854. Bel-edil-el.
853. Sil-Bel.
852. Assur-takkil.
851. ....
850. Nergal-eres.
849. Assurur-nisi.
848. Ninip-malik.
847. Neri-Istar.
846. Mardukasapanni.
845. Mutakkil-Marduk.
844. Bel-taris-same.
843. Assur-bel-usur.
842. Marduk-saduni.
841. Kin-abuya.
840. Mannu-ki-Assur.
839. Musallim-Ninip.
838. Bel-kaïsani.
837. Ner-Samas.
836. Ninip-kin-akh.
835. Adad-nusammir.
834. Sil-Istar.
833. Balatu.
832. Adad-uballit.
831. Marduk-sar-usur.
830. Nabu-sar-usur.
829. Ninip-nasir.
828. Nalbar-lih. (Avènement de Salmanassar IV.)
827. Salmanasarid, roi.
826. Samsi-el.
825. Marduk-takkilanni.
824. Bel-mustesir.
823. Nabu-isdiya-ukin.
822. Pan-Assur-lamur.
821. Nergal-eres.
820. Istar-dur.
819. Mannu-ki-adad.
818. Assur-bel-usur. (Avènement d'Assur-edil-el.)
817. Assur-edil-el, roi.
816. Samsi-el.
815. Bel-malik.
814. Abliya.
813. Qurdi-Assur.
812. Musallim-Ninip.
811. Ninip-mukin-nisi.
810. Zidqa-el.
809. Esid-seti-iqbi. (Éclipse solaire du 13 juin.)
808. Tabu-Bel.
807. Nabu-kin-akh.
806. Lakibu.

805. Pan-Assur-lamur.
804. Ana-Bel-takkil.
803. Ninip-Nadin.
802. Bel-sadua.
801. Ikisu.
800. Ninip-zesibanni.
799. Assurnirar, roi.
798. Samsi-ël.
797. Marduk-sallim-anni.
796. Bel-edil-el.
795. Samas-sumqa-durug.
794. Adad-bel-ukin.
793. Sin-sallimanni.
792. Nergal-nasir. (Prise de Ninive par les Babyloniens. Suppression des éponymies pendant 46 ou 47 ans. Les années sont comptées, selon la manière babylonienne, par années du roi.)
791-...
...-762. Phul, roi chaldéen.
762-747. Nabu-sum-ukin, roi.
747-745. Nabonassar, roi.
745. Avènement de Teglathphalasar, et rétablissement des éponymies.
745. Nabu-bel-usur.
744. Bel-edil-el.
743. Tuklat-abil-esarra, roi.
742. Nabu-danninanni.
741. Bel-kas-bel-usur.
740. Nabu-edir-anni.
739. Sin-takkil.
738. Adad-bel-ukin.
737. Bel-emuranni.
736. Ninip-malik.
735. Assur-sallimanni.
734. Bel-edil-el.
733. Assur-danninanni.
732. Nabu-bel-usur.
731. Nergal-uballit.
730. Bel-ludari.
729. Napkhar-el.
728. Dur-Assur.
727. Bel-kas-el-usur. (Avènement de Salmanassar V.)
726. Marduk-bel-usur.
725. Makhdē.
724. Assur-isidanni.
723. Sulman-asarid, roi.
722. Ninip-malik. (Avènement de Sargon.)
721. Nabu-taris.
720. Assur-pika-danni.
719. Sar-kin, roi.
718. Zir-ibni.
717. Tab-sar-Assur.
716. Tab-sil-Esarra.
715. Takkil-ana-Bel.
714. Istar-duri.
713. Assur-ibni.
712. Sar-emuranni.
711. Ninip-alik-pan.
710. Samas-bel-usur.
709. Mannu-ki-Assur-lih.
708. Samas-upakhkhir.
707. Sa-Assur-dubu.
706. Mutakkil-Assur.
705. Upakhkhir-Bel. (Avènement de Sennachérib.)
704. Nabu-din-epus.
703. Kislivaï (? Kannunai).
702. Nabu-lih.
701. Khananu.
700. Metunu.
699. Bel-nisanni.
698. Sulum-sar.
697. Nabu-dur-usur.
696. Tab-Bel.
695. Nabu-bel-usur.
694. El-ittiya.
693. Nadin-akhè.
692. Zazaï.
691. Bel-emuranni.
690. Nabu-kin-akh.
689. Gikhilu.
688. Nadin-akhè.
687. Sin-akhe-rib, roi.
686. Bel-emuranni.
685. Assur-danninanni.

684. Manzarne.
683. Manu-ki-Adad.
682. Nabu-sar-usur. (Assassinat de Sennachérib.)
681. Nabu-akhē-eres. (Avènement d'Assarhaddon.)
680. Dananu.
679. Istu-Adad-aninu.
678. Nergal-sar-usur.
677. Abu-ramu.
676. Bambaï.
675. Nabu-akhè iddin.
674. Sar-nuri.
673. Atar-el.
672. Nabu-bel-usur.
671. Tebitaï.
670. Salim-Bel-lasmē.
669. Samas-kasid-aibi.
668. Mar-larmè. (Avènement d'Assuarbanabal (Sardanapale) et de Saasduchin (?).)
667. Gabbaru.
666. Tebitaï (?).
665. Sui-sar-usur I.
664. .....
663. .....
662. .....
661. .....
660. Bel-sunu.
659. Nabu-sar-akhesu.
658. Bel-naït.
657. Tab-sar-sin.
656. Irbaëlaï.
655. Girzabuna.
654. Silim-Assur.
653. Sa-Nabu-su.
652. Labasi.
651. Milkiramu.
650. Amyanu.
649. Assur-nasir.
648. Assur-malik.
647. Assur-dur-usur.
646. Sagabbu.
645. Pel-kas-sadua.
644. Assur-malik.

FIN DES LISTES CONNUES JUSQU'ICI.

Dans les textes datés par les éponymes[1], il se trouve une quarantaine de noms, en tout cas postérieurs à 645 avant J.-C., sauf ceux qui doivent combler la lacune après 666. La destruction de Ninive ayant eu lieu vers 606 avant J.-C., nous pou-

[1] La liste de M. Johns compte quarante noms non classés. Il convient d'en signaler le nombre par quelques noms placés avant l'interruption des éponymes, et qui offrent des noms très répandus, tels que Assur-bel-usur et Musallim-Ninip. Puis plusieurs noms différents sont identifiés dans la liste : il faut distinguer entre Nabu-akhè-eres (681) et Nabu-akh-eres, inconnu, entre El-ittiya (écrit *AN-KI-YA*) [de 693] et Anki-gibà (écrit AN-Ki-E-A). Le nombre de quarante-cinq noms manquants est ainsi presque entièrement atteint, sans compter que plusieurs noms appartiennent à des individualités distinctes : dans le nombre des éponymes non classés, il s'en trouve trois, qui tous portent le nom de Sin-sar-usur (Sin, protège le roi) et qui sont différenciés par leurs fonctions.

vons donc affirmer que nous possédons les noms de presque tous les éponymes postérieurs à 644, sauf deux ou trois, mais nous n'avons aucune indication qui nous permette de les classer par ordre chronologique.

Sur les originaux des listes, les règnes sont séparés par de gros traits horizontaux jusqu'à l'interruption des éponymies. Ces traits sont toujours tracés *après* l'année pendant laquelle eut lieu l'avènement du nouveau roi, qui devenait éponyme à partir du mois de Nisan suivant, et le trait clôturait le règne précédent. Ainsi le règne d'Assur-nirar finit dans l'année de Nergal-nasir (792). Si à ce monarque avait immédiatement succédé Teglath-phalasar, le trait se trouverait après le nom de Nabu-bel-usur; c'est le 12 Iyar de cette année que le nouveau roi avait usurpé le pouvoir royal et c'est postérieurement à cette date que l'éponyme fut désigné pour la partie non écoulée de l'année courante.

A partir du rétablissement des éponymies, les traits se trouvent toujours *avant* l'année de l'avènement. Tout avait été changé; Teglath-phalasar, Salmanassar V, Sargon et Sennacherib ne furent jamais éponymes dans l'année qui suivit leur avènement, mais longtemps après. Les derniers rois, Assarhaddon, Sardanapale, Assur-edil-el III et Sin-sar-iskun, dédaignèrent cette fonction annuelle, peut-être influencés par des idées puisées en Égypte, après l'occupation momentanée des Assyriens.

LIVRES OFFERTS.

Est offert :

Discours prononcé par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, à la séance d'ouverture des fêtes du cinquantenaire de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

M. Delisle lit une notice sur les procès-verbaux des assemblées de la Faculté de théologie de Paris pendant la période comprise entre les années 1505 et 1533. Ces procès-verbaux étaient disparus depuis le temps de Louis XIV; ils viennent d'être découverts par M. le duc de la Trémoïlle, dans le dépouillement des archives de sa maison qu'il poursuit avec autant de persévérance que de succès.

M. Delisle établit l'authenticité du registre si heureusement retrouvé, et qui est écrit en grande partie de la main de Jean Taveau, bedeau de la Faculté. C'est un document de premier ordre pour l'histoire religieuse des dix-huit premières années du règne de François Ier. On y peut suivre jour par jour les détails de la lutte engagée entre les défenseurs de la vieille orthodoxie et les partisans de la Réforme. L'ébranlement que cette lutte acharnée détermina dans les esprits, à la cour, au parlement et surtout au milieu de l'Université, a laissé des traces profondes dans le résumé des délibérations, des discussions et des jugements

IMPRIMERIE NATIONALE

de la Faculté. Beaucoup de séances sont remplies par la critique des écrits suspects, par l'examen d'ouvrages que des auteurs ou des libraires timorés ne voulaient pas faire imprimer sans une autorisation préalable, par la censure et la condamnation des propositions qu'on signalait comme entachées d'erreurs dans les cours publics, dans les soutenances de thèses et surtout dans les prédications. L'examen des mesures à prendre pour se ménager l'appui de la cour et du parlement y tient une grande place.

M. Delisle en analyse quelques pages relatives aux rapports de la Faculté avec François Ier, Louise de Savoie et Marguerite d'Angoulême. Il y est surtout question des écrits de Luther, d'Erasme et de Berquin. On y relève aussi des renseignements sur plusieurs incidents qui eurent un assez grand retentissement à Paris en 1530 et 1533 : l'examen de la validité du premier mariage de Henri VIII, roi d'Angleterre, l'émotion causée par les prédications de Girard Roussel au Louvre, en présence de la reine de Navarre, et les censures dont fut menacé le livre de cette princesse : *Le Miroir de l'âme pécheresse*. Il est très intéressant de constater dans quelle mesure et avec quelles hésitations François Ier, sa mère et sa sœur intervinrent à plusieurs reprises, parfois pour encourager le zèle des docteurs, plus souvent pour le modérer et pour protéger plus ou moins énergiquement les persécutés.

On ne pourra plus s'occuper du règne de François Ier sans tenir compte des délibérations de la Faculté de théologie. Au mérite d'avoir découvert un aussi précieux document, M. le duc de la Trémoïlle a joint celui de le mettre à la disposition du public. Il en a fait don à la Bibliothèque nationale pour grossir le fonds des manuscrits que nous devons à la générosité de ce bienfaiteur de nos musées et de nos bibliothèques.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le Bulletin de mai-juin des *Comptes rendus des séances de l'Académie*.

M. Oppert présente à l'Académie le second fascicule du tome II du *Catalogue méthodique et raisonné de la collection d'antiquités assyriennes*, publié par M. de Clercq, avec la collaboration de M. J. Menant, membre de l'Académie (Paris, 1898, in-fol.).

«Ce fascicule assez volumineux contient l'analyse des briques assyriennes et babyloniennes. Dans ces monuments il s'en trouve de très importants : un bail émanant du roi Sardanapale et remontant environ à l'an 660 avant J.-C. est un document unique dans son genre; il a été publié par Georges Smith, qui a, à Paris, copié le texte écrit en caractères antiques, et qu'il a publié transcrit en caractères modernes. C'est à tort qu'on l'avait cherché au Musée du Louvre puisqu'il avait été acquis par M. de Clercq. Le fascicule contient des briques babyloniennes de grande importance; puis M. de Clercq a joint à ces documents les pierres gravées et les poids importants au point de vue de la métrologie assyrienne. Les inscriptions ont été traduites par M. Oppert, qui a pu rectifier les erreurs commises jadis dans l'interprétation de plusieurs textes. Toutes ces recherches, toutes ces contradictions ont été éditées et contrôlées par M. de Clercq dans un travail aussi consciencieux que judicieux, avec une science approfondie qu'il faut apprécier, en payant le tribut de reconnaissance que le traducteur doit au propriétaire de cette précieuse collection.»

M. Bouché-Leclercq offre, au nom de son confrère M. d'Arbois de Jubainville, un mémoire sur *L'infixation du substantif et du pronom entre le préfixe et le verbe en grec archaïque et en vieil irlandais* (in-8°; extrait des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, tome X).

Sont encore offerts :

La formule «Communicato bonorum virorum consilio» des sentences inquisitoriales, par l'abbé C. Douais (Paris, 1898, in-8°; extrait du *Moyen Age*, année 1898);

Valfrid Vasenius, *La littérature finnoise, catalogue alphabétique et systématique;* suppléments II, III et IV (1890-1895) (Helsingissä, 1887-1897. 3 vol. in-8°);

Étienne Pivert de Senancour, en literaturhistorisk Studie, akademisk Afhandling of Alwar Saladin Törnudd (Helsingfors, 1898, in-8°);

Bernardin de Saint-Pierre och hans Memoire om Finland, par Joseph Mandelstam (Helsingsfors, 1898, in-4°);

Pargasmålet ljud-ock formlära, akademisk Avhandling av J. Thurman (Helsingfors, 1898, in-8°).

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, signale à l'Académie le concours très efficace que S. E. Hamdy Bey a bien voulu donner à MM. Laurent et Seure, qui ont aussi eu beaucoup à se louer de l'obligeance avec laquelle M. le commandant Berger et M. Dobrusky, conservateur du Musée de Sophia, leur ont donné des recommandations et des indications.

M. le Président remercie S. E. Hamdy Bey, le commandant Berger et M. Dobrusky de l'intérêt qu'ils ont bien voulu témoigner à ces jeunes gens.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie la demande que M. le Directeur de l'École française d'Athènes fait d'une prolongation de séjour à l'École pendant une quatrième année, en faveur de M. Laurent.

M. Clermont-Ganneau présente des observations sur une inscription nabatéenne, publiée à Berlin par M. Sachau, et dont il avait déjà entretenu l'Académie en 1896[1].

M. Blancard, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur le domaine de Gardane, entre Marseille et Aix, acquis le 26 juin 1454, par René d'Anjou, roi de Provence, qui du reste n'en paya jamais le prix. M. Blancard établit que Gardane fut un des séjours habituels du roi René, qui y fit de beaux festins et qui reconstruisit en partie le château aux frais des habitants. Le fonds d'archives provenant de Gardane, aujourd'hui conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, contient d'importants renseignements sur la vie rurale et l'économie agricole au XVe siècle.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

L'INSCRIPTION NABATÉENNE DE KANATHA,
PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Sachau a publié, il y a deux ans, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Berlin[1], un mémoire sur un très intéressant monument nabatéen, une sorte d'autel orné d'un bas-relief représentant un bœuf ou taureau, de profil à gauche la tête tournée de face, avec une inscription nabatéenne de deux lignes disposées au-dessus et au-dessous du bas-relief.

Dans une communication que j'ai eu l'honneur de faire à notre Compagnie, à la même époque[2], j'ai essayé de montrer que M. Sachau s'était tout à fait mépris, à la fois sur la signification archéologique du monument et sur le sens de l'inscription. Selon lui, l'animal représenté serait l'image même du dieu à qui le monument est dédié; ce dieu nabatéen aurait été une sorte de congénère du bœuf Apis des Égyptiens, et se serait appelé Kousayyou. Partant de ce point de vue erroné, voici comment M. Sachau lisait l'inscription :

> KRZW a fait graver un taureau, selon ses moyens (à ses frais), comme un objet votif (objet d'adoration ?), image d(*u dieu*) Kousayyou. Hann'èl l'artiste. Salut.

Je crois avoir réussi à établir dans ma dissertation que le

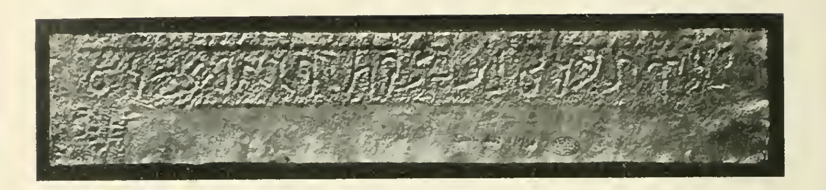
[1] 1896, p. 1056 et pl. X.
[2] Séance du 18 décembre 1896. Cf. mon *Recueil d'archéologie orientale*, vol. II, p. 108.

nom de Kousayyou, qui apparaît à la seconde ligne, n'était nullement un vocable de la prétendue divinité admise par M. Sachau, mais tout bonnement un nom propre d'homme, le nom même de l'artiste qui avait exécuté le monument; cet artiste ne s'appelait pas Hann'el, comme l'a cru M. Sachau, mais bien *Kousayyou, fils de Hann'el.*

Après avoir ainsi éliminé le nom du dieu supposé, je m'étais attaqué à sa personnalité même, et j'avais conclu, pour des raisons tant archéologiques qu'épigraphiques, que le bœuf ou taureau sculpté n'était nullement l'image d'une divinité quelconque, Kousayyou ou autre, mais simplement la figuration de l'animal offert en sacrifice par l'auteur ou les auteurs de la dédicace.

Je concluais, en outre, que la première ligne de l'inscription devait être lue d'une façon absolument différente de celle proposée par M. Sachau. Il n'y était question, selon moi, ni d'un personnage appelé KRZW, ni d'un bœuf (אלף), ni de la sculpture (קער) de ce bœuf, ni de son image (צלם), symbolisant le dieu, ni des dépenses faites par le donateur selon ses moyens (לפות זוזה). Tout en faisant des réserves sur le déchiffrement définitif, qui n'avait alors pour base qu'une photographie insuffisante du monument, je proposais de lire, à la première ligne, les mots אל בני ותרו «la famille de Benê Ouitro», précédés probablement de deux verbes indéterminés définissant la nature de la dédicace collective.

M. Euting, avec son obligeance habituelle, vient de nous envoyer, pour la Commission du *Corpus inscriptionum Semiticarum,* un excellent estampage de l'inscription, pris par lui à Soueïda, chef-lieu du Haurân, où le monument, provenant de ʿIré, ou plutôt de Kanaouât, a été ultérieurement transporté. Cet estampage justifie complètement, sur les points essentiels, les conclusions auxquelles j'étais arrivé, et nous permet d'établir définitivement la lecture de ce texte important.





AUTEL NABATÉEN DE KANATHA

נדר וצעד אל בני ותרו רחמי גדא
שלם
קציו בר חנאל אמנא שלם

A voué et sacrifié(?) la famille des Benê Ouitro, aimant le Gad. Salut!

Kousayyou, fils de Hann'el, l'artiste. Salut!

La première lettre du premier mot נדר «vouer», n'est pas très distincte; mais ce que l'on en voit encore présente l'aspect des autres *noun* de l'inscription. Une particularité notable de cette inscription, c'est que les *dalet* y sont nettement différenciés du *rech*, avec lesquels, d'ordinaire, ils se confondent tout à fait dans l'alphabet nabatéen : ici, ils sont renversés en arrière, vers la droite, tandis que les *rech* sont penchés en avant, vers la gauche et, de plus, ont les reins cambrés.

Le second mot, צעד, *saʿad*, dont la lecture matérielle s'impose, est nouveau et d'une interprétation difficile. La racine, commune aux principaux dialectes de la famille sémitique, semble avoir le sens primitif de «monter», d'où dérivent des acceptions diverses dans ces dialectes. Il est à supposer qu'ici le verbe a une force active et est au *pael*. Il voudrait donc dire littéralement «faire monter». Mais que faut-il entendre par là au juste? Est-ce simplement l'idée d'«offrir?» Mais, pour cette idée, les Nabatéens, à l'instar de leurs autres frères sémitiques, connaissent et emploient le verbe קרב. Je serais tenté de croire, — mais ce n'est là, je l'avoue, qu'une conjecture, — que ce verbe définit dans notre inscription un acte de nature religieuse, un sacrifice d'une espèce particulière, analogue, sinon identique, à l'holocauste. Je suis, en effet, frappé de voir que, dans la version arabe qu'il a faite de la Bible, au xᵉ siècle, Saadiah, dans les passages où il est question de l'holocauste[1],

[1] Par exemple, dans le récit du sacrifice, non consommé, d'Isaac (*Genèse*, XXII, 2, 3, 7, 8), dans les *Psaumes*, XL, 7, L, 8, LXVI, 13. N'ayant pas à ma

se sert du mot صعيدة, *saʿîda*, au pluriel صوائد, pour rendre l'hébreu עולה «holocauste». Je crois que Saadiah a été guidé dans le choix de cette expression par le sens étymologique de «montée» qu'il attribuait au mot hébreu עולה «holocauste» et à l'expression consacrée : (העלה עולה (ou לעלה «faire monter (en holocauste)». La compréhension du vieux rabbin, profondément versé dans la connaissance de l'hébreu et de l'arabe, vaut bien celle des exégètes modernes qui, pour les besoins de la cause, ont imaginé une racine fictive עלה qui signifierait, suivant eux, «brûler». La racine arabe صعد «monter» répondait parfaitement à la plus naturelle de ces conceptions. Et maintenant la forme صعيدة, qui en dérive très régulièrement, a-t-elle été créée de toutes pièces par Saadiah? Bien qu'à ma connaissance, on ne la retrouve employée que par lui[1], est-ce à dire qu'elle n'existait pas réellement, avec ce sens particulier, soit en arabe, soit dans quelque autre dialecte congénère, dont l'arabe a recueilli en partie l'héritage, — ce qui est le cas du nabatéen comme nous en avons mainte preuve?

Il est à remarquer que l'arabe classique emploie, à la seconde forme, le verbe صعّد au sens technique de «faire fondre un corps» ou, plus exactement, le *sublimer,* comme on disait dans le langage des alchimistes formés à l'école arabe et poursuivant la recherche du grand œuvre. Il est certain que la combustion totale de la victime, opération caractéristique de l'holocauste, équivalait à une *sublimation* dans toute la force du terme. C'était une façon d'en faire monter la substance essentielle jusqu'à la divinité à qui on entendait l'offrir en entier, jusqu'à l'être inaccessible qui planait dans les régions célestes[1].

disposition le texte de Saadiah, je m'en fie aux références du dictionnaire de Freitag et du *Supplément* de Dozy.

[1] صعود, désigne, dans le dialecte arabe chrétien, l'*Ascension.*

[2] Le verset 15 du psaume LXVI, rapproché du verset 13, est bien significatif à cet égard, et nous montre au vif cette conception de la divinité qui, à

Peut-être même est-ce bien là l'image réelle qui se cache à la base de l'expression hébraïque désignant l'holocauste, «faire monter (*au ciel*)», et non pas, comme on le supposait, celle de «faire monter la victime *sur l'autel*». Cette dernière image serait, en effet, bien banale, et d'ailleurs elle ne comporterait aucune différence entre l'holocauste et le sacrifice ordinaire.

Est-il trop téméraire de conclure de là que, dans le dialecte nabatéen, dont les affinités avec l'arabe sont si étroites, le verbe et le substantif צעד étaient employés pour désigner un genre de sacrifice particulier analogue à celui que les Juifs appelaient עולה, et les Grecs «holocauste»? A ce sujet, je citerai le psaume LXVI, 13, où le mot עולות «holocaustes», et le mot נדרים «vœux», — ce dernier identique au verbe נדר «vouer», de notre inscription, — se trouvent justement rapprochés d'une façon bien frappante, dans un rigoureux parallélisme :

אבוא ביתך בעולות אשלם לך נדרי [1]

Je viendrai dans ton temple avec des holocaustes, je m'acquitterai envers toi de mes vœux.

Qui sait même s'il ne serait pas possible de retrouver jusqu'en hébreu des traces de ce mot צעד dans cette acception

proprement parler, mangeait son pain à la fumée : «Je t'offrirai des holocaustes» (littéralement : «Je ferai monter pour toi des montées») de [bêtes] grasses, *avec la fumée* des béliers; je sacrifierai des bœufs avec des boucs.» Chez les Grecs, comme chez les Juifs, le repas divin était essentiellement olfactif : *ὀσμὴ εὐωδίας*, ריח ניחח ליהוה «le fumet agréable à Jéhovah». La crémation totale de la victime réalisait le mode le plus parfait de son absorption par le dieu invisible, attaché à l'empyrée par sa grandeur même; c'est réduite à l'état gazeux qu'elle pouvait *monter* jusqu'à lui. (Voir, sur l'ensemble de cette question de l'alimentation des dieux par le sacrifice, mon *Imagerie phénicienne*, p. 64 et 89.)

[1] Pour que le rapprochement prenne toute sa valeur, il faudrait voir comment Saadiah a rendu ce verset en arabe. J'ai dit plus haut que, malheureusement, je n'avais pas la version de Saadiah à ma disposition.

spéciale d'« holocauste »? Il y a, dans le IIe livre de Samuel (VI, 13), un passage fort obscur, qui a été très diversement interprété par les anciennes versions grecque et latine de la Bible et pour le sens duquel les exégètes modernes n'éprouvent pas un moindre embarras. Il s'agit du transport solennel de l'Arche de Jéhovah de la maison d'Obed-Edom dans la cité de David, sur l'ordre de ce roi, qui prit lui-même, comme l'on sait, une part personnelle à la cérémonie en dansant devant le coffre sacré la danse liturgique dont l'indécence avait si fort scandalisé sa femme Mikal[1]. Parmi les rites dont l'observation présida à cette translation figurent en première ligne des sacrifices : וַיִּזְבַּח שׁוֹר וּמְרִיא « et fut sacrifié taureau et veau gras (?) », est-il dit à la fin du verset 13. Au commencement de ce même verset se lisent les mots, sur lesquels porte mon observation :

וַיְהִי כִּי צָעֲדוּ נֹשְׂאֵי אֲרוֹן־יהוה שִׁשָּׁה צְעָדִים

On traduit généralement : « Et il arriva que les porteurs de l'Arche de Jéhovah *ayant marché six pas*, on sacrifia, etc. » On reconnaît d'ailleurs que ce sens est des plus douteux et des moins satisfaisants : on n'est même pas d'accord sur la façon même dont il faut concevoir la manœuvre liturgique ainsi décrite. Ce qui augmente encore l'incertitude, c'est que les Septante ont compris tout différemment et supposé qu'il s'agissait, non d'un arrêt du cortège après six pas, ou de six arrêts successifs, mais de *sept* (au lieu de *six*) chœurs, de sept groupes de coryphées formant la procession. Je me demande, en présence de l'élément nouveau que semble introduire dans le problème notre inscription nabatéenne, si par hasard il ne s'agirait pas de six (ou sept) holocaustes : צעדו ששה צעדים.

[1] Il semble résulter du verset 20, qu'au fond des critiques acerbes de Mikal il y avait surtout une pointe de jalousie féminine : « Le roi d'Israël s'est fait aujourd'hui vraiment beaucoup d'honneur, en se *découvrant devant les yeux des servantes de ses serviteurs !* »

Cette interprétation, dont je ne me dissimule pas la hardiesse[1], aurait au moins l'avantage de rétablir entre les deux parties du verset un parallélisme parfait.

Les deux derniers mots de la première ligne de notre inscription nabatéenne présentent également un intérêt considérable et demandent quelques explications. Il faut définitivement renoncer à la lecture que M. Sachau avait mise en avant : משגרא = מסגדא «sanctuaire, objet d'adoration», et que nous avions acceptée sur sa garantie, tout en rejetant son interprétation. Il n'y a pas moyen de lire autrement que רחמי גדא, ce qui, traduit littéralement, veut dire «qui aiment le *Gad*». L'épithète, au pluriel, se rapporte évidemment aux Benê Ouitro, auteurs de la dédicace. Que signifie-t-elle au juste? Je crois qu'il faut l'entendre ainsi. Le *Gad*, — le mot est bien connu dans toutes les langues sémitiques, — c'est la bonne fortune, le bon génie, la Τύχη. Le culte du *Gad* était très répandu dans toute la région du Haurân[2]; on y rencontre fréquemment des Τύχεια ou Τύχαια : un des plus importants de ces sanctuaires était celui de Sanameîn. Ces *Tychæa* étaient de véritables *Beit Gada*, בית גדא, semblables à ceux dont nous parle l'auteur syriaque Jacques de Seroug, et qui, situés sur la cime des montagnes, avaient été, à l'époque chrétienne, transformés en monastères. Le culte du Gad, Τύχη, apparaît encore très nettement dans les inscriptions palmyréniennes[3].

[1] On peut lui objecter, entre autres choses, qu'un peu plus loin (versets 17 et 18), à propos des sacrifices offerts, l'arche une fois installée en son nouveau sanctuaire, les holocaustes sont appelés, à la façon ordinaire, עלות. L'objection, toutefois, quoique grave, n'est pas dirimante, et l'on pourrait y répondre de diverses manières. Il est possible, par exemple, qu'on distinguât entre l'holocauste où la victime qui devait subir la crémation intégrale était préalablement égorgée, et celui où elle était brûlée vive (pour cette dernière forme du sacrifice, cf. l'offrande des enfants à Moloch).

[2] Voir Mordtmann, *Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XXXI, p. 9 cf. XXXVIII, p. 585.

[3] M. de Vogüé, *Syrie centr. Inscr. sém. Palm.*, n° 95 (cf. mon *Recueil d'ar-*

Le Gad adoré par le clan des Benê Ouitro pouvait être le génie particulier de ce clan. Mais ce pouvait être aussi une divinité de plus grande envergure, représentant non un groupe restreint, mais la *civitas* même, et ayant, à ce titre, dans l'ancienne Kanatha, un *Beit*, un Τύχειον, semblable à celui de Sanameîn et autres lieux. Sans vouloir exclure la première, j'inclinerais assez volontiers vers cette dernière vue, étant donné que cette conception de la ville personnifiée par la Tyché était générale dans le monde antique et que la région du Haurân ne semble pas avoir fait exception sous ce rapport: c'est ce qu'attestent suffisamment les nombreuses monnaies des diverses villes de cette région, où l'être de raison appelé Tyché est figuré sous les traits classiques d'une femme pourvue d'attributs variés. Si Gad est la personnification de la ville, l'expression «qui aiment le Gad» équivaudrait donc ici sensiblement à «qui aiment la ville, leur ville natale».

A ce titre, elle serait à rapprocher d'une expression similaire qui nous en révèle peut-être bien la véritable valeur. C'est une expression dont je relève un exemple dans une inscription araméenne de Palmyre[1]; il s'agit de deux personnages auxquels le Sénat et le peuple élèvent deux statues honorifiques :

רחימי מדיתהון ודחלי אלהיא

«qui *aiment leur ville* et qui craignent les dieux».

L'inscription est bilingue et la contre-partie grecque achève de nous éclairer sur la signification de l'expression : εὐσεβεῖς

chéologie orientale, vol. II, p. 1) et n° 3, en tenant compte de l'excellente rectification due à M. Noeldeke (*ZDMG*, XLI, p. 709) : גד תימי = Τύχη Θαίμειος (à lire peut-être : Θαιμεῖο(υ)?).

[1] De Vogüé, *op. c. Palm.*, n° 1. Pour רחם au lieu de רחים, cf. n°s 26, 27, 62. Quant à l'expression φιλόπατρις, elle est très répandue dans l'épigraphie grecque de Syrie (voir Waddington, *Inscr.*, etc., n°s 2413, 2580, 2587, 2598, 2591, etc.).

καὶ Φιλοπάτριδας. Les Benè Ouitro nabatéens «aimant le Gad», c'est-à-dire la Tyché de la ville où ils résidaient, seraient, en réalité, des *Φιλοπάτριδες* = רח(י)מי מדיתהון, comme les deux personnages de Palmyre dont je viens de parler.

Par conséquent, il est permis de conclure que le monument élevé par eux avait pour objet la commémoration d'un sacrifice, d'un holocauste, offert par eux en l'honneur de la Tyché, soit locale, soit personnelle, sacrifice dont le bœuf, figuré sur l'autel, aurait fait les frais.

LIVRES OFFERTS.

(Il n'y a pas eu de livres offerts dans cette séance.)

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

M. Clermont-Ganneau fait une communication : 1° sur un poids provenant assez probablement des environs de Gaza[1]; 2° sur un cachet en cornaline avec inscription israélite en caractères phéniciens archaïques.

M. Oppert présente quelques observations auxquelles répond M. Clermont-Ganneau.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

SUR UN POIDS EN PLOMB À LÉGENDES GRECQUES PROVENANT DE SYRIE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le poids en plomb que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie est actuellement déposé à la bibliothèque du couvent de Sainte-Croix, près de Jérusalem. Il a été recueilli dans la succession d'un vieux prêtre grec, qui a été pendant une trentaine d'années curé de Gaza, et que j'ai eu moi-même l'occasion d'y voir en 1870. Il y a donc beaucoup de probabilité pour que l'objet provienne réellement, sinon de cette ville, du moins d'une ville voisine. La chose, sans être sûre, est d'autant plus vraisemblable que Gaza et la région adjacente nous ont déjà fourni deux poids du même genre[1], dont le second surtout présente avec celui-ci une certaine affinité dont je parlerai tout à l'heure.

Le P. Paul de Saint-Aignan a bien voulu m'en envoyer une photographie, qu'il a pu en prendre grâce au concours obligeant de M. Arvanitakis. Ce poids, qui pèse 313 gr. 9, consiste en une plaque de plomb quadrangulaire, mesurant 0 m. 093 × 0 m. 089 sur 0 m. 0045 d'épaisseur. A la partie supérieure est une sorte de bélière fixe prise dans la masse même du métal. Sur l'une de ses faces, évidemment la principale, dans un encadrement rectangulaire, est une inscription grecque de cinq lignes; sur le bord inférieur de cette face a été apposé un poinçon de contremarque, qui a écrasé le métal et l'a fait saillir en dehors du bord; on y distingue un tout petit cavalier passant au galop, à droite.

L'autre face représente une figurine de femme drapée

[1] Voir mes *Archaeological Researches in Palestine*, vol. II, p. 398-399.



POIDS EN PLOMB. — SYRIE.

tenant de la main gauche une corne d'abondance, de la droite une balance; autour, la légende Δικαιοσύνη, qui, rapprochée de ce dernier attribut, ne laisse aucun doute sur l'identité du personnage symbolique : c'est une Justice, allégorie bien en situation sur un poids. Le tout est entouré d'un cercle et donne à première vue l'impression d'un revers monétaire. Il est très probable, en effet, que nous avons là la copie d'une véritable monnaie; on trouverait peut-être celle qui a servi de modèle à l'artiste, par exemple dans les nombreuses variétés des bronzes romains d'Alexandrie qui, par sa proximité de Gaza et d'Ascalon, a exercé une grande influence sur ces villes[1]. Il est possible, en outre, étant donnée surtout la corne d'abondance, que cette Dikaiosyné soit ici une personnification d'Isis qui, nous le savons par ailleurs, était adorée sous ce vocable[2]. Cette figurine de femme offre de grandes ressemblances avec celle qu'on voit sur l'une des faces d'un poids en plomb étudié autrefois par de Longpérier[3], qui y reconnaissait une Fortune; la pose générale est exactement la même; la seule différence, c'est que la main gauche, au lieu de tenir une balance, s'appuie sur une ancre (?). M. de Longpérier rapportait ce poids à la ville d'Antioche, dans le monnayage de laquelle on retrouve ce type de la Fortune.

La légende inscrite sur la face principale de notre poids est ainsi conçue :

Ἔτους ϛπ', β' ἑξαμήνου, ἐπὶ
Ἀλεξάνδρου Ἀλφίου ἀγορανόμου.

De l'an 86, 2e semestre, sous Alexandre Alphios agoranome.

La mention de l'agoranome vient confirmer le fait, déjà

(1) Par exemple, comme je l'ai démontré dans mon ouvrage cité plus haut (p. 422), pour le calendrier de Gaza, identique, comme construction, au calendrier alexandrin.

(2) *C. I. G.*, n° 2295 k.

(3) De Longpérier, *Œuvres*, vol. II, p. 213.

établi depuis longtemps par des monuments similaires [1], qu'en Syrie comme ailleurs, le contrôle des poids et des mesures rentrait dans les attributions des agoranomes. L'un des deux poids de Gaza que j'ai cités plus haut [2] est également inscrit au nom d'un agoranome, Dikaios [3].

L'indication du second semestre, *β' ἑξαμήνου*, est curieuse. Elle se retrouve, avec un libellé légèrement différent, sur un poids en plomb conservé au musée Kircher et cité par le P. Secchi [4] : *ἀγορανομοῦντος τὴν ἑξάμηνον* T(*ίτου*) A*ἰλίου Δομιτιανοῦ*. Le rapprochement des deux légendes est de nature à faire croire que l'exercice de l'agoranome, au moins en ce qui concernait son rôle de vérificateur des poids et mesures, avait une durée de six mois.

A quelle ère faut-il rapporter la date de l'an 86? En raisonnant dans l'hypothèse que le poids est réellement originaire de Gaza, on serait tout d'abord tenté de supposer qu'il s'agit de l'ère propre de cette ville, dont j'ai réussi autrefois à fixer avec précision le point de départ au 28 octobre 61 avant J.-C. [5]. Mais l'an 86 de Gaza nous reporterait à l'an 25-26 de notre ère, c'est-à-dire à une époque beaucoup trop haute, semble-t-il, pour la paléographie de nos légendes et le style de la figurine. En dehors de son ère propre, Gaza s'est servie, au moins pendant un certain temps, d'une autre ère, datant de la visite de l'empereur Hadrien en 130 J.-C., visite ayant

[1] De Longpérier, *l. c.* (1847). Le fait n'était donc pas ignoré comme l'a dit récemment (*Bulletin de l'Académie*, 1897, p. 231) le Dr Rouvier, insuffisamment informé.

[2] Clermont-Ganneau, *l. c.*

[3] On remarquera que sur l'un et l'autre poids il ne figure qu'un seul agoranome, tandis que sur les poids d'Antioche ces magistrats forment un couple de deux. Les poids de Béryte et de Laodicée-sur-Mer publiés récemment par le Dr Rouvier (*Bulletin*, p. 228 et 229) ne portent également que le nom d'un seul agoranome.

[4] Secchi, *Campione d'antica bilibra*, etc., p. 16.

[5] Clermont-Ganneau, *Archæolog. Researches in Palestine*, vol. II, p. 424.

eu pour résultat la fondation d'une grande fête locale, l'Ἀδριανή, et peut-être même l'érection de Gaza[1] en colonie romaine. Notre date, rapportée à cette dernière ère, nous donnerait 216 J.-C., ce qui est peut-être, par contre, un peu bas pour l'aspect du monument. En outre, cette ère hadrienne paraît avoir été une ère circonstancielle, dont l'usage ne s'est peut-être pas prolongé bien longtemps, et l'ère propre de Gaza n'a pas dû tarder à reprendre le dessus; en tout cas, c'est cette dernière qui figure sur les nombreuses inscriptions chrétiennes que j'ai découvertes dans le temps à Gaza. C'est pourquoi je me demande si, par hasard, notre poids n'appartiendrait pas à la ville d'Ascalon, toute voisine de Gaza. L'ère propre d'Ascalon commence en l'an 104 J.-C. Calculée sur cette base, notre date de 86 correspondrait à 190 J.-C., époque moyenne qui conviendrait bien au style du monument et à la paléographie des caractères.

J'hésite à étendre la même conclusion au poids que j'ai publié dans mes *Archæological Researches in Palestine*, et que j'ai cité plus haut. Ce poids aurait été trouvé, paraît-il, à Beït Lahyâ (la Bethelia de Sozomène), située entre Gaza et Ascalon. Il porte la date 164 qui, rapportée à l'ère d'Ascalon, correspondrait à 268 J.-C.; ce serait une époque bien basse; mieux vaut donc peut-être pour ce dernier poids s'en tenir, comme je l'avais fait, à l'ère de Gaza, qui nous reporterait à la date, archéologiquement plausible, de 103-104 J.-C

LIVRES OFFERTS.

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, t. VII : *La Grèce de l'épopée, la Grèce archaïque* (*le Temple*), livraisons 376 à 389 (Paris, 1898, in-8°);

[1] Cf. mes *Archæolog. Researches*, vol. II, p. 399, note.

Les nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle, par le chanoine Ulysse Chevalier (Lyon, 1898, in-8°: extrait de *l'Université catholique*).

The mosaic system and the Codex Argenteus, by Edward-B. Latch (Philadelphia, 1898, in-8°);

Die römische Flurteilung und ihre Reste, von Adolf (Berlin, 1898, in-4°).

L'Académie roumaine de Bucarest adresse les publications suivantes :

Analele Academiei romane, t. XVIII-XX (Bucarest, 1897 et 1898, 3 vol. in-8°):

Cimiliturile Românilor, de Artur Gorovei, editiunea Academiei romane (Bucarest, 1898, in-8°):

Dictionarul limbei, istorice si poporane a Românilor de B. Petriceïcu Hasdeu, t. IV (Bucarest, 1898, in-4°).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

M. Oppert expose quelques remarques supplémentaires au sujet de sa lecture sur le droit de retrait lignager tel qu'il existait en Assyrie[1]. La famille, la tribu, les agnats avaient un droit de réclamation sur tous les biens, même nobles. Quant aux immeubles, cette coutume avait une grande analogie avec le retrait lignager du droit germanique. Cette ancienne coutume néanmoins, qui semble être consacrée pour des lois religieuses, se heurtait à Ninive à une grande répulsion : on dictait au plaignant revendicateur ou à un de ses descendants ou agnats des amendes énormes, qui pouvaient monter à 300,000 fr. de notre monnaie, on le menaçait du sacrifice de ses enfants et d'épreuves répugnantes. Cette précaution était prise contre toute espèce de vente : dans un contrat unique en son genre, un mari vend sa femme pour 170 francs

[1] Voir le *Bulletin* de juillet-août, p. 566-592.

à une marchande; l'époux modèle stipule même qu'on devra avoir certains égards pour sa femme, et néanmoins on menace les agnats d'amendes énormes s'ils voulaient annuler le marché.

MM. DELOCHE et VIOLLET présentent quelques observations au sujet de ce droit de retrait lignager.

M. Émile Eude fait une communication sur *le mouvement architectural à l'époque mérovingienne, d'après le poète Fortunat.*

Il passe en revue les nombreuses constructions citées ou décrites par Fortunat, en cherchant à expliquer les mots ou phrases aujourd'hui peu compréhensibles du latin de ce poète.

Il insiste surtout sur l'emploi des couvertures d'étain dans les basiliques gauloises du VIe siècle, couvertures qui semblent avoir été une très heureuse trouvaille pour augmenter l'effet utile de la lumière des lampes.

Fortunat nous a laissé la description de plusieurs maisons de campagne, ce qui prouve que le luxe des Romains avait passé en grande partie à leurs successeurs goths ou francs.

L'auteur termine en disant que la lecture de Fortunat seul nous montrerait que, pas plus que la culture littéraire, la culture artistique n'a péri en Gaule, à aucune époque. L'art se transforme, mais il ne périt pas.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique, au nom de M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne, une seconde note sur l'inscription de Coligny (Ain)[1].

Dans une première note communiquée à l'Académie au mois de mars dernier[2], M. Thiers s'était attaché à prouver que le cycle employé dans le calendrier de Coligny n'était autre que le cycle grec de Méton. Il tient à renforcer ses arguments en démontrant que ce texte n'est autre chose qu'une transcription grossière d'un texte grec préexistant. Il en conclut que les Celtes du Jura faisaient usage de la langue grecque mélangée de radicaux indigènes et

(1) Voir ci-après.

(2) Voir plus haut, p. 167-170.

qu'ils étaient initiés aux doctrines astronomiques de la Grèce. Il y avait donc entre la civilisation celtique et la culture grecque des liens plus étroits qu'on ne l'a cru jusqu'ici. M. Héron de Villefosse insiste sur l'ingéniosité de cette démonstration.

COMMUNICATION.

DEUXIÈME NOTE SUR L'INSCRIPTION DE COLIGNY (AIN), PAR M. FRÉDERIC-PAUL THIERS, MEMBRE DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE.

Dans une précédente note j'ai démontré à l'aide d'arguments convergents que le cycle dont il est fait usage dans le calendrier de Coligny n'est autre que le cycle grec de Méton; ce fait peut paraître paradoxal, si l'on considère que l'inscription a été très certainement gravée après la conquête romaine et vraisemblablement après l'adoption du calendrier julien. Aussi je tiens à renforcer mes arguments, en montrant que notre texte n'est autre chose qu'une transcription grossière d'un texte grec préexistant.

Une observation topique de M. Dissard m'a conduit à ces conclusions. M. Dissard remarque que les lettres F, H, K, Y, Z ne paraissent point dans le texte de Coligny. Sauf pour le K, ce fait n'a pour moi rien d'anormal. Attaché à un musée épigraphique extrêmement riche en textes archaïques, j'ai remarqué que ces lettres manquent sur nos plus vieux textes, de sorte que les noms grecs, si nombreux sur nos inscriptions, y sont presque toujours défigurés. Ainsi nous lisons : PILEMON, DIOPANTVS, EXAPILA, LVCNIS, SAPPO et nombre

d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Sans vouloir rien préjuger, il me paraît que le graveur jurassien était aussi embarrassé que son confrère cévenol, lorsqu'il s'agissait de transcrire en latin les lettres doubles de l'alphabet grec.

Ces prémisses posées, examinons l'unique phrase qui se trouve dans le texte de Coligny. Comment ne pas reconnaître dans les mots DEDORTON IN QVIMON (fragment n° 4) trois mots grecs à peine défigurés par l'emploi de l'alphabet latin? Et si le mot POG, qui les précède, a été complètement travesti par le scribe, il est facile de lui rendre sa physionomie primitive, puisque le P a pu être mis pour Φ, l'O pour Ω, le C ou G étant sans doute un S final, que le graveur aura méconnu. Je n'insisterai pas davantage; je me bornerai à superposer les deux textes :

ΦΩCΔΕΔΩΡΤΟΝΙΝΧΕΙΜΩΝΙ
POGDEDORTONINQVIMON

Une malencontreuse lacune m'empêchant de restituer les mots qui précèdent POG, je ne saurais préciser le sens de la phrase, mais il est à peu près certain qu'elle avait trait au retour du soleil après le solstice. Dans ces conditions, il faudrait un concours inouï de coïncidences bizarres pour que cette phrase appartînt à une autre langue.

Nous trouvons d'ailleurs plusieurs noms grecs dans le texte. Je citerai SAMON (*Σαμων*), LAGOS (*Λαγος*), SINDIS (*Σινδις*), EQVOS (*Ηχος*). Le mot CIALLOS (*κιαλλος*) est inscrit sur les listes d'Arcadius et, s'il est ici accosté d'un suffixe (BIS ou peut-être B*iv*IS), il n'y a pas lieu de s'en étonner, car nous trouvons dans le texte le mot ELEMBIV (*is*), qui semble pareillement formé du mot ELEN (*Ἑλένη*) associé au même suffixe.

Une preuve indirecte d'une transcription d'après le grec

nous est fournie par certaines erreurs systématiques. Ainsi le graveur écrit tantôt PRINOS, tantôt TRINOS, confondant le Φ avec le Θ. Il écrit aussi TRINVX, confondant le Σ et le Ξ, ce qui ne saurait nous étonner, car le texte primitif était peut-être rongé par le temps. Quand le graveur met SEMICANO là où il faudrait SEMICANT, il commet une erreur manifeste, mais combien atténuée s'il s'est borné à prendre un Θ pour un O!

En résumé, les Celtes du Jura portaient pour la plupart des noms grecs; ils faisaient usage de la langue grecque mélangée de radicaux indigènes; ils étaient initiés aux doctrines astronomiques de la Grèce et, si l'on en juge par la statue qui accompagnait le calendrier, leur art fait songer à l'art grec. Toutes ces remarques s'appliquent également aux Celtes des Cévennes, dont la civilisation a laissé sous mes yeux de nombreuses épaves. Il y avait donc entre la civilisation celtique et la culture grecque des liens beaucoup plus étroits qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Cette théorie est grosse de conséquences.

LIVRES OFFERTS.

M. Delisle offre à l'Académie un exemplaire du tirage à part de sa notice sur *Les vols de Libri au séminaire d'Autun*, qu'il vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (Paris, 1898, in-4°).

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie à Bordeaux, un mémoire intitulé : *La traversée des Cévennes à l'époque romaine* (Paris, 1898, in-8°: extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LVII).

Une borne milliaire élevée sous le règne d'Antonin en l'année 144 et récemment découverte à Costerast, commune de Mirabel (Ardèche), a

donné lieu à ce mémoire. Elle appartenait à une voie antique qui mettait en communication la cité des *Helvi* et celle des *Vellavi*, c'est-à-dire la Narbonnaise et l'Aquitaine; elle permet de compléter et de rectifier le tracé de la voie dans sa partie orientale. Cette route est demeurée un des grands passages traditionnels entre le Nord et le Midi.

Sont encore offerts :

Les grands fiefs de la Gascogne, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (in-8°; extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive* du Comité, 1897);

Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, publiés d'après les manuscrits originaux. — *Cartulaire de Gellone*, par MM. Paul Alaus, l'abbé Cassan et E. Meynial (Montpellier, 1898, in-4°; publication de la *Société archéologique de Montpellier*).

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE.

M. Bazin, notaire à Paris, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que Madame veuve Chavée, récemment décédée, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 30,000 francs, en mémoire de feu M. Honoré Chavée, son mari, pour la fondation d'un prix de linguistique.

L'Académie se prononcera sur cette libéralité, lorsqu'elle sera en possession du dossier de l'affaire.

M. Bréal adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Le 30 octobre prochain doit être inauguré à Craon un monument élevé à la mémoire de Volney.

« Je suppose que l'Académie voudra être représentée à cette cérémonie.

« Je me mets à ses ordres, si elle veut me déléguer. Comme

membre depuis vingt ans de la Commission du prix Volney, je crois remplir mon devoir en faisant cette proposition à mes confrères.

« Recevez, etc.

« Michel Bréal. »

L'Académie désigne pour la représenter M. Bréal et M. Oppert, qui exprime aussi le désir d'être délégué à cette cérémonie.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre qu'il a reçue de M. Senart, relative à l'inauguration du monument élevé à Vimy (Pas-de-Calais), à la mémoire d'Abel Bergaigne, inauguration dont la date est fixée au dimanche 9 octobre. « M. le Ministre de l'instruction publique, dit-il, a bien voulu promettre de présider cette cérémonie.... Comme je ne suis pas certain d'assister vendredi à la séance de l'Académie, voulez-vous me permettre de vous prier de porter ce jour-là ces indications à la connaissance de nos confrères, dont nous souhaitons bien vivement que le plus grand nombre possible s'associent à l'hommage public que nous voulons rendre à un confrère profondément aimé et respecté de tous. »

L'Académie a déjà désigné MM. Senart et Hamy pour la représenter à cette cérémonie.

L'Académie décide que sa séance publique annuelle aura lieu le 25 novembre prochain.

Est adressé au prochain Concours des Antiquités de la France :

Histoire de Saint-Waast-la-Hougue, ancien fief de l'abbaye de Fécamp, par M. Jules Leroux (Fécamp, 1897, in-8°).

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur une inscription récemment déposée au Musée de Constantinople, et dont le P. Scheil lui a fait parvenir le texte. Cette inscription est rédigée en langue araméenne; elle accompagne un bas-relief dont M. Clermont signale l'étrangeté[1].

[1] Voir ci-après.

M. Babelon présente à l'Académie la photographie d'un camée en calcédoine, trouvé dans les ruines d'Antioche et qui vient d'être acquis par le Cabinet des médailles. Il représente en haut relief le buste d'un empereur romain, probablement l'empereur Julien l'Apostat; il y a des traces de couleur sur le costume, les cheveux et la barbe; enfin, derrière la tête, on lit le nom féminin *Antoninae*.

M. Babelon fait ensuite un compte rendu analytique et critique de deux mémoires de M. le docteur Jules Rouvier, de Beyrouth, sur les monnaies des villes d'Aradus et de Marathus, en Phénicie.

M. Deloche fait observer qu'il y eut un Antoninus parmi les empereurs éphémères que les historiens désignent par le mot de *tyrans*, et que la femme de Bélisaire s'appelait Antonina. La présence, sur le camée d'un personnage diadémé, de l'inscription *Antoninae* s'explique rationnellement par le fait qu'un personnage féminin, de haute condition, devenu possesseur de l'objet, y fit graver son nom, et certains détails du revers permettent de supposer que le camée lui servait de broche posée sur la poitrine ou sur l'épaule.

M. Senart annonce à l'Académie, au nom de M. Aymonier, que M. Rousseau, résident à Nha Trang, a fait transporter en cette résidence l'inscription dite «de Srî Mâra», la plus ancienne de celles qui ont jusqu'ici été découvertes en Indo-Chine et que Bergaigne rapportait au IIIe siècle. En outre M. Rousseau a trouvé dans la même région plusieurs stèles nouvelles, qui, en raison même de cette provenance, doivent être anciennes et précieuses. M. Aymonier espère que M. Paris, expert aux opérations de photographie et d'estampage, pourra nous envoyer sur ces divers monuments tous les documents désirables. Nous ne pouvons que signaler avec reconnaissance tout le zèle que ces messieurs mettent ainsi au service de l'archéologie indo-chinoise.

M. Héron de Villefosse donne de nouveaux détails sur les

fouilles que poursuit le R. P. Delattre, à Carthage, dans la nécropole punique voisine de Bordj-Djedid. Un petit sarcophage, en pierre blanche très tendre, mérite d'être signalé à part; il est extrêmement curieux. Le couvercle est orné d'un relief qui représente un personnage en costume sacerdotal, coiffé d'un turban et portant une longue barbe bouclée; une robe collante couvre son corps, ne laissant que les pieds nus à découvert; dans la main gauche avancée il porte une boîte arrondie fermée par un couvercle; la main droite est levée, la paume tournée en dehors. C'est la première fois que le P. Delattre rencontre un sarcophage de ce genre dont la parenté avec les sarcophages anthropoïdes trouvés en Phénicie par M. Renan est évidente, quoique déjà lointaine. Un des plus beaux sarcophages phéniciens du Louvre porte aussi une figure virile avec la chevelure et la barbe bouclées, mais le nouveau spécimen, trouvé à Carthage, est d'une époque beaucoup plus avancée. Ce n'est pas seulement la tête ou les bras que l'artiste a discrètement indiqués sur le couvercle; le corps tout entier se détache en relief; la tête repose sur un coussinet et les détails du vêtement sont rendus avec une véritable précision. Le personnage est représenté étendu sur le dos; il a conservé toutes les apparences de la vie : il semble être en prière devant une divinité à laquelle il présente son offrande. Le moyen âge nous a laissé aussi des gisants figurés dans une attitude analogue. Le geste de la main droite se retrouve souvent sur les stèles carthaginoises. Le couvercle carré est de forme grecque. Ce sarcophage remonte probablement à l'époque des guerres puniques; il renfermait peut-être les restes d'un contemporain d'Annibal[1].

[1] Voir ci-après.



CARTHAGE — PERSONNAGE GRAVÉ AU TRAIT
sur un couvercle de sarcophage.

COMMUNICATION.

LETTRE DU R. P. DELATTRE SUR LES FOUILLES DE CARTHAGE, COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Saint-Louis de Carthage, le 21 septembre 1898.

Monsieur,

Permettez-moi de vous entretenir encore de mes fouilles dans la nécropole punique, voisine de Bordj-Djedid.

Durant le dernier trimestre écoulé nous avons continué de déblayer des puits et d'y trouver des chambres funéraires. Arrivés sur la plate-forme qui précède le sommet de la colline, nous avons constaté que le massif rocheux avait été nivelé postérieurement à l'établissement de la nécropole, de telle sorte que les puits n'ont plus leur profondeur primitive. Ils atteignent encore cependant 8 à 9 mètres de profondeur. La plate-forme a même été recouverte sur une assez grande surface par une mosaïque simple, au milieu de laquelle une pierre de taille isolée, scellée sur le roc et entourée d'une sorte de rigole. Cette pierre, qui mesure 0 m. 53 de hauteur et 0 m. 80 en longueur et en largeur, devait servir de piédestal ou de base peut-être à un autel comme celui qui sera décrit plus loin.

Les puits, distants l'un de l'autre de moins de 2 mètres et parallèles, sont ordinairement disposés en rangées régulières. Un certain nombre cependant ne suivent pour aucun de leurs côtés l'alignement des autres. A de très rares exceptions près, c'est dans la petite paroi du puits, opposée à la mer, que les chambres ou les simples caveaux funéraires ont été creusés.

Rien de nouveau à signaler pour la disposition de ces sépultures. Un bon nombre, outre les squelettes des premiers occupants, renferment de petites auges en pierre dans lesquelles on ne trouve que des ossements calcinés et brisés, résidu de la crémation. Ces restes humains sont parfois accompagnés d'objets qui ont aussi passé par le feu. L'ivoire est fendillé et à demi noirci, le bronze et les pâtes de verres sont tordus et déformés. Mais le plus souvent on ne rencontre, avec les ossements brûlés, absolument rien ou seulement quelques monnaies : ce sont toujours des monnaies puniques.

Deux monuments méritent d'être signalés à part.

Le premier est un petit sarcophage de pierre blanche dont la cuve mesure 0 m. 62 de longueur et 0 m. 26 de hauteur. Le couvercle en dos d'âne est orné de trois acrotères à chaque extrémité. La hauteur totale du monument, acrotères compris, est de 0 m. 40. Comme forme, ce petit sarcophage reproduit les mêmes lignes que le grand dont ma dernière lettre donnait la description. Le travail en est très soigné. Les deux extrémités du couvercle conservent des lignes de couleur rouge tracées par l'ouvrier pour donner à son œuvre la dernière main et son cachet définitif. A l'une des extrémités le trait vertical correspondant à l'acrotère central est marqué de la lettre 𐤍 (N). Ce sarcophage, trouvé au fond d'un puits, ne renfermait que des ossements calcinés.

Le second est aussi un sarcophage ; il provient d'une chambre funéraire creusée au fond d'un puits de 14 mètres de profondeur. Il a été taillé dans une pierre très tendre. L'auge ne mesure extérieurement que 0 m. 44 de longueur, 0 m. 21 de largeur et 0 m. 26 de hauteur. La hauteur totale du monument avec son couvercle atteint 0 m. 40. Sur le couvercle en dos d'âne, orné d'acrotères aux angles, on voit sculpté en haut relief un personnage d'un effet remarquable : c'est un vieillard couché sur le dos. La tête repose sur un coussinet ; elle est for-



CARTHAGE. — COUVERCLE D'UN SARCOPHAGE EN PIERRE

de la nécropole punique de Bordj-Djedid.



CARTHAGE — SARCOPHAGE EN PIERRE

de la nécropole punique de Bordj-Djedid.

tement barbue et coiffée d'une sorte de turban plat. Les traits du visage sont accentués, mais l'expression en est calme. La main droite, en saillie ainsi que l'avant-bras, est ouverte et portée à la hauteur de l'épaule; la main gauche tient une sorte de cassolette. Le vêtement, ample et long, descend jusque sur les pieds, dont on n'aperçoit que les doigts: l'étoffe du vêtement paraît comme collée au corps, dont elle laisse reconnaître les formes, surtout pour une des jambes et le ventre. Le nombril est indiqué. Sur l'épaule gauche passe une large bande qu'on dirait faite d'hermine, tombant jusqu'à hauteur du genou. Déjà les fouilles de la nécropole nous avaient fourni une terre cuite, malheureusement brisée, représentant un personnage à tunique collante, à main droite levée et portant la même bande passée sur l'épaule gauche: cette bande devait être un insigne sacerdotal. (*Voir les figures 1 et 2.*)

La hauteur de ce personnage, sans doute sculpté par un artiste grec, est de 0 m. 44.

L'ensemble du coffret est d'un effet saisissant. Il ne renfermait que les ossements calcinés d'un jeune adulte.

Ces deux monuments d'un travail si soigné m'ont paru mériter une description détaillée.

Les petits sarcophages sont souvent accompagnés d'amphores remplies d'une cendre blanchâtre dans laquelle on ne trouve que de menus morceaux d'ossements et de charbon.

Dans les chambres et dans les simples caveaux le fond du mobilier funéraire reste à peu près constamment le même, formé en grande partie par ces vases en terre commune, à double oreille, sans col et sans pied. Le pied est remplacé par une sorte de queue droite. Les liquides contenus dans ces vases ont complètement disparu. Nous avons cependant recueilli plusieurs vases encore bouchés par un gâteau d'argile qui avait été appliqué à la main sur l'orifice.

Toutes les tombes renferment des lampes puniques avec leur patère, souvent accompagnées d'une ou de plusieurs lampes grecques.

À côté des *unguentaria*, des vases-biberons et des brûle-parfums en argile commune, on retire des tombes de belles poteries noires. Un vase en forme de calice est décoré d'ornements autour de sa coupe. Parfois les motifs sont peints en blanc ou moulés en relief. De petits lécythes sont ornés d'une palmette sur le côté opposé à l'anse.

Parmi les terres cuites, je signalerai un vase en terre non vernissée représentant un porc, et une figurine rappelant des pièces funéraires analogues trouvées en Étrurie. Cette figurine, malheureusement incomplète, représente un personnage à demi couché sur une sorte de lit. La tête et les bras sont peints en rouge, tandis que le reste du corps et des vêtements a reçu un engobe blanc. Le personnage est accoudé sur un coussin, la poitrine et le visage de face. Le bras droit repose sur une des jambes, qui étaient étendues. La hauteur de la figurine, de la main gauche au sommet de la tête, est de 0 m. 15. La base de cette figurine, qui devait représenter une sorte de sarcophage, était peinte. On y reconnaît des grenades peintes en rouge sur fond blanc.

La nécropole continue à fournir beaucoup d'objets en bronze. Ce sont d'abord des monnaies, parfois très nombreuses; puis viennent des clous, souvent à tête dorée, des goupilles, des hachettes, des boucles, des bagues à chaton doré, de petits anneaux mobiles, des épingles ou aiguilles, de petites boîtes cylindriques, des clochettes, des miroirs de toute dimension, et enfin des poignées de cercueils. Dans une des tombes, ces poignées étaient remplacées par huit grandes pointes très bien faites, longues de plus de 0 m. 20.

Mais l'art de travailler le bronze apparaît surtout dans les œnochoés. Malheureusement, l'oxydation a souvent ruiné ces

jolis vases; seules les parties plus massives, telles que le pied, l'orifice trilobé et surtout l'anse, sont bien conservées; l'anse est rarement simple. Ordinairement une tête imberbe orne le point d'attache supérieur et un masque barbu aux traits siléniques décore le point d'attache inférieur. Une des dernières anses recueillies se termine par une sorte de queue de poisson.

Une anse, plus belle que les autres, est digne d'attention. Haute de 0 m. 15, elle est formée d'une figurine d'homme qui, la poitrine portée en avant, s'arc-boute des pieds et des mains entre les deux points d'attache. De ses mains, ramenées à la hauteur de la tête, ce personnage tient par une patte deux lions allongés en sens inverse sur l'orifice du vase. Ce point d'attache supérieur n'a pas moins de 0 m. 11 de largeur. Les pieds du personnage s'appuient sur une belle palmette renversée que surmontent deux béliers, couchés comme les lions en sens inverse et tournant tous deux la tête de face. M. Babelon a publié une anse presque semblable dans son beau catalogue des bronzes antiques (n° 1445).

Les tombes nous ont fourni beaucoup de fer. Ce sont surtout des clous, des anneaux, quelques strigiles, de nombreux ciseaux faits d'une seule pièce et de grands coutelas. Une seule sépulture renfermait dix-sept de ces lames tranchantes, dont la longueur atteint jusqu'à 0 m. 31, en comprenant la partie qui pénétrait dans le manche. Deux paires de ciseaux accompagnaient ces lames, dans lesquelles il faut sans doute reconnaître des couteaux de sacrifice. On pourrait aussi penser à des armes, car une tombe renfermait un véritable glaive, long de 0 m. 60 environ. De forme lancéolée, ce glaive atteint 0 m. 05 de largeur vers la pointe; la poignée, longue de 0 m. 125, est recourbée du côté opposé au tranchant de la lame. On sent déjà poindre dans cette arme la forme particulière qui, en s'accentuant, est devenue plus tard celle du cimeterre.

Je dois signaler encore un petit bétyle, de la forme et de la grosseur d'une mandarine (diamètre, 0 m. 044). Le fer ou du moins la matière très ferrugineuse dont il se compose est très lisse et doux au toucher. Il pèse 114 grammes et il est marqué à la surface supérieure d'une sorte de cœur ou de feuille.

Beaucoup d'objets de métal blanc malléable que j'avais d'abord pris pour de l'argent sont simplement en plomb : la matière a été déterminée par l'analyse chimique. Ce sont d'abord de petites boîtes cylindriques dont la hauteur est moindre que le diamètre ; elles sont fermées d'un couvercle portant un petit cône ou cornet, soudé par son extrémité pointue et formant parfois un véritable entonnoir. Le plomb se présente encore sous forme de pendeloques à tête de bélier, de boucles, de bagues et d'autres ornements de parure, presque toujours recouverts d'une mince couche d'or. Des armilles, qui ont été également dorées, se terminent à chaque extrémité par les replis et la tête d'un serpent.

L'argent n'apparaît guère que dans des bagues et de petits anneaux. Il se reconnaît à la teinte presque noire que le métal a prise à l'action de la lumière. Le plomb, au contraire, a toujours conservé son aspect pâle, blanc ou gris ; il est demeuré malléable, tandis que l'argent se casse facilement.

L'or se montre très rarement. Il forme la matière de pendeloques. Je citerai un petit disque dont la face porte un masque grimaçant. Nous avons trouvé plusieurs anneaux pesant respectivement 2 grammes, 3 grammes et 4 gr. 50.

L'os et l'ivoire fournissent surtout dans cette nécropole des lamelles d'applique découpées et percées de trous pour être fixées. Les autres objets taillés dans l'une ou l'autre de ces matières sont des disques, des viroles, des fuseaux, de petits peignes, des poignées cylindriques et cannelées de miroirs, des cônes, des tiges, des glands de chêne, un doigt, un bec

d'oie, etc. Je signalerai à part une petite figurine dont les cheveux retombent en double mèche des deux côtés de la poitrine.

Le verre et les pâtes de verre se montrent dans une petite fiole aux tons bariolés, dans des masques et dans des grains de colliers.

Cinq tombes seulement de la nécropole punique de Douïmès nous avaient donné des osselets (*tali*). Nous les rencontrons beaucoup plus souvent dans les mobiliers funéraires de la nouvelle nécropole.

On y trouve aussi des cristaux de roche, du corail, de l'agate, de la cornaline, du quartz, du soufre, des billes d'argile teintes en bleu, des grains de résine, des morceaux d'œufs d'autruche peints, des vertèbres de poisson, des coquillages tels que le *pecten*, des cauris, des opercules de turbo et des dents de myliobates. La plupart de ces objets étaient sans doute portés ou conservés comme amulettes. Mais les amulettes se présentent plus souvent sous la forme de figurines égyptiennes (sans hiéroglyphes), de fleur de lotus, de gland de chêne, de tête d'oiseau, de colombe, de coq, de poisson, de croix ansée, d'avant-bras, de main ouverte ou fermée. Des grains de collier en verroterie complètent cette série.

Des scarabées en jade ont été trouvés brisés. Au premier aspect, il semble qu'il a fallu un coup violent pour fendre une pierre aussi dure. Mais j'ai pu constater que ces scarabées ont été brisés par l'effet de l'oxydation du fil d'argent sur lequel ils étaient enfilés; ils portent sur le plat des personnages qui n'ont rien d'égyptien ni de phénicien; ils ont dû être gravés par des Grecs.

Comme épigraphie punique, nous avons trouvé des exemplaires de deux marques écrites à l'encre noire; l'une est composée de deux lettres seulement : [illegible], l'autre de quatre : [illegible]. L'une et l'autre de ces inscriptions minuscules se lisent sur de grands vases de même forme.

Une pierre noire, sorte de cristal de roche enfumé, elliptique, longue de 0 m. 021, provient d'un sceau et porte sur sa face convexe quatre caractères puniques : 𐤓𐤔𐤇𐤕.

Telles sont les principales pièces sorties des chambres funéraires pendant le dernier trimestre.

Le sol qui a recouvert l'orifice des puits et quelques puits eux-mêmes jusqu'à une certaine profondeur contenaient des objets peut-être encore puniques, mais surtout des objets de l'époque romaine. C'est ainsi que nous avons trouvé, en dehors des puits, plusieurs de ces stèles si communes à Carthage offrant l'image d'un personnage, le plus souvent celle d'une femme figurée debout et portant la main droite levée. En voici une qui mérite une mention spéciale. La stèle n'est pas complète : mais rien ne manque de la partie qui était sculptée. La pierre dans son état actuel mesure 0 m. 60 de hauteur : sa largeur est de 0 m. 33 et son épaisseur de 0 m. 10. Le personnage représenté figure dans un cartouche à sommet triangulaire, compris entre deux pilastres qui supportent une corniche brisée formant fronton. Chaque pilastre, moins large au sommet qu'à la base, surmonté d'une baguette saillante et d'un chapiteau trapézoïdal, rappelle la forme pyramidale des autels puniques en tuf coquillier que nous avons déjà trouvés à Carthage. Le sommet et les extrémités du fronton sont ornés d'acrotères, sortes de palmettes et de demi-palmettes à lignes ondulées d'un caractère spécial. L'ensemble représente un édicule et le sommet de la stèle porte le signe d'Astarté.

Mais la partie la plus intéressante est le personnage. Le sculpteur a représenté un homme debout. La face est marquée, de la lèvre supérieure aux oreilles, du trait caractéristique destiné à indiquer la partie barbue du visage, particularité que j'ai eu déjà l'occasion de signaler dans la sculpture carthaginoise et qui se retrouve dans les masques en terre cuite et



CARTHAGE. — STÈLE TROUVÉE EN DEHORS DES PUITS
de la nécropole punique de Bordj-Djedid.

en pâte de verre. L'artiste a en outre couvert de piqûres le bas des joues et le menton pour figurer la barbe. Le vêtement se compose d'une tunique descendant au-dessous des genoux et d'un manteau court. La main droite est ouverte et levée à la hauteur de l'épaule. Le bras gauche est replié sous le manteau qui laisse apercevoir devant l'épaule l'extrémité de la main. Les pieds sont chaussés. La hauteur totale du personnage est de 0 m. 31.

Dans la première partie d'un puits, nous avons trouvé, au milieu d'une terre noire mêlée d'ossements, une curieuse série de lampes de fabrication locale, ornées de symboles appartenant à la religion des Carthaginois. Plusieurs portent sur leur disque, comme sujet principal, l'emblème de Tanit; ce même symbole revient sur la plupart des autres lampes. Voici les principaux sujets :

Autel dont la partie supérieure est ornée d'acrotères;

Vase du genre *olpe*, accosté de la grenade et de la pomme de pin;

Caducée entre deux palmes;

Corbeille remplie de fruits;

Truie;

Deux palmes, etc.

Ces lampes sont au nombre d'une cinquantaine. Un groupe aussi important, joint aux rares exemplaires que nous avions rencontrés auparavant [1], permet d'introduire une catégorie bien distincte dans l'histoire de la lampe à Carthage. Ces lampes, les unes en terre jaunâtre, les autres en terre rougeâtre, sont de fabrication locale; la plupart paraissent avoir été façonnées à la main, sans moule. Toutes se rapprochent

[1] Voir *La nécropole punique de Douïmès*, fouilles de 1895-1896, p. 42, et *Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage*, 1894-1897, p. 19.

soit de la lampe grecque, soit de la lampe romaine primitive. Elles n'ont pas d'anneau, sauf trois sans sujet; et encore dans ces trois exemplaires l'anneau, au lieu d'être percé dans le sens de la largeur de la lampe, est percé dans le sens de la longueur, à travers une mince lamelle d'argile ramenée par les doigts du potier au-dessus de la face supérieure.

La série des symboles que portent ces lampes se rapporte au culte des Carthaginois, au culte de la déesse Tanit; on pourrait dire aussi à celui de Cérès. Elle offre, en outre, des éléments précieux de comparaison avec les emblèmes figurés sur les stèles puniques de Carthage. Ces lampes à emblèmes religieux carthaginois ont été trouvées avec des lampes vraiment romaines et avec des monnaies d'Auguste, de Claude, de Vespasien et de Domitien. C'est donc bien à l'époque romaine qu'elles ont été déposées dans la partie supérieure du puits où elles ont été découvertes.

Un autre puits nous a fourni dès les premiers mètres d'excavation une soixantaine de fioles à long pied et à long col avec d'autres poteries d'une forme particulière et une quinzaine de petites marmites ornées de différents motifs imprimés en creux. Un vase sans ornement est percé de trous comme une passoire.

Plusieurs puits paraissent avoir été visités postérieurement à la période punique. On a trouvé, en effet, dans une chambre funéraire une anse d'amphore portant la marque latine : VETI ←, et, aux abords d'une autre, une poterie rouge avec l'estampille : AVIL HER. Mais dans aucune chambre nous n'avons trouvé de lampes romaines.

Nous avons rencontré un puits d'aspect particulier. Presque carré, il atteignait plus d'un mètre et demi de côté. Les parois étaient mal dressées et, en le vidant, on trouva des morceaux de marbre provenant de monuments romains. Ce puits conservait

cependant du côté opposé à la mer les restes d'un puits funéraire ordinaire. Il avait été évidemment en partie détruit pour donner place à une excavation plus grande. A 9 mètres de profondeur on parvint à la chambre dont le mobilier était intact. Mais le puits ne s'arrêtait pas là. Il continuait plus profondément, se transformant en un beau puits construit avec de grandes dalles de tuf coquillier habilement enchâssées les unes dans les autres. Chaque dalle mesurait 0 m. 50 de hauteur et portait une entaille à la partie inférieure. C'était absolument la même taille des pierres et le même mode d'assemblage que dans le puits carthaginois de la colline de Saint-Louis. Mais tandis que celui de Byrsa avait 0 m. 68 de côté, celui que nous décrivons, également à section carrée, en avait 0 m. 93.

Ce puits en pierres continuait à être rempli de décombres romains. Il en sortit des débris de briques estampillées, une grosse pierre cubique conservant, sur une face, des traces de fresques, deux consoles ayant servi de supports à un siège, quantité de morceaux de marbre (tablettes, corniches, frises, inscriptions).

Parmi les marbres, je dois signaler un tronçon de serpent ailé provenant sans doute, comme un fragment signalé dans un de mes précédents rapports, de l'attelage du char de Cérès.

A 23 m. 50 on rencontra les débris d'une inscription latine dans laquelle il est question de prêtres, et, un mètre plus bas, un autel de marbre numidique pâle, presque blanc, ayant la forme d'un cippe rond, haut de 0 m. 80, portant à la partie supérieure une excavation circulaire et trois trous de scellement remplis de plomb.

Ces pièces viennent s'ajouter aux documents que j'ai déjà fait connaître et qui permettent d'établir que le temple de Cérès et de Proserpine était sur l'emplacement de notre nécropole ou du moins dans le voisinage immédiat.

Enfin, après avoir mis à nu la 32ᵉ assise de dalles, à 25 mètres

de profondeur au-dessous du sol, on rencontra la nappe d'eau potable qui alimentait jadis ce beau puits. La découverte devait surtout profiter au propriétaire du terrain, heureux de voir qu'en cherchant des tombeaux puniques, je lui avais trouvé un puits utilisable.

Les travaux de recherche nous ont encore fait découvrir une portion du bras droit qui manquait à notre statue d'Esculape, reconstituée presque entièrement au cours de nos fouilles d'une façon si imprévue [1]. Le morceau du bras retrouvé s'adapte exactement à l'épaule et forme un moignon de 0 m. 08 de longueur qui n'attend plus que l'avant-bras et la main pour compléter la statue.

Depuis le commencement des fouilles, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire sur les autres points de Carthage, les antiquités chrétiennes se montrent excessivement rares dans les couches supérieures qui ont recouvert le massif rocheux de la nécropole. Durant le trimestre écoulé, nous n'avons recueilli qu'un seul débris chrétien : c'est un disque, orné du monogramme du Christ, ayant servi de poignée à une lampe.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

A.-L. Delattre,
des Pères Blancs, correspondant de l'Institut.

COMMUNICATION.

INSCRIPTION ARAMÉENNE DE CAPPADOCE.

NOTE DE M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le P. Scheil, de passage à Constantinople, vient de m'envoyer des photographies et des estampages des monuments

[1] Voir plus haut, p. 215.

récemment transportés de Koniah (Asie Mineure) au Musée de Constantinople. Ces monuments me paraissent être d'un haut intérêt pour l'archéologie sémitique, autant que j'en puis juger par un rapide examen des documents, malheureusement imparfaits, que j'ai sous les yeux depuis quelques heures seulement et que j'ai l'honneur de placer sous ceux de la Compagnie. C'est avec beaucoup de réserve que je lui communique le résultat de cette première étude, en quelque sorte improvisée.

Ces monuments auraient été découverts à Yarpouz, qu'on croit représenter l'ancienne Arabissos, non loin de Nevchehir et de Césarée de Cappadoce, autrefois Mazaka. L'un d'eux consiste en un énorme bloc de pierre, basalte ou syénite, couvert de sculptures en bas-relief, sur deux de ses faces au moins, à ce qu'il semble. L'envoi du P. Scheil comprend cinq photographies représentant cinq scènes différentes; en l'absence de toute indication de la part de mon obligeant correspondant, qui m'écrit quelques mots à la hâte, à la veille de partir pour Mossoul et Suse, je ne saurais dire si toutes ces photographies se rapportent à la même pierre, ou si quelques-unes ne reproduisent pas une ou deux autres pierres similaires, transportées avec le monument principal. En tous cas, les photographies auxquelles j'ai donné les n°s 4 et 5 et qui nous intéressent particulièrement, semblent bien appartenir aux deux faces d'un même bloc, comme le montrent les silhouettes générales des deux ensembles: le n° 3, lui aussi, fait peut-être partie du même bloc; mais, sur ce dernier point, je ne saurais être aussi affirmatif. Quoi qu'il en soit, voici la description succincte des cinq photographies :

1° Bloc en forme de carré long, ou dalle épaisse. Trois animaux passant sur des plans différents, de profil à droite, dans cet ordre : bœuf à bosse (?), chameau, cheval. Travail sommaire et très grossier; formes extraordinairement lourdes et massives;

2° Bloc ou dalle de même forme (peut-être une autre face du bloc précédent?). Un champ de fleurs et d'arbustes divers, traités avec assez d'élégance et de finesse, et présentés pour ainsi dire en plan rabattu. Au centre de ce fouillis de végétation, une sorte de grande couronne tout à fait lisse, au milieu de laquelle on distingue des objets arrondis et un petit rameau feuillu (?); elle est bordée, sur sa moitié environ, de longues tiges, à feuilles régulièrement opposées et très rapprochées, présentées également en plan rabattu. On pourrait y voir, à la rigueur, un bassin circulaire avec un petit îlot au centre; mais c'est peut-être bien un nid. A côté, un grand oiseau[1], les ailes étendues, vu de dos et entièrement à plat; près de lui, un tout petit bœuf bossu, couché de profil, un petit vase diota, et différents menus objets indéterminés, parmi lesquels cinq en forme d'anneaux. Contre la couronne est appliquée une sorte de bâton courbe, se retournant à une de ses extrémités en forme de large crochet arrondi;

3° Bloc tout à fait irrégulier et défiguré par de grandes cassures. On discerne encore deux personnages vêtus d'anaxyrides (?), chaussés de sandales[2], debout, de profil à droite sur un quadrupède à corps mince et allongé qui pourrait être un lion; mais on ne saurait l'affirmer, la tête ayant disparu. Au bas, des poissons nageant, indication schématique d'un lac ou d'un cours d'eau;

4° Bloc irrégulier, extrêmement mutilé. Un personnage imberbe (féminin), vu à mi-corps, tête nue, tunique drapée, maintenant contre lui, de l'avant-bras gauche, un tout petit bœuf couché ou, plus exactement, un veau, muselé par une cordelette, le mufle au-dessus d'un vase. Le bras droit a disparu : peut-être le personnage était-il occupé à traire une grande

[1] Peut-être une colombe, l'oiseau de la légende de Sémiramis?

[2] Les chaussures ne semblent pas avoir la pointe recourbée qu'on considère comme caractéristique du costume dit *hittite*.

vache, dont je crois distinguer, derrière et tout contre lui, le corps placé de profil à droite; la tête de l'animal, dont, à ce qu'il semble, on discerne encore les cornes, passant contre l'épaule gauche du personnage, aurait été baissée comme pour flairer le petit veau. Je dois dire que l'existence de cette vache est rendue problématique par suite de l'étendue des cassures; il y a, sur ce que je prends pour son corps, un semis de fleurs qui rendent d'autant plus hésitant. Dans le cas où mon interprétation de ce débris serait juste, la nature de la scène expliquerait assez bien pourquoi le veau est muselé; c'est pour l'empêcher de teter et de gêner la traite. Le personnage est coupé à mi-corps par une sorte de mur d'appui sur lequel sont posés le veau et le petit vase. Tout ce qui était sculpté dans le champ au-dessous est entièrement défiguré par de profondes cassures:

5° Un char, de profil, roulant à droite, roue à huit rayons, jante bordée de gros clous à têtes rondes; l'attelage a disparu, il ne reste plus qu'une partie du cheval de droite qui semble avoir été tout à fait cabré. Au-dessus de la caisse du char, qui est très petite, et en forme de cône tronqué, on distingue encore, posées sur le rebord de la caisse, deux mains tenant les rênes; ces mains sont énormes, étant donnée l'échelle du char. En arrière de la roue s'échappent, en haut et en bas, des lignes à ondulations brisées, où il faut peut-être voir l'indication, soit de la poussière soulevée par le char, soit de la fumée sortant de l'essieu échauffé par une rotation rapide, — *fervidus axis*, — soit de l'eau jaillissant de quelque flaque traversée au galop. En bas, au-dessous de la roue du char, un canard est posé de profil à droite, parmi des feuillages; l'oiseau, traité avec un sens très juste de la nature, a peut-être été mis là pour dire que la scène se passe au bord d'un marais.

Ces bas-reliefs, ou du moins quelques-uns d'entre eux, ont été vus encore en place, à Yarpouz, en 1895, par un voyageur russe, M. Smirnov. Il leur a consacré, dans le premier vo-

lume des *Travaux* de la Section classique de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, une brève notice que je ne connais encore que par l'analyse qu'en a donnée récemment M. Halévy dans la *Revue sémitique* (juillet 1898, p. 271; cf. la gravure de la page suivante). Celui-ci reproduit un croquis de M. Smirnov correspondant à notre photographie n° 2 : d'après la disposition du croquis, cette photographie montrerait en réalité le dessus du bloc, et notre photographie n° 1, le petit côté gauche du même bloc; en outre, les deux côtés longs du bloc porteraient d'autres bas-reliefs qui ne sont pas représentés dans nos photographies. L'un de ces bas-reliefs est accompagné d'une inscription araméenne de deux lignes, dont M. Halévy a proposé une lecture qui ne doit être accueillie qu'avec beaucoup de réserve, car elle s'appuie sur une simple copie manifestement insuffisante. Cette inscription, dont je n'ai pas à m'occuper pour le moment, paraît offrir de grandes affinités comme paléographie, comme langue et aussi, je pense, comme teneur, avec un autre texte beaucoup plus considérable, que ni M. Halévy, sinon M. Smirnov, ne semble pas avoir connu et qui fait l'objet propre de la présente communication. En effet, le bas-relief reproduit par la photographie n° 5 est accompagné d'une longue inscription en caractères sémitiques alphabétiques, inscription qui est, comme on va le voir, d'un intérêt vraiment exceptionnel. Le texte, gravé en creux, en petites lettres, se divise en trois morceaux : 1° 9 lignes sur la caisse du char; 2° 6 lignes sous la roue, lignes passant en partie sur le corps du canard; 3° 1 ligne tout à fait au bas du bloc. Tout contribue à en rendre le déchiffrement des plus scabreux, en dehors des difficultés propres à cet alphabet, où plusieurs lettres prêtent à la confusion entre elles : l'irrégularité des surfaces non planes sur lesquelles court l'inscription, l'enchevêtrement des lignes, l'état de mutilation du monument, et enfin l'insuffisance des estampages, dont l'un est en lam-

beaux. Néanmoins on peut en lire assez pour reconnaître que l'écriture et la langue sont araméennes. L'alphabet est sensiblement celui qui était usité à l'époque des Achéménides, ce qui, du coup, nous fournit une date maxima pour les spécimens de cet art bizarre, aux allures archaïques dans sa naïveté, spécimens qu'à défaut de cette indication catégorique, on aurait pu être tenté, *a priori*, de faire remonter beaucoup plus haut. Il faudra maintenant tenir compte de cette donnée nouvelle pour la question encore si obscure de l'origine de ces sculptures, rupestres ou autres, de l'Asie Mineure et de la Haute Syrie, avec lesquelles celles-ci offrent plus d'une affinité.

Je ne saurais aujourd'hui donner une transcription complète, et encore moins une traduction de ce texte fort obscur, dont l'étude exigera beaucoup de temps et de peine, même quand on aura de meilleurs matériaux que ceux dont je dispose en ce moment. Il serait indispensable d'avoir sous les yeux l'original même. Je me bornerai à reproduire quelques passages dont la lecture paraît être à peu près certaine [1].

1 בריא [2] דינבי [דינ] [3] מביא [4]

[1] J'avertis une fois pour toutes qu'il est la plupart du temps très difficile de distinguer entre le *kaph*, le *rech* et le *dalet*, ainsi qu'entre le *yod* et l'*aleph*, le *yod* et le *guimel*. Les *beth* sont généralement liés à la lettre suivante.

[2] Peut-être = גד « bonne fortune » Ἀγαθὴ τύχη, cf. phénicien גד נעם (?). — Les lectures, matériellement possibles, בזריא ou בזרא, feraient songer, la première au perse *mazd*, la seconde au nom de la ville cappadocienne *Mazaka*, située non loin de là.

[3] Je restitue le nom, en partie illisible, d'après la ligne 4, où il est mieux conservé; la seconde lettre pourrait être un *aleph*, la sixième *rech*, ou, moins probablement, *kaph*. Ce nom propre féminin paraît être composé de deux éléments non sémitiques et rappelle singulièrement le pehlvi *Dîn Mâzdêsn* (zend *Daena Mâzdayaçnâ*), la qualification même du mazdéisme.

[4] Qualificatif du personnage féminin, paraissant se terminer par l'*aleph* indice du féminin. La première lettre est très douteuse; on pourrait y voir, à la rigueur, un complément formé de ב = ד (?) et être tenté de lire פרסיא « perse ».

[מלכת]א (1) אחתה ואנתתה זי בי[ל] (2) 2
כן אמר (3) אנה אנתת זי ביל מלכ(א) (4) 3
אחר [ביל] כן אמר לדינמזדיס 4
אנת אחתי שגיא חכימ[א] ??? (5) 5
ושפירא (6) אנת ?? נאלהן (7) 6
ועל זן אנה שוית (8) לך 7
אנתת ח 8
בי (9) 9

— DINMZDIS (?) — la reine (?), sœur et femme de BIL? (ou BGL?). Ainsi dit(-elle?) : « Moi je suis la femme de BIL (?) le roi (?). Ensuite (?) BIL (?) dit ainsi à DINMZDIS (?) : « Tu es ma sœur, grande, sage et belle, tu es. — . — .; et c'est pourquoi je t'ai désirée (comme) femme de mon amour. »

Par le fond comme par la forme, cette espèce de petit

(1) Le commencement du mot est presque totalement détruit, et la restitution tout à fait conjecturale, quoique rendue assez vraisemblable par le contexte.

(2) La dernière lettre manque; je restitue ce nom du personnage masculin d'après d'autres passages de l'inscription où il est fréquemment répété et très bien conservé. La seconde lettre pourrait être, à la rigueur, un *guimel*. BGL ferait alors penser à un nom propre dérivé du perse *bag*, *bog* « Dieu »; mais un dérivé créé par la simple addition de *l* ne paraît pas très satisfaisant; d'autre part, paléographiquement, la deuxième lettre semble plutôt être un *yod* qu'un *guimel*. BIL, vocalisé B*ai*L, rappelle le nom divin sémitique Bel. Cf. les noms perses, *Belesis*, *Belitanas*, *Belouris*, *Belitaras*, etc.

(3) Remarquer l'absence de la désinence féminine ה.

(4) L'*aleph* terminal est écrit en surcharge au-dessus de la ligne.

(5) Il y avait peut-être deux ou trois caractères à la fin de la ligne, dont l'un en surcharge; peut-être une autre épithète, telle que זכיא « pure »?

(6) La seconde lettre du mot pourrait être un *guimel*.

(7) L'incertitude qui règne sur le commencement du groupe empêche de voir comment il faut le couper : un adjectif féminin + la particule araméenne להן? ou bien אלהן « dieux, notre dieu, nos dieux »? אנת עדן אלה « tu es délices divines »?

(8) שוית = סוית.

(9) Cf. le syriaque בר חובי « amicus meus ».

dialogue à la manière du Cantique des cantiques[1] nous fait tout à fait sortir des banalités courantes de l'épigraphie sémitique. Faut-il prendre au propre ou au figuré le mariage entre frère et sœur sur lequel il roule? Les deux personnages sont-ils deux êtres humains, un roi et une reine réels? ou bien deux divinités mises en scène et unies par le ἱερὸς γάμος, l'inceste sacré, base de toutes les mythologies, l'union qui, du couple fraternel, Zeus et Héra, avait fait un couple conjugal? La physionomie insolite des noms propres, rapprochée du tour sentimental du texte, serait assez en faveur de cette seconde conjecture. Mais cependant d'autres indices seraient de nature à faire croire à la première. Il ne faut pas oublier le milieu historique, politique et religieux, dans lequel nous reporte cette inscription. Nous sommes à l'époque de la domination des Achéménides, dans la XIIe satrapie, la Katpatouka ou Cappadoce des Grecs. Il serait assez plausible de voir dans le personnage qualifié de *melek* un de ces petis roitelets locaux, qui régnaient sous la suzeraineté du grand roi, et dans la dépendance immédiate du satrape provincial, à moins que ce ne soit le satrape lui-même. L'union incestueuse, sur laquelle il insiste avec tant de complaisance, rappelle d'une façon frappante celle d'un de ses maîtres, peut-être de Cambyse, dont Hérodote nous parle avec de si curieux détails. On sait comment, étant tombé éperdument amoureux d'une de ses sœurs et s'étant mis en tête de l'épouser, bien qu'une telle union fût contraire à la coutume perse, Cambyse soumit le cas au conseil royal, et comment celui-ci s'en tira par une échappatoire: «Nous ne connaissons aucune loi qui autorise chez les Perses le mariage entre frère et sœur, mais nous en connaissons une qui permet au roi de Perse de faire tout ce

[1] Cf. *Cantique des Cantiques*, IV, 9, 10, 12; V, 1, etc., l'expression qui revient si fréquemment, אחתי כלה «ma sœur, (mon) épouse», en tenant compte toutefois de VIII, 1.

que bon lui semble. » Cambyse s'accommoda de cette réponse, véritable modèle d'escobarderie, épousa la sœur qu'il aimait, et, mis en goût par ce premier essai, en épousa ensuite une autre plus jeune. L'inceste avait donc été mis à la mode par le grand roi, et, pour qui connaît la servilité de l'Orient, cet exemple donné de haut a pu être suivi dans les provinces où l'on prenait le ton de la cour. C'était en même temps une flatterie raffinée à l'adresse du maître suprême que de l'imiter jusque dans ses écarts. Ce précédent topique rendrait donc assez vraisemblable l'hypothèse que nous avons affaire dans notre inscription à un cas analogue; il n'est peut-être même pas nécessaire pour justifier la possibilité d'une union de ce genre dans un groupe ethnique soumis aux Perses, mais qui différait d'eux par la langue, la religion et les usages, et chez lequel l'inceste pouvait fort bien être déjà chose reçue et courante.

La seconde partie de l'inscription pourrait peut-être nous permettre de trancher la question. Malheureusement l'estampage de cette partie est en si mauvais état que je n'ai pu encore y déchiffrer çà et là que quelques passages sans suite. — בי? = peut-être [בי[ם? — Au début, après un mot douteux, une date : לתמוז ||| ||| . . . . . « le 6 de Tammouz ». Le nom du mois a souffert, mais il réapparaît plus loin, suffisamment clair; l'orthographe *plene* n'en est pas moins quelque peu surprenante. Puis un groupe de 7 lettres relativement bien conservées, mais pour l'interprétation desquelles je n'ose encore rien proposer, bien qu'elles suggèrent diverses lectures, plus ou moins plausibles. Le nom de BIL ou BGL est répété plusieurs fois. Çà et là des groupes de mots certains se détachent, par exemple, ligne 4 :

טבא חיא ושלמא אחר ביל שגיא

« . . . bien, vie et salut[1]. Ensuite, [B?L] puissant . . . »

[1] La formule, répétée ligne 6, avec interversion des deux termes, rappelle

A la fin il semble qu'il y avait la définition de la destination du monument :

[ו?]כן? עביד בה ת.....

« et ainsi (?) a été faite dans lui cette... »

Mais tout cela demande à être repris plus à fond, et peut-être, après une étude plus attentive, faite sur de meilleurs estampages, pourra-t-on arriver à une lecture suivie.

Nous en avons vu assez, néanmoins, pour pouvoir apprécier la valeur considérable de ce document. Ce qui en fait, en tout cas, le principal intérêt pour nous, c'est le lieu même où il a été trouvé. Il vient élargir encore le domaine si vaste, et chaque jour accru de l'aramaïsme. Déjà les inscriptions de Limyra et de Seraïdin nous avaient montré l'araméen prenant pied sur les côtes de Cilicie; celle de Yarpouz nous le montre aujourd'hui implanté au cœur même de l'Asie Mineure; elle vient justifier d'une façon remarquable le dire des anciens qui affirmaient que la Cappadoce était occupée par une population syrienne, ce qu'ils appelaient les *Syriens blancs*. On peut dire que c'est l'épigraphie qui nous a révélé l'existence de ce monde araméen, dont l'histoire ne permettait guère de soupçonner l'étendue, et l'importance de cette couche ethnique continue qui, de Yarpouz au nord jusqu'à Teima au sud, sur une aire de plus de 1,300 kilomètres de longueur, a couvert une partie de l'Asie Mineure, et a laissé derrière elle comme une chaîne de jalons épigraphiques attestant un passé qui n'a pas dû être sans grandeur, sinon sans éclat. Il y avait là, en puissance d'être, tous les éléments voulus pour la formation d'un vaste empire araméen; il ne lui a manqué, pour naître et

celle du protocole araméo-perse d'un papyrus d'Égypte que j'ai étudié autrefois : חיא חדה ושרירא; formule qui semble elle-même avoir été modelée sur la formule pharaonique : « Vie, santé, force. »

tenir sa place dans l'histoire de l'humanité, qu'un homme servi par des circonstances favorables, un Cyrus quelconque, voire un simple Mahomet. L'aramaïsme, faute d'un noyau solide de condensation, devait toujours rester à l'état de nébuleuse. C'est pour cela qu'il nous apparaît si obscur dans le ciel historique de l'Orient, bien qu'il y ait occupé matériellement un espace considérable. A deux reprises, vers la fin de son évolution, les derniers représentants de l'aramaïsme politique, les Nabatéens et les Palmyréniens, semblent avoir tenté de réaliser cette aspiration naturelle de toute race qui a quelque peu conscience de soi-même. Mais il était trop tard, la place était prise; Rome était là, et elle eut tôt fait de couper court à ces velléités de mégalomanie *in articulo mortis*. C'est l'islam qui devait finalement, en ayant raison de Rome devenue Byzance, et en balayant, d'autre part, l'empire pourri des Sassanides, donner une sorte de satisfaction indirecte à cette tendance séculaire d'une race qui, morcelée en petits royaumes, ne s'est jamais appartenue en propre. Au fond, le triomphe de Mahomet, ou plutôt des premiers califes, ses successeurs, a été la revanche tardive des Aretas et des Zénobie. L'islam a réussi là où ceux-ci avaient échoué, et le monde arabe s'est couché dans le large lit que lui avait préparé le vieux monde araméen. Mais en même temps l'islam a absorbé cette race déshéritée, à laquelle il a pris tant de choses, et il a marqué au coin arabe, et arabe koreichite, la matière araméenne refondue et jetée dans ses moules.

P. S. — Au moment de donner le bon à tirer de ces lignes, je reçois, de Hamdy Bey, de nouveaux estampages, avec quelques explications desquelles il résulte qu'il s'agit bien de deux blocs distincts : A = photogr. 1 et 2; B = photogr. 3, 4 et 5. Parmi les estampages se trouve celui de l'inscription copiée par M. Smirnov.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le Concours des Antiquités de la France :

Histoire du Finistère, de la formation quaternaire à la fin de l'ère romaine, par M. le baron Halna du Fretay (Quimper, 1898, in-8°);

2° Pour le prix de Chénier :

Langue grecque actuelle ou moderne, méthode de grammaire pratique pour apprendre à l'écrire et à la parler sans l'aide du professeur, par M. G. Spyridis (Paris et Athènes, in-8°).

L'Académie, sur la proposition de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, émet un avis favorable à la demande de prolongation d'une année de séjour pour M. de Manteyer, à l'École de Rome, et pour M. Laurent, à l'École d'Athènes.

M. Müntz communique un travail intitulé : *Léonard de Vinci et l'invention de la chambre noire.* Cette invention a été tour à tour attribuée à L.-B. Alberti, à un certain don Papnuzio, à Cardan, à della Porta. M. Müntz, en se fondant sur le témoignage de M. le colonel Laussedat, membre de l'Académie des sciences et directeur du Conservatoire des arts et métiers, établit que la prétendue invention d'Alberti ne consistait qu'en une sorte de diorama. Tout nous autorise, au contraire, à proclamer que Léonard de Vinci a le premier entrevu le fonctionnement de la chambre noire, dont il assimile le rôle à celui de l'œil humain.

Dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut, publiés par M. Charles Ravaisson-Mollien, le grand artiste et savant italien décrit avec la plus parfaite netteté les phénomènes que l'on observe en plaçant une feuille de papier en regard d'un

IMPRIMERIE NATIONALE.

petit soupirail rond, pratiqué dans une pièce obscure. A diverses reprises, il revient sur cette expérience. Le principe de la chambre noire était trouvé.

La pratique toutefois appelait encore plusieurs perfectionnements. Cardan, dans son *De Subtilitate*, publié en 1550, proposa de faire usage d'une lentille de verre. G.-B. della Porta enfin imagina l'appareil portatif, complétant ainsi la belle invention dont l'honneur vient d'être définitivement revendiqué par M. Müntz en faveur de Léonard de Vinci.

M. Gauckler, directeur du Service des antiquités de Tunisie, présente à l'Académie les photographies et les aquarelles de plusieurs grandes mosaïques romaines à sujets réalistes, récemment découvertes et transportées au Musée du Bardo par le Service qu'il dirige.

La plus importante a été trouvée dans une villa romaine à Medeina, au fond de la Tunisie centrale, au cours de fouilles entreprises par deux officiers du 3e bataillon d'Afrique, MM. Ordioni et Quoniam, et terminées par la Direction des antiquités. C'est une sorte de *catalogue figuré de la batellerie maritime et fluviale* à l'époque des Antonins, qui se développe sur un vaste pavement d'*atrium* affectant la forme d'une croix grecque; aux extrémités opposées de la croix se correspondent, d'une part, une tête d'Océan et un fleuve couché, de l'autre, deux paysages marins; au milieu, évoluent en tous sens, sur les flots poissonneux d'une mer d'azur, vingt-cinq navires, tous de types différents. Chacun d'eux est désigné par son nom latin, parfois accompagné de l'équivalent grec, et d'une citation de poète latin qui lui sert de commentaire. Sur sept hexamètres complets tracés sur le pavement, quatre sont inédits, trois sont des vers détachés d'Ennius, de Lucilius, de Cicéron.

M. Gauckler fait l'examen critique de la mosaïque de Medeina; il démontre l'exactitude, au moins approximative, des renseignements qu'elle nous fournit et fait ressortir l'importance de ceux-ci pour l'étude, encore si obscure, de la navigation antique. La mosaïque de Medeina nous offre l'image d'une quinzaine de ba-

teaux romains, dont nous ne connaissions jusqu'ici que les noms; elle nous révèle, en outre, l'existence de huit types qui nous étaient totalement inconnus.

Deux autres mosaïques à sujets réalistes ont été découvertes par M. Gauckler à Carthage. Elles remontent à l'époque de Constantin; l'une d'elles offre de grandes analogies avec la célèbre mosaïque de Lillebonne, qui était elle-même l'œuvre d'un artiste originaire de Carthage : elle représente les divers épisodes d'une chasse, notamment la prise d'un lion vivant, et un sacrifice champêtre à Apollon et Diane devant un temple qui abrite les *statues chryséléphantines* de ces deux divinités.

L'autre figure une salle de banquet, avec vingt-cinq personnages, convives, échansons, serviteurs divers, orchestre de musiciens et danseuses agitant des crotales. Particularité curieuse : les convives, au lieu d'être couchés sur les trois lits d'un *triclinium*, sont accroupis à la turque sur de larges banquettes à dossier, qui leur servent à la fois de siège et de table, et dont le modèle s'est conservé jusqu'à maintenant dans les cafés maures de Tunis.

Enfin les fouilles récemment pratiquées par le Service des antiquités dans une basilique byzantine, à l'Oued Ramel, ont amené la découverte, dans un bâtiment annexe, d'une mosaïque, malheureusement fort incomplète, qui représente *un chantier de construction en pleine activité*, sans doute celui de la basilique elle-même.

Le sanctuaire proprement dit et le baptistère cruciforme qui l'accompagne étaient aussi entièrement pavés de mosaïques à symboles chrétiens.

M. Gauckler termine en donnant quelques renseignements sur la collection de mosaïques réunie au Musée du Bardo, qui est dès à présent la plus importante de ce genre, et sur l'atelier de mosaïstes qui y fonctionne sous l'habile direction de son dévoué collaborateur, M. Pradère.

M. Boissier exprime le désir que M. Gauckler soit mis en mesure de continuer ses fouilles.

M. Clermont-Ganneau communique l'extrait suivant d'une

lettre qui vient de lui être adressée de Jérusalem, à la date du 22 septembre, par le P. Paul de Saint-Aignan :

De tous côtés on répare et on rebadigeonne les mosquées et les édifices publics en vue de l'arrivée de l'empereur d'Allemagne. La Khânkè a subi cette remise à neuf. Sous des couches de plâtre on a retrouvé une inscription latine. Averti aussitôt de la découverte, je ne pus m'y rendre, car j'avais une caravane de quarante-cinq personnes [1]. Le P. Galleran, plus libre que moi, et un Assomptioniste y allèrent et copièrent l'inscription; j'aurais préféré un estampage. C'est une dédicace du premier patriarche latin consacrant ce lieu comme demeure du patriarche. Le lendemain matin l'inscription était mutilée par l'ordre du cadi. Une autre inscription latine, trouvée dans un autre endroit de la Khânkè, fut mutilée aussitôt, sans avoir été relevée.

L'inscription signalée par le P. Paul de Saint-Aignan est un document précieux pour l'histoire des Croisades et l'on ne saurait trop regretter l'acte de vandalisme qui l'a détruite. Il faut espérer que la copie qui en a été prise remédiera dans une certaine mesure à la destruction de l'original et qu'elle sera prochainement publiée. Quant à l'autre, il est à craindre qu'elle ne soit irrémédiablement perdue. S'il s'agit réellement du premier patriarche latin établi à Jérusalem par les croisés, l'inscription devait contenir le nom de Daimbert ou Dagobert, ou bien d'Arnulfe le chancelier qui, avant lui, du vivant de Godefroy de Bouillon, avait fait fonction de patriarche.

La Khânké est un établissement religieux musulman, situé au nord de l'église du Saint-Sépulcre et chevauchant même une partie du sanctuaire. La découverte qui vient d'y être faite confirme d'une façon remarquable le dire des chroniqueurs arabes, qui assuraient que la Khânkè avait été fondée par Saladin, au lendemain de la prise de Jérusalem, au bénéfice de l'ordre

[1] Le P. Paul de Saint-Aignan est chargé par la Custodie de guider les pèlerins en Palestine. Il a succédé en cette qualité au regretté frère Liévin de Hamme, dont le nom est bien connu de notre Compagnie et qui vient de s'éteindre le 23 septembre dernier, reposant pour toujours dans cette Terre Sainte qu'il a tant aimée et qu'il connaissait si bien.

des Soûfis, *dans le palais même servant de résidence aux patriarches francs*[1].

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Collections de la Société archéologique de Montpellier. Catalogue des manuscrits, par M. Émile Bonnet (Montpellier, 1897, in-8°);

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 64e année, 1898 (Épinal et Paris, 1898, in-8°).

L'Académie impériale des sciences de Vienne adresse à la Compagnie les publications suivantes :

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historiche Classe. 47e volume (Vienne, 1897, in-4°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, 136e et 137e volumes, année 1897 (Vienne, 1897 et 1898, 2 vol. in-8°);

Archiv für österreichische Geschichte, vol. LXXXIV, 1er et 2e fasc., et *Table des volumes LI-LXXV* (Vienne, 1897 et 1898, 3 vol. in-8°).

SÉANCE DU 14 OCTOBRE.

Le R. P. Delattre et M. Gauckler écrivent à l'Académie pour solliciter des subventions sur la fondation Piot, à l'effet de con-

(1) Voir surtout à ce sujet les détails donnés par Emâd ed-Dîn, le propre secrétaire de Saladin, et mes *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des Croisades*, 1876, p. 12.

tinuer leurs fouilles, le premier, dans la nécropole punique voisine de Bordj-Djedid, le second dans la Tunisie centrale, à Medeina.

Renvoi à la Commission Piot.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il y aura lieu de nommer deux Commissions qui seront chargées de proposer les sujets des prix Ordinaire et Bordin, à décerner en 1901 : le premier sujet dans l'ordre des études du moyen âge, le second dans l'ordre des études de l'antiquité. La seconde Commission sera également chargée de donner le programme du prix Delalande-Guérineau à décerner en 1900.

L'Académie décide qu'elle nommera dans la prochaine séance :

1° Une Commission de quatre membres pour la littérature du moyen âge;

2° Une Commission de six membres pour les deux prix dans l'ordre des études de l'antiquité.

M. Cagnat lit une nouvelle note de M. le lieutenant de vaisseau de Roquefeuil sur les sondages qu'il a opérés dans la baie du Kram pour arriver à la connaissance des ports antiques de Carthage. Cet officier a pu constater certains faits qui rectifient sur des points importants les relevés de ses prédécesseurs, et en particulier du plus célèbre d'entre eux, Falbe[1].

Les remerciements de l'Académie sont adressés à M. de Roquefeuil.

Le Secrétaire perpétuel a reçu de M. Senart une lettre par laquelle, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, il parle de l'inauguration du buste de Bergaigne, pour laquelle il avait été délégué par l'Académie. « Elle s'est accomplie, dit-il, dans les conditions les plus satisfaisantes, les plus honorables pour la mémoire de notre si regretté confrère. » Il ajoute que MM. Bréal

[1] Voir ci-après.

et Barbier de Meynard, qui ont assisté à la cérémonie, pourront en rendre compte.

M. Héron de Villefosse communique de nouveaux renseignements qu'il vient de recevoir du R. P. Delattre, sur les fouilles de Carthage.

« Le puits, dit le R. P. Delattre, dans lequel nous avons trouvé un petit sarcophage dont le couvercle porte le personnage drapé et barbu que vous connaissez[1], n'avait pas été entièrement exploré. La chambre située au fond du puits avait été seule complètement vidée et il restait vers le milieu du puits une seconde chambre à deux auges que nous n'avions pu encore visiter, parce qu'elle était pleine de terre. C'est le 6 octobre seulement qu'elle a été déblayée. Outre les auges renfermant des squelettes avec le mobilier ordinaire, urnes à queue, lampes puniques, lampe grecque, monnaies, œnochoé de bronze brisée, deux miroirs, un manche en ivoire, etc., on trouva dans cette chambre quatre petits sarcophages simples ne renfermant que des ossements calcinés. Mais, dans l'angle de la cellule à gauche, sous le plafond, un cinquième petit sarcophage avait été encastré dans le rocher.

« Le couvercle de ce petit sarcophage est très particulier ; il porte gravé au trait un personnage barbu, à longue robe, la main droite levée et portant de la main gauche devant la poitrine une sorte de coupe ou de cassolette. La tête repose sur deux coussins à glands.

« La silhouette seule du personnage et des deux coussins sur lesquels la tête repose se détache en relief du couvercle. Ce personnage paraît représenter un Carthaginois revêtu de la même dignité que celui qui est sculpté en haut relief, dont je vous ai récemment envoyé la photographie, et que l'on est tenté de prendre pour un prêtre. Mais cette fois nous avons le nom et le titre du défunt. La tranche du couvercle du sarcophage, du côté de la tête, porte en effet une inscription en caractères puniques, et je crois pouvoir la traduire : Baalchillek le *rab*.

[1] Voir plus haut, p. 620.

« Je vous adresse un estampage de la sculpture au trait et de l'inscription.



« Nous avons donc du même coup la représentation de deux *rab*. Je ne doute pas que cette nouvelle découverte n'intéresse vivement l'Académie, surtout après l'attention qu'elle a daigné accorder à ma dernière communication. »

L'Académie désigne M. Dieulafoy pour lire dans sa prochaine séance publique un mémoire sur *la polychromie en Espagne*.

M. le Dr Huguet fait une communication sur l'histoire des premières relations de la France avec le Mzab. La France occupe le Mzab depuis 1882, mais, dès 1852, la question de l'occupation s'était posée, au lendemain de la prise de Laghouat.

M. H. Omont fait part à l'Académie du résultat des délibérations de la Conférence internationale[1] récemment réunie à Saint-

[1] Douze États étaient représentés à la Conférence, à laquelle ont pris part : le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane; M. K. Zangemeister, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg (Bade); M. G. von Laubmann, directeur de la Bibliothèque royale de Munich (Bavière); le R. P. Van den Gheyn, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles (Belgique); M. H. Omont, par délégation de M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France); M. Nicholson, bibliothécaire de l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne); M. Fejérpataky, bibliothécaire du Musée national hongrois de Buda-Pesth (Hongrie); M. S.-G. de Vries, bibliothécaire de l'Université de Leyde (Pays-Bas); MM. Th. Mommsen, professeur à l'Université, Wilmanns, directeur de la Bibliothèque royale, et Lippmann, directeur du Ca-

Gall (Suisse) pour examiner les causes qui menacent la conservation des anciens manuscrits grecs et latins et étudier les moyens les plus propres à préserver ceux-ci de toute destruction.

Le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane, à qui revient l'honneur d'avoir provoqué cette réunion, avait pris soin de publier, il y a peu de mois, un savant mémoire[1], qui devait servir en quelque sorte de thème aux travaux de la Conférence. Il y étudiait les principales causes de destruction dont sont menacés les anciens manuscrits, aussi bien les manuscrits palimpsestes, dont on a essayé de nos jours de faire revivre la première écriture à l'aide de réactifs chimiques (teinture de noix de galle et teinture de Giobert), que les autres manuscrits, gravement endommagés par l'action corrosive de l'encre employée par les copistes. Il y exposait aussi les procédés appliqués sous sa direction pour assurer la conservation des plus anciens et des plus célèbres manuscrits de la Bibliothèque Vaticane.

Les membres de la Conférence ont pu juger *de visu* de l'emploi de ces procédés de restauration et de leur application. Le Souverain Pontife avait en effet très libéralement autorisé le P. Ehrle à transporter à Saint-Gall des spécimens des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque Vaticane restaurés par ses soins. C'est ainsi que, sous les yeux émerveillés des membres de la Conférence, se sont trouvés pour une fois groupés ensemble

binet des estampes de Berlin (Prusse); M. Posse, directeur des Archives d'État à Dresde (Saxe); MM. l'abbé Fäh, bibliothécaire du Chapitre de Saint-Gall, C.-Chr. Bernoulli, bibliothécaire de l'Université de Bâle, Joh. Bernoulli, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Berne, et Herm. Escher, bibliothécaire de la ville de Zürich (Suisse); M. Wintterlin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Stuttgart (Württemberg). M. Émile Chatelain, conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Université de Paris, assistait aussi à la Conférence.

[1] *Sur la conservation et la restauration des anciens manuscrits*, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1898), t. XV, p. 17-33; traduit en français par M. L. Dorez dans la *Revue des bibliothèques*, t. VIII, p. 152-172, et reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIX, p. 479-495. Une traduction italienne a paru dans la *Rivista delle biblioteche*, t. IX, p. 5-11 et 19-25; elle est due au savant directeur de cette revue, M. G. Biagi, qui vient aussi de publier dans le même recueil (p. 154-160) un intéressant mémoire sur la conservation des anciens manuscrits.

des feuillets des deux manuscrits de Virgile à peintures, du palimpseste de la *République* de Cicéron, du Dion Cassius, du Fronton, du Salluste, du Strabon, du *Codex Marchalianus* des Prophètes, etc.

Les délibérations de la Conférence ne pouvaient avoir d'autre résultat pratique immédiat que d'attirer, comme elles l'ont fait, d'une façon toute spéciale, l'attention sur l'état présent des très anciens manuscrits et de provoquer l'étude des moyens nouveaux proposés pour en assurer la conservation. L'initiative du P. Ehrle aura eu cet heureux résultat et lui méritera certainement la reconnaissance de tous les amis de l'antiquité.

Avant de se séparer, la Conférence de Saint-Gall a émis trois vœux qui peuvent être résumés ainsi : 1° qu'une liste des plus anciens et des plus importants manuscrits des différentes bibliothèques d'Europe soit dressée par les soins de ceux qui en ont la garde; — 2° que les gouvernements et les grands établissements scientifiques fassent entreprendre ou encouragent des reproductions, par des procédés photographiques, des plus remarquables de ces manuscrits, afin de constater et d'assurer ainsi leur état de conservation présente; — 3° qu'un comité international permanent continue, de concert avec les gouvernements, les bibliothécaires et les chimistes, à étudier et à faire connaître les procédés les plus propres à assurer la conservation des très anciens manuscrits.

Si les bibliothèques italiennes sont de beaucoup les principales intéressées en ce qui touche les mesures à prendre pour la conservation des très anciens manuscrits, et si nulle autre collection ne peut entrer en lice avec les Bibliothèques du Vatican, de l'Ambrosienne ou du Chapitre de Vérone, par exemple, au point de vue de l'importance des palimpsestes, l'administration de la Bibliothèque nationale était cependant directement intéressée aux questions qui devaient se traiter à Saint-Gall.

Parmi les plus anciens manuscrits grecs et latins, justement célèbres, de notre grand dépôt national, il en est peu heureusement qui appellent des mesures de conservation absolument urgentes, et l'examen minutieux d'une trentaine de nos plus

anciens et de nos plus précieux manuscrits grecs et latins n'a révélé aucun péril, au moins immédiat. Le Tite-Live, le Code Théodosien, les deux Grégoire de Tours, le palimpseste de saint Jérôme et de Gennade, plusieurs autres manuscrits en onciale des VIe et VIIe siècles, qu'il serait trop long d'énumérer, ne présentent aucune trace de corrosion. Dans le *Codex Sarravianus* (aux deux derniers feuillets seulement), dans les Épîtres de saint Paul (*Codex Claromontanus*), dans le Prudence en capitales, on ne constate que de légères corrosions de lettres. Deux manuscrits seuls sont plus particulièrement atteints : le *Codex Ephræmi Syri rescriptus* et les fragments d'Épîtres de saint Paul du fonds de Coislin.

Quelles sont les causes de cette corrosion? Il appartient aux chimistes de dire le dernier mot en la matière; mais on peut remarquer que l'emploi des réactifs ne doit pas seul être mis en cause, puisqu'on constate les effets de cette corrosion dans plusieurs manuscrits indemnes de toute application d'ingrédients chimiques; tels sont, par exemple, les feuillets des Épîtres de saint Paul de Coislin, les deux derniers feuillets du *Codex Sarravianus*, le *Codex Claromontanus*, etc. Il ne semble pas non plus qu'elle soit due exclusivement à la combinaison des réactifs avec l'encre, car, pour ne citer que ce seul exemple, le palimpseste de saint Jérôme et de Gennade, qui ne présente aucune trace de corrosion, a été traité sans merci; tous ses feuillets sont maintenant entièrement colorés en brun ou en bleu par la teinture de noix de galle ou par la teinture de Giobert. Il ne reste plus, pour expliquer les causes de la corrosion, que de l'attribuer à l'action de l'encre seule.

Il semble, en effet, que les encres à base végétale ou animale employées pour écrire sur le papyrus aient été remplacées par une encre plus solide et à base métallique dès l'époque de l'introduction du parchemin. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la formule de cette encre a peu varié[1]; elle a toujours été un

[1] Cf. l'article de Ch. Graux : *Atramentum*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio (1877), t. I, p. 529-

composé à quantités inégales de noix de galle et de vitriol, autrement dit de sulfate de cuivre ou de fer. Avec le temps et sous l'influence des variations de la température, peut-être aussi au contact de la matière animale sur laquelle est tracée l'écriture, le sel de fer ou de cuivre s'est trouvé décomposé, et l'acide devenu libre a brûlé la matière subjective, parchemin ou papier. On peut remarquer, en effet, que la corrosion a toujours été plus active là où se trouvait déposée une plus grande quantité d'encre; ce sont les hastes épaisses des lettres qui ont été plus particulièrement ajourées; ce sont les plus grosses écritures onciales, ce sont les lettres repassées à l'encre qui offrent les plus nombreux exemples de corrosion, et cette corrosion, dans la plupart des cas, a été facilitée par la finesse extrême ou par la mauvaise qualité du parchemin.

Une dernière preuve en faveur de cette corrosion exclusive de l'encre pourrait être fournie par l'examen du *Codex Sarravianus*. On sait que ce manuscrit est l'œuvre de deux copistes différents : le premier, qui a copié la Genèse, l'Exode, le Lévitique et le Deutéronome; le second, les Nombres, Josué, les Juges et Ruth. Or les deux seuls feuillets, dans la partie de ce manuscrit conservée à Paris, dont l'écriture ait été corrodée appartiennent précisément au livre des Nombres, transcrit par le second copiste. La raison de ce fait ne serait-elle point une différence dans la composition de l'encre employée par ces deux copistes et cet exemple ne doit-il pas, en dernière analyse, faire attribuer à la présence seule d'un excès de vitriol la corrosion constatée dans les très anciens manuscrits[1]?

530, et *L'encre à base métallique dans l'antiquité*, par Ch. Graux, dans la *Revue de philologie* (1880), nouv. série, t. IV, p. 82-85.

[1] Cette action corrosive du vitriol, employé en quantité trop grande dans la composition de l'encre, on la retrouve du reste à une époque plus récente et menaçant de destruction toute une série de manuscrits sur papier, écrits particulièrement en Italie au XVIe et XVIIe siècles; elle a été étudiée aussi dans le mémoire déjà cité du R. P. Ehrle.

COMMUNICATION.

RECHERCHES SUR LES PORTS DE CARTHAGE,

PAR M. LE LIEUTENANT DE VAISSEAU DE ROQUEFEUIL.

(Deuxième rapport.)

I

Vérification de la jetée mentionnée par M. le docteur Courtet à l'est du Kram. — La zone explorée est celle qui est située au sud du lazaret, comprise entre le Kram et Khéreddine, et mentionnée à la page 5 de l'opuscule de M. le docteur Courtet : *Note sur les constructions en mer voisines du port de Carthage.*

Je dois commencer par dire que certaines de mes observations ont été entachées d'erreurs dues à une mauvaise graduation de la ligne de sonde employée, et ces erreurs, constatées trop tard, n'ont pu être corrigées : elles peuvent s'élever à 50 centimètres dans des cas rares. Aussi j'ai dû négliger des détails qui pouvaient être erronés; et, ne pouvant recommencer mes observations faute de temps, je me suis contenté de donner des indications assez générales pour rendre négligeable l'influence des erreurs possibles. Par leur manque de précision, ces indications ne pourront donc fixer la question: elles ne serviront qu'à localiser le travail de mes successeurs.

Dans les fonds observés, j'ai reconnu une partie régulière et une autre assez tourmentée, que j'ai circonscrite par une ligne pointillée ; mais j'ai dû tenir compte des erreurs possibles de certaines observations, de sorte qu'il n'y a pas forcément des irrégularités dans toute cette zone : c'est simplement une limite en dehors de laquelle les fonds sont très réguliers. On voit que, vers le large, cette limite suit sensiblement la courbe des fonds de 5 mètres.

Dans son ensemble, cette zone présente les particularités suivantes : en C, j'ai ombré un massif de ruines par des fonds moyens de 4 m. 50. J'ai de même ombré toute une surface située près de terre, pleine de blocages facilement observables ou recouverts d'herbes. On peut même remarquer que les blocages sont surtout nombreux vers le nord de cette surface aux points P et N. En G se trouve un peu de vase, et partout ailleurs du sable fin. Pour étudier cette surface irrégulière, je suivrai pas à pas le travail du docteur Courtet, pages 5 et 6, en soulignant ses propres phrases.

Ainsi qu'il le dit, on trouve, en effet, à 50 mètres du rivage, *une série de constructions affectant une direction perpendiculaire à la côte et sensiblement est-ouest;* mais ces constructions ont une largeur immense, beaucoup plus grande que celle qu'il indique.

Je n'ai pas trouvé que les pans de mur observés *dessinent une légère convexité vers le sud pendant 500 ou 600 mètres.* J'ai perdu leurs traces à environ 300 mètres du rivage, après quoi je n'ai plus trouvé que des fonds de sable. A la rigueur, on peut dire que *la muraille se recourbe vers le nord,* pas assez cependant *pour se mettre sensiblement dans le prolongement de la muraille BM.*

Mais pour cela il faut admettre que le massif C, qui est, en effet, plus septentrional, se rattache aux groupes de la zone ombrée près de terre. C'est possible, parce que ce sont deux ruines artificielles de même nature. Cependant je n'ai trouvé nulle part une dénivellation de terrain leur servant de trait d'union. Il y a, au contraire, entre ces deux groupes de constructions, un creux assez considérable, puisqu'il descend à 4 m. 50, alors que les fonds remontent à 3 m. 70 en C et à moins de 2 m. 50 vers la partie N.

D'accord avec le docteur Courtet, je constate que toutes ces ruines *ne constituent pas un seul mur,* mais je n'ai pu déterminer

si elles étaient des *murailles sensiblement parallèles,* et j'ai constaté qu'elles s'étendaient sur une largeur très supérieure à 40 mètres.

Près de terre, dans la partie ombrée, ce sont bien *des constructions unies* à la chaux, mais les gros massifs observés ont des formes quelconques, et je n'ai pu déterminer la direction à laquelle ils appartenaient. C'est pourquoi je ne puis affirmer que *vers 300 mètres de la côte, le bord nord commence à dessiner sa convexité vers le nord.*

Enfin je n'ai vérifié qu'en partie le dernier paragraphe de la page 5.

Le docteur Courtet dit que *certaines constructions sont pendant très longtemps (200 mètres environ) à 0 m. 50 sous l'eau par un fond de 1 m. 50; puis, vers 300 mètres de la côte, les murs redeviennent superficiels.* Il s'agit sans doute ici des cailloux en N. et l'assertion du docteur Courtet n'est vraie que pour la partie septentrionale de la surface ombrée : elle néglige toutes les constructions recouvertes d'herbes qui se dirigent vers le sud.

Il est certain que, dans le nombre, on voit des constructions *à 0 m. 50 ou 0 m. 60 sous l'eau, avec 1 m. 50 d'eau en dedans et 2 mètres en dehors.* Mais ce ne sont pas là des moyennes, des données générales, et, pour ma part, j'ai trouvé des fonds plus variables et absolument quelconques, dans le labyrinthe de ces ruines où je n'ai pu me reconnaître.

Enfin le docteur Courtet dit : *Ces constructions sont plus couvertes d'eau à mesure qu'on avance au large. Vers 500 à 600 mètres du bord, elles sont par 3 m. 50, et après elles la sonde tombe à 5 mètres sur le sable.* Il s'agit probablement ici du massif C, et j'ai dit plus haut ce qu'il fallait penser du rapport des deux surfaces ombrées.

A part ce massif C, je n'ai pas trouvé trace de murs ni de pierres à des distances aussi considérables de la côte où les fonds sont du reste partout supérieurs à 3 m. 50, et je n'ai

pas constaté de chute brusque de la sonde par des fonds de 5 mètres sur du sable fin. Ces fonds de 5 mètres se rattachent au contraire par des pentes, irrégulières il est vrai, mais douces aux fonds avoisinants. Vers le point K, ils se raccordent aux constructions C, et, vers le point H, il y a un vaste monticule séparant deux bandes de sable de 5 mètres de fond.

Ainsi. sans pouvoir approfondir la question, je crois constater que les renseignements fournis par le docteur Courtet ne s'appliquent qu'à une partie des observations que j'ai pu faire sur place. Il n'échappera à personne que ces renseignements, si précieux et si utiles qu'ils soient, ne sont pas complets. Ils négligent en effet toute la partie méridionale de la zone ombrée près de terre, bien que cette partie soit aussi irrégulière et intéressante que le reste.

Il y a en effet, dans le sud-est des palmiers du Kram, des anomalies considérables dans les fonds, des blocages situés aussi à plus de 300 mètres de terre, enfin toute une série de ruines inexplorées qui me paraissent se diriger vers le sud et pourraient rejoindre les ruines similaires en face de Kéreddine. Les observations du docteur Courtet ne s'étendent pas non plus au monticule H, assez curieux cependant, puisqu'il est entouré de fonds de 5 mètres, sauf vers le sud. On comprend l'intérêt qu'il y a à élucider si réellement les blocages observés peuvent se rattacher à une construction de la forme indiquée par le docteur Courtet ou plutôt s'ils n'appartiennent pas à quelque vaste construction cyclopéenne se dirigeant vers le sud. Je pencherais plutôt vers cette solution à cause de la masse des anomalies situées au sud des observations du docteur Courtet. C'est une question qui se tranchera sans doute facilement lorsqu'on aura définitivement établi les rapports des ruines actuelles avec les vestiges grandioses situés en face de Khéreddine.

Ce qui est certain, c'est que, dans son ensemble, la zone

irrégulière est immense, beaucoup plus vaste, surtout près de terre, que la jetée du docteur Courtet. Elle s'avance un peu vers le nord, comme un coin, et est assez compacte pour infliger aux diverses courbes de niveau des directions variables et non parallèles.

C'est ainsi que les fonds de 5 mètres suivent le contour général de la côte, que ceux de 4 mètres ont des torsions variables avec la densité de l'obstacle, et que ceux de 3 mètres suivent franchement une nouvelle direction donnée par l'ensemble des ruines elles-mêmes.

Cette direction pourrait même plaider en faveur de la théorie du docteur Courtet, si les considérations énumérées plus haut ne venaient rendre tout à fait incertaine la solution de ce problème.

J'ai sondé d'une façon toute particulière dans le sud du musoir 45, en raison de l'importance que devaient avoir les résultats de ces recherches. Il s'agissait, en effet, de discerner s'il y avait des anomalies pouvant se rattacher aux constructions plus au sud, si les ruines considérées déterminent en somme l'existence d'une véritable passe au sud de ce musoir. C'était là le nœud de la question.

Or je n'ai pas trouvé trace de rochers, de blocages ou d'herbes. La seule anomalie dans les fonds a été un monticule A de 150 mètres de long au plus et de 50 mètres de large, situé par des fonds moyens de 5 mètres. Mais la flèche de ce dos d'âne est si faible, 0 m. 10 environ[1], qu'il serait, je crois, prématuré de se prononcer sur sa valeur archéologique. On peut dire toutefois que ce monticule, bien que recouvert de sable fin, doit avoir une âme plus résistante: car, malgré sa faible hauteur, il est assez dur pour ne pas se laisser

[1] Les sondages le déterminant, ayant été opérés le même jour, ont une valeur relative exacte. En admettant même qu'ils soient légèrement erronés, ils ne le seraient que par rapport au reste de la carte.

niveler, et pour obliger les courbes d'égale profondeur à le contourner. Il est du reste moins important que le monticule H, dont j'ai parlé plus haut, et qui a une flèche d'environ o m. 60.

J'ai constaté sensiblement les mêmes fonds que le docteur Courtet, mais sans trouver *l'anomalie de 3 m. 50 en face de la maison de Si Lagha;* et ce n'est qu'à 500 mètres au sud du musoir qu'on retrouve le massif C. Dans l'intérieur de la baie du Kram, on peut constater l'absence de ruines, ainsi que le docteur Courtet l'a vérifié, sauf un rocher en R.

Près de la côte, à 100 mètres au-dessous de la maison de Si Lagha, se trouvent des constructions qui sont des restes de quais situés le long du rivage. *En face de cette même maison, l'amorce de rochers* signalée par le docteur Courtet est, sans doute, celle que j'ai mentionnée près des dos d'âne dans un rapport précédent.

Il résulte de toutes ces observations que le docteur Courtet n'a rendu compte que d'une partie des constructions au sud du Kram; et le détail qui forme un tout dans son opuscule n'est, je crois, qu'une fraction d'une œuvre immense, dont le cœur serait plus au sud, vers Khéreddine, mais dont il m'a été impossible de découvrir le sens et l'allure, malgré les 3500 coups de sonde que j'y ai donnés, tant le chaos de ces débris est inextricable. Ici la destruction est plus complète qu'au quadrilatère de Falbe, parce qu'il n'y a pas de blocs taillés pour résister depuis des siècles au flot incessant du large, et que les blocages maçonnés ont été réduits en poussière par le contact séculaire et le choc réitéré d'une mer parfois violente en cet endroit.

Il y a maintenant un intérêt assez vif à comparer les ruines actuelles avec le plan primitif de la partie avoisinante. Or, n'ayant pas l'original de la carte de Falbe, j'ai pris de préférence aux autres copies celle qui est donnée par Tissot (page 565

de sa *Géographie comparée*) et je l'ai agrandie à l'échelle $\frac{1}{2500}$. On constate dans la position du musoir des différences assez sensibles avec le plan actuel, et j'en donnerai, plus loin, des raisons qui me paraissent probantes. Il en résulte des erreurs dans la position des lignes pointillées 41, 45 de Falbe, mais elles sont certainement inférieures à celles qu'on commettrait en les identifiant avec la jetée du docteur Courtet, d'autant plus que c'est surtout dans le sens est-ouest que la carte de Tissot se trouve en désaccord avec le plan actuel, et que c'est dans un sens perpendiculaire que se manifeste l'incompatibilité entre ces deux systèmes de ruines.

On peut donc affirmer que les débris actuels ne correspondent pas aux lignes ponctuées de Falbe; d'abord, parce qu'ils en sont distants de plus de 200 mètres en certains endroits, qu'ils n'ont pas du tout la même forme, et ensuite parce qu'ils s'étendent au sud sur une zone bien autrement étendue que celle figurée sur le plan de Falbe.

Il reste à savoir à quoi peuvent correspondre les lignes ponctuées 41, 45, et je le ferai dans la deuxième partie de ce travail, où je discuterai le degré d'intégrité et de véracité du plan de Falbe, deux qualités nécessaires à l'établissement d'une comparaison sérieuse. Je ne me dissimule pas la présomption d'une pareille tentative, qui eût été stérile si je n'avais reconnu des erreurs manifestes dans les petites copies que j'ai eues entre les mains. Et je ne peux que répéter ici, en l'appliquant à Falbe lui-même, ce qu'il dit à la page 63 de son livre : « En hasardant aujourd'hui une critique des travaux d'un astronome et d'un hydrographe aussi habile que le capitaine Smith, mon principal but a été de convaincre le monde savant du besoin urgent de mieux connaître la partie de la côte d'Afrique dont il s'agit. »

II

Discussion sur la carte de Falbe.

La seule partie intéressant la question actuelle est celle du plan de Falbe comprise entre le lazaret et le Kram. Je n'ai eu entre les mains que des copies très imparfaites de cette zone.

Celle de Sainte-Marie est à l'échelle $\frac{1}{66,666}$.

Celle du docteur Œhler, $\frac{1}{25,000}$.

Celle de Tissot, $\frac{1}{22,000}$ (page 565 de sa *Géographie comparée*).

C'est donc la copie de Tissot qui est à l'échelle la moins petite de celles que j'ai vues. C'est, du reste, celle qui, par son ancienneté, se rapproche le plus de l'original: et ces deux raisons me l'ont fait choisir de préférence aux autres pour terme de comparaison avec la carte actuelle; mais ce que je dirai de ce plan s'applique, quant au fond, à tous ceux que j'ai eus entre les mains.

J'ai indiqué par différentes sortes de lignes brisées, sur la carte ci-jointe, le profil de la côte, d'après le croquis agrandi de Tissot, et la comparaison de ces deux plans superposés laisse voir des divergences trop considérables pour être imputables à la seule action du temps. Ces différences proviennent d'erreurs dans les copies de Falbe et d'inexactitudes commises dans le levé du plan original lui-même.

1° *Erreurs dans les copies du plane d Falbe.* — Falbe prend soin de nous attester l'exactitude de ses observations en termes tels qu'on ne peut leur attribuer les différences entre les deux profils de la côte.

Il est dès lors certain que les copies n'ont pas été aussi fidèles qu'elles auraient pu l'être, car sans cela la côte du Kram aurait gagné 30 mètres depuis l'époque de Falbe. Si la

loi des ensablements avait cette rapidité, les fonds auraient été immenses il y a deux mille ans, la Tænia n'aurait peut-être même pas existé du temps de Carthage, et les dos d'âne que j'ai signalés dans un précédent rapport auraient eu, du temps de Falbe, un relief tel qu'ils auraient certainement attiré son attention, alors qu'il ne les signale même pas dans son plan. De plus, la carte marine de 1882, agrandie à l'échelle convenable, se superpose au plan actuel sans indiquer l'ensablement annuel de 0 m. 40 correspondant au retrait total de 30 mètres. Une des erreurs du plan de Tissot est l'orientation défectueuse du lazaret; et c'est un de ses défauts d'avoir subi l'intermédiaire de Daux, dont toutes les mesures ne sont pas à l'abri de critiques.

Tout le quadrilatère de Falbe est trop rejeté dans l'est, mais il n'y a peut-être là que des erreurs d'observation dues à Falbe, ainsi que je l'expliquerai plus loin. Il n'en est pas moins évident qu'en traçant son croquis, Tissot a eu moins pour objectif de s'attacher aux contours exacts de la côte que d'expliquer par un schéma différentes assertions. C'est en négligeant ainsi des questions de détail que des copies successives accumulent les erreurs, et c'est sans doute une des premières causes des différences constatées aujourd'hui. C'est de plus une preuve qu'il ne faut rien négliger en pareille matière.

En parlant de la carte qui se trouve à la page 3 de l'opuscule du docteur Courtet, M. Otto Meltzer dit ceci[1] : « L'esquisse de la carte du docteur Courtet donne une image un peu confuse. La côte à l'ouest du Kram a une direction bien plus prononcée vers le sud-ouest. En outre, les mesures ultérieures donneront probablement à la digue une forme notablement moins courbée et celle-ci pourrait alors s'ide tifier avec la

[1] *Zur Topographie des punischen Kartago. Nachtrag*, 296.

ligne sud des lignes ponctuées par Falbe. » La carte prouve l'inanité de cet espoir, en dépit des erreurs observées, mais il n'en est pas moins établi qu'un défaut de configuration dans la côte a pu lancer M. Meltzer sur une fausse piste.

Le docteur Œhler, de son côté, transcrit les lignes 41-45 plus au nord que Tissot : je les ai figurées en pointillé sur la carte. D'après leur situation, elles sembleraient se rattacher plutôt aux dos d'âne qu'aux points P et N situés plus au sud. Ici encore, un défaut de calque peut fausser les recherches et faire attribuer aux dos d'âne une valeur qu'ils n'ont peut-être pas.

De tous les plans que j'ai agrandis je n'en ai pas trouvé deux superposables. Dès lors, auquel donner la préférence? En définitive, les différences existant entre le plan de Tissot et la carte actuelle peuvent provenir des erreurs inhérentes à tout agrandissement. Elles peuvent provenir aussi de copies successives faites à la hâte; mais ce ne sont là que des causes secondaires, impuissantes à expliquer la différence de 70 mètres au moins constatée aujourd'hui dans la longueur de la ligne nord 41-45, impuissantes aussi à expliquer la variation d'allure de la côte aux environs du point 44 et la position défectueuse du point 45.

2° *Inexactitudes dans le plan de Falbe.* — Il y a certainement un vice originel dont je vais rechercher la cause. Tout d'abord, les difficultés que Falbe a rencontrées sur le terrain, et qu'il raconte à la page 3 de son livre, n'ont pas dû contribuer à perfectionner son levé; et j'estime chimérique l'approximation de 10 pas à laquelle il prétend, n'ayant eu pour instrument d'observation qu'un sextant de 3 pouces de rayon, surtout si la base mesurée est éloignée du Kram. Il y a peut-être là une nouvelle cause d'erreurs qui, ajoutée aux autres, a contribué à falsifier les résultats. Mais les plus grandes proviennent sans contredit de la mesure indirecte du quadrilatère.

Falbe n'a pas opéré de sondages. Son silence relativement à des observations hydrographiques contraste singulièrement avec les détails circonstanciés qu'il donne au sujet de ses mesures topographiques, et permet de penser que le quadrilatère a été déterminé par des mesures indirectes, source d'erreurs d'autant plus grandes que les points à déterminer sont sous l'eau et, par suite, invisibles.

De plus, la côte, aux environs du point 44, se confond facilement avec les ruines, et suivant qu'on en rattache plus ou moins au rivage naturel, on a un profil de la côte plus ou moins étendu. C'est à cette cause sans doute qu'il faut rattacher la différence constatée en ce point sur les deux cartes.

Enfin il me paraît certain que Falbe s'est trompé dans la détermination de la ligne 44-45 et qu'il l'a déterminée en joignant le point 44 aux rochers émergeants sur lesquels se trouve actuellement la borne du Génie. Cette opinion s'appuie sur l'inclinaison de la ligne 44-45 sur le plan primitif. Elle repose encore sur la description même que Falbe donne (page 17) du mur 45-46, dans laquelle il ne signale pas de rochers émergeants, mais simplement des débris affleurants, qui ne sont autres que ceux mentionnés dans mon rapport du 4 novembre 1897 à 175 mètres et à 300 mètres environ du point 46. Enfin le Dr Courtet n'hésite pas à l'affirmer quand il dit, à la page 4 de son opuscule : «La ligne extérieure BC est droite, et se dirige sur la borne du Génie. Mais elle ne s'y termine pas *ainsi qu'il est indiqué sur les anciens plans.* Elle la dépasse de 100 mètres environ.» Cette erreur de Falbe entraîne des conséquences très graves relatives non seulement à l'exactitude de la carte, mais encore à la véracité même de la jetée de Scipion, telle qu'elle est placée sur le plan de 1831.

3° *Discussion sur la jetée de Scipion.* — Il paraît, en effet, hors de doute qu'ayant limité son môle à la borne du Génie actuelle, il a considéré les ruines plus au sud comme l'extré-

mité est de la jetée de Scipion, alors que ces ruines constituent simplement le nez du musoir, et ses propres débris chavirés dans l'ouest. Cette assertion ressort de l'aboutissement même au môle des lignes 41-45. Elle explique la longueur si grande que Falbe donne à ces lignes, puisqu'elle y rattache une partie même du musoir actuel. Enfin elle est confirmée par Tissot lui-même, qui dit, à la page 611 de sa *Géographie comparée,* que «la jetée de Scipion mesure *actuellement* 90 *mètres à l'extrémité du môle*». Et on peut constater sur le plan détaillé du quadrilatère que les débris indiqués par Tissot correspondent à la partie non ensablée du mur 44-45, qui mesure précisément 90 mètres dans le sens indiqué par ce savant. Au même endroit de son ouvrage, il ajoute: «Formée de blocs énormes jetés à flot perdu, la jetée de Scipion présente une largeur de 160 mètres, au point où elle se rattache à la Tœnia... Quelques parties de cette digue sont encore à fleur d'eau.»

Ces parties affleurantes sont évidemment les blocages P et N, et dans toute cette description il faut reconnaître les ruines voisines du Kram qui constituent l'amorce de la jetée, objet du présent rapport. Dans son esprit, Tissot a identifié l'origine ouest de la jetée de Scipion avec les débris que j'ai ombrés sur la carte, car aucune observation directe ne lui a montré que les lignes 41-45 étaient un peu plus septentrionales.

Mais on peut se demander d'après quels indices Falbe a rejoint d'un trait continu les deux extrémités de cette jetée de Scipion, telle qu'il la concevait, alors que cet emplacement est aujourd'hui d'une régularité parfaite. N'est-il pas étonnant de constater que les deux aboutissements de cette digue sont encore si majestueux (90 et 160 mètres de large) alors que l'âme même de cet ouvrage n'a laissé aucune trace? Ne peut-on pas supposer que, en l'absence de mesures hydrographiques, Falbe ait, sans raison légitime, réuni d'un trait continu deux massifs de rochers auxquels il attribuait gratuitement la vertu

de provenir d'une même construction? Car il est douteux que les mesures de Tissot soient compatibles avec celles d'Appien, qui assigne une largeur de 24 pieds au sommet de la digue et de 96 à la base.

Si Tissot n'a pas été frappé de ce fait que la jetée de Scipion ait pu produire, en se disloquant près de terre, des ruines cinq fois plus larges que ses dimensions primitives, il a dû se demander comment cette même jetée, uniforme partout, avait pu produire des ruines moitié moins épatées au point 45 qu'au point 41. Cet étonnement paraît avoir plané dans son esprit au point de lui faire légèrement modifier les chiffres accusés par le dessin même de Falbe; car, mesuré sur le plan de Tissot, l'écartement des lignes ponctuées est de 70 mètres au point 45 et beaucoup plus grand que 160 mètres vers le point 41.

4° *Conclusion.* — La comparaison du plan de Falbe avec la carte actuelle m'a donc amené à certaines conclusions que je résume en terminant.

Après avoir établi que des erreurs peut-être légères, mais multipliées s'étaient glissées dans les copies du plan de Falbe, j'ai fait une diversion pour montrer l'importance que pouvaient avoir de pareils défauts, et, par suite, l'utilité de dresser un plan complet et détaillé de Carthage.

Puis, l'imperfection du sextant de Falbe et l'absence chez lui de mesures hydrographiques m'ont amené à attribuer à ses observations une partie des défectuosités reconnues. La détermination du musoir a été une erreur manifeste qui a entraîné de graves conséquences, en lui faisant rattacher à la jetée de Scipion ce qui n'était que le musoir lui-même; et je ne vois dans ses écrits ni sur sa carte rien qui puisse motiver les lignes 41-45 par lesquelles il a réuni deux systèmes différents de ruines, en leur attribuant une portée historique discutable.

Tissot, à son tour, qui a souscrit, sans la vérifier, à l'assertion de Falbe, a dû, pour l'identifier avec les données d'Appien, ne pas se laisser troubler par l'absence de débris au centre de cette jetée. Il a dû, de plus, lui attribuer des chiffres inférieurs à ceux révélés par le plan original, quoique encore supérieurs, à mon sens, à ceux qui sont fournis par l'historien des guerres puniques.

Il n'y a rien d'étonnant, du reste, à ce que ces deux savants, n'ayant pas interrogé le fond même de la mer, se soient laissé tromper par des apparences, et qu'ils aient attribué aux vestiges sous-marins visibles à l'œil nu une allure conforme à leurs vues personnelles.

En présence des sondages récents, j'estime cependant que leurs affirmations doivent laisser place à un doute, qui diminue d'autant la déception éprouvée à ne pouvoir identifier les ruines du Kram avec la jetée de Scipion, mais qui, par contre, doit augmenter l'espoir que des fouilles ultérieures seront fertiles en heureuses découvertes.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Bel Kassem ben Sedira, un *Cours de langue kabile, grammaire et versions* (Alger, 1887, in-8°).

M. Hamy offre, au nom de l'auteur, M. Lucien Adam, trois volumes intitulés : *Matériaux pour servir à l'établissement d'une grammaire comparée des dialectes de la famille Caribe* (*Bibl. linguistique améric.*, t. XVII; Paris, Maisonneuve, 1893, in-8°); — *Matériaux... de la famille Tupi* (*ibid.*, t. XVIII; Paris, 1896, in-8°); — *Matériaux... de la famille Kariri* (*ibid.*, t. XX; Paris, 1897, in-8°).

Notre confrère, M. Maspero, a déjà entretenu l'Académie des tra-

vaux de linguistique américaine de M. Lucien Adam, au moment où le prix Loubat fut décerné à ce laborieux philologue (13 avril 1892). M. Adam a poursuivi depuis lors, avec la même activité, l'œuvre qu'il avait entreprise, et voici trois nouveaux volumes qu'il me charge de vous offrir.

«Ces volumes, qui forment les tomes XVII, XVIII et XX de la *Bibliothèque linguistique américaine*, sont modestement présentés comme de simples *matériaux pour servir à l'établissement de la grammaire comparée* des dialectes Caribes, Tupis et Kariris. L'auteur, qui sait mieux que personne combien sont encore insuffisantes les notions acquises sur la linguistique des Guyanes et du Brésil, s'est en effet résigné à classer méthodiquement les documents qu'il a patiemment recueillis, sans chercher à les systématiser d'une manière plus ou moins arrêtée. L'exploration du continent sud-américain est, on le sait, bien imparfaite encore et chaque année apporte de nouvelles et importantes trouvailles. Il suffit de rappeler, dans l'ordre des études poursuivies par M. Adam, les acquisitions récentes dues à MM. Von den Steinen, H. Coudreau, J. Barboza Rodrigues, etc. Ce n'est donc que dans un avenir plus ou moins rapproché qu'il sera possible d'entreprendre avec quelque chance de succès la tâche définitive à laquelle M. Adam s'est lentement et sûrement préparé.»

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, *La propriété foncière en Algérie*, par M. Ernest Mercier (Alger, 1894, in-8°).

«M. Mercier, maire de Constantine, qu'un long séjour en Algérie et ses fonctions d'interprète assermenté ont familiarisé avec l'état politique et social de notre grande colonie, étudie dans ce mémoire la question de la propriété foncière chez les musulmans. C'est un grave problème qui a soulevé de profondes controverses, sans avoir reçu jusqu'à présent une solution définitive. La loi de 1897, créée pour mettre un terme à cet état de choses, est en quelque sorte inapplicable, s'il faut en croire M. Mercier, et restera lettre morte. Ni les documents de provenance diverse qui ont servi à l'élaborer, ni les arrêtés souvent contradictoires de la jurisprudence algérienne sur lesquels elle s'appuie, ne pouvaient guider le législateur à travers ce dédale de mœurs locales et de coutumes auxquelles il a accordé trop de créance. Or il est un principe dont il n'aurait pas dû s'écarter, parce que c'est la base de toute réglementation juridique : c'est qu'en Algérie ou, pour parler plus exactement, en pays berbère, l'islam n'a jamais cessé de dominer depuis le jour où il y a été introduit par la conquête arabe, c'est-à-dire depuis douze siècles. Il n'y a qu'une loi : le

Koran, et de ce texte sacré, immuable, découlent toutes les règles de la législation. Un autre élément indispensable à toute préparation législative est celui de la race, c'est l'étude ethnographique, celle de la population indigène à travers les âges, ce qu'elle a été sous la domination des Arabes et des Turcs, et les transformations qu'elle a subies en trois quarts de siècle, depuis le jour où le drapeau français a flotté sur la citadelle d'Alger. On le voit, à côté de la question de droit, s'impose l'étude historique et c'est celle-ci qui donne, pour nous du moins, un intérêt particulier au travail de M. Mercier. C'est dans les dernières pages seulement que l'auteur recherche la solution du problème, après en avoir exposé les difficultés avec une sincérité dont il faut lui savoir gré. Les mesures dont il propose l'adoption semblent devoir être d'une application facile; elles ont en outre le mérite de resserrer le terrain de la discussion, puisque, en acceptant la statistique dressée par M. Mercier, la législation nouvelle ne s'appliquerait qu'aux populations répandues sur un million d'hectares, ce qui représente tout au plus le quart de la superficie totale de nos possessions algériennes.

«Je laisse à de plus compétents le soin de décider de ce qu'il y a de réalisable dans les réformes proposées par M. Mercier, mais quelque jugement que l'on porte sur leur valeur pratique, on ne peut dénier à l'auteur une connaissance approfondie de la question et un sentiment de patriotisme éclairé qui ajoute à la valeur de sa thèse.»

SÉANCE DU 21 OCTOBRE.

M. Heuzey rend compte à l'Académie des résultats obtenus dans les fouilles exécutées en Perse, pendant les années 1897-1898, par M. J. de Morgan, délégué général du Ministre de l'instruction publique[1].

M. Oppert ajoute quelques observations.

M. Müntz annonce à l'Académie que Mme Charles Garnier,

[1] Voir ci-après.

veuve de l'éminent architecte, vient d'offrir à la Bibliothèque de l'École des beaux-arts, en souvenir de son mari, une importante collection d'ouvrages imprimés, de photographies et surtout de dessins d'architecture.

Parmi ceux-ci figurent des relevés du forum de Trajan, du temple de Vesta à Rome et des bains de Pouzzoles. Plus précieux encore, et de nature à intéresser plus particulièrement l'Académie des inscriptions, est le recueil des monuments du royaume de Naples se rattachant à la domination angevine. M. Garnier y a reproduit, avec cotes à l'appui, les monuments funéraires de la dynastie d'Anjou, conservés dans les églises de Donna Regina, de Santa Chiara, de San Giovanni a Carbonara, de San Lorenzo et de San Domenico Maggiore à Naples, ainsi que dans diverses autres villes de l'Italie méridionale, Andria, Salerne, etc.

Il y a là un important supplément graphique aux recherches qu'un ancien membre de l'École française de Rome, M. Berteaux, a entreprises dans l'Italie méridionale sous les auspices de l'Académie.

Il est procédé à la nomination de deux Commissions, qui seront chargées de proposer des questions, la première dans l'ordre des études du moyen âge, pour le prix Ordinaire à décerner en 1901; la seconde, dans l'ordre des études de l'antiquité classique, pour le prix Bordin à décerner en 1901.

Sont élus :

Commission du moyen âge : MM. Delisle, Deloche, G. Paris, P. Viollet.

Commission de l'antiquité classique : MM. Girard, Perrot, Foucart, Weil, Boissier, Bouché-Leclercq.

M. Bréal lit une notice sur le prix de linguistique fondé par M. de Volney.

L'Académie décide que cette notice sera imprimée dans les Comptes rendus de ses séances et dans les publications ordinaires de l'Institut[1].

[1] Voir ci-après, p. 709.

COMMUNICATION.

EXPOSÉ SOMMAIRE DU RAPPORT DE M. J. DE MORGAN SUR LES FOUILLES DE PERSE, PRÉSENTÉ PAR M. HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ayant reçu de M. J. de Morgan, délégué général du Ministère en Perse, un rapport sur les travaux exécutés par sa mission du 3 novembre 1897 au 1er juin 1898, a tenu à ce que l'Académie des inscriptions et belles-lettres fût la première à en avoir communication. De plus, comme la relation est assez développée, M. le Ministre a exprimé le désir qu'il fût fait, au cours de la séance, un exposé sommaire des principaux résultats obtenus; et j'ai été chargé de ce soin, à cause de l'intérêt très direct que de pareilles découvertes présentent pour le Musée du Louvre et particulièrement pour le département des Antiquités orientales.

C'est dans ces conditions que je sollicite de mes confrères quelques instants de leur attention; il s'agit d'un ensemble de faits nouveaux qui la méritent au plus haut point. Je me contenterai de résumer les parties saillantes du Rapport, renvoyant pour les détails au texte *in extenso* qui a été remis, déjà imprimé, sur le bureau de l'Académie. Ce texte ne doit être considéré lui-même que comme un compte rendu provisoire, qui se renouvellera tous les ans, pour faire attendre les publications définitives, où la mission fera connaître, avec tous les documents à l'appui, l'ensemble de ses recherches.

Les premières pages du Rapport nous montrent M. de Morgan quittant Téhéran, le 3 novembre 1897, en compagnie de deux de ses collaborateurs, MM. Jéquier et Lampre, antérieurement associés à ses fouilles d'Égypte. L'état troublé du pays le force

à faire un détour à travers les montagnes du *Kébir-kouh,* et il en profite pour reconnaître au passage un certain nombre de ruines: mais il se dirige vers Suse, où il établit, le 16 décembre, le centre de ses opérations.

Le nom de Suse rappelle tout d'abord à notre esprit les brillants succès remportés sur le même terrain, il y a douze ans, par une autre mission française. Personne ne saurait oublier, à l'Académie et au Louvre moins que partout ailleurs, que la mission Dieulafoy a ouvert sur l'emplacement de Suse la série des grandes fouilles. Avec des ressources limitées et toutes temporaires, elle y a surmonté les difficultés, les dangers de la première occupation. La priorité qu'elle a ainsi acquise à la science française a été le point initial des efforts qui ont abouti par la suite à une concession fixe et plus étendue.

L'œuvre capitale de la mission Dieulafoy, dans l'étude des ruines de Suse, a été l'exploration de l'*étage achéménide,* répondant à la domination des conquérants perses. Cette couche contenait une telle abondance de monuments et des restes d'édifices d'une valeur si exceptionnelle que les premiers explorateurs ont dû y concentrer leurs travaux, s'y renfermer en quelque sorte, pour en exploiter toute la richesse. C'est par ce moyen qu'ils ont pu, non seulement procéder sur place à des études d'une grande importance, mais encore reconstituer au Louvre la magnifique décoration polychrome, dont la découverte a renouvelé nos idées sur la splendeur de l'art dans les palais des rois de Perse.

Cette même couche achéménide, la nouvelle mission la rencontrait à son tour, en cherchant à percer plus profondément. Le Rapport contient la description de plusieurs tranchées creusées dans le but d'étudier les constructions de cette époque. C'est là une partie de controverse qui ne pourra être exposée utilement que le jour où l'on aura sous les yeux tout le détail

des éléments graphiques relevés dans les fouilles. On me permettra de n'y pas insister, pour m'arrêter surtout aux recherches qui sont plus spéciales à la mission de M. de Morgan et qui relèvent uniquement de ses travaux.

Le grand fait nouveau que nous apportent les fouilles récentes, celui qui intéresse infiniment l'étude de l'antiquité orientale, c'est la pénétration dans la couche proprement susienne, dans celle que le Rapport appelle *anzanite,* du nom de *Anzan* ou *An-shan,* fourni par les textes perses et chaldéens. Nous ne connaissions guère le peuple d'Élam, comme l'appellent plus communément les documents sémitiques, que par ses luttes séculaires contre l'Assyrie et contre la Chaldée; grâce aux découvertes de M. de Morgan, des monuments trouvés sur place vont enfin nous donner le contact avec cette antique nation. Sans doute, il y avait des chances pour que l'énorme monticule artificiel contînt des vestiges de toutes les époques, en remontant de la destruction de Suse par le roi d'Assyrie Assourbanipal, l'an 625 avant notre ère, jusque par delà les temps reculés où Eannadou, le roi chaldéen de la Stèle des Vautours, comptait déjà l'Élam au premier rang de ses ennemis. Cependant quelle était l'importance de cet étage historique plus ancien? Contenait-il tous les éléments nécessaires pour nous renseigner sur les étapes successives d'une vie nationale certainement très longue? Autant de problèmes que cette première campagne de fouilles a commencé à résoudre ou qu'elle nous donne l'assurance de voir résolus.

Pour établir tout d'abord les assises de son travail, M. de Morgan s'attaque à la partie la plus élevée du groupe de tells, à l'ancienne citadelle, le *Memnonium* de la légende, haut de 34 mètres au-dessus de la plaine. Employant un outillage pourvu de moyens appropriés, il commence par creuser le long des pentes cinq galeries souterraines, véritables sondages sur plan horizontal. Il a pu ainsi, à des niveaux différents, péné-

trer jusqu'à 50 et 55 mètres dans l'intérieur du massif et se rendre sommairement compte de l'âge et de la composition de ses couches superposées.

Un premier tunnel, ouvert à 11 mètres environ au-dessus du niveau inférieur (lequel a été réservé comme trop difficile à atteindre tout d'abord), a fourni des fragments assez nombreux d'une poterie fine, habilement travaillée, dont les ornements, émaillés ou vernissés en noir, à la manière des vases grecs, représentent des combinaisons souvent compliquées de lignes géométriques et parfois des oiseaux, sans doute des échassiers, «semblables comme facture aux images du même genre qui ornent les vases préhistoriques de l'Égypte». Cette remarquable céramique est mêlée avec des débris plus grossiers, dont la décoration de traits bruns ou rouges est moins solide. Au même niveau les éclats de silex taillés sont en petit nombre et sans intérêt; mais, par une curieuse interversion de ce que l'on pouvait attendre, la poterie s'y montre «de beaucoup supérieure à celle que l'on rencontre dans les niveaux plus élevés».

En effet, si nous réunissons les deux galeries percées de 14 à 18 mètres au-dessus du sol primitif, dans la zone moyenne de la colline, nous voyons devenir de plus en plus fréquents les débris de vases grossiers, tournassés à la main et souvent même ornés simplement de lignes à la pointe. En même temps se multiplient les *nuclei* de silex, les instruments en pierre et particulièrement les «*éléments de faucilles*, pareils à ceux dont les premiers Égyptiens armaient leurs instruments en bois». Il faut y ajouter quelques masses d'armes, formées d'un galet circulaire et plat, percé en son milieu, «comme celles qui, dans les autres stations préhistoriques, accompagnent d'ordinaire les *nuclei* de silex». Ces vestiges étant mêlés à des amas de charbon, de cendres et d'ossements, on est porté à en conclure qu'une population plus rude à l'origine et

de mœurs plus primitives que les premiers occupants se substitua à eux sur l'antique emplacement de la citadelle.

C'est seulement à 21 mètres de la plaine que les fragments de briques cuites commencent à faire leur apparition au milieu des éléments précédemment signalés; mais il a fallu monter jusqu'à une altitude de 25 mètres, c'est-à-dire à 8 mètres au-dessous du sommet du tell, pour rencontrer une muraille construite avec ces briques. Nous nous trouvons alors au milieu des débris d'une civilisation avancée, en possession des métaux et connaissant les principales lois de la construction, ainsi que le dit M. de Morgan, et il considère cette couche comme répondant à la période susienne ou anzanite.

La présomption se trouvait confirmée presque simultanément par une autre série de travaux : je veux parler des tranchées à ciel ouvert, pratiquées sur le plateau supérieur de la citadelle. Sur deux points surtout, des ruines importantes, appartenant à l'époque autonome de l'histoire de Suse, y étaient découvertes.

La maison destinée à recevoir la Délégation et son matériel devant occuper, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'espèce de promontoire qui forme la pointe septentrionale du tell, les terrassements furent développés de ce côté, de manière à explorer d'avance le sol antique sur lequel on s'établissait. Trois tranchées successivement ouvertes y rencontrèrent, à 4 mètres environ de profondeur, au-dessous d'une plate-forme en briques crues, de construction achéménide, un lit de décombres formé en partie de fragments de briques cuites avec inscriptions royales, gravées le plus souvent sur les tranches. Il était facile d'y relever, entre autres, les noms déjà connus de plusieurs rois nationaux, tels que *Soutrouk-Nakhounta, Koudour-Nakhounta* et *Silhak,* les adversaires des rois assyriens Sargon et Sennachérib, entre les années 716 et 692 avant

notre ère. C'était l'indice certain que l'on touchait à la partie supérieure de l'étage susien ou anzanite.

Bientôt, en effet, la continuation des travaux mettait à découvert les arasements d'un vaste édifice, dont la seule face bien conservée mesurait 70 mètres de longueur. Le mur extérieur, épais de 3 m. 30, et ceux des nombreuses chambres qu'il enferme sont en briques crues, avec revêtements de plâtre ou d'argile. Pour leurs bases seulement et pour les pavages sur lesquels elles portent, on a employé la brique cuite. La construction atteint encore, par endroits, à plus de 2 mètres; mais sur d'autres points le plan n'est plus dessiné que par la dépression des briques de dallage sous le poids des cloisons disparues. Malgré ses grandes dimensions, c'était en somme une construction assez simple, dont le déblaiement, encore incomplet, n'a donné lieu jusqu'ici à aucune découverte de détail d'un sérieux intérêt.

Il n'en est pas de même d'un second édifice, situé à 200 mètres environ au sud du premier, dans la partie moyenne du plateau qui couronne la citadelle. Sous une double couche, à peu près égale, de débris gréco-perses et achéménides sans grande importance, les arasements, qui s'élèvent par endroits à 1 m. 20, présentent des murs soigneusement construits en briques cuites, cimentées avec de l'argile. Ces briques sont de la même dimension et de la même nature que les briques susiennes à inscriptions royales dont il a été parlé plus haut. Celles-ci également se retrouvent ici en très grande abondance, quoique jamais en place, mais dans la couche de décombres et dans les éboulis qui enveloppent les ruines. Suivant l'opinion de M. de Morgan, les inscriptions devaient régner, à une hauteur moyenne, sur les parois et jusque sur les portes des chambres de grandeur variable qui composent l'édifice. Quelques fragments montrent même, sous l'écriture, des restes de figures en bas-relief. Plus difficile à

expliquer est l'emploi d'un certain nombre de briques en grès pilé, couvertes d'un émail bleu clair, les unes carrées, les autres irrégulières; avec elles se rencontrent aussi de gros boutons, émaillés de même. Ces pièces diverses, portant toutes des inscriptions gravées, qui disparaissent souvent sous l'enduit coloré, auraient formé des édicules, de petites constructions détachées, qui décoraient l'intérieur des salles.

Quant aux objets d'art, aux meubles de prix, aux souvenirs historiques que l'édifice, temple ou plutôt palais, avait pu contenir, ils furent brisés et dispersés au dehors, sans doute lors de la destruction de Suse par Assourbanipal. C'est ce qui est prouvé par plusieurs monuments d'un grand intérêt archéologique, tous recueillis dans le voisinage de la construction. Ils sont comme les pièces justificatives de l'importance de la découverte, et je voudrais, pour finir, appeler particulièrement sur eux l'attention de l'Académie.

Mentionnons d'abord un monument épigraphique de premier ordre, un obélisque en granit, de 1 m. 40 de haut, sur les quatre faces duquel est profondément gravée une très longue inscription, comprenant 75 rangées horizontales dont l'ensemble ne forme pas moins de 1,500 cases d'écriture. Seule la pointe supérieure a été brisée, mais elle n'a retranché qu'une minime partie de la surface inscrite. M. de Morgan considère ce texte comme très archaïque. C'est au P. Scheil, dont les travaux assyriologiques sont connus et appréciés de l'Académie, que revient le soin de l'étudier et de la faire connaître, ainsi du reste que toutes les autres inscriptions découvertes dans les fouilles de Perse, car il est spécialement adjoint à la mission pour cet important travail.

Deux galets roulés de 0 m. 50 et de 0 m. 55 de long, l'un blanc et l'autre noir, couverts de figures d'animaux et de symboles religieux qu'accompagnent des colonnes d'écriture, appartiennent certainement à la même classe de pierres votives



BAS-RELIEF DÉCOUVERT A SUSE

Mission de M. de Morgan

Phototypie Berthaud. Pa

et bornales que le célèbre *caillou Michaux* ; mais l'un d'eux est particulièrement riche en représentations, puisqu'un personnage humain s'y montre au milieu des emblèmes magiques communs à ce genre de monuments.

L'art, témoin irrécusable d'une civilisation pleinement développée, entre pour une part beaucoup plus grande dans les deux objets suivants. Hors du même édifice a été traînée avec effort une lourde table en bronze de 1 m. 60 de long sur 0 m. 70 de large, dont les bords irréguliers portent deux grandes figures de serpents, tandis que les pieds étaient formés par cinq statuettes d'hommes, les mains ramenées par devant. Quatre de ces pieds servaient pour les grands côtés, le cinquième pour l'une des extrémités, le bout opposé devant être engagé dans la construction. Les têtes et les jambes ont été brisées au marteau; mais les torses, d'un modelé remarquable, suffisent pour indiquer une excellente époque. M. de Morgan voit dans ces mutilations la main des soldats d'Assourbanipal et la preuve de l'acharnement avec lequel ils ruinèrent l'édifice qui possédait un aussi somptueux mobilier.

Enfin la pièce capitale est une véritable œuvre de sculpture, une grande stèle en pierre, de 2 mètres sur 1 m. 05, qui se termine en pointe très allongée. C'est le seul monument que nous puissions juger par nous-mêmes, grâce à la réduction héliographique jointe au Rapport. Le sujet représente une scène de guerre dans les montagnes. Le paysage, que resserre ce cadre beaucoup plus haut que large, est simplifié dans un sentiment qui lui donne quelque chose de fantastique. Au sommet, un pic aigu, figuré géométriquement comme un cône inaccessible, sorte de bétyle naturel et gigantesque, touche le ciel, où brillent trois grands astres rayonnants. Plus bas, au pied du cône, sur une crête encore très élevée, un personnage beaucoup plus grand que tous les autres, barbu, armé de l'arc, coiffé du casque divin à double corne de taureau, foule

sous ses sandales des ennemis morts; un autre vaincu tombe devant lui, frappé d'une flèche; un troisième demande grâce. Le vainqueur est-il un dieu ou un roi déifié, comme on en trouve quelques exemples (pour le roi Naram-Sin en particulier) dans l'histoire de Chaldée? Toujours est-il que, sur les anciens cylindres, cette coiffure est un signe de divinité. Ensuite, le long de la pente escarpée, montent trois files parallèles de soldats, coiffés du casque chaldéen à couvre-nuque, porteurs d'étendards et d'armes diverses, mais tous dans la même attitude, la tête levée vers les cimes, ce qui donne à l'ensemble un mouvement ascensionnel extraordinaire. Vers la droite, plusieurs arbres de montagne rappellent par leur style ceux qui figurent sur les empreintes des rois d'Agadé. Ces conifères au tronc tordu indiquent une forêt, derrière laquelle s'abritent quelques fuyards au type sauvage, levant les mains en signe de soumission.

Je me suis un peu étendu sur ce monument, parce qu'il couronne et résume en quelque sorte toute la découverte. M. de Morgan n'exagère rien en faisant remarquer la justesse des poses, l'habileté du dessin, l'heureuse composition de l'ensemble. On peut ajouter que cette forme dérive très directement, non de l'école assyrienne, dont elle n'a pas la dureté, mais de l'art original de l'ancienne Chaldée, tel que nous le voyons au temps de Naram-Sin[1].

[1] Le rapprochement est frappant, surtout avec un bas-relief chaldéen de Tello (*Découvertes en Chaldée*, pl. 5 *bis*, fig. 3, et p. 199), qui porte justement le nom de la ville d'Agadé et qui appartient à l'époque de la domination de ses rois, peut-être au règne de Sargani, père de Naram-Sin. On y a beaucoup remarqué la figure caractéristique d'un guerrier portant sa longue lance dans l'attitude du soldat au « port d'armes »; or le même motif, sans autre exemple jusque-là, se retrouve plusieurs fois sur la stèle de Suse; voir en particulier la figure du porteur de lance de la première file. Seulement le style,

SUSE

TELLO

Une date plus précise nous sera donnée par les deux inscriptions qui couvrent le pic de la montagne et l'espace au-dessus de la principale figure. Malheureusement elles ont souffert de l'incendie, qui a fait s'éclater aussi plusieurs parties du bas-relief. Il a fallu consolider la stèle avec du plâtre, pour en prendre un estampage; espérons cependant que, grâce à des précautions particulières, l'original pourra être rendu transportable.

L'Académie peut apprécier par ces exemples le grand intérêt des résultats acquis dès la première année des fouilles; c'est là un début plein de certitude pour l'avenir. Disposant d'un matériel qui lui permet de rejeter les déblais au loin, M. de Morgan espère, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, doubler la somme de son travail. Les conclusions de son rapport annoncent le projet de concentrer encore davantage les opérations sur ce sol susien ou anzanite qu'il a ouvert à la science et dont ses premières tranchées nous montrent la partie supérieure, celle qui répond à l'époque voisine de la ruine de Suse par les Assyriens. A la suite de ces remarquables découvertes, la deuxième année des fouilles promet d'avoir beaucoup d'importance : elle établira le lien entre des monuments encore isolés; elle permettra de les comparer avec ceux des couches archéologiques placées immédiatement au-dessous et de commencer une reconstitution méthodique des époques de l'histoire de Suse. Par de pareilles études la Délégation en Perse occupera une place de plus en plus grande à côté des autres missions françaises qui, depuis ces vingt dernières années, ont fait une trouée si profonde dans l'Antiquité orientale.

plus avancé, plus souple, tend ici davantage à l'élégance et à la sveltesse des proportions. Nous n'avons pas à préjuger de la lecture de l'inscription; mais nous croyons qu'elle apportera une curieuse confirmation, beaucoup plus directe qu'on ne serait tenté de le supposer, à ces déductions archéologiques.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

L'abbaye de Silos, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (Lyon, s. d., in-8°);

Délégation en Perse. — Compte rendu sommaire des travaux archéologiques exécutés du 3 novembre 1897 au 1er juin 1898, par M. J. de Morgan (Paris, 1898, in-18).

M. Maspero offre au nom de l'auteur, M. Botti, le *Plan de la ville d'Alexandrie à l'époque ptolémaïque. — Monuments et localités de l'ancienne Alexandrie d'après les écrivains et les fouilles* (Alexandrie, 1898, in-8°).

«Le mémoire de M. Botti présente sous une forme bien résumée les résultats certains qui ont été obtenus dans ces derniers temps par les fouilles et les conjectures auxquels ils ont donné lieu. L'auteur, qui est directeur du Musée d'Alexandrie pour le compte du gouvernement égyptien, n'a eu le plus souvent qu'à citer ses propres travaux; il a essayé, dans une première partie, de donner une idée de la topographie générale de la ville, et il a procédé par courtes discussions sur l'emplacement de divers monuments et sur des passages controversés des auteurs anciens qui ont parlé d'Alexandrie. La deuxième partie contient, classée alphabétiquement, une liste de tous les noms de quartiers, de rues, de temples, de canaux qui se rapportent à la ville antique : l'emplacement en est indiqué, quand il se peut, et les hypothèses différentes rapportées brièvement avec l'indication des savants qui les ont émises. Un plan accompagne le texte et permet au lecteur de s'orienter sur le terrain. C'est l'exposé très clair et très complet de ce que l'on sait actuellement de l'ancienne Alexandrie.

«M. Botti connaît mieux que personne les desiderata de son sujet, il les signale en passant, et il exprime l'espoir qu'ils seront bientôt remplis. Il est bien préparé pour combler les lacunes de son ouvrage, à mesure qu'il pourra développer ses fouilles.»

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

M. Ch.-E. Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, à qui l'Académie a confié une mission dans la Haute Asie, adresse à M. le Secrétaire perpétuel un rapport sur une reconnaissance archéologique qu'il a faite au temple d'Omei-Shan, la montagne sainte des Tibétains et des Chinois bouddhistes, où l'on voit «l'ombre de Dieu». Il a joint à son rapport plusieurs pièces annexes : estampages et copies d'inscriptions intéressantes et spécimen assez curieux de l'imagerie religieuse des bouddhistes.

Sont adressés au Concours des Antiquités de la France :

Le troubadour Guilhen Montanhagol, par M. Jules Coulet (Toulouse, 1898, in-8°);

Château-Regnault-Bogny, par M. l'abbé Péchenart (Charleville, 1879, in-8°);

De l'organisation judiciaire à l'époque des coutumes et jusqu'à 1789, par M. H. Laurain (manuscrit de 47 pages, in-8°).

M. S. Reinach communique, de la part de M. Michel Clerc, conservateur du Musée de Marseille, une inscription romaine découverte récemment par M. Raynal, vérificateur des douanes, à Tarry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône)[1].

M. Cagnat signale à l'Académie la publication récente dans les *Neue Jahrbücher*, 1898, p. 501 (*Anzeigen und Mitteilungen*), d'un article, dont le tirage à part a été fort aimablement communiqué par l'auteur à M. Toutain.

«M. O. Seeck, parlant de l'inscription d'*Henchir-Mettich*, que j'ai eu l'honneur de faire connaître il y a environ deux ans à l'Aca-

[1] Voir ci-après.

démie et que M. Toutain a commentée dans nos *Mémoires*, s'exprime ainsi :

« La cursive dans laquelle l'inscription a été écrite est telle-« ment difficile à lire et la pierre est tellement rongée par les sables « du désert que le vent a chassés contre elle, que la lecture des sa-« vants français est tout à fait incomplète. M. Schulten, qui, à « l'aide d'une photographie et d'un estampage, s'est essayé à son « tour à déchiffrer le texte, n'a pas pu y ajouter grand'chose. Pour « la première fois, mes yeux plus perçants, qui se sont exercés à « la lecture des palimpsestes de l'Ambrosiana, sont arrivés à établir « le texte de cet important document depuis le commencement « jusqu'à la fin. »

« Et, dans la suite de l'article, il donne, en effet, une lecture à peu près complète du document, en avouant qu'il ne s'est servi que d'une photographie et de la photogravure qui accompagne l'article de M. Toutain. Je tiens à faire, dès aujourd'hui, les plus grandes réserves au sujet de cette publication. Les lettres de l'inscription ne sont pas effacées par le sable du désert : la pierre est ou remplie de trous ou mutilée; elle a perdu, à plus d'un endroit, sa surface supérieure et comme sa croûte, si bien que les caractères et leurs traces mêmes ont *absolument* disparu. Je ne dis pas que M. Seeck, avec l'habitude qu'il a de la lecture des manuscrits, n'ait pas pu ajouter çà et là quelques lettres ou corriger quelques lectures; je ne nie pas qu'il ait trouvé des conjectures heureuses ou de bonnes restitutions; mais je nie qu'il ait lu le texte d'un bout à l'autre. Il ne faut pas que les commentateurs futurs du monument, ou ceux qui voudront s'en servir pour leurs travaux, prennent pour un texte ancien ce qui y a peut-être été, mais ce qui n'y est plus. Je suis assuré, d'ailleurs, que si M. Seeck voyait la pierre, il serait le premier à reconnaître que les photographies l'ont abusé, et qu'il a pris pour des traces de lettres des jeux de lumière produits par la détérioration du calcaire. »

M. P. Foucart lit une note sur une découverte que la Société

archéologique d'Athènes a faite à Éleusis. On a fouillé une nécropole renfermant quatre couches de tombeaux. La couche supérieure, d'après les objets recueillis, date du VIIe ou VIIIe siècle avant notre ère. Dans la couche la plus basse, qui est beaucoup plus ancienne, deux tombes contenaient des parures en porcelaine égyptienne, des scarabées à légendes hiéroglyphiques, et, ce qui est plus important, on a trouvé dans l'une d'elles une statuette d'Isis. C'est une preuve matérielle à l'appui de la thèse que l'auteur a soutenue sur l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis.

Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de MM. S. Reinach et G. Perrot, auxquelles répond M. Foucart.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur une *Nouvelle inscription hébraïque et grecque relative à la limite de Gezer*[1].

COMMUNICATIONS.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE DÉCOUVERTE À CARRY-LE-ROUET (BOUCHES-DU-RHÔNE), PAR M. MICHEL CLERC.

Je dois la connaissance de cette inscription à M. A. Raynal, vérificateur des douanes à Marseille, qui m'en a signalé le premier l'existence et m'en a communiqué une copie, faite par lui. Depuis, j'ai appris qu'elle avait déjà été étudiée par plusieurs personnes, notamment par M. L. Blancard, archiviste en chef du département, qui a bien voulu m'autoriser à la publier. Ma lecture, faite sur la pierre même et sur un estampage, diffère assez notablement de celle de M. A. Raynal.

[1] Voir ci-après.

L'inscription est gravée sur un cippe en pierre de Martigues, haut de 1 m. 11, large de 0 m. 60 et épais de 0 m. 47, qui a été ramené, il y a quelques années déjà, du fond de l'étang de Caronte par des pêcheurs, et qui se trouve aujourd'hui à Tarry-le-Rouet, dans le jardin de M. Ph. Jourde, ancien directeur du journal *le Siècle* et ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône. Les caractères, hauts de 4 à 5 centimètres, sont assez réguliers; mais la surface de la pierre, par suite sans doute de son séjour prolongé dans l'eau, est rongée profondément, et l'inscription est d'une lecture difficile.

/ \ E ɔ / \ ı \ I \ V (
(▨ R M Λ \ I C O
▨ I P ▨▨▨ (▨▨▨ III
▨ \ EX ⌣E ▨ NVSPISTRIS
S ▨ / IR ▨ \ C \ STALIS
▨▨ S D

[C]æsari Augu(sto)
Germanico
patri patriae ou tribunicia potestate (?) c(onsuli) III
[S]ex(tus) Ge[mi]nius (?) Pistris
sevir augustalis
[n](omine) s(uo) d(onavit),

C'est une dédicace en l'honneur de l'empereur Caligula, dont le troisième consulat date du 1[er] janvier 40.

Le début de la troisième ligne est trop mutilé pour que l'on puisse reconnaître s'il s'y agit de la puissance tribunice, et de laquelle (ce peut être, étant donné le chiffre du consulat, la troisième ou la quatrième), ou bien du titre de *pater patriae,* que Caligula reçut dans les premiers jours de l'an 38.

Le nom du personnage qui a fait la dédicace n'est pas absolument certain; peut-être se termine-t-il en *nus,* et non en *nius* avec *n* et *i* liés. Mais le nom de Geminius est assez fré-

quent dans la Gaule Narbonnaise, et nous connaissons à Aix, non loin des Martigues, une famille de ce nom[1].

Quant au surnom, Pistris, *la Baleine,* si bizarre qu'il paraisse, la lecture en est à peu près certaine, et il faut absolument écarter la lecture *Priscus,* à laquelle on pourrait penser. D'ailleurs il est visible, puisqu'il est question d'un *sevir augustalis,* qu'il s'agit d'un affranchi: il a donc dû, selon l'usage, prendre le prénom et le nom de son patron, et garder comme surnom son ancien nom d'esclave, nom ou sobriquet provenant sans doute du métier qu'il exerçait, à savoir celui de pêcheur.

Il est probable que c'est sur le territoire de Martigues que s'élevait primitivement ce petit monument votif, et il est à remarquer que des deux seules inscriptions romaines trouvées jusqu'à présent à Martigues (*C. I. L.*, XII, 651-652), l'une est précisément une dédicace au même empereur, dont les monuments sont rares dans la Gaule Narbonnaise.

Et c'est sans doute au collège des Augustales de la cité d'Arles qu'appartenait Sex. Geminius Pistris, car il paraît démontré que, sous l'Empire, le territoire d'Arles englobait complètement ceux d'Aix et de Marseille, et débouchait sur la mer à l'est et à l'ouest de Marseille[2].

(1) *C. I. L.*, XII, 553.

(2) C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune,* dans le *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 165 et suiv.

NOUVELLE INSCRIPTION HÉBRAÏQUE ET GRECQUE RELATIVE À LA LIMITE DE GEZER; NOTE DE M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La ville de Gezer a joué, comme l'on sait, un rôle considérable dans l'histoire de la Palestine. Elle existait déjà avant l'arrivée des Israélites dans le pays de Chanaan; le Livre de Josué mentionne, en effet, le roi chananéen de Gezer parmi ceux avec lesquels les nouveaux conquérants eurent maille à partir, et le témoignage de la Bible a été expressément confirmé sur ce point par les tablettes cunéiformes découvertes à Tell el-Amarna, aussi bien que par les documents égyptiens, entre autres par la stèle de Merenptah, dont la date est fixée vers l'an 1230 avant notre ère. Ville sacerdotale sous la domination israélite, point d'intersection des limites des territoires d'Ephraïm, de Dan et de Juda, ville frontière du territoire philistin à l'extrême est, Gezer, prise et brûlée par un des Pharaons d'Égypte, avait été donnée par ce Pharaon en dot à sa fille lorsque celle-ci entra dans le harem de Salomon; et la vieille cité, chananéenne à l'origine, philistine par la suite, devenue définitivement juive, fut reconstruite par le monarque israélite. A l'époque des Macchabées, Gezer figure à chaque instant dans les luttes soutenues contre les Séleucides par les Juifs et elle devient un des principaux boulevards des princes hasmonéens. Enfin, beaucoup plus tard, Gezer, qui n'est autre, comme je l'ai démontré autrefois[1], que le *Mont Gisart* des Croisés, si longtemps demeuré une énigme topographique, fut le théâtre d'une brillante victoire remportée par ceux-ci sur Saladin, victoire qui eut alors un grand retentissement dans toute la chrétienté, mais dont, quelques années

[1] *Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 351-391 : *Mont-Gisart et Tell el-Djezer*.

plus tard, Saladin prit une terrible revanche par le désastre de Hattin où périt le royaume latin de Terre-Sainte.

Malgré l'abondance des renseignements historiques et des indications topographiques fournis par les sources anciennes, malgré toutes les recherches des explorateurs, le problème de l'identification et de l'emplacement de cette ville si importante, problème qui contient la clef de beaucoup d'autres, était resté jusqu'en 1871 sans solution. Gezer demeurait introuvable.

A cette époque, grâce à un passage, en apparence insignifiant, perdu dans une vieille chronique arabe, je fus conduit à proposer de reconnaître la ville de Gezer dans un tell antique, couvert de ruines, situé dans une position stratégique des plus remarquables et portant encore aujourd'hui, à côté du nom banal et trompeur de *Abou Choûché,* son nom chananéen primitif, fidèlement conservé sous la forme arabe de *Tell el-Djezer.*

En 1872, je lus devant notre Compagnie, à laquelle je n'avais pas encore l'honneur d'appartenir, un mémoire tendant à établir que ce tell, qui ne figurait sur aucune carte et que j'avais réussi à découvrir sur le terrain, répondait à toutes les données historiques, topographiques et toponymiques du problème.

Lorsque j'eus achevé la lecture de ce mémoire, notre regretté confrère, M. Miller, qui présidait alors la séance, tout en adressant à l'auteur de la communication les quelques paroles bienveillantes qui sont d'usage en la circonstance, crut devoir formuler certaines réserves sur la valeur des arguments servant de base à une démonstration qui lui semblait être quelque peu aventureuse.

Je me rappelle encore la petite pointe d'ironie, d'ailleurs fort courtoise, avec laquelle, se faisant l'interprète du scepticisme manifesté par les observations de quelques-uns de ses

confrères, le savant helléniste ajouta qu'il était fâcheux que je ne pusse pas apporter à l'appui de ma thèse, qui était plutôt une hypothèse, le renfort de quelque bon argument épigraphique, par exemple d'une inscription *in situ* contenant le nom de la ville en litige. C'était peut-être beaucoup exiger de cette pauvre Palestine, qui s'est toujours montrée si avare de ce genre de preuves. Je dus donc confesser humblement que je n'avais pu opérer que sur les éléments précaires constituant le fond de la méthode purement inductive, à laquelle sont condamnés, hélas, tous ceux qui font de la topographie biblique.

Je ne me doutais guère à ce moment que, deux ans plus tard, j'aurais la bonne fortune inespérée de pouvoir répondre pleinement à cette mise en demeure[1], qui m'a peut-être porté bonheur, et de découvrir, sur l'emplacement même que j'avais assigné à Gezer, non pas une inscription, mais une série d'inscriptions décisives justifiant à la fois, en l'espèce, mes vues théoriques et, ce qui est peut-être plus important encore, la méthode générale même qui les avait guidées et dont la valeur avait été mise si sérieusement en doute.

En effet, en 1874, ayant eu l'occasion, au cours de la mission archéologique qui m'avait été confiée par la société du *Palestine Exploration Fund,* de retourner sur les lieux, je découvris, gravée sur le rocher, à 800 mètres environ au droit est de Tell el-Djezer, une première inscription bilingue, en grands caractères grecs et hébreux, contenant ces simples mots, singulièrement significatifs dans leur laconisme : « Ἀλκίου, תחם גזר « *limite de Gezer; de Alkios* ». Ce nom grec, ou plutôt judéo-grec, de Alkios, au génitif, est vraisemblablement celui du magistrat, civil ou religieux, qui avait présidé à l'établissement de cette limite officielle, vers l'époque des Macchabées, à en juger par la paléographie des caractères.

L'identité de Gezer et de Tell el-Djezer était donc, cette

fois, établie de manière à satisfaire la critique la plus exigeante.

Frappé de ce fait que ce jalon épigraphique était normalement orienté par rapport au tell, j'en conclus que la limite dont il s'agissait devait être une limite enveloppant la ville, et non pas simplement une ligne de démarcation passant, par exemple, entre deux territoires contigus; dans ce dernier cas, on s'attendrait, en effet, à avoir la mention du second territoire : « Limite de Gezer et de. . . » Je supposai, dès lors, me rappelant que Gezer avait été une ville lévitique, que nous pourrions avoir affaire à la délimitation de la zone sacrée du *migrach*, entourant les villes lévitiques, zone qui rappelle à plusieurs égards le *προάστειον* ou le *pomœrium* de l'antiquité classique et qui, plus tard, semble avoir servi à fixer la distance légale du fameux « chemin sabbatique », *σαββάτου ὁδός*, תחום שבת, dont parlent les Actes des Apôtres et le Talmud.

Partant de cette idée, j'arrivai à en conclure que ce jalon épigraphique ne devait pas être isolé et qu'il devait y en avoir toute une série d'autres à découvrir tout autour de l'emplacement de Gezer, à des distances sensiblement égales et sur des points répartis selon des lignes normalement orientées. La Bible nous apprend, en effet, que les côtés du *migrach* étaient orientés sur les points cardinaux.

L'événement ne tarda pas à justifier ce raisonnement. En cherchant le long d'une ligne préalablement relevée à la boussole et dirigée du sud-est au nord-ouest, je découvris bientôt, à 150 mètres environ de la première inscription, une seconde inscription, gravée, comme celle-ci, sur le rocher, et d'une teneur absolument identique : « *Limite de Gezer; de Alkios.* » La seule différence, c'est que les deux textes étaient ici disposés dos à dos au lieu d'être mis bout à bout comme dans le premier cas.

De plus, entre ces deux inscriptions j'en découvris une

troisième, celle-ci purement hébraïque, plus courte et d'une interprétation difficile.

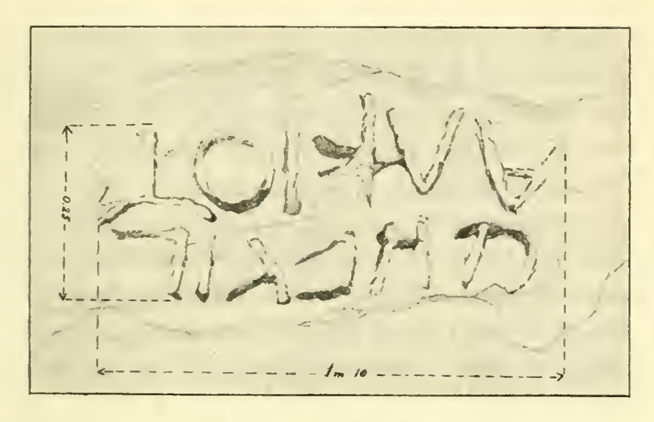
J'avais fait aussitôt exciser dans le roc ces précieux documents pour les soustraire aux chances de destruction auxquelles ils avaient jusqu'ici miraculeusement échappé. Malheureusement un incident violent, un conflit avec l'autorité locale, suscité par la déloyauté de certains Européens fixés en Terre Sainte, à qui j'avais eu le tort de me fier, vint brusquement couper court à la suite de mes recherches autour de Gezer. Je ne pus les reprendre, et encore bien incomplètement, que sept ans plus tard, lors d'un nouveau voyage que je fis en Palestine en 1881. En passant à nouveau par le site de Gezer, j'y découvris, toujours sur le même alignement sud-est-nord-ouest autrefois déterminé par moi, un troisième exemplaire de l'inscription bilingue de la limite de Gezer. Cette fois, les deux textes, toujours identiques et gravés en grandes lettres sur le rocher, étaient superposés.

Rappelé subitement en France sur ces entrefaites, je ne pus donner suite à mon projet d'explorer à fond les alentours de Gezer pour y rechercher les autres jalons épigraphiques similaires qui devaient, suivant moi, exister sur les autres côtés du *migrach :* nord, ouest et sud. En publiant, dans le second volume de mes *Archæological Researches in Palestine*[1], mon étude complète sur Gezer, je signalais avec insistance ce desideratum aux futurs explorateurs.

Cet appel a été entendu. Le P. Lagrange, dont notre Compagnie a eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier l'activité et la science, me fait savoir que, grâce à l'aide des fellâhs de la région que j'avais dressés autrefois à suivre cette piste, il vient de découvrir un *quatrième* exemplaire de l'inscription de la limite, toujours conçu dans les mêmes termes et gravé sur le

[1] Londres, 1896, p. 224-265.

rocher. Voici le croquis qu'il a bien voulu m'en envoyer et qui a été pris par le P. Delau :



Ἀλκίου תחם גזר

(*Hébreu*) Limite de Gezer. (*Grec*) D'Alkios.

On remarquera que la disposition des deux textes est identique à celle de mon exemplaire C, c'est-à-dire que la ligne hébraïque et la ligne grecque sont adossées. L'inscription mesure dans son ensemble 1 m. 10 de longueur sur 0 m. 25 (?) de hauteur[1].

La découverte de ce nouveau texte, confirmatif des précédents, est en soi fort intéressante. Mais ce qui est surtout important, c'est la position que ce texte occupe par rapport au Tell el-Djezer et aux autres textes congénères. Il est, en effet, situé au *droit sud* du tell, par conséquent dans une région toute différente du premier groupe d'inscriptions, situées à

[1] D'autre part, le P. Delau dit dans une note que la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 20, ce qui est difficile à concilier avec la cote de hauteur totale des deux lignes, 0 m. 25. D'ailleurs, dans un autre croquis plus sommaire, sont indiquées deux cotes superposées : 0 m. 25 + 0 m. 17, soit une hauteur totale de 0 m. 42, ce qui est plus vraisemblable.

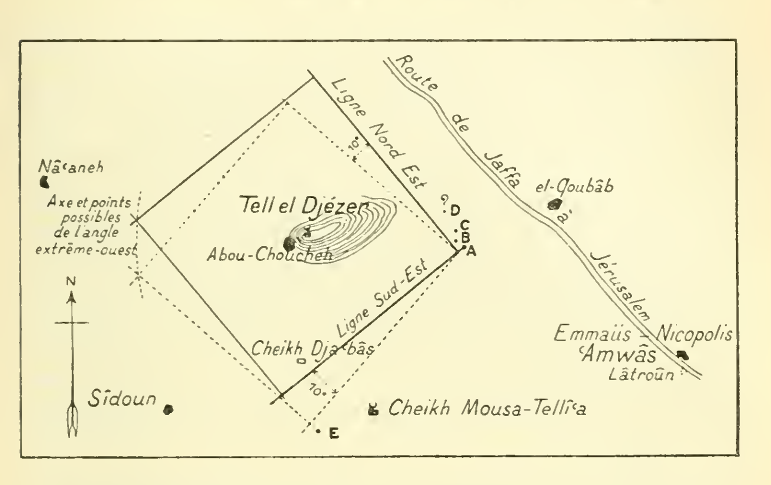
l'est, ce qui tend à démontrer, comme je l'avais supposé, qu'il s'agit bien de lignes limitant une zone périphérique à la ville.

La question, que j'ai longuement examinée ailleurs, est de savoir quelle était la forme de cette zone, si l'aire limitée était un cercle ou un carré. L'alignement sud-est-nord-ouest des quatre premières inscriptions découvertes par moi, A, C, D et, subsidiairement, B, rapproché de la description du *migrach* des villes lévitiques, telle qu'elle est donnée dans la Bible, m'avait amené à penser que cette aire était un carré, comparable à certains égards à l'aire carrée de l'*ager publicus* des cités et colonies romaines, avec ses deux grandes lignes maîtresses, le *cardo maximus* (nord-sud) et le *decumanus maximus* (est-ouest), se recoupant à angle droit, et avec ses *extremitates* marquées par des *termini territoriales*.

D'autre part, la répartition de ces inscriptions le long d'une ligne oblique, allant de l'est au nord, semblait indiquer que ce carré était orienté sur les quatre points cardinaux, non pas par ses côtés, comme cela pouvait paraître naturel *a priori*, et comme c'est le cas pour l'*ager publicus* romain, mais bien par ses angles. C'est en tenant compte de ces diverses indications que je lui avais fournies, que le P. Vincent a dressé le petit croquis topographique ci-dessous, destiné à montrer la position relative du nouveau texte découvert.

Cette position n'est encore qu'approximative. Il importerait de déterminer le point, avec une grande précision, par mensuration et triangulation. Le carré en lignes pleines, qui est basé sur l'inscription A, considéré comme le jalon extrême est, représente le carré théorique, exactement orienté d'après les levés de l'Ordnance Survey. Le carré en pointillé représente celui qui est construit sur la droite joignant les deux inscriptions A, E, et considérée hypothétiquement comme son côté sud-est; il offrirait une déviation d'environ 10 degrés avec les

orientations vraies, déviation qui n'aurait rien d'excessif, surtout si, ce qui est possible, l'orientation antique était établie sur un des points solsticiaux et non sur le point équinoxial.



A C Inscriptions bilingues de la limite de Gezer, découvertes en 1874 par M. Clermont-Ganneau.

D Inscription bilingue de la limite de Gezer, découverte en 1881 par M. Clermont-Ganneau.

B Inscription hébraïque de la limite de Gezer, découverte en 1874 par M. Clermont-Ganneau.

E Nouvelle inscription bilingue découverte en 1898.

Jusqu'à plus ample informé, la nouvelle donnée introduite dans ce problème particulier, d'un rare intérêt pour l'exégèse biblique, n'est donc pas défavorable à la théorie d'une aire carrée, orientée par ses angles. Mais le problème ne sera définitivement résolu que par un levé complet et rigoureusement exact du terrain, indiquant la position mathématique des points signalés par les inscriptions. Il serait d'autant plus vivement à souhaiter que ce travail fût entrepris, qu'il amènerait sans aucun doute de nouvelles découvertes épigraphiques du même ordre. Je me permettrai donc d'émettre le vœu que

l'Académie veuille bien recommander cette tâche au P. Lagrange, si bien préparé pour s'en charger, en mettant en même temps à sa disposition les moyens nécessaires pour l'accomplir.

J'ajouterai, mais sans insister pour aujourd'hui sur un projet dont je ne me dissimule pas les difficultés de toute nature, que le tell même de Gezer serait assurément l'un des points de la Palestine les plus indiqués pour des excavations méthodiques. Là on fouillerait à coup sûr, grâce à la certitude, unique en son genre, que nous possédons relativement à l'identité du site. Tout y serait intéressant, depuis la couche des Croisades qui couvre la surface jusqu'aux couches profondes où se cachent les restes d'un passé antérieur à l'Exode. Au lieu de s'attaquer, comme on le fait trop souvent, un peu au hasard, à des tells anonymes ou d'origine douteuse, pourquoi négliger, comme on l'a fait jusqu'à présent, celui-ci qui a l'inappréciable avantage d'avoir un nom connu, une personnalité avérée, une histoire propre et continue intimement liée à l'histoire générale de la Palestine depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque des Croisades?

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, juillet-août (Paris, 1898, in-8°).

M. Gaston Paris présente, au nom de l'auteur, M. Abel Lefranc, un volume intitulé : *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique* (*les Marguerites et les dernières poésies*). Paris, 1898, in-8°.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Aug. Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, un mémoire intitulé : *De l'orthographe des lapicides carthaginois* (Paris, 1898, in-8°: extrait de la *Revue de philologie*, t. XXII).

« Les inscriptions lapidaires sont des témoins irrécusables de la langue parlée dans les pays où elles ont été composées. L'immense majorité des textes trouvés à Carthage consiste en épitaphes de gens de petite condition. Il est permis de puiser dans l'orthographe de ces textes, très souvent en désaccord avec celle du latin ordinaire, des renseignements sur la prononciation en usage chez les Carthaginois devenus sujets de Rome. M. Aug. Audollent a entrepris cette tâche et, pour mener à bien son enquête, il a consulté plus de 2,000 textes. Ces documents s'échelonnent depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'aux Vandales. Ils fournissent un ensemble de preuves difficiles à contester, et nous font connaître le langage vulgaire employé dans les rues et sur les quais de Carthage. Il suffirait de développer ces listes, en y englobant tous les textes recueillis dans le nord de l'Afrique, pour avoir une notion assez exacte de la prononciation populaire des Africains à la même époque. »

APPENDICE.

INAUGURATION
DE LA STATUE DE VOLNEY
À CRAON (MAYENNE)
LE DIMANCHE 30 OCTOBRE 1898.

DISCOURS
DE
M. MICHEL BRÉAL,
DÉLÉGUÉ DE L'INSTITUT.

Messieurs,

L'Institut de France ne pouvait manquer à cette fête. Le nom de Volney sera toujours sûr de trouver parmi nous sympathie et respect. Il nous ramène à nos origines : il est inscrit à la première page de nos annales.

La Convention, après avoir fait la table rase en matière d'instruction et de science, après avoir tout supprimé, tout nivelé, se résolut enfin, dans la dernière semaine de son existence, à ébaucher le nouveau plan d'éducation nationale. L'École polytechnique, l'École normale furent décrétées à ce moment. En même temps que ces deux grandes écoles, on vit alors apparaître la construction savante dont Talleyrand et Condorcet avaient esquissé l'architecture, et qui, selon l'ex-

pression du rapporteur Daunou, devait devenir le corps représentatif de la république des lettres.

L'Institut de 1795 ne ressemblait pas tout à fait à ce que nous connaissons sous ce nom. Il comprenait trois classes : sciences physiques et mathématiques; sciences morales et politiques; littérature et beaux-arts. Dans la seconde classe, dès le premier jour, nous trouvons Volney. Il est là avec ses amis, Cabanis, Ginguené, Garat, Lakanal, La Réveillère-Lépeaux, Lévesque, Siéyès.

Cette seconde classe se divisait elle-même en six sections, dont je vais vous dire les noms. Il n'est aucune de ces sections qui n'eût pu légitimement réclamer Volney pour elle : devinez celle à laquelle il est assigné. 1° Analyse des sensations et des idées (vous reconnaissez la phraséologie de Condillac); 2° morale; 3° science sociale et législation; 4° économie politique; 5° histoire; 6° géographie. Eh bien! c'est à la première, à l'analyse des sensations et des idées que Volney est attribué. Et je crois bien que, si on lui avait laissé l'option (il était alors en Amérique), il n'aurait pas choisi un autre compartiment. Nous le voyons là figurer en tête, comme le plus connu et le plus désigné des idéologues.

Il s'est opéré, avec le temps, une sorte de mutation dans la renommée de Volney. Nous sommes habitués à voir en lui l'initiateur et le patron des études orientales. Telle n'était pas l'impression dominante des contemporains. Pour eux, Volney était avant tout un philosophe. Avec une plus grande étendue de savoir, avec plus d'information et d'expérience, il continue Helvétius et Raynal. A la Restauration, quand furent rétablies les anciennes Académies, Volney prit place dans l'Académie française; mais il conserva toujours le ton et en quelque sorte l'attitude de son origine première. En ce corps, qui comptait alors Chateaubriand, de Bonald, il reste un exemplaire de l'Institut national, un survivant de l'an IV.

Quelles que soient les convictions de chacun de nous, il faut honorer cette constance, surtout en la voyant résister aux séductions et aux colères d'un maître comme Napoléon. Lorsque celui-ci changea son titre de Premier Consul contre la dignité impériale, Volney lui renvoya son brevet de sénateur. Il fallut que le Sénat rendît un décret pour déclarer qu'aucune démission de ce genre ne serait admise.

La réputation de Volney était depuis longtemps établie. Elle date de son premier livre, le *Voyage en Égypte et en Syrie*. A vrai dire, je crois que c'est son meilleur livre, et c'est un des meilleurs livres que puisse citer, chez aucun peuple, la littérature des voyages.

Volney ouvre chez nous la série de ces Français qui, vers la fin du siècle dernier, se trouvant à l'étroit dans une Europe trop connue, allèrent chercher au loin, les uns des sujets d'observation et de réflexion, les autres des émotions et des images. Vous connaissez cette noble lignée de penseurs et de poètes, qui ne paraît pas près de s'éteindre. Entre eux tous, la figure de Volney se détache par son aspect d'autorité et de sérieux. Il est écrivain, et même grand écrivain à ses heures; mais il est, en même temps, géographe, agriculteur, physicien, chronologiste, médecin, linguiste. Il a l'air d'être l'ancêtre commun de ces savants qui, quinze ans plus tard, étaient emmenés par l'armée française à la conquête scientifique de l'Égypte.

Dans son livre, la description physique, faite de main de maître et avec une précision de renseignements qui ne laisse place à aucun oubli, précède toujours l'étude morale et politique. Mais l'une n'est jamais sacrifiée à l'autre. Quoique observateur excellent du climat et du sol, quoique dissertant, à la manière d'Hippocrate, sur la qualité de l'air et des eaux, Volney accorde une importance plus grande encore aux hommes et à l'histoire. Les vraies causes du caractère des

peuples, pense-t-il, ce sont les institutions sociales que l'on appelle gouvernement et religion. Voilà les vrais régulateurs de l'activité ou de l'inertie des particuliers et des nations. Sur ce point, il ne craint pas de contredire Montesquieu lui-même. Pourquoi les Coptes et les Syriens sont-ils livrés aujourd'hui à l'indolence et à la misère ? Il y a eu un temps où Alexandrie, Carthage, Tyr ont eu la même industrie, la même activité que Londres, Paris, Amsterdam. Il faut demander la raison de cette déchéance au régime qu'ils subissent: le propre du despotisme est de ruiner à la fois les travaux du passé et l'espoir de l'avenir. Il n'y a pas de lendemain pour la barbarie d'un despotisme ignorant. Et il ajoute, en manière de conclusion : « Puisque nos habitudes ne sont que la répétition de nos actes, et puisque nos actes sont dirigés par les lois civiles et religieuses, qui peut nier que les habitudes d'un peuple dépendent du gouvernement et de la religion ? » Ici je suis bien tenté de lui donner raison. A côté de tant d'explications fatalistes, on est heureux de trouver l'affirmation énergique de la volonté et de la responsabilité humaines.

Ces considérations philosophiques n'empêchent pas Volney de bien saisir au passage ce qu'il y a de curieux et de pittoresque dans le spectacle qu'il a sous les yeux. On croit généralement que l'art de donner la sensation des mœurs exotiques appartient seulement à notre siècle. Écoutez cependant cette description d'Alexandrie, où il peint la surprise du voyageur en voyant pour la première fois « ces visages brûlés, armés de barbe et de moustaches, cet amas d'étoffe roulée en plis sur une tête rase, ce long vêtement qui, tombant du cou aux talons, voile le corps plutôt qu'il ne l'habille, et ces jupes de six pieds, et ces longs chapelets dont toutes les mains sont garnies, et ces hideux chameaux qui portent l'eau dans des sacs de cuir, et ces ânes sellés et bridés qui transportent

légèrement leur cavalier en pantoufles, et ce marché mal fourni de dattes et de petits pains ronds et plats, et cette foule immonde de chiens errant dans les rues, et ces espèces de fantômes ambulants qui, sous une draperie d'une seule pièce, ne montrent d'humain que deux yeux de femme». A cette description il ne manque que de remplacer les mots français par des termes arabes ou turcs pour ressembler à l'œuvre de quelque moderne amateur de couleur locale.

Mais Volney est surtout admirable pour résumer en une page la configuration et le caractère de tout un pays, de tout un continent : «Je n'ai traité que par tableaux généraux, parce qu'ils rassemblent plus de faits et d'idées, et que, dans la foule des livres qui se succèdent, il me paraît important d'économiser le temps des lecteurs.» Le caractère y était bien aussi pour quelque chose. En effet, tous les contemporains nous le dépeignent concentré, silencieux et sévère pour lui-même. Il est le plus discret et le plus instructif des voyageurs.

Toutefois il ne faut demander à ce Voyage d'Égypte ce qu'il ne pouvait donner. Volney décrit l'Égypte musulmane : l'Égypte ancienne, celle des Pharaons, celle des Ramsès et des Thoutmosis dormait encore dans les sables. Des monuments de l'ancienne époque, Volney ne connaît que les Pyramides et le grand Sphinx : quelques momies, de provenance incertaine, étaient tout ce qui représentait cette civilisation encore cachée aux regards. Réduit à de très modiques ressources, il n'avait pu s'avancer bien loin dans les terres : pour aller au delà du Caire, il aurait fallu une escorte. La haute Égypte était inaccessible. Donnons à chacun le mérite qui lui revient : la véritable égyptologie a été ouverte par le génie de Champollion. Et il y fallut d'abord la colonne expéditionnaire du général Desaix!

Volney a l'air de pressentir la science qui allait naître. Il devance quelques-uns de ses résultats. Dans la langue copte

il reconnaît la fille de l'ancien égyptien : le nom même est identique, puisque dans *Qoubti* ou *Copte,* nous retrouvons *Aigouptios.* En ethnologie, son coup d'œil n'est pas moins sûr. Il s'était longtemps demandé d'où pouvaient bien descendre les fellahs, quand, ayant été visiter le Sphinx, il reconnut, à première vue, la parfaite identité du type, et, à la réflexion, la parenté des fellahs et du Sphinx avec le type nègre.

On a de la peine à se séparer de ce livre, si plein de faits et d'idées. Je citerai encore cette note : « J'ai quelquefois calculé ce qu'on eût pu faire avec la dépense des trois pyramides de Gizeh, et j'ai trouvé que l'on eût aisément construit de la mer Rouge à Alexandrie un canal de cent cinquante pieds de largeur, de trente pieds de profondeur, totalement revêtu de pierres de taille et d'un parapet. Quelle différence entre les effets de ce canal et celui des Pyramides . . »

Peu de temps après le retour de Volney en Europe, éclata la guerre entre les Turcs et les Russes. Encore tout plein du souvenir de mépris que l'Orient lui avait laissé, il n'hésita point à se ranger du côté des Russes, qui représentaient la civilisation européenne vis-à-vis de la barbarie asiatique. Mais en même temps il donne à son pays les plus sages conseils qui n'ont pas encore perdu leur actualité. Quelques politiques entreprenants déclaraient que la France ne pouvait rester spectatrice paisible des succès de ses rivaux. « Dans les circonstances présentes, écrit Volney, il nous est de la plus étroite nécessité de conserver la paix; elle seule peut réparer le désordre de nos affaires (on était en 1787) : le moindre effort nouveau, la moindre négligence peuvent troubler la crise que l'on tâche d'opérer, et d'un accident passager faire un mal irrémédiable. Ne perdons pas de vue qu'un ennemi jaloux et offensé nous épie; évitons donc toute distraction d'entreprises étrangères. Rassemblons toutes nos forces et toute notre attention sur notre situation intérieure. Rétablissons l'ordre dans nos finances.

Rendons la vigueur à notre armée. Réformons les abus de notre constitution : par là, et par là seulement, nous arrêterons le mouvement qui déjà nous entraîne; par là, nous régénérerons nos forces et notre consistance et nous ressaisirons l'ascendant qui nous échappe.»

Un an après, la Révolution commençait. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous retrace en détail la carrière de Volney. Elle a été, en ces derniers jours, racontée par l'excellent Angevin qui est assis à mes côtés. Nommé député du Tiers État à l'Assemblée Constituante, Volney y apporta, comme quelques-uns des plus illustres membres de cette grande Assemblée, beaucoup d'idées libérales avec quelques dangereuses illusions. Des idées libérales nous profitons encore; des dangereuses illusions il ne devait pas tarder à souffrir pour son compte.

A ce moment vient se placer ce livre trop vanté des *Ruines* ou *Méditations sur les révolutions des Empires,* où Volney, renonçant pour une fois à sa manière simple et sobre, voulut prendre le style de la littérature du temps. Le livre fut beaucoup admiré des contemporains, mais il a nui à son auteur auprès de la postérité. Nos critiques littéraires, recueillant le souvenir de cette admiration, et ne trouvant que déclamations et allégories, ont oublié tant d'œuvres utiles et solides pour ne plus voir que l'auteur pompeux du livre des *Ruines.* Un autre ouvrage, sur les *Principes physiques de la morale*, est du même temps. J'en dirai seulement que la morale qui y est enseignée est la même qu'enseignent toutes les religions révélées; mais elle a le tort de ne pas élever l'homme au-dessus de lui-même. D'ailleurs la langue abstraite où sont mis ces préceptes n'est guère à la portée des enfants. Peu d'années plus tard, Volney, sortant de prison, et ayant à traiter devant deux mille instituteurs des enseignements qui conviennent au premier âge, se montrera plus sage quand il dira que ce qu'il

y a de meilleur pour l'instruction des enfants, ce sont les bons exemples.

Cependant la Révolution poursuivait son cours. Un général, que Volney avait autrefois connu en Corse, qu'il avait revu plus tard à Paris et mis en rapport avec Barras, commençait à y jouer un rôle des plus importants. On ne comprend pas bien les antécédents de l'expédition d'Égypte, si l'on n'a pas lu le livre de Volney. Il faut se rappeler que ce livre conduisait la description de l'Égypte jusqu'à l'année 1786, date de la publication. L'auteur n'avait pas oublié d'y parler des forces militaires du pays. Voici comment il décrit les moyens de défense du port d'Alexandrie : « Considérée comme ville de guerre, Alexandrie n'est rien. On n'y voit aucun ouvrage de fortification; le Phare même, avec ses hautes tours, n'en est pas un. Il n'a pas quatre canons en état, et pas un canonnier qui sache pointer. Les cinq cents janissaires qui doivent former sa garnison, réduits à moitié, sont des ouvriers qui ne savent que fumer la pipe. » Parlant de la force militaire que l'Égypte pourrait opposer à une attaque : « Huit mille cinq cents hommes, c'est exactement la force des Mamloucks. Et dans le corps de ces Mamloucks consiste toute la force militaire de l'Égypte. Le peuple n'est jamais qu'un acteur passif. » Ce livre était dans les mains des hommes politiques du temps, les Directeurs le connaissaient fort bien. Quant au général Bonaparte, il en était plein depuis longtemps. Dès l'année 1792, il avait questionné Volney sur l'Égypte, sur ses ressources, sur les chances d'un débarquement. Il connaissait d'avance ces Mamloucks, il savait quels étaient leur discipline, leur armement, leur manière de combattre. Il connaissait les chefs, les Mourad et les Ibrahim. Tel est l'enchaînement des choses. Le philosophe Volney, en détaillant les facilités d'abord et d'attaque, en mettant aussi près que possible sous des yeux ardents et avides l'Égypte comme une proie, exerça, sans le

vouloir, sur les esprits cette action particulière que la psychologie moderne appelle suggestion. La proclamation sur les imans et les muphtis, ainsi que la fameuse apostrophe, devant les Pyramides, aux soldats, sont sorties de son livre. Bonaparte, vainqueur de l'Italie, était en quête d'une gloire nouvelle; le Directoire ne cherchait qu'à éloigner un général incommode. . . Ainsi fut décidée l'une des plus aventureuses et des plus étonnantes expéditions de l'histoire moderne.

Mais on oublia une chose : si Volney avait montré l'Égypte facile à envahir, il avait ajouté qu'elle serait presque impossible à garder, car pour nous l'approprier il faudrait soutenir trois guerres : l'une contre le fanatisme musulman, qui ne manquerait pas de se réveiller; l'autre contre le gouvernement turc, et la troisième contre l'Angleterre. Vous savez si la suite a donné raison à ces sages avertissements. Le général Bonaparte avait pris pour lui la première portion de la tâche.

Mais l'Orient n'est pas la seule partie du monde où Volney ait porté son humeur inquiète. En 1795, rebuté du spectacle de nos dissensions intérieures, il s'était embarqué pour les États-Unis, avec le vague projet d'y établir sa demeure. Douze ans seulement se sont passés depuis le voyage d'Égypte, mais il semble qu'il en soit séparé par un siècle : « Lorsque en 1783 je partis de Marseille, c'était de plein gré, avec cette alacrité, cette confiance en autrui et en soi qu'inspire la jeunesse. . . Dans l'an III, au contraire, lorsque je m'embarquai au Havre, c'était avec le dégoût et l'indifférence que donne l'expérience de l'injustice et de la persécution. Triste du passé, soucieux de l'avenir, j'allais chez un peuple libre voir si j'y trouverais, pour ma vieillesse, un asile de paix. » Cet asile, il ne le trouva point; il ne rencontra que défiance et préventions. Mais l'ouvrage où il consigna ses observations n'est pas moins remarquable que le Voyage en Égypte. Il est intitulé : *Tableau du climat et du sol des États-Unis.* L'art de décrire y est

porté au même degré de perfection. Malheureusement nous n'avons que la partie physique. La description morale, qui devait suivre, et qui eût été si curieuse, nous manque. Personne n'eût été plus en état de nous montrer, au temps de sa laborieuse et déjà ambitieuse enfance, dix ans après sa naissance, la physionomie de la jeune République. Au point de vue français comme au point de vue américain, les appréciations de l'ancien Constituant eussent présenté un vif intérêt.

Je ne peux m'empêcher de rappeler ici un autre enfant de la Bretagne qui, dans le même temps, visitait les mêmes contrées. Avant Volney, Chateaubriand avait vu l'Amérique; après Volney, il devait parcourir la Palestine. Il semble que rien ne soit pareil en ces deux hommes, et cependant j'aperçois des traits de ressemblance. L'amour de l'indépendance, la fidélité aux impressions premières, le goût des aventures lointaines, une certaine fierté qui ne se laisse pas apprivoiser, font que dans l'un et dans l'autre je vois des enfants du même sol.

Vous me reprocheriez de ne vous avoir pas montré Volney tout entier, si je ne vous parlais du polémiste. Éloigné jeune de sa famille, privé de l'amour d'une mère, élevé dans un collège où il ne semble pas qu'il ait été heureux, il fut accueilli, lors de son arrivée à Paris, dans le monde des Encyclopédistes. Sa pensée prit alors un pli qu'elle garda jusqu'à la fin. Il connut le baron d'Holbach sur ses vieux jours, il fut l'ami de Cabanis. Parmi tant de grandes questions alors débattues, les problèmes d'histoire religieuse attirèrent tout particulièrement sa curiosité, et, une fois entré dans cet ordre de recherches, il y porta une passion qui ne s'éteignit plus. L'érudition allemande n'a pas toujours su quel devancier elle avait eu en ce membre du Sénat conservateur. Sur la chronologie de la Bible, sur la date de certains livres qui composent le canon hébreu, il arrive aux mêmes conclusions que devait

développer quelques années plus tard l'exégèse d'outre-Rhin. Ce qu'on peut regretter, c'est qu'à l'occasion de ces hautes questions il ait fait revivre la polémique de Voltaire, avec la même note d'âpreté et d'ironie. Après 93, c'était un anachronisme. Nous avons vu, de nos jours, discuter les mêmes textes, avec autant de liberté, mais avec plus de sérieux et de respect.

En 1818, certains journaux ayant mis en avant l'idée que le roi Louis XVIII, pour être pleinement en possession de la majesté royale, devait aller se faire sacrer à Reims, Volney, alors pair de France, composa une sorte de factum contre le sacre des rois en général, et contre le grand prêtre Samuel en particulier. Il serait intéressant, à cette occasion, de comparer les deux critiques : celle de Volney, acerbe, défiante à la façon d'un homme qui se croit trompé, pressante comme un acte d'accusation, supputant les dates, sondant les intentions des personnages, surveillant et accusant leur conduite, mais, en somme, conservatrice des textes. L'autre critique, celle d'aujourd'hui, autrement radicale, examine les bases mêmes de la tradition, déplace la date des écrits, signale les interpolations, enlève des chapitres entiers, des livres entiers aux mains des deux parties en lutte. Mais elle traite sérieusement des pages auxquelles tant de générations ont attaché leur foi, leur cœur et leur âme.

Mais il est temps que je vous parle du côté par où Volney nous est aujourd'hui le plus connu.

Il avait été frappé d'un obstacle qui, dès les premiers pas, arrête ceux qui s'appliquent à l'étude des langues orientales : la différence des écritures. — Nous consumons, dit-il, en frais de lecture une attention et un temps qui seraient si précieux pour le fond des choses! Et pourquoi? Puisque l'on peut peindre tous les chants des divers peuples de la terre avec un seul système d'écriture musicale, pourquoi ne pein-

drait-on pareillement d'une seule et même écriture les sons de leurs langues?

Il avait donc conçu le plan d'un système de transcription permettant de noter à l'aide d'un seul alphabet — l'alphabet latin — les sons de toutes les langues du globe. Rempli de son idée, il en saisit successivement la Société asiatique de Calcutta, l'Académie celtique, l'Académie française. Il voyait là, en outre, un moyen d'attirer à nous, de rapprocher de nous les Asiatiques. Les meilleurs livres de morale, les traités élémentaires de nos sciences d'Europe, pourraient être imprimés chez nous à peu de frais et répandus ensuite parmi les peuples d'Orient.

A ce premier espoir Volney, en vrai fils du xviiie siècle, en joignait un autre : celui d'une langue commune. «Quel immense avantage pour l'espèce humaine si, de peuple à peuple, nous pouvions communiquer par un même langage!» Et il ajoutait : «Cela paraît un rêve, mais il y a cent ans on riait des rêves de l'abbé de Saint-Pierre, et ils sont dépassés. Où sera et que sera l'Europe dans cent ans d'ici?» Hélas! nous y sommes. Et si l'on s'en tenait aux apparences, si l'on croyait ce qui se dit et s'imprime, on pourrait craindre d'être aussi loin, d'être plus loin de l'unité, ou simplement de l'harmonie, qu'au temps où écrivait Volney!...

Les hommes compétents ont beaucoup débattu la possibilité d'un tel système de transcription. Il faut dire que les langues sémitiques, sur lesquelles Volney l'avait d'abord essayé, sont justement celles qui s'y prêtent le moins. Mais pour d'autres groupes de langues son idée s'est trouvée juste et a été appliquée. Des littératures entières, par exemple la littérature pâlie, qui contient les livres de la religion bouddhique, s'impriment aujourd'hui en caractères romains.

Trois jours avant sa mort, Volney léguait par testament à l'Institut de France une somme relativement importante,

destinée à hâter la réalisation de son idée. Nous avons fidèlement exécuté sa volonté. Une interprétation intelligente et large en a encore étendu la portée. Le prix Volney est devenu un prix de philologie comparée. Tous les ans, en séance solennelle, au jour anniversaire de sa fondation, l'Institut décerne le prix Volney. D'éminents savants ont ambitionné cette récompense. Le nom de Volney se trouve associé de cette façon à quelques-uns des plus célèbres travaux de linguistique publiés depuis trois quarts de siècle. Cette fondation a sans doute contribué à maintenir le souvenir de l'auteur dans la mémoire des nouvelles générations. Tandis que, par un effet inévitable de l'éloignement, le renom de quelques-uns de ses contemporains est peu à peu entré dans la pénombre, celui de Volney, ami et protecteur des études orientales, est toujours demeuré présent. Il avait donc raison d'écrire à la fin d'un de ses travaux : « Je ne mourrai pas tout entier. *Non omnis moriar.* »

Et vous, ses concitoyens, vous avez eu raison de lui élever ce monument! Il a traversé sans défaillance la période la plus tourmentée de notre histoire. Les honneurs, qui sont venus le trouver sans qu'il les eût cherchés, n'ont rien pu changer en lui. Vous connaissez l'inscription qu'il fit mettre à sa petite maison de la rue La Rochefoucauld :

EN 1802
LE VOYAGEUR VOLNEY DEVENU SÉNATEUR
PEU CONFIANT DANS LA FORTUNE
A BÂTI CETTE PETITE MAISON PLUS GRANDE QUE SES DÉSIRS.

Tous ceux qui, comme je l'ai fait ces jours derniers, prendront la peine de lire ses œuvres complètes et d'embrasser du regard toute sa vie, ne pourront lui refuser leur respect et leur estime. Sa ville natale a le droit d'être fière de lui : c'était un digne fils de l'Anjou et de la France!

NOTICE

SUR

LE PRIX VOLNEY[1].

Par son testament, daté du 22 avril 1820, trois jours avant sa mort, Constantin Chassebœuf de Volney, comte et pair de France, et membre de l'Académie française, léguait aux deux Académies française et des inscriptions, une somme de 24,000 francs environ, sur un bien-fonds de forges de fer et bois dans la Haute-Marne, pour en faire l'utile emploi qui suit : «Chacune des deux Académies nommera trois de ses membres, et pour former le nombre impair *sept,* nécessaire aux délibérations, ces six membres choisiront un membre de l'Académie des sciences. Cette réunion d'hommes éclairés délibérera sur les meilleurs moyens de remplir mes intentions, qui sont de provoquer et encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à ma méthode de transcrire les langues asiatiques en langues européennes régulièrement organisées. Elle proposera des prix à cet effet, et provoquera surtout la confection, même d'abord imparfaite, de quelques vocabulaires et dictionnaires qui fassent sentir l'utilité de mon idée.

«Le fonds ne pourra recevoir d'autre emploi que celui d'encourager l'étude philosophique des langues. Tout travail éminent en ce genre sera susceptible du prix. Les prix ne seront point nécessairement annuels; ils pourront se cumuler

[1] Lecture faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 21 octobre 1898.

jusqu'à la troisième année exclusivement. Ils ne pourront s'appliquer à la langue française et à son dictionnaire.»

Par cette dernière clause, le fondateur voulait accuser d'une façon plus nette le caractère de ce prix, qui devait être réservé pour l'étude des langues de l'Orient et pour les recherches de linguistique générale.

La Commission, composée en conformité avec ces dispositions, se réunit pour la première fois le 17 avril 1822. Elle comprenait le comte Daru, président, Silvestre de Sacy, Andrieux, Langlès, Destutt de Tracy et Caussin de Perceval.

D'après les intentions de Volney, on mit d'abord au concours la composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source. Chaque son, disait le programme, devra être représenté par un seul signe, et réciproquement chaque signe devra être exclusivement employé à représenter un seul son. Cet alphabet devra avoir pour base l'alphabet romain, dont les signes pourront être multipliés par de légers accessoires. Cet alphabet devra, autant que possible, être propre à transcrire aussi les sons du turc, du sanscrit et du chinois.

C'était, comme on le voit, le programme élaboré trente ans plus tard par la Conférence de Londres, et qui aboutit au *Standard Alphabet* de Lepsius.

Sept mémoires concoururent. Le prix fut partagé entre M. Scherer, bibliothécaire du roi de Bavière, à Munich, et M. Schleiermacher, bibliothécaire à Darmstadt.

Mais Volney, dans son testament, avait parlé aussi de travaux à provoquer sur l'étude philosophique des langues. On mit donc au concours, pour l'année suivante, une question d'une haute portée :

«Examiner si l'absence de toute écriture, ou l'usage soit de l'écriture hiéroglyphique ou idéographique, soit de l'écriture

alphabétique ou phonographique, ont eu quelque influence sur la formation du langage chez les nations qui ont fait usage de l'un ou de l'autre genre d'écriture. Déterminer en quoi a consisté cette influence.»

C'est le sujet que toucha en passant Guillaume de Humboldt, à la fin de la fameuse lettre qu'il adressa, en 1827, à Abel Rémusat. On peut supposer qu'Abel Rémusat, qui, le 1er février 1825, remplaça Langlès dans le sein de la Commission, n'avait pas été étranger au choix de cette question.

Personne, ni en 1824, ni les années suivantes, ne fut en état de présenter une réponse satisfaisante. Le prix fut doublé, puis triplé. Enfin, en 1827, le prix, porté à 3,600 francs, fut adjugé à Schleiermacher, dont nous avons déjà vu le nom dans un précédent concours.

Nous faisons suivre, d'après les procès-verbaux, qui ne sont pas sans présenter quelques lacunes, l'emploi du prix Volney durant les années suivantes.

En 1829, la question proposée fut : *Analyse raisonnée du système grammatical de la langue basque.*

Prix décerné à M. Darrigot, prêtre, supérieur du grand séminaire de Bayonne.

1830. — *Quels sont les caractères logiques ou grammaticaux qui distinguent le nom verbal et les adjectifs verbaux de l'infinitif et des participes?*

Prix décerné à Guido Görres, de Munich. (C'est le fils de l'écrivain politique et mystique.)

1831. — *Établir un système régulier de transcription pour les idiomes de l'Inde dont les alphabets sont dérivés du devanagari.*

Prix décerné à M. Eugène Burnouf. L'épigraphe qu'il avait

choisie était : *Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.*

1832. — *Déterminer le caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtiques, en France et dans les Îles Britanniques.*

Prix décerné à M. Edwards.

1834. — *Déterminer le caractère grammatical des langues de l'Amérique du Nord connues sous le nom de Mohegan et Chippaway.*

Prix décerné à M. du Ponceau, résidant à Philadelphie.

En 1836, un changement se produit dans le libellé du programme. La Commission déclare qu'elle allouera le prix à «l'ouvrage de philologie comparée qui lui paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui seront adressés».

Prix décerné à M. Pictet, pour son mémoire sur l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit.

Cependant il semble que des réclamations s'étaient fait entendre. On reprochait à la Commission d'avoir perdu de vue l'idée de Volney, qui était essentiellement, disait-on, l'invention d'un alphabet universel. En présence de ces doutes, la Commission, dont la composition, dans l'intervalle, s'était en grande partie renouvelée, résolut d'étudier la question à fond. Elle pria un de ses membres de rédiger un rapport.

Eugène Burnouf fut chargé de cet exposé. Nous en avons le texte, qui se compose : 1° d'un historique du prix; 2° de propositions pour l'avenir.

Le rapporteur fait observer qu'à aucune époque on n'a perdu de vue l'idée d'un alphabet universel, et qu'à plusieurs reprises, des mémoires ayant cet objet avaient été couronnés.

Mais le testateur avait également prévu des sujets d'une autre sorte, puisqu'il parle d'encourager l'étude philosophique des langues et puisqu'il déclare que tout travail éminent en ce genre pourrait être récompensé. La Commission ne se reconnaissant pas le droit de trancher la difficulté, le rapporteur propose de s'adresser au Gouvernement pour obtenir une interprétation qui fasse loi à l'avenir.

Le rapport est adopté à l'unanimité par la Commission.

Le 18 avril 1842, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, répond que rien, dans les termes du testament de Volney, ne s'oppose à ce que la fondation serve à récompenser des travaux tendant soit à l'étude comparée des éléments du langage, soit à l'étude approfondie de telle ou telle partie, de tel ou tel aspect des langues orientales. Une seule exception est faite : celle qui vient du testateur lui-même, relativement à la langue française.

En conséquence, la Commission déclare qu'elle tiendra toujours ouvert le concours relatif à l'alphabet, mais qu'elle n'en fera plus mention, et qu'elle récompensera l'ouvrage de *philologie comparée* qui lui paraîtra le meilleur parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

C'est la formule dont la Commission se sert encore aujourd'hui. Elle rompait définitivement avec l'usage de mettre des questions au concours; elle ouvrait en outre la lice dans les conditions les plus larges, puisque aucune restriction relative à la nationalité ou à la langue des concurrents, ni au sujet choisi par eux, n'était prévue.

L'effet de ces prescriptions libérales ne tarde pas à se montrer. Dès l'année suivante (1843), huit ouvrages sont envoyés. Les procès-verbaux, rédigés depuis cette époque avec un soin particulier, contiennent des appréciations, quelquefois assez détaillées, qui ne sont pas dénuées d'intérêt pour l'histoire de la science.

Il est vrai que nous avons à constater, pour cette même année 1843, un oubli assez étrange de l'exclusion prononcée par Volney; le prix est décerné à M. Benjamin Lafaye, pour son ouvrage intitulé : *Synonymes français*. M. Lafaye fut même couronné une seconde fois un peu plus tard. Le même oubli se renouvelle quelques années après, à l'occasion du livre de M. de Chevallet, sur l'origine et la formation de la langue française.

Voici quelques-uns des ouvrages qui, dans le cours des années suivantes (1842-1860), ont fixé le choix de la Commission :

1842. — Benfey. *Dictionnaire des racines grecques.*

1844. — Pott. *Les Tsiganes en Europe et en Asie.*

1846. — Sjögren. *Dictionnaire ossète-allemand.*

1847. — Ernest Renan. *Essai historique et théorique sur les langues sémitiques en général et sur la langue hébraïque en particulier.*

1849. — Max Müller. *Comparative philology of the indo-european languages* (manuscrit).

1851. — Steinthal. *Description d'une famille de langues appartenant à la race nègre.*

1852. — Gaussin. *Du dialecte de Tahiti.*

1856. — Faidherbe. *Langues de la Sénégambie.*

Une mention est accordée à :

Buschmann. *Langues de l'Amérique septentrionale;*

Henri Weil et Louis Benloew. *Accentuation latine.*

1857. — Miklosich. *Grammaire comparée des langues slaves.*

1859. — Buschmann. *Langue des Aztèques.*

1860. — Hanoteau. *Grammaire de la langue tomachek.*

On peut donc dire que la fondation Volney a servi à récompenser quelques-uns des plus éminents représentants des études de linguistique. Les intentions du testateur ont été rem-

plies. La Commission n'a d'ailleurs jamais laissé échapper une occasion de rappeler l'idée première de Volney. Encore cette année, à côté d'un ouvrage sur la grammaire slave, elle couronne le travail d'un jeune savant, malheureusement mort avant d'entendre proclamer publiquement son prix, qui propose un système de transcription pour les noms géographiques : M. Christian Garnier.

Pour terminer cette notice, il reste à énumérer les noms des académiciens qui ont fait partie de la Commission, depuis la fondation jusqu'en 1860 :

Académie française. — Comte Daru, Destutt de Tracy, Andrieux, A. Jay, Dupin, de Feletz, Raynouard, Mérimée, Patin.

Académie des inscriptions. — Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Ant. Caussin de Perceval, Quatremère, Saint-Martin, Amédée Jaubert, Eugène Burnouf, Hase, Langlois, Mohl.

Académie des sciences. — Cuvier, Flourens.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Devéria appelle de nouveau l'attention de l'Académie sur les premiers résultats du voyage de M. Bonin, dont il a été prié d'examiner le très intéressant rapport.

Est adressé au Concours des antiquités de la France :

Histoire d'une forêt communale. La forêt des Crochères à la ville d'Auxonne, par M. Étienne Picard (Dijon, 1898, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie propose pour le prix Bordin, à décerner en 1901, le sujet suivant :

Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?

Elle proroge à l'année 1901 la question suivante sur laquelle aucun mémoire n'a été adressé en 1898 :

Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.

L'Académie propose en outre, pour le prix ordinaire à décerner en 1901, le sujet suivant :

Dresser la liste alphabétique des noms de toute nature qui figurent dans les chansons de geste françaises imprimées, antérieures au règne de Charles V.

Elle retire du concours la question suivante qui n'a pas été traitée : «Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle.»

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1900, *au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique*, publié depuis le 1er janvier 1898.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante au sujet de l'inscription de Coligny :

«M. Paul Dissard, qui a eu la bonne fortune d'acquérir pour le Musée de Lyon les fragments de bronze trouvés l'an dernier à Coligny (Ain), n'a pas cessé ses recherches au sujet de l'assemblage de ces curieux fragments. C'était une œuvre difficile, qui exigeait une attention et une précision particulières. Avec beaucoup de patience, il est parvenu à reconstituer le monument original d'une manière complète et qui semble maintenant certaine.

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'image de cette importante restitution, exécutée en découpant un exemplaire des planches publiées dans nos *Comptes rendus*. Les parties antiques sont teintées en vert; les compléments sont à l'encre rouge. L'existence de deux tables avait paru démontrée (voir plus haut,

p. 164) et tous ceux qui se sont occupés du texte ont répété cette affirmation après M. Dissard[1].

«Malgré toutes les apparences contraires il n'y avait en réalité qu'*une seule table* de 1 m. 48 de longueur sur 0 m. 90 de hauteur. Le fragment 30, pl. V, où M. Dissard avait cru tout d'abord reconnaître l'angle inférieur gauche d'une table, se rajuste avec le fragment 40, pl. VI. De plus le fragment 30 porte, près de la cassure à gauche, un petit V qui n'avait pas été remarqué et qui est maintenant devenu visible; cette lettre ne peut appartenir qu'au mot *divertom*V. Dès lors le fragment 30 n'est pas l'angle inférieur gauche d'une table.

«Le texte du calendrier ainsi reconstitué se trouve divisé en 16 colonnes. Il comprend une période de 5 années ou d'un lustre, formée de 62 mois lunaires, dont 2 mois complémentaires, soit 1835 jours en tout, ou 367 jours pour l'année moyenne.

«L'assemblage laisse un peu à désirer parce que les dessins n'étaient pas tous exactement à la même échelle et que souvent aussi les morceaux de bronze étaient plus ou moins faussés. Mais malgré ces petites imperfections il y a un grand intérêt à faire connaître ce résultat, sans attendre le moment où il sera possible à M. Dissard de publier une reproduction plus parfaite.»

M. Héron de Villefosse ajoute ensuite quelques mots au sujet d'une inscription qui vient d'être découverte sur la colline de Fourvière :

«On a trouvé à Vichy, en 1867, dans les fondations d'une maison en démolition, et on conserve au Musée de Moulins l'épitaphe d'un soldat, *L. Fufius Equester*[2], qui est ainsi qualifié :

MIL · COH · XVII ·
LVGVDVNIENSIS · AD
MONETAM

[1] M. le capitaine Espérandieu a distribué au mois d'août dernier un tableau d'assemblage autographié, conforme en grande partie au tableau définitif exécuté par M. Dissard. Il en diffère surtout par la division en deux tables à l'existence desquelles tout le monde croyait encore à cette époque.

[2] Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, I, n° 87.

« Le nom de cette cohorte *Lugudunensis ad monetam* indique qu'elle résidait à Lyon et qu'elle veillait à la sûreté d'un atelier monétaire. On sait qu'Auguste avait établi à Lyon un atelier impérial de monnayage d'or et d'argent. Le numéro que porte cette cohorte interdit de la rattacher à un autre corps que celui des cohortes urbaines, mais jusqu'ici l'inscription de Vichy était le seul document faisant connaître cette cohorte XVII.

« M. P. Dissard m'annonce qu'on vient de trouver tout récemment à Fourvière, non loin de l'emplacement présumé de l'atelier monétaire, et qu'il a pu acquérir pour le Musée des antiques de Lyon, un second document où la cohorte XVII est mentionnée. C'est un disque, en bronze, de 0 m. 98 de diamètre, dont il m'adresse un croquis et qui porte, gravée au pointillé, une inscription de quatre lignes (voir la figure).

L(ucii) Manli(i) Nigrini mil(itis) cohor(tis) XVII.

« Le texte ne présente aucune difficulté. La partie supérieure du disque est munie d'un anneau et le revers d'une tige sur plan carré de plus de 0 m. 08 de longueur. Le tout est formé d'un seul morceau de bronze et sans aucune soudure. »

M. Maurice Besnier, membre de l'École de Rome, fait une communication sur les fouilles qu'il a exécutées en Algérie, aux frais de l'Académie, dans le camp romain de Lambèse. Ces fouilles ont eu pour objet de déblayer la partie du camp où les collèges de sous-officiers avaient élevé leurs salles de réunion (*scholæ*). Elles ont fait connaître plusieurs inscriptions concernant les *scholæ*, qui viennent s'ajouter à celles que l'on possédait déjà, et qui sont gravées comme elles sur des hémicycles en grandes pierres de taille. Le quartier des *scholæ* avait la forme d'un rectangle ; sur trois de ses côtés étaient disposés de petits édifices contigus, régulièrement alignés, terminés quelquefois par des absidioles où venaient prendre place les inscriptions sur pierre cintrée ; le quatrième côté était occupé par une colonnade et un portique. La façade regardait le nord ; le centre du quartier, l'édifice qu'on désigne sous le nom impropre de *carceres* et



DISQUE DE BRONZE DÉCOUVERT À FOURVIÈRE.

[illegible]

qui n'est en réalité qu'une *schola* plus importante, se trouvait exactement dans l'axe du *Prætorium*. La disposition intérieure de cette partie du camp est très reconnaissable et permet de se rendre compte de l'aspect qu'elle présentait à l'époque des Sévères.

M. Perrot présente, au sujet de cette communication, quelques observations.

M. Dieulafoy communique à la Compagnie la notice qu'il doit lire à la prochaine séance publique annuelle de l'Académie, et qui est intitulée : *La statuaire polychrome en Espagne.*

M. Marcel Schwob, après avoir rendu hommage aux travaux de M. Longnon, qui ont fixé les limites et la méthode de ses investigations, identifie deux légataires de François Villon, maîtres Guillaume Cotin et Thibault de Vitry (*Petit Testament*, h. 27 et 28; *Grand Testament*, h. 121-124) :

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux pauvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry,
Humbles, bien chantans au lectry,
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Gueuldry,
En attendant de mieulx avoir.

Guillaume Cotin et Thibault de Vitry étaient deux personnages considérables, tous deux chanoines de Notre-Dame de Paris et âgés, au moment où écrivait Villon, d'au moins soixante-quinze ans. Ils étaient fort riches et Thibault de Vitry, fils d'un maître général des monnaies, habitait, rue Michel-le-Comte, l'ancien hôtel de Jacques Responde, frère du grand banquier Digne Responde. Tous deux étaient conseillers au Parlement. François Villon les entendait chanter au lutrin tous les ans à la fête de saint Benoît, le 11 juillet : le jour de cette fête, les cha-

noines de Notre-Dame venaient chanter à l'église Saint-Benoît, dont Villon habitait le cloître. La maison Gueuldry était la maison d'un boucher de la rue Saint-Jacques, qui devait le cens au chapitre de Notre-Dame, mais qui resta insolvable pendant plus d'un demi-siècle. La raison des attaques de François Villon, c'est qu'en 1456 les chanoines de Saint-Benoît, dont il tenait le parti, étaient en procès avec Notre-Dame.

Dans le *Grand Testament*, en 1461, la satire devient encore plus violente. François Villon feint de s'intéresser vivement aux pauvres « clergeons », qui sont si « beaux enfans », « jeunes et esbatans », « droits comme joncs ». Or, en 1461-1462, Guillaume Cotin et Thibault de Vitry, qui avaient plus de quatre-vingts ans, n'étaient guère plus « droits comme joncs »; certainement ils étaient impotents. Villon leur offre alors de leur faire obtenir des bourses au collège des *Dix-huit Clercs*, le plus ancien collège de Paris. Amère ironie! car c'étaient les chanoines de Notre-Dame eux-mêmes qui conféraient ces bourses à de pauvres écoliers; et ce collège des Dix-huit était établi près l'Hôtel-Dieu.

Enfin Villon termine ainsi :

Aucunes gens ont grans merveilles
Que tant m'encline envers ces deux;
Mais, foy que doy, festes et veilles,
Oncques ne vy les meres d'eulx!

Et, en effet, Villon n'avait pu les voir : elles étaient mortes, sans doute, dès la fin du quatorzième siècle.

Le commentaire de M. Marcel Schwob rend à ces passages importants de l'œuvre de Villon toute la valeur comique qu'ils eurent au moment même où ils furent composés.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de la famille de M. Godefroy, la notice rédigée par M. André Traversier sur *Frédéric Godefroy, l'homme et l'érudit* (Paris, 1898, in-8°).

«Tout a été dit, dans cette enceinte, sur le savant auteur du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. L'Académie a témoigné de l'estime qu'elle faisait de ses travaux en lui décernant deux fois le prix Gobert : lors de la publication des premiers volumes, puis à l'achèvement de cette œuvre considérable.»

Sont encore offerts :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par M. R. Kerviler. Livre Ier. — *Les Bretons*, 29e fascicule : Couët-Crest (Rennes, 1898, in-8°) ;

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XXVII (Rennes, 1898, in-8°).

M. G. Perrot offre à l'Académie le tirage à part d'un article, dont il est l'auteur, paru dans les *Mélanges Weil* et qui est intitulé : *La sculpture dans le temple grec*, les places qu'elle y occupe et les effets du concours qu'elle prête à la décoration de l'édifice (Paris, 1898, in-8°).

M. Croiset offre à l'Académie un volume intitulé *Mélanges Henri Weil*, recueil de mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques, dédié à Henri Weil, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire (Paris, 1898, in-8°).

«Ce volume a été offert à notre confrère M. H. Weil à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. La plupart des hellénistes français, un grand nombre d'hellénistes étrangers, ont tenu à honneur d'apporter leur contribution à ce volume. Les articles sont nombreux et courts ; ils échappent par conséquent à l'analyse. Mais l'Académie sera touchée de voir avec quel empressement tant de savants de tous pays ont voulu témoigner, par quelques pages inédites, de l'estime respectueuse qui environne un de nos confrères.»

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. le professeur Otto Hirschfeld, correspondant de l'Académie, un mémoire intitulé *Der Name Germani bei Tacitus und sein Aufkommen bei den Römern* (Berlin, 1898, gr. in-8°; extr. de *Kiepert-Festschrift*).

«Une phrase de Tacite, dans le chapitre 2 de la *Germanie*, a été le point de départ de ce mémoire. Il est certain que Tacite, s'appuyant sur des autorités qu'il ne cite pas, indique le nom *Germani* comme ayant été à l'origine restreint à la tribu des *Tungri* et étendu ensuite à un peuple tout entier. On peut se demander si les Tongres ont rapporté ce nom de leur patrie ou s'il leur a été appliqué seulement après leur entrée en Gaule : la phrase de l'historien latin permet les deux interprétations. A l'aide d'une série d'ingénieuses observations, M. Hirschfeld détermine l'époque de l'apparition du mot *Germani* chez les Romains. La question est exposée et résolue avec clarté.»

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, au nom de l'auteur, un mémoire autographié qui a pour titre : *Calendrier de Coligny (Ain)*; reconstitution proposée par le capitaine Émile Espérandieu, d'après les dessins de M. Dissard (Saint-Maixent, 1895, 16 pages in-8°).

«Une planche coloriée reproduisant en demi-grandeur l'assemblage des 151 fragments du calendrier de Coligny doit paraître prochainement dans la *Revue épigraphique du midi de la France*. La présente note a pour but de rendre plus saisissables les compléments proposés. M. le capitaine Espérandieu est un de ceux qui, dès la découverte de ce document, se sont efforcés de l'étudier et d'en pénétrer le sens. Les explications qu'il donne sont utiles à signaler : elles portent sur la disposition et l'ordre des mois, ainsi que sur le sens de certaines abréviations.»

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts informe l'Académie que la chaire de persan est vacante à l'École des langues orientales vivantes, par suite du décès de M. Schefer, et il invite la Compagnie à s'occuper, dans sa plus prochaine séance, de la désignation de deux candidats à cette chaire.

Le Ministre adresse en même temps à l'Académie un extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle l'Assemblée des professeurs de l'École des langues orientales vivantes a présenté, en première ligne, M. Clément Huart, et en seconde ligne, M. Gantin.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Héron de Villefosse communique la note suivante de M. Fr.-P. Thiers, relative au calendrier de Coligny :

« La réunion en une seule table des fragments de l'inscription de Coligny, opérée récemment par M. Dissard, ne saurait modifier en rien mes conclusions au sujet du cycle employé dans ce document. L'existence dans l'angle supérieur gauche de cette table d'une lettre D, isolée, qui est sans aucun doute la transcription du Δ primitif, indique clairement que les diverses tables contenant le texte étaient numérotées; nous posséderions donc la quatrième table de l'inscription complète. Ainsi tomberait l'hypothèse d'un cycle luni-solaire de cinq ans, que l'antiquité n'a pas connu et qui d'ailleurs est en désaccord avec les phénomènes célestes. »

M. Delisle fait une communication sur quelques manuscrits du fonds de la reine Christine, au Vatican, étudiés par M. de Manteyer, membre de l'École française de Rome.

M. Paul Viollet fait une communication sur les communes et les membres de la commune au moyen âge.

MM. Deloche, Bréal et Paul Meyer présentent, au sujet de cette communication, quelques observations auxquelles répond M. Paul Viollet.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Annales du Musée Guimet, tomes XXVIII et XXIX : *Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte*, par M. E. Amélineau (Paris, 1896, 2 vol. in-4°);

Inscriptiones græcæ insularum maris Ægæi, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ borussicæ editæ. Fasciculus tertius (Berlin, 1898, in-fol.).

M. Barth offre à l'Académie le tirage à part de son article paru dans le *Journal des savants*, mai-septembre 1898, sur les deux ouvrages suivants :

1° *Le pèlerin chinois I-Tsing. Voyage des pèlerins bouddhistes. Les religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les Pays d'Occident : mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang, par I-Tsing*, traduit en français par M. Édouard Chavannes (Paris, 1894, in-8°);

2° *A Record of the buddhist Religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695), by I-Tsing*, translated by I. Takakusu, B. A., Ph. D. (Oxford, 1896, in-4°).

M. Babelon fait hommage à l'Académie des deux publications suivantes, dont il est l'auteur :

Histoire d'un médaillon disparu. Justinien et Bélisaire (Paris, 1898, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LVII);

Notice sur la Monnaie (Paris, 1898, in-12; extrait de la *Grande Encyclopédie*, t. XXIV).

M. Paul Meyer offre la *Notice* qu'il a écrite sur *Barthélemy Hauréau*

(*1812-1896*) (Paris, 1898, in-4°; extrait du tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*).

M. Delisle présente, au nom de M. L. Dorez, une note intitulée : *Barthélemy Hauréau et le budget du Ministère de l'instruction publique en 1848* (Paris, 1898, in-8°: extrait de la *Revue des bibliothèques*).

«M. Dorez a eu la bonne pensée de publier dans la *Revue des bibliothèques* quelques notes de M. Hauréau, qu'il avait trouvées dans la boîte d'un bouquiniste. C'est l'ébauche d'un discours très énergique que M. Hauréau se proposait de prononcer à l'Assemblée nationale, pour combattre les réductions demandées par la Commission du budget sur les crédits des bibliothèques et de l'École des chartes.»

M. Cagnat dépose sur le bureau de l'Académie les deux ouvrages suivants :

«1° La troisième édition de son *Cours d'épigraphie latine* (Paris, 1898, in-8°). Il a tenu à n'en point changer le plan, malgré certaines critiques qui lui avaient été adressées et l'exemple que lui ont donné les auteurs de *manuels d'épigraphie* parus depuis le sien. Ainsi il continue à penser qu'adjoindre des séries d'exemples d'inscriptions entre les différents chapitres est pécher contre la saine méthode : ce sont là deux sortes de livres distincts, même pour l'enseignement. Il s'est donc appliqué seulement à mettre son livre au courant des découvertes et à en développer un peu la table analytique pour faciliter les recherches de détail.

«2° Une édition des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (Paris, 1898, in-12), que notre correspondant, M. Jullian, l'a chargé d'offrir à l'Académie de sa part. Il attire surtout l'attention sur la préface du travail qui est des plus intéressantes. M. Jullian y étudie successivement la place chronologique de Montesquieu dans la suite des historiens français de Rome, — et à ce propos il fait de Lenain de Tillemont le plus mérité des éloges, — puis la vie de l'auteur des *Considérations*, puis l'histoire de son livre, la façon dont il le conçoit et le compose, dont il le remanie et le modifie. Le paragraphe le plus important est certainement celui où M. Jullian étudie la valeur de Montesquieu comme écrivain. Il lui reconnaît l'instinct historique; mais, en même temps, il n'approuve pas pleinement sa méthode de travail; il lui reproche, non point de ne pas recourir aux textes originaux qu'il a certainement lus, mais d'outrer souvent la portée des passages qu'il cite

et de les faire servir, par des exagérations, à des thèses peu conformes à la pensée des auteurs eux-mêmes : il reconnaît d'ailleurs que ce sont là des défauts imputables à l'époque plus qu'à l'homme lui-même. Toute cette préface, si nouvelle et si intéressante, est écrite avec la lucidité et le talent habituels aux travaux de M. Jullian.»

M. Max. Collignon offre à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant :

Mantinée et l'Arcadie orientale, par Gustave Fougères, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé du cours d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université de Lille (Paris, 1898, in-8°, 624 pages et 10 planches).

«Ce livre est le résultat des recherches archéologiques poursuivies par M. Fougères de 1887 à 1889, pendant des campagnes de fouilles conduites avec autant d'énergie que de succès. On n'a pas oublié le retentissement qu'a eu la découverte des beaux bas-reliefs représentant Apollon, Marsyas et les Muses et qui occupent aujourd'hui une place d'honneur au Musée national d'Athènes. Ces bas-reliefs, qui décoraient la base d'un groupe de Praxitèle, ont pris rang parmi les documents classiques de l'histoire de la sculpture grecque. Mais si cette trouvaille a été comme le couronnement des fouilles de Mantinée, M. Fougères a pu, durant son séjour en Arcadie, mettre au jour bien d'autres matériaux qui permettent de reconstituer la topographie de la ville, d'étudier ses monuments, ses cultes et son histoire. Tel est l'objet de son livre. Par l'étendue de ses recherches, par la précision de sa méthode, il a su en faire une monographie savamment ordonnée et où la science ne perd rien pour s'allier à un remarquable talent d'exposition. Bien que Mantinée soit proprement le centre de cette étude, elle est conçue dans un esprit assez large pour intéresser à la fois les géographes, les historiens et les archéologues. Dans un chapitre nourri d'observations personnelles, l'auteur décrit la constitution du massif arcadien, l'hydrographie souterraine et superficielle de la région mantinéenne, et fait ressortir le rôle économique et stratégique de la haute plaine. Ses fouilles lui fournissent de précieux documents pour restituer l'enceinte fortifiée de la ville, pour guider le lecteur à travers les rues et les édifices sacrés ou publics qui se groupaient autour de l'agora. La restitution de l'agora est particulièrement intéressante, car elle offre le spécimen le plus complet de ces agoras de «type archaïque», comme celles d'Élis et de Pharae, que Pausanias oppose aux agoras de type ionien, plus modernes, plus vastes,

plus régulières et dont les fouilles de Priène nous permettent d'apprécier la belle ordonnance. Deux chapitres sur la mythologie, les cultes et les institutions achèvent de donner une idée très précise de l'État mantinéen, dont M. Fougères raconte longuement l'histoire dans la troisième partie de son ouvrage. Enfin des appendices sur la statistique de la population, sur les batailles de Mantinée, sur Mantinée à l'époque byzantine et à l'époque slave, témoignent avec quelle conscience M. Fougères a étudié son sujet sous tous ses aspects. Un de ces appendices est consacré aux bas-reliefs de la base de Praxitèle. M. Fougères les avait publiés au lendemain de sa découverte; il a tenu à reprendre l'examen des théories que ces monuments ont suggérées à MM. Waldstein et Amelung, et c'est dans son travail qu'on trouvera exposé avec le plus de clarté l'état actuel de la question.

«En résumé, le livre de M. Fougères représente de longues et consciencieuses recherches, attestant ses qualités d'écrivain et d'érudit, et faisant suite à des fouilles difficiles et méritoires. Il peut être proposé comme un modèle pour les monographies savantes où s'exerce l'activité des membres de notre École d'Athènes.»

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède au scrutin pour la désignation de deux candidats à la chaire de persan vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Schefer.

M. Clément Huart est présenté, en première ligne, par 34 suffrages, contre 3 donnés à M. Gantin.

M. Jules Gantin est présenté, en seconde ligne, par 26 suffrages, contre un donné à M. Blochet.

Les deux candidats seront présentés, dans cet ordre, à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. Philippe Fabia, professeur à l'Université de Lyon, lit un

chapitre, intitulé *Le règne de Poppée*, d'une étude sur la seconde femme de Néron. Il montre comment, de maîtresse devenue épouse, elle sut garder jusqu'au bout sur son mari l'ascendant irrésistible et pernicieux qu'elle avait pris sur son amant. Avide d'honneur et surtout de pouvoir, elle fit servir à son ambition Néron tout entier. Elle excita l'orgueil, la jalousie, la cruauté de Néron; elle ne contraria pas, peut-être même favorisa-t-elle ses extravagances artistiques et sensuelles. Sa domination fut beaucoup plus malfaisante encore que celle d'Agrippine.

M. Paul Viollet, à l'appui de la communication qu'il a faite dans la dernière séance sur la valeur attribuée au moyen âge au mot *consul*, cite une série de textes qui prouvent qu'au moyen âge on a très souvent rapproché *consul* de *consulere*.

M. Clermont-Ganneau commence une communication sur des inscriptions grecques de Palestine.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, 1898, in-4°).

Sont encore offerts :

Dictionnaire malais-français, par M. Alfred Tugault (Paris, 1898, in-4°);

A Glossary of the aramaic Inscriptions, by Stanley A. Cook (Cambridge, 1898, in-8°);

Ancient pagan Tombs and christian Cemeteries in the Island of Malta, explored and surveyed from the year 1881 to the year 1897, by Dr A.-A. Caruana (Malta, 1898, in-4°);

Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, second series, volume 3, Meeting of May 1897 (Cambridge, 1897, in-8°):

Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien,

Band I, zweites Heft, mit 4 Tafeln und Textfiguren (Wien, 1898, in-4°).

M. Hamy offre à l'Académie un volume intitulé : *Clave general de Jeroglificos americanos, de Don Ignacio Borunda,* manuscrit inédit, publié par le duc de Loubat (Rome, 1898. in-8°, de 283 pages).

« Le licencié Don Ignacio Borunda, avocat de l'Audience Royale de la Nouvelle-Espagne, avait écrit, il y a un peu plus d'un siècle, un ouvrage auquel il avait donné le titre un peu ambitieux de *Clave general de Jeroglificos americanos.* Cet ouvrage, communiqué par son auteur au P. Servando Mier, fut saisi par les ordres de l'archevêque Nuñez de Haro, à la suite du fameux sermon dans lequel le prédicateur dominicain avait nié l'apparition de Notre-Dame de Guadalupe, et depuis cette époque, on en avait perdu la trace. Il semblait cependant résulter des renseignements donnés par D. Juan Pastor Moralès, un ami de Don Ignacio, que la *Clave general* devait être passée en Espagne, mais on avait inutilement fouillé les archives de Alcala de Henares et les autres dépôts historiques de la Péninsule.

« Le duc de Loubat, dont l'Académie connaît le zèle généreux pour tout ce qui touche aux études précolombiennes, eut l'idée de tenter de nouvelles recherches au Mexique, au cours d'un voyage qu'il accomplissait l'année dernière dans ce pays et il a retrouvé la fameuse Clef avec les autres pièces du procès, dans les archives de Notre-Dame de Guadalupe.

« Il vient de nous donner une édition très soignée de l'ouvrage, qui n'est malheureusement plus qu'une simple curiosité bibliographique. La Clef de Borunda n'ouvre, en effet, aucun secret bien important, et s'il se rencontre de-ci de-là, dans les 283 pages du volume que je vous présente, des indications utiles aux études mexicaines, elles sont perdues au milieu de théories surannées. Quoi qu'il en soit, on doit savoir gré à l'éditeur d'avoir définitivement détruit la légende accréditée par Prescott, qui faisait de Don Ignacio une sorte de Champollion méconnu, et d'avoir montré que l'on peut encore découvrir aujourd'hui, au Mexique même, d'abondants documents inédits sur l'état ancien du pays. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 1898.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LONGNON,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1898.

Messieurs,

Sur la foi d'épigrammes souvent renouvelées et dont la première expression remonte à une époque déjà lointaine, le grand public s'imagine volontiers que les Académies sont essentiellement stationnaires, échappant ainsi, on ne sait trop comment, à la loi d'évolution qui régit tous les organismes. C'est là un préjugé qui, pour être assez répandu, ne résiste point cependant à l'examen le plus superficiel : il suffit, pour le détruire, de jeter un regard en arrière sur la suite des séances publiques annuellement tenues par chacune des Académies qui composent l'Institut et dans lesquelles sont proclamés les noms de leurs lauréats.

Cela est particulièrement exact pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que le Premier Consul rétablit en fait, le 23 janvier 1803, lorsqu'il donna à l'Institut une nouvelle organisation. Sous le règne de Napoléon I[er], notre Académie ne disposait, chaque année, que d'un seul prix, le prix du Budget ou prix ordinaire, destiné à récompenser le meilleur mémoire sur une question mise au concours. Trois faits

modifièrent successivement cet état de choses dans la première moitié du siècle : la création, par décision ministérielle du 20 décembre 1820, du concours des Antiquités de la France, et les deux fondations particulières qui ont donné naissance l'une au prix de numismatique connu sous le nom de prix Allier de Hauteroche, décerné pour la première fois en 1829, l'autre aux prix Gobert qui ne figurent sur nos programmes qu'à partir de 1838. Au temps où notre Compagnie ne disposait encore que d'un petit nombre de récompenses, la physionomie de sa séance publique différait notablement du caractère qu'elle offre aujourd'hui, et, comme exemple de ce contraste, je citerai la séance publique que l'Académie des inscriptions tint, ici même, il y a maintenant soixante ans, le 10 août 1838.

Il convient de remarquer tout d'abord que cette séance eut lieu au plus fort de l'été, au mois d'août. C'est qu'en ce temps, où il n'existait pour ainsi dire pas de chemins de fer en France, la plupart des académiciens habitaient Paris en toute saison, sans que le séjour prolongé de la grande ville altérât d'ailleurs sensiblement leur santé. J'ajouterai que l'Académie garda fidèlement la tradition des séances publiques d'été jusqu'en 1867, car c'est vers cette époque seulement que se généralisa chez nous la coutume de passer les vacances aux champs, à la mer ou dans la montagne.

Il y a soixante ans, et la règle s'en maintenait encore en 1855, le président de votre séance publique restait dans une ombre discrète, et, en toute sincérité, je regrette fort, pour ma part, qu'il n'en soit plus ainsi. Il n'avait point, en effet, de discours à prononcer et son rôle actif consistait, au début de la séance, dans l'« annonce », nous dirions aujourd'hui dans la proclamation, des prix décernés par l'Académie.

Le 10 août 1838, cette annonce présidentielle fut suivie de six autres lectures : rapport du comte Alexandre de Laborde sur les mémoires adressés au concours des Antiquités de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

France; notice sur la vie et les ouvrages du baron Silvestre de Sacy, par le secrétaire perpétuel, Walckenaer; mémoire d'Éméric-David; mémoire du vicomte Le Prévost d'Iray; mémoire de Pardessus; enfin, mémoire de Naudet. C'était, vous en conviendrez comme moi, une séance des plus substantielles et, cela soit dit sans offenser personne, j'incline à croire que la pensée d'une séance publique d'été aussi bien remplie ne vous sourirait guère et que vous n'avez aucune tentation de revenir sur ce point à l'ancien usage. La chronique ou la tradition n'a recueilli néanmoins le souvenir d'aucune plainte de la part des académiciens qui occupaient ces sièges il y a un demi-siècle et plus.

Le programme de chaque séance publique de l'Académie comportait alors à peu près le même nombre de lectures. Le plus souvent, il est vrai, on n'y voyait inscrits que trois mémoires, mais c'est qu'alors le secrétaire perpétuel lisait deux notices historiques sur la vie et les ouvrages d'académiciens disparus. Si, dans la suite des années, on ne lit plus parfois que deux mémoires, il ne faut point voir dans ce fait l'indice d'un affaiblissement de la force passive chez nos devanciers, mais uniquement le produit de nouvelles traditions qui n'étaient point de nature à écourter la séance solennelle. Le rapport sur le concours de la fondation Gobert vint d'abord s'ajouter au programme de cette séance, où il cesse de figurer en 1846; puis ce fut, en 1851, le rapport sur les travaux de l'École d'Athènes. De savants résumés que nous n'entendons plus aujourd'hui qu'en comité secret faisaient alors l'objet d'une lecture à l'usage de nos invités et les auteurs de ces morceaux ne pleuraient ni leur temps, ni leur peine; en 1852, par exemple, le rapport de M. Charles Lenormant sur le concours des Antiquités de la France comprenait trente-deux pages, celui de M. Guigniaut sur les travaux de l'École d'Athènes en comptait quarante-huit, soit quatre-vingt pages pour les deux.

La substitution du discours présidentiel à la simple annonce des prix décernés remonte à 1856; mais le président n'était point dès lors cette sorte de rapporteur général qu'il est aujourd'hui. Le rapporteur de la Commission des Antiquités de la France et celui de la Commission de l'École d'Athènes paraissent encore, de 1856 à 1863, au nombre des lecteurs nécessaires de la séance publique. Un arrêté réglementaire du 15 mai 1863 mit fin cependant à cet état de choses, en décidant qu'à partir de l'année suivante le président résumerait en son discours le travail de l'un et de l'autre de ces rapporteurs particuliers.

Mon rôle en cette séance est donc parfaitement déterminé par une tradition plus que trentenaire. J'ai l'étroite obligation de m'y conformer: mais j'ai le devoir aussi d'obéir à un autre usage qui, pour s'être introduit chez nous en 1874 seulement, n'en est pas moins respectable. Je rappellerai donc, en peu de mots, les deuils qui ont frappé l'Académie depuis un an.

La mort nous a successivement ravi un membre libre, M. le baron de Ruble; un membre ordinaire, M. Charles Schefer; un correspondant étranger, M. Bühler, et deux correspondants nationaux, MM. Tamizey de Larroque et Lucien Merlet.

M. le baron de Ruble était l'un de ceux que vous aviez le plus récemment appelés à siéger sur ces bancs; mais, depuis longtemps déjà, vous aviez distingué et récompensé les beaux travaux historiques que lui avait inspirés l'étude de l'une des époques les plus tourmentées de notre histoire, travaux aussi remarquables par la sûreté de l'information que par l'impartialité de leur auteur et qui préserveront son nom de l'oubli. M. Schefer, au contraire, vous appartenait depuis près de vingt ans déjà. Ce savant, dont la vie tout entière fut employée au service de la France, était ici l'un des représentants les plus autorisés des études orientales et sa perte a été vivement ressentie par tous ceux qui ont pu apprécier cet homme éminent.

L'Académie n'ignore point en quelle estime il convient de tenir la mémoire de MM. Bühler, Tamizey de Larroque et Merlet, mais bien peu d'entre nous les connaissaient personnellement; pour ma part, je ne crois avoir rencontré à aucune de nos séances l'un ou l'autre de ces trois regrettés correspondants de notre Compagnie. M. Bühler était un indianiste de fort grand mérite : après un séjour de dix-sept ans dans l'Inde, où il exerça de hautes fonctions dans l'enseignement supérieur, il était revenu en Europe et occupait depuis 1880 la chaire de sanscrit à l'Université de Vienne. La postérité pourra s'étonner que M. Tamizey de Larroque n'ait pas été nommé à l'une des places de membre libre que l'Académie est en droit d'accorder à quelques-uns des érudits français qui n'habitent point Paris : la modestie bien connue de cet excellent travailleur fut le seul obstacle à ce qu'il devînt notre confrère. Tous nous eussions été heureux d'ouvrir nos rangs à celui qui consacra la seconde moitié de sa carrière scientifique à publier la correspondance de l'illustre savant que Bayle appelait, d'une expression piquante, le «procureur général de la littérature». Comme Tamizey de Larroque, M. Lucien Merlet s'était voué aux études qui ont pour objet le passé de la France et, en lui décernant le titre de correspondant de l'Académie, vous aviez récompensé les nombreux et importants travaux de cet érudit sur l'histoire de l'ancien diocèse de Chartres et sur celle de plusieurs abbayes fondées dans le voisinage de cette vaste circonscription ecclésiastique.

L'amertume des deuils qui nous ont atteints est en quelque sorte adoucie par les progrès du mouvement scientifique que suscitent vos concours de plus en plus nombreux et au premier rang desquels figurait cette année le concours Berger.

Le prix Jean-Jacques Berger, d'une valeur de douze mille fr., appartient à l'Institut tout entier et chacune des cinq académies, à tour de rôle, le décerne à l'œuvre la plus méri-

tante concernant la ville de Paris. Il paraissait cette année pour la première fois parmi les récompenses sur lesquelles vous aviez à statuer, et plusieurs ouvrages étaient en situation d'y prétendre. Le choix de l'Académie s'est arrêté sur le *Chartularium universitatis Parisiensis*, dont le P. Denifle et M. Émile Chatelain poursuivent depuis tantôt dix ans la publication avec un savoir et un désintéressement bien faits pour gagner votre sympathie. Ce recueil, auquel les archives du Vatican ont fourni un apport considérable, s'ouvre avec l'an 1163, mais le cartulaire proprement dit ne commence qu'en 1200 et le tome IV nous mène jusqu'à l'an 1452. Le tome V, qui sera prochainement mis sous presse, est relatif aux affaires du Grand Schisme qui, pour la majeure partie, avaient été jusqu'ici laissées de côté. Les deux volumes suivants auront pour objet exclusif les textes qui ont trait aux collèges parisiens, et les éditeurs ont déjà publié un supplément ou *Auctarium*, de deux volumes, se rapportant spécialement à la nation d'Angleterre et à celle d'Allemagne. Bien que l'œuvre ne soit pas entièrement achevée, les six volumes publiés forment dès maintenant un véritable monument historique. On y peut suivre, durant deux siècles et demi, l'activité de l'Université de Paris, qui fit sentir son heureuse influence à la majeure partie du monde chrétien et sur laquelle se sont modelés, dans toute l'Europe, un grand nombre d'établissements similaires.

De beaucoup la plus considérable parmi celles qui constituent la dotation particulière de votre Compagnie, la fondation Gobert est destinée à récompenser les travaux les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France ou les études qui s'y rattachent. Chacun des trois nouveaux concurrents qui ambitionnaient vos suffrages avait des titres sérieux à vos encouragements; mais l'un d'eux devait être forcément écarté et l'exclusion a porté sur le *Cartulaire général de l'Ordre*

des Hospitaliers, publication d'un réel intérêt historique, dont M. Delaville Le Roulx a recueilli les éléments épars à Malte et en de nombreux dépôts d'archives de l'Europe. Au reste l'exclusion n'est en l'espèce qu'une sorte d'ajournement, car l'ouvrage de M. Delaville Le Roulx n'est pas encore terminé et, des quatre volumes in-folio qui le composeront, les deux premiers seulement ont paru. Il pourra donc être présenté à nouveau, et avec de vraies chances de succès, lorsqu'il sera complété par une introdution historique et par des index, également nécessaires pour donner toute sa valeur à une œuvre de cette nature.

Le premier prix Gobert a été attribué au *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du* IXe *au* XVe *siècle*, de M. Frédéric Godefroy, que vous aviez déjà honoré une première fois de cette haute récompense, en 1883, au début de sa publication. La partie principale du Dictionnaire, comprenant uniquement les mots que n'a pas conservés le français actuel, forme plus de sept volumes, et la dernière des livraisons qui la composent a paru en 1893. La publication d'un supplément, renfermant, d'après le plan général de l'auteur, les termes des anciens parlers qui appartiennent encore à notre langue, se poursuit activement. Ce répertoire immense et d'une richesse vraiment extraordinaire avait été entrepris vers 1851, c'est-à-dire au lendemain du jour où l'Académie signalait la composition d'un dictionnaire historique et critique de notre ancienne langue parmi les travaux qui pourraient utilement aspirer au prix Gobert. M. Godefroy y a courageusement consacré près d'un demi-siècle de labeur obstiné et il est mort, le 30 septembre 1897, sans en voir le complet achèvement; mais la conscience des services que son œuvre était appelée à rendre lui donna jusqu'au dernier jour la force nécessaire pour en poursuivre l'accomplissement. Aujourd'hui d'ailleurs, et malgré les défauts qu'on a pu reprocher au *Dictionnaire de l'an-*

cienne langue française, tant au point de vue de la méthode qu'à celui de la mise au point, il est d'une entière évidence que ce livre est un des instruments les plus utiles et les plus indispensables pour ceux qui étudient notre histoire médiévale et notre ancienne littérature.

M. Léon-G. Pélissier, qui a obtenu le second prix, a longtemps fouillé les archives italiennes, surtout celles de Milan, et en a rapporté une abondante moisson de pièces relatives à l'histoire du règne de Louis XII. Il en a tiré la matière d'un ouvrage en deux volumes, intitulé *Louis XII et Ludovic Sforza* (8 avril 1498-23 juillet 1500). Le livre ne comprend qu'une période de vingt-huit mois à peine, mais l'on y voit se développer les idées qui devaient être la base de la politique française pendant tout le règne de Louis XII. M. Pélissier y expose, avec une abondance de détails vraiment remarquable, les causes de l'expédition du Milanais; il en décrit les préparatifs, nous initie aux combinaisons diplomatiques du roi et nous fait connaître ses négociations avec les différents pays de l'Europe, notamment avec les États de l'Italie. Telle est la matière du premier volume; le second a pour objet la conquête du duché de Milan et les résultats de cet événement. Le récit est conduit avec méthode et clarté, mais certains chapitres auraient gagné à être condensés. Une autre critique peut être adressée à l'auteur : il semble ne tenir compte que de ses recherches personnelles et laisser de parti pris dans l'ombre la plupart des travaux antérieurs. Cette façon de procéder est fâcheuse à plus d'un égard, car, en prenant la peine de contrôler lui-même son récit par celui de ses devanciers ou de ses émules, le nouvel historien de Louis XII eût évité des omissions regrettables, parfois même des erreurs. Mais ce sont là des défauts que M. Pélissier s'attachera certainement à ne plus commettre dans ses écrits ultérieurs.

La Commission des Antiquités de la France, qui ne dispose que de neuf distinctions, avait à juger les envois de vingt-deux concurrents et elle s'est vue dans la cruelle nécessité de laisser sans récompense aucune quelques envois véritablement dignes d'encouragement.

La première médaille du concours a été donnée, par un vote unanime, à M. Joseph Tardif pour ses *Coutumiers de Normandie,* en deux volumes in-8°. Sous ce titre et en faisant appel à toutes les ressources de l'érudition moderne, M. Tardif a donné des éditions critiques, avec savantes introductions, des deux plus anciens livres de droit normand. Jusqu'ici on regardait volontiers le premier, le *Très ancien coutumier de Normandie,* comme une rédaction officielle du droit normand, ordonnée par Philippe Auguste : M. Tardif a prouvé qu'il remonte, en partie du moins, à une date un peu antérieure à la conquête de la Normandie par ce prince, que c'est une œuvre individuelle et qu'elle est formée de la réunion de deux traités originairement distincts. M. Tardif n'a pas montré moins de sagacité dans l'étude de la *Summa de legibus in curia laicali*, qui, traduite en français, est devenue le *Grand Coutumier,* plusieurs fois imprimé au XVe et au XVIe siècle. Il s'est donné pour tâche de dégager le texte de cet important monument juridique des remaniements qu'en présentent les manuscrits, puis de déterminer la date (1254-1258) de sa première rédaction et celle des rédactions postérieures. L'auteur était vraisemblablement originaire de la Basse Normandie et c'est à une famille de la même région, la famille Maucael, de Valognes, qu'appartenait sans doute le plus ancien des remanieurs de la *Summa.* Les différentes questions que je viens d'indiquer sont traitées par M. Tardif avec une supériorité qui fait de son livre une œuvre d'érudition dans la meilleure acception du mot et lui assurait la première place au présent concours.

La seconde médaille est échue à M. Guibert pour le volume intitulé *Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges,* première partie d'un recueil de textes qui serviront de pièces justificatives à une histoire du consulat et des institutions municipales des deux villes de Limoges, aujourd'hui réunies, la Cité et le Château. Les qualités que M. Guibert a montrées en publiant ce recueil étaient de nature à lui concilier vos suffrages, et la Commission a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de récompenser l'effort prolongé d'un érudit qui, depuis trente ans, a publié tant d'excellents travaux sur l'histoire du Limousin.

L'envoi de M. Paul Du Châtelier, qui a obtenu la troisième médaille, consistait en deux travaux distincts, un livre sur *la Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique* et un mémoire sur les antiquités préhistoriques et celtiques des montagnes d'Arré, ouvrages fort dignes l'un et l'autre de retenir l'attention des juges auxquels ils étaient soumis, mais on a pris également en considération les écrits antérieurs de l'auteur et la carrière scientifique tout entière de l'explorateur éprouvé des dolmens et des tumulus de la Bretagne armoricaine.

Le tome I[er] des *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois,* de M. le chanoine Jules Chevalier, est la mise en œuvre de nombreux matériaux que l'auteur a laborieusement recueillis, de toutes parts, pour éclairer l'histoire des premiers comtes de Die et des anciens comtes de Valence, aussi bien que celle des comtes de Valentinois et de Diois de la maison de Poitiers. C'est un fort bon livre d'histoire locale, et la Commission a été heureuse d'attribuer la première mention honorable à un ouvrage qui modifie très notablement un important chapitre du volume que l'*Art de vérifier les dates* a

presque entièrement consacré à l'histoire des grands fiefs de la France.

Le Studium *papal de Trets au XIVe siècle*, qui a valu la seconde mention à M. l'abbé Chaillan, a pour élément presque unique un document des archives du Vatican, le registre de l'économe du collège que le pape Urbain V avait fondé en 1363 à Trets, en Provence, et qui fut transféré deux ans plus tard à Manosque. Aucun document ne nous initie avec plus de précision à la vie matérielle des écoliers de cette époque ou à celle de leurs maîtres, et l'on peut dire que la publication de ce texte est une fort utile contribution à l'histoire économique du XIVe siècle.

M. l'abbé Durand a été mentionné en troisième ligne pour ses *Études sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc*, excellente monographie qui peut être consultée avec fruit pour des études plus générales, notamment pour l'histoire de la milice et de la perception des tailles.

La quatrième mention a été décernée au *Cartulaire du chapitre d'Arras*, publié par M. le comte Auguste de Loisne, d'après le manuscrit du XIIIe siècle qu'en possède la Bibliothèque nationale, recueil de cent soixante-quatorze actes compris entre les années 920 et 1296, particulièrement intéressant pour l'histoire et la topographie artésiennes.

M. l'abbé Bouillet reçoit la cinquième mention pour l'édition du *Liber miraculorum sancte Fidis*, curieux récit des miracles opérés par les reliques d'une sainte martyre agenaise, devenues à l'époque carolingienne la propriété du monastère de Conques, au Rouergue. Cet écrit hagiographique, fort intéressant au point de vue des mœurs du XIe siècle, était déjà connu par les éditions partielles du P. Labbe et des Bollandistes, mais son authenticité avait été récemment mise

en doute, et M. Bouillet a rendu un véritable service aux études historiques en en publiant le texte intégral d'après un manuscrit qui remonte à 1094.

Enfin, la sixième et dernière mention a été accordée à M. Lex, auteur d'un ouvrage sur *les Fiefs du Mâconnais*, qui reproduit ou analyse un grand nombre de documents propres à éclairer l'histoire du régime féodal dans la Bourgogne méridionale.

L'archéologie n'occupe plus aujourd'hui qu'une place relativement restreinte dans le concours des Antiquités de la France. Le fait est évident, mais il trouve une explication consolante dans l'existence de deux fondations relativement récentes, qui permettent fréquemment à l'Académie de récompenser des ouvrages relatifs à l'archéologie et à la numismatique nationales, je veux dire le prix Fould et le prix Duchalais dont je vous entretiendrai bientôt.

La fondation La Grange contribue également, pour sa part, à détourner du concours des Antiquités de la France un certain nombre de travaux qui, jadis, s'y dirigeaient tout naturellement. Cette année, le prix La Grange est décerné à M. Ferdinand Lot pour les mémoires qu'il a récemment publiés sur l'histoire de l'ancienne poésie épique française, notamment sur un poème perdu, communément désigné sous le titre de *Gormond et Isembard*, et sur *le Moniage Guillaume*. Un reliquat de mille francs a été accordé, d'autre part, à la Société des anciens textes français pour ses diverses publications.

Le prix Delalande-Guérineau devait être attribué cette fois au meilleur ouvrage manuscrit, ou publié depuis le 1er janvier 1896, sur la langue française du moyen âge ou sur les patois. Il a été accordé aux *Essais de philologie romane*

de M. Antoine Thomas, dont l'Académie a déjà récompensé à plusieurs reprises les savantes recherches. Un autre ouvrage, le *Lexique Saint-Polois*, de M. Ed. Edmont, que recommandent aussi des qualités de premier ordre, reçoit une récompense de 500 francs sur les arrérages de la fondation.

Le prix Duchalais, réservé à la numismatique du moyen âge, a été partagé également entre M. Léon Maxe-Werly et M. Maurice Prou. M. Prou, dont vous avez récompensé jadis le *Catalogue des monnaies mérovingiennes* de la Bibliothèque nationale, présentait cette année le *Catalogue des monnaies carolingiennes* du même établissement, accompagné d'une préface qui constitue un excellent traité de numismatique spéciale, digne en tous points de la distinction qui lui est accordée. En attribuant la moitié du prix à M. Maxe-Werly, la Commission n'a pas seulement voulu mettre en lumière l'importante étude sur les monnaies des comtes, puis ducs, de Bar, que cet érudit avait adressée au concours, elle a entendu honorer du même coup l'œuvre numismatique tout entière d'un savant modeste et toujours désintéressé.

Trois concurrents se disputaient le prix Fould. Tout en rendant hommage au mérite de M. Émile Molinier, auteur d'une *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, la Commission l'a écarté pour un double motif : le premier volume ayant obtenu en 1896 le prix Saintour et le livre n'étant point terminé, elle espère avoir ultérieurement l'occasion de récompenser une publication si importante. En suite de cette décision, le prix a été l'objet d'un partage égal entre M. George Foucart et M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

En terminant la publication du bel ouvrage qui a pour titre *l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècle*, M. Lefèvre-Pontalis a mené à bien une

œuvre considérable, entreprise par lui il y a près de vingt ans et qui exigeait une solide connaissance de l'histoire d'une région, où l'art gothique aurait pris naissance. Les vues pittoresques des édifices que ce savant a étudiés, les relevés géométraux qu'il en a faits, l'application des meilleures méthodes d'analyse pour la construction et la décoration des monuments, la combinaison de ces divers éléments avec les résultats d'une enquête historique habilement conduite, tout enfin permettait à M. Lefèvre-Pontalis d'affronter avec confiance un concours destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, antérieurement au xviie siècle.

A côté de quelques inexpériences, le livre de M. George Foucart, intitulé *l'Ordre lotiforme*, offre de remarquables qualités. C'est une de ces monographies comme il convient d'en faire en égyptologie, aujourd'hui que les travaux préliminaires de trois générations ont fixé les lignes principales de l'histoire et de l'archéologie égyptiennes. M. Foucart a pris l'un des ordres les plus fréquents de l'architecture de l'antique Égypte; il a montré ce que cet ordre est devenu à chacune des époques pour lesquelles nous avons des monuments incontestés, et les caractères qu'il a su dégager de ses observations lui ont permis plus d'une fois de mieux dater certains débris mal classés jusqu'ici de temples égyptiens. C'est une œuvre parfois un peu diffuse, mais très vivante, pleine d'idées ingénieuses et d'aperçus nouveaux. L'auteur, s'il le veut résolument, deviendra un excellent archéologue : c'est pour l'y encourager, en même temps que pour le récompenser de ses premiers efforts, que vous lui accordez la moitié du prix Fould.

Deux sujets avaient été proposés pour les prix ordinaires, mais l'Académie n'a reçu de mémoires que sur la question suivante : *Chercher dans les* Métamorphoses *d'Ovide ce qu'il*

a pris aux Grecs et comment il l'a transformé. Le prix a été décerné à M. Georges Lafaye, auteur d'un ouvrage aussi distingué par la forme que par le fond.

Le prix Bordin est demeuré sans emploi, le sujet choisi par l'Académie n'ayant provoqué aucune réponse.

Le prix Saintour, réservé cette fois au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié au cours des trois dernières années, a été divisé par fractions égales entre les ouvrages de nature bien diverse, mais également recommandables par l'étendue des recherches, la précision de la science, la clarté de l'exposition et l'intérêt des idées générales, que présentaient MM. Beauchet, Masqueray et Toutain.

L'*Histoire du droit privé de la République athénienne* (4 volumes in-8°) est à la fois une œuvre de juriste et d'helléniste. En lui attribuant une partie du prix Saintour, l'Académie a voulu encourager M. Ludovic Beauchet à nous donner sur la procédure attique, sur ce qu'il appelle le droit sanctionnateur, l'étude qu'il a commencée et qui serait l'utile complément de son premier travail.

Le livre de M. Masqueray, *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque,* traite de questions absolument neuves en France, et la distinction dont il est l'objet prouve que vous savez tenir compte de la difficulté des études qui vous sont soumises, de leur nouveauté, de la somme de travail qu'elles exigent, de l'exactitude des recherches de détail, de la justesse des vues personnelles, de la critique ingénieuse et de la finesse d'esprit qu'ont pu montrer leurs auteurs.

Enfin, la récompense attribuée à M. Toutain pour son ouvrage sur *les Cités romaines de la Tunisie* est un témoignage éclatant de l'estime que vous inspirent les travaux où l'étude du passé s'allie à la préoccupation de l'avenir. En effet, ce livre n'est pas seulement une contribution à l'histoire générale

de l'Empire romain : il a pour nous cet intérêt particulier de nous entretenir d'un pays que nous gouvernons aujourd'hui, de nous apprendre comment les Romains l'avaient rendu prospère et de nous donner des exemples qu'il sera utile de suivre.

Grâce à l'existence d'un reliquat de cinq cents francs, l'Académie a pu donner pour la fondation Stanislas Julien deux prix de mille francs au lieu d'un prix unique de quinze cents. L'une de ces récompenses a été décernée à M. Giles pour les deux premiers fascicules de son *Chinese biographical Dictionary*, qui embrasse l'ensemble des personnages connus dans la littérature et l'histoire de la Chine depuis les temps fabuleux; l'autre à M. de Groot, pour l'ouvrage intitulé *The religious System of China*, précieuse compilation sur le culte des morts, les anciennes formes de ce culte, son évolution, son histoire et son aspect actuel.

Le prix triennal de la fondation Loubat a été décerné à M. Raoul de La Grasserie pour l'ensemble de ses travaux sur la linguistique américaine et en particulier pour sa grammaire et son dictionnaire de la langue auca.

Parmi les fondations que de généreux bienfaiteurs ont confiées à la sagesse de l'Académie des inscriptions, il en est deux, la fondation Garnier et la fondation Piot, dont les revenus sont affectés, en totalité ou en partie, à l'encouragement des missions scientifiques.

La fondation Garnier a pour but exclusif l'exploration de l'Afrique centrale et de la Haute Asie. Elle favorise actuellement le voyage qu'exécute en cette dernière contrée M. Eudes Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine. Ce savant vous a récemment adressé les matériaux recueillis dans la première

partie de son voyage, notamment les estampages d'inscriptions chinoises du XIIIe siècle, intéressantes au point de vue paléographique.

Les revenus de la fondation Piot permettent à l'Académie d'apporter un utile et précieux concours aux études archéologiques, en facilitant à la fois des travaux et des explorations qui nécessitent de grandes dépenses. Au premier rang des entreprises qu'alimente en partie le legs Piot, il convient de rappeler le beau recueil périodique des *Monuments et mémoires*, l'une des publications dont l'Académie peut être le plus justement fière. Une subvention de 600 francs a été accordée en outre à M. Paul Perdrizet, membre de l'École française d'Athènes, afin de recueillir des documents photographiques et autres, en vue d'un travail sur les bas-reliefs grecs représentant les divinités éleusiniennes. Mais c'est aux explorations archéologiques qu'est affectée la majeure partie des sommes provenant de cette fondation. M. Pierre Paris, à qui l'on doit la précieuse découverte du buste espagnol de style gréco-asiatique récemment publié dans les *Monuments et mémoires*, a reçu 2,000 francs pour continuer ses recherches archéologiques en Espagne, notamment à Elché et au Cerro de los Santos. M. Fossey a obtenu 2,000 francs pour entreprendre des fouilles dans la Syrie du Nord, et particulièrement à Tchatal-Tépé, entre Antioche et le lac qui avoisine cette ville. C'est dans l'Afrique française qu'opèrent les trois autres missionnaires désignés par l'Académie, MM. Besnier, Gauckler et Delattre. M. Besnier, membre de l'École française de Rome, vous entretenait tout récemment des fouilles qu'il avait pu faire à Lambèse, grâce à la subvention de 2,000 francs que vous lui avez accordée; une somme de 3,000 francs a été mise à la disposition de M. Gauckler, à l'effet de poursuivre l'exploration des ruines de Medeina, l'*Altiburos* des anciens, dont il vous a naguère communiqué les premiers résultats; enfin, le P. Delattre, qui explore avec tant

de succès les restes de Carthage, a obtenu diverses allocations, d'un total de 8.000 francs, à l'aide desquelles il espère terminer les fouilles commencées dans les arènes de l'amphithéâtre, sur la colline de Byrsa et dans la nécropole punique de Bordj-Djedid.

Je termine ici, Messieurs, la partie la plus importante de ma tâche. Il me reste à parler maintenant des deux Écoles d'Athènes et de Rome, placées l'une et l'autre sous votre patronage scientifique.

Les circonstances politiques qui, l'an dernier, contrarièrent les voyages en Orient et les entreprises de fouilles n'ont pas laissé de modifier la nature des travaux soumis par l'École d'Athènes au jugement de l'Académie. Au lieu de comptes rendus d'explorations et de découvertes, ce sont plutôt les exposés des études préliminaires destinées à préparer les recherches qui s'accomplissent actuellement sur le terrain.

M. Laurent (3e année) a entrepris la publication des inscriptions grecques chrétiennes et byzantines, et, avant de se rendre à Constantinople et en Thrace avec un pensionnaire de première année, M. Seure, il a rédigé un mémoire résumant les textes déjà connus pour la région qu'il doit visiter. Il a joint à cet essai épigraphique une relation sommaire du nouveau voyage accompli par lui dans le Péloponnèse, pendant l'automne de 1897, en vue d'y continuer ses observations sur les églises byzantines antérieures à la conquête de la Morée par les Turcs.

Le mémoire de M. Cahen (2e année) a pour objet la collection de figurines en terre cuite du musée de l'Acropole, provenant en majeure partie des fouilles exécutées en 1885-1886, et qui n'avaient encore été l'objet que d'une description sommaire de M. Winter.

M. Demargne (2e année) s'est préparé à l'exploitation de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

partie de l'île de Crète actuellement soumise à l'occupation française par un travail qu'il a intitulé *Introduction pour servir à des recherches ultérieures sur la Crète à l'époque mycénienne.* Son étude porte à la fois sur les textes anciens relatifs à l'histoire primitive de l'île et sur les antiquités qu'on y a découvertes.

Durant l'année 1897-1898, les sept pensionnaires de l'École de Rome se sont à peu près également partagés entre l'archéologie, l'histoire littéraire ou l'étude des manuscrits, et l'histoire médiévale.

MM. Join-Lambert, Besnier et Homo y représentaient l'archéologie. Pensionnaire de première année, M. Homo s'est consacré à la topographie romaine. Il a dû tout d'abord s'orienter par l'étude du terrain et la réunion de notes dont il va pouvoir tirer un manuel destiné à combler une lacune dans la série de nos manuels classiques. L'an prochain, il étudiera un point particulier, la question de l'enceinte fortifiée de Rome depuis le temps de l'empereur Aurélien. M. Besnier (2e année) a envoyé successivement deux mémoires : l'histoire et la topographie de l'île Tibérine, ce quartier si curieux de l'ancienne Rome, sont le sujet du premier de ces écrits, qui renferme un tableau exact et très vivant du culte d'Esculape; l'autre mémoire nous offre la relation des fouilles que M. Besnier a faites en avril et mai 1898, sous les auspices de l'Académie, dans le camp de la 3e légion de Lambèse, et qui ont mis à découvert tout le quartier renfermant les *scholæ,* c'est-à-dire les salles où se réunissaient les sous-officiers. Quant à M. Join-Lambert (3e année), il a passé la plus grande partie de son temps en Sicile, pour y terminer ses travaux sur l'histoire de l'art pendant le moyen âge et particulièrement sur les édifices de style français construits sous le règne de l'empereur Frédéric II.

Les travaux de MM. Nougaret et de Manteyer, l'un et l'autre pensionnaires de deuxième année, ont presque exclusivement

porté sur les manuscrits de la bibliothèque du Vatican. M. Nougaret nous adresse des collations de manuscrits latins importants, notamment des spécimens relatifs à Plaute, à Perse et à Juvénal; c'est un genre de travail ingrat, mais très utile et qui mérite d'être encouragé. M. de Manteyer a entrepris de rechercher dans le fonds de la reine Christine les manuscrits qui ont appartenu à des collections françaises, notamment à la bibliothèque de Paul et d'Alexandre Petau. Grâce à la bienveillance du P. Ehrle, préfet de la Vaticane, il a déjà étudié 345 volumes, parmi lesquels un martyrologe à l'usage de l'église de Toulon, rempli de notes intéressantes pour l'histoire liturgique et pour l'hagiographie de la Provence, et qui lui a fourni le sujet d'un mémoire présenté à l'Académie.

MM. Lecacheux et de Puybaudet, également pensionnaires de seconde année, poursuivent la publication des registres pontificaux; celui-ci s'est chargé des registres de Martin IV, qu'a jadis étudiés M. Sœhnée; celui-là prépare l'impression de ceux d'Urbain V. En outre, M. de Puybaudet a retrouvé aux archives du Saint-Siège un manuscrit des *Gesta pontificum et comitum Engolismensium*, qu'il estime préférable à ceux qu'ont utilisés les précédents éditeurs, ainsi qu'un fragment de cartulaire provenant de l'église de Notre-Dame-du-Pont, en Auvergne; il publiera prochainement l'un et l'autre de ces textes. De son côté, M. Lecacheux vous a soumis une étude sur le célèbre cardinal Albornoz, l'habile restaurateur du domaine pontifical en Italie, où il représenta successivement Innocent VI et Urbain V.

Le rapide exposé des causes portées devant l'Académie et des jugements que celle-ci a été appelée à rendre, me suggère quelques réflexions assurément bien naturelles. La comparaison avec ce qui se passait ici même, dans la première moitié du siècle, marque les progrès incessants de la magistrature que vous exercez sur tout ce qui touche au passé de l'humanité,

magistrature dont les pouvoirs publics ont investi l'Académie et qui a reçu la consécration de généreux donateurs, auxquels vous devez la satisfaction de pouvoir accorder une juste récompense à d'excellents travaux. Sous votre impulsion d'ailleurs et sous celle des savantes écoles que dirigent plusieurs de nos confrères, le nombre des ouvriers de l'érudition s'est prodigieusement accru, mais le domaine qui vous est échu s'est lui-même beaucoup élargi, et l'activité d'une importante partie des nouveaux travailleurs se porte sur des terrains jadis délaissés. Il est permis de s'en réjouir, à la condition toutefois qu'on ne néglige point le champ des études classiques, cultivées avec amour par tant de générations successives et qui ont si puissamment contribué aux progrès de l'esprit humain.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1898, les sujets suivants :

I. *Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie la retire du concours.

II. *Chercher dans les* Métamorphoses *d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé.*

L'Académie a décerné le prix à M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, pour son mémoire portant comme épigraphe cette phrase de L. Junius Gallio : *Naso fecit quod in multis versibus Vergilius fecerat, non surripiendi causa, sed palam imitandi, hoc animo ut vellet agnosci.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne les trois médailles réglementaires dans l'ordre suivant :

1re médaille, de 1500 francs, M. E.-J. Tardif pour son ouvrage : *Coutumiers de Normandie ;*

2e médaille, de 1000 francs, M. Louis Guibert : *Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges*, tome Ier ;

3e médaille, de 500 francs, M. Paul du Chatelier, pour ses trois mémoires intitulés : I. *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique ;* II. *Exploration sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications ;* III. *Une habitation gauloise à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère).*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention, M. le chanoine Jules Chevalier : *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, tome Ier ;

2e mention, M. l'abbé Chaillan : *Le* Studium *papal de Trets au XIVe siècle ;*

3e mention, M. l'abbé A. Durand : *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc;*

4e mention, M. le comte A. de Loisne : *Le cartulaire du chapitre d'Arras;*

5e mention, M. l'abbé Bouillet : *Liber miraculorum sancte Fidis;*

6e mention, M. L. Lex : *Les fiefs du Mâconnais.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais, destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1896, est partagé entre M. Léon Maxe-Werly, pour son *Histoire numismatique du Barrois* et l'ensemble de ses travaux numismatiques, et M. Maurice Prou, pour son *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT
POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de feu M. Fr. Godefroy.

Le second prix est décerné à M. Léon-G. Pélissier, pour son ouvrage intitulé : *Louis XII et Ludovic Sforza.*

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1898, la question suivante : *Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie a prorogé le concours sur le même sujet à l'année 1901.

PRIX LOUIS FOULD.

L'Académie a partagé le prix, par moitiés égales, entre M. George Foucart pour son volume intitulé : *L'ordre lotiforme,* et M. Eugène Lefèvre-Pontalis pour son ouvrage : *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons.*

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie a décerné :

1° Un prix de *mille francs* à M. A. Giles, pour son *Dictionnaire biographique chinois* (*A chinese biographical Dictionary*);

2° Un autre prix de *mille francs* à M. J.-J.-M. de Groot, pour son ouvrage intitulé : *Système religieux de la Chine* (*The religious System of China*).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

L'Académie a décerné un prix de *mille francs* à M. A. Thomas, pour ses *Essais de philologie française*, et un prix de *cinq cents francs* à M. Ed. Edmont, pour son *Lexique Saint-Polois*.

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie a décerné le prix de *mille francs* à M. Ferdinand Lot pour les travaux qu'il a publiés en 1897 sur l'histoire de l'ancienne poésie épique française, et a attribué le reliquat de *mille francs*, disponible de l'année dernière, à la Société des anciens textes français, pour ses diverses publications.

PRIX LOUBAT.

L'Académie a décerné le prix de *trois mille francs* à M. Raoul de La Grasserie, juge au tribunal civil de Rennes, pour l'ensemble de ses travaux sur la linguistique américaine, et en particulier pour sa *Grammaire de la langue Auca*.

FONDATION PIOT.

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° Une subvention de *deux mille francs* à M. Fossey, membre de l'Institut français d'archéologie du Caire, à l'effet d'entreprendre des fouilles dans la Syrie du Nord, en particulier au tumulus de Tchatal-Tépé;

2° Une subvention de *deux mille francs* à M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, à l'effet de poursuivre ses recherches archéologiques en Espagne, notamment à Elché et au Cerro de los Santos;

3° Une subvention de *cinq mille francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage, en particulier dans l'arène de l'amphithéâtre et sur la colline de Byrsa;

4° Une subvention de *deux mille francs* à M. Maurice Besnier, membre de l'École française de Rome, pour les fouilles qu'il a entreprises à Lambèse (Algérie);

5° Une subvention de *trois mille francs* à M. Paul Gauckler, pour la continuation de ses fouilles à Medeina;

6° Une nouvelle subvention de *trois mille francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles dans la nécropole punique voisine de Bordj-Djedid;

7° Une subvention de *six cents francs* à M. Perdrizet, membre de l'École d'Athènes, pour recueillir et faire exécuter les documents photographiques relatifs au travail qu'il a entrepris sur les bas-reliefs éleusiniens.

PRIX SAINTOUR.

L'Académie a partagé ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, par parties égales, entre : MM. Bauchet, pour son *Histoire du droit privé de la République athénienne*; P. Masqueray, pour sa *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, et J. Toutain, pour sa publication : *les Cités romaines de la Tunisie; Essai sur la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord.*

PRIX JEAN-JACQUES BERGER.

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *douze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, a été attribué, cette année, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au R. P. Denifle et à M. Émile Chatelain, pour leur *Cartulaire de l'Université de Paris* (6 vol. in-4°).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1898, 1899 ET 1900.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1899 :

*Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'*Iliade *et l'*Odyssée, *particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent ;*

2° Pour l'année 1900 :

Étudier la géographie de la Syrie, de la Mésopotamie et des régions voisines, d'après les auteurs syriaques, en consultant de préférence les Chroniques, les Actes de Martyrs et ceux des Conciles Nestoriens.

L'Académie retire du concours l'*Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle*, qui n'a pas été traitée, et propose pour l'année 1901 la question suivante :

Dresser la liste alphabétique des noms de toute nature qui figurent dans les Chansons de geste françaises imprimées, antérieures au règne de Charles V.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1897 et 1898 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1899. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE (800 francs).

I. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1899, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1897.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1900, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1898.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut : pour le concours ALLIER DE HAUTEROCHE, avant le 1er janvier 1899; pour le concours DUCHALAIS, avant le 1er janvier 1900.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10,000 francs).

Pour l'année 1899, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1898 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1899, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3,000 francs).

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a proposé ou prorogé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1899 :

I. *Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine.*

II. *Étude sur les vies des saints, traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899.)

III. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899.)

IV. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine, antérieurement à la Renaissance.*

2° Pour l'année 1900 :

I. *Étude sur deux commentaires du Coran : « Le Tefsîr de Tabarî et le Kachchâf de Zamakhsharî. »*

Après avoir indiqué les origines et les caractères généraux de ces deux œuvres, y relever ce qu'elles contiennent d'essentiel, au point de vue de la métaphysique, du droit, de l'histoire, de la grammaire et de la lexicographie, en s'en tenant aux résultats immédiatement applicables à l'interprétation du texte coranique.

II. *Étude générale et classement des monuments de l'art dit gréco-*

bouddhique du Nord-Ouest de l'Inde; constater les influences occidentales qui s'y manifestent et leur relation avec les monuments de l'Inde intérieure.

3° Pour l'année 1901 :

I. *Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.* (Question prorogée de l'année 1898 à l'année 1901.)

II. *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

L'Académie rappelle enfin que le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1899, au meilleur ouvrage sur l'antiquité classique, publié dans les cinq années précédentes et qui lui paraîtrait mériter cette récompense.

En 1901, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié dans le même délai.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD (5,000 francs).

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1900.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1900.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ (1,800 francs).

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1899; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1896, 1897 et 1898, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1899.

PRIX BRUNET (3,000 francs).

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1900, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1900.

PRIX STANISLAS JULIEN (1,500 francs).

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1899.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1899.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1,000 francs).

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1900, *au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1898, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1900.

PRIX JEAN REYNAUD (10,000 francs).

Mme veuve Jean REYNAUD, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs,* destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1900.

PRIX DE LA GRANGE (1,000 francs).

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs,* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France: à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1899.

FONDATION GARNIER (15,000 francs).

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par

l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie».

L'Académie disposera, en 1899, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3,000 francs).

M. Loubat, membre de la New-York historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1901.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1898.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1901, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York historical Society* de la même ville et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17,000 francs).

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année «à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1899, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3,000 francs).

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1899, au *meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance*, publié depuis le 1er janvier 1896;

En 1900, au *meilleur ouvrage relatif à l'Orient*, publié depuis le 1er janvier 1897;

En 1901, au *meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique*, publié depuis le 1er janvier 1898.

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8,000 francs).

M. ESTRADE-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la seconde fois, en 1902, à un travail rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2,000 francs).

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs* «pour le revenu être donné en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite Académie aura reconnu être la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque».

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (12,000 francs).

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *douze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la deuxième fois, en 1903.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1,200 francs).

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1899.

PRIX BARON DE JOEST (2,000 francs).

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1900.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1900.

PRIX BARON DE COURCEL (2,400 francs).

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne), ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ce prix triennal sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1901.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1901.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté ministériel du 2 février 1898, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Deslandres (Paul).
Petit (Jules-Joseph-Eugène).
Déprez (Eugène).

MM. Pérouse (François-Marie-Gabriel).
Poux (Joseph-Firmin).
Vidier (Alexandre-Charles-Philippe).
Grand (Roger-Charles-Marie).
Dacier (Édouard-Émile-Gabriel).
Caron (Marie-Eugène-Alfred-Pierre).
Aubry (Louis-François-Pierre).
Brandin (Louis-Maurice).
Privat (Louis-Marie-Édouard).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. Duval (Bernard-Gaston-Paul).
Lachenaud (Léonard-Vincent-Henri).
Levillain (Léon-Octave).
Schiff (Mario-Ludovico-Hamiel), à titre étranger.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
THOMAS-LOUIS-MARIE-EUGÈNE DE ROZIÈRE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

PAR

M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que tout candidat élu dans notre Compagnie devra faire la notice du membre qu'il remplace. Chaque année s'accroissait le nombre de ceux à qui ce suprême hommage restait à rendre. Pour n'être pas lues en séance publique, ces notices n'en seront pas moins livrées à la publicité et comprises dans les collections de l'Institut. Mais le passé comporte un long arriéré. Sans renoncer à aucun des droits que lui confère le règlement, le Secrétaire perpétuel n'en aura pas moins pour principal devoir de combler, autant que possible, ces lacunes. Il m'est doux de m'en acquitter aujourd'hui, en prenant pour sujet de ma notice la vie et les travaux de l'un de nos confrères les plus regrettés, Eugène de Rozière.

Thomas-Louis-Marie-Eugène de Rozière naquit à Paris, le 3 mai 1820. Il était petit-fils de notre ancien et vénéré confrère Jean-Marie Pardessus, dont je n'ai pas besoin de rappeler ici les grands titres. Les traditions d'un tel aïeul ne pouvaient pas manquer d'exercer une influence considérable

sur sa carrière, — réserve faite pour la politique, dont il est vrai de dire que l'Esprit souffle où il veut. Député royaliste sous la Restauration, le savant éditeur de la Loi salique n'admettait pas que la couronne de France pût cesser de se transmettre de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et, en 1830, il refusa le serment à la monarchie de Juillet, sacrifiant sans hésiter à ses convictions dynastiques sa chaire à l'École de droit et son siège à la Cour de cassation. Sans donc imposer à son petit-fils l'obligation de se soumettre à l'ancienne loi des Francs, c'est dans l'ordre des études de droit et d'histoire que le grand-père, par ses conseils et ses exemples, devait lui servir de guide. Après avoir suivi avec succès les classes du collège royal Louis-le-Grand, Eugène de Rozière se tourna vers les archives, si riches en documents inexplorés, tant à Paris que dans les provinces, et, pour mieux se préparer à en faire bon usage, il se présenta à l'École des chartes. Il y entra, le premier de sa promotion, en 1844, et il était encore le premier, quand il en sortit, en 1846, avec le titre d'archiviste-paléographe. Il en sortait comme élève et il y rentrait immédiatement comme répétiteur : il fut chargé du cours de droit civil, canonique et féodal, et il en devint titulaire dès l'année suivante (1847).

Il n'avait pas attendu jusque-là pour payer un premier tribut à la science. Avant d'entrer à l'École il avait publié une brochure dont le sujet était, si je puis dire, symptomatique (ce mot sera justifié par ce que je vais bientôt dire de ses plus nombreux travaux) : *Formulæ Andegavenses*, les Formules de l'Anjou[1]. Il avait, même avant cette première publication, donné des preuves de son goût pour l'histoire et notamment

[1] Paris, Videcoq, 1844, brochure de 46 pages, in-8°. L'ouvrage est annoncé dans le même fascicule de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui donne la liste des élèves pensionnaires admis à l'École, liste en tête de laquelle il se trouve; 6e série, t. I (1844), p. 291 et 298.

pour les travaux de l'Académie où siégeait son grand-père. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé, en 1841, pour sujet de prix l'*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*. Le prix fut décerné en 1844 au mémoire de notre regretté confrère L. de Mas-Latrie, qui faisait aussi là ses débuts; mais un second prix était accordé à un autre mémoire signé par Eugène de Rozière et, avec lui, par Théophile Roussel, son collaborateur alors, plus tard son collègue dans la représentation de la Lozère au Sénat, son plus fidèle ami. C'est donc comme lauréat de l'Institut qu'il entrait à l'École des chartes l'année suivante. On ne peut s'étonner qu'il y ait occupé, dès l'admission, la première place et qu'il l'ait gardée jusqu'au départ.

L. de Mas-Latrie a développé son mémoire dans son grand ouvrage, publié, sous le même titre, en 3 volumes in-8°. Eugène de Rozière se contenta de résumer le sien sous le titre de *Numismatique des rois latins de Chypre*; c'est le travail que notre regretté confrère de Saulcy a donné en 1847 dans sa *Numismatique des Croisades*, avec ces mots d'introduction :

« Chacune de ces séries monétaires a été étudiée à part et je m'empresse d'adresser hautement ici mes sincères remerciements à mon ami et collaborateur M. Eugène de Rozière, que ses profondes études sur l'histoire du royaume de Chypre rendaient plus que personne capable de traiter à fond la numismatique de ce royaume. Cette monographie lui appartient donc en entier, et je félicite nos lecteurs de ce que j'ai eu le bonheur d'enrichir mon livre d'un excellent travail que j'eusse été dans l'impossibilité de rendre aussi parfait. » (*Avant-propos*, p. 4.)

La Société de l'École des chartes, qui s'était constituée en avril 1839, avait inauguré ses débuts par un Recueil qui se continue avec le concours de ses anciens élèves, dont plusieurs ont occupé ou tiennent encore aujourd'hui un rang élevé dans

les sciences du moyen âge. C'est tout naturellement à ce recueil qu'Eugène de Rozière adressa ses premiers travaux, et ils témoignent, dès cette époque, de sa prédilection pour une certaine catégorie de documents d'archives. C'est ainsi qu'il y publia, en 1845, une *notice* sur les *Archives de Malte* dont il avait sans doute amassé les matériaux dans l'intervalle de ses deux années d'école : archives doublement précieuses pour l'histoire particulière de l'île avant la venue des chevaliers de Saint-Jean, et pour l'histoire de l'Ordre qui, chassé de Rhodes, déposa dans sa nouvelle résidence tous les papiers sauvés par ses soins après la perte de la Terre Sainte[1]. En 1846, il donnait un échantillon de son esprit critique en traitant *Des erreurs de date contenues dans les registres du Trésor des chartes,* erreurs qu'il relève dans un certain nombre de lettres de Louis VII et d'autres rois jusqu'à Charles VII; mais il est loin de céder aux entraînements de la jeunesse, trop portée à une façon de dénigrement qui lui semble donner une plus haute idée de sa force : «Je serais mal compris, dit-il, si l'on me supposait l'intention de nier l'utilité de cette précieuse collection. Bien loin de là, j'ai presque toujours choisi pour exemples des cas où l'erreur commise dans un registre peut être rectifiée à l'aide d'un autre registre[2].» En 1849, il publiait le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, d'après un manuscrit du Vatican (fonds de la reine Christine), collationné sur deux autres manuscrits de la même bibliothèque : cartulaire qui ne fait pas seulement connaître les donations des rois et des princes à cette église, mais fournit, de

[1] Archives très malheureusement entamées ensuite par les chevaliers eux-mêmes, dans le dessein d'anéantir les privilèges accordés à Malte et à Gozzo par les rois normands, souabes, angevins et aragonais, et qui eurent aussi à souffrir de l'occupation française en 1798, mais qui néanmoins sont encore d'une grande richesse, surtout en ce qui concerne l'Ordre de Saint-Jean. *Bibl. de l'École des chartes,* 1re série, t. II (1845-1846), p. 567 et suiv.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. III (1846-1847), p. 148-154.

plus, diverses notions sur la géographie politique comme sur l'état des personnes et des terres; et ce mémoire, envoyé à notre concours des Antiquités de la France en 1851, obtint une mention honorable avec un éloge très mérité du rapporteur, le comte Beugnot.

En cette année 1851, Eugène de Rozière faillit être détourné, fort à l'improviste, de ses paisibles études. Charles Giraud, de l'Académie des sciences morales, étant devenu ministre de l'instruction publique (24 janvier), le nomma le lendemain chef de son cabinet, et peu de temps après le choisit pour gendre (18 février)[1]. La démission du ministre, le 10 avril suivant, laissa en place le jeune secrétaire : il y était encore lorsque son beau-père redevint ministre, le 26 octobre de la même année; mais quand notre ancien confrère en partit, au coup d'État, Eugène de Rozière ne manqua pas de le suivre.

Il revint sans regret à ses travaux d'archives, se cantonnant dans un champ d'où il devait tirer une riche moisson de documents : je veux parler des formulaires. Il y avait préludé en 1844, comme je l'ai dit, par son Formulaire d'Anjou, *Formulæ Andegavenses*. Il continua d'exploiter ce fonds, en 1851, dans ses *Formules inédites d'après un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg*[2], et il justifiait ses préférences, en exposant ce

[1] Le 21 février 1851, il fut nommé membre du Comité des monuments écrits, en remplacement d'Yanoski, qui venait de mourir (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1851, p. 292).

[2] *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg, Bibl. de l'Éc. des chartes,* 3e série, t. II (1850-1851), p. 504. Voyez diverses formules de donations entre vifs avec ou sans réserves, de ventes, de transactions, etc. (p. 507-526). Le manuscrit qu'il examine était au XVIe siècle la propriété de Beatus Rhenanus, qui légua sa bibliothèque à la ville de Schlestadt. Ce manuscrit, après avoir appartenu à M. Bodman, de Mayence, a fini par arriver à la bibliothèque de Strasbourg. On y lit cette note au crayon : *Præsens codex spectavit olim ad Beatum Rhenanum, ex cujus bibliotheca cum mihi dono d dit D. Ambruster*, maire, *cum essem Schelestadii*, 1813. *Bodman.* Cette note

que la pratique lui avait appris à lui-même de l'importance de cette sorte de recueils pour la connaissance approfondie du droit et de l'histoire : « Il est impossible, disait-il, de bien comprendre l'esprit d'une législation et de juger avec certitude de ses effets, si l'on ne joint à l'étude des lois qui posent les principes l'étude des actes qui les développent et les mettent en action. La manière dont une disposition législative est appliquée dans les actes en révèle fréquemment le sens jusque-là resté obscur. Les actes sont pour la loi un commentaire vivant et agissant; on peut dire que c'est la loi *prise sur le fait*. Aussi la nécessité d'unir la pratique à la théorie et de compléter l'une par l'autre est-elle reconnue par tous ceux qui s'occupent sérieusement de la science du droit. Cette nécessité apparaît même dans l'étude de nos lois modernes, généralement si formelles, si explicites : à plus forte raison doit-elle se produire dans l'étude des lois anciennes, rédigées à une époque de barbarie, où le droit était établi moins par des textes légaux que par une série de coutumes et d'usages traditionnels. Les actes seuls peuvent nous aider à constater ces usages, et, sous ce rapport, on doit assimiler les formules aux actes proprement dits. »

Il fit paraître encore ainsi en 1853 les *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint-Gall*[1] et, l'année suivante, les *Formules wisigothiques d'après un manuscrit de Madrid*[2], publication qui comblait une véritable lacune : on avait des formulaires pour la France, l'Allemagne, l'Italie; on n'en avait pas pour l'Espagne. Il ne restait, pour ainsi dire, plus rien des

inspire à Eugène de Rozière une réflexion qui, dans sa sévérité, respire l'indignation du futur inspecteur général des archives départementales : « Si cette déclaration est fausse, M. Bodman a dérobé le manuscrit dans un dépôt; si elle est vraie, le maire a manqué gravement à ses devoirs, en aliénant une propriété publique confiée à sa garde. »

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, 3e série, t. IV (1852-1853), p. 464.

[2] Paris, Durand, 1854.

lois primitives des Wisigoths. Leur code, *Forum judicum*, a été rédigé à une époque où le génie de la race avait déjà reçu l'empreinte de la civilisation romaine et ecclésiastique, et plus tard l'invasion arabe avait achevé de détruire les documents qui pouvaient suppléer à l'absence des lois. A cette publication succéda celle des *Formules inédites d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich* (1858)[1]; — *d'après deux manuscrits des bibliothèques de Munich et de Copenhague* (1859)[2], — et à cette occasion l'éditeur, revenant sur le caractère des formulaires, en montre la valeur à un point de vue nouveau :

« On est habitué, dit-il, à considérer les formules comme des modèles d'actes juridiques, rédigés par des praticiens pour servir de guides aux parties contractantes. C'est, en effet, le caractère que présentent la plupart des formulaires anciennement publiés, et c'est aussi sous ce rapport qu'ils nous offrent le plus d'intérêt. Nous y cherchons, dans la pratique journalière des affaires, un commentaire vivant et animé des lois, et nous voyons se former, au sein même des institutions romaines qui s'écroulent, les premiers germes de l'organisation féodale.

« Cependant les modèles de contrats, d'actes de procédure ou de jugements, ne remplissent pas seuls les pages des formulaires. Les auteurs de ces recueils y ont joint le plus souvent des modèles de lettres officielles ou familières, échangées entre des souverains, des comtes, des évêques, des abbés ou de simples particuliers. C'est dans le second livre de Marculfe que ce mélange apparaît pour la première fois. Cette réunion de pièces, en apparence si diverses, à laquelle nous devons la conservation d'un grand nombre de monuments épistolaires et diplomatiques, s'explique par le but que se proposaient les

[1] *Revue historique du droit français et étranger* (1858), p. 74.
[2] *Ibid.* (1859), p. 66.

auteurs des formulaires. C'étaient, en général, des religieux, chargés de la direction des écoles épiscopales ou monastiques. Ils écrivaient pour leurs élèves, et les compilations qu'ils ont rédigées, pour servir de thème à leurs leçons, nous permettent de juger la méthode et les procédés de leur enseignement.»

En cette même année 1859, il commençait une publication d'un cadre plus étendu, qu'il n'acheva qu'en 1871 : *Recueil général des formules usitées dans l'Empire des Francs du* v^e^ *au* x^e^ *siècle,* en trois volumes : les deux premiers (1859) contiennent les textes; le troisième (1871), l'avertissement et les tables : tables d'une importance capitale pour l'usage du livre, et il a bien le droit de constater ici la modification considérable qu'il a introduite dans son édition, à l'avantage des études juridiques : «En abandonnant les traces des précédents éditeurs, dit-il, en me plaçant le premier au point de vue juridique et en adoptant l'ordre, en quelque sorte sacramentel, des Commentaires de Gaïus, des Institutes de Justinien et de notre Code civil, j'ai troublé des habitudes reçues depuis plus de deux cents ans.»

C'est à la suite de ces nombreux travaux sur les formulaires du moyen âge qu'il aborda le plus notable de tous, le formulaire de la Chancellerie romaine, connu sous le nom de *Liber diurnus*, livre ainsi nommé parce qu'il était d'une pratique journalière à la cour pontificale. Après en avoir, en peu de mots, signalé l'importance, il en expose, dans une savante introduction, l'origine et le caractère. Ce livre est de l'époque où Rome était retombée sous la domination des empereurs byzantins; il est du temps de l'exarchat de Ravenne (568-751); il est postérieur à la clôture du 6e concile œcuménique (septembre 681) et antérieur à l'ouverture du 7e (septembre 787); par d'autres inductions tirées du dernier pape et du der-

nier empereur nommé, notre confrère établit que la rédaction doit en être placée entre les années 685 et 751. Mais, tout en maintenant l'unité du livre, il est fort éloigné de prétendre qu'on doive assigner une seule et même date à toutes les formules dont il se compose. Des remaniements postérieurs y ont laissé leurs traces; les formules (c'est de leur essence) ont leur origine dans des pièces diplomatiques, transformées en modèles par la suppression des noms de lieux et de personnes. Il y a de ces lettres qui datent du pape Gélase (492); le plus grand nombre, de Grégoire le Grand (590) : « Les premières rédactions du *Liber diurnus*, dit notre confrère, furent sans doute contemporaines de ces deux pontifes, ou du moins l'auteur fit usage de documents qui remontent à leur pontificat. La comparaison des formules modelées sur les lettres de saint Grégoire avec les lettres des papes suivants donne, ajoute-t-il, des résultats également significatifs. » L'analogie dure encore, au moins partiellement, au XIe siècle et jusqu'à Léon IX, Nicolas II et même Alexandre II. « Mais, ajoute-t-il, le parallèle ne saurait être poussé plus loin. Nous ne sommes plus au temps où l'évêque élu sollicitait humblement l'approbation de l'empereur ou de son lieutenant. Nous touchons à l'avènement de Grégoire VII. L'Église romaine n'a plus à combattre pour son indépendance, elle règne en souveraine sur la société religieuse et aspire au gouvernement du monde. De nouvelles circonstances, un nouveau droit, une nouvelle discipline devaient nécessairement enfanter un nouveau style et de nouveaux usages. Le *Liber diurnus* tomba en désuétude. Il cessa d'être, dans son ensemble, le manuel de la Chancellerie; mais il resta et restera toujours, aux yeux des érudits, le témoin le plus authentique et le plus fidèle de la pratique romaine pendant les six siècles qui séparent le pontificat de Gélase de celui de Grégoire VII. » (P. 27-30.)

Un des chapitres les plus intéressants de cette introduction,

c'est celui qui est consacré à l'histoire de ce livre, depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours. Des emprunts y avaient été faits par les canonistes des XIe et XIIe siècles. Mais le vieux formulaire lui-même était tombé dans un profond oubli, quand Luc Holstein, vers 1644 ou 1645, en découvrit à Rome, dans la bibliothèque des Cisterciens de Sainte-Croix de Jérusalem, un des rares manuscrits qui s'en étaient conservés. Il put le collationner avec un autre manuscrit de la bibliothèque du Collège de Clermont (à Paris) et entreprit de le publier. Le texte était imprimé; il ne lui manquait plus que l'autorisation ecclésiastique pour paraître : l'éditeur mourut avant qu'elle fût donnée, et, comme les notes qui devaient y être jointes n'avaient pas été retrouvées, on jugea bon d'attendre qu'elles le fussent. L'ajournement se prolongea tellement que les exemplaires en furent relégués dans un des cabinets du Vatican.

L'impression du livre était connue, des feuilles en avaient été communiquées. Pourquoi donc ne paraissait-il pas sans les notes? On ne manqua pas d'y voir une suppression préméditée et l'on finit par s'en émouvoir même en France. C'était le moment où l'insulte faite au duc de Créqui, envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Rome, soulevait les colères de Louis XIV contre le pape. Le roi expulsait le nonce et faisait saisir Avignon. Le conflit dépassait de beaucoup l'affaire des gardes corses et des gens du duc de Créqui : le Parlement condamnait les thèses des docteurs favorables à l'infaillibilité du pape, et la Sorbonne ne restait pas en arrière. L'Église romaine ne pouvait pas demeurer indifférente au débat quand la question était portée sur ce terrain. Le moment n'était pas bon pour le *Liber diurnus*: «Il suffit, dit notre confrère, d'une phrase qui semblait prêter appui aux maximes gallicanes pour assurer sa perte et faire décréter sa suppression. Il suffit aussi de cette rigueur imprudente pour que les gallicans en fissent

l'objet de leur vénération, le *palladium* de leurs libertés, l'auxiliaire le plus redoutable de leurs protestations contre les opinions ultramontaines[1]. »

« Ce fut, dit-il plus loin (p. 56), au milieu de cette agitation, à la veille de la grande et solennelle déclaration de 1682, que parut à Paris, sans être annoncée ni prévue, une nouvelle édition du *Liber diurnus;* » elle parut à la fin de 1679 ou au commencement de 1680 et avait pour auteur un jésuite, le père Garnier. Assurément il ne se doutait pas qu'on pût en tirer argument contre les droits du souverain pontife. Sa bonne foi fut entière. Il crut que, dans la situation présente, la publication du livre avait plus d'avantages que d'inconvénients; et ce qui est certain, c'est que, si le jésuite fut mandé à Rome, son livre ne fut pas mis à l'*index*. Eugène de Rozière a tout un autre chapitre sur les causes de la suppression prononcée antérieurement. Ce n'est pas le lieu de l'analyser ici, je me borne à l'indiquer et à citer cette phrase, inscrite en tête de l'édition nouvelle qu'il donnait du livre en 1869[2] :

« Aujourd'hui que la lutte et les passions qu'elle avait soulevées sont depuis longtemps calmées, on peut, on doit restituer au *Liber diurnus* son véritable caractère. Ce n'est point un traité de dogme ou de théologie, encore moins une œuvre de controverse; c'est un livre de pratique, un simple manuel de chancellerie, comme ceux de Marculfe et de Cassiodore. » (P. 3.) Mais était-on bien sûr qu'il ne serait que cela? L'introduction d'où cette phrase est tirée est de 1868. C'est en 1868 (29 juin), que parut la bulle convoquant pour 1869

[1] P. 3. Voir les détails donnés sur ce conflit, p. 52 et suiv.

[2] Le livre porte la date de 1869, mais l'introduction a été publiée dans le *Bulletin de l'Académie des sciences morales* et dans la *Revue historique du droit français* de 1868 à 1869 (*Bulletin de l'Acad. des sciences morales*, t. 86, 88 et 89. — *Revue histor. du droit fr.*, 1868, p. 97 et 367; 1869, p. 146).

le Concile du Vatican. Le livre, comme au XVIIe siècle, ne pouvait-il pas fournir une arme au gallicanisme dans la dernière lutte qu'il allait engager contre la papauté? — arme impuissante d'ailleurs, comme l'événement le prouva.

En 1855, Eugène de Rozière s'était associé, avec quelques autres jurisconsultes, à notre confrère Édouard Laboulaye dans la publication d'un recueil destiné à propager en France la science de l'histoire du droit : *Revue historique du droit français et étranger*, et c'est là qu'il fit paraître, avec quelques autres mémoires[1], deux de ses dernières notices sur les formulaires. La haute capacité dont ses travaux étaient la preuve ne pouvait pas être méconnue de ceux qui avaient pour mission de veiller au bon état de nos archives. Le 1er mars 1859, l'année même où il commençait la publication de son *Recueil général des formules usitées dans l'Empire des Francs*, il fut nommé inspecteur général des archives départementales. Il rendit en cette qualité des services justement appréciés, dirigeant dans leur travail les jeunes archivistes, anciens élèves de l'École des chartes, communiquant les enseignements de l'École à ceux qui n'en étaient pas sortis, rappelant à tous les règles, veillant à leur exécution, s'efforçant de mettre partout dans nos dépôts cet ordre qui est la condition première de leur mise en valeur. Ce genre d'emploi n'était pas de nature à interrompre ses études personnelles. Il avait pour devoir de voyager dans ce monde des archives qui recèlent tant de trésors cachés, d'un si grand prix pour notre histoire; et la connaissance de nos propres manuscrits l'amenait encore à l'étude des sources étrangères. Les manuscrits du *Grand coutumier de France*, qui se trouvent aux bibliothèques de Troyes et de

[1] Dans le tome Ier, *Recherches sur les origines et les principales rédactions de la loi des Allemands*, p. 69; — une dissertation sur *la véritable date du statut maritime de Trani*, p. 189.

Paris, avaient été signalés par MM. Beautemps-Beaupré et Dareste; il fit connaître à son tour le manuscrit conservé à la bibliothèque du Vatican (n° 4790)[1].

Ces inspections le mettaient en rapport avec les Sociétés savantes de province et plusieurs purent enrichir leurs recueils du contingent qu'il apportait lui-même à leurs travaux. Ainsi, en 1863, il lut à l'Académie de Toulouse un mémoire sur l'*Histoire du droit des Lombards,* peuple dont il montre la personnalité vivace, échappant à la double influence des populations italiennes, au milieu desquelles il s'était établi en conquérant, et des conquérants francs ou germaniques dont il avait subi la domination à son tour. Il montre cette loi, obligée sur quelques points à reculer devant les coutumes municipales, devenant, au contraire, en plus d'un lieu, la coutume même, le droit commun du territoire. «Seule entre toutes les lois germaniques, dit-il, elle eut cette fortune de servir de base aux travaux d'une école célèbre de jurisprudence, de sorte qu'au moment où son rôle était près de finir, elle puisa dans les remaniements dont elle avait été l'objet une vie nouvelle, et leur dut, en quelque sorte, une seconde existence, qui s'est prolongée jusqu'à nos jours[2].» En 1866, invité à présider, à Caen, la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, il faisait sur l'*Histoire du droit* en général et, en particulier, sur le *Grand coutumier de Normandie* et sur les *Rapports du droit anglais avec le droit normand,* un discours où, rappelant les noms des Pardessus, Klimrath, Beugnot et Laferrière, décédés, puis ceux des Troplong, Giraud, Laboulaye, Valroger, encore vivants, il leur associait, aux applaudissements de l'auditoire, le nom de M. Demolombe, «ce jurisconsulte illustre que Paris a tenté deux fois de ravir

[1] *Revue historique du droit français et étranger,* mars-juin 1864.

[2] Extrait du *Recueil de l'Académie de Toulouse,* t. XII (1863), avant-propos, p. IV.

à la cité normande et qu'elle était justement fière d'avoir su garder »[1].

Le 28 avril 1870 ses anciens camarades de l'École des chartes le nommaient président de leur Société[2].

La guerre fatale de cette année le frappa, comme nous tous, dans ses sentiments patriotiques; la révolution qu'elle provoqua ne le menaçait point dans sa position. Ce n'est pas un gouvernement qui avait à sa tête M. Thiers et parmi ses ministres Jules Simon, ce n'est pas ce gouvernement qui pouvait avoir la pensée de le mettre à l'écart, ni l'Assemblée nationale où il comptait, avec Laboulaye, son ami intime, tant de justes appréciateurs de ses services. Le 14 décembre 1871 il fut élevé à la première classe de son grade d'inspecteur général, et d'autre part ses titres littéraires étaient déjà si bien établis que, le 30 juin précédent, notre Académie l'avait élu membre ordinaire.

La révolution de 1870 eut pour lui d'autres conséquences. Ed. Laboulaye, ayant été élu membre de l'Assemblée nationale, éprouva le besoin de se faire suppléer au Collège de France dans sa chaire de l'histoire des législations comparées. Il ne pouvait mieux faire, dans l'intérêt de la science, que d'y appeler son ami Eugène de Rozière: la collaboration qu'il avait apportée à la *Revue historique du droit français et étranger* depuis 1855 l'aurait imposé, en quelque sorte, à tout professeur soucieux de ne pas laisser déchoir son enseignement. Nommé ainsi, la même année, membre de l'Institut et professeur suppléant au Collège de France, Eugène de Rozière cumula sans effort des devoirs qui se conciliaient si bien de

(1) 20 décembre 1866. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1re année (1867), et *Revue historique du droit français et étranger*, même année, p. 63.

(2) En 1872, ils le nommèrent membre de leur commission de publication de documents.

IMPRIMERIE NATIONALE.

part et d'autre. Son enseignement au Collège de France, qui dura de 1871 à 1877, comprit une période importante de ce vaste sujet[1]. Il est regrettable qu'il n'ait pas été recueilli et publié : il en reste au moins deux fragments dans ses leçons d'ouverture : leçon de 1871 où il expose, à grands traits, le champ qu'il veut parcourir; leçon de 1873 où il mesure l'espace parcouru[2]. Quant à l'Institut, il paya largement sa dette à notre Académie dans les commissions dont il fut membre, notamment dans la commission des Antiquités de la France, dont il fit le rapport en 1876, 1877 et 1878, dans nos séances ordinaires où, lorsqu'il n'avait point quelque communication à nous faire en son nom[3], il savait prendre avec tant de compétence et de clarté une part active à nos discussions. Sa médiation même, si recherchée des auteurs pour offrir en leur nom leurs ouvrages à l'Académie, nous valait souvent, sous le titre d'hommages, de véritables notices dont chacun pouvait faire son profit : les tables de nos Comptes rendus en présentent une abondante nomenclature. En 1874, l'Académie lui confia une mission qui lui fut particulièrement chère, en lui donnant une des places dont elle dispose dans le conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Il rapportait à l'Ecole d'où il était sorti le concours de sa vieille

[1] *Histoire du droit français, comparé au droit des autres pays de l'Europe, depuis le démembrement et la chute de l'Empire romain jusqu'à l'établissement du régime féodal.* De 1874 à 1876, modifiant son programme, il exposa l'*Histoire du droit de propriété et particulièrement du domaine public et des lois agraires chez les Romains;* de 1876 à 1877, l'*Histoire du droit privé pendant la période gallo-franque* du ve au xe siècle.

[2] C'est en cette année (11 octobre) qu'il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Il avait été nommé chevalier le 21 janvier 1851, trois jours avant que M. de Parieu fût remplacé au ministère de l'instruction publique par M. Ch. Giraud.

[3] Par exemple son *Mémoire sur les anciens statuts de la ville de Rome* (la Rome du moyen âge), lu dans la séance publique de 1878. — *Mémoire sur la législation de Théodoric* (1879).

expérience, et il était heureux de prouver, dans les examens, à ses jeunes camarades, le prix qu'il attachait au progrès de leurs études : il leur montrait, de plus, par son exemple, à quoi elles pouvaient les faire parvenir.

En 1879, président de notre Académie, il saluait, en son nom, d'un suprême adieu notre confrère Ferdinand de Lasteyrie, qui descendait dans la tombe avec les espérances du chrétien et la consolation de laisser après lui un fils «digne à la fois de continuer son œuvre scientifique et de porter noblement son nom[1]»; nous pouvons ajouter : de reprendre sa place dans notre Compagnie. Peu de mois après, dans notre séance publique, rappelant le rôle des Académies, il exposait l'utile émulation qu'elles provoquent dans le ressort des études qui leur sont propres, et, par une analyse rapide et lumineuse, les résultats heureux que nos concours venaient de constater[2].

La même année, il entrait dans une enceinte où il devait avoir à faire d'autres discours que des discours académiques.

Eugène de Rozière était resté toujours attaché à son département de la Lozère[3]. Maire de sa commune, membre du Conseil général depuis 1868, il fut, en 1879, élu sénateur avec son ami Théophile Roussel, qui avait été en 1843, je l'ai dit, son collaborateur dans un mémoire couronné par notre Académie. Dès son entrée au Sénat, il se fit inscrire au centre gauche, groupe politique illustré par M. Thiers et qui comptait encore M. Dufaure, mais qui, depuis la démission du maréchal de Mac-Mahon, avait laissé prendre l'avantage à un groupe plus avancé. Nouveau venu dans la politique, il

(1) 18 mai 1879.

(2) En 1880, le 8 décembre, président de la Société de législation comparée, il rendait dans la séance annuelle un dernier hommage aux membres que la Société avait perdus au cours de l'année.

(3) Dès 1848, on le voit membre d'une commission chargée d'une enquête sur la rectification d'une route qui intéressait son arrondissement.

allait où ses opinions l'appelaient et non pas où se trouvait la fortune. Appliqué aux travaux des commissions et très exact à suivre les débats, il ne se prodiguait point à la tribune; mais, quand il s'y montra, ce fut pour y exercer une action décisive. Je ne parle pas du fameux article 7, qui, visant surtout l'enseignement secondaire libre, avait été placé, un peu subrepticement, au milieu des dispositions d'un projet de loi sur l'enseignement supérieur[1], article rejeté par le Sénat à la suite d'un débat où l'éloquence de Jules Simon n'a eu d'égale que la vigoureuse logique de M. Dufaure; Eugène de Rozière se borna à se ranger au nombre des 148 qui le repoussèrent par leur vote[2]. Je parle de deux lois d'une très grande importance pour l'instruction publique et pour la haute culture de l'esprit : la loi sur le Conseil supérieur de l'instruction publique et la loi sur les Universités.

Jules Simon avait fait voter à l'Assemblée nationale, le 19 mars 1873, une loi qui, revenant aux principes de la loi de 1850[3] profondément altérée par l'Empire, réorganisait le Conseil supérieur en y introduisant, auprès des délégués du

[1] Art. 7. — Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. (*Projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur*, annexe au procès-verbal du 15 mars 1879, impressions, n° 1239).

[2] 9 mars 1880.

[3] Le Conseil supérieur de l'instruction publique, Conseil royal de l'Université sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, se composait, à cette dernière époque, des plus hauts personnages de l'enseignement public : c'étaient les Villemain, les Cousin, les Saint-Marc Girardin, les Dubois pour les lettres; et pour les sciences, le droit, la médecine, les Thénard, les Poisson, les Giraud, les Orfila. La loi de 1850, qui établissait la liberté de l'enseignement secondaire, l'avait modifié, en y appelant, — avec huit membres de l'instruction publique, choisis par le ministre parmi les anciens membres du Conseil de l'Université, les inspecteurs généraux, les recteurs et les professeurs des facultés, constituant la section permanente et nommés à vie, et trois membres de l'enseignement libre, nommés par le Président de la République sur la présentation du ministre, — des représentants des Cultes reconnus, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de l'Institut.

corps enseignant, des représentants de la société tout entière : ministres des différents cultes reconnus par l'État, armée, marine, Conseil d'État, Cour de cassation, Institut, Conseils supérieurs des arts et manufactures, du commerce, de l'agriculture. Le nouveau projet, présenté par Jules Ferry, renfermait rigoureusement le Conseil dans le cadre de l'enseignement, maintenant l'enseignement libre dans des limites que personne d'ailleurs n'avait la pensée d'étendre, mais élargissant le domaine de l'enseignement public à tous ses degrés et dans toutes ses catégories. Rien en dehors. Non seulement on en excluait l'Armée, la Marine, les Arts et Manufactures, l'Industrie, le Commerce, l'Agriculture, qui ont bien quelque intérêt à l'enseignement, et les Cultes, qui n'y avaient jamais été étrangers, mais même le Conseil d'État, la Cour de cassation, l'Institut.

Quand la loi vint en discussion, un sénateur, M. Delsol, voulut sauver au moins ce que la loi de 1850 avait introduit dans le Conseil, autant au point de vue des grands intérêts de la société en général que pour la dignité même du corps enseignant : la religion, l'administration, la justice, et les sciences, les lettres, les beaux-arts, représentés par l'Institut. On aurait peut-être admis les délégués du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de l'Institut; mais les Cultes ! Plusieurs ont même osé conjecturer que c'est pour les exclure, sans trop d'éclat, que l'on avait éliminé les autres. Eugène de Rozière entreprit pourtant de faire accepter l'Institut. Mais quel art il dut déployer pour cela ! Quelle subtile stratégie ! Ce n'est pas en considération du renom que les sciences, les lettres et les arts ont assuré dans le monde à la société française, ni des encouragements et des modèles qu'ils peuvent fournir à l'enseignement, c'est au point de vue pédagogique; c'est en notre qualité de pédagogues (Académie française, Inscriptions, Sciences, Beaux-Arts, Sciences morales) qu'il plaida notre cause. La

Commission a-t-elle été gagnée par cette argumentation, ou, si elle n'était pas convaincue, a-t-elle craint d'être vaincue? Elle demanda, pour retarder au moins, ou couvrir sa défaite, que l'amendement de Rozière, tendant à sauver l'Institut du naufrage — où un amendement, signé Delsol, devait infailliblement l'entraîner, — lui fût renvoyé. Le renvoi fut repoussé et l'amendement de Rozière adopté. L'Institut resta donc. Le Conseil d'État et la Cour de cassation eurent le sort que leur infligeait une solidarité bien imprévue avec les Cultes.

La victoire de notre confrère dans la question des Universités fut beaucoup plus complète.

Depuis que la liberté avait été donnée par la loi à l'enseignement supérieur, le devoir des ministres de l'instruction publique était plus que jamais de maintenir, de fortifier, à ce degré, l'enseignement de l'État, et ils n'y faillirent point : création de facultés nouvelles, de chaires nouvelles dans les anciennes facultés, adjonction de conférences aux chaires dans les unes comme dans les autres, groupement de ces facultés dans un conseil commun et, sous le ministère de M. Goblet, chose plus importante, déclaration ou reconnaissance d'une personnalité civile qui leur permettait de recevoir dons et legs. Que leur manquait-il? Un nom, fort envié, refusé, interdit même aux groupements les plus complets des facultés libres : le nom d'Université. Jules Ferry y avait songé, et il avait, dès 1883, ouvert, à cette fin, une enquête dans nos facultés de tout ordre. La Direction de l'enseignement supérieur n'avait pas perdu de vue ce dessein, et en 1890, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique dans le Cabinet présidé par M. de Freycinet, déposa sur le bureau du Sénat un projet de loi qui ne vint en discussion qu'en 1892. L'article 1er, modifié, avec l'agrément du gouvernement, par la Commission, qui avait Jules Simon pour président et Bardoux pour rapporteur, était ainsi conçu :

Toute Université comprend les quatre facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, ou, à défaut d'une faculté de médecine, une école de plein exercice.

Ces facultés ou écoles devront être établies dans la même ville et l'Université portera le nom de la ville où elle siège.

Mais que deviendront les groupes de trois facultés? Que diront les villes qui n'en ont que deux, et celles qui, comme Marseille, n'en ont qu'une, flanquée d'une école secondaire de médecine? Le cri d'alarme fut poussé, dès le début de la discussion, par l'un des sénateurs des Bouches-du-Rhône, Challemel-Lacour.

L'éloquent orateur s'attaquait au principe même du projet de loi, à la création des universités, telle qu'elle y était conçue. Il demandait si cette création était vraiment réclamée par l'opinion publique, comme le disaient l'exposé des motifs et le rapport, et il en montrait les conséquences : la division mise dans l'enseignement supérieur, quelques groupes de facultés érigés en universités, et les facultés isolées, après tant de sacrifices faits par les villes pour elles, destinées à périr; qu'on ne tuait pas, tant s'en faut, mais qu'on verrait sans trop de déplaisir «mourir de leur belle mort»; on n'y touchait pas, on aimait mieux «laisser opérer la nature». Et pourquoi cette distinction? Que donnait-on d'essentiel aux groupes privilégiés qu'ils n'eussent déjà, comme les autres, depuis les décrets de 1885? Une véritable autonomie? N'étaient-elles pas toujours dans la dépendance du ministre pour leur budget, même pour leurs programmes? On leur donnait un nom, une façade. Ce n'étaient que des ombres d'universités, «ombres malfaisantes, disait-il, à côté desquelles périront infailliblement, dans un temps fort court, je ne sais combien de facultés[1]».

Ce discours, où l'élévation de la pensée et l'ampleur du

[1] Séance du 10 mars 1891. *Journal officiel* du 11.

développement n'excluaient ni la vigueur du trait, ni la fine pointe d'une spirituelle ironie, enleva les applaudissements du Sénat tout entier, mais ce n'est pas ce qui entraîna le vote. Au sénateur de Marseille, dont les facultés ou écoles ne voulaient pas mourir, ni même vivre, à l'ombre des universités de Montpellier et de Lyon, succéda le représentant d'un département qui ne convoitait pas la moindre université, pas même une faculté quelconque, la Lozère : j'ai nommé notre confrère. Il apportait à la discussion un discours écrit. L'a-t-il lu? Je ne sais; son manuscrit pouvait se dérober aux yeux par la hauteur de la tribune. J'incline à croire qu'il ne le lut pas. Sa merveilleuse mémoire pouvait laisser à une composition mûrement élaborée tout le prestige de l'improvisation. Ce que je puis dire, c'est que jamais discours improvisé ne fut écouté avec une attention plus soutenue, et l'effet en fut décisif.

Il avait repris, avec les variations les plus habiles et force compliments aux auteurs de la loi qu'il était en train de démolir, ce qui faisait le fond de l'argumentation de Challemel-Lacour : la scission mise dans l'ensemble des facultés, la ruine des unes, sans autre raison que le relief d'un nom pour les autres. On va donc établir une sorte de gradation dans les facultés! L'étudiant pourra commencer dans les petites et aller finir dans les grandes (le rapporteur n'y répugnait pas trop[1]); «les petites facultés seront les écoles primaires de l'enseignement supérieur[2]! » Ce mot valait tout un discours; la cause était gagnée. Pour le constater, il suffit que le représentant d'un département le plus sûrement exclu du bénéfice de la loi (son groupe n'ayant que deux facultés) vînt déposer un contre-projet tendant à la même fin. Le contre-projet, avec la portée qu'il y donnait, fut renvoyé à la Com-

[1] Rapport, p. 39.

[2] Séance du 14 mars 1891, *Journal officiel* du 15.

mission, et toute la loi en compagnie : elle n'en devait pas sortir.

C'est seulement quatre ans après, en 1896, que fut voté à la Chambre des députés et apporté au Sénat un projet qui répondait aux vues du sénateur de la Lozère. Les privilèges attribués par décret aux divers groupes de facultés étaient consacrés par la loi, et chaque groupe, ne fût-il que de deux facultés, revêtu du nom si convoité d'Université. Notre confrère n'avait rien demandé de plus: mais, hélas! il ne lui fut pas donné d'assister au triomphe de son système[1]. La France a, depuis ce moment, quinze universités; mais l'Université de France? Le rapporteur du projet voté, un ancien ministre de l'instruction publique, confessait qu'elle n'existait nulle part dans la loi, qu'elle n'était qu'une expression usuelle, sentimentale, que sais-je? — A quoi se rattacheraient donc les établissements de l'enseignement secondaire, lycées et collèges, et les milliers de nos écoles primaires? Aux universités locales? Non, car ces universités ne comprennent, aux termes du projet adopté, que les groupes de facultés. Si, comme le prétendait le rapporteur, l'Université de France n'existait plus dans la loi, au sens général du mot, il était facile de prendre cette occasion pour l'y remettre, et un amendement fut présenté dans ce sens :

L'Université de France comprend, sous le nom d'universités, avec désignation des villes qui en sont le siège, les corps de facultés institués par la loi du 28 avril 1893.

Cela ne pouvait rencontrer d'opposition nulle part, tout le monde en convenait: — mais il aurait fallu reporter la loi à la Chambre des députés, c'était un retard d'un jour, de deux peut-être, et l'on était pressé; l'urgence prévalut. C'est ainsi

(1) Séance du 7 juillet 1896. — Il était mort le 18 juin, vingt jours avant!

que la France compte quinze universités, mais que, au dire du rapporteur de la loi, il n'y a plus, légalement parlant, d'Université de France. L'Université existe bien pourtant. La masse des professeurs et des répétiteurs de l'enseignement secondaire, toute l'armée des instituteurs primaires s'en réclament; et dans notre législation, ce ne serait plus, comme on disait de l'Italie, qu'une expression géographique! Si tel est l'avis des légistes et du gouvernement, espérons qu'un de ces jours un ministre de l'instruction publique lui assurera l'existence légale, ne fût-ce qu'en se faisant rendre, dans une loi, son titre ancien de «grand maître de l'Université».

Tout en usant de ses droits de sénateur d'une manière si honorable pour l'Institut, notre confrère ne négligeait pas ce qu'il devait à notre Compagnie. L'Académie l'avait chargé de préparer une grande publication à laquelle il se trouvait en quelque sorte prédestiné par les antécédents de son aïeul, M. Pardessus : la continuation du *Recueil des chartes et diplômes* : — les *diplômes royaux pour la période qui s'étend de 640 à 1166*[1]; et il s'occupait d'en recueillir les éléments, au milieu de bien des soins divers. Membre de la Commission des archives départementales au Ministère de l'intérieur (1874) et du Comité de législation étrangère au Ministère de la justice (1876), sa vieille expérience l'avait aussi désigné pour faire partie des commissions chargées de veiller au classement des archives de plusieurs autres ministères : *Commission des archives diplomatiques* au Ministère des affaires étrangères, *Commission supérieure des archives* au ministère de la marine et des colonies; et ce n'était pas seulement son titre de sénateur qui lui assignait la vice-présidence sous le ministre, ou la présidence des commissions quand le ministre restait en dehors. Il y remplissait de plus, en réalité, les fonctions de rappor-

[1] Séances du 2 mars et du 27 juillet 1894.

teur; et on lui doit ainsi, en huit rapports distincts, l'exposé des travaux accomplis dans la Commission des archives diplomatiques de 1880 à 1892 inclusivement, et dans la Commission supérieure de la marine en trois rapports, 1884, 1885 et 1888[1]. Je n'ai pas besoin de dire que, à partir de 1855, il n'avait pas cessé de collaborer à la *Revue historique du droit français et étranger*, continuée depuis 1870 sous le nom de *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère* et de *Nouvelle Revue*, etc., depuis 1877. Son nom figure sur le titre du recueil jusqu'à l'année de sa mort et même deux mois après sa mort[2].

Il aimait la bibliographie. Il avait, dès 1856, publié avec son ancien camarade de l'École des chartes, M. Chatel, la table de nos Mémoires jusqu'en 1856[3]. Il fit avec une sollicitude toute filiale, dans la *Nouvelle Revue de législation*, la bibliographie des nombreux écrits de son beau-père Charles

[1] Ils ont paru au *Journal officiel* et ont été tirés à part.

[2] Le fascicule de juillet-août 1896 porte encore son nom. Nous avons cité dans le cours de cette notice plusieurs des morceaux qu'il a publiés. Indiquons encore : l'*Ancienne coutume de Thegra en Quercy* et la *Charte du consulat d'Uzès*, 1870-1871, p. 43 et 189; l'*Assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341*, publiée d'après un manuscrit du Comité archéologique de Senlis (nov.-déc. 1891) et divers articles bibliographiques; ajoutez les tables de ce recueil de 1870 à 1885. Il y faut joindre quelques articles insérés, soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui avait eu la primeur de ses publications, soit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, soit dans le *Journal des Savants*. Dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une *lettre de Baluze aux prieur et membres du collège de Saint-Martial de Toulouse*, avec quelques mots d'introduction (1869, p. 334); *l'École de droit d'Alais au XIIIe siècle* (1870, p. 51); *le Pariage de Pamiers* (1871, p. 1). Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* (1875, p. 141) : *Antiquités trouvées dans la forêt de Halatte (Oise)*. Dans le *Journal des Savants* : les *Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge et les origines de l'ancienne France* de M. Flach (1894, p. 300 et 372); *Clovis*, de Godfroid Kurth (1896, p. 560).

[3] Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Eugène de Rozière et M. Eugène Chatel (1856). E. de Rozière en a signé l'avertissement.

Giraud (1883). Il mettait volontiers sa curiosité savante en cette matière au service de ses confrères de l'Institut : c'est ainsi qu'il rédigea le catalogue des œuvres de M. Mignet, à la prière de Victor Duruy, qui lui succédait à l'Académie française, et de Jules Simon, qui avait à lui rendre un pareil hommage à l'Académie des sciences morales et politiques où il l'avait remplacé comme secrétaire perpétuel. Ainsi encore il rédigea un catalogue complet des nombreux écrits d'Édouard Laboulaye et le publia dans une édition spéciale de ma notice de 1887, dont il accroît de beaucoup la valeur (1889). Il ne pouvait plus dignement payer un dernier tribut d'éloges aux deux hommes éminents qui l'avaient honoré de leur amitié. Il était capable de faire bien plus encore pour un ami. Oserai-je le dire? Mais nous ne sommes pas ici en Sorbonne et le bruit n'en arrivera pas à la grande École du voisinage. Aux jours de sa jeunesse, un de ceux à qui il n'avait rien à refuser — qui devait un peu plus tard s'illustrer sur un tout autre théâtre — aspirant alors au grade de licencié en droit, recourut à lui pour faire sa thèse. Assurément il ne pouvait mieux, sinon plus valablement, s'adresser. A la soutenance, il recueillit de grands éloges pour ce morceau, et toutefois un des examinateurs en trouva un des points contestable; il lui dit ses raisons, l'invitant à y répondre. Le candidat pouvait-il, se retournant vers le fond de la salle, appeler à son aide son auteur qu'il savait là? Il répondit à son juge : « Je ne puis que m'incliner devant votre opinion ! » — Dans cette première « comédie », Eugène de Rozière avait été un peu son « collaborateur ».

Comme il avait des relations nombreuses dans les rangs les plus élevés du monde des lettres, des sciences et des beaux-arts (je me borne à nommer, et j'ai presque nommé tout à l'heure Émile Augier, son camarade d'enfance et son ami de tous les temps), les lettres d'un causeur aussi brillant qu'il était érudit auraient pu faire un agréable contraste avec l'aus-

térité des travaux dont je viens de présenter l'analyse. Des soins pieux et vigilants sauront, je n'en doute pas, les recueillir et donner ainsi à ma notice le complément qu'elle appelle. En dehors de l'Institut et des sociétés où il retrouvait des confrères, il avait d'autres amis, toute une clientèle qu'il s'était attachée par son obligeance. Il n'était jamais plus content que quand il avait une occasion de rendre service, et son empressement, sa cordialité, donnaient plus de prix encore aux bons offices dont il s'acquittait comme d'une dette envers un concitoyen. Aussi la mort qui l'enleva, après une longue maladie, le 18 juin 1896, fut-elle l'objet d'un deuil universel. Si, par un sentiment d'humilité chrétienne, il n'a voulu aucun discours sur sa tombe, le président du Sénat et M. Schlumberger, qui présidait alors notre Compagnie, ne se sont pas crus dispensés d'exprimer en des termes émus, dans la séance qui a suivi sa mort, un sentiment qui était au fond de tous les cœurs. Nous tous qui avons profité de ses travaux et joui de sa conversation, nous n'oublierons jamais notre savant et aimable confrère, et son nom restera parmi les plus estimés et les plus respectés de l'Institut.

LA STATUAIRE POLYCHROME EN ESPAGNE,

PAR

M. DIEULAFOY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Il est encore de mode, presque de bon ton, de condamner au nom du goût la statuaire polychrome. L'on répète volontiers que peindre une image en relief est un acte barbare, sauvage, criminel, et, quand on daigne motiver ces accusations, l'on ajoute qu'il faut manquer de culture pour attenter à la virginité du marbre ou être privé de sens moral pour méconnaître la noblesse grave et sereine de la pierre, déshonorer le bois, ravaler la majesté du bronze.

Timidement, si vous répliquez que l'homme et même la femme ne jouissent pas de l'éclat du Paros ni de la blancheur uniforme du Carrare, que le bois et le bronze rendent d'assez loin le ton de l'épiderme, celui des nègres excepté, l'on vous répondra que l'art est un domaine divisé par de hautes barrières. Chacun y cultive son lot et, en crainte des pires calamités, il est défendu d'empiéter sur les terres des voisins. Ainsi le sculpteur attentif aux beautés de la forme résistera au charme de la couleur, tandis que le peintre promènera ses pinceaux sur des surfaces unies.

Alors, pour frapper un coup décisif et impressionner les esprits enclins au mal, les puristes compareront les sculptures polychromes tantôt aux figures de cire exposées dans les musées forains ou les boutiques de coiffeurs, tantôt aux statues de

saints éditées dans le voisinage des grandes églises, ou bien encore, suprême dédain, à ces jouets que l'on fabrique à Nuremberg : bergères et soldats reluisants avec un peu de carmin sur les lèvres et les joues et un point noir à la place des yeux. C'est le spectacle des ilotes ivres que les Spartiates donnaient à leurs fils pour leur faire prendre en horreur les vins de Chio et de Samos.

Ces critiques seraient accablantes et ces arguments péremptoires s'ils n'étaient à deux fins. Ils se retournent ainsi contre leurs auteurs. En quoi l'artiste qui enlumine un dessin diffère-t-il de celui qui colorie une statue? L'un et l'autre sont animés du même désir; et si le premier obéit à un instinct de sauvage, le second est bien près de la barbarie. Depuis Cimabue, Van Eyck, Fra Angelico, Holbein, combien ont insulté à la candeur du vélin, avili le cuivre, outragé le bois en les recouvrant de peinture! Combien ont commis ce crime irrémissible, cet attentat contre le goût. Ils n'ont varié que dans l'emploi des moyens, la détrempe, l'encaustique, l'huile ayant servi tour à tour leurs mauvais desseins.

D'autre part, condamner la statuaire polychrome en invoquant ses pires manifestations, équivaut à juger la peinture sur des enseignes de village et sur des images d'Épinal!

A côté des aristarques qui frappent sans examen et sans pitié, il existe une école aussi ferme qu'eux dans ses conclusions, mais que gênent les exemples fournis par la Grèce impeccable et la prédilection dont jouissent les arts naguère honnis du moyen âge. Les moins informés de ses membres ont prétendu que cette façon de traiter la sculpture était postérieure à la création des chefs-d'œuvre. Les fouilles exécutées dans ces derniers temps et les découvertes opérées sur le sol de la Grèce et de l'Italie leur ont donné tort. Du reste nous savions que Phidias se plaisait à unir les gemmes à l'or et à l'ivoire, que Cicéron et Virgile trouvaient le marbre de Paros

si beau qu'ils le jugeaient digne, comme l'ivoire, d'être allié aux métaux précieux, et que Praxitèle s'en remettait à Nicias du soin de peindre ses statues. Accuser de mauvais goût les maîtres les plus sûrs, les plus délicats, les plus raffinés; les ravaler au rang des Sioux ou des peuplades noires de l'Océanie, on n'y pouvait songer. Alors la critique devenue clémente a cherché et proposé des excuses. Sous le ciel lumineux de la Grèce, a-t-elle dit, un enduit coloré tempérait l'éclat aveuglant du marbre et faisait mieux apprécier le modelé, à moins qu'il ne protégeât la pierre contre les atteintes du climat. C'est ainsi qu'on passe trois couches à l'huile sur les bois exposés tour à tour au soleil et à la pluie.

Le raisonnement serait admirable s'il ne tremblait sur sa base. En tous pays, comme à toutes les époques, les belles statues polychromes furent, en effet, exécutées en des matières choisies, durables, et préservées de l'humidité comme de l'excès de lumière. Dans l'antiquité les cellas des temples, au moyen âge la nef des églises leur étaient réservées.

En réalité, la ligne, le relief et la couleur sont des éléments de beauté. Pourquoi exiger ce divorce entre les deux derniers, alors qu'on aime à marier les deux extrêmes? Un paysage plat et monotone dans la crudité de la lumière zénithale devient parfois merveilleux à l'aurore ou au coucher du soleil. Les lignes, les reliefs n'ont pas été modifiés, la disposition de l'éclairage et la coloration ont seules changé. C'est que le relief et la couleur, ou la ligne et la couleur engendrent des œuvres parfaites quand ils se prêtent un concours mutuel, et détestables quand ils se contrarient ou sont maniés par des mains inhabiles. J'ajouterai qu'un dessin comme une figure monochrome peuvent être des morceaux accomplis, bien que la reproduction de l'être vivant en une matière blanche, rouge, noire, verte soit à ce point conventionnelle qu'on ne l'admettrait pas sans une longue éducation des yeux et de l'esprit.

A s'en tenir à la logique, il n'y a donc aucune raison sérieuse, supportant un examen impartial, de condamner, puis de proscrire la polychromie. Sur de pareilles questions, l'expérience seule peut décider. Elle aurait déjà triomphé du préjugé si les musées et les collections particulières renfermaient, au lieu de fragments médiocres, les œuvres des grands artistes restés fidèles à la peinture des reliefs et si tous nous n'avions un penchant à nous approprier le jugement d'autrui sans réfléchir ni en rechercher la raison. Est-ce une certaine paresse d'esprit qui nous fait préférer aux routes frayées les routes battues? Est-ce par méfiance de nous-mêmes ou par timidité que nous redoutons les chemins inconnus? Peut-être éprouvons-nous à la fois chacun de ces sentiments.

Pourtant une réaction se dessine, oh! bien humble, bien peu oppressive, parce qu'elle est instinctive et ne s'appuie pas sur des résultats acquis et des exemples décisifs. Par une heureuse fortune, il existe encore des œuvres capables de ramener à la polychromie les bons esprits qui discutent ou nient sa valeur artistique.

Dans l'antiquité, le sculpteur comme l'architecte réclamaient le plus souvent le concours du peintre. L'Égypte, la Chaldée, la Phénicie avaient donné l'exemple. Il fut suivi par la Perse. Les bas-reliefs de l'époque des Achéménides méritent mieux que les termes de mépris usités en pareil cas. Devant eux, personne n'a parlé de badigeon, de coloriage, de barbouillage. La Grèce rehaussa d'enduits et d'émaux colorés les figures en ronde bosse et les bas-reliefs à moins qu'elle ne juxtaposât les matières naturelles diversement teintes. Rome, Byzance se délectèrent à leur tour dans la contemplation des œuvres polychromes. Il n'est pas jusqu'aux statuettes de calcédoine saphirique, jusqu'aux camées qui ne reçussent des ornements d'or et des touches de couleur. Enfin les artistes attachés aux conquérants arabes perpétuèrent les procédés dont les Iraniens

avaient hérité et les vulgarisèrent dans les pays où les conduisit la victoire, depuis les Indes jusqu'en Portugal.

D'autre part, l'Europe, qui était l'élève de Rome mais qui écoutait avec ferveur les leçons des Byzantins, accepta de ses maîtres la statuaire peinte. Après le bois, la pierre et le cuivre, l'ivoire des triptyques et l'argent des reliquaires se couvrirent de couleur. Cette tradition persista jusqu'à la Renaissance.

A cette époque, où les artistes épris de l'antiquité classique recevaient comme des lois divines les exemples qu'elle avait légués, une inquiétude les saisit. Les statues de marbre apparaissent blanches, celles de bronze couvertes d'une patine uniforme. Alors ils pensèrent que telles elles avaient été créées, telles elles se montraient et bientôt on en vint à considérer comme un reste des âges barbares la coutume de rehausser de couleurs les œuvres en relief. Puis ce fut de la frénésie. La vénération du marbre, le respect du bois et du bronze furent imposés comme un article de foi, et les néophytes, s'en prenant aux dieux qui avaient cessé de plaire, nettoyèrent, lessivèrent à outrance, brossèrent avec une sorte de fureur, grattèrent à vif les statues et les bas-reliefs. Pour des faits analogues, on allait méconnaître pendant plus de trois siècles les arts si nobles et si purs de notre moyen âge, qu'en témoignage de mépris nos pères qualifiaient de gothiques.

De grands esprits déplorèrent cet abandon de la statuaire polychrome, entre autres Michel-Ange, de qui l'on a une lettre bien précieuse. Mais la tourmente était déchaînée, leur voix se perdit dans le bruit de la tempête. Et c'est ainsi que fut promulgué le dogme du blanc et que furent excommuniées des œuvres devant lesquelles nous nous prosternerions, si les couleurs employées par les peintres grecs ou romains avaient mieux résisté aux atteintes du temps et à la puissance destructive des éléments.

Les Italiens, qui les premiers avaient exalté la sculpture

monochrome, propagèrent le nouveau credo. Seule en Europe, l'Espagne protesta. Cette terre classique de la résistance nationale, la patrie des Viriathe et des Pélage, si elle se laissa entamer par les idées étrangères, conserva du moins des territoires d'élection où l'art proscrit eut encore des adeptes et des admirateurs. Ce respect d'une tradition partout ailleurs décriée convenait au caractère opiniâtre et persévérant du peuple, mais il tenait encore au contact six fois séculaire des écoles chrétiennes avec les écoles musulmanes, d'où étaient nées l'architecture et la décoration *mudéjares*, tout imprégnées du soleil de la Perse. Je l'attribue aussi au caractère religieux que conservèrent si longtemps les arts de la péninsule. Les retables dorés et peints, les autels, les vitraux, les ornements sacerdotaux, les lambris de faïence aux chaudes couleurs, les tableaux appelaient la sculpture polychrome. Ensuite les statues peintes étaient plus vivantes, elles parlaient à ces âmes pieuses, mais restées païennes, un langage plus éloquent que les saints taillés dans de la pierre blanche.

Grâce à ce concours de circonstances, l'Espagne offre aux curieux des arts polychromes une collection unique où, au prix de quelques efforts, ils en peuvent suivre les transformations, l'épanouissement et la décadence.

La plus ancienne sculpture peinte d'origine espagnole vient d'être découverte à Elche. C'est un buste de femme dont les lèvres et certaines parties de la coiffure portent les traces de couleur rouge. Il remonte au IVe siècle avant notre ère, et paraît l'œuvre d'un artiste indigène, qui subissait la double influence de la Hellade et de la Phénicie: l'une s'exerçant du Nord par l'intermédiaire de Marseille, de Rosas et des colonies grecques de la côte, l'autre venant du Sud par la voie de Carthage et de ses comptoirs. Je le cite pour mémoire.

Une lacune de plusieurs siècles sépare le buste d'Elche des œuvres suivantes. On trouve bien sur des chapelles romanes

très anciennes des ornements aux teintes variées. Il serait imprudent de les retenir, car la peinture est beaucoup plus récente que l'édifice. Il faut atteindre aux environs du XIIe siècle pour rencontrer des œuvres polychromes d'âge certain. La ville de Léon en conserve quelques-unes. J'y noterai d'abord les peintures qui décorent les voûtes du panthéon des rois. Bien que posées à plat, elles méritent d'être citées. D'abord elles sont admirables d'effet et de conservation, puis elles donnent la gamme des tons usuels à cette époque : le brun rouge, l'ocre jaune, l'indigo, le noir et le blanc.

Outre le panthéon, la ville de Léon possède un musée dans l'ancien couvent de San Marcos. Le monument est immense et la collection bien petite; mais elle est si précieuse qu'on en a déjà dérobé la moitié. Parmi les objets négligés par les voleurs se trouvent deux statues polychromées moins grandes que nature, provenant d'Orense près d'Oviedo. Ici, plus de doute, ce sont bien les aïeules de la lignée que nous allons suivre. La tête, les mains et en général les nus sont taillés dans le bois. Les vêtements sont en toile durcie et appliquée au moyen d'un enduit. Les tons gardent une richesse rare bien qu'empruntés à la même palette que les fresques du panthéon. Le noir est discret, il sert de rehaut et, à ce titre, remplace l'or. Un triptyque, formé de bas-reliefs peints de provenance inconnue mais de la même époque que les statues, a également échappé à la destruction.

Dans la même province, à Salamanque, la fin du XIIIe siècle est représentée par quelques monuments funéraires incrustés dans l'abside de la cathédrale romane. Le tombeau, la figure allongée sur le couvercle, la niche où il est placé sont peints. Le jaune, le noir et le blanc dominent; le rouge et le vert ont un rôle plus effacé; l'or fait défaut. Malgré leur vétusté et la poussière qu'on y respecte, ces œuvres révèlent un art puissant. Des périodes suivantes je pourrais mentionner d'autres tom-

beaux, des christs d'un réalisme douloureux, si je n'avais hâte de décrire l'œuvre la plus remarquable qu'aient produite les polychromistes du moyen âge.

À Saragosse, le chapitre de la Seo conserve jalousement dans le trésor un reliquaire d'argent, le chef de saint Valère, offert en 1397 à la cathédrale par l'antipape Benoît XIII. Les cheveux et la barbe dorés entourent de leurs boucles souples et drues l'émail de la figure. La dalmatique donne l'illusion d'un damas d'or. Le collet, de même étoffe, est orné de cabochons, de perles et de quadrilobes en émail cloisonné dont les tons vert, bleu et rouge rappellent ceux des émaux byzantins. Le buste repose sur un socle entouré d'une galerie d'excellent style. Deux anges rattachés aux balustres soutiennent la tiare au-dessus de l'écu des Luna. Eux-mêmes s'appuient sur un cartouche où se lisent en beaux caractères gothiques le nom du donateur et la date de l'offrande :

Dominus Benedictus Papa XIII. . dedit hoc relicarium beati Valeri huic ecclesiæ Cesaraugustanæ anno Domini MCCC nonagesimo septimo, pontificatus sui anno tertio . . .

Quand on ouvre les portes de fer qui le cachent et le préservent, le buste de saint Valère resplendit; à le considérer, il apparaît comme un chef-d'œuvre et l'impression s'accroît à mesure qu'on le contemple. J'ajouterai que le reliquaire entier est dans un état de conservation parfaite. Intact, neuf d'apparence, il n'a reçu ni ce poli spécial, ni la patine trompeuse dont le temps pare les objets qu'il ne détruit pas. Il faut s'en féliciter grandement, car son exemple rassure contre la défiance attachée au charme des polychromies anciennes. Pour les mêmes motifs je citerai une statuette d'argent, un saint Georges, que renferme la chapelle de l'*Audiencia* de Barcelone.

À dater du XVe siècle, l'or dont les peintres s'étaient montrés

avares apparaît sur les galons et sur les damas des statues polychromes. Tantôt il en forme le fond, tantôt il constitue les dessins. Mais, sauf de rares exceptions, il n'est jamais posé à plat. Il est couvert de guillochis ou se montre en sertissure et en fils très minces imitant les dentelles légères, dont les mailles laissent paraître l'étoffe qui les réchauffe et les colore.

On jugera de l'importance que prennent la peinture et la dorure à ce détail fourni par les livres de comptes. Chaque statue passait par les mains de quatre artistes : l'inventeur, le sculpteur, le peintre et le doreur. Tous quatre jouissaient de la même considération, arrivaient à la renommée et avaient des droits égaux. C'était justice. La peinture sur les reliefs et la dorure avaient atteint un si haut degré de perfection artistique que, loin de nuire à la sculpture, elles illusionnent sur sa valeur. Dépouillée du prestige de la couleur, telle vierge, telle sainte se montre vulgaire, prétentieuse, s'amoindrit et disparaît.

La statuaire polychrome du XVe siècle est représentée avant tout par des retables, ces triptyques aux dimensions toujours grandissantes fixés derrière les autels. L'architecture y déploie son charme et ses grâces, des tableaux parfois très bons s'y allient d'abord aux bas-reliefs. Citer les sculptures peintes de cette période serait entreprendre une nomenclature fastidieuse. Du reste, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie, la France disputent de talent avec l'Espagne, sans l'égaler pourtant. Puis l'or, les damas, une architecture exquise, que de raisons invoqueraient les amoureux des grandes symphonies blanches pour récuser les retables!

Au commencement du XVIe siècle, l'Espagne déclinait. En essayant de rajeunir les vieilles formules, elle perdait la mesure et le goût. La Renaissance italienne, puis la Renaissance française arrêtèrent la décadence avant que le mal devînt irrémé-

diable. La crise fut salutaire et l'art entra dans une voie nouvelle où les peintres récoltèrent la gloire que méritaient au même titre les sculpteurs et les architectes.

Pourquoi les noms de Velasquez, de Zurbaran, d'Alonso Cano, de Murillo, de Ribera jouissent-ils d'une renommée égale à celle des plus illustres? Pourquoi les noms des sculpteurs qui rivalisèrent avec eux de talent, de force et de noblesse sont-ils restés dans l'oubli et n'ont-ils pas franchi les portes des sacristies et des couvents? C'est que la mort ne lasse pas l'injustice et que l'histoire ne répare pas toujours les torts de la vie!

Quoi qu'il en soit, c'est avec respect qu'il faut prononcer les noms de Forment, de Berruguete, de Juan de Juni, d'Hernandez, de Tudedilla et des grands sculpteurs dont les œuvres dorment ignorées, mais rayonnantes d'une éternelle beauté dans les sanctuaires de l'Espagne. Ils empruntent à l'Italie et à la France la majesté du style, la noblesse de la composition, la pureté de la forme, la perfection de la technique. En dépit de la difficulté qui naît du cercle étroit où ils sont forcés de se mouvoir et de la contrainte que leur font subir comme un étau les conventions et les formules religieuses, ils sont des artistes dans l'acception la plus noble du mot. Puis chacune de leurs œuvres est un acte de foi. Enfin ils disposent de modèles merveilleux, ces femmes expressives, passionnées, si propres à rendre les douleurs de la mère du Christ et les extases des saintes, ces fils de marins ou de montagnards affinés par le sang arabe que charrient leurs veines.

Alors, reniant tout artifice, revenant aux traditions antiques, abandonnant l'or et les ressources de l'architecture, les maîtres s'attaquent aux statues et aux groupes en ronde bosse que l'air seulement environne et, pour les décorer, ne recourent qu'aux seules ressources de la palette. Encore cette palette est-elle de parti pris d'une extrême indigence. En étudiant de près et en

comparant un grand nombre de sculptures peintes, je n'ai trouvé comme teintes élémentaires que celles dont usaient les décorateurs du panthéon des rois, et pourtant elles ne trahissent jamais les intentions de l'artiste.

Je choisirai deux exemples. Hernandez recherche l'expression de la douleur et du désespoir de la Vierge dans la pâleur du teint. Les yeux sont profonds, cernés d'une auréole bistre, les lèvres décolorées. Un voile blanc entoure la figure et, par une opposition de teintes très habile, il accuse la présence du sang qui coule encore sous la peau; une draperie bleue tombe en grands plis sur le sol. Cette œuvre admirable est confinée loin des regards, au fond d'une petite chapelle de Valladolid.

Dans la même ville, et aussi bien cachée, se trouve une *Mater dolorosa* de Juan de Juni. Placée sous une coupole de bronze, entre des colonnes de marbre noir, elle apparaît entourée d'une lumière douce et tranquille, comparable aux plus belles toiles de Rembrandt. La mère du Christ s'est affaissée au pied de la croix, les jambes repliées dans cette attitude particulière que gardent les Espagnoles durant les offices religieux. Elle est vêtue d'une robe rouge, d'un rouge de syénite, le manteau est indigo réchauffé par des reflets bruns d'une tonalité très puissante, la figure semble dorée, le dernier rayon du soleil du Golgotha l'enveloppe et l'illumine.

Quels enseignements peut-on tirer de ces exemples?

C'est que la peinture des reliefs est un art complexe, qui réclame des études suivies et demande un tempérament artistique aussi développé que la peinture sur des surfaces planes. Celle-ci a pour objet de faire sentir la forme apparente, la couleur et l'éloignement relatif des objets, de répandre de l'air entre les personnages et les accessoires d'un tableau, de donner en un mot la vision plus complète d'une scène que ne saurait la procurer un dessin. Celle-là se propose le même but, mais en épousant les reliefs, en leur laissant leur valeur et en suppléant

par une harmonie spéciale au charme de la vie. Pour y parvenir, le polychromiste use tour à tour des mats et des brillants, il s'efforce de donner aux étoffes la transparence, les reflets, la variété de la nature. Il étudie les figures, les chairs d'après le modèle et les rend avec le même talent, la même conscience que les grands peintres de portraits. J'ajouterai qu'il recherche les tons puissants, solides, les touches vigoureuses, hardies et qu'il dédaigne les harmonies pâles et le camayeu, les considérant comme des pauvretés et des aveux d'ignorance.

Tant que les polychromistes avaient eu recours à la dorure, le métal leur avait prêté son aide. En renonçant à son emploi, ils montrèrent que la simplicité et la sincérité étaient des vertus cardinales, et en les pratiquant ils élevèrent plus haut leur art. Si je les exalte, je n'entends pas réclamer une copie servile de la nature. En ce cas le photographe et le mouleur rivaliseraient avec le peintre et le sculpteur, tandis que les uns ne valent que par leur habileté professionnelle et que les autres se révèlent dans cette part de leur âme laissée aux œuvres qu'ils enfantent. Elle en fait le mérite, l'attrait et la dignité.

La vérité est une, la vérité est immuable. La statuaire polychrome ne reconnaît pas d'autres lois que les autres branches de l'art dont elle résume les tendances et les efforts. On les violerait s'il s'agissait d'imiter le poli de la peau, de mettre à un buste des yeux de verre et une perruque. Mais on incrustera des pierres précieuses à la place des prunelles, on modèlera les cheveux ou la barbe dans l'or et l'argent sans blesser le goût. En cela les statues peintes de l'Espagne l'emportent sur les bustes de cire et les autres polychromies industrielles, comme un portrait de Rembrandt, du Titien ou de Velasquez sur une mauvaise lithographie coloriée. Aussi bien procurent-elles cette émotion pure, cette jouissance complète, cet oubli

délicieux des misères terrestres auxquels on reconnaît les œuvres parfaites.

Il appartient à nos artistes, des maîtres incontestés, de renouer des traditions méconnues, puis oubliées et de rechercher la juste proportion où doivent s'unir la sculpture et la peinture. Suivre les exemples de la Grèce, c'est avancer dans la voie droite, c'est courir au succès; renoncer à des préventions injustifiées, c'est ajouter à la gloire éternelle de la France.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

M. Clermont-Ganneau communique une lettre qu'il a reçue du P. Germer-Durand, et qui contient le texte de l'inscription des Croisades découverte à Jérusalem dans l'ancien palais patriarcal[1] au cours de travaux exécutés à l'occasion du récent pèlerinage de l'empereur d'Allemagne :

Vous avez été informé qu'une inscription latine, découverte dans l'ancien patriarcat, avait été détruite. Le fait est vrai, malheureusement. Mais avant la destruction, quelqu'un de chez nous a réussi à prendre copie de la première moitié, la seule qui fût découverte à ce moment.

Voici quelques détails sur la place occupée par l'inscription. Elle se trouvait sur le linteau d'une grande porte d'escalier, laquelle était murée, et cachée sous une épaisse couche de mortier. Ce linteau, composé de voussoirs dont les joints sont à ligne brisée, est porté par deux colonnes de marbre, et surmonté d'une archivolte ornée de palmettes.

L'inscription était gravée sur le premier voussoir à gauche et disposée en cinq lignes :

////////NVLFVS
PATRIARCHA
DOMVQVI
CONDIDIT
ISTAM

La première syllabe a été mutilée :

Il faut évidemment lire : [*Ar*]*nulfus*.

Ainsi complétée, l'inscription forme un vers hexamètre :

[*Ar*]*nulfus patriarcha, domu*(*m*) *qui condidit istam*. . .

L'autre texte, paraît-il, avait également cinq lignes, et se trouvait sur le dernier voussoir à droite : nous n'avons pu le voir. C'était sans doute un second vers.

[1] Voir plus haut, p. 643.

La forme des lettres est identique aux types connus des Croisés, du commencement du XIIe siècle.

Arnoul ou Arnulphe de Roux, d'abord vicaire, puis titulaire du patriarcat latin, est connu par les récits de Guillaume de Tyr.

L'inscription a été découverte au mois de septembre par des maçons qui réparaient les enduits de mortier. Le mufti informé a ordonné de gratter le tout, sous prétexte que les chrétiens pourraient en arguer pour réclamer la propriété de l'immeuble. Il nous a été impossible de pénétrer de nouveau pour copier la fin avant la destruction.

J. Germer-Durand,
des Augustins de l'Assomption.

M. Clermont-Ganneau annonce ensuite qu'il vient de recevoir de Hamdy Bey, correspondant de l'Académie, de nouveaux estampages des monuments araméens d'Arabissos. Il résulte, dit-il, des explications de l'obligeant directeur du musée de Constantinople que les cinq photographies que j'ai décrites plus haut se rapportent bien, comme je le supposais, à deux blocs distincts A et B :

A. Les photographies nos 3, 4 et 5, qui montrent trois faces différentes du bloc (dont une porte la grande inscription);

B. Les photographies nos 1 et 2 qui montrent une face et l'un des petits côtés du bloc.

Sur l'un des grands côtés de B, représentant deux tout petits personnages debout, tournés l'un vers l'autre, et très grossièrement sculptés[1], est gravée une inscription araméenne de trois lignes; c'est celle qui a été dessinée par M. Smirnov (deux lignes seulement), et dont M. Halévy a tenté le déchiffrement. Hamdy Bey a bien voulu m'en envoyer l'estampage. Je n'ai pas encore eu le temps de l'étudier. J'y reviendrai. La première ligne, gravée en caractères plus petits, me semble être, à peu de chose près, la

[1] Le roi et la reine? Derrière celui de droite, deux signes ou symboles indéterminés. Les deux figurines, de forme trapue et carrée, ont l'air de petites marionnettes tout à fait enfantines.

répétition textuelle de la dernière ligne, isolée de la grande inscription. Je crois pouvoir la lire :

דן
זכר עביד בהתחתן ביל רבא מלכא
רז

«. . . . . fait au mariage de BIL(?) le grand, le roi».

La lecture matérielle du premier mot est très douteuse; זכר, «souvenir, *monimentum*», fournirait un assez bon sens; mais le dernier caractère, réduit actuellement à une simple haste verticale, pourrait être un *noun*, ce qui ferait songer à כן «ainsi»; seulement le *zaïn* initial deviendrait alors fort embarrassant, car il serait difficile d'admettre [1] : ז כן עביד «ceci a été fait». Quant au mot התחתן «mariage», il semble certain, et justifie fort à point l'interprétation générale que j'ai proposée du texte, en nous invitant à voir, comme j'y inclinais, dans les héros incestueux de ce petit épithalame, de simples mortels.

Au début de la seconde ligne très mutilée, je crois bien lire : אהורמזד. . . *Ahouramazd(a)*. L'apparition, dans cette inscription araméenne, du nom de la divinité suprême iranienne, de Ormuzd, est, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, un fait d'un intérêt capital. La troisième ligne paraît contenir une formule (de bénédiction ?) répétée trois fois : מואתברכי.

Une dernière remarque. Après avoir attentivement examiné à la loupe les photographies n[os] 3 et 4, malheureusement bien confuses, je crois avoir reconnu l'existence de caractères araméens gravés çà et là au milieu des sujets figurés. Nous aurions donc encore deux inscriptions faisant partie du même ensemble de textes, et pouvant peut-être contribuer beaucoup à l'élucidation de ce monument jusqu'ici unique en son genre. Mais des estampages seraient indispensables pour vérifier la chose. L'animal

[1] En considérant כן comme un verbe. D'autre part, il ne serait guère plus satisfaisant de considérer זכן comme l'équivalent de דִּכֵּן «ces (choses)». Cf. toutefois, plus haut (l. 7) זך paraissant = דך. Vérification faite sur l'estampage, le premier mot pourrait être lu בז.

indéterminé de la scène n° 3 est peut-être bien une vache, comme celle de la scène n° 4; par moment même, on croirait apercevoir, entre les jambes de la bête, une femme accroupie, en train de la traire. . . . . Mais les mutilations sont telles que je n'oserais rien affirmer sans avoir sous les yeux l'original ou de meilleures reproductions.

Est adressé pour le prochain concours du prix Saintour :
Jeanne Hachette, par M. G. Vallat (Abbeville, 1898, in-8°).

Le Président donne lecture de la liste des correspondants, tant étrangers que français.

Il constate que l'Académie a perdu un correspondant étranger, M. Bühler, et deux correspondants français, MM. Tamizey de Larroque et Lucien Merlet.

En raison de la décision prise par l'Académie, le 1er avril dernier, pour l'augmentation des correspondants tant étrangers que nationaux, il propose de nommer en plus deux correspondants étrangers et deux correspondants français, et de porter à six le nombre des membres de chacune des deux commissions qui seront nommées, à cet effet, dans la prochaine séance.

La proposition du Président est adoptée.

L'Académie se forme en Comité secret. La séance étant redevenue publique, M. Gustave Saige, correspondant de l'Académie, conservateur des archives du Palais de Monaco, lit un mémoire sur la formation du vicomté de Carlat, qui se constitua par la fusion, au IXe siècle, d'un district de la Haute Auvergne avec une fraction du Rouergue; l'auteur rapporte cette formation insolite à la communauté d'origine qui aurait existé entre les comtes d'Auvergne de la première dynastie et ceux de Rouergue-Toulouse [1].

M. Deloche présente des observations sur la première partie du mémoire où M. Saige fait mention de divisions territoriales

[1] Voir ci-après.

nommées *Pagus*, *Aïcis*, *Ministerium* et *Vicaria*. Il ne paraît pas avoir fait la distinction nécessaire entre les deux dernières de ces divisions qui ont le caractère administratif, et correspondent, au moins quant à leur origine, aux districts d'officiers publics, et les deux premières divisions, qui n'ont ni le même caractère, ni la même origine. A la vérité, le *pagus* ou l'*aïcis* peuvent avoir le même chef-lieu qu'un *ministerium* et une *vicaria*, et par suite, porter le même nom; mais il n'en faut pas moins tenir compte de la différence qui les sépare.

M. Clermont-Ganneau termine le déchiffrement de deux inscriptions grecques provenant de la région d'Outre-Jourdain, d'après de mauvais estampages qui lui ont été apportés autrefois par les Bédouins avec qui il était en relation pendant son premier séjour en Palestine. La première est au nom du roi Hérode Agrippa II; trouvée à l'est de Philadelphie, capitale de l'Ammonitide, elle permet de préciser la limite qui séparait le pays des Juifs de celui des Nabatéens au premier siècle de notre ère, et montre que ceux-ci avaient été fortement refoulés à l'est et au sud. Le roi s'y pare du titre de *philoromaios* «ami des Romains», titre qu'il a bien justifié en coopérant, quelques années plus tard, avec Titus au siège de Jérusalem. La seconde inscription, très mutilée, est relative à un *cornicularius* appartenant aux contingents romains en garnison dans ces parages. Une troisième inscription, qui avait été présentée à M. Clermont-Ganneau comme ayant la même provenance, doit être, en réalité, originaire d'Égypte, comme le prouve sa teneur même. Elle émane d'un stratège d'un nome égyptien, et est datée du 16 août de l'an 6 de l'empereur Trajan; la date est mise en concordance avec le calendrier égyptien; de plus, ce jour est qualifié de *Sebasté* «jour Auguste», ce qui apporte une donnée nouvelle, très importante pour le problème, si débattu depuis Letronne, et non encore résolu, de l'origine de la *Sebasté*, ou fête impériale, et de la place qu'il faut lui attribuer dans le calendrier égyptien.

M. Clermont-Ganneau, revenant ensuite sur une précédente

communication[1], rappelle que le P. Janssen a fait connaître[2] un nouveau sceau israélite en caractères phéniciens, entré récemment dans la collection du baron von Ustinow à Jaffa. La lecture de la légende n'offre aucune difficulté :

לאבגיל אשת עשיהו

A Abigaïl, femme de Asayahou.

« Le baron von Ustinow a bien voulu, depuis, me faire tenir l'objet original même, par l'obligeant intermédiaire du P. Lagrange, ce qui me permet d'en donner ici une représentation plus exacte et plus complète, agrandie au double environ.

« La pierre est une cornaline rouge, taillée en forme de scarabéoïde bombé et parfaitement polie, sauf sous le plat, qui a reçu l'inscription. Le scarabéoïde n'a pas été percé, comme le sont nombre de ces cachets sémitiques; il est donc probable que la pierre devait être enchatonnée dans une bague, au lieu d'être portée suspendue à un cordon (פתיל).

« La seconde ligne, formée du seul mot אשת « femme de », débute par un signe qui a été omis dans la reproduction et dans la description du P. Janssen, et qui mérite d'être noté; il consiste en deux longs traits verticaux, dont le rôle était peut-être celui d'une sorte de double tiret, de trait d'union, établissant entre la ligne 1 et la ligne 2, une jonction pour le sens. On remarquera, en outre, que les trois lignes sont séparées par deux doubles traits horizontaux conformément à une disposition tellement fréquente sur les sceaux israélites, qu'on peut la considérer comme distinctive de cette famille de sceaux.

« Les deux noms propres appartiennent essentiellement à l'onomastique biblique. Celui du mari, *ʿAsayahou* « Jehovah a fait », caractérise nettement le personnage comme israélite. Celui de la

(1) *Comptes rendus*, séance du 16 septembre, p. 605.

(2) *Revue biblique*, 1897, p. 597.

femme, *Abigaïl*, est particulièrement intéressant. Il se présente dans la Bible avec diverses variantes : אביגיל, אבוגיל, אביגל; la forme authentique que nous révèle notre monument nous montre que le second *yod* doit être radical, et me porterait à assigner à ce nom une autre étymologie que celles qu'on en a proposées jusqu'ici. Je ne serais pas éloigné de croire que ce *yod* représente, en réalité, un *aleph* ou *elif hamzé*, comme dans רית = ראה, ראית sur la stèle de Mesa; רים = ראם dans la Bible; ביראל = באראל ? (1), etc.; le second élément du nom serait, dans ce cas, à expliquer par la racine גאל «délivrer» (cf. *goël* «le dieu sauveur», etc.), et non par la racine גיל, גול «tourner en rond, se réjouir».

COMMUNICATION.

DE L'ORIGINE COMMUNE DES COMTES D'AUVERGNE DE LA PREMIÈRE DYNASTIE ET DE CEUX DE ROUERGUE-TOULOUSE, À PROPOS DE LA FORMATION DU TERRITOIRE DE LA VICOMTÉ DE CARLAT, PAR M. GUSTAVE SAIGE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Lorsque au début du dixième siècle, on rencontre dans les chartes de Conques et de Brioude les premiers documents où figure le nom du Carladez, le territoire de ce pays est déjà formé par la réunion de deux districts appartenant, le plus considérable au pays d'Auvergne, l'autre au Rouergue (2); et, chose singulière, ces deux fragments, dont chacun devrait ressortir à un comté différent, forment une circonscription

(1) Voir mes *Sceaux et cachets israélites, phéniciens*, etc., p. 18, n° 10.

(2) *In pago Arvernico, in vicaria Carlladense*, charte de 909 de l'évêché de Rodez (*Bibl. de l'École des Chartes*, série V, t. IV, p. 168). — *In pago Ruthenico, in ministerio Carladense*, donation à Conques dans le Barrès, en 916 (*Cartulaire de Conques*, publié par G. Desjardins, n° 262).

IMPRIMERIE NATIONALE.

unique, qui est désignée par les diverses dénominations des divisions administratives du pagus à l'époque carlovingienne.

Les chartes de Rouergue, spécialement dans le cartulaire de Conques, donnent le plus souvent au Carladez le titre de *ministerium*, mais également ceux d'*aïcis* et de *vicaria*, et tous trois s'y présentent comme synonymes.

Cependant, quoique en général il ne paraisse pas possible d'établir nettement la valeur relative très variable de ces différents termes dans les divisions politiques et administratives de la région, il ressort de nos chartes que le *ministerium* a un sens supérieur à celui des deux autres; on le trouve divisé en *aïces*[1] et en *vicariæ*. Une donation de 930 est faite, *in ministerio Cartladense* et *in vicaria Arpajonense*[2]; par contre, on ne trouve pas le *ministerium* à l'état de subdivision d'un *aïcis* ou d'une *vicaria*.

Ce terme ne se retrouve pas dans les chartes d'Auvergne, aux cartulaires de Brioude et de Sauxillanges; l'*aïcis* et le *comitatus* y tiennent la même place, et cette dernière dénomination y désigne, non pas un territoire administré par un comte, mais une grande subdivision du pagus ou comté d'Auvergne; elle est elle-même divisée en *vicariæ*.

M. Alexandre Bruel a retrouvé une charte de Brioude, non publiée dans l'édition du cartulaire de 1863, portant donation d'une villa *in comitatu et vicaria Cartelacensi*, donnant ainsi à la fois l'indication du *comitatus* et celle de la *vicaria*, sa subdivision. Cette formule correspond d'une façon frappante à celle de la charte de Conques, où le *ministerium* de Carlat est indiqué avec une autre de ses subdivisions, la viguerie d'Arpajon.

Mais si les chartes montrent à quel ordre de juridiction appartient le Carladez à l'époque carlovingienne, elles ne jettent aucune lumière sur les causes de la formation de ce territoire,

[1] Cartulaire de Conques, n° 250.
[2] *Ibid.*, n° 6.

où deux fragments de comtés différents se sont amalgamés au point de ne plus constituer qu'une circonscription unique, qui doit nécessairement dépendre de l'un de ces comtés au détriment de l'autre.

Les causes directes de ce fait anormal nous échappent: il faut en rechercher l'explication dans les faits historiques qui ont pu affecter l'état de la région vers la fin du IXe siècle.

Le seul qui nous soit connu est la fondation de l'abbaye d'Aurillac; mais quelque considérable qu'ait été l'influence de saint Géraud, son fondateur, on ne peut voir en lui l'agent de cette union territoriale: sa biographie, écrite par son contemporain saint Odon de Cluny, débarrassée des interpolations qu'a subies le texte primitif, ne permet plus de soutenir que Géraud soit issu d'une des familles qui, de son vivant, gouvernaient l'Auvergne et le Rouergue.

C'est dans l'étude des liens qui pouvaient exister entre ces familles qu'il faut chercher la solution de cette question.

En ce qui concerne l'Auvergne, la descendance des premiers comtes est incertaine. A Gérard, institué par Louis le Débonnaire en 839, avait succédé son frère Guillaume, mort en 846; mais, tandis que Charles le Chauve, après avoir détruit le royaume de Pépin II en 849, donnait le comté de Poitiers à Ranulfe Ier, fils de Gérard, il maintenait en Auvergne un Bernard qui était titulaire de ce comté depuis 846 [1].

On a conjecturé que ce Bernard était le fils de Guillaume, par suite des liens de parenté qui existaient, suivant les annalistes, entre son petit-fils Guillaume le Pieux et Ranulfe II, comte de Poitiers [2]. Cette parenté dut résulter d'alliances par les femmes, car nous pensons démontrer qu'il faut aller chercher dans le midi de l'Aquitaine les origines de Bernard Ier, de son fils Bernard II Plantevelue, mari d'Hermengarde,

[1] Cartulaire de Brioude, édit. de 1863, n° 176.

[2] Adhémar de Chabannes, édit. Chavanon, p. 140.

devenu marquis de Gothie en 878, et du fils de ces derniers Guillaume le Pieux, dont la succession en Auvergne échut à Guillaume de Carcassonne, fils de sa sœur, tandis que le marquisat de Gothie était dévolu par indivis à Ermengaud, comte de Rouergue, et à Raymond, comte de Toulouse, son frère.

Pendant cette même période, une famille qui commande d'abord en Rouergue étend sa puissance sur presque toute l'Aquitaine: son chef Frédelon, fils de Folcoald, est créé comte de Toulouse par Charles le Chauve en 848[1]; dès cette époque, son frère Raymond, qui lui succéda en 852 à Toulouse et en Rouergue, est maître, non seulement du Quercy, mais du Limousin[2], et un incident vient révéler que l'influence de sa famille dépassait même de beaucoup ce comté.

L'église de Reims possédait dans l'Aquitaine des biens nombreux. Charles le Chauve, à la prière de l'archevêque Hincmar, était intervenu auprès de Pépin II pour leur conservation: ils furent placés sous la défense et la sauvegarde de Frédelon. Ces biens étaient répandus sur les diocèses de Poitiers, de Limoges et de Clermont; l'influence de Frédelon prédominait donc alors en Poitou et en Auvergne aussi bien qu'en Limousin: or il est très remarquable que cette influence survécut non seulement au royaume d'Aquitaine, mais à Frédelon lui-même; après sa mort, la défense des biens de Saint-Remy se trouve entre les mains de Bernard, comte de Toulouse, fils de son frère et successeur Raymond. Et cependant, à ce moment, Ranulfe, fils de Gérard, commande en Poitou et Bernard II Plantevelue, fils de Bernard Ier, en Auvergne. Il semble que Bernard de Toulouse exerce une supériorité qui s'impose à ces comtes eux-mêmes, et ce qui va suivre paraît le confirmer.

Bernard abusa de sa puissance en attentant aux droits de

[1] Dom Vaissète, I, 712.

[2] R. de Lasteyrie, *Étude sur les comtes et les vicomtes de Limoges*, p. 23-28.

l'église de Reims; il entreprit d'en partager les terres en les concédant en bénéfices et en constituant des précaires.

Le conflit qui s'ensuivit nous est connu par la correspondance d'Hincmar, rapportée par Flodoard [1]. L'archevêque admoneste Bernard, dont il se dit le parent; il le supplie de ne pas usurper sur les biens de l'Église; mais en même temps, il s'adresse à un autre Bernard, qu'il qualifie de *comes Rodonensis*; il le prie d'intervenir et de se charger de l'enquête lorsque le roi l'aura ordonnée.

Cependant Bernard de Toulouse résiste : Hincmar lui retire alors la défense des biens de Saint-Remy et la confère à Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne [2]. En même temps il invite Bernard de Toulouse à ne pas molester le comte d'Auvergne à cette occasion. Ce dernier trait témoigne qu'alors la puissance du comte de Toulouse dans l'Aquitaine du Nord était toujours redoutable.

On s'est demandé quel pouvait être le Bernard qualifié *comes Rodonensis* qui intervient dans ce différend.

Dom Vaissète a voulu y voir, en se fondant sur une orthographe inexacte du mot *Rodomensis*, un comte de Rouen [3]; d'autres, comme Lejeune, un comte de Rennes; mais il n'y a pas eu de comtes de ce nom dans ces deux comtés à cette époque. Émile Mabille, dans une importante note rectificative insérée dans la nouvelle édition de dom Vaissète, a parfaitement reconnu [4] qu'il s'agissait de Bernard Plantevelue lui-même, intervenant d'abord comme médiateur, puis terminant le conflit en acceptant le patronage. Mais Mabille a cru trouver dans le titre de *Rodonensis* le comté de Riom, que

[1] Flodoard, III, 20.

[2] *Ibid.*, III, 26.

[3] Dom Vaissète, II, 542. La forme certaine du manuscrit est donnée par Pertz et par Lejeune : *Rodonensis*, dans leurs éditions de Flodoard.

[4] Édition Privat, t. II, p. 286.

Bernard Plantevelue aurait occupé du vivant de son frère Warin, avant de devenir comte d'Auvergne. Sa conjecture ne repose que sur ce simple nom, et son attribution n'est pas soutenable, le nom de Riom n'ayant pu donner que les formes *Rigomensis* ou *Riomensis*.

Nous croyons pouvoir établir qu'il s'agit ici du Rouergue. Cette attribution n'est pas du reste entièrement nouvelle; déjà le P. Ange, dans son *Histoire généalogique des Pairs de France*, l'avait hasardée en s'appuyant uniquement sur la forme du nom [1] : dom Vaissète l'avait rejetée, par la raison que l'on a vue plus haut, et aussi parce qu'ayant établi la filiation des comtes de Rouergue, il n'y avait pas trouvé place pour un comte Bernard [2]; et cependant il avait sous les yeux une charte du cartulaire de Conques qui a excité sa curiosité sans l'éclairer et qui résout la question.

En 883, Bernard, « comte par la grâce de Dieu », avec le consentement de sa femme Hermengarde, donne à Conques le village de « Bautone » en Rouergue, dans la viguerie de Séverac [3], et il insiste pour établir que cet *alleu vient de l'héritage de ses parents à lui Bernard* [4]. Il n'est pas douteux que le donateur ne soit Bernard Plantevelue.

Ainsi donc, voici ce comte d'Auvergne, appelé ailleurs *comes Rodonensis*, qui possède des biens patrimoniaux en Rouergue.

Que conclure de ceci, sinon que Bernard Plantevelue exerçait des droits dans ce comté alors que l'héritage de Frédelon était passé à Bernard de Toulouse. Cela impliquerait la conséquence que Bernard Plantevelue et son père Bernard Ier

[1] T. VIII, p. 694.

[2] T. II, p. 542.

[3] Aujourd'hui le Bauton, com. de Séverac-le-Château (Aveyron).

[4] Cart. de Conques, n° 153; cette charte avait déjà été publiée par dom Vaissète, t. II, *preuves*, col. 22.

d'Auvergne auraient été de la même lignée que Frédelon; et l'on peut se demander, surtout à propos de l'affaire des biens de Saint-Remy, si Bernard Ier n'aurait pas pu être un de ses frères, investi de l'Auvergne, alors que la même influence faisait de Raymond, autre frère, certain celui-là, de Frédelon, le maître du Quercy et du Limousin.

Nous n'avons aucune espèce de base pour appuyer cette conjecture, mais si l'on considère que dans la maison des comtes de Rouergue et de Toulouse, l'indivision fut une coutume héréditaire, il est permis de supposer que cette même indivision a pu exister à l'origine, et elle explique alors que Bernard Plantevelue ait pu porter le titre de comte de Rouergue en même temps que Bernard et que Eudes, fils et successeur de celui-ci à Toulouse et à Rodez. Cette indivision règne entre les descendants de la maison de Rouergue-Toulouse, alors que les deux comtés sont séparés, pendant tout le xe siècle, à l'égard des comtés d'Albigeois et de Quercy, et, ce qui est particulièrement significatif, à l'égard du marquisat de Gothie où Raymond II de Toulouse et Ermengaud de Rouergue succèdent en commun après leur père, en 919, à Guillaume le Pieux[1], et dom Vaissète[2] remarque que cette succession de la maison de Rouergue-Toulouse à celle d'Auvergne dans le marquisat doit résulter d'une communauté d'origine dont il ne trouve pas la confirmation. Eût-il raisonné ainsi, s'il avait reconnu le véritable caractère de la charte de Bautone?

En ce qui concerne le Carladez, cette situation explique comment, dans les mains des membres d'une même famille, deux fragments de l'Auvergne et du Rouergue ont pu s'amalgamer en sorte que, tandis qu'en 883, Bernard Plantevelue dispose de biens en Rouergue, la première charte où le nom

[1] Dom Vaissète, II, 541.
[2] *Ibid.*, II, 535.

du Carladez se trouve prononcé, montre, vingt-six ans plus tard, en plein règne de Guillaume le Pieux, le comte Ermengaud de Rouergue, celui qui lui succédera au marquisat de Gothie, échangeant, en 909, des biens dans la partie auvergnate du Carladez, sur les paroisses de Vieillevie et de Junhac, les villas de *Bladadeto* et de *Pictoralia*, aujourd'hui Blanadet et Pichourailles[1].

La domination que cette charte montre exercée par Ermengaud, dans cette partie de l'Auvergne, se continue au profit de ses héritiers pendant tout le xe siècle; leurs rapports continuels avec l'abbaye d'Aurillac, les legs de Raymond II de Rouergue en 961, la création par Raymond Pons, comte de Toulouse, devenu comte d'Auvergne, de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières avec des moines tirés d'Aurillac[2], en sont des symptômes significatifs.

Mais, si ces faits démontrent l'influence des comtes de Rouergue dans la région, un document vient formellement établir que leur domination effective se perpétua dans le Carladez fort avant dans ce siècle, alors que depuis deux générations le pays a des vicomtes particuliers.

Par son testament, qui ne peut pas être antérieur à l'an 1010, Agnès, veuve de Gilbert Ier, le second vicomte de Carlat, lègue à son fils Gilbert II le château de Caylus en Carladez auvergnat[3], «qu'elle a acquis du comte Raymond», c'est-à-dire de Raymond III, comte de Rouergue de 961 à 1008[4].

La constitution du territoire de Carladez est donc l'œuvre des comtes de Rouergue, amenés à dominer dans cette partie

[1] Canton de Montsalvy (Cantal). Cette charte a été publiée par M. G. Desjardins, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, série V, tome I, p. 108.

[2] Dom Vaissète, II, *preuves*, col. 177 et 241.

[3] Com. de Roussy canton de Montsalvy (Cantal).

[4] Ms. Froquières, Archives du Cantal.

de la Haute Auvergne par leur communauté d'origine avec la première maison des comtes d'Auvergne, fait qui avait jusqu'à présent échappé aux historiens de l'Auvergne et du Languedoc.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, septembre-octobre 1898 (Paris, 1898, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de notre correspondant, M. Blancard, l'*Inventaire des Archives départementales postérieures à 1789*, rédigé par M. Louis Blancard, archiviste. *Bouches-du-Rhône*, série L. *Documents de la période révolutionnaire*, tomes I et II (Marseille, 1889-1896, 2 vol. in-4°).

Le Secrétaire perpétuel prie M. Blancard, présent à la séance, d'agréer les remerciements de l'Académie.

Sont encore offerts :

Origine et explication du dicton populaire « Avoir » ou « gagner le gal », par M. A. Héron (Rouen, 1898, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6e série, tome VII, *Mémoires*, 1896 et *Bulletin* de l'année 1897 (Paris, 1898, 2 vol. in-8°);

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XXVII (Orléans, 1898, in-8°).

M. Girard offre à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. G. Radet : *Les débuts de l'École française d'Athènes. Correspondance d'Emmanuel Roux* (1847-1849), publiée avec une introduction et des notes par Georges Radet, professeur à l'Université de Bordeaux (Bordeaux, 1898, in-8°; *Bibliothèque des Universités du Midi*, fasc. I).

«J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, de la part de M. Radet, dont j'ai déjà présenté à l'Académie une excellente histoire des commen-

cements de l'École française d'Athènes, la correspondance d'Emmanuel Roux, qui se rapporte au même sujet. Roux appartenait à la première promotion athénienne. La première des 36 lettres publiées par M. Radet est datée du 26 mars 1847 : la dernière, du 27 mai 1849. Cette période comprend les deux premières années de l'École d'Athènes depuis l'arrivée au Pirée. La correspondance d'Emmanuel Roux, nullement destinée à la publicité, est adressée en majeure partie à son père, et pour le reste, sauf une lettre, à l'aîné de ses frères, Philippe, alors professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Bordeaux, devenu depuis doyen de la même faculté. Les sentiments de famille et les détails personnels y tiennent une assez grande place. Cependant on y trouve, fournis par un homme d'esprit, préparé à son voyage par une forte éducation classique, bien des traits curieux sur l'état de la Grèce à ce moment et surtout sur la situation et les impressions des premiers hôtes de l'École française. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques réserves à faire sur la portée de ces confidences adressées par un jeune homme à sa famille, et il ne faudrait pas croire que tous les compagnons de Roux lui ressemblassent. Parmi eux il y avait des enthousiastes, et il était plutôt frondeur. C'était de plus, comme j'ai pu le constater en vivant près de lui pendant plusieurs mois, un témoin d'une grande prudence personnelle et d'une remarquable myopie. Son témoignage n'a donc, dans plus d'un cas, qu'une valeur relative. Mais on y recueille aussi, je le répète, beaucoup de renseignements d'un réel intérêt, et M. Radet a eu raison de les transmettre au public. Il l'a fait avec le plus grand soin, joignant à ces lettres une introduction, des notes et des tables, et les amis de l'École française d'Athènes lui en sauront beaucoup de gré. »

M. Devéria a la parole pour un hommage :

« A K'ai-fong fou, dans la province chinoise du Ho-nan, se trouve une synagogue, ou plutôt ce qui était une synagogue, dont plusieurs stèles épigraphiques chinoises consacrent le souvenir. — Les deux plus anciennes inscriptions de cette synagogue portent les dates de 1489 et 1512. — Leur traduction en anglais a paru dans le tome XX du *Chinese Repository* de 1851. — Depuis lors ces traductions ont été refaites par le Révérend Kingsley Glover qui les a publiées dans le *Babylonian Record*, de juin 1891 à janvier 1893.

« Aujourd'hui M. Glover fait hommage à l'Institut des textes chinois de ces deux inscriptions sur pierre, dont l'une, celle de 1512, avait seule été publiée.

« Ce sont des photographies faites malheureusement d'après des copies manuscrites de seconde main.

« Nous possédons à la Bibliothèque nationale une admirable copie de toutes les inscriptions de la synagogue de K'ai-fong fou, découverte en 1704 par le jésuite Gozani; cette copie a été faite d'après les monuments originaux par les Jésuites du siècle dernier et je l'ai retrouvée, il y a une quinzaine d'années, sous le n° 2021 du fonds chinois.

« En terminant, je tiens à vous annoncer la prochaine publication par le père Tobar, de la Compagnie de Jésus, à Chang-hai, d'un beau volume intitulé : *Trois inscriptions juives de K'ai-fong fou.* — Cet ouvrage contiendra les documents les plus complets sur la colonie juive en Chine et ses synagogues. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. Auguste Choisy, l'*Histoire de l'architecture* (Paris, 1899, 2 vol. gr. in-8°), une œuvre considérable qui résume le labeur de toute une vie.

« Pour mener à bonne fin ce traité de l'art de bâtir et de décorer les édifices à tous les âges de l'humanité et dans tous les pays, M. Choisy n'a pas seulement réuni et trié d'innombrables documents, il a vérifié tous ceux qui lui inspiraient des doutes. Et, comme il craignait qu'un artiste ne trahît sa pensée, il s'est assujetti à dessiner lui-même les vignettes intercalées dans le texte. Or elles dépassent 1,500, toutes d'une fidélité et d'une exécution parfaites.

« J'ajouterai tout de suite, et pour donner la mesure de l'effort accompli, que l'auteur n'a pu s'aider d'aucun travail d'ensemble, sauf ceux de Batissier et de Daniel Ramée, et celui de Fergusson que je ne qualifierai pas. Je craindrais d'envenimer nos relations avec ses compatriotes. Il est vrai qu'il avait à sa disposition les remarquables études de nos confrères, M. Perrot pour l'art antique, M. Corroyer pour le moyen âge, de MM. Müntz et de Geymüller pour la Renaissance, et puis de Durne, de Caumont, de Viollet-le-Duc, de Léon Château.

« Quand on aborde une pareille entreprise, un des points délicats est la méthode à y introduire. L'ordre adopté me paraît très sage. Si j'en excepte les arts de la Chine, du Japon et du Nouveau-Monde, auxquels sont consacrés des chapitres très distincts, je vois d'abord deux divisions bien tranchées. Le premier volume est consacré à l'architecture ancienne. L'Égypte, la Chaldée, la Perse, l'Inde, l'Asie occidentale, la Grèce et Rome, sont étudiées tour à tour dans leurs monuments. L'architecture

byzantine et l'architecture musulmane d'une part et de l'autre l'architecture occidentale forment un autre groupe logiquement rattaché au premier. Le second volume leur est réservé.

«Pour chaque partie, dans chaque section, l'étude des origines et le transport des formes élémentaires ont retenu d'une manière particulière l'attention de l'auteur et provoqué ses réflexions. Les solutions qu'il propose sont puisées dans une étude comparative très intéressante de leurs rapports avec les matériaux particuliers à chaque région et l'outillage présumé des habitants. Ainsi s'explique la préférence donnée aux pierres énormes par les premiers constructeurs, puis le tracé et la décoration des édifices élevés sur les bords du Nil et de l'Euphrate.

«Le temple grec, chef-d'œuvre de l'architecture de tous les temps et de tous les pays, est naturellement l'objet d'une étude approfondie. Dans ses travaux précédents, M. Choisy avait montré que l'*entrait*, contrairement à l'usage plus moderne, était l'élément essentiel et le support de la charpente grecque. Cette découverte était capitale. Elle permettait d'interpréter l'entablement et le fronton du temple et de montrer que la demeure des Immortels était un décalque de la maison des hommes. Par une heureuse et décisive coïncidence, c'est à cette même origine que notre confrère M. Perrot rattache le temple grec. Pour ma part, je m'en félicite d'autant plus que, dès 1884, en comparant la charpente des palais de Persépolis au couronnement des temples grecs, j'avais été conduit à émettre cette théorie en contradiction avec celles qui étaient alors professées.

«Je ne parlerai pas des chapitres consacrés à Rome et à Byzance. Depuis ses études relatives à l'art de bâtir chez les Romains et chez les Byzantins, M. Choisy fait autorité. Pour d'autres raisons je me tairai de la Perse.

«Les invasions des Barbares avaient détruit les civilisations occidentales. Le grand événement qui ranima les arts expirants fut une autre invasion, l'invasion islamique. L'empire d'Orient et la Perse émergeaient seuls au-dessus des ruines. La ville d'Alexandrie et l'héritage des Sassanides, conquis à l'Islam dès sa naissance, lui donneront ses littérateurs, ses théologiens, ses ingénieurs militaires, ses architectes, ses décorateurs. D'autre part, des vestiges épars du monde romain naissait une société nouvelle. Que dans cette période d'élaboration l'Occident ait été le tributaire de l'Orient, c'est indubitable; M. Choisy l'établit sur des documents irrécusables. Ici des coupoles sur pendentifs, là des voûtes sur nervures analogues à celles de la nef de Tournus trahissent mieux qu'une inspira-

tion : elles sont copiées sur les édifices de Byzance. Alors, pour expliquer le développement de l'architecture nouvelle de l'Occident, M. Choisy fait intervenir de nouveau les procédés de construction, et c'est une admirable et claire histoire de la nef romane qui conduit à la description de l'église à nervures et des constructions dont l'ogive est devenue un caractère saillant. A côté des édifices religieux se groupent les édifices civils et militaires qui ne sauraient en être séparés.

« Quittons un moment la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne pour revenir en Italie. Dès la fin du XIVe siècle une évolution artistique s'y produit. A notre tour nous la suivons dans la voie nouvelle, mais nous y entrons en hésitant, fidèles à des traditions excellentes que l'Italie a depuis longtemps abandonnées. Il faut atteindre au XVIe siècle pour que la rupture avec le passé soit complète. L'histoire des édifices plus modernes nous est aussi plus familière et pourtant de combien d'aperçus nouveaux et de remarques originales n'est-elle pas l'objet! Mais l'ouvrage entier serait à citer pour donner une idée de la profonde érudition, de la clarté, de la méthode, de l'exactitude, de la nouveauté qui en sont les traits essentiels, les qualités décisives. Je m'excuse auprès de l'Académie de cette exposition un peu longue, elle me pardonnera en faveur de la valeur exceptionnelle de l'œuvre de M. Choisy. »

M. Ph. Berger présente, de la part du R. P. Delattre, des photographies de sarcophages anthropoïdes récemment découverts à Carthage.

M. L. Delisle présente à l'Académie les deux publications suivantes :

1° *Le procès-verbal de la Conférence internationale pour la conservation et la restauration des anciens manuscrits*, tenue les 30 septembre et 1er octobre 1898 à Saint-Gall, rédigé par MM. Herm. Escher et H. Omont, secrétaires de la conférence (Zürich, 1898, in-8°);

2° *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, ediderunt socii Bollandiani, fasc. I, A-*Cæcilia* (Bruxelles, 1898, in-8°).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. W. H. Bullock Hill, un volume intitulé : *The Romans on the Riviera and the Rhone, a sketch of the conquest of Liguria and the Roman province* (London, Mac Millan, 1898, in-8°). L'auteur, qui a passé les douze derniers hivers sur les côtes de la Méditerranée, a profité de ses loisirs pour explo-

rer très complètement, à la recherche des antiquités romaines qu'elles contiennent et des souvenirs qu'elles évoquent, les deux régions connues sous le nom de *Rivières française et italienne*. Il ne s'est d'ailleurs pas contenté de visiter la côte, mais a poussé, en Italie, jusqu'au Pô et a exploré, en France, les vallées trop rarement parcourues de la Durançe et de la Drôme. L'ouvrage, où il présente au grand public les résultats de ses longues promenades, est bien fait pour inspirer l'amour des beaux lieux qui lui en ont suggéré le projet. Bien que l'élément descriptif et l'histoire y tiennent la plus grande place, on y trouvera aussi des observations intéressantes sur le tracé des voies romaines, en particulier de la *Via Aurelia*. De nombreuses illustrations et des plans de villes antiques viennent ajouter à l'attrait de cet aimable volume.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Germain Bapst, le tome I[er] de son ouvrage intitulé : *Le maréchal Canrobert; souvenirs d'un siècle* (Paris, 1898, in-8°).

«Le récit des événements politiques et militaires auxquels fut mêlé Canrobert occupe naturellement, dans ce livre, la place la plus importante. Le maréchal montra de bonne heure les qualités essentielles d'un vaillant officier, mais il était en outre très lettré et, pendant toute sa vie, il mit une sorte de coquetterie à citer souvent ses classiques dont il n'avait pas perdu le souvenir à l'âge de 85 ans. Le maréchal de Castellane le signalait dans ses notes de service comme «latiniste». En Afrique, où s'écoula une partie de sa carrière, il est souvent saisi d'admiration à la vue des restes imposants de la civilisation romaine; son émotion éclate en face du mausolée des rois de Maurétanie, vulgairement désigné sous le nom de «Tombeau de la Chrétienne»; dans toutes ses marches il s'arrête au milieu des ruines, il en indique l'intérêt ou les détails. En se rendant de Bône à Constantine, où il fut blessé sur la brèche à côté de son chef, le colonel Combes, malgré les préoccupations militaires du moment, il note au passage toutes les villes romaines; il en signale même les édifices les mieux conservés. Plus tard, lorsqu'il devient colonel des zouaves, à Aumale, il sauve de la destruction un texte épigraphique qui est resté célèbre, l'inscription de Gargilius Martialis relatant la mort du chef rebelle Faraxen (voir les *Comptes rendus* de 1895, p. 645). Cette inscription était placée au fond du four d'un boulanger: Canrobert la fit retirer et transporter à la mairie d'Aumale.

«En déposant ce volume sur le bureau j'ai plaisir à rappeler le respect que le dernier des maréchaux de France professait pour l'antiquité clas-

sique. Je suis heureux de trouver aussi une nouvelle occasion de rendre hommage aux efforts intelligents de nos officiers et au concours désintéressé que l'armée n'a cessé de prêter aux archéologues dans l'exploration scientifique de l'Afrique du Nord. Elle a toujours été et elle reste encore aujourd'hui, en Algérie et en Tunisie, l'auxiliaire le plus dévoué de nos études.»

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 8 décembre 1898.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine se propose de fonder une mission archéologique permanente. Il voudrait, et je l'ai encouragé dans ce dessein, la placer sous le contrôle scientifique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'objet de la mission serait de travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indo-chinoise, de favoriser la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes, de contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines.

La mission aurait à sa tête un savant, nommé par le Gouverneur général, sur la proposition de l'Académie; elle comprendrait des pensionnaires français, désignés par l'Académie parmi les jeunes gens qui se destinent à l'étude des langues et des civilisations de l'Inde et de l'Extrême-Orient, et qui désireraient compléter leurs études par un séjour en Orient, tout en coopérant aux travaux de la mission.

Chaque année un rapport sur la mission serait adressé à l'Académie.

Je vous serai obligé, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de saisir le plus tôt qu'il vous sera possible l'Académie de la question, et de lui demander si elle consent à accepter le patronage de cette nouvelle institution savante.

Agréez, etc.

Georges Leygues.

L'Académie délibérera, aujourd'hui même, en comité secret, sur la question qui lui est posée.

Par une autre lettre, M. le Ministre annonce à l'Académie la fondation récente à Vienne d'un Institut archéologique, dont la direction a été confiée à M. le Dr Benndorf, professeur de l'Université d cette ville.

M. Collignon donne lecture de la lettre suivante de M. P. Gauckler, informant l'Académie des découvertes qu'il vient de faire sur l'emplacement de la villa romaine située à El-Alia, au sud de Madhia (Tunisie) :

Tunis, le 30 novembre 1898.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous avez bien voulu m'informer, par lettre datée du 23 novembre, que je reçois aujourd'hui seulement, que l'Académie des inscriptions, sur la proposition de la Commission Piot, m'a fait l'honneur de m'accorder une subvention de 3,000 francs, pour la continuation de mes fouilles en Tunisie.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien vous faire mon interprète auprès de la savante Compagnie, et lui exprimer ma profonde gratitude pour l'appui si bienveillant et si efficace qu'elle daigne prêter à mes recherches.

Grâce à elle, je pourrai reprendre le déblaiement de la grande villa de Medeina, dès que la saison le permettra, c'est-à-dire au printemps prochain; les ruines de l'antique Althiburus, se trouvant situées à plus de 1,000 mètres d'altitude, sont recouvertes de neige en hiver, et il est impossible d'y exécuter aucun travail sérieux et méthodique avant le mois de mai.

Aussi ai-je songé, en attendant cette époque, à utiliser une partie du généreux subside qui vient de m'être accordé pour explorer une autre villa romaine d'un plan original, entièrement inédite jusqu'à ce jour et dont je dois à l'amitié de M. Dominique Novah de connaître l'existence. Les ruines de cette riche habitation sont situées à El-Alia, à 24 kilomètres au sud de Mahdia, et sont bâties sur un escarpement rocheux qui domine le rivage de la mer.

Mes premières recherches ont amené de très encourageants résultats, et je suis heureux de pouvoir annoncer dès maintenant à l'Académie la

découverte d'un grand pavement en mosaïque, de 8 mètres sur 8, offrant un sujet d'un haut intérêt.

C'est un vaste paysage offrant la flore (lotus et papyrus) et la faune (crocodiles, hippopotames, ibis) caractéristiques de l'Égypte. Tout autour du tableau serpente un grand fleuve, sans doute le Nil, portant de nombreuses embarcations, bateaux de pêche ou de plaisance de formes variées. Sur les rives se dressent de nombreuses fermes, des villas, des pavillons, des temples, des tourelles et des huttes, entre lesquels se développent des scènes rustiques de style alexandrin. Le nombre des personnages figurés sur ce pavement est de près de quarante, avec une centaine de quadrupèdes et d'animaux divers.

La mosaïque enlevée par mes soins, et restaurée au musée du Bardo, ira orner le musée municipal de Sousse, auquel le propriétaire du terrain où se font les fouilles, M. Antonin Demeure, a consenti à la donner. J'espère pouvoir annoncer sous peu à l'Académie de nouvelles découvertes, destinées, elles aussi, à enrichir les collections de l'État.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Directeur du Service des Antiquités et Arts,

P. GAUCKLER.

Mgr Pereira Botto adresse à l'Académie une note sur une inscription d'un sceau en bronze, de la fin du XIIIe siècle, appartenant au musée de Faro (Portugal); il joint à son envoi deux empreintes de l'inscription.

Sont adressés au concours des Antiquités de la France :

Histoire généalogique de la maison de Foucher, par M. le comte Auguste de Loisne (Abbeville, 1898, in-4°);

L'ancien dialecte artésien, d'après les chartes en langue vulgaire du chapitre d'Arras (1248-1301), par le même (Arras, 1898, in-8°);

Épigraphie du département du Pas-de-Calais. I. Canton de Laventie et de Lillers. — II. Canton de Norrent-Fontes, par le même (Arras, 1898, 2 vol. in-4°);

La bataille d'Azincourt, d'après le manuscrit inédit du château de Tramecourt, par le même (Paris, 1898, in-8°);

IMPRIMERIE NATIONALE.

Chartreuse de Fontenay, près Beaune, par M. Henri Gaurain (manuscrit de 231 pages).

M. Blancard, correspondant de l'Institut, fait une communication sur les analogies qui existent entre la numismatique chinoise et celles de Rome et de Grèce. Il fait remarquer : 1° au IVe siècle avant J.-C., la réduction progressive du Pan-Liang (1/2 once) chinois, sans diminution de valeur nominale, en même temps qu'à Rome avait lieu la réduction progressive du poids et du format de l'as, sans aucune diminution de valeur nominale; 2° pendant plusieurs siècles avant J.-C., on constate une association entre deux et même trois villes chinoises, tantôt ici et tantôt là, en vue d'émettre des monnaies communes; de même qu'en Grèce, on trouve une association entre deux villes tantôt ici et tantôt là, telles que Corcyre et Sicyone, Abdère et Dicée, etc., en vue d'émettre aussi des monnaies communes.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. Devéria et Babelon.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions, de six membres chacune, chargées de présenter des listes de candidatures à des places de correspondants (trois étrangers et quatre nationaux) :

Sont élus :

Pour les correspondants étrangers : MM. Perrot, G. Paris, A. Bertrand, Weil, Senart, Maspero.

Pour les correspondants nationaux : MM. Delisle, Deloche, Héron de Villefosse, de Barthélemy, Havet, Cagnat.

M. Théodore Reinach commence la lecture d'un mémoire sur *Un temple élevé par les femmes de Tanagra.*

L'Académie se forme en comité secret.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XX, année 1897 (Nîmes, 1897, in-8°);

Catalogue spécial de l'imprimerie catholique de Beyrouth (Syrie), 1899 (Beyrouth, 1899, in-12).

M. Delisle fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. de Grandmaison, correspondant de l'Institut, d'une notice intitulée : *Séjour du Prince Noir à Montlouis, près Tours, avant la bataille de Poitiers: saint Martin et saint Gatien protègent Tours contre les Anglais* (Poitiers, 1898, in-8°; extrait du *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*).

M. Maspero présente les *Actes du onzième Congrès international des Orientalistes. Paris, 1897*. Deuxième section : *Langues et archéologie de l'Extrême Orient* (Paris, 1898, gr. in-8°).

M. Longnon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. Normand, un ouvrage intitulé : *Les Arènes de Lutèce, ou le premier théâtre parisien* (Paris, s. d., in-8°, et atlas de planches in-4°).

«M. Charles Normand est, depuis nombre d'années déjà, le secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens. La publication que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie est une manifestation nouvelle du culte profond et éclairé de cet érudit pour les édifices d'ordres si divers qui ont contribué ou contribuent encore à l'ornementation de notre ville. Dans la pensée de M. Normand, et je prends acte de la promesse, c'est le premier livre des *Nouvelles antiquités gallo-romaines de Paris* qu'il nous donne aujourd'hui. L'auteur ne néglige aucun des aspects de la question qu'il s'est proposé de traiter. Il en étudie d'abord les antécédents; il raconte ensuite la découverte de l'amphithéâtre, puis la lutte que les antiquaires parisiens soutinrent à plusieurs reprises contre l'indifférence des pouvoirs publics; il fait enfin la description de l'édifice construit par les Romains et que Chilpéric restaura en l'an 580. L'atlas, formé de cinquante-cinq planches d'une belle exécution, forme un utile complément du texte qu'il permet de suivre pour

ainsi dire pas à pas. Je ne puis mieux exprimer la satisfaction que me cause le nouvel ouvrage de M. Normand qu'en appelant de mes vœux l'apparition des monographies relatives aux autres monuments romains de la capitale. »

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE :

La Champagne souterraine, matériaux et documents, ou résultats de trente-cinq années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Léon Morel, avec un album contenant plus de 250 dessins (Reims, 1898, in-8° et atlas in-fol. oblong);

La cathédrale de Sens et ses trésors d'art, par M. E. Vaudin-Bataille (Paris, 1898, gr. in-8°);

Antiquités de la France, ou Fastes de la Sénonie monumentale et historique, par le même auteur, 2e édition (Paris, 1898, in-8°);

Histoire d'un village ignoré (Balneolum), par Eugène Toulouze, avec une préface de M. H. Monin (Paris, 1898, in-8°);

Histoire sommaire de l'ancienne baronnie et pairie de Hierges, canton de Givet (Ardennes), par M. Jules Waslet (manuscrit de 347 pages).

2° PRIX DE CHÉNIER :

Nouveau cours de grammaire grecque, par MM. Brelet, Charpy et Faure (Paris, 1893-1899, 6 vol. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie, de la part du Dr Coÿne, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, qui le lui a fait tenir par le Dr Troisier, le moulage d'une petite stèle punique, rapportée de

Tunisie par un de ses amis. C'est un ex-voto à la déesse Tanit et au dieu Baal Hammon, fait par une femme appelée *Sophonibaal*. M. Clermont-Ganneau propose de reconnaître dans ce nom la forme originale, vainement cherchée jusqu'ici, du nom carthaginois de la fameuse *Sophonibe* ou *Sophonisbe* des historiens grecs et romains, fille d'Asdrubal et femme des rois numides Syphax et Massinissa, qui s'empoisonna pour ne pas tomber entre les mains de Scipion, et dont la fin tragique a inspiré plusieurs poètes dramatiques, entre autres Corneille et Voltaire.

M. Théodore Reinach achève sa lecture sur *Un temple élevé par les femmes de Tanagra*. Il s'agit d'un temple de Cérès et de Proserpine, déplacé, sur l'ordre de l'oracle, par les habitants de Tanagra, au IIIe siècle avant J.-C. Les frais de la reconstruction furent couverts par une souscription ouverte parmi les femmes de Tanagra. Une grande inscription, récemment acquise par le Musée du Louvre, et déchiffrée par M. Th. Reinach, fait connaître les termes du décret et les noms des femmes souscrivantes, au nombre d'une centaine. Puis vient une liste d'offrandes en nature (vêtements, bijoux) faites par des Tanagréennes à la garde-robe des deux déesses. Ce catalogue apporte les plus curieux renseignements pour l'histoire du costume antique; il énumère l'étoffe, la forme, la couleur et jusqu'aux bordures et aux boutons des robes des femmes de Tanagra. Les modèles des célèbres figurines, que se disputent les amateurs, sortent vivants de leur tombe, avec leurs noms exquis, leurs toilettes brillantes, leurs boucles d'oreilles, leurs colliers et les « petits amours » en or qui leur servaient d'amulettes.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Le duché-pairie de Gramont, la seigneurie de Bidache et les vicomtés de Louvigny et d'Asté, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut

(extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité*, n° 1, 1898, in-8°);

Notes d'histoire concernant la ville de Céret, par M. Paul Tarris (Céret, 1898, in-8°).

M. G. Perrot offre au nom de l'auteur, Mlle D. Menant : *Un réformateur parsi dans l'histoire contemporaine de l'Inde : Behramji M. Malabari*; traduit de l'anglais d'après M. Dayaram Gidumal (Paris, 1898, in-8°).

«Cet ouvrage n'est pas la suite de cette *Histoire des Parsis*, dont le premier volume a déjà été offert à l'Académie. La seconde partie de cette œuvre originale et personnelle viendra en son temps; mais l'achèvement de ce travail demande encore de longues et patientes recherches. En attendant, Melle Delphine Menant, pour ne pas laisser s'éteindre cette curiosité qu'elle a contribué à éveiller, a pris la peine de traduire l'étude biographique qu'un noble du Sind, Dayaram Gidumal, a consacrée à l'un des hommes les plus éminents que la communauté parsie ait produits de notre temps, Behramji Malabari; malgré la différence des races et des religions, l'Indou de haute caste, après avoir combattu sous le même drapeau que le sectateur de Zoroastre, a tenu à montrer de quelles réformes sociales, qui ont profité à tous les habitants de l'Inde, Malabari a été l'instigateur passionné et souvent heureux, comment ses écrits et ses discours ont préparé l'opinion à les accepter, triomphé de résistances très pressantes et fini par faire passer dans les lois, grâce au concours du Gouvernement anglais, une partie tout au moins des améliorations proposées et réclamées.

«Ce n'est d'ailleurs pas une simple traduction du texte anglais qui compose ce volume. Il s'ouvre par une préface, signée de notre confrère M. Menant, où celui-ci définit le sujet du livre et en fait ressortir l'intérêt. Vient ensuite une substantielle introduction, où la traductrice expose l'état des questions à l'étude desquelles s'était voué Malabari et aide ainsi à comprendre le récit de son biographe, qui écrit pour un public plus au courant des choses de l'Inde que ne peut l'être le lecteur français. Comme l'*Histoire des Parsis*, ce livre rendra le service, à qui saura le lire avec l'attention qu'il mérite, de lui faire mieux connaître ce monde de l'Inde auquel le nôtre se rattache par de si mystérieuses, mais si certaines origines.»

M. Müntz présente un travail de M. Charles Casati, intitulé : *Étude sur la première époque de l'art français et sur les monuments de France les plus précieux à conserver* (Paris, 1899, in-8°).

« Dans le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, M. Casati présente un aperçu rapide des évolutions de l'architecture civile en France pendant la transition du moyen âge à la Renaissance.

« Cette période, dont l'importance n'a pas été suffisamment dégagée jusqu'ici, comprend une foule de merveilles parmi lesquelles il suffit de citer les châteaux de Chambord, de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, de Meillant.

« M. Casati insiste avec raison sur le contraste entre ces édifices et ceux de la Renaissance italienne : « Rien, affirme-t-il, de plus différent, de « plus opposé, de plus antipathique. Dans les monuments italiens l'on « remarque une régularité, une symétrie, une conception froide, dérivée « de l'art antique, une grande sobriété d'ornementation; la ligne droite « domine partout. Dans les monuments français, au contraire, nulle « régularité, ni symétrie, tout est livré à la fantaisie. Tandis que, dans la « Chancellerie de Bramante et le palais Farnèse, l'ornementation se réduit « à un fronton triangulaire ou à un fronton cintré au-dessus des fenêtres, « dans les châteaux ou hôtels français l'ornementation déborde sur les « cheminées et les lucarnes; il n'y a ni harmonie, ni symétrie, ni carac- « tère et néanmoins l'effet d'ensemble est merveilleux. »

« A la suite de ces considérations, dont personne ne contestera la justesse, M. Casati dresse une liste fort intéressante des spécimens de notre architecture civile pendant l'ère si féconde qui va du règne de Charles VIII à celui de François Ier. Il revient, chemin faisant, sur le projet d'inventaire des trésors d'art de la France, qu'il a soumis récemment au Comité des travaux historiques, et montre combien il est urgent de classer et de préserver tant de chefs-d'œuvre incessamment menacés de destruction.

« L'initiative prise par M. Casati ne restera pas stérile, nous en sommes convaincus. Elle redonnera du courage aux travailleurs pour reprendre ces études sur la Renaissance française, interrompues d'une façon si regrettable depuis la mort de Léon Palustre. Ne résulte-t-il pas, en définitive, jusqu'à l'évidence des recherches de notre auteur que, là où l'on ne voyait guère jusqu'ici qu'une imitation de l'art italien, nous nous trouvons en face d'un art profondément original et que ces prétendus pastiches classiques constituent une des manifestations les plus brillantes de notre génie national? »

M. Hamy présente à l'Académie deux brochures dont il est l'auteur. La première, intitulée : *Notes sur les collections ethnographiques du Dr Joseph Muneraty (Orénoque et Rio Negro), conservées au musée de Marseille*

(Paris, 1898, in-4°; extrait du *Journal de la Société des Américanistes de Paris*), a pour objet de faire connaître les résultats scientifiques d'un voyage qui a amené, en 1860, la découverte des sources de l'Orénoque.

«La seconde brochure, qui a pour titre : *Note sur des œufs d'autruches provenant de stations préhistoriques du Grand-Erg* (extrait du *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, 1898, in-8°), traite brièvement de l'existence ancienne de l'autruche dans le Sahara, et cherche à démontrer que le grand oiseau que chassèrent les premiers occupants du Grand-Erg ne différait pas spécifiquement de l'espèce actuelle.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le capitaine Espérandieu, une planche en couleur intitulée : *Calendrier de Coligny : assemblage des fragments par MM. Dissard et Espérandieu ; compléments par M. Espérandieu (novembre 1898)*.

«Les parties antiques sont teintées en vert : les compléments sont en rouge. Le plus important fragment du calendrier est reproduit à part en fac-similé, d'après un estampage communiqué par M. Dissard, ce qui permet d'apprécier la forme des lettres et l'état matériel du fragment.

«M. le capitaine Espérandieu publie également en tête de cette planche, d'après une photographie qui lui a été communiquée par M. Buche, professeur au lycée de Bourg, la tête virile en bronze découverte avec les fragments du calendrier.»

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie, conformément au règlement qui lui a été communiqué, à désigner le savant qu'elle estime devoir être placé à la tête de la mission archéologique d'Indo-Chine, dont elle a accepté le patronage scientifique.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. le capitaine Godfrey, commissaire adjoint au Cachemir,

adresse à l'Académie divers documents archéologiques provenant du désert de Takla-Makan.

Renvoi à l'examen de MM. Senart et Barth.

Sont adressés aux Concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619, par M. l'abbé O. Bled (Saint-Omer, 1898, in-8°);

Glossaire des parlers du Bas Maine (département de la Mayenne), par M. Georges Dottin (Paris, 1899, in-8°);

Campagne de César contre Arioviste, par M. G. Colomb (Paris, 1898, in-8°; extrait de la *Revue archéologique*).

Prix Allier de Hauteroche (*Numismatique ancienne*) :

Journal international d'archéologie numismatique, dirigé par M. J.-N. Svoronos, tome Ier, année 1898 (Athènes, 1898, 3 vol. in-8°).

Prix La Fons-Mélicocq :

La guerre de 1557 en Picardie, bataille de Saint-Laurent, siège de Saint-Quentin, prises du Catelet, de Ham, de Chauny et de Noyon, par MM. E. Lemaire, H. Courteault, Élie Fleury, Ed. Theillier, Ed. Eude, Léon Dejardin, H. Tausin, A. Patoux, membres de la Société académique de Saint-Quentin (Saint-Quentin, 1896, in-4°);

Livry et son abbaye, recherches historiques par M. l'abbé A.-E. Genty (Paris, 1898, in-8°);

Épinay-sur-Orge (arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise) du VIIIe au XIXe siècle, par le même auteur (Paris, 1893, in-8°);

Histoire de la Norville et de sa seigneurie, par le même auteur (Paris, 1885, in-8°);

Le comté de Clermont-en-Beauvaisis, études pour servir à son histoire. I. *Le dénombrement de 1373*; II. *Les comptes d'un apanage de la maison de France au XVIe siècle*; III. *Un referendum législatif au*

XVIe siècle, la réformation de la coutume; IV. *Comtes engagistes, Clermont en 1789*, par M. le comte de Luçay (Beauvais, 1878, 1892, 1898, 4 vol. in-8°).

Prix de Chénier :

Méthode pour l'enseignement de la langue grecque (manuscrit de 17 pages).

Prix Auguste Prost :

Mars-la-Tour, Gravelotte et Saint-Privat, par M. Émile Badel (Mars-la-Tour, 1897, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie a nommé:

Correspondants étrangers : M. Dörpfeld, à Athènes, en remplacement de M. Bühler, de Vienne, décédé; et MM. Euting, à Strasbourg, et Montelius, à Stockholm, conformément au décret du 11 mars 1898, qui a augmenté le nombre des correspondants de l'Académie.

Correspondants français : M. Bonnet, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, en remplacement de M. Tamizey de Larroque, décédé; M. Fournier, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, en remplacement de M. Merlet, décédé; et conformément au décret susvisé : MM. Poulle, à Montauroux (Var), et René Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

M. Salomon Reinach a la parole pour une communication :

« M. Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, me communique une découverte dont l'Académie appréciera l'importance.

« Sur un bas-relief de Carthage, conservé au Musée d'Alger, sont reproduites trois statues, pourvues chacune de leur piédestal : au milieu, Mars; à gauche, Vénus et Éros; à droite, un Romain.

« Or M. Furtwængler a récemment montré que les images de Mars, conformes au type reproduit sur le bas-relief de Carthage, sont des copies du Mars qui figurait dans le temple de Mars Ultor dédié par Auguste.

« Ovide, d'autre part, dit que, dans ce temple, Vénus était groupée avec Mars.

« Comme la troisième figure du bas-relief représente certainement Jules César, M. Gsell conclut que le monument reproduit les trois statues du temple de Mars Ultor à Rome.

« Cette conclusion, qui paraît inattaquable, vient compléter de la manière la plus heureuse notre connaissance de l'art romain officiel à l'époque d'Auguste. »

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Dictionnaire de la Société philologique française, 4e édition, suivie du *Dictionnaire des racines gauloises*, par P. Malvezin, directeur de la Société : 1er, 2e et 3e fascicules (Paris, 1897-1899, in-4°).

Les Conrade. Introduction des faïences d'art à Nevers, par M. Massillon-Rouvet (Nevers, 1898, in-8°).

M. de Boislisle présente, de la part de l'auteur, M. Alfred Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, d'après des documents inédits tirés des archives espagnoles de Simancas et d'Alcala-de-Hénarès et des archives du Ministère des affaires étrangères de Paris. Tome III : Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury (Paris, 1898, in-8°).

« L'entrée de M. Alfred Baudrillart dans la Congrégation de l'Oratoire et les obligations de son enseignement historique n'ont entraîné qu'un léger retard dans la continuation de l'œuvre magistrale qu'il avait commencé à faire paraître en 1890. Primitivement il avait cru pouvoir se borner à deux volumes : en voici un troisième avec l'annonce d'un quatrième et dernier. On doit cependant reconnaître que l'abondance croissante des

documents n'a pas une seule fois entraîné M. Baudrillart au delà des limites qu'il s'était tracées pour faire ressortir les phases différentes de l'action française sur le gouvernement de Philippe V durant les quinze dernières années du règne de Louis XIV et les trente et une premières du règne de Louis XV.

«J'ai déjà eu l'honneur de présenter les deux premiers volumes à l'Académie. Le tome III commence au lendemain de la mort du Régent et de l'abdication passagère de Philippe. La France, gouvernée alors par le duc de Bourbon, en attendant que Louis XV s'essaie lui-même à la diplomatie, la France s'efforce de conserver la haute main à Madrid et dans ce qui reste de la monarchie espagnole. Après le règne passager de Louis Ier, notre ambassadeur Tessé détermine Philippe V à remonter sur le trône; mais il ne parvient pas à éviter que la reine Élisabeth Farnèse ne fasse prévaloir une nouvelle orientation vers Vienne. Heureusement le duc de Bourbon disparaît; son successeur Fleury parvient à faire rentrer l'Espagne dans les eaux françaises, et le traité de Séville consacre cette réconciliation de famille. «C'est l'accord politique restauré, au prix d'incroyables efforts, entre Philippe V et Louis XV; c'est l'action commune inaugurée en vue de l'établissement des Bourbons en Italie.» C'est en même temps l'alliance entre Paris et Londres. Là s'arrête le présent volume.

«L'exposé minutieux et nécessairement compliqué de tant de négociations et d'intrigues secrètes est relevé par les portraits pris sur le vif de personnages intéressants non seulement pour l'histoire espagnole, mais aussi pour celle du gouvernement de Louis XV : Tessé, Fleury, Morville, Chauvelin, à côté des Grimaldo, des Stanhope, des Ripperda, des Königsegg. Entre toutes les études diplomatiques que nous a values depuis vingt ou trente ans l'ouverture des dépôts interdits jusque-là à nos écrivains, il n'en est guère qui soient aussi riches que celle-ci en considérations de l'ordre le plus élevé, et elle se recommande en outre par les qualités pénétrantes de son auteur, par un rare sentiment des devoirs de l'historien érudit, tels que les conçoit et impose le lecteur moderne.»

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que l'Académie va recevoir de M. le capitaine Stuart H. Godfrey, assistant résident au Cachemir, un nouvel envoi de manuscrits et d'objets d'antiquités trouvés dans le désert de Takla-Makan.

Le Secrétaire perpétuel rappelle que les manuscrits, envoyés directement au Secrétariat, ont devancé la lettre du Ministre et ont été remis à l'examen de MM. Senart et Barth.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie, pour être soumis à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, avec le rapport de M. Homolle, le mémoire de M. Fournier, membre de l'École d'Athènes, sur le dialecte delphique.

MM. Euting, Bonnet, Fournier, Poulle et René Basset, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciements.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection du président et du vice-président pour l'année 1899.

M. Viollet, ayant demandé la parole, dit que plusieurs de ses confrères, suivant l'ordre d'inscription au tableau des membres de l'Académie, ont bien voulu penser à lui pour la vice-présidence. La vice-présidence mène à la présidence; or, en raison de sa vue, il se croit incapable de présider aux séances de l'Académie. Il prie donc la Compagnie de souffrir qu'il décline cet honneur.

Il est procédé à l'élection.

M. Croiset, vice-président, est élu président; M. Anatole de Barthélemy, vice-président.

L'ordre du jour appelle la désignation du directeur de la mission permanente française d'archéologie en Indo-Chine.

M. Louis Finot est désigné par 30 suffrages.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres des Commissions annuelles et de la Commission du prix Gobert.

Sont élus :

Commission administrative centrale : MM. Ravaisson et Delisle.

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Delisle, Deloche, Perrot, Barbier de Meynard, Paul Meyer, Maspero, d'Arbois de Jubainville.

Commission des Antiquités de la France : MM. Delisle, G. Paris, A. Bertrand, Paul Meyer, Longnon, Paul Viollet, de Lasteyrie, S. Reinach.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Perrot, G. Paris, Foucart, Weil, Paul Meyer, G. Boissier, Müntz.

Commission des études du Nord de l'Afrique : MM. Heuzey, Perrot, Barbier de Meynard, G. Boissier, Héron de Villefosse, Ph. Berger, Cagnat, Babelon.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Devéria.

Commission de la fondation Piot : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, Maspero, Saglio, de Lasteyrie, Müntz, Collignon.

Commission du prix Gobert : MM. Delisle, de Boislisle, Paul Viollet, Giry.

Sont adressés aux Concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure; tome II. *Les villes disparues des Pictons*, par M. Léon Maître (Nantes, 1899, in-8°);

Documents sur l'histoire des arts en Guyenne, par M. Ch. Braquehaye : I. *Les artistes du duc d'Épernon, notices historiques sur les artistes employés par les ducs*; II. *Les Beaux-Arts à Bordeaux, mélanges*; III. *Les peintres de l'Hôtel de Ville de Bordeaux et des entrées royales depuis 1525* (Paris et Bordeaux, 1897 et 1898, 3 vol. in-8°);

L'œuvre des peintres émailleurs de Limoges. Léonard Limosin, peintre de portraits, par MM. L. Bourdery et E. Lachenaud (Paris, 1897, in-8°);

Archives historiques du Poitou. Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France, publiés par M. Paul Guérin; VII (1403-1430) (Poitiers, 1896, in-8°).

Prix Gobert :

Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives, par M. Ernest Petit. *Règne de Robert II*, octobre 1272 à mars 1306. Tome VI (Paris, 1898, in-8°).

M. Charles Joret, professeur à l'Université d'Aix, fait une communication sur un fragment, mal compris jusqu'ici, des *Histoires* de Posidonius. Dans ce fragment, le philosophe stoïcien dit qu'en Syrie, sa patrie, comme l'on sait, croissaient le *perseion* et le *bistakion*. Le *bistakion* est le pistachier. Quant au *perseion*, on a voulu y voir, et Victor Hehn entres autres, le perséa, l'arbre sacré des anciens Égyptiens. Cette manière de voir est inadmissible, dit M. Joret. Le perséa, arbre de la Nubie, importé sous les Pharaons en Égypte, d'où il a disparu depuis lors, n'a jamais été cultivé en Syrie. Ce n'est pas de lui aussi qu'il s'agit dans le passage de Posidonius, mais du pêcher. Cet arbre aux fruits savoureux a été, comme son pays d'origine, la Chine, inconnu de l'antiquité, jusqu'à la fin du second siècle avant notre ère. A cette époque des relations s'établirent entre l'empire du

Milieu et la région du Turkestan actuel; des caravanes chinoises vinrent à diverses reprises dans le pays des 'Ansi, les Parthes, et y apportèrent les produits agricoles et industriels de leur patrie. On peut croire que ce fut l'une d'elles qui importa le pêcher dans la Haute Asie. De cette contrée il se répandit dans tout l'Iran et de là en Syrie, où Posidonius le vit. Il ne tarda pas à pénétrer avec l'abricotier en Europe. Pline, qui écrivait entre 60 et 70 de notre ère, dit qu'on les connaissait tous deux en Italie depuis une trentaine d'années, et qu'il existait plusieurs espèces de pêches, une gauloise entre autres. Le pêcher s'était, on le voit, rapidement propagé dans l'Europe tempérée; toutefois ce n'est pas Pline, comme on l'a cru jusqu'ici, mais Posidonius qui en a fait le premier mention.

Cette communication provoque quelques observations de la part de M. Clermont-Ganneau.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que le mur antique, découvert dans la rue de la Colombe, est actuellement visible et que, par une gracieuse décision du Président de la Commission du vieux Paris, les fouilles seront suspendues pendant quelques jours afin de permettre aux membres de l'Académie des inscriptions de se rendre compte de la découverte. C'est la prolongation du mur qui a été trouvé l'an dernier, au coin de la rue Chanoinesse et du quai aux Fleurs. Le mur sera ensuite démoli et les pierres sculptées ou portant des inscriptions seront transportées au Musée Carnavalet.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pour l'année 1898, septembre-octobre (Paris, 1898, in-8°).

M. Babelon offre à l'Académie le quatrième fascicule de son *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, acquise par l'État en 1897 pour le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale (Paris, 1898, in-8°).

M. L. Delisle offre, au nom de M. Henri Omont, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le dernier volume de l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1898, in-8°).

«Les volumes précédents sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en signaler le mérite. Celui qui est aujourd'hui déposé sur le bureau contient l'introduction, les suppléments et une table alphabétique très copieuse, qui peut être citée comme modèle.

«Ce catalogue ne comprend pas seulement les 4727 manuscrits grecs de la Bibliothèque: il englobe aussi les 197 manuscrits grecs des autres bibliothèques françaises. Combiné avec les autres publications de M. Omont, nous avons la description de tous les manuscrits grecs conservés en France, avec le fac-similé des plus importants, et des notices succinctes mais très substantielles sur l'origine des manuscrits, sur les copistes qui les ont exécutés, et sur les collections dans lesquelles ils ont été recueillis.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Paul Negulesco, un ouvrage intitulé *Histoire du droit et des institutions de la Roumanie*, t. Ier : *Période daco-romaine* (Paris, 1898, in-8°.)

«M. Paul Negulesco est un ancien élève de la conférence d'épigraphie latine et d'antiquités romaines à l'École pratique des hautes études. Dans ce premier volume il essaie tout d'abord de faire connaître, à l'aide des récits d'Hérodote, l'état de la Dacie avant la domination romaine. Il serait téméraire de prétendre retracer le tableau d'une civilisation depuis si longtemps disparue et sur laquelle l'antiquité ne nous a laissé que d'assez pauvres renseignements. Aussi l'auteur aborde-t-il promptement le récit de la conquête du pays par les Romains : son livre nous expose surtout le fonctionnement des institutions romaines en Dacie. Pour étudier l'histoire de la province et son organisation municipale, la condition civile des habitants, l'organisation financière, la religion et l'armée, c'est l'épigraphie qui lui a fourni les documents les meilleurs et les plus abondants. Il a su les mettre en œuvre avec talent et en tirer un bon

parti. M. Negulesco ne croit pas que l'édit d'Aurélien ait eu pour conséquence de faire quitter le pays à tous les Romains. La perte de la Dacie causa une telle douleur à Rome qu'on annonça officiellement le départ des habitants, mais un grand nombre de colons resta dans le pays où la haute chaîne des Carpathes offrait des refuges sûrs pendant les époques troublées et difficiles.»

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions. Année 1897 (Bône, 1897, in-8°);

Analecta Bollandiana, t. XVII, fascicules I-III (Bruxelles, 1898, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1898, fasc. 1-11 (Paris, 1898, in-8°);

Annals of the American Academy of political and social Science, vol. XI et XII (Philadelphia, 1898, in-8°);

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, second series, vol. I, 1897, n[os] I-VI (New-York, 1897, in-8°);

Archivio della R. Società Romana di Storia patria, vol. XX, fasc. 3-4; vol. XXI, fasc. 1-2 (Roma, 1897 et 1898, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXIV, 1897, serie quinta, classe di scienze morali, storiche e filologiche, vol. V-VI, Notizie degli scavi, novembre et décembre 1897, janvier-juillet 1898 (Rome, 1897 et 1898, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1897 et 1898, n[os] 288-311 (Florence, 1897 et 1898, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, septembre-décembre 1897; janvier-octobre 1898 (Paris, 1897 et 1898, in-8°);

Boletim da real associacão dos architectos civis e archeologos portuguezes, terceira serie, t. VII, n[os] 11-12, t. VIII, n[os] 1-4 (Lisbonne, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances des années 1897 et 1898: novembre et décembre 1897; janvier-novembre 1898 (Cracovie, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1898, 2[e] trimestre (Narbonne, 1898, in-4°);

Bulletin de l'Institut égyptien, fasc. 4 et 5, mai et novembre 1897 (Le Caire, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, livraison 1 (Genève, 1898, in-8°);

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome IV, n° 57 (Langres, 1898, in-8°);

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1897, nos 8-10; 1898, nos 1-8 (Clermont-Ferrand, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 1897, octobre-décembre; 1898, janvier-septembre (Mende, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XXIV et XXV, Procès-verbaux et Mémoires, 1897, 11e livraison, et 1898, livraisons 1-10 (Quimper, 1898, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, n° 28 (Vesoul, 1897, in-8°);

Bulletin des séances de la Société philologique (organe de l'Œuvre de Saint-Jérôme), rédigé par les secrétaires; tome II (Paris, 1898, in-8°);

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XXV, année 1897 (Montauban, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 4e trimestre de 1897, 1er et 2e trimestres de 1898 (Tours, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome IX, 3e et 4e trimestres de 1897; tome XX, 1er et 2e trimestres de 1898 (Poitiers, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXIV, 6e livraison, novembre-décembre 1897; tome XXV, 1re livraison, janvier-avril 1898; t. XXVI, 3e livraison, mai-juin 1898 (Périgueux, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Diana, juillet-décembre 1897; janvier-juin 1898 (Montbrison, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 4e livraison, 1897, octobre-décembre; livraisons 1-3, 1898, janvier-mars (Tulle, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome IX, 4e livraison, octobre-décembre 1897 (Brive, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 231-235, décembre 1897-novembre 1898 (Chartres, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1897, n° 1-4 (Amiens, 1897 et 1898, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1898, fasc. 1-4 (Valence, 1898, in-8°);

Canadian Antiquarian (The) and numismatic Journal, published by the Numismatic and Antiquarian Society of Montreal, vol. I, n° 2, avril 1898 (Montréal, 1898, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, XVII° année, fasc. 4-5, juillet-décembre 1897; XVIII° année, fasc. 1-4, janvier-juin 1898 (Paris et Rome, 1897 et 1898, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, tome VII, livraisons 346 à 355 (Paris, 1898, in-8°);

Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien, Band I, zweites Heft (Wien, 1898, in-4°);

Journal asiatique, tome XI, 1897, n° 3; tome XII, 1898, n° 1-3 (Paris, 1897 et 1898, in-8°);

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 17° année, janvier-novembre 1898 (Trèves, 1898, in-8°);

Ministère de l'Agriculture. Bulletin. — Documents officiels. — Statistique. — Rapports. — Comptes rendus de missions en France et à l'étranger, 1898, n° 2 (Paris, 1898, in-8°);

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung, Band XXIII, zweites und drittes Heft, mit Tafel IV, VII, VIII, XI-XIV (Athen, 1898, in-8°);

Nuova Antologia, rivista di scienze, lettere ed arti, fasc. 623, 1er décembre 1898 (Roma, 1897, in-8°);

Proceedings and Transactions of the royal Society of Canada, second series, vol. III, meeting of mai 1897 (London, 1897, in-8°);

Proceedings of Society of biblical Archaeology, vol. XIX, part 8; vol. XX, part 1 à 7 (London, 1897 et 1898, in-8°);

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche, serie quinta, vol. VI, fasc. 11-12 e indice del volume; vol. VII, fasc. 1-6 (Roma, 1897 et 1898, in-8°);

Revista de archivos, bibliotecas y museos, año II, n°s 8 et 9, août et septembre 1898 (Madrid, 1898, in-8°);

Revista de la Asociación-artistico-arqueológica-Barcelonesa. Director : Pelegrin Casades y Gramatxes. Año II, enero y febrero 1898, n° 6 (Barcelona, 1898, in-8°);

Revue africaine, 4e trimestre 1897; 1er, 2e et 3e trimestres 1898 (Alger, 1897 et 1898, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et Georges Perrot, membres de l'Institut; tome XXXI, novembre-décembre 1897; tome XXXII, janvier-août 1898 (Paris, 1897 et 1898, in-8°);

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem; n° 2, 1er avril 1898, et n° 4, 1er octobre 1898 (Paris, 1898, in-8°);

Revue des études juives, tome XXXVI, n° 72, avril-juin 1898 (Paris, 1898, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n°s 85 à 89 (Vienne [Isère], 1897 et 1898, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, 1897, n° 3; 1898, n°s 1 à 3 (Paris, 1897 et 1898, in-8°);

Revue historique et archéologique du Maine, année 1897, 2e semestre (Mamers et Le Mans, 1897, in-8°);

Revue des Pyrénées. France méridionale, Espagne, dirigée par le docteur F. Garrigou, tome IX, 1897, 6e livraison; tome X, 1898, livraisons 1 à 5 (Toulouse, 1897 et 1898, in-8°);

Revue des questions historiques, 126e, 127e et 128e livraisons, Avril-octobre 1898 (Paris, 1898, in-8°);

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, LI, LII, LIII (Berlin, 1898, in-8°);

Società reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti, Janvier et février 1898 (Naples, 1898, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1897, fasc. 3 à 4; année 1898, fasc. 1-3 (Saint-Omer, 1897 et 1898, in 8°);

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. XI, n°s 160-162 (Paris et Orléans, 1897 et 1898, in-8°);

Société Florimontane d'Annecy. Revue savoisienne, 38[e] année, 1897; 1898, n° 1, 1[er] trimestre (Annecy, 1897 et 1898, in-8°);

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden, XVIII, IV; XIX, I-III (Berlin, 1897 et 1898, in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 16[e] année, fasc. 4; 17[e] année, fasc. 1-3 (Trèves, 1897 et 1898, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-SIXIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

TABLE DES COMMUNICATIONS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

APPENDICES.

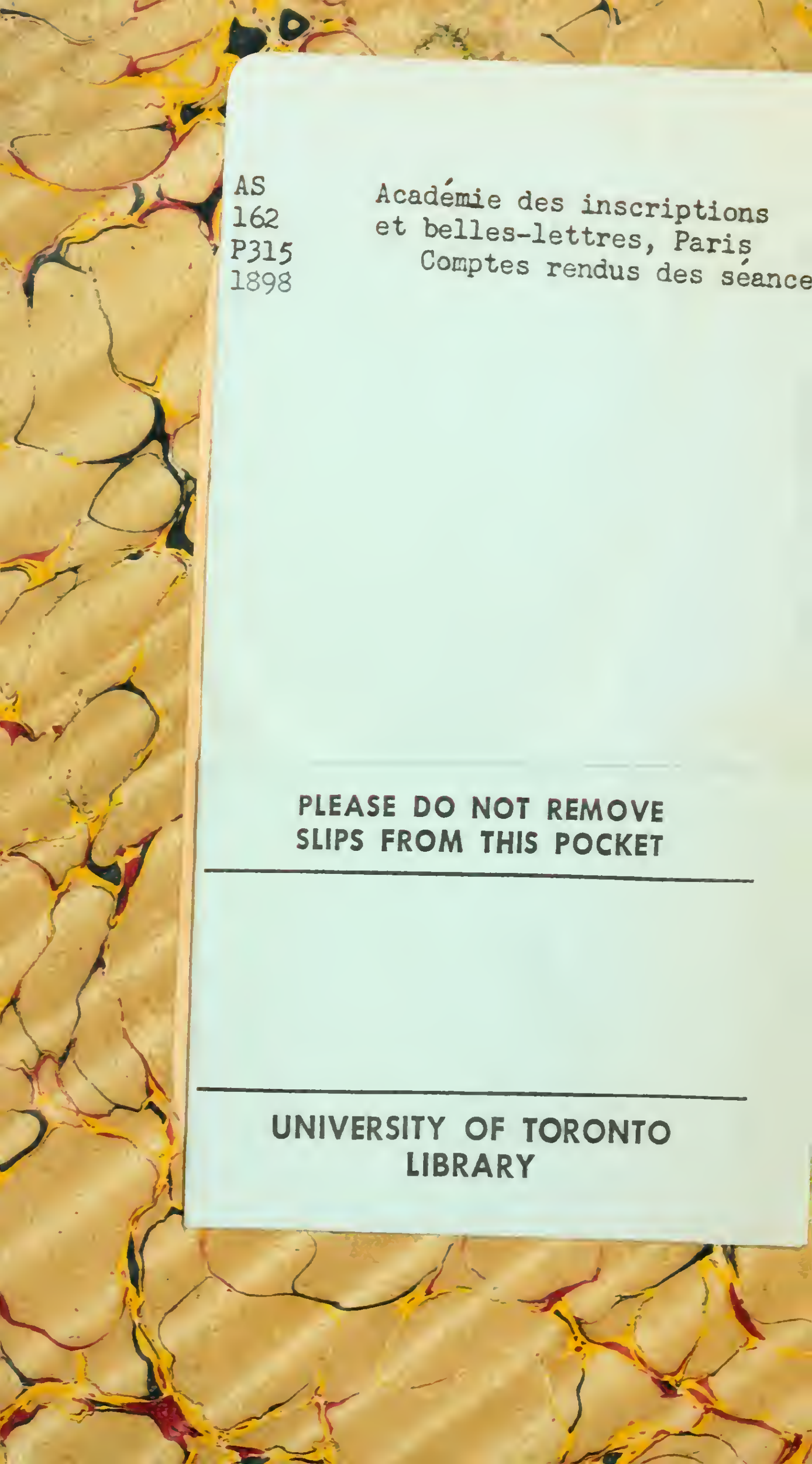
TABLE DES PLANCHES.

ERRATA.

Page 99, ligne 17, *effacez les mots :* à un ex-voto.

La planche de la page 618 doit etre placée en regard de la page 647.




AS
162
P315
1898
Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séance
PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

